# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE LA

## MORINIE



TOME XXI

(1888-1889)

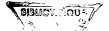
Doctrina investigando restituet.



A SAINT-OMER

A PARIS .

Tumerel, libraire, rue du Commandant. Champion, libraire, quai Malaquais, 15. Em. Lechevalier, libraire, quai des Grands-Augustins, 39.



M DCCC LXXXIX



# MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

SAINT-OMER, IMPRIMERIE H. D'HOMONT

# LE SIÈGE DE SAINT-OMER

#### EN 1677

#### RÉUNION DE L'ARTOIS RÉSERVÉ A LA FRANCE

#### PAR M. PAGART D'HERMANSART

Secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie et membre de plusieurs Sociétés savantes.

#### **AVERTISSEMENT**

La ville de Saint-Omer a eu autrefois une importance militaire considérable. Pillée par les Normands en 845 et 861, c'est pour se mettre à l'abri de leurs incursions, qu'elle s'entoura d'un premier rempart, contre lequel se brisa leur dernière invasion en 891. Plus tard, le roi de France, Philippe I, pénétra dans Saint-Omer en 1072, et en permit le pillage à ses troupes. Prise par Baudouin IX, comte de Flandre, en 1198, elle fut attaquée sans succès, en 1214, par Ferrand de Portugal, en 1302 et 1303 par les Flamands, et en 1337 et 1339 par les Anglais; Robert d'Artois, qui l'assiégea en 1340, ne réussit pas davantage à s'en emparer. Les Anglais tentérent de la surprendre en 1406, et pillèrent les faubourgs. Le duc de Glocester parut encore devant ses murs en 1437. En 1477, Louis XI échoua devant ses fortifications, mais le maréchal d'Esquerdes surprit la place en 1487, et les Français la conservèrent deux ans. De 1551 à 1596, ils firent diverses tentatives inutiles pour la reprendre. En 1638, le maréchal de Châtillon investit complètement la ville, et la tint assiégée durant deux mois; et pendant tout le temps qu'elle fut capitale de l'Artois réservé, son territoire fut parcouru par les armées françaises. Enfin la place subit, en 1677, un dernier siège et se rendit au duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

Les écrivains qui ont traité d'une manière générale de l'histoire de l'Artois ou de celle de Saint-Omer, ont donné quelques détails sur ces divers événements militaires, et particulièrement sur les sièges de 1340, 1477, 1638 et 1677, qui furent les plus importants. Le plus sérieux de tous, celui de 1638, est aussi celui sur lequel les documents les plus précis ont pu être réunis, et la Société des Antiquaires de la Morinie a publié dans le tome XIV de ses Mémoires la traduction d'un ouvrage écrit en latin par le P. Chifflet, jésuite, intitulé: Audomarum obsessum et liberatum anno MDCXXXVIII. Ce récit, qui contient 104 pages, est suivi de la publication intégrale du « Registre du siège de 1638 », contenant les délibérations et les résolutions du Magistrat tenues jour par jour. Ce registre a une étendue de 121 pages. Enfin, la correspondance du maréchal de Châtillon, qui commandait alors l'armée française, a été imprimée, et contient 152 pages.

On est loin d'avoir de pareils documents (377 pages) pour le siège de 1677, et, de plus, les historiens qui en ont parlé se sont seulement occupés des opérations militaires extérieures. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que les documents sont rares : « Il est surprenant, dit en effet Gaillon, en » 1784, dans sa Table des Délibérations du Magis» trat, qu'il ne soit pas resté de journal de ce » siège, ni même un registre des délibérations

» pendant ce temps-là. Il y a apparence qu'on aura » supprimé le tout, s'il y en a eu, comme cela est » plus que vraisemblable. » On croit, en effet, que toutes les pièces relatives à la défense ont été détruites, l'échevinage n'ayant pas voulu laisser tomber aux mains des vainqueurs, les preuves écrites de l'attachement et de la fidélité des habitants à la maison d'Espagne, et de leur antipathie contre la domination française. Nous signalerons la même pénurie en matière de plans, nous n'en avons trouvé aucun, depuis 1638, qui fût antérieur à 1677.

Nous avons entrepris cependant de reconstituer les événements de ce siège important qui a amené la réunion définitive de Saint-Omer à la France. On verra que nous avons consulté un grand nombre d'ouvrages, anciens et modernes, imprimés tant en France que dans les Pays-Bas, et quelques manuscrits, tels que le tome II des « Annales de Saint-Omer » du curé Deneufville ', les registres capitulaires, la correspondance du Magistrat, le registre FF aux archives municipales, et les archives du Dépôt de la guerre. Nous avons pu réunir ainsi bien des renseignements qui nous ont permis de tenter un récit du dernier grand événement militaire dont Saint-Omer a été le théâtre.

¹ Nous avons pu avoir seulement le résumé de quelques extraits de ce ms. qui n'est pas à Saint-Omer.

Has been being a state of the s

## LE SIÈGE DE SAINT-OMER

EN 1677

#### RÉUNION DE L'ARTOIS RÉSERVÉ A LA FRANCE

La paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668, n'avait eu qu'une durée éphémère, et la guerre de Hollande avait amené une coalition contre Louis XIV. L'Artois allait devenir encore une fois le théâtre de la guerre.

Dès le mois de décembre 1675, le roi avait envoyé 1675 des plénipotentiaires à Nimègue, où un congrès était sur le point de s'ouvrir, et il lui importait de s'emparer de suite d'un certain nombre de territoires et de villes, afin de traiter dans de meilleures conditions avec les Espagnols, et de n'être pas obligé de prendre pour base de ses négociations avec eux, le traité d'Aix-la-Chapelle, qui leur avait laissé, dans la France, des enclaves, telles que les villes d'Aire et Saint-Omer, formant avec leurs dépendances une petite province espagnole connue sous le nom

1675 d'Artois réservé 1, puis Condé, Bouchain, Valenciennes et Cambrai 2.

La campagne de 1676 commença donc de bonne heure. Louis XIV prit lui-même le commandement de l'armée de Flandre; Condé et Bouchain capitulèrent successivement les 26 avril et 11 mai, et le roi, après avoir détaché de son armée huit mille hommes, qu'il renvoya renforcer celle d'Allemagne, retourna à Versailles, laissant le maréchal de Schomberg à la tête de ses troupes.

Le 18 juillet, le maréchal d'Humières <sup>3</sup> se mit en marche avec 15.000 hommes, 30 pièces de canon et 9 mortiers, et se dirigea vers l'Artois réservé. Il avait sous ses ordres le marquis de Genlis <sup>4</sup>, les comtes de Saint-Géran <sup>5</sup> et de Montbron <sup>6</sup>, MM. de Magalotti <sup>7</sup> et de la Haye.

- <sup>1</sup> V. notre travail: l'Artois réservé, son Conseil, ses Etats, son Election à Saint-Omer de 1640 à 1677. (Mem. de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. XVIII, p. 455 à 502.) « Ces deux » trous de villes d'Aire et de Saint-Omer qui choquaient le Roi » de France plus que toutes les forces de l'Espagne. » (Mss de D. Guislain Campion. Bertin de Vissery, t. II. p. 380.)
- Histoire de Louvois, par Camille Rousset, t. II, p. 201, et Histoire militaire de Louis-le-Grand, par le marquis de Quincy, Paris 1726, p. 481 et 482.
- <sup>3</sup> Louis de Crevant, marquis d'Humières, maréchal de France, créé duc et pair en 1690, mort en 1694 à l'âge de 66 ans.
- <sup>4</sup> René de Bruslart, marquis de Genlis, se distingua au siège d'Aire en 1676, et y fit l'ouverture de la tranchée comme le plus ancien maréchal de camp. Ses services furent récompensés en février de l'année suivante par un brevet de lieutenant général. (Abrégé chronologique et historique de la maison du Roi, par Le Pipre de Neufville. Liège 1734, t. II, p. 520.)
- <sup>5</sup> Prit part à la bataille de Cassel en 1677. Abrégé chronologique, etc., t. II, p. 201.
  - <sup>6</sup> V. Abrégé chronologique, t. II, p. 205.
  - <sup>7</sup> Bardo Bardi, comte de Magalotti, issu d'une maison noble

Les inquiétudes furent grandes à Saint-Omer. Il 1676 semblait que la ville ne pourrait résister à une attaque vigoureusement conduite, car, depuis le siège de 1638, la cour d'Espagne avait peu fait pour remettre la place en bon état de défense : les fortifications. inspectées par le duc de Bournonville en 46671. n'avaient été l'objet que de réparations insuffisantes. les troupes de la garnison étaient mal pavées : et depuisd e longues années, les habitants, écrasés sous les impôts de toutes sortes, accablés par les frais de logement des gens de guerre, souvent victimes de leurs excès, ayant sans cesse l'ennemi à leurs portes, étaient à demi-ruinés 2. Cependant ils étaient très attachés à la maison d'Espagne, et ils suppléèrent à la négligence de leur souverain par leur zèle et leur activité.

C'était à l'échevinage d'ailleurs qu'incombait l'entretien des fortifications intérieures, et il y pourvoyait au moyen d'impôts spéciaux 3, ou d'emprunts

de Florence, lieutenant général, venait de se distinguer au siège de Condé. Voir ses services dans l'Abrégé chronologique, t. III, p. 66 à 69.

- <sup>1</sup> Arch. municip. CLXXX-15. Il fut reçu le 16 mai.
- <sup>2</sup> Voir les extraits du grand registre en parchemin des Arch. municip. donnés par M. Giry. Mem. des Antiq. de la Morinie, t. XV, n°s 384, 386, 387, 390, 393, 395, 397, 398, 401 à 403, 405, 411 à 413, 428, 432.
- <sup>3</sup> Une partie de l'impôt des brais ou brays, c'est-à-dire celui perçu sur les escourgeons ou l'orge broyèe pour la fabrication de la bière, était affecté aux fortifications. Les quatre ordres mendiants, les Dominicains, les Cordeliers, les Capucins et les Carmes, les Sœurs grises, les Sœurs noires, celles de la Madeleine, les pauvres Claires, les deux hôpitaux et les Jésuites en étaient dispensés. L'argentier de la ville percevait encore pour le même objet, environ 21.000 livres, payées dans des proportions différentes par les ecclésiastiques, les nobles, les bour-

1676 dont il payait les intérêts; tandis que les ouvrages extérieurs étaient à la charge du trésor espagnol, et occupés par l'armée régulière. Le mayeur, à qui les grands baillis royaux contestaient depuis plus d'un siècle et demi le droit d'être capitaine de la ville, était parvenu cependant à conserver certaines attributions militaires, et il commandait la milice bourgeoise. Le Magistrat 1 utilisa immédiatement cette troupe. Elle comprenait un certain nombre de compagnies correspondant à des circonscriptions territoriales appelées connétablies, qui portaient les noms de Grand marché, Bouchers, Tenne-rue, Reperstraëte, Tanneurs, Grushoucg, Haut-pont, Grosse rue, Ste-Croix, Liste rue, St-Bertin haut, St-Bertin bas, Brûle et Lizel, suivant les quartiers où elles se recrutaient, ou les corps de métiers qui les composaient en majeure partie<sup>2</sup>; et en vertu d'anciens privilèges, souvent contestés, mais énergiquement maintenus, cette milice était spécialement chargée de la défense de l'enceinte de la place et des remparts, ainsi que de la garde des portes. Elle comprenait plus de deux mille hommes. Les faubourgs du Haut-Pont et de Lyzel étaient confiés à leurs habitants respectifs.

Puis, comme un siège était à craindre, l'échevinage commanda, le 22 juillet, aux bourgeois, manants et

geois, manants et habitants par lot de vin, par les taverniers et cabaretiers sur les boissons qu'ils vendaient, et touchait des droits sur la vente du sel, du charbon, du savon et du cuir. Suivant l'usage, ces impôts étaient affermés, et les travaux à faire aux fortifications étaient exécutés par voie d'adjudication. (Comptes des fortifications aux archives municipales.)

<sup>&#</sup>x27; On appelait *Magistrat* en Flandre et en Artois le corps des Mayeur (maire) et échevins d'une ville.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir notre ouvrage: les Anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, t. I, pp. 93, 274.

habitants de chacune de ces connétablies, de se 1676 pourvoir d'armes et munitions, et leur ordonna d'aller sur les remparts, avec des pelles, pioches et hoyaux, pour réparer les fortifications, sous la direction de leurs capitaines, lieutenants et autres officiers. Il fit également réquérir par le procureur de la ville, les chanoines, vicaires, écotiers 1, les PP. Jésuites wallons, les Carmes, les Cordeliers et les Capucins, de se joindre aux habitants, et répartit lui-même les portions de travail que chaque groupe de la population devait exécuter autour de la ville. Derrière les Sœurs noires 2 jusqu'au bastion de Ste-Croix, on envoya les pères Jésuites et leurs écoliers; de ce bastion jusqu'à celui du Jambon, derrière la maison du Doyen, les chanoines, vicaires et écotiers; à la porte Boulenisienne<sup>3</sup>, les hommes des connétablies du Grand marché et de Sainte-Croix : de cette porte au château, les Capucins et les Carmes; du château à la porte Saint-Sauveur, les Bouchers et les Tanneurs; de là au Rosendal, les habitants de la Tenne rue et du Reperstraët ; du Rosendal à la porte du Haut-Pont, la connétablie du Haut pont; du Haut pont à la porte de l'Isel, celle du Grushoucq; de cette porte à la batterie de l'Abbé, les prêtres de Saint-

¹ L'Ecoterie était un établissement d'instruction fondé autrefois par les chanoines de la collégiale pour les jeunes gens pauvres qui voulaient se destiner à l'état ecclésiastique. Ces élèves étaient les écotiers. (Deschamps de Pas, *Etablissements* hospitaliers de Saint-Omer, p. 102.)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le couvent des Sœurs noires est aujourd'hui la caserne St-Charles.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La porte Boulenisienne avait été fermée en 1631 lors de l'ouverture de celle de Saint-Sauveur (aujourd'hui de Calais). Il s'agit ici de l'ancien emplacement de cette porte sur lequel on plaça une forte batterie pendant le siège de 1677.

1676 Bertin, les pères anglais et leurs écoliers; à cette batterie même, la connétablie de l'Isel; de là au corps de garde de Saint-Adrien, les hommes du bas de la rue Saint-Bertin; de là au bastion du Brûle, ceux du haut de la rue Saint-Bertin et du Brûle ; au bastion du Brûle, les pères Récollets; de la batterie du Brûle au Griffon, les pères Dominicains : de là au moulin des Sœurs noires, les habitants de la Grosse rue : de la batterie placée derrière l'hôtel du comte de Saint-Venant jusqu'à la porte Boulenisienne, tous ceux de la Litte rue. Les heures de travail furent fixées, le matin de 7 à 11 heures, et le soir, de 2 à 6 heures. On emprunta six cents florins pour se procurer les pelles, brouettes et autres ustensiles nécessaires aux terrassements, que les échevins commis aux ouvrages furent chargés d'acheter. Enfin, on inonda les terres basses voisines des faubourgs 1.

De son côté, l'autorité militaire ne restait pas inactive. Le prince de Robecq, de la maison de Montmorency, gouverneur de l'Artois réservé, commandait la place <sup>2</sup>. Il obtint huit mille florins du roi d'Espagne pour construire les baraquements nécessaires à la cavalerie des terces du duc d'Avrech et du comte de Grimberghe, qu'on fit rentrer dans la ville. Le duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-Bas depuis l'année 1675, envoya divers renforts:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Registre aux délibérations du Magistrat FF. f. 156, 157, 201, etc.

<sup>Il mourut en janvier 1683; il était déjà d'un certain âge en 1676, ce qui ne l'empêcha pas de défendre énergiquement la ville confiée à sa garde, comme l'établit la suite de ce récit.
Voir la Maison de Robecq, par M. l'abbé Robert. (Bulletin des Antiq. de la Morinie, t. V, p. 119 à 125.)</sup> 

150 hommes arrivèrent d'Ypres le 24, conduits par 1676 un capitaine; le lendemain, soixante soldats du régiment de Bournonville entrèrent dans la place, qui reçut encore quelques détachements de cavalerie commandés par le baron de Boulers; dix canonniers et six mineurs furent tirés des forteresses de Hollande; enfin, le 34 juillet, un important secours de 700 hommes arriva d'Ypres par la porte du Haut-Pont; quelques troupes avaient été aussi dirigées sur Aire, où 300 hommes des garnisons d'Ypres et de Saint-Omer avaient réussi à entrer.

Aire était, en effet, vivement pressée par le maréchal d'Humières, qui, après l'avoir investie le 21, avait ouvert la tranchée le 25, et le bruit d'une incessante canonnade parvenait jusqu'à Saint-Omer. L'échevinage envoya au prince de Robecq deux députés, le sieur Doresmieux et le mayeur des dix jurés, avec le second conseiller principal, pour demander que, suivant l'usage admis dans de pareilles circonstances, le mayeur pût assister aux assemblées du conseil de guerre, ce qui ne fit pas de difficulté; c'était en effet le meilleur moyen de concerter entre le mayeur et le gouverneur militaire tous les efforts de la défense. D'autre part, les échevins semainiers, assistés du conseiller principal, faisaient demander aux députés du clergé et de la noblesse aux Etats de l'Artois réservé, d'y admettre par intérim Jacques Taffin, conseiller second, comme représentant à la fois les villes d'Aire et Saint-Omer, qui, dans le moment présent, avaient, plus que tout autre corps, besoin d'être représentées. Les Etats accordèrent la demande, et le Président du Conseil d'Artois, Simon<sup>1</sup>, qui exercait

¹ Voir dans notre brochure déjà citée, l'Artos réservé, la liste des officiers du Conseil d'Artois à Saint-Omer, p. 18.

aussi les fonctions d'intendant général de la province, autorisa la levée de diverses sommes, et leur emploi en baraquements, achats de matelas, et frais divers d'installation de logements militaires.

Cependant, après cinq jours de tranchée ouverte, la ville d'Aire était emportée le 31 juillet, et, pendant qu'une illumination à Versailles célébrait ce brillant succès 1, la terreur régnait à Saint-Omer.

Dans ce pressant danger, le Magistrat fit chanter le lendemain, 1<sup>er</sup> août, à huit heures du matin, dans la chapelle de Notre-Dame des Miracles, une messe pour implorer l'assistance de la patronne de la cité, et celle de la divine Providence, afin d'éloigner les ennemis de la ville; il y assista en robes, avec les échevins de l'an passé, et le mayeur des dix jurés pour la communauté.

L'ennemi continua à se saisir des points fortifiés voisins de la place. Le 5 août, le maréchal d'Humières passa le Neuf-fossé, et arrivé à Rubrouck, il détacha quelques troupes pour investir le fort de Linck. Ce fort situé sur la rivière de la Colme, entre Bergues-Saint-Winocx, Saint-Omer et Bourbourg, n'avait que quatre bastions de terre avec des demilunes et une contre-escarpe, mais il était situé au milieu d'un marais inondé qui en rendait l'approche difficile. Il fut néanmoins enlevé le 8 août par le régiment des Gardes et par celui de la Reine, et la garnison d'environ 300 hommes fut faite prisonnière 2.

Heureusement le maréchal d'Humières n'avait pas

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du mercredi 5 août 1676 de M<sup>m</sup> de Sévigné à M<sup>m</sup> de Grignan. V. pour le détail du siège les *Annales des Provinces-Unies*, par Barnage. La Haye 1720, in-f°, t. II, p. 694.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Abrégé chronologique et historique de la maison du Roi, t. III, p. 501.

avec lui toutes ses troupes. Après la prise d'Aire, la 1676 plus grande partie était passée sous le commandement du maréchal de Schomberg, qui les avait emmenées dégager Maëstricht, assiégée par le prince d'Orange, et vaillamment défendue pendant cinquante jours par le comte de Calvo. Schomberg réussit à faire lever le siège le 27; il était trop tard pour qu'il vint retrouver le maréchal d'Humières afin d'entreprendre celui de Saint-Omer; les Français se bornèrent à se fortifier dans Aire, dont le gouvernement fut donné au comte de Calvo, créé lieutenant-général.

Cette circonstance empêcha toute entreprise contre Saint-Omer, qui restait la dernière place-forte de l'Artois réservé sous l'obéissance du roi d'Espagne.

Profitant de ce répit inespéré, l'échevinage voulut se mettre en mesure de parer, autant que possible, aux graves éventualités qui paraissaient cependant menacer encore la cité. On fit, le 7 septembre, un recensement général et une visite de toutes les maisons, pour reconnaître les logements, préciser ce que chacune d'elles pouvait recevoir d'hommes et de chevaux : et afin d'aider les connétables dans ce longtravail, on désigna quelques échevins qui y procédèrent avec eux. Ce furent, parmi ceux de l'an passé: Inglebert van den Bosche; de Roberty, s' d'Ocoche; Antoine de la Houssaye, s' d'Avault; Pierre de Lattre fils; Jean Brussel, qui inspectèrent les connétablies des Bouchers, de Sainte-Croix, de la Tenne rue, de la Grosse rue, et de Lizel dans la ville; tandis qu'on en attribuait d'autres aux échevins de l'an présent : au s' Doresmieux, celle du Grushoucq; à Jean de Woorm, le Grand marché; à François Sergeant, le Haut-pont dans la ville; à Eustache du Bois, la Liste rue; à Pierre de Lattre, Saint-Bertin haut; à François Mar1676 cotte, le Brûle; à J.-B. Hendricq, les Tanneurs; à François du Val, le Reperstraëte; et à Guillaume Bien aimé, Saint-Bertin bas.

Quant aux movens financiers, on tenta une démarche auprès du duc de Villa-Hermosa, pour se les procurer. Le mayeur, messire Gilles de Lières, baron de Berneville, alla lui-même à Bruxelles, à la fin de septembre, avec le conseiller principal Taffin; ils représentèrent l'état misérable de la ville, la surcharge que le logement des gens de guerre imposait aux habitants, et tous les désordres qu'ils commettaient dans la ville et aux environs; ils demandèrent quelques nouveaux secours en argent, et affirmèrent en même temps le zèle et la fidélité inébranlables des bourgeois. La cour d'Espagne était aux abois, le gouverneur général promit de secourir la ville si elle était attaquée, il loua les efforts des habitants et l'énergie de ses magistrats, mais il ne paraît pas qu'il·leur ait fourni alors de nouveaux subsides.

Par la prise d'Aire, la France s'était ouverte le chemin de Saint-Omer¹, et Louvois ne perdait pas de vue la dernière conquête à faire en Artois. Quittant Paris dans les derniers jours de décembre 1676, il avait inscrit sur une espèce d'agenda intitulé: « Mémoire contenant ce que M. de Louvois a à faire » en son voyage » ces mots : « parler à M. de la » Motte de ce qu'il y a à faire contre Saint-Omer et » Cassel », et il entreprenait en Flandre, dit M. Camille Rousset, « une de ces courses qui sont toujours » pour les Espagnols, le présage d'une catastrophe <sup>2</sup>. »

L'année 1677 s'ouvrait en effet, pour les habitants de Saint-Omer, sous les plus sombres perspectives. Des détachements ennemis, partis d'Aire, de Calais et de Gravelines, parcouraient la campagne et empêchaient les approvisionnements. La garnison, tant de la place que des forts et redoutes extérieurs comprenait environ près de cinq mille hommes <sup>3</sup>; dans la

1677 Janvier

¹ Précis historique des campagnes de Louis XIV, 1672 à 1678. èd. Paul Mesnard, Hachette 1875, dans la Collection des grands écrivains de France, p. 300.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Histoire de Louvois, 1861. Paris. Didier, t. II p. 274. M. de la Motte Houdancourt était un maréchal de camp, qui prépara le siège, prit part à la bataille de Cassel, et fut grièvement blessé quelques jours plus tard.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Deneufville, Annales de la ville de Saint-Omer, ms t. II, parle

1677 Janvier

ville étaient logés les régiments d'infanterie du Fay, des comtes de Bellejoyeuse et de Coupigny, du baron de Saint-Jean et d'Harantal, et la cavalerie des régiments des comtes d'Egmont et du baron de Boulers; ainsi que celui de Wesemale, et cinq de dragons. En janvier douze canonniers avec leur connétable, et six mineurs furent envoyés par le gouverneur des Pays-Bas 1. Les troupes logeaient dans les treize maisons ou quartiers affectés depuis longtemps, dans divers endroits de la ville, au logement des gens de guerre, dans des baraques nouvellement érigées le long des murailles du couvent de Sainte-Claire, et surtout chez les bourgeois, la caserne dont la ville avait commencé la construction en 1675 n'étant pas encore achevée 2. L'argent manquait pour les payer, les vivres étaient rares, et leurs exigences augmentèrent avec leur mécontentement. À ces forces, il fallait ajouter la compagnie du grand bailli, gouverneur de la place, qui comptait au moins deux cents

d'une garnison de 2000 environ, dont 1300 d'infanterie, et le reste en cavalerie. Mais, si la moitié de la garnison avait péri au moment de la capitulation (conseil de guerre du 20 avril 1677); et s'il est sorti de la place 2000 hommes et 500 chevaux, il faut bien, même en tenant compte de l'exagération des pertes subies par les assiégeants, que les troupes espagnoles aient compté de quatre à cinq mille hommes, au commencement de l'année 1677, car les renforts reçus pendant le siège furent peu importants.

¹ Lettre du duc de Villa Hermosa du 6 janvier 1677. Corresp. du Magistrat 1677. Arch. mun.

<sup>2</sup> De même qu'il y avait un impôt pour les fortifications, il y en avait un pour les casernes; il était également perçu sur les biens, et représentait, en 1677, dix-huit sols au sac. Dans les 4 premiers mois de cette année, il produisit 2863 florins, 8 sols, 5 deniers. (Comptes aux arch. municip.) — La caserne d'infanterie fut achevée en 1680 par les Français.

hommes, les deux confréries militaires des archers et des arbalétriers <sup>1</sup>, et les compagnies bourgeoises dont nous avons indiqué l'organisation <sup>2</sup>. Outre les armes dont la ville disposait pour armer les bourgeois, elle avait un certain nombre de canons <sup>3</sup>, parmi lesquels figuraient glorieusement deux pièces prises sur les Français en 1638; cette artillerie était en bon état, car elle avait été renouvelée en grande partie en 1641 <sup>4</sup>.

Quant aux fortifications, elles consistaient en un mur d'enceinte en assez bon état, sauf du côté de l'abbaye de Saint-Bertin, au nord-est, où le rempart n'était qu'en terre gazonnée sans revètements, et garni de palissades. Ce mur était percé de quatre portes appelées Saint Sauveur<sup>3</sup>, Sainte-Croix <sup>6</sup>, du Brûle <sup>7</sup> et du Haut-pont, et de deux portes d'eau: l'une dite de Saint-Adrien près du couvent des Riches

'C'étaient de très anciennes confréries, celle des arbalétriers remontait au xu ou au xu siècle; ils avaient été institués pour défendre alors la ville contre les fréquentes attaques des Anglais.

<sup>2</sup> Voir pour plus de détails sur la milice urbaine, le guet, la garde, etc. les Anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, t. H. p. 92 à 94.

<sup>3</sup> En temps de guerre, c'était toujours aux canonniers de la ville qu'était confiée la garde de la principale porte de la ville. Durant le siège d'Aire en 1710, lorsque la place de Saint-Omer fut mise en état de défense, ils eurent le même privilège.

· 4 On avait échangé à Dunkerque les vieilles pièces contre de neuves; le serviteur « de l'artillerie », Michel Verbeti, et un échevin, le s<sup>r</sup> d'Avault, avaient été députés pour cette opération (Ms d'Haffreinghes, t. II). Voir dans les Anciennes communautés, les mots: Armuriers. Artilleurs.

<sup>5</sup> Aujourd'hui porte de Calais.

<sup>6</sup> Fut murée après la prise de la ville en 1677.

<sup>7</sup> Aujourd'hui porte d'Arras.

1677 Janvier 1677 Janvier

Claires, et l'autre de Lyzel, qui communiquait avec le faubourg de ce nom et avec l'abbave de Saint-Bertin, Cinq bastions, dont les premières constructions remontaient à Charles-Quint 1, protégeaient la place au nord-ouest, à l'ouest et au sud ; ils défendaient les portes Saint-Sauveur, Sainte-Croix et du Brûle. Le vieux château de Sithiu au sud-ouest, et celui de l'Esplanade au nord-ouest, complétaient la défense intérieure de la place. A l'extérieur, des parapets avec escarpes et contrescarpes, et des demilunes, entouraient la ville, et les portes étaient fortifiées, ainsi que les faubourgs de Lyzel et du Hautpont. Les marais qui s'étendaient au nord et à l'est. et qui pouvaient être facilement inondés, assuraient dans ces directions, une certaine sécurité contre les attaques du dehors : diverses redoutes au-delà du Haut-pont, au Grand large, au Bac2, à Saint-Momelin. à Nieurlet, au Zest, pouvaient aussi offrir quelque résistance. Plus près de la ville, à l'est, le fort aux Vaches en couvrait l'endroit le plus faible, et y était relié par une digue étroite; le fort Saint-Michel ou Bournonville au sud-ouest, entre Arques et Longuenesse, élevé sur le point même où, en 1638, l'ennemi avait placé sa plus forte batterie, était bien armé, et empêchait que cette position put être occupée par une armée assiégeante; enfin, l'ouvrage à cornes des Cravates 3, du côté de Tatinghem, était

<sup>1</sup> Ms. du général Vallongne, nº 834, bibl. municip.

Point important à cause des barques et chalands qui y passaient continuellement pour aller de Saint-Momelin à St-Omer.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le monticule des Cravates, situé à l'extérieur de l'enceinte, non loin de celui de Sithiu, qui est le point culminant de la ville. Le col qui séparait à l'origine ces deux hauteurs était dans l'intérieur de la place; il forme aujourd'hui un petit plateau

regardé comme le point le plus fort de la place. Des 1677

moulins à vent, qui existaient sur les remparts et dans le faubourg du Haut-pont, permettaient, avec quelques moulins à eau, d'assurer la mouture des grains, dont la place était approvisionnée pour la subsistance de la garnison.

Le temps était venu où, suivant la coutume, il fallait renouveler le Magistrat. La désignation des échevins qui devaient peut-être voir pendant leur administration, changer les destinées de la cité, eut lieu la veille de l'Epiphanie de 1677, et l'échevinage 5 janvier fut ainsi composé:

Haut et illustre seigneur Claude Henry de Croy, baron de Clarques, seigneur de Crecques, Robecque, etc., mayeur.

#### Echevins élus :

Sire Antoine de la Houssaye, écuyer, s' d'Avault. Sire Josse du Bois, s' de Percheval.

Sire Adrien van Rode.

Sire Pierre de Roberty, écuyer, s' de la Muraille. Sire Jean Hendricg.

Sire Edouart-Jacques Doresmieux, écuyer, s' de Monicove.

Et sire Albert Caucheteur, lieutenant de mayeur.

Puis les quatre échevins désignés au nom du roi d'Espagne par le grand bailli Maximilien de Lières. comte de Saint-Venant 1:

qui s'étend jusqu'au cavalier de l'Esplanade. Les Croates ou Cravates, qui ont sans doute donné leur nom à cette colline, formaient, un corps de cavalerie légère Allemande; on les trouve dans les armées françaises dès 1636. D'après le ms. Deneufville, cet ouvrage venait à peine d'être terminé.

<sup>1</sup> Il était grand bailli depuis 1653. Un de ses parents Adrien de Lières paraît avoir été tué au siège de 1677 (Bulletin des Antiquaires de la Morinie, t. VII, p. 435).

1677 Sire Antoine-Micquiels (Michiels) advocat au Conseil d'Artois.

Sire Pierre de Lastre.

Sire André Loman.

Sire Robert Desannois.

Les échevins de l'année précédente deviurent jurés au Conseil, c'étaient, outre ceux que nous avons vus aider les connétables en 1676 :

Noble homme Gilles-François de Lières, baron de Berneville, seigneur d'Isbergue, etc., mayeur; François Lanvin, et François Robert<sup>1</sup>.

Le banc des dix jurés pour la communauté, qui représentait surtout la bourgeoisie <sup>2</sup>, était ainsi composé :

Philippe Foires, mayeur.

Jean Descaux.

Lambert Courden.

Jaspart de la Pierre grosse.

Adrien Roels.

Bernard le Roux.

Jean-Baptiste Nicolle.

André Harache.

Jacques Fauconnier.

Pierre du Val.

Les nouveaux mayeur et échevins étaient recrutés parmi les vieilles familles de la ville attachées à la maison d'Espagne, et redoutant la conquête fran-

¹ Registre au renouvellement de la Loi, 1590 à 1718, î. 220 et 221. Arch. municip. de Saint-Omer. — Pour le mode d'élection des échevins à cette époque, et leurs attributions, voir les Anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, pp. 38, 54, et 69 à 72.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les Communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, t. I, p. 38, 39, 70, 72, 76, 208, 256.

çaise; car elles pensaient très sainement que cet 1677 événement amènerait un changement politique devant entraîner la ruine des antiques libertés et des anciens privilèges de la cité <sup>1</sup>. D'ailleurs, la nationalité des habitants était absorbée depuis plusieurs générations dans la domination espagnole; ils détestaient dans les Français un peuple qui s'était laissé envahir par l'hérésie de la religion prétendue réformée, et si le parti français <sup>2</sup> subsistait toujours, il était décon-

¹ Ces craintes n'étaient point chimériques: voir, à la fin de ce travail, la nomination du mayeur après la capitulation, et dans les Communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, t. I, p. 56 et 82, les changements que la conquête apporta dans la constitution de l'échevinage.

<sup>2</sup> L'Origine de ce parti remontait au traité d'Arras du'25 decembre 1482, qui avait fait de l'Artois un des futurs apanages du Dauphin; il avait vu avec plaisir la surprise de la ville en 1487, et ses esperances avaient été entretenues par les diverses tentatives faites par les Français, pour s'emparer de Saint-Omer de 1551 à 1596, en 1638 et en 1647.

Mais la population leur était peu favorable en général, parce qu'ils dévastaient constamment les environs, qu'ils avaient eu souvent des calvinistes dans les rangs de leur armée, et que, lorsqu'ils étaient maîtres de la ville, ils se livraient à toute espèce d'excès. (Ms Deschamps de Pas, Hist. de la municipalité). Aussi en 1488, les habitants avaient expulsé les Français « aymant mieux, disaient-ils, pour une fois se mectre en » dangier de leurs vies que de demeurer en subgection, servint tude et thyrannye des dits franchois. » (Lettre des magistrats de Saint-Omer à ceux d'Ypres du 23 mai 1489, aux archives d'Ypres).

Lors du siège de Thérouanne, en 1553, la correspondance des généraux de l'armée de Charles-Quint avec les mayeur et échevins, montre que la ville était alors toute espagnole de cœur et hostile à la France, et faisant des vœux pour le triomphe des armés de l'empereur. (Bulletin des Antiq. de la Morinie, t. II, p. 717 à 737, 778 à 790, et 932 à 940). — En 1594, les Audomarois témoignèrent une grande joie d'avoir échappé aux

sidéré par la trahison qui avait failli livrer la ville au maréchal de Gassion en 1647<sup>1</sup>, et il était très affaibli.

A peine installé, l'échevinage eut à s'entendre avec le prince de Robecq qui, dès le 13 janvier, lui signalait les mesures à prendre, de concert avec lui, pour la sûreté de la place. Il recommandait une plus grande surveillance aux chefs des portes, afin de ne laisser entrer aucune personne suspecte, il exigeait qu'on renforçât les corps de gardes placés près des portes, et qu'un échevin allât chaque nuit reconnaître si les gardes et sentinelles faisaient leur devoir. Il préscrivait de faire rompre la glace sur les fossés et rivières avoisinant la ville, afin d'éviter un coup de main que de très fortes gelées rendraient possible. Il constatait, en outre, « que la plus grande fortifica- » tion de ceste place consistait en sa bonne garni-

soldats calvinistes qui combattaient alors pour la cause d'Henri IV, et qui pillaient et brûlaient les églises, et à cette occasion, l'évêque avait institué une procession solennelle qui avait lieu chaque année le 24 novembre. Des trois généraux qui conduisaient l'armée française lors du siège de 1638, deux étaient huguenots, et le troisième, au rapport des prisonniers, annonçait le dessein de profaner la chapelle de N.-D. des Miracles et c'était là un grand sujet d'indignation pour les Audomarois. (Le siège de 1638, par Chifflart. Mém. des Antiq. de la Morinie, t. XIV, pp. 323 et 402. — N.-D. des Miracles, par le R. P. Couvreur, 1647). Le grand Cartulaire de Saint-Bertin mentionne qu' « on brûla le 21 juillet 1644, à la cathédrale et à » Saint-Bertin, un cierge blanc de 6 livres devant l'image des » saints patrons, pour la délivrance des Français qui couvraient » le pays. » En 1665, la ville de Saint-Omer avait prêté le serment d'usage au roi d'Espagne Charles II, et la cérémonie avait eu lieu aux acclamations populaires, avec de grandes réjouissances. (Les Abbés de Clairmarais, par de Laplane, pp. 721, 722.)

<sup>1</sup> Histoire de Saint-Omer, par Derheims, pp. 340, 341.

» son », et se préoccupait du logement des troupes 1. 1677

A son tour, le président Simon, au nom du roi d'Espagne, signalait aux mayeur et échevins les réparations qui devaient être faites aux fortifications, aux frais de la ville; il demandait l'agrandissement du bastion Sainte-Claire situé au dessus de la porte du Brûle, le regazonnement des parapets voisins des portes Saint-Sauveur et du Haut-pont, le rétablissement par les habitants des faubourgs du retranchement du Robardicq<sup>2</sup>, et l'abattage des arbres et des haies existant entre la porte du Haut-pont et le fort aux Vaches, et même des maisons, jusqu'à six cents pieds de la contrescarpe<sup>3</sup>.

L'échevinage tombait d'accord avec l'autorité militaire pour exécuter rapidement ces mesures, les échevins commis aux fortifications et à l'artillerie surveillaient et encourageaient les travailleurs, et imprimaient aux travaux eux-mêmes la régularité indispensable; mais la grande préoccupation du magistrat était de trouver l'argent nécessaire. Son premier soin fut donc d'imposer tout le peuple, et de supprimer rigoureusement toutes les exemptions de taxes en faveur de certaines personnes. C'est ainsi que les ecclésiastiques furent contraints de loger les gens de guerre, et de leur fournir l'ameublement nécessaire, sauf à se racheter de cette obligation, moyennant une somme fixée par mois : à deux florins 10 sols pour un curé de paroisse, et à une somme proportionnelle pour les autres membres du clergé.

<sup>1</sup> Registre FF f. 187 à 189, 13 janvier et jours suivants.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Digues le long de la rivière d'Aa.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Reg. FF f. 191, 193, 29 janvier.

.

1" février

Puis, comme les ressources ainsi obtenues étaient insuffisantes et qu'il n'était plus possible d'obtenir de subsides de la cour d'Espagne, on chercha à faire des emprunts aux particuliers. Le président Simon autorisa, le 1er février, les Etats de la province et le Magistrat à emprunter en rentes perpétuelles ou viagères les sommes nécessaires à la défense, en promettant que, si Saint-Omer tombait au pouvoir des Français, les arrérages continueraient à être payés par le roi d'Espagne sur la caisse du receveur des impôts à Ostende, jusqu'à ce que la ville soit rentrée sous sa domination. En vertu de cette autorisation, on se procura environ 25.000 florins, dont on s'engagea à payer la rente, et on vendit, moyennant 300 florins une maison et une salpêtrerie appartenant à la ville au dessous de la Motte Châtelaine; enfin, on tira encore 1500 florins de l'aliénation d'un moulin à poudre hors de la porte de l'Isel.

Les bruits les plus alarmants circulaient sur les approvisionnements de toute nature réunis par les Français et sur les engins de guerre dont ils disposaient; on prétendait qu'ils devaient faire usage de boulets rouges et « d'autres machines artificielles »,° dont l'imagination populaire grossissait la puissance, et qu'ils brûleraient la ville sans merci ; les inquiétudes des habitants furent telles que le duc de Villa Hermosa écrivit le 1er février, de Bruxelles au président Simon que « quoiqu'il n'y ait rien à craindre, » tant pour la bonne disposition de la place que pour » la grande fidélité et la bravoure exemplaire que les » inhabitants ont faist paroistre en touttes occasions. » pour le service de Sa Majesté », il emploierait, en cas de siège, tous ses efforts pour les secourir, et qu'il ferait indemniser ceux dont les maisons souffriraient quelque dommage ¹; et l'échevinage porta 1677 le 19 février à la connaissance des habitants ces nouvelles à demi rassurantes. Il était autorisé, ainsi que les Etats et leurs députés, à lever toutes les sommes nécessaires à la défense, « soubz les mandats de l'in- » tendant, à la participation tant du gouverneur et » capitaine général de lad. province que des députés » desdits Etats et dud. Magistrat ². » De plus, les Etats de l'Artois réservé furent convoqués pour le 4° mars, afin de régler toutes ces dépenses et tous ces crédits ³.

Le carème approchait, et il n'était pas possible que les habitants se conformassent aux règlements religieux alors que l'alimentation publique était déjà une difficulté de tous les jours; comme le siège

<sup>2</sup> Première lettre du duc de Villa Hermosa, reproduite à la suite de la délibération qui précède.

<sup>3</sup> Nous avons publié dans l'Artois réservé, p. 43, pièce IV, la lettre du 13 février 1677, extraite de la Correspondance du magistrat à Saint-Omer, par laquelle le duc de Villa Hermosa convoqua les mayeur et échevins à cette assemblée, qui fut la dernière tenue à Saint-Omer.

épiscopal était vacant <sup>1</sup>, ce fut une assemblée d'ecclésiastiques, tenue avant le mercredi des cendres, qui accorda l'usage journalier des œufs, et celui de la chair les mardi, jeudi et dimanche de chaque semaine.

Cependant il était urgent d'employer utilement les ressources que la ville venait de se procurer, car il n'était que trop vrai que depuis longtemps, la prévoyance de Louvois avait accumulé à Lille des vivres et des munitions, afin de pouvoir commencer la campagne de très bonne heure. Le 12 février, le puissant ministre avait envoyé l'ordre au maréchal d'Humières, gouverneur des pays conquis en Flandre, de tenir les troupes prêtes pour assiéger, en même temps, le 1er mars, Valenciennes et Saint Omer 2. Dès le 26 février, le régiment du marquis de Villars partait de Calais, se dirigeant vers la seconde de ces places fortes, et allait occuper l'abbaye de Watten 3, qui n'en était distante que de dix kilomètres. Louis XIV, lui-même, parti de Saint-Germain-en-Laye le 28, commencait le siège de Valenciennes, et commandait au maréchal de Luxembourg de faire investir

Mars Dans les premiers jours de mars, le maréchal d'Humières envoyait M. de Montmont, capitaine aux gardes et brigadier d'infanterie 4, se saisir de Nieurlet, du Bac, de Saint-Momelin et de Clairmarais 5,

¹ Depuis le mois d'octobre 1675.

Saint-Omer.

12 février

<sup>2</sup> Histoire de Louvois, par Camille Rousset, t. II, p. 283.

\* Fontanges, comte de Montmont ou Monmont.

<sup>5</sup> Le comte de Genlis, colonel du régiment de la Couronne,

³ Mémoires du maréchal de Villars, éd. de Vogué, t. I, p. 38. → Notice historique sur Watten, par Hermand. (Mém. des Antiq. de la Morinie, t. IV, p. 179).

villages voisins de Saint-Omer, et le 4 mars, à quatre heures du matin, le château d'Arques avec sa garnison, composée d'environ 70 hommes commandés par un capitaine, tombait aux mains des Français 1. qui brûlaient ensuite les moulins de la Madeleine. C'était le siège prévu qui s'annonçait, il n'y avait plus d'illusion à se faire. On se prépara dans la ville à le soutenir vaillamment, comme on l'avait fait pour celui de 1638, et nul ne désespéra de la fortune.

La Providence sembla d'abord seconder les assiégés, car la persistance du mauvais temps empêcha l'attaque des Français, et retarda l'arrivée de leur artillerie et des renforts qui leur étaient nécessaires.

Les habitants profitèrent de ce répit pour tirer les 8 mars poudres hors des magasins, et les répartir à divers emplacements près des remparts : un nouveau règlement détermina le service des compagnies bourgeoises, et on en créa deux nouvelles. On désigna les hommes qui devaient tour à tour être de garde la nuit à chacune des portes, dont les clefs furent confiées aux connétables 2.

fut tué à la tête de son régiment à l'attaque de l'une de ces redoutes. On verra plus loin que son régiment fut donné à son frère, qui occupa Saint-Momelin.

- <sup>1</sup> Arch. municip, FF, fo 203.
- <sup>2</sup> Voici les noms de ces connétables pour quatre des portes de la ville.

#### Porte Saint-Adrien.

Dimanche.	Inglebert Leporcq,	connétable du Grand marché.	
	Jean Hendricq,	-	des Bouchers.
Mardi.	André Pasqual,		de la Tenne rue.
Mercredi.	Robert Pomart,	·	des Bouchers.
Jeudi.	JB. Hendricq,		du Grand marché.
Vendredi.	Jean de France,	<u>.</u>	du Reperstraëte.
Samedi.	Hosquart,	-	de la Tenne rue.
	. · ·		

Les conseils de guerre se multiplièrent, et le prince de Robecq excitait tour à tour le zèle des échevins, ou les félicitait de leur promptitude à exécuter les mesures qu'il leur suggérait, ou celles que, d'un commun accord, les deux autorités civile et militaire avaient prises pour la sûreté de la place <sup>1</sup>. Il dut même contenir les compagnies bourgeoises qui, impatientes de se signaler, le prièrent de les laisser sortir pour attaquer les Français, dont ils supposaient le camp encore insuffisamment fortifié, il les retint, craignant un échec qui aurait pu démoraliser les ha-

#### Porte du Haut-Pont,

```
Dimanche. J.-B. Valée,
                                  connétable des Tanneurs.
          Adrien Roly,
Lundi.
                                            du Grushoucq.
Mardi.
           Bernard Le Roux,
                                            du Hault-pont.
Mercredi. Dominique Marcotte,
                                            du Reperstraëte.
           Pierre Vallé,
                                            du Hault-pont.
Jeudi.
Vendredi. Robert Robins,
                                            des Tanneurs.
Samedi.
           Pascal Ouevilliart.
                                            du Grushoucq.
                     Porte Sainte-Croix.
Dimanche. Dominique Brodel,
                                 connétable de la Grosse rue.
        - ..... Tempéré,
                                            de Ste-Croix.
Lundi.
Mardi.
           Pierre Motron,
                                            de Ste-Croix.
Mercredi. Christophe Desmons,
                                            de la Liste rue.
Jeudi.
           Brussel,
                                            de la Grosse rue.
Vendredi. Jaspart de la Pierre Grosse, -
                                            de St-Bertin hault.
Samedi.
           Jean Blosq.
                                            de St-Bertin hault.
                       Porte du Brûle.
Dimanche. Adrien Aloye,
                                  connétable du Brûle.
Lundi.
           ..... Chrestien,
                                            de Lizel.
                                            de la Liste rue.
Mardi.
           Jean Framery,
Mercredi.
           Jacques Faucounier,
                                            de Lizel.
           Jacques Wavrans,
Jeudi.
                                            de St-Bertin bas.
           Robert Marcotte,
                                            de St-Bertin bas.
Vendredi.
           Vast Prevost,
                                            du Brûle.
Samedi.
                     (Registre FF., fo 212, arch. municip.)
```

<sup>1</sup> Registre FF. aux arch. municip. passim.

bitants. Mais il ne put arrèter M. de Montifau, major 1677 de cavalerie, qui, semblable aux héros du Tasse, se fit ouvrir la porte du Brûle pour aller provoquer un officier français, et combattre seul à seul avec lui. Pendant qu'il cherchait un adversaire, son cheval s'abattit, désarçonnant son cavalier, puis, se relevant, il s'enfuit vers la ville. Aussitôt un jeune cornette français s'élança sur M. de Montifau encore à terre, et le fit prisonnier 1.

Cependant, M. de Montmont, laissant le commandement des troupes au maréchal de camp de la Motte, avait quitté l'armée assiégeante, et s'était rendu au camp du roi, où il avait fait connaître à Son Altesse Royale, Monsieur, frère du roi, sous qui il devait commander, en quel état il avait laissé les choses.

M. de la Motte reconnut que les Français ne pouvaient songer à investir complètement la ville, à cause des marais qui s'étendaient à une certaine distance autour d'une partie de ses murailles, et qui avaient été inondés; il eut fallu, pour atteindre ce but, une armée beaucoup plus considérable que celle dont ils disposaient. Aussi, ils placèrent d'abord un corps d'observation du côté de Watten, en échelonnèrent d'autres à Clairmarais, au Bac, à Nieurlet et à Saint-Mômelin, puis ils cherchèrent un point vulnérable par lequel ils pourraient arriver jusqu'au rempart. Se rendre maître du fort de Saint-Michel ou de Bournonville, sur lequel s'étaient concentrés les efforts de la défense, n'était pas une opération qui pût réussir sans entraîner de grandes pertes. Ils préférèrent préparer deux attaques, l'une, qu'ils pensaient d'abord ne devoir être qu'une fausse attaque, par le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ms Deneufville, t. II.

1677 Fort aux Vaches, et l'autre plus sérieuse, par les terres élevées.

Après avoir reçu un premier renfort de deux régiments de dragons, ils commencèrent l'attaque en enlevant, le 9 mars, la redoute du Zest, au-delà du Haut-Pont, et la position de la Madeleine, du côté d'Arques; dans cette dernière affaire, les Espagnols perdirent beaucoup de monde, et quelques pièces d'artillerie qu'ils n'eurent pas le temps d'emmener.

> Cet échec privait les assiégés d'une position importante et les resserrait dans la place. L'émoi y fut grand. Les glorieux souvenirs du siège de 1638, pour la levée duquel on célébrait chaque année une messe d'actions de grâces, et qui soutenaient la population, firent place à de sérieuses inquiétudes. Voulant relever la confiance des bourgeois, le Magistrat fit chanter le 22 mars, une messe en musique à la chapelle de Notre-Dame des Miracles, afin d'obtenir la levée du siège; elle fut dite par le Doyen, les trois corps y assistèrent, et l'échevinage offrit un cierge de 22 livres. A la cathédrale et à l'abbaye de Saint-Bertin, des messes furent également célébrées 1, et le chapitre décida qu'il irait à son tour, le dimanche suivant, à la même chapelle, dire une messe, offrir une chandelle blanche de huit livres, et prier pour la délivrance de la ville 2.

24 mars Un conseil de guerre, tenu le 24 au soir, réunit toutes les autorités militaires, qui remercièrent messieurs du Magistrat du zèle et de la bonne volonté qu'ils ne cessaient de déployer, mais on ne s'arrêta à aucune résolution. Dans la nuit suivante, 50 Espa-

1 Registre FF. aux arch. municip. ffbs 208 et 215.

2 Registres capitulaires P. fo 45 vo.

22 mars

gnols et 50 Allemands réussirent à entrer dans la ville pour en renforcer la garnison<sup>1</sup>; ils n'apportaient pas de nouvelles rassurantes; ils confirmaient que Louis XIV avait pris d'assaut Valenciennes le 17 mars, et allait entreprendre le siège de Cambrai, et que des armements considérables se continuaient à Lille.

25 mars

L'attaque reprit bientôt vers le nord; et du 27 au 28 mars 28, les Espagnols durent encore abandonner la redoute élevée près de Nieurlet, puis celle du Grand large ; et il fallùt songer à augmenter la défense du faubourg du Haut-Pont, sur la porte duquel furent placées trois pièces de canon. L'entrée de 120 Allemands qui pénétrèrent dans la ville pendant ces combats<sup>2</sup>, ne consola pas les assiégés de ces nouveaux échecs, d'autant plus que, dans le même temps, une armée entière se concentrait autour de Saint-Omer.

En effet, après la prise de Valenciennes, le roi levait son camp le 21 mars, et le même jour, il donnait à Monsieur, duc d'Orléans, son frère unique, le commandement de 14 escadrons et de 20 bataillons qu'il détachait de son armée pour les envoyer devant Saint-Omer. Sa Majesté avait choisi, pour servir sous Son Altesse, le maréchal d'Humières; pour lieutenants généraux, le prince de Soubise, le marquis de la Trousse<sup>3</sup> et le comte du Plessis; pour maréchaux de camp, MM. de la Motte, d'Albret, le chevalier de Sourdis et Stoupp; pour brigadiers de cavalerie, le marquis de Gournay et M. de Bordages; pour brigadiers d'infanterie, MM. d'Aubarède, Ximenès, Souvray et Phiffer; pour major général, M. de Montmont; pour premier in-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ms. Deneufville, t. II.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ms. Deneufville, t. II.

Philippe Hardy, marquis de la Trousse, lieutenant général depuis février 1677. (Abrégé chron., t. II, p. 462.)

génieur, M. de Choisi; le marquis de la Frézelière commandait l'artillerie, et l'intendant de l'armée était M. Robert.

22 au 28 mars

Après avoir quitté l'armée royale au camp de l'abbaye d'Haspres <sup>2</sup>, Monsieur, avec environ 20.000 hommes, alla camper le 22 mars à Leward, près Douai, la dreite vers Montigny <sup>3</sup>, la gauche près de Cantin; le 23 à Lens <sup>4</sup>, la droite au canal au-dessus de Noyelles, la gauche à Avion; le 25 à Beuvry <sup>5</sup>, la droite à Gorre, la gauche à Verquigneul; le 26 à Lillers <sup>6</sup>, la droite au-dessus de cette ville, la gauche vers le village de Cotte; le 27, il faisait passer la Lys à son armée, et campait au-delà d'Aire, la droite au canal de Neufossé, la gauche au-dessus de Glominghem <sup>7</sup>, et arrivait le 28 à Blendecques, à 4 kilomètres de Saint-Omer, où il établissait son quartier général <sup>8</sup>.

28 mars

<sup>1</sup> Campagnes du roi de l'année 1677, par P. V. (Primi Visconti), p. 52, Paris, Michallet, 1708, in-12, à la Biblioth, nat<sup>16</sup>.

<sup>2</sup> Haspres, à 15 kil. de Valenciennes, canton de Bonchain (Nord), sur la rive droite de la Selle.

- <sup>3</sup> Leward, à 7 kil. de Douai (Nord), Montigny, à 8 kil. de cette ville.
  - · Lens (Pas-de-Calais), à 20 kil. en deçà de Béthune.
- <sup>5</sup> Beuvry, canton de Cambrin (Pas-de-Calais), à 4 kil. de Béthune.
  - 6 Lillers (P.-de-C.), à 13 kil. au-delà de Béthune.
  - Glominghem, hameau, commune d'Aire-sur-la-Lys.
- \* Deneutville, dans son manuscrit, t. II, fait arriver le duc d'Orléans le 4 aux Fontinettes, près d'Arques. Dom Devienne, dans son Histoire d'Artois, t. V, p. 268, écrit : « Louis XIV se » rendit devant Valenciennes le 4 mars, en même temps que Monsieur parut devant Saint-Omer. » Après ces écrivains, tous les historiens de Saint-Omer ont répété le même récit. C'est là une erreur. Tous ceux qui ont écrit sur la campagne de 1677 sont d'accord pour dire que le roi n'envoya son frère devant Saint-

Le jour même, il recevait un renfort de deux mille 1677 hommes de pied et de cinq cents cavaliers, avec force munitions, conduits par le duc d'Aumont, gouverneur du Boulonnais.

Tout était donc préparé pour que le prince pût im- 29 mars médiatement commencer l'attaque de la place. Il visita de suite tous les postes, et distribua les quartiers. Il retint près de lui à Blendecques le maréchal d'Humières, le comte du Plessis et Stoupp, avec deux bataillons de Navarre, un de Humières, deux de Phiffer, deux escadrons de Saint-Germain-Beaupré, et un de Vains. Il posta au passage d'Arques le prince de Soubise, MM. d'Albret et d'Aubarède avec deux bataillons d'Anjou et deux des Vaisseaux; il plaça à Clairmarais un bataillon de Conty sous M. de Lare, mestre de camp; à Chasteau-Vieux, sur le vieux canal, six compagnies de Dragons-Dauphins; à Nieurlet, le maréchal de camp de la Motte, avec deux bataillons de Greeder, un de Phiffer, six compagnies de dragons du Colonel général, un escadron du régiment d'Aumont; au fort du Bac, un bataillon de Greeder; à Saint-Momelin, un bataillon de la Couronne sous le chevalier de Genlis, que le roi avait gratifié du régi-

Omer qu'après la prise de Valenciennes. C'est ce que répète M. Mignet, dans les Négociations relatives à la succession d'Espagne, t. IV, p. 438 (Documents inédits sur l'histoire de France). « Louis XIV, dit-il, envoya le 21 mars, son frère, le duc d'Orléans, assiéger Saint-Omer. » Quelques-uns ont fixé la date de l'arrivée du prince à Blendecques au 24 mars; d'après les documents du Dépôt de la guerre qui donnent, avec une grande précision, et jour par jour, la marche de son armée, qu'il ne devança pas, il n'arriva à son quartier général de Blendecques que le 28. En effet, ce n'est pas en trois jours, du 21 au 24, qu'il aurait pu effectuer la marche de Valenciennes à Saint-Omer.

1677 ment de son frère; à Tilques, le marquis de la Trousse, le chevalier de Sourdis, le marquis de Bordages, avec un bataillon de Royal-Roussillon et deux bataillons italiens; à Watten, un bataillon de la Couronne; à Tatinghem, le régiment de Touraine, commandé par la Frézelière, et le régiment de cavalerie de Bordages; à Wisques, six compagnies de Dragons-Dauphins sous M. de Longueval; et à Wizernes, deux escadrons de Gournay¹.

La nouvelle de l'arrivée de l'armée du duc d'Orléans fut bientôt connue dans la ville, et les esprits des assiégés se tournèrent de plus en plus vers la religion; le lundi 29 mars, une messe solennelle fut célébrée dans l'église de Saint-Omer pour implorer le secours du ciel <sup>2</sup>.

L'investissement de la place étant complet, et les Français ayant enfin amené une artillerie suffisante, ils établirent, le 29, une batterie de quatre pièces de canon pour battre le Fort aux Vaches, et élevèrent un épaulement pour la couvrir. La garnison, qui était de quatre cents wallons, fit immédiatement, dans la nuit suivante, une vigoureuse sortie contre ces ouvrages, dans le dessein d'enlever les canons et de renverser les logements; mais le marquis de Villars repoussa la surprise et chassa l'ennemi dans le chemin couvert<sup>3</sup>, puis le maréchal d'Albret, avec 400 hommes du régiment de Navarre, conduits par son lieutenant-colonel, le chevalier de Souvray, acheva la déroute des wallons, les poursuivit jusqu'à la contrescarpe et les obligea à rentrer dans le fort. Il

¹ Campagnes du roi de 1677, Primi Visconti, déjà citées, p. 78 à 80.

Registre FF., fo 220, aux Arch. municip.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Mém. du mar<sup>al</sup> de Villars, déjà cités, t. I, p. 39.

perdit environ vingt hommes dans cette action, et 1677 eut un cheval tué sous lui; mais les pertes des assiégés furent plus importantes, et le major qui les commandait fut fait prisonnier, avec son aide-major, à vingt pas de la contrescarpe 1.

Ces combats qui avaient eu lieu depuis le commencement du mois de mars, au Bac, à Nieurlet, à Clairmarais, à Arques, au Zest, à la Madeleine, au Grand-Large et au Fort à Vaches, ne laissaient aucun renos à la garnison, ils en diminuaient l'effectif, et les pertes étaient d'autant plus cruelles que les chances de recevoir des renforts diminuaient chaque jour.

Enfin, le 4 avril, les assiégeants, avant encore été 4 avril renforcés le 2, par des régiments de Dragons-Dauphin, de Listenay, et Royal, ouvrirent la tranchée à l'ouest de la place.

A chaque nouvelle épreuve, la population essentiellement religieuse de Saint-Omer avait imploré l'assistance divine. Cette fois, en présence de la menace du bombardement, une grande procession à laquelle assistaient l'intendant Simon, le comte de Saint-Venant, grand bailli, tous les magistrats et une foule de peuple, parcourut, le 4 avril, les rues de la ville, avec l'image de la Vierge et les chefs vénérés de saint Omer et de saint Bertin 2. A cette occasion, on permit aussi définitivement de manger gras pendant le carême.

Les Français vinrent camper près de Tatinghem, où le parc d'artillerie avait été amené, et le duc d'Orléans s'installa lui-même dans ce village. On attaqua alors l'ouvrage à cornes des Cravattes, que

<sup>1</sup> Primi Visconti, p. 81, 82.

Reg. FF. aux arch, mun. fo 220, et Reg. capit. P. fo 46 vo.

1677 4 au 7 avril

battirent dix pièces de canon placées près de Saint-Martin-au-Laërt 1. Dans la soirée du 4, Monsieur envoya à la tranchée le comte du Plessis, MM. de la Motte et d'Aubarède: deux bataillons de Navarre furent placés à droite, et deux autres de Touraine et de Phiffer à gauche, ils étaient soutenus par quatre escadrons de Gournay et de Vains 2. Pendant la nuit du 5 au 6, la garde fut relevée par le marquis de la Trousse 3, et Stoupp, avec les régiments d'Anjou et Magalotti. Le prince de Soubise fut de service les 6 et 7, avec le chevalier de Sourdis à la tête de quatre bataillons, deux du régiment de la Reine et deux des Vaisseaux ; et ce fut M. d'Albret qui fut de garde à la tranchée la nuit du 7 au 84. Les boulets atteignirent le rempart et tombèrent, au-delà, jusque sur le vieux marché: l'hôtel de ville n'était plus tenable, le Magistrat dut accepter l'offre des moines de Saint-Bertin 5, qui mirent à sa disposition, dès le 6, plusieurs salles de leur monastère.

Les Français ne se bornèrent pas à cette attaque du côté ouest, qui produisit de terribles effets contre l'artillerie de la ville; la marche d'une armée venant au secours de la place, qu'on leur avait annoncée, les obligeait à hâter les opérations du siège; et pendant la nuit du 3 au 4 avril, le régiment Conty avait ouvert aussi la tranchée devant le Fort aux Vaches, qui fut bientôt investi, du côté de la porte dite des

3 au 8 avril

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ms. du g<sup>11</sup> Vallongue, 834 de la Bibl. municip. St-Omer, p. 6.

Le colonel Vains fut tué le 5, à la tête d'un escadron.

<sup>3</sup> Abrégé chronologique de la maison du roi, t. II, p. 464.

<sup>\*</sup> Campagne du roi de l'année 1677, par Primi Visconti, p. 83 à 85.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'abbé de Saint-Bertin, François Boucault, était mort le 27 mars précédent.

Eaux, par le comte du Plessis avec les bataillons de 1677 Navarre, Anjou, et italien, soutenus par les Dragons-Dauphin. Les opérations furent poussées avec activité: la Frezelière fit placer une batterie de 24 pièces de canon qui ruina les feux des Espagnols: puis dans la nuit du 7 au 8, le fort fut attaqué par le comte de Longueval et le chevalier de Quevilly, qui avaient sous leurs ordres chacun six compagnies de dragons. Ce fut une opération difficile, car il était entouré d'eau, et accessible seulement par une digue, où quinze hommes pouvaient à peine passer de front. La garnison, surprise à deux heures de la nuit, ne laissa pas de combattre avec une telle bravoure qu'elle obligea les deux premières lignes à reculer. M. de Quevilly les rallia, entraîna celles qui suivaient, les mena lui-même à la palissade qu'il franchit le premier, traversa deux fossés pleins d'eau, et poussa les assiégés jusqu'au chemin couvert de la redoute. Là, il rencontra, de nouveau, une résistance acharnée de la part du commandant et de ses officiers : et, mal secondé par ceux qui le suivaient, il recut un coup de pertuisane 1 dans la cuisse, et à l'épaule un coup de mousquet, qui le mit hors de combat. Le comte de Longueval, qui attaquait le fort d'un autre côté, fut plus heureux, il entra sans trop de difficultés. Le commandant espagnol Durandal, sur le point d'être fait prisonnier, aima mieux se faire tuer que de se rendre. François Guérin, officier du régiment du prince de Robecq, atteint d'une grave blessure, ne dut

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les Espagnols se servaient encore alors de la pertuisane. remplacée en 1670, dans l'armée française, par la lance. La pertuisane était une arme d'hast, dont le ser présentait une pointe à la partie supérieure, et sur les côtés, des pointes, des crocs et des croissants.

la vie qu'à un grand chien qui ne le quittait jamais; au moment où un arquebusier allait achever son maitre, le généreux animal terrassa son adversaire et faillit l'étrangler. La garnison se retira dans la redoute, mais voyant les Français maîtres du fort, elle mit bas les armes; elle avait perdu 150 soldats et officiers tués, dont le colonel Phairfaix. Douze officiers, avec cent soldats, furent faits prisonniers 1 et conduits à Aire.

Le comte du Plessis se jeta alors du côté du Haut-Pont, à la tête de ses bataillons victorieux, et essaya de surprendre le faubourg, mais les petits canaux qu'il rencontra firent obstacle à son passage, et il dut renoncer à ce hardi coup de main, dont le succès eût répandu la terreur dans Saint-Omer<sup>2</sup>.

Cependant les Hollandais, qui avaient fait alliance avec les Espagnols, et que le duc de Villa-Hermosa pressait depuis longtemps, avaient rassemblé, au premier bruit du siège de Valenciennes, une armée, dont le commandement avait été confié au prince d'Orange<sup>3</sup>; et ce capitaine, qui ne pouvait plus rien pour Valenciennes, rapidement enlevée par Louis XIV, devait tenter de secourir Saint-Omer. Le prince de Robecq s'était empressé de l'avertir de l'arrivée de Monsieur, et lui avait fait savoir que les Français n'avaient alors que quatorze mille hommes environ, qu'aucune ligne de circonvallation ou contrevallation

¹ D.G. vol. 545.—Annales des Provinces-Unies, par Barnage, La Haye 1726, in-l², t. II, p. 807. — Histoire d'Artois, par Dom Devienne, t. V, p. 239-240; et Primi Visconti, p. 86.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Primi Visconti, p. 86.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Guillaume III, de Nassau, prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies en 1672, et roi d'Angleterre en 1688, né à La Haye en 1650, mort en 1702.

n'avait été faite, et qu'en se hâtant, il aurait facilement raison du frère du roi. Le siège avançait, l'armée de secours n'arrivait pas, tandis que les Français recevaient incessamment des renforts, et le moment était venu où toutes les communications extérieures étaient coupées. Un soldat, porteur d'une
lettre du duc de Villa-Hermosa, gouverneur des PaysBas, avait vainement cherché à pénétrer dans la
place, il avait été arrêté par les Français, et ses dépêches annonçant que Guillaume d'Orange marchait
enfin au secours de Saint-Omer, étaient tombées aux
mains de l'ennemi.

Toutefois les assiégés restaient fermes dans leurs -8 avril espérances, ils se rappelaient qu'en 1638 aussi, ils avaient attendu près de deux mois l'armée de secours qui avait fait lever le siège: cette fois encore, ils devaient espérer que leur ténacité serait récompensée. L'échevinage déploya plus d'énergie que jamais. Il décida que la moitié des bourgeois monterait alternativement la garde, et il fit, le 8 avril, une nouvelle répartition des postes à occuper sur les remparts par les compagnies bourgeoises. Il requit les brasseurs et les boulangers de fabriquer de la bière et du pain en quantité suffisante pour l'alimentation des troupes et des habitants, et les manneliers de faire des mannes et des fascines destinées à être placées sur les remparts, afin d'y abriter les soldats. Puis, comme il avait recu, par l'intermédiaire du prince de Robecq. 400 florins, que le Président Simon avait accordées pour les dépenses journalières, il fit réparer l'artillerie, et particulièrement la batterie de l'ancienne porte Boulenisienne, qui avait beaucoup souffert, et rétablir un bras du pont-levis de la porte Sainte-Croix; il donna de nouveaux ordres afin de faire travailler les compagnies bourgeoises et les religieux au rempart, derrière l'abbaye de Saint-Bertin, et aux esplanades savril de la batterie de l'Abbé. Le 9 avril, il résolut d'ouvrir la fausse-porte, au-devant du boulevard, près la maison du comte de Saint-Venant, et la porte à eau donnant dans le fossé, près du couvent de Sainte-Claire, pour faire refluer, à travers la ville, l'eau dans la rivière de la basse Meldick , et augmenter ainsi, par l'inondation, la défense de la place, du côté où elle était le plus sérieusement menacée.

Songeant enfin à leur propre sûreté, les échevins qui, depuis la prise du Fort à Vaches, étaient de nouveau menacés par l'artillerie française dans leur refuge à Saint-Bertin, transportèrent le lieu de leurs assemblées chez les Dominicains, qui leur donnèrent plusieurs pièces de leur couvent situé au centre de la ville.

l'endant ce temps, le prince d'Orange, inquiet des rapides succès des Français, conférait rapidement à Anvers avec le duc de Villa-Hermosa, et partait de son camp de Mons<sup>2</sup>; remontant d'abord au nord, il campait à Enghien<sup>3</sup>, la droite de son armée au ruisseau près de cette ville, et la gauche à Steinkerque<sup>4</sup>, le lendemain à Grammont<sup>5</sup>, la droite au-dessous de cette place et la gauche à Saradek, de là à Gavre où il faisait passer l'Escaut à ses troupes; il campait

<sup>&#</sup>x27; Registre FF. aux arch. municip. Délibérations du 8 au 11 avril, f° 224 à 228. — La basse Meldick, qui est le cours principal de l'Aa, s'écoulait, par le faubourg, dans le marais de Lizel.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mons, chef-lieu de la province de Hainaut (Belgique).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Enghien, à 31 k. de Mons.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Steenkerque-les-Enghien, à 26 k. de Mons.

<sup>\*</sup> Grammont, Flandre orientale, à 38 k. 5 de Gand.

ensuite près de Gand, puis descendait à Gramen <sup>1</sup>, la 1677 droite à Deynze, la gauche à Gotthem <sup>2</sup>; il passait le 7 avril à Ypres, et venait, le 8, établir son camp à Poperinghe <sup>3</sup>; le 9 au soir, il campait à deux kilomètres au sud de Cassel, à Sainte-Marie-Capelle, la droite à Oxelaere, la gauche à Saint-Silvestre-Capelle; il en décampait à une heure de la nuit, et, marchant sur cinq colonnes, il s'étendait, le 10, le long du petit ruisseau de Peenne <sup>4</sup> et rangeait, entre Zuydpeene et Noordpeene, son armée composée de vingt mille fantassins et de plus douze mille chevaux <sup>5</sup>.

Louis XIV avait averti Monsieur de la marche du prince d'Orange sur Ypres, et lui avait envoyé, dès le 31 mars, 8 bataillons et dix pièces de campagne 6.

De son côté, Louvois s'était rendu à Lille dans les premiers jours d'avril, pour y faire rassembler les troupes et les munitions que le roi voulait faire passer à son frère, puis, laissant le soin d'exécuter ses ordres aux maréchaux de camp de Chamlay et de la Cardonnière, il était retourné au camp royal. Les mouvements de l'armée du prince d'Orange ne tardèrent pas à inquiéter les Français, et le maréchal

<sup>&#</sup>x27; Gramen, à 23 k. de Gand.

Gotthen-les Deynze, Flandre orientale, à 24 k. 5 de Gand.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Poperinghe, Flandre occidentale, à 12 k. d'Ypres.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> DG. vol. 545. — La Peenne, ruisseau qui se forme a Zuydpeene, canton de Cassel, et qui tombe dans l'Yser a Wyldes, canton de Bergues, arrondissement de Dunkerque.

La bataille du val de Cassel en 1677, par de Smyttere, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Histoire de Louvois, t. II, p. 295.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, né en 1560, mort en 1719. (Notice de M. de Boislile dans le *Cabinet historique*, janvier 1877.)

de Luxembourg 1 courut se mettre à la disposition de Monsieur avec deux compagnies de mousquetaires. En mème temps, le duc d'Orléans, par précaution, envoyait un bataillon à Bergues et un autre à Dunkerque, afin de mettre ces deux places en état de résister à un coup de main, et il attendait les événements.

Dès qu'il vit l'armée hollandaise s'approcher de Saint-Omer, il n'hésita pas à se porter au-devant d'elle, bien que ses forces ne fussent pas égales à celles de son adversaire. Le seul point par où la place pouvait être secourue, était au nord, du côté du Bac et de Nieurlet; il importait donc aux Français de couvrir leurs lignes de ce côté, et d'empêcher l'ennemi d'approcher de la place. Monsieur plaça d'abord au Bac, à Nieurlet et à Watten un bataillon de Phiffer, un de Greeder, des dragons et une partie des milices boulonnaises. Et le 8 avril, il quitta Blendecques, et vint camper à Blaringhem, qu'occupa la droite de son armée, tandis que la gauche était au-dessus du Fort Rouge; le 9, il fit avancer ses troupes, en portant sa droite à Ebblinghem, sa gauche au-dessus de Wæs-

Il avait laissé à la garde du Fort aux Vaches le marquis de la Trousse et Stoupp, avec un bataillon de Bourgogne, un de Languedoc, un de la marine royale, un de Roussillon, avec quelques escadrons de Bordages et de cavalerie boulonnaise. Les assiégés, s'étant aperçus du peu de troupes qui occupaient le 10 avril fort, firent, le 10, une sortie, pour tenter de le reprendre, mais ils furent rejetés dans la place<sup>2</sup>. De

tine, où il établit son quartier général dans l'abbaye.

<sup>&#</sup>x27; Henri-François de Montmorency, duc de Luxembourg. (Abrégé chron., t. I, p. 120.)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Primi Visconti. p. 100.

son côté, le Magistrat, voyant les tranchées quelque 1677 peu dégarnies, décida le même jour de faire un effort suprême pour combler les travaux des assiégeants et détruire, s'il était possible, les batteries du côté de Tatinghem, qui faisaient tant de mal à la ville. Tous les religieux, les domestiques des chanoines et un grand nombre de bourgeois, soutenus par quatre-vingts cavaliers, sortirent le lendemain matin, 11 avril, avec des pelles, des pioches et autres instruments; mais les Français étaient en éveil, ils accoururent, et repoussèrent facilement ces travailleurs mal armés, qui durent renoncer à leur courageuse entreprise 1.

De l'autre côté de la ville, régnait depuis deux ou trois jours une grande activité, car le gouverneur avait été avisé que le prince d'Orange avançait, et qu'un pont de bateaux lui serait nécessaire pour franchir la rivière d'Aa et les marais, soit du Bac, soit de Nieurlet, ou de quelque autre endroit, et faire entrer du renfort dans la place; sur sa demande, les échevins avaient chargé l'un d'eux, le s' Doresmieux, et le s<sup>r</sup> de la Pierre grosse, l'un des dix jurés, de requérir tous les bateaux qu'ils jugeraient convenables; et les faiseurs de bateaux, avec d'autres corps de métiers, travaillaient avec activité, dans le faubourg du Haut-Pont, à préparer, sans retard, tous les matériaux nécessaires à l'établissement de ce pont<sup>2</sup>.

Pendant que les assiégés cherchaient ainsi à aider de tout leur pouvoir l'armée de secours, celle-ci était attaquée, dès le 10, par les Français. Monsieur s'étant aperçu que l'ennemi faisait un mouvement vers le

<sup>1</sup> Deneufville.

<sup>2</sup> Reg. FF. fo 28, Arch. municip.

nord, avait empêché le prince d'Orange de se saisir du passage et de l'abbaye de Peene; et après un engagement dans le cours duquel il avait infligé d'importantes pertes aux Hollandais, il restait maître de toutes les routes par où l'armée de secours pouvait ravitailler Saint-Omer, et occupait Balenbergh¹ qui tenait la route de Watten.

Dans la nuit du 10 au 11, son armée, inférieure en nombre à celle du prince d'Orange, recevait neuf bataillons détachés du camp royal, dont deux bataillons de gardes françaises. Ils étaient conduits par M. de Tracy<sup>2</sup>, qui les avait menés avec une diligence extraordinaire, sans s'arrêter à Béthune, leur avait fait faire une marche de huit lieues la nuit, et n'avait employé que quatre jours pour aller de Cambrai jusqu'auprès de Cassel<sup>3</sup>. Monsieur eut alors sous ses ordres 38 bataillons et 80 escadrons<sup>4</sup>, soit environ 25.000 combattants, dont 16.000 hommes d'infanterie et 9.000 chevaux <sup>5</sup>.

11 avril

Les Hollandais n'utilisèrent point la nuit pour reprendre l'abbaye de Peene, ou forcer le poste de Balenbergh, mais une partie de leur armée passa le ruisseau de la Peene. Ils rencontrèrent le lendemain 11, jour des Rameaux, l'armée française rangée en bataille derrière un second ruisseau, la Lyncke. C'est alors que se livra la célèbre bataille de Cassel, qu'on a appelée aussi bataille de Peenne ou Pienne, sur le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Aujourd'hui Baelemberghe sur la carte de l'état-major. (Saint-Omer.)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Henry Bonneau de Tracy, alors brigadier, puis maréchal de camp en novembre 1677. Voir ses services, *Abrégé chron.*, t. III, p. 154.

<sup>3</sup> Abrégé chron., t. III, p. 505.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Histoire de Louvois, t. II, p. 296.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La bataille du val de Cassel, déjà citée, p. 16.

territoire sud et ouest de Zuydpene, limitrophe du 1677 village de Noordpeene. Le prince d'Orange y fut complètement défait 1. Le soir même, à neuf heures, le marquis de Chamlay écrivait à Louvois du camp d'Ebblinghem:

> « Au camp d'Abinghem 1 ce 11° avril à neuf » heures du soir 1677.

- > Je n'ay le temps, Monseigneur, que de vous mander » que nous avons aujourd'huy donné une bataille aussy
- » complette qu'on en ayt jamais veu. L'armée ennemie a
- » esté entièrement deffaitte après un combat de trois heures
- » et demie; tout leur bagage et presque tout leur canon a
- » esté pris, et on les a poussé jusques à un peu au delà de
- » Cassel, ils se sont enfuis avec la plus confusion du monde
- » (sic), et l'on n'a jamais veu deroutte pareille à celle là.
- » Ils vont estre obligé pour sauver le reste de leur infan-
- » terie de se débander près de Cassel, le débris de la ca-
- » vallerie s'est sauvé par petites trouppes au grand galop;

1 Nous ne faisons pas ici un nouveau récit de la bataille de Cassel, qui a fait l'objet d'un travail complet : la Bataille du val de Cassel en 1677, par de Smyttere. (Hazebrouck, Guermonprez, 1865, in-8°, 162 p. et planche.) L'auteur y a cité tous les récits antérieurs au sien. Depuis, la Société de la Morinie a donné, dans le tome VII de ses Bulletins, une courte relation encore inédite. Le récit que nous publions est le premier qui ait été écrit, il est rédigé sous l'impression toute récente du succès, par un officier supérieur; c'est en quelque sorte un bulletin de victoire, et s'il n'est pas le plus exact, du moins, mieux que tout autre, il montre l'enthousiasme des vainqueurs. Il a servi d'ailleurs, avec une autre narration du 13 avril (St-Pouenge à Louvois), qui se trouve à la suite de la lettre de Chamlay, aux Archives du Dépôt de la guerre, à faire le récit complet que donne M. Camille Rousset, p. 296 à 299 de son Histoire de Louvois.

<sup>a</sup> Aujourd'hui Ebblinghem. On écrivait en effet aussi Ablinghem (d'où Abinghem) dans les documents topographiques. - Mannier, Etudes étymologiques, historiques, etc., sur les noms des villes, bourgs et villages du Nord. Paris 1861, Aubry, in-8°.

- 1677 > enfin je n'av jamais veu un si grand désordre, la perte
  - » que le prince d'Orange a faitte est inconcevable, et je ne
  - » suis pas persuader qu'il la puisse réparer de cette cam-
  - » pagne. L'épouvante est terrible dans ce qui est resté de
  - > cette armée, nous n'avons pas perdu autant de gens que
  - » nous le devions faire. Le fils de Monsieur de Villacerf a
  - » nous le devions laire. Le mis de monsieur de vinacerr
  - » esté tué; demain, Monseigneur, je lèverai un plan du
  - » champ de bataille et vous en envoyeray le destail de ce
  - » qui s'est passé dans cette action qui s'est embarquée par
  - » plusieurs mouvemens qu'a fait le prince d'Orange.
  - » Personne, Monseigneur, n'est à vous avec plus de res-
  - » pect et d'attachement que
- » Signé: CHAMLAY.
- » L'infanterie des ennemis a fait le plus grand feu qu'on » ayt jamais veu . »

Le lendemain, Chamlay envoyait le détail de la bataille :

- « Détail de ce qui s'est passé à la bataille de
- » Cassel gagnée par S. A. R. Monsieur, contre
- » M. le prince d'Orange le 11 avril 1677.
- > Monsieur ayant appris, par les nouvelles qui luy ve-
- » noient de tous côtés, la marche de l'armée du Prince
- » d'Orange, pour venir attaquer celle du Roy, qui étoit à
- » ses ordres, et que même il s'étoit avancé vers Ypres,
- > S. A. R. ayant reçu un gros renfort de troupes que le
- » Roy luy avoit envoyé, disposa toutes choses en l'ordre-
- ➤ cy-après, mettant M. le Mal de Luxembourg, qui avoit
- » amené le secours, à la tête de l'aisle gauche, et M. le
- » Mal d'Humières à celle de la droite, pendant que S. A.
- » R. se mit à la tête du corps de bataille; laquelle étant
- résolue, M. le Mal d'Humières voyant que l'aisle gauche
- des ennemis s'avançoit, et qu'ils avoient déjà fait passer
- » le ruisseau à 3.000 hommes de pied, il les chargea, et
  - <sup>1</sup> Branche de la famille de Colbert.
  - ¹ Original du Depôt de la Guerre, vol. 545, p. 106.

» les défit, puis passant à la tête du ruisseau avec la gen- 1677 » darmerie qui composoit l'aisle droite qu'il commandoit, » il prit l'aisle gauche des ennemis en flanc, et après une » assez vigoureuse résistance, il les défit absolument : ce-» pendant Monsieur s'avançoit avec son corps de bataille. » celuy des ennemis étoit sur le ruisseau, partie d'un côté, » partie de l'autre, les détours du ruisseau en ces endroits » ne permettant pas de faire une ligne droite, la résis-» tance des ennemis fut très longue et très vigoureuse. » Monsieur chargea plusieurs tois à la tête des escadrons » et des bataillons, et comme il étoit toûjours au plus fort » de la meslée, il eut un cheval blessé sous luy, et un coup > de mousquet dans ses armes, plusieurs personnes furent » tüées ou blessées auprès de luy. M. le cher de Loraine » fut légèrement blessé au visage, et M. le cher de Nan-» touillet à la jambe. Toutes les troupes firent des mira-» cles, animées par la présence de Monsieur, les mousque. » taires du Roy se surpassèrent eux-mémes, et perdirent » M. de Moissac; les régiments d'Humières et Du Maine » allèrent plusieurs fois à la charge. » Les ennemis plièrent enfin, et pendant qu'on les atta-» quoit avec tant de vigueur à la droite et au corps de » bataille, M. de Luxembourg voulait passer le ruisseau > pour prendre en flanc leur gauche, mais il trouva deux » bataillons retranchés dans l'église de Peene, et ne put se » rendre maître de l'église et du passage du ruisseau qu'a-» près avoir fait venir du canon : dans le tems qu'il voulut > charger pour passer de son côté, Monsieur luy manda » la défaite des ennemis qui füyoient, abandonnant leur » canon et leur bagage, M. de Luxembourg qui voyoit les mouvemens que les ennemis faisoient, manda à S. A. R. » qu'il déferoit entièrement le reste des füyards; il passa » la rivière pour aller après eux, et les poussa quelque » tems, en taillant en pièces tout ce qui se sauvoit, et » manda ensuite à Monsieur, qui le faisoit soutenir de » près, qu'il alloit continuer à les poursuivre, et que leur

» défaite étoit si entière qu'il n'y avoit pas dix des enne-

- 1677 » mis ensemble; il fit passer ceux qu'il conduisoit au tra-
  - » vers du bagage de l'armée ennemie, et les empêcha de
  - » s'amuser au pillage.
    - » Toute l'infanterie des ennemis a été défaite, aussi bien
  - > que les dragons; il y a plus de trois mille hommes tués
  - » sur la place, et 15.000 mousquets et piques semés en une
  - demie lieue de païs.
    - » Tout le canon du Prince d'Orange, l'équipage de sa
  - » personne, celuy de toute son armée, ses vivres et ses mu-
  - nitions ont été pris, avec 2,500 prisonniers, 40 drapeaux
  - » et 14 étendarts. Monsieur a eu 20 de ses domestiques
  - » blessés autour de luy, et même un coup de feu sur ses
  - » armes, dont la bonté luy a conservé la vie ¹. »

Pendant la bataille, les défenseurs, dans l'intérieur de la ville, s'inquiétaient de ne pas voir le combat se rapprocher du côté de Nieurlet, d'où pouvait venir le salut, et de ne point recevoir le signal de faire quelque sortie pour jeter le pont de bateaux préparé, et ils attendaient avec anxiété le résultat de l'engagement des deux armées. Vers la chute du jour, lorsque le bruit du canon eut cessé, le prince de Robecq, malgré ses propres inquiétudes, chercha à persuader au peuple que le prince d'Orange n'avait point perdu la bataille, et que la journée du lendemain pourrait être plus favorable à la ville. Mais l'illusion fut de courte durée, et se dissipa le soir même, lorsqu'on entendit les salves d'artillerie que les Français tiraient dans leur camp, en l'honneur de la victoire que Son Altesse Royale venait de remporter. Pendant que ces réjouissances s'y prolongeaient, les détails de la complète défaite de l'armée de secours parvenaient petit à petit dans la ville et y jetaient la consternation; la nuit y fut lugubre, agitée,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> DG. vol. 545, p. 107, original sans signature.

et pour presque tous sans sommeil. Le lendemain, on apprit que des lettres, par lesquelles le Magistrat, ignorant encore le résultat de la bataille, informait le prince d'Orange de la triste situation de la place, étaient tombées entre les mains du brigadier Phiffer, qui commandait au Bac et à Nieurlet, et que le duc d'Orléans, après en avoir envoyé une copie au roi¹, en avait fait répandre d'autres copies dans son camp, afin d'exciter le courage de ses troupes, en leur donnant l'espoir d'un succès prochain et définitif. Le prince avait en effet pris ses mesures pour que les assiégés apprissent qu'il était en possession de ces lettres, et qu'il n'ignorait rien de l'état de détresse de la ville.

Le duc d'Orléans avait envoyé de suite le marquis d'Effiat rendre compte de la bataille au roi, qui lui fit témoigner son extrême satisfaction par le marquis de Saint-Geniès <sup>2</sup>.

Dès le 12 avril, Louvois écrivit du camp devant la citadelle de Cambrai, aux divers commandants d'armée ou de places-fortes pour annoncer cette victoire, et dans une lettre du 13 adressée à Courtin, ambassadeur en Angleterre, il répétait les paroles du roi, qui espérait « que ce coup disposerait ses ennemis « à donner les mains à la paix <sup>3</sup>. »

12 et 13 a**vr**il

- <sup>1</sup> Primi Visconti, p. 147.
- <sup>3</sup> Annales des Provinces-Unies, par Besnage, déjà citées, t. II, p. 809.
  - 3 Voici ces deux lettres:

M. de Louvois

A M. le Mal de Créquy

du 12 avril, au camp devant la citadelle de Cambray.

Après les nouvelles du siège de la citadelle de Cambray, il ajoute :

« Et le Roy vient d'aprendre que Monsieur deffit hyer l'ar-

Certes, si la bataille de Cassel pouvait amener la cessation des hostilités, on ne pouvait penser, à

» mée de Mons' le prince d'Orange à platte couture; Mons' le » mquis d'Effiat qui a porté cette nouvelle asseure que tout le » canon et le bagage des ennemis est pris, qu'il y a des en- » droits où l'on voit 3000 hommes tuez sur la place, et que » lorsqu'il est party, il n'y avoit pas 20 hommes ensemble qui » songeassent à faire une arrière garde.

» Je ne doubte point que si la nouvelle de Valenciennes n'a

» pas fait faire alte aux Allemands, celle-cy ne les fasse re
» passer le Rhin tout au plus viste, et, afin qu'ilz ne puissent

» ignorer, Sa Majte me commande de vous despecher ce cou
» rier, pour vous faire sçavoir que son intention est que vous

» donniez ordre que l'on fasse incessamment des réjouissances

» publicques, et que l'on rende grâce à Dieu pour un évène
» ment si advantageux au bien de son Estat, dans toutes les

» places qui sont soubz votre commandement.

» Je vous suplie de vouloir bien despescher un courier en
» Comté pour y porter le mesme avis à Mons de Duras, et de
» me croire toujours entièrement à vous.

DG. vol. 532, p. 111 et 112.

- La même lettre fut adressée à divers commandants d'armée ou de places-fortes, MM. de Magalotti, comte de Nancré, de Cezen, de Montal, de Calvo.

Dans une lettre du 13 avril 1677, datée aussi du camp devant Cambrai, et adressée à Courtin, ambassadeur du Roi en Angleterre, Louvois s'exprime ainsi:

« Yous debvez, auparavant que de recevoir cette lettre, avoir » esté informé que M. le prince d'Orange s'étant engagé trop » près de Monsieur, ignorant que neuf bataillons et cinquante » escadrons l'avoyent joint la nuict précédente, a esté deffait à » platte couture, le xi° de ce mois, en sorte que l'on luy a tué » 3000 hommes sur la place, pris 2500 prisonniers, son canon, » ses munitions, ses vivres, et tout son bagage. Je ne sçais ce » que la Chambre basse dira de cet évènement, mais aparem-» ment il ne persuadera pas les Anglois qui sont sages d'em-» brasser un party aussy deslabré qu'est celuy là présentement. » La première chose que me dit le Roy en recevant une » nouvelle aussi considérable fut qu'il espéroit que ce coup

Saint-Omer, que la paix fût cependant assez pro- 1677 chaine pour sauver la place. Aussi la défaite du prince d'Orange abattit un instant les courages; la situation de la ville était d'ailleurs critique, les magistrats voyaient avec inquiétude l'épuisement du trésor, la difficulté toujours croissante de se procurer de l'argent, et la solde des troupes devenue presque impossible; les blessés et les malades étaient nombreux, et les édifices publics ou privés avaient déjà subi bien des dégâts. Cependant, après un premier moment de stupeur, les âmes semblèrent se grandir au niveau de l'épreuve que Dieu venait de leur envoyer; en outre, les sentiments d'attachement à la maison d'Espagne se manifestèrent chez les bourgeois, d'autant plus ardemment que la ville était plus menacée de passer très prochainement sous une autre domination; et, par une résistance que commandait sans doute l'honneur militaire, ils voulurent, en même temps, donner une dernière preuve de fidélité à leur souverain. Aussi le parti français resta-t-il en minorité, et n'osa s'agiter; il lui semblait d'ailleurs qu'il n'avait qu'à attendre les événements.

Après la bataille, Monsieur s'était occupé de faire ramasser et soigner les blessés, de quelque nationalité qu'ils fussent 1. Il avait envoyé des chariots et des voitures avec des médecins, des chirurgiens et des vivres spéciaux pour les secourir, et sur le champ de bataille même, on établit, dans une grange qui

<sup>»</sup> disposeroit ses ennemis à donner les mains à la paix...... » Et il espère que les Anglais ne donneront au prince d'Orange aucune apparence de secours, ni des forces qui pourraient relever son courage.

DG. vol. 532, p. 118 et 119.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Primi Visconti, p. 145.

1677 existe encore, une infirmerie provisoire pouvant contenir près de deux cents blessés 1.

Bien que le roi lui eût ordonné d'envoyer la plus grande partie de sa cavalerie en différents quartiers pour la faire subsister plus facilement, comme elle ne manquait point de fourrages, il jugea devoir en conserver la plus grande partie pour accélérer le siège, et il ne renvoya que quelques régiments<sup>2</sup>. Il resta dans les environs de Cassel, observant les débris de l'armée ennemie, prêt à empêcher quelque troupe débandée de se jeter dans Saint-Omer.

Mais le maréchal d'Humières, immédiatement après la bataille de Cassel, était retourné devant la place, afin de faire cesser les sorties des assiégés, et il avait recu de Monsieur l'ordre de faire construire une batterie de 20 pièces de canon, dirigée contre le faubourg du Haut-Pont. L'attaque ne tarda donc pas à recommencer de ce côté. Dans la nuit du 17 au 18 avril, les Français parvinrent jusqu'à l'avant-fossé; La Cardonnière, lieutenant général, commandait la gauche, Stoupp la droite, et Villechauve le corps du centre. Les assiégés les recurent avec une grande énergie, leur tuèrent près de 700 hommes, dont la Frezelière à la tête des grenadiers, en blessèrent beaucoup d'autres, notamment La Cardonnière, et ne les laissèrent pas avancer<sup>3</sup>. Mais ce fut là le der-18 avril nier effort des Espagnols. La nuit suivante, l'ennemi, rendu plus prudent, alla à la sape, et s'étendit da-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bataille du val de Cassel, par de Smyttère, p. 41.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> DG. 546. Flandre 1677, avril. Avertissement, résumé des opérations.

<sup>3</sup> Ms. Deneufville, Dom Devienne et P. Visconti. On lit aussi dans le Grand Cartulaire de Saint-Bertin, t. X, qu'il y eut « grand » carnage de part et d'autre. »

vantage, il jeta ensuite des fascines pour combler 1677 l'avant-fossé, et forca les assiégés à abandonner le faubourg, où le brigadier Phisser s'établit fortement.

C'était un nouveau et cruel désastre pour les défenseurs de la place. Le gouverneur, pour ranimer les courages, fit répandre le bruit qu'il avait recu avis que Louis XIV avait été contraint de lever le siège de Cambrai, et que le duc d'Orléans recevrait inces-. samment l'ordre d'abandonner celui de Saint-Omer. On croit aisément ce qu'on désire. Les assiégés redoublèrent d'ardeur et d'activité, et la défense devint acharnée. Le corps de la place, attaqué le 19, par les 19 avril ennemis, dont quelques-uns s'étaient déjà avancés jusqu'aux palissades, fut vaillamment défendu, et ils ne purent se loger qu'à cent pas de l'avant-fossé; de là, ils continuèrent leurs travaux dans la nuit du 19 au 20, et purent s'avancer jusqu'au fossé.

Cependant Louvois avait écrit le 19 avril au duc d'Orléans:

« A Monseigneur le duc d'Orléans.

» Soubz Cambray.

» Monseigneur,

» J'ay receu la lettre dont il a plu à V. A. R. de m'ho-

norer le 18 de ce mois, celle cy jointe de Sa Mate vous

» informera qu'elle ne veut point vous oster le plaisir et la

» gloire de parachever le siège de S. Omer, et qu'estant

» bien ayse de conserver M. de Vauban, elle a envoyé

» ordre au sieur de Montguiraud de se rendre incessam-» ment auprès de V. A. R. J'espère toujours, qu'aupara-

» vant que nous arrivions à Aire, nous aprendrons la ré-

» duction de S. Omer. Je suis avec le profond respect que » je doibz, etc. 1. »

Louvois ne se trompait pas: la prise du Haut-Pont

<sup>1</sup> DG. vol. 532, fo 145 vol. — Copie.

1677 était annoncée, le 20, à Louis XIV, qui passait à . Béthune après la réduction de la forteresse de Cambrai, et Monsieur allait bientôt recevoir la capitulation de Saint-Omer.

Les assiégeants avaient fait au mur d'enceinte une brèche si énorme que cent hommes pouvaient y pas-20 avril ser 1, ils avaient employé les journées du 19 et du 20 à combler le fossé, et ils allaient arriver à la hauteur des arcades. Un dernier conseil de guerre se tint, le 20, dans la place, sous la présidence du prince de Robecq; les autorités militaires, le grand Bailli, le mayeur en exercice et celui de l'année précédente, le conseiller de ville Taffin, Dom Georges Petquam, abbé de Clairmarais, et trois représentants du chapitre de la cathédrale : Jacques de Lières, doyen, François du Chambge, archiprêtre, et Jean-François Taffin, chanoine, y assistèrent<sup>2</sup>. Le gouverneur donna lecture d'une lettre du maître de camp Bonamigo, et exposa que la brèche faite au rempart par le canon ennemi était praticable, et que la ville pouvait être emportée d'un moment à l'autre; que la moitié de la garnison avait péri, qu'il n'y avait plus d'armes ni de poudres dans les magasins, et que l'artillerie était hors d'état de servir; qu'il n'y avait plus de secours à espérer, et que le duc d'Orléans, revenu la veille à son quartier de Blendecques, venait de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Annales des Provinces-Unies, t. II, p. 816. — On voit encore aujourd'hui l'emplacement de cette brèche; une partie du revêtement extérieur du rempart, près de la porte de Dunkerque, qui n'existait pas à l'époque du siège, porte sur un large espace, au milieu de briques, la date de 1677, qui y aura été placée lors de la reconstruction du rempart, pour attester que c'est par ce point que la ville a été attaquée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir extrait des registres capitulaires nº 1, aux pièces justificatives.

faire mettre son armée en bataille sur la hauteur de 1677 la Justice d'Argues. On décida alors de demander à capituler, plutôt que de risquer inutilement la vie et les biens des habitants.

Le conseil de guerre se termina à cinq heures et demie du soir. Avant que la délibération fut achevée, le bruit s'était déjà répandu dans la cité que l'on se proposait de capituler, et l'agitation était extrême, les bourgeois ne voulant pas se rendre, prétendant encore défendre la brèche, et manifestant plus que jamais leur peu de sympathie pour la domination française. Malgré cette opposition 1, le prince de Robecq, sachant que si la ville était prise d'assaut, les vaincus n'obtiendraient point de quartier, fit battre la chamade vers 6 heures, et on échangea des ôtages. Le marquis de Villars, qui se trouvait dans la tranchée, fut désigné pour aller dans la place régler la capitulation<sup>2</sup>. Mais il ne fut pas possible de s'entendre, et, dans la soirée, les Espagnols envoyèrent au camp français le colonel d'infanterie de Fey et M. d'Hamoncourt, colonel de cavalerie<sup>3</sup>. Le duc d'Orléans exigeant, malgré l'avis contraire du maréchal de Luxembourg, que la garnison se rendît prisonnière de guerre, les parlementaires se retirèrent. Les négociations reprirent le lendemain, et se prolongèrent 21 avril toute la journée. Son Altesse royale consentit enfin à laisser l'infanterie et la cavalerie sortir avec leurs armes, chevaux et bagages, pour se rendre à Gand,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Annales des Provinces-Unies, t. II, p. 811.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Móm. du Mal de Villars, éd. La Haye, t. I, p. 71, — éd. de Vogué, Paris 1884, t. I, p. 41.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> DG. vol. 545, p. 202. Lettre du Mal de Luxembourg à Louvois, du 20 avril 1677, 10 heures du soir, et Campagne du roi de l'année 1677, p. 149.

mais elle refusa deux pièces de canon que le prince de Robecq demandait avec insistance à conserver; toutefois, à la sollicitation pressante du marquis de Villars, il finit par les accorder, lorsque celui-ci lui rendit compte de la capitulation <sup>1</sup>. Elle fut signée le 22 avril au matin, à Blendecques, et une porte fut livrée aux Français avant midi. M. Robert, intendant de l'armée de Flandre, en envoya de suite le texte à Louvois <sup>2</sup>, qui venait d'arriver à Thérouanne avec le roi <sup>3</sup>.

20 au 22 avril

En quittant le conseil de guerre le 20, à cinq heures et demie du soir, le Mayeur avait de suite assemblé l'échevinage qui avait à traiter au nom de la cité. Il travailla toute la nuit à rédiger les articles de la capitulation, qu'il fit porter le lendemain, au camp de Blendecques, par ses députés, auxquels se joignirent

'Mémoires du marquis de Villars, loc. cit., et voir aux pièces justificatives l'article 2 de la capitulation militaire que nous publions en entier. Il porte en effet que ces deux pièces de canon sont refusées, mais tous les historiens mentionnent que la garnison quitta la ville en emmenant ces deux pièces.

<sup>2</sup> Voir la lettre de cet intendant aux pièces justificatives. — Louvois avait été déjà averti le 20, par le chevalier de Nantouillet que le duc d'Orléans lui avait envoyé, que les Espagnols avaient demandé à capituler; lorsque la capitulation fut signée, il annonça de suite cet événement au M<sup>al</sup> de Créquy par la lettre suivante:

## « A M. le Mª de Créquy.

» 22 avril 1677, à Terroüanne.

» Monsieur a pris possession aujourd'huy d'une des portes de
» S. Omer, et demain la garnison Espagnolle en part pour s'en
» aller à Gand. M. Le Tellier vous adressera au premier jour
» les ordres nécessaires pour en faire faire des réjouissances
» pour aprendre à nos voisins le bon succès des armes de S. M.
» Je suis tout à vous. »

Copie DG. vol. 532, p. 151.

3 Itinéraire des rois de France; le roi coucha à Thérouanne.

ceux de la noblesse, et ceux du chapitre : l'archi- 1677 prêtre du Chambge, et Jean-François Taffin 1. Le vainqueur de Cassel recut assez mal ces envoyés, se plaignant de ce que le Magistrat n'avait pas fait sa soumission la veille au soir; il accepta provisoirement les articles de la capitulation, qu'il présenta le 22 au roi, à Thérouanne 2; Louis XIV y fit mettre les réponses qu'il jugea convenables, et y apposa sa signature 3.

La garnison espagnole, composée d'environ deux mille hommes d'infanterie, et de 500 chevaux, avec deux pièces de canon, sortit de Saint-Omer le lende- 23 avril main 23, vers 9 heures du matin 4, par la porte du Brûle, et se dirigea vers Gand.

Le siège avait duré sept semaines : si la bataille de Cassel et la reddition de la place étaient de glorieux faits d'armes pour les Français, les assiégés, de leur côté, avaient fait preuve d'une grande bravoure et

<sup>1</sup> Voir extrait des registres capitulaires nº 2, aux pièces justificatives.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Histoire de la ville de Thérouanne, par M. Piers, p. 50.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Deneufville, t. II de ses Annales, et, après lui, Dom Devienne, ont raconté que la capitulation militaire semblait s'être faite à l'insu de l'échevinage. C'est là une erreur, puisque la présence des deux mayeurs est constatée dans le conseil de guerre tenu le 20, jour où elle fut décidée. Ils ont aussi reproché au Magistrat d'avoir rédigé tardivement les articles de la capitulation. Nous ferons observer qu'il était facile d'obtenir immédiatement une suspension d'armes, sauf à discuter ensuite : tandis que les échevins ne pouvaient se présenter au vainqueur qu'avec un projet de capitulation, et qu'il fallait bien qu'ils eussent le temps de le rédiger. La convention militaire paraît même avoir fait l'objet de plus longues discussions que la capitulation civile. Dans tous les cas, elles furent approuvées toutes deux le même jour.

<sup>4</sup> Grand Cartulaire de Saint-Bertin.

d'une énergique résistance; ils n'avaient mis bas les armes que réduits à la dernière extrémité, après 17 jours de tranchée ouverte, et le prince de Robecq, gouverneur, avait largement fait son devoir jusqu'à la dernière heure. Il y avait 161 ans, depuis 1516, lors de l'avènement de Charles I (plus tard Charles-Quint), que Saint-Omer appartenait à l'Espagne.

Les Français remplacèrent immédiatement les troupes espagnoles dans tous les postes et au château; puis, comme l'effervescence des bourgeois n'était point calmée, et que de nombreux et ardents défenseurs de la cause espagnole manifestaient encore leurs sympathies, des patrouilles parcoururent les rues pour maintenir l'ordre et dissiper les rassemblements; ensuite, le nouveau gouverneur, que le roi avait désigné de suite, fit procéder au désarmement des habitants, et déposer lenrs armes à l'hôtel de ville. Entre la place où il s'élevait et le château, bâti autrefois pour contenir les habitants, s'étaient construites, par suite de diverses tolérances, un certain nombre de maisons qui formaient un des côtés des rues Boulenisienne et du Lyon-d'Or, elles ne permettaient plus à l'artillerie de la citadelle de dominer la ville. Aussi, pour couper court à toute tentative de résistance ou empêcher quelque révolte, les Français placèrent une batterie de canon sur la place même, en face de la façade ouest de l'hôtel de ville 1. Ces

¹ Cette batterie ne fut enlevée que vers la fin du xvn¹ siècle. Quant à l'îlot de maisons qui séparait la place du château, les Français ne tardérent pas à l'abattre, et à former un glacis audevant de la citadelle, puis ils élargirent la place du marché, pour mettre l'artillerie en état de la foudroyer. (Recherches étymologiques sur Saint-Omer, notes du Bibliophile artésien, 1867, p. 152.)

mesures, ainsi que l'attitude résolue des troupes, 1677 intimidèrent les habitants et les obligèrent à subir la force des événements.

Peu après le départ des troupes espagnoles, à onze heures du matin, le duc d'Orléans fit son entrée dans la ville par la porte Neuve (Saint-Sauveur, aujourd'hui de Calais) à la tête d'un détachement formé du régiment des Dragons-Dauphin, commandé par les ducs d'Elbeuf et de Longueville, et de plusieurs régiments d'infanterie. Il se rendit à la cathédrale, où, en l'absence de l'évêque, il fut recu au portail ouest par le Doyen, revêtu de ses plus beaux ornements sacerdotaux de couleur blanche, et par les chanoines. Le Doyen lui présenta à embrasser le morceau de la vraie croix conservé dans l'église, et après une courte allocution, il fit chanter un Te Deum. Un siège avait été préparé pour le prince sur le parvis; l'autel était brillamment éclairé, et les reliques de saint Omer étaient exposées 1. Le duc parcourut ensuite avec son état-major les rues de la ville, examina les fortifications et assista à un second Te Deum à Saint-Bertin dans l'après-midi<sup>2</sup>.

Cependant l'article 5 de la capitulation imposait à 28 avrilla ville l'obligation de payer 18,000 livres, pour le rachat de ses cloches, à l'officier qui avait commandé l'artillerie pendant le siège 3, et l'échevinage ne se décidait pas à faire le versement de cette somme con-

<sup>\*</sup> Extrait des registres capitulaires, nº 4, aux Pièces justificat.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Grand Cartulaire de Saint-Bertin ms., et les Abbés de Saint-Bertin, par M. de Laplane, t. II, p. 343.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Autrefois, tout ce qu'une ville, qui avait été prise ou qui avait capitulé, contenait de métal, autres que le fer, l'or et l'argent, devenait le butin des officiers qui avaient commandé l'artillerie pendant le siège.

1677 sidérable. Au hout de six jours, le lieutenant d'artillerie, lassé d'attendre, se décide, à recourir à la force. Il range le matin quelques troupes en bataille sur la grande place pour contenir le peuple, puis il entre lui-même avec une escorte dans la chambre d'audience du Magistrat, et -réclame impérieusement au mayeur la contribution imposée. Après quelques protestations, celui-ci expose qu'il est nécessaire que l'échevinage examine comment il pourra se procurer la somme, et il obtient que, pendant la délibération qui allait s'ouvrir de suite, l'officier en attende le résultat, dans l'argenterie. Le lieutenant, confiant dans la loyauté de Messieurs, se retire dans la pièce qui lui était désignée et qui était attenante à la salle d'audience, et v attend assez longtemps. Enfin, étonné de n'être point rappelé, il envoie un de ses soldats pour connaître la cause du retard, mais la salle est vide, le maveur et les échevins se sont enfuis par un escalier dérobé, qui permettait de gagner le Tenne-rue, et que les Français ne tardent pas à découvrir. Leur indignation est à son comble, et, immédiatement, ils envoient des soldats au domicile du mayeur et des échevins pour les arrêter, mais ceux-ci avaient prudemment disparu. Le gouverneur, informé de ces faits, fit alors assembler un conseil de guerre, et on décida de mettre des garnisaires chez chacun des magistrats jusqu'au parfait paiement des dix-huit mille livres. Cette menace imorima une salutaire terreur, et dans la soirée même. l'argent fut compté 1.

30 avril Louis XIV, à son tour, vint, quelques jours après

Dans sa très intéressante notice sur la Cloche de l'église Saint-Denis à Saint-Omer (Bull. des Antiq. de la Morinie, t. VII, p. 127), M. l'abbé Bled a raconté comment la ville emprunta

le duc d'Orléans, le 30 avril, visiter sa nouvelle conquête. Il y arriva vers 5 heures du soir, et, après avoir reçu les clefs de la ville, il se rendit, avec une suite nombreuse, au palais épiscopal. Le lendemain, il alla, en grand appareil, à la cathédrale; il pénétra par la porte qui menait au cloître, où le chapitre l'attendait; il fut reçu avec le même cérémonial que celui déployé pour son frère; toutefois, au lieu d'un simple siège, le chapitre lui avait préparé un dais, sous lequel il entendit une messe, dite par son chapelain, et qui fut suivi d'un *Te Deum*, chanté par son aumônier, le cardinal de Bouillon 1. Le 2 mai, il fut reçu aussi solennellement, à 7 heures du matin, à l'abbaye de St-Bertin, avant son départ pour Calais 2.

cette somme au chapitre et à l'abbaye de Saint-Bertin, et il donne le texte de la quittance donnée aux mayeur et échevins.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Extrait des registres capitulaires n° 5, aux Pièces justificat.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Grand Cartulaire de Saint-Bertin — et les Abbés de Saint-Bertin, t. II, p. 343-344. — Nous ne nous étendrons pas sur ces diverses cérémonies; nous nous bornons à mentionner quelques détails que n'a pas donnés Derheims, dans son Histoire de Saint-Omer, p. 347-348.

1677 22 avril

Le roi, dès le 22, avait nommé gouverneur de Saint-Omer l'ancien commandant de Douai, le marquis de Saint-Geniès. Le comte de Raousset, capitaine au régiment de Nevers, avait été promu à la lieutenance du roi, et Rochepierre, ingénieur, à la Majorité. Le jour même de sa nomination, le gouverneur avait reçu les compliments du chapitre 1, le seul pouvoir qui restât debout, car la charge de grand bailli était supprimée<sup>2</sup>, le mayeur n'exerçait plus ses fonctions qu'à titre provisoire, et nous avons déjà constaté la vacance du siège épiscopal à cette époque. M. de Saint-Geniès établit son quartier-général à Saint-Bertin, où il resta trois semaines; nous avons vu qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la place, et qu'il avait fait désarmer de suite les habitants.

9 mai

Le 9 mai, il écrivait à Louvois qu'il ne voyait pas d'inconvénient à les rendre à ceux des faubourgs du Haut-Pont et de Lyzel, et il demandait ses-instructions pour faire prêter le serment de fidélité au peuple, au clergé et à la noblesse <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir Extrait des reg. capit. nº 3 aux Pièces justificatives.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Elle fut rétablie plus tard, mais comme office vénal, et le premier titulaire fut en 1694 Renom François de Beaufort.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> DG. copie, vol. 546, p. 31.

## Le ministre répondit le 45 :

1677<sup>i</sup> 15 mai

## » Monsieur.

- J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
  m'escrire le 9<sup>me</sup> de ce mois; le Roy ne juge pas encores
  à propos que vous rendiez les armes aux Hautponais, ny
  aux gens du fauxbourg du Lis, et Sa Maj<sup>16</sup> désire que
  vous les fassiez garder toutes dans quelque lieu secret.

M. de Saint-Geniès se conforma à ces ordres et écrivit le 23:

- vit le 23 :
  « Je fis hier, Monseigneur, prêter le serment de fidélité 22 mai
- » à la bourgeoisie, aujourd'hui au clergé, et aux gens du
  » Bailliage, tous l'ont fait gaiement.
- » J'ai donné jour à la noblesse et aux baillis de la campagne pour en faire autant. Cependant, je le ferai faire

» aux communautés religieuses 2. »

Les registres capitulaires nous ont conservé la teneur du serment prêté par Valentin du Bois, au nom du chapitre <sup>3</sup>:

- « Nous, Doyen, chanoines, et tout ce qui compose le » chapitre de l'église cathédralle du siège vacant de S<sup>t</sup>
- » Omer, jurons sur les sainctes évangiles, d'estre bons et
- » loyaulx subjectz du Roy, de le recognoistre pour notre
- » légitime souverain, et de luy rendre toutte obeissance,
- » promettant d'advertir Mons le marquis de St-Geniès,
- » gouverneur de ceste ville, de tout ce qu'il viendra a nos
- » cognoissances, quy pourroit estre prejudiciable au ser-

<sup>1</sup> DG. vol. 546, p. 96.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> DG. copie, vol. 546, p. 57.

Il est à penser que le texte du serment ne fut pas différent pour les bourgeois. Le registre GG. qui le contenait, n'existeplus aux archives municipales.

- 1677 » vice de Sa Majesté, et à ceulx qui commanderont dans
  - » son absence, et de nous opposer fortement à tout ce que
  - > l'on voudra faire contre led. service, ainsy que des fidels
  - » subjectz sont obleigé de faire.
    - Faict à St Omer le 22<sup>mo</sup> de may 1677 1. »

10 septembre

On a vu que le mayeur, le baron de Clarques, avait refusé de continuer ses fonctions; d'autre part, un échevin, Antoine Michiels, était mort peu après la réduction de la ville, et il y avait lieu de procéder à leur remplacement. L'intendant Le Boistel de Chantignonville 2 prétendit avoir le droit de pourvoir à ces vacances, et, le 10 septembre, sur son ordre, les membres de l'échevinage encore en exercice lui présentèrent, dans un placet, les noms de trois personnes nobles:

Louis de Croix, écuyer, s' de Gourguemetz, Antoine de la Houssaye, écuyer, s' d'Avault, .... de Beauffort, écuyer, sr de Mondicourt; et de trois bourgéois notables :

Jean Descamps, un des dix jurés de la paroisse Sainte-Aldegonde,

<sup>1</sup> Registre capitulaire P. 1º 48. Ce serment est précédé de la mention suivante:

<sup>« 22</sup> mai 1677. Domini mei deputarunt Dominum Valentinium

<sup>»</sup> du Bois, suum secretarium, ad eorum nomen hac die circa unde-

<sup>»</sup> cimam matutinam præstandum super pulpito ad id præparato

<sup>»</sup> in capitulo juramentum fidelitatis potentissimo principi Lu-

<sup>»</sup> dovico regi Galliæ, ejus nominis decimo quarto, coram excel-

<sup>»</sup> lentissimo Domino marchione de S'Geniès, hujus civitatis gur-

<sup>»</sup> bernatori, cujus tenor sequitur. »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « Intendant général des places de Flandre du costé de la mer et à St-Omer », il résidait à Dunkerque, siège de l'intendance depuis 1667; il y avait été nommé en 1672. Voir sa correspondance avec les échevins pour l'exécution des articles de la capitulation civile, dans la correspondance du Magistrat, aux Arch. municip.

Jean-Baptiste Titelouze, avocat au Conseil d'Artois, 1677 André Pascal, bourgeois marchand.

Il choisit, le 15 septembre, parmi les premiers, le 15 septembre s' de Croix pour mayeur, et, parmi les seconds, Jean Descamps, pour échevin.

Les nouveaux magistrats firent sur le doxal le serment d'usage avant d'entrer en fonctions, mais en une formule nouvelle:

« Nous jurons sur ceste croix qui est la Ste Croix, où il » a pleu à nostre Seigneur de mourir pour la rédemption » du genre humain, de vivre et mourir en la religion ca-» tholicque, apostolique et romaine, sans avoir jamais d'au-» tres sentimens contraires: d'estre fidel et loval servi-> teur au Roy nostre souverain, ni rien faire ni attenter » contre son service, n'avoir auleun commerce ny conni-> vence avec ses ennemis, observer et faire observer toutes » ses ordonnances, nulles reservées, advertir les supérieurs » de tout ce qui peut venir à nostre cognoissance contre le » service du Roy, maintenir de conscience tous les privi-» lèges et droits, garder les secretz du Magistrat, à la » réserve de ceux qui pourroient estre contre le service de » Sa Majté, assister les vefves et orphelins, faire faire aux » parties bonne et prompte justice, bien et loyallement » gouverner les revenus, et générallement faire tout ce » qu'un.... ' etc. est obligié. C'est ce que nous promettons

D'après les anciens privilèges de la ville déjà modifiés par les ordonnances de 1500, le mayeur aurait dù être élu par les échevins, et choisi parmi eux; et l'intervention du pouvoir royal devait se borner à ce que le Grand Bailli donnât sa voix à l'élection. Le

» à Dieu et à tous ses saintz. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La formule qui termine ordinairement ces serments est supprimée sur le registre au renouvellement de la loi, de 1590 à 1718, fo 122, où celui-ci est inscrit.

mode de désignation du nouveau mayeur apportait donc un changement dans la constitution de l'échevinage. Les vaincus avaient été obligés d'obéir en silence; l'intendant leur avait sans doute fait entendre qu'il ne pourrait agréer qu'un homme, qui n'eût pas donné de trop récentes preuves de fidélité au roi d'Espagne, et les échevins, en présentant en première ligne M. de Croix, dont les ancêtres avaient plusieurs fois exercé la charge de mayeur, avaient fait tout ce qu'ils pouvaient faire, et dans l'intérêt de leurs vieilles libertés, et dans celui de la cité.

1679 16 janvier Les six curés des paroisses ne prêtèrent le serment de fidélité que beaucoup plus tard, le 16 janvier 1679 , et la noblesse du bailliage le lendemain, lors d'une assemblée convoquée à cet effet. L'article XI du traité de Nimègue, passé le 17 septembre 1678, avait déjà consacré la réunion définitive à la France de Saint-Omer et d'Aire, c'est-à-dire de tout l'ancien Artois réservé.

<sup>\*</sup> Grand Cartulaire de Saint-Bertin ms., t. X, p. 109.

Les bourgeois avaient-ils réellement prêté qaiement, en 1677, le serment de fidélité au roi de France? Assurément, les anciens partisans de la domination française, et un certain nombre d'habitants, lassés de l'état de guerre qui désolait le pays, entrevoyaient, avec quelque soulagement, une paix définitive, que la couronne d'Espagne semblait ne plus pouvoir donner à ses sujets des Pays-Bas; mais peut-être aussi faut-il voir dans l'expression dont s'était servi le nouveau gouverneur, une certaine exagération, et un peu de flatterie à l'adresse du grand roi 1. C'était presque aussi, contre les habitants vaincus, une accusation peu généreuse de versatilité, que ne justifiait en rien leur honorable conduite pendant le siège. Il nous paraît plus équitable de reconnaître qu'il fallut plus que l'espace de quelques jours, pour détacher la population audomaroise de la couronne d'Espagne. Il existe en effet aux archives municipales cinq lettres 2 qui établissent que, quelques années plus tard,

<sup>&#</sup>x27;C'est après les victoires de Louis XIV en Flandre, et le traité de Nimègue, que l'Hôtel de ville de Paris lui décerna, en 1680, le nom de *Grand*.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cinq lettres tirées de la correspondance du Magistrat de Saint-Omer relatives aux funérailles de la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, publiées par M. de Lauwereyns de Roosendale (Bull<sup>a</sup>

lorsque mourut le 30 juillet 1683 la reine Marie-Thérèse, sœur du roi d'Espagne, les villes d'Artois « sen» tirent se réveiller leur longue affection pour leurs » souverains de par delà, elles s'apprêtèrent, mais » surtout les dernières rapatriées, Saint-Omer et » Aire, à célébrer les funérailles de la fille de Phi» lippe IV avec une solennité extraordinaire. » L'intendant vit dans ces apprêts une manifestation contre le roi de France, et on obligea ces villes à restreindre considérablement les dépenses qu'elles se proposaient de faire à cette occasion.

1730

Nous avons expliqué ailleurs, à notre tour. vers quelle époque la transformation résultant de la conquête nous paraît s'être réellement accomplie 1, lorsque les travaux exécutés pour assurer à la ville une plus grande sécurité et le développement de ses relations commerciales firent sentir aux habitants les avantages et les bienfaits de la réunion à la France. Le temps aidant, le souvenir de la domination espagnole s'effaça alors insensiblement avec toutes les querelles et tous les ressentiments du passé, et Saint-Omer devint et resta aussi dévouée à ses nouveaux maîtres qu'elle l'avait été aux anciens 2.

des Antiq. de la Morinie, 121° livraison, p. 19 à 22, année 1882.) Voir le détail des cérémonies religieuses qui eurent lieu pour la mort de la reine, G' Cartro de Saint-Bertin, t. X, année 1683. On fit alors le chronogramme suivant : LYDOVICI VXOR MORITVR (1683).

- ¹ Statistique de Saint-Omer en 1730, broch. 22 p. 1880. (Bulla de la Société des Antiq. de la Morinie, t. VI, p. 529.)
- Nous devons cependant mentionner un travail de M. Morand, membre non résident du Comité des travaux historiques, lu par lui le 17 avril 1873 au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, et intitulé: Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française. Dans cette brochure (Paris, Dumou-

Aussi le descendant du vainqueur de Cassel, Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, y fut-il accueilli très courtoisement le 20 décembre 1742, lorsqu'il vint, accompagné du duc de Penthièvre, en visiter les fortifications <sup>1</sup>. Et plus tard, lorsqu'approcha le centenaire des événements qui avaient fait rentrer la ville sous la domination française, les habitants se

1742

776

lin, 16 p. in-8°), l'auteur établit, d'après de nombreux faits historiques, divers auteurs, et différents manuscrits, que, ainsi que l'écrivait en 1828 Dom Béthencourt, membre de l'Institut, « les Artésiens ont été longtemps étrangers à la France, » et plus longtemps encore de cœur que de fait »; il cite la fierté des capitulations, l'opposition acerbe à l'hérésie, à la gabelle, au timbre, aux corvées, aux fermiers généraux, etc., etc.; et il conclut que la province d'Artois ne devint réellement française que par la Révolution de 1789. Sí nous croyons pouvoir dire qu'avant cette époque, les Audomarois, du moins, étaient déjà Français, nous revendiquons cependant, en faveur des vaincus de 1677, la seule revanche qu'ils aient pu prendre contre leurs vainqueurs, celle d'être restés fiers devant lui, et de ne pas s'être jetés dans leurs bras.

L'ordre chronologique du récit nous oblige à indiquer ici qu'en 1755, la Cour, ayant ordonné au s' Nezot; de faire le plan en relief de Saint-Omer, l'échevinage lui donna un logement gratuit. Ce plan fut exécuté, puis envoyé au Louvre dans la collection des places-fortes commencée en 1660, qu'on transporta en 1777 aux Invalides, où elle se trouve encore aujourd'hui.

Louis-Philippe d'Orléans à Saint-Omer, par M. Piers. Aire, Poulain, 1846. — M. Piers dit dans une autre étude: Les d'Orléans à Saint-Omer, que le duc de Chartres, âgé de 28 ans, avait reçu la mission d'inspecter le littoral. — M. Bonvarlet vient de publier dans les Annales du Comité flamand (1887), sous le titre: Documents pour servir à l'histoire de la Flandre maritime, le curieux itinéraire que dut suivre, en 1741, le jeune duc de Chartres dans un voyage militaire d'instruction; il devait aller voir le champ de bataille de Cassel, témoin de la vaillance de son bisaïeul (p. 104). Nous ne savons pas, d'ailleurs, si l'itinéraire fut rigoureusement suivi.

préparèrent à le célébrer dignement. L'Almanach d'Artois de 1776, p. 158, porte : « Les voies sont » préparées pour célébrer cette année jubilaire (1777) » avec d'autant plus de pompe, de joie et de magni-» ficence, que la ville de Saint-Omer a aujourd'hui » pour Evêque un Prélat qui descend des récupéra-» teurs de l'Artois. » Cet évêque était Jean-Auguste de Chastenet de Puységur 1, issu « d'une famille dont » les ancêtres ont le plus contribué à la réunion de » l'Artois à la Couronne, » et l'Almanach ajoutait, p. 159 : « Cet évêque vient juste à temps pour aider » à rendre plus célèbre la solennité de la rentrée de » Saint-Omer sous le Domaine de nos Rois, rentrée » d'autant plus célèbre qu'elle a completté la rentrée » de toute la Province d'Artois. »

1777

En effet, le 14 avril 1777, l'échevinage prescrivait en ces termes, les réjouissances qui devaient avoir lieu le 27, en l'honneur de ce centenaire :

- « Réjouissance et aumône en pains à l'occasion » de l'année séculaire du retour de la ville de
  - » St Omer sous la domination du Roi.
- » L'an mil sept cent soixante dix-sept, le quatorze avril, » dix heures du matin, dans l'assemblée de Messieurs les
- » Mayeur, Echevins et conseil de cette ville et cité de St
- » Omer, laquelle a été convocquée en le forme et manière
- » ordinaire, et à laquelle a présidé M. Maximilien Louis
- » Joseph de Pan, écuyer, seigneur de Wisques, mayeur
- » actuel, il a été résolu ce qui suit :
  - » Sur ce qu'il a été observé qu'il serait à propos de ré-
- » gler la dépense pour la réjouissance publique à l'occasion
- » de l'année centenaire de l'heureux retour de cette ville

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Un Puységur avait beaucoup contribué à la prise d'Arras en 1640, ainsi qu'à la levée du siège de cette ville, lorsqu'en 1654 elle fut attaquée par les Espagnols.

sous la domination de la France, a été résolu de faire
illuminer, le vingt-sept de ce mois, l'hôtel de ville et la
conciergerie, de faire un feu de joie de la valleur de
deux cent cinquante livres; de faire tirer trois cens
fusées à baguette, de donner dans la salle de la conciergerie un bal avec raffraîchissemens, de faire distribuer
led. jour, le matin, aux pauvres de cette ville, porteurs
des cartes qui seront données par les membres du conseil
et les curés des paroisses, du pain pour une somme de
six cens livres; dans laquelle dépense sera emploiée la
somme de deux cent quarante-cinq livres qui se passe
ordinairement, pour les frais des Ecauvages que l'on fera
cette année en remboursant....

Signé: Derycke, Muchembled, F. Omer Dourlen, Js. Jacques, d Inglebert, Boubert!

Si le souvenir de ces événements avait profondément remué, il y a cent ans, l'âme de nos ancêtres, leurs fils ne manquèrent pas de le consacrer par des monuments durables. Après la reconstruction de l'hôtel de ville vers 1840, un des maires de la ville 1840 fit copier, dans les galeries du Louvre, deux tableaux de Vandermeulen représentant, l'un la bataille de Cassel, l'autre la prise de Saint-Omer, et en orna la grande salle de la nouvelle maison commune. En 1864, lorsque, sur l'initiative du docteur de Smyttère, on entreprit d'élever un monument commémoratif de la victoire des Français, au lieu même où s'était livré la bataille, les membres du conseil municipal de Saint-Omer se mirent, avec ceux de Cassel, à la tête de la souscription.

¹ Registre aux délibérations de MM. les Mayeurs et Echevins B. 1767 à 1781, p. 192, v° Arch. municip. — Les registres capitulaires de cette époque manquent, de sorte que nous ignorons les cérémonies religieuses qui eurent lieu, et qui, présidées par Mgr de Puységur, durent avoir un certain éclat.

Pourquoi faut-il qu'en 1877, le second centenaire 1877 ait passé inapercu et que nul, dans la cité, n'ait témoigné quelque patriotique émotion lorsqu'il se présenta! Il est d'usage cependant, dans nos pays de Flandre et d'Artois, que les villes célèbrent, à l'envi, soit chaque année, soit à des intervalles réguliers, l'anniversaire du jour qui les a rendues françaises, ou qui les a conservées à la France; et il ne semblait pas qu'après les douloureux événements qui venaient d'arracher à la mère-patrie deux de ses provinces, ce fut le moment, pour nos magistrats municipaux, d'oublier un centenaire, à la célébration duquel il était facile d'associer tous les citoyens dans une même pensée, en dehors de toute préoccupation politique.

# Capitulation militaire.

1.

M. Robert, intendant de l'armée de Flandre, envoye à Monseigneur le marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'Etat, le texte de la capitulation accordée à la garnison de S<sup>t</sup> Omer.

Du 22 avril 1677, à Blandeck.

Je me donne l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer la capitulation de S<sup>t</sup> Omer, par laquelle vous verrez les conditions que Monsieur a accordées à M. le Prince de Robeck.

Je suis, etc.

2.

#### CAPITULATION MILITAIRE

Conditions que Monsieur, fils de France, frère unique du Roy, duc d'Orléans de Valois, de Chartres, de Nemours, etc., généralissime des armées de Sa Majie, a accordées à M le Po de Robecq, cy devant gouverneur du païs d'Artois, pour la capitulation à faire, à la reddition de la ville de S'Omer aux armes de Sa Majesté.

Premièrement.

La cavalerie et l'infanterie sortiront avec leurs arQue toute la garnison sortira avec armes et bagages, tambours battans, mèche allumée par les deux bouts, drapeaux déployés, et balle en bouche, avec toute la cavalerie, les dragons à cheval, et les démontés avec leurs mes, chevaux et bagages.

armes, pour aller, par le plus court chemin et le plus droit, à Gand, avec escorte sufisante pour leur assurance, ne faisant que trois lieues de chemin par jour.

2.

Refusé.

Qu'il leur sera accordé d'emmener deux quarts de canon et deux demiquarts avec un mortier, leur service et munitions.

3

Qu'il sera donné des chariots et barques pour le transport des bagages et femmes d'officiers et soldats, comme aussi des malades et blessés, et que si aucuns d'eux ne pouvoient présentement marcher, seront renvoyés, étant guéris, en lade ville de Gand, avec bon passeport.

4.

Que tous les prisonniers faits avant le siège de cette ville seront remis en liberté, pcurvu qu'on renvoye aussi ceux qui ont été pris, tant au château d'Arques qu'ailleurs, pendant led. siège, et ce, sans rançon de part et d'autre.

F

Que les chevaux et mulets pris avant le commencemt du siège, qui par droit de guerre, appartiennent à ceux qui les ont pris etachetés comme loyal butin, ne pourront être repris, non plus qu'autres butins, de quelle nature qu'ils soient.

6.

Qu'il sera permis aux femmes de militaires et autres particuliers, de pouvoir rester 3 mois en la ville de-

Accordé.

Seront rendus ceux qui ont été faits pend' le siège de part et d'autre, tant hommes que chevaux; s'il y a unecapitula on pour les prisonniers d'Arques, elle tiendra.

Les chevaux et mulets pris pend<sup>t</sup> le siège et le blocus seront rendus.

Monsieur accordera cette grace a qui bon lui semblera, et la refuse en général.

Accordé en donnant une caution dont les parties soient contentes.

Accordé avec grand plaisir.

Accordé un passeport pour aller à Bruxelles.

Sortiront avec

St Omer, pour pouvoir disposer de leurs effets, et vendre leurs biens et maisons, et emmener pendant ce tems là ceux qu'ils voudront retenir, et de même pour ceux du seigneur prince de Robeck, avec les personnes nécessaires pour en prendre le soin, ou qu'il luy sera permis, et au comte de St Venant, gouverneur de la place, de les laisser icy, pour, en cas de paix, les emmener en leurs maisons voisines.

7

Qu'il ne sera point permis, sous prétexte de représailles, d'arrêter aucun militaire, ny même pour dette, moyennant de donner bonne caution.

8.

Qu'il sera accordé à la marquise de Robeck un passeport, pour s'en aller à Bruxelles, avec ses enfants et sa famille, bagage, argent, et meubles, en carosse ou bateau, avec quelque trompette et officiers pour assurance de son voyage.

9.

Qu'il sera accordé un passeport au M° de camp le comte de Coupignies (Coupigny) étant présentement malade, pour pouvoir aller avec ses domestiques, meubles et bagages, à Bruxelles et sur son bien, sous la contribution, l'espace de 3 mois.

10.

Que le président et surintendant

¹ Marquise de Ligne-Aremberg, fille de Philippe, prince d'Aremberg, et de Claire de Boulaymont. — Le lecteur, en voyant que le prince d'Orléans accorde avec plaisir à la marquise ce qui est demandé pour elle, dira avec Molière. Sicil. scène xII: « Tout cela sent la nation; et toujours messieurs les Français » ont un fond de galanterie qui se répand partout. »

leurs papiers et meubles, en même temps que la garnison, et ce qu'ils ne pourront emporter demeurera-en sureté dans la ville. dont l'inventaire sera mis ès mains de M. le gouvr. pour en déposer ils voucomme dront, mais s'il y a des papiers qui regardent les afpubliques, soit des Etats, ou de la ville, qu'ils demeureront.

Accordé comme dessus.

Accordé.

Simon sortira avec lad. garnison, avec les papiers de lad, sur-intendance, ses domestiques et équipages, et que les papiers qu'il ne pourra. emporter quant et luy demeureront chez luv en toute sûreté, et qu'au regard de Made sa femme et famille. elle aura aussi la facilité de rester pendant led. terme de 3 mois, pour pendant ce tems disposer de ses meu. bles, et emmener ceux qu'elle trouvera bon, avec lesd, papiers restés, à Gand, avec bon passeport et sureté, et les chariots et barques nécessaires. sans qu'ils puissent être arrêtés, non plus que lesd. papiers, pour cause concernant sade charge, ou quelque prétexte que ce soit.

#### 11.

Qu'il sera accordé à l'auditeur Panaranda, au comm<sup>r</sup> Sautus Bernijo, le prévôt des maréchaux Paul de Rivanegra, la même sureté pour leur sortie, celle de leur famille, papiers et effets comme il est dit cy-devant.

#### 12.

Que tous les meubles, papiers et autres effets des militaires, et autres cy-dessus compris, ne seront en leurs transports, sujets à aucuns droits de Douanne, ny visite, des officiers des Bureaux et bons lieux, auquel effet leur sera accordé passeport avec passavant.

Na. Que s'il se trouve des déserteurs des armées du Roy, de quelque nation qu'ils puisseut être, ils seront repris, et aucun français ne pourra suivre la garnison sous quelque prétexte que ce soit.

Moyennant les articles cy-dessus, Monsieur entend qu'il luy soit livré une porte des ce matin avant midy, et que le fils de Mad<sup>3</sup> la comtesse de Marle sera remis entre les mains de sa mère et du marquis de Risbourg, son grand

Et S. A. R. entend aussi que la garnison sorte demain à 8 heures du matin, et que des aujourd'huy, il entrera dans la ville telle personne qu'il plaira à S. A. R. d'y envoyer, pour faire inventaire des munitions qu'on sera tenu de leur livrer de bonne foy.

Fait et arrêté à Blandéque le 22° d'avril audt an 1677. Signé: DE MONTMORENCY, DE ROBECK, Et le comte de St Venant.'.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> DG. vol. 545 (4<sup>∞</sup> de Flandre), p. 210.

# Capitulation de la ville.

L'original de la capitulation de la ville n'existe plus aux archives municipales, mais on y trouve <sup>1</sup> une copie collationnée, sur parchemin, que nous reproduisons ci-après. Le manuscrit de M. Deschamps de Pas se termine par une copie qui ne présente pas de différence avec celle des archives. Mais le projet original, signé de la main du roi Louis XIV, et annoté par son conseil, nous paraît être entre les mains de M. l'abbé Bled, qui l'a déjà signalé <sup>2</sup>. Il est conforme au texte que nous publions, mais on y voit les ratures et les renvois d'une première rédaction; nous signalons en note les passages ajoutés au texte primitif.

#### CAPITULATION

Capitulation sur les articles proposez par les trois Estats de la ville de S'Omer.

Sa majesté ayant entendu la lecture des articles cyaprès a trouvé bon d'y faire mettre les responses cy dénombrées desquel-

<sup>1</sup> LXIV-4.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bulletin des Antiq. de la Morinie, t. VII, p. 126.

les elle promet la ponctuelle exécution.

Le Magistrat de St Omer présentera à sa M<sup>te</sup> les articles des capitulations des ville et chastelleniede Lisle dont il pourra désirer!'exécution, et sa M<sup>te</sup> y pourvoira en la manière au'elle estimera convenable nlus pour le bien de son service et pour le plus grand avantage de ses nouveaux suiets.

I.

Que tous les poincts, conditions et articles accordez aux bourgeois, mannans et habitans de la ville et chastellenie de Lille, tant celésiastiques. nobles, qu'officiers du roy et autres. sont nomément et expressement accordez aux bourgeois, mannans et habitans de la ville, fauxbourgs, banlieue et bailliage de St Omer, de quelles qualité et condition ils sovent. eclesiastiques, nobles, officiers royaux. [magistrat, leurs officiers du bureau. argentiers, les députez, greffier, et receveurs des Estats] 1 et autres, à tel effect que touts et chacuns d'iceux jouiront de touts et quelconques les graces et advantages particulièrement reprins au traicté de la capitulation de lad. ville de Lille du vingt septiesme d'aoust mil six cent soixante sept 2, quy se tiennent icy Lour exprimez tout ainsy que sy ils estoient inserrez de mot a autre.

11

Que les ecclesiasticques et nobles de lad. ville banlieue et bailliage jouiront respectivement de leurs anchiens

¹ Dans le projet de capitulation, les mots entre crochets depuis « magistrat » jusqu'à « Estats », ont été mis en marge au moyen d'un renvoi.

<sup>2</sup> La capitulation de Lille du 27 août 1667 a été imprimée à Lille, « à l'imprimerie de Nicolas de Rache à la Bible d'or. » Elle est conçue en la même forme que celle de Saint-Omer. Ce sont des « Articles proposés au Roy par les députez de la ville » de Lille et chastellenie de Lille, Douay et Orchies, manans » et habitans d'icelles et enclavemens ». En marge sont les observations du Roy.

Accordé.

Accordé du jour de la présente capitulation seulement.

Refusé.

Accordé à condition de payer dix huict mil livres au lieutenant de l'artillerie qui l'a commandée au siège. droicts, priviléges, libertez et exemptions desquelles ils ont jouy jusques a présent et dont jouissent les autres ecclesiasticques et nobles dud. pays d'Artois.

III.

Que les Bourgeois inhabitans, etc, de lad. ville, corps et communaulté d'icelle rentreront en la possession et jouissance enthière de tous leurs biens; quy à cause de ceste guerre pourroient avoir esté confisquez et annottez, et jouyront des arriérages non payés.

TIIT

Comme aussy quy ne pourront estre obligez de sortir de cested, ville banlieue et bailliage soubz pretexte qu'aucuns de leurs parens et alliez seroient au service de Sa Mate catholique ou demeurans soubz sa domination.

v.

Et comme par l'article 47 de lad. capitulation de la ville de Lille touchant le laict des cloches, cuivre, estain, hérain, plomb et tous autres métaux et espèces particulièrement déclarez audit article, se trouve accordez à charge de desdomager les officiers de l'artillerie: Son Altesse royale est très humblement supliée de vouloir descharger les Eglises, communaultés et inhabitans de laditte ville, banlieue et bailliage de St Omer, de ce que les officiers de l'artillerie pourront prétendre à leur charge pour ledit desdomagement, du moins le fixer et arbitrer à quelque somme raisonnable.

VI.

Qu'en cas qu'il y ayt aucun nommé a l'évesché de S<sup>t</sup> Omer de la part de Refusé.

Accordé.

Le Magistrat
s'expliquera plus
clairement sur cet
article après quoy
sa Mate y respondra en la manière
la plus favorable
que le bien de son
service le pourra
permettre.

Il en sera usé comme à Lisle. Sa Mate catholicque paravant ce présent traitté, lacitte nomination tiendra, pourveu que le nommé vienne prester serment de fidélité en dedans ung an.

#### VII.

Que la provision des abbayes de St Bertin, et S'Silvin, et Auchy se fera en la mesme forme et manière qu'at esté faict jusques à présent, ainsy qu'il est disposé par l'article 62 de laditte capitulation de Lille!

### VIII.

Que l'entretenement des fortifications, ponts et portes, seront à charge de Sa Ma<sup>té</sup>, et que les impos quy y ont servy jusques à présent pour les fortiffications intérieures de la ditte ville seront continuez soubz l'administration du Magistrat, pour des deniers en procedans rembourser les re tes affectez sur iceux, de mesme pour ce quy regarde les impos de la garde et suplément, desquels se debvront aussy acquitter les bonys des comptes de l'argentier.

#### IX.

Que les soldats et gens de guerre seront logez ès casernes, conformément à l'article 55 de lad capitulation de Lille è et que sera observé le reglement émané à ce subject de la part de Sa Majté catholique.

- 'Cet article LXII porte: « Que sera pourveu aux Abbayes, » Preuostès, Cloistres, Hospitaux, bénefices et Fondations pieu» ses és dites villes et chastellenie après la mort des posses» seurs ou pourveuz, et de leurs successeurs à toujours, en la 
  » mesme forme et manière qu'a esté fait jusqu'à présent, sans 
  » les pouvoir ériger ou bailler en commande. » En marge : Accordé.
  - <sup>2</sup> L'article Ly de la capitulation de Lille porte : « Que comme

x.

Le magistrat s'explicquera plus clairement sur cet article, après quoy sa M<sup>té</sup>y pourvoira. Que la levée de dix huict sols au sacq de bretz se continuera selon les octroys et reglemens obtenus de sa ditte Maté Catholicque, et les deniers en procédans employez conformément a iceux, sy d'ailleurs n'est pourveu d'autre moyen plus propre pour parachever la construction des baracles suffisantes pour loger toute la guernison, et acquitter les charges-contractez pour celles jà érigez.

XI.

Que les ecclesiastiques, nobles et Magistrat, seront assemblez aux estats du pays et conté d'Artois avecq la mesme séan e et prerogative come ils avoient lors que ledit pays estoit enthierement soubz l'obeissance du roy catholicque.

XII.

Que les personnes rethirez en ceste ville banlieue et bailliage, pour crime comis au pays de Sa M<sup>te</sup> ne seront recherchez pour lesdits crimes.

Accordé.

Accordé pendant un mois seulement.

» ainsi soit que la dite ville est et a toujours esté fondée prin» cipalement sur le négoce et travail des Artisans, et que les
» logemens effectifs és maisons ne sont aucunement compa» tibles avec lesd. négoces et exercices des Arts et Manufac» tures, Sa Majesté est très humblement suppliée d'accorder et
» consentir que les soldats qu'elle y mettra en garnison seront
» logez ès Barracques ou cazernes, et ce par authorité et dis» position du Magistrat, sans obligation de leur fournir autre
» chose que matelats et couvertes; et au regard des officiers
» jusques et y compris les Enseignes en pied, qu'iceux seront
» logés ès hoberges, hostelleries et cabarets, en payant leurs
» simples gites. » En marge : « Accordé pourveu qu'il y ait
» des cazernes pour toutes les troupes que le Roy exigera à
» propos d'y mettre en garnison. »

Il sera pourveu sur cet article sui vant que les supliants le mériteront dans la suite par leurs fidèles services.

La response à l'article précédent sera aussy pour celui-ci.

Accordé.

#### XIII,

Que ceux du conseil d'Artois séant à Saint-Omer jouyront des mêmes franchises et libertez, tiltres et exemptions, afferens à leur charge, qui ont esté accordez à ceux de la chambre des comptes aud. Lille, par ledit traitté et capitulation du 27 aoust 1668, comme aussi ceux de l'Election aussi seante audit S' Omer, jusques à ce qu'ils aurront obtenu autres provisions royales. | Sa Mate estant suplié de joindre la chambre dud, conseil à celle d'Arras. ou, qu'en la retenant en ceste ville, en former un parlement ou présidial pour la meilleure et plus comode administration de la partie à ces subjects de pardeçà, et de la Weste-Flandre de sa domination 1.

#### XIV.

Qu'en cas que Sa Ma<sup>te</sup> vienne à establir ung bureau pour la perception des droicts d'entrée et sortie en laditte ville de S<sup>t</sup> Omer, elle est très humblement suplié de maintenir les officiers comis par Sa Ma<sup>te</sup> catholicque.

# xv.

Que lesdits bourgeois et inhabitans de cested. ville banlieue et bailliage ayant viviers, batteaux, bois et autres

¹ Le texte primitif sur le projet original finissait à « royales », on y a placé par interligne les mots entre crochets jusqu'à « ceste ville », et le surplus en marge au moyen d'un renvoi. Nous avons déjà commenté cet article dans notre brochure sur l'Artois réservé, p. 6, et nous avons expliqué que les diverses assemblées transportées à Saint-Omer par le roi d'Espagne, furent réunies à celles qu'avaient conservées à Arras les rois de France.

Fait à Thérouanne le 22° avril 1677. Signé:

Louis.

choses semblables ne pourront estre molesté ny inquiété en la propriété d'yceux.

Collationné à l'original reposant ès archives de la ville de S<sup>t</sup> Omer par le greffier soubsigné.

Signé: (illisible)
(Archives municipales LXIV-4.)

# Extraits des registres capitulaires.

1.

Deputati ad interessendum consilio belli.

# 20 avril 1677.

20 avril 1677 — Ad requisitionem Dni principis de Robecq, gubernatoris generalis hujus provinciæ, Dni mei deputarunt venerabiles et circumspectos viros Dnos Jacobum de Lieres, decanum, Franciscum Duchambge, archipresbiterum, et Johannem Franciscum Taffin, hujus ecclesiæ canonicos, ad interessendum consilio belli habendo ea die circa primam pomeridianam in domo dicti Dni gubernatoris.

Ceulx du clergé et du Magistrat ayant meurement considéré que, suivant le rapport et déclaration faict au conseil de guerre tant par le seigneur prince de Robecq qu'officiers militairs, que la bresche faicte au rampart par le canon des ennemis ne se pœult soustenir qu'avecq ung péril évident d'estre emporté d'emblay, veu aussy la lettre du maitre de camp Bonamigo, et la déclaration encoires dud. seigneur prince de la diminution de la guarnison presque de la moictié, qu'il n'y a plus aulcuns armes dans le magasin, que le canon est hors d'estat d'agir et qu'il y at fort peu de pouldre, avecq autres raisons et motifz pressans par luy representées, sont d'advis d'entrer en capitulation par enssamble, plustost que de risquer la vie et les biens de leur peuple, de tant plus qu'il n'y at aulcun secours à espérer.

Ainsy faict et déclaré à St Omer le 20<sup>me</sup> d'apvril 1677 sur les cinq heures et demie du soir. Signé: frère George abbé de Clairmaret, J. de Liere, F. du Chambge, J. F. Taffin, baron de Clarque, baron de Berneuille et J. Taffin.

Et plus bas: Concorde à son original, tesmoinz le soubsigné secrétaire dud. seigneur prince de Robecq: Sebastien.

9

# Députés pour traiter.

# 21 avril 1677.

21 avril 1677. — Dni mei deputarunt venerabiles viros Dnos Franciscum du Chambge archipresbiterum, et Joannem Franciscum Taffin, ad castra in Blendecque, versus suam celsitudinem regiam, ad tractendum, cum deputatis nobilium et magistratus hujus civitatis, de articulis compositionis, seu capitulationis, pro redditionne ejusdem civitatis.

3.

# Envoyés au marquis de S<sup>1</sup> Geniès.

# 22 avril 1677.

22 avril 1677. — Dni mei deputarunt venerabiles duos Andream Denis, Arthesiæ archidiaconum, Valentinum du Bois, et Petrum Antonium Franciscum de Bethencourt, confratres suos canonicos, ad, pro parte capituli, congratulandum excel·lentissimo Dno marchioni de S¹ Genies, hujus civitatis gubernatori, de ejus felicissimo in hanc provinciam et civitatem adventu, commend. ei quam enixè possunt personas et negotia ecclesiæ.

4.

# Entrée du duc d'Orléans.

# 23 avril 1677.

23 avril 1677. — Serenissimus princeps Philippus de Bourbon, dux Aurelianus, post feliciter devictam obsidione septem hebdomadarum hanc urbem, fecit suum jucundum ingressum, sub horam undeciman, in hanc civitatem, per novam portam. Inde progressus, reddidit se in hanc ecclesiam, ubi venerabilis et circumspectus vir Dnus Decanus, indutus melioribus ornamentis albi coloris, et Dni mei, una cum habituatis ecclesiæ vestiti suis superpelliceis, ad sonum majoris campanæ collegialiter congregati, illum expectabant ad valvas majoris vestibuli versus occidentem, cui dictus Daus præbuit deosculandam sanctam crucem, ibidem requiescentem super pulpito ad id preparato, et indè, factà per eumdem et Decanum brevi oratione congratulatoria, processionaliter ad chorum progressi sunt, et decantatum fuit canticum Te Deum per musicos et cantores huius ecclesiæ, dicto serenissimo principe intereà existente ad certam cubitalem cellam ibi preparatam in medio altaris paulo infra gradum lapideum; erat etiam altare ornatum meliori ornamento et detectum feretrum reliquiarum venerandi corporis Ssi Audomari; ardebant etiam candelæ super odeum et circum quoque; quo finito, idem serenissimus princeps discessit, cum sua nobilitate, per antedictum vestibulum.

(Ces 4 pièces extraites du registre P. j.º 47.)

5.

# Entrée de Louis XIV.

# 30 avril 1677.

30 avril 1677. — Potentissimus princeps Ludovicus, Galliæ rex, ejus nominis decimus quartus, ingressus est hanc civitatem, sub quintam vespertinam, cum pluribus ducibus, principibus, comitibus nobilibus, et magno equitatu, et ivit recta ad palatium episcopale. Die sequente quæ erat primus mensis may dies, inde progressus, circa medium nonæ, reddidit se in hanc ecclesiam cum suis nobilibus et magno apparatu, per portam quæ ducit ad claustrum, ubi venerabilis ac circumspectus vir Dnus Decanus, indutus melioribus ornamentis, et Dni mei, una cum habituatis hujus ecclesiæ vestiti cappis sericeis et deauratis, ad sonum omnium campanarum hujus ecclesiæ collegialiter congregati, illum expectabant, cui dictus Dnus Decanus, facta brevi

oratione congratuloria, præbuit deosculandam S<sup>tam</sup> Crucem ibidem requiescentem super pulpito ad id preparato, quam, cum magna reverentia, deosculatus est, et inde, processionaliter ad chorum progressi sunt; ubi celebrata fuit missa ab eleemosinario regio, qua finita, decantatum fuit canticum « Te Deum laudamus », per ornatissimum Dnum cardinalem de Bouillon, dicto potentissimo principe interea existente in oratorio, seu loco vulgo dais, ex panno deaurato in medio choro paulo infra gradum lapideum majoris altaris; erat autem altare ornatum meliori ornemento, et detectum feretrum reliquiarum venerandi corporis S<sup>ti</sup> Audomari; candelæ etiam super odeum et circum quoque ardebant; quo finito, idem potentissimus rex discessit, cum sua nobilitate, per portale versus meridiem.

(P. f. 47, v.)

# 5 décembre 1679.

# Déclaration

Portant que les subjets du Roy catholique, qui ont des Terres dans les Pays Bas de l'obéissance de Sa Majesté ne pourront les vendre sans sa permission'.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut. Estans bien informez que depuis plus de d'eux siècles les Souverains des Pays-bas, ou les Lieutenans et Capitaines Généraux pour eux esdits Pays, ont obligé les François à prendre des Lettres d'Octroy pour avoir la permission de vendre et aliener les biens scituez esdits Pays et Terres de l'obéissance desdits Souverains: et n'estant pas juste que les subjets de nostre Frère le Roy Catholique ayent dans nos Estats une liberté que nos subjets n'ont pas dans les Terres et Pays de l'obéissance de nostre dit Frère: Scavoir faisons, que pour ces causes. Nous, de nostre certaine science, pleine puissance, et auctorité Royale, Avons, par ces présentes signées de nostre main, dit, déclaré, et ordonné, disons, déclarons, et ordonnons, Voulons et Nous plaist, que les subjets de nostredit Frère le Roy Catholi-

¹ Nous croyons pouvoir ajouter aux pièces justificatives spéciales au siège de Saint-Omer, la déclaration royale ci-dessus rendue un an après le traité de Nimègue, relativement aux terres que les Espagnols possèdaient encore en Artois; c'est une suite de la conquête, et cette déclaration fut d'ailleurs applicable à Saint-Omer.

que, qui ont du bien en fonds dans les Terres de notre obéissance ès Pays-bas, ne puissent les vendre à nos subjets, ou autres personnes, sans en avoir auparavant obtenu de Nous la permission par Lettres patentes signées de Nous, et contresignées par l'un de nos secrétaires d'Estat et de nos commandemens, et scellées en nostre grande chancellerie, à peine de nullité desdites ventes. Si donnons en mandement à nos Amez et Féaux les Gens tenens nostre Conseil Provincial d'Artois, que ces Présentes ils ayent à faire lire, publier et enregistrer, et le contenu en icelles faire garder et observer dans l'estendue de leur ressort, selon leur forme et teneur, nonobstant toutes choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par cesdites Présentes. Car tel est Nostre plaisir. En tesmoin de quoy, Nous avons fait mettre notre scel à cesdites Présentes. Donné à St Germain en Laye, le cinquième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil six cens soixante-dixneuf, et de nostre Règne le trente-sixième. Signé : Louis; et sur le reply, par le Roy : Le Tellier, et scellé en cire jaune

Leu, publié et enregistré au Greffe du Conseil d'Artois le 22 décembre 1679, ce requérant le Procureur général du Roy, et coppies deüement collationnées envoyées dans tous les Bailliages et sièges subalternes, à ce qu'aucun n'en ignore, et les officiers tenus d'en certifier la cour au mois. Signé, I. Le Conte.

Concordé à l'original par moy greffier dudit conseil soubsigné, suit la signature : I. Le Comte.

(Archives du Bailliage de Saint-Omer.)

# TABLE CHRONOLOGIQUE

	I	
	· .	Pages.
Décembre 1675.	Plénipotentiaires envoyés à Nimègue	7
, 1676.	Campagne de Louis XIV	8
Juillet.	Saint-Omer menacé d'un siège Son	
	gouverneur. — Mesures prises par l'é-	
	chevinage. — La milice bourgeoise. —	
	Garnison renforcée	9
31 juillet.	Prise d'Aire	
8 août.	Prise du fort de Linck	14
Septembre.	Saint-Omer échappe à un siège. — Me-	
	sures militaires et financières	15
•	. II	•
Décembre 1676.	Projets de Louvois sur Saint-Omer	17
Janvier 1677.	Situation intérieure de la ville Sa	
	garnison	17
	Description des fortifications	19
Janvier.	Renouvellement de l'échevinage	21
, sa	Opinions des nouveaux élus Faiblesse	
	du parti français	22
13 Janvier.	Réparations aux fortifications	24
1° février.	Emprunts divers	. 26
. •	Inquiétudes des habitants	26
•	Règlement pour le carême	27
12 février.	Premiers ordres de Louvois	28

	26 février. 28 février.	Le marquis de Villars occupe Watten.	28
	20 levrier.	Louis XIV part de St-Germain eu-Laye et va asssiéger Valenciennes	28
	Mars.	Opérations de M. de Montmont autour de	20
	mars.	Saint-Omer, il se saisit de Nieurlet,	
		du Bac, de St-Momelin, de Clairmarais.	28
	4 mars.	Prise du château d'Arques	26 29
	8 mars.	Efforts des habitants. — Conseils de	ಏಶ
	o mars.	guerre	29
		M. de Montifau fait prisonnier	31
		M. de Montmont cède le commandement	01
		à M. de la Motte. — Préparation de	
		deux attaques	31
	9 mars.	Nouveaux renforts arrivés à l'armée	91
	o mars.	française. — Prise de la redoute du	
•		Zest et de la Madeleine	32
	22 mars.	Messe à Notre-Dame des Miracles pour	
	aa mars.	la levée du siège	32
	24 mars.	Conseil de guerre	32
	24 au 25.	Faibles secours entrés dans la place.	33
		Attaque du nord de la place. — Aban-	
		don de la redoute près Nieurlet et de	
		celle du Grand Large	33
		Etat-major du duc d'Orléans	33
	22 au 28.	Marche de son armée. — Il arrive le 28 à Blendecques	. 34
•	28 mars.	Il reçoit un renfort de 2.500 hommes	
		du Boulonnais	35
	29 mars.	Il distribue les quartiers	35
	29 mars.	Messe solennelle pour la délivrance de	
		la ville	·36
	29 mars.	Attaque du Fort aux Vaches Sortie	•
		des assiégés	36
	4 avril.	Ouverture de la tranchée	37
	4 avril.	Procession dans la ville, on y porte la	
•		Vierge et les reliques de saint Omer et	
		de saint Bertin	37
	4 au 8 avril.	Officiers à la tranchée	38
	6 avril.	L'échevinage est obligé d'abandonner	,
		l'hôtel de ville et va à Saint-Bertin .	38
	3 au 8 avril.	Attaque et prise du Fort aux Vaches	38
	•		
		·	

	<b>—</b> 95 <b>—</b>	
8 avril.	Énergie de l'échevinage. — Ses nom- breux travaux de défense. — Il est obligé de quitter Saint-Bertin, et s'ins-	
•	talle aux Dominicains	41
9 avril.	Le prince d'Orange arrive près de Cas- sel. — Marche de son armée Renforts envoyés au duc d'Orléans	42 43
9 avril.	Il sort de ses lignes	44
10 avril.	Sortie des assiégés contre le Fort aux Vaches	44
11 avril.	Autre sortie des assiégés	45
9 au 11.	Les assiégés préparent un pont de ba-	
	teaux pour l'armée de secours	45
10 avril.	Premier engagement entre les 2 armées.	45
11 avril.	Bataille de Cassel. — Lettre de Chamlay, maréchal de camp, datée du soir de	
	la bataille	47
11 avril.	Inquiétudes des assiégés	50
12 avril.	Lettres des échevins saisies à Nieurlet.	51
12 et 13.	Lettres de Louvois à divers officiers et	
	ambassadeurs	51
	La place continue à résister Opérations de Monsieur après la bataille.	52
40	- Le Mal d'Humières reprend le siège.	53
17 au 18.	Prise du faubourg du Haut-Pont. — Té-	
10!1	nacité du gouverneur et des habitants.	54
19 avril.	Attaque du rempart, acharnement de la lutte	55
19 avril.	Lettre de Louvois au duc d'Orléans	55 55
20 avril.	Dernier conseil de guerre tenu dans la	50
20 avril.	place. — On décide la capitulation. — Murmures du peuple	56
20 au 22.	Négociations pour la capitulation mili- taire; elle est signée le 22	57
20 au 21.	L'échevinage délibère et envoie la capi-	•
•	tulation civile; elle est approuvée le 22.	58
23 avril.	Sortie de la garnison espagnole	59
28 avril.	Paiement de dix-huit mille livres pour le rachat des cloches de la ville	61
30 avril.	Entrée du roi Louis XIV	62

# Ш

<b>22</b> avril 1677.	Nomination des nouvelles autorités mi- litaires	64
9 mai.	Louvois refuse de rendre leurs armes	O1
o mai.	aux gens des faubourgs	65
22 mai.	Serment de fidélité des trois ordres	65
22 mai.	Texte du serment du chapitre	65
10 septembre.	Désignation par l'intendant du mayeur	00
10 septembre.	· ·	66
16 innuion 1670	et d'un échevin. — Leur serment	
	Serment des curés des paroisses	68
17 janvier.	Serment de la noblesse du bailliage	68
	1 <b>V</b>	•
	Sentiments de la population après la	
•	conquête, en 1683, et plus tard	69
<b>-1742</b> .	Voyage de Louis-Philippe d'Orléans, duc	
	de Chartres, à Saint-Omer	71
1777.	Fêtes du centenaire de la réunion à la	• -
	France	72
1877.	Second centenaire non fêté	74
-0		• •
TAB	LE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES	
I. ·	Capitulation militaire	75
II.	Capitulation de la ville	80
III.	Extraits des registres capitulaires des	30
****	20, 21, 22, 23 et 30 avril 1677	87
IV.	Déclaration royale du 5 décembre 1679.	91
411	Decimination royale du 6 decembre 1015.	0.1

# NOTICE

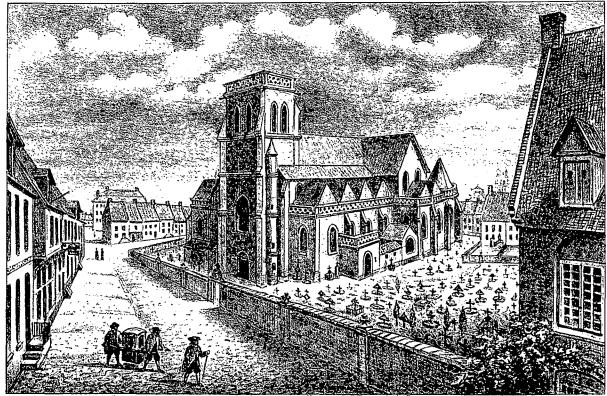
SUR

# L'EGLISE NOTRE-DAME

D'AIRE-SUR-LA-LYS

PAR LE BARON DARD

membre correspondant



L. E. V. Eeck: del: Lith P. Dutilleux. à Dou

ÉGLISE NOTRE-DAME D'AIRE SUR·LA·LYS

# NOTICE

# sur l'église Notre-Dame d'Aire-sur-la-Lys

Depuis l'an 1530 jusqu'à la Révolution, une église, sous l'invocation de Notre-Dame, occupait la Petite-Place de la ville d'Aire. — En 1792, elle fût désaffectée, puis détruite.

Nous avons pensé qu'il serait curieux de réunir les documents épars qui la concernent et d'en garder ainsi le souvenir.

L'église Notre-Dame fut pendant 250 ans environ la paroisse d'une notable partie de la population d'Aire; elle remplaça une chapelle qui avait été construite sous les Mérovingiens, extra-muros; elle fut l'œuvre de l'Echevinage; elle vécut à côté de cette grande institution qu'on appelait la Collégiale. — Par toutes ces raisons, elle se rattache à l'histoire de la ville et nous permet d'étudier cette histoire à un point de vue particulier qui complète, en le confirmant, ce que nous en avons déjà écrit. Nous essaierons aussi dans cette notice, d'entrer plus profondément dans la vie intime d'une population qui a

grandi sous une double influence: Un respect profond de la religion catholique, un attachement non moins vif à sa constitution et à ses libertés communales.

Dès les premiers temps du christianisme, le territoire d'Aire possédait deux chapelles: L'une d'elles, située sur le territoire de Pecqueur, était placée sous l'invocation de Notre-Dame. Cette église était proche de la forêt de Watelau et nous avons trouvé dans les mémoires qui la concernent, cette indication que l'ermite Saint Venant y venait souvent prier avec la fille de Pépin, Sainte Isbergue qui habitait à Aire. Les Normands la détruisirent, mais elle fut promptement rétablie: Une population nombreuse occupait cette partie du territoire.

C'est à dater de la fondation de la collégiale qu'il est possible de suivre son histoire avec quelque exactitude (4059). La chapelle Notre-Dame, construite sur le territoire de la chatellenie d'Aire est comprise dans la donation que Baudouin comte de Flandre accorde à la collégiale : (Eclesia Ariensis tota cum decimatione totius Ariensis Castellature.)

Dès lors, la chapelle est placée sous le patronat et la suzeraineté du chapitre d'Aire; elle est desservie par un prêtre habitué de la collégiale, qu'elle désigne et qui exerce son ministère sous sa surveillance.

De nouvelles invasions la firent abandonner, et, même au commencement du xiie siècle, elle fût transférée à la collégiale d'Aire. Les temps devenant meilleurs, elle est rendue au culte et Robert d'Aire lui assigne le tiers des revenus d'un moulin qu'il possédait, pour l'entretien du prêtre et du clerc qui la desservaient.

En 1200, le moulin sur lequel la donation avait été assignée ayant été détruit, Baudouin IX, comte de Flandre, la remplace par 40 rasières de blé, à prendre sur un moulin qu'il possédait au pont du Castel <sup>1</sup>.

Cette sécurité relative ne dura qu'un siècle. En 1300, par crainte d'une invasion nouvelle, l'église est de nouveau abandonnée. La paix ayant été rendue au pays, l'Echevinage pourvut à sa reconstruction en 1353, et l'emplacement choisi paraît avoir été le territoire du Neufpré qui était beaucoup plus proche de la ville et plus à portée de son secours.

La nouvelle chapelle avait été construite aux frais de l'Echevinage et de sa propre initiative; le magistrat avait utilisé une cloche de l'ancienne chapelle. Cet acte portait atteinte aux droits de patronat de la collégiale. Elle s'en plaignit à l'official de Thérouanne qui apaisa cette affaire. Il fût passé une transaction entre les parties. La collégiale reprit la cloche contestée et autorisa l'Echevinage à la remplacer, à ses frais, par une nouvelle, pourvu qu'elle ne pesât que 158 livres.

La construction de la chapelle fût dès lors approuvée par le chapitre; il autorisa également les deux autels que l'Echevinage y avait placés.

Il était difficile au magistrat d'Aire de ne pas enfreindre de nouveau les privilèges du chapitre. Après avoir construit l'église aux frais de la commune, il l'entoura d'un cimetière et se crût en droit d'y prescrire des inhumations; mais il rencontra de nouveau les prétentions qu'invoquait le chapitre au nom de

<sup>&#</sup>x27;Les deux chartes relatives à ces donations ont été publiées dans le x' vol. des Mémoires de la Morinie à la suite de l'histoire de la collégiale d'Aire par M. J. Rouyer.

sa charte fondamentale, et il dùt s'excuser auprès des chanoines qui exercèrent le même droit sur le cimetière, attenant à la chapelle, que sur la chapelle elle-même (1399).

Jusqu'au commencement du xvie siècle, nous ne rencontrons aucun document la concernant; mais des comptes qui ont passé sous nos yeux, il résulte qu'elle recevait fréquemment de la générosité des habitants, des rentes assignées sur diverses maisons de la ville. La chapelle Notre-Dame hors les murs fut, jusqu'à sa suppression, particulièrement honorée par la population. Elle était desservie depuis longtemps par trois chapelains et possédait trois autels. C'est vers 1520 qu'elle fut abandonnée définitivement et remplacée par l'église intra-muros dont nous allons nous occuper.

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, des événements considérables se passaient autour de la ville. La guerre entre la France et la maison d'Autriche, avait appelé souvent les armées rivales sous les murs de Thérouanne. Le pays était ravagé par les troupes des deux nations, rançonné, brûlé, et les habitants de la banlieue d'Aire qui fréquentaient la chapelle Notre-Dame s'étaient presque tous réfugiés dans la ville, à l'abri de ses murailles.

D'un autre côté, Charles-Quint venait de remplacer Maximilien et il ne tarda pas à reconnaître que la lutte devait se terminer autour de Thérouanne.

En conséquence aucun détail, même le plus minutieux, ne lui échappait sur tout ce qui concernait le territoire avoisinant la ville d'Aire, soit pour en assurer la défense, soit pour y préparer les ressources d'une nouvelle agression. Il en fit améliorer les fortifications et eût connaissance de l'abandon de la banlieue par la population, et de l'existence de la chapelle Notre-Dame qui pouvait, offrir à l'ennemi la tentation d'en faire un poste fortifié qui faciliterait une attaque sérieuse contre la ville. En conséquence, il donna l'ordre de la démolir ainsi que le cimetière et les habitations qui l'entouraient.

L'Echevinage s'empressa de prendre les mesures nécessaires pour se conformer à une décision qui semblait accroître sa sécurité. On peut croire aussi que l'autorité municipale avait une autre préoccupation. La collégiale assurait il est vrai, aux habitants de la cité l'exercice du culte; elle avait à cet effet établi une paroisse dans une petite chapelle de son église. Mais cette paroisse, desservie par un vicaire du chapitre, placée sous son entière dépendance, appelée souvent à contribuer à des dépenses considérables, représentait très imparfaitement cette communauté religieuse dont on jouissait dans les paroisses des villes voisines et même des plus modestes villages, et l'Echevinage voyait dans l'érection d'une nouvelle église à Aire dont il prendrait l'initiative et la charge, un moyen de répondre aux vœux de la population et de diminuer d'autant, au profit de son autorité, la suprématie du chapitre.

Au commencement de 1520, il obtint l'adhésion des chanoines à la suppression de la chapelle Notre-Dame, extra-muros, et la permission d'en bâtir une nouvelle dans l'intérieur de la ville, réserve faite de leurs droits de patronage et de toutes leurs prérogatives. La permission du chapitre fut donnée par une lettre portant la date du 15 février 1520 et qui exis-

tait encore dans les archives de la ville au siècle dernier.

L'emplacement choisi fût la petite place. A cette époque, elle était notablement plus grande qu'ellene l'est aujourd'hui: Les divers immeubles et le Minck qui ont été construits depuis sur le côté sud n'existaient pas et le terrain qu'ils occupent en faisait partie intégrante. Ce fut au milieu de cet emplacement qu'on résolut d'élever la nouvelle église. Le 30 juin 1522, le chapitre auquel on avait soumis les plans, vint poser solennellement la première pierre. Ce fût le trésor de la commune qui fit les premiers frais de la construction. Le zèle pieux des habitants lui vînt aussi en aide; des quêtes incessantes et toujours fructueuses, de nombreuses libéralités testamentaires permirent d'activer les travaux du gros œuvre qui furent terminés en 1529 1.

Orientée selon les règles liturgiques, la nouvelle église avait son entrée principale sur le front ouest de la place et, d'après les documents que nous avons consultés, on peut approximativement fixer sa longueur à 50 mètres et sa largeur à 30 mètres. Elle affectait la

¹ Nous avons parcouru les comptes rendus par les entremetteurs des ouvrages en 1525 et en 1529. — Nous y avons trouvé de curieuses indications. Un paroissien donne un exemplaire du roman de la Melusme, par Jehan d'Arras pour le prix en être versé à la bourse de l'église. A cette époque, la marée se vendait déjà sur la petite place, et les marchands de poissons décident de prélever sur leurs recettes la somme nécessaire pour offrir une verrière à Notre-Dame : elle était posée en 1529. La corporation des poissonniers continua ses offrandes à la paroisse et dans différents comptes, nous voyons porter une somme assez ronde provenant du Mincq. Cette verrière ne fut pas la seule que reçut la nouvelle église : Louis d'Yves, grand Bailli d'Aire (1537-1540) donna aussi un vitrail pour orner la fenêtre de la chapelle de St-Adrien.

forme d'une croix latine et comprenait un chœur. un transept et une nef. La nef occupait toute la partie inférieure de l'édifice, une série de petites chapelles desservies par des has côtés étroits l'entouraient. En 1389, une chapelle plus grande fut construite à l'extrémité du transent du côté droit. Dans ces conditions, l'église répondait à toutes les exigences du culte et pouvait contenir une nombreuse assistance : C'était pour l'échevinage et la population le point essentiel et ils ne s'étaient que très médiocrement préoccupés de l'ornementation; dans son ensemble l'édifice était d'une grande simplicité. Quelques années après, ainsi que nous le dirons tout à l'heure, on éleva une tour sur le portail, mais cette tour, dépourvue de tout ornement, n'atteignait que la hauteur nécessaire pour v loger les cloches.

Entre le moment ou la chapelle hors les murs fut abandonnée et l'ouverture de la nouvelle église, les services religieux furent célébrés provisoirement dans une chapelle qui existait sur la place des Béguînes, à côté du palais de la Salle.

En 1533, l'Echevinage acheva son œuvre. Il créa autour de l'église un cimetière qu'il sépara de la voie publique par un mur. Ce mur suivit l'alignement des rues Notre-Dame et du Bayard, et ménagea, en outre, une voie au côté Est de la Place, pour aboutir à la rue de la Vignette.

A cette époque, les règles de l'hygiène étaient peu observées. Préoccupée surtout de placer la dépouille mortelle des fidèles sous la protection de l'église, la population ne songea pas au danger qui pouvait résulter pour la santé publique de l'établissement d'un cimetière au centre de la ville, dans un terrain bas, marécageux et dont l'exiguïté ne permettait pas de

donner à la tombe des morts le temps nécessaire pour achever complètement son œuvre de destruction.

Le 17 juin 1548, François de Créquy, le dernier des évêques de Thérouanne, vint bénir la nouvelle église « ad instantiam matriculariorum et parochianorum paroichiæ. Ecl. B. Mariæ oppidi ariensis, ecclesiam de novo constructam benedixit, consecravit et dedicavit » (lettre des vicaires généraux).

Trois ans plus tard, avec la permission des vicaires généraux du diocèse, de nouvelles quêtes furent faites dans la ville et les localités voisines pour parfaire l'église en élevant une tour sur la porte d'entrée.

A cette date, les constructions étaient complètement finies; la ville en avait fait tous les frais et l'échevinage se crût en droit de considérer cette chapelle comme une propriété communale; mais il lui faudra lutter pendant de longues années contre la suzeraineté de la collégiale. Cette lutte appellera maintes fois l'intervention des souverains, la protection de l'évêque, et réunira autour de l'échevinage les efforts et la bonne volonté du clergé inférieur et de la bourgeoisie. C'est à vrai dire, toute l'histoire de la nouvelle église.

Dès l'année 1542, le magistrat fut obligé d'avoir recours à l'autorité de Charles-Quint. L'église Notre-Dame était ouverte, une population nombreuse la fréquentait; mais la collégiale, invoquant son droit de patronage, soulevait des difficultés incessantes. Pour y mettre un terme et répondre aux vœux des habitants, le magistrat demanda au souverain que la nouvelle église fut érigée en paroisse. Un arrêt provisionnel du grand conseil de Malines, après avoir entendu les vives réclamations des chanoines, prit un moyen

terme entre les prétentions de l'échevinage et de la collégiale et il décida :

Que l'église St-Pierre demeurerait l'église matrice de la chatellenie d'Aire, qu'en conséquence, elle aurait sur la nouvelle église tous les droits de patronat et que les offrandes qui seraient faites aux offices, lui appartiendraient.

Que les chanoines y commettraient des vice-curés qui y feraient alternativement leur semaine.

Qu'il n'y aurait pas de fonds-baptismaux, privilège réservé à l'église St-Pierre; mais il ordonna : que la circonscription des deux églises serait déterminée au plus tôt et que les habitués de Notre-Dame pourraient s'y faire inhumer, ainsi que dans le cimetière qui lui avait été attribué; il la reconnut en outre comme église de secours.

Cet arrêt provisionnel ne pouvait satisfaire personne. Néanmoins il avait encouragé l'Echevinage dans ses vues d'indépendance et, en 1562, il obtint, malgré l'avis contraire des chanoines des xiv, une décision du souverain qui prescrivit que le curé de Notre-Dame serait permanent; que l'église aurait autant d'autels qu'il serait jugé nécessaire; que les redevances, dues à St-Pierre, seraient rédimées par l'offrande annuelle de 10 livres de cire, et, enfin, qu'elle possèderait des fonds-baptismaux.

En cette même année (1562) la délimitation des deux églises prescrite par l'arrêt de 1542, fut aussi réalisée. Tout l'ouest de la ville jusqu'à la rue de St-Omer fut attribué à Notre-Dame.

En 1566, les marguilliers obtinrent enfin, conformément à la décision souveraine de 1562, un curé permanent et le Prévot Morillon fut chargé de présenter à l'évêque de St-Omer le candidat du

chapitre. M° Adrien Isard, précédemment vice-curé, fut investi des fonctions curiales.

Dès lors rien n'empêchait plus l'évêque de Saint-Omer, qui désirait contrebalancer à Aire l'influence de la collégiale, d'ériger officiellement l'église Notre-Dame en paroisse, et cette décision fut prise le 17 juin 1567. Dix ans plus tard seulement, les marguilliers purent compléter leur œuvre. Le 25 décembre 1578, des lettres patentes de Philippe II les autorisent à posséder les fonds-baptismaux que la décision de 1562 avait accordés aux paroissiens, mais dont les chanoines avaient su faire ajourner la construction sous divers prétextes.

La prééminence de la collégiale allait en s'affaiblissant. Ce fut une raison pour elle de la faire sentir chaque fois qu'elle pouvait l'invoquer.

Charles-Quint avait prescrit au curé et aux paroissiens de Notre-Dame d'assister régulièrement aux processions générales de l'église Saint-Pierre. Cette obligation n'ayant pas été remplie en 1572 1, le curé fût assigné et dût promettre de remplir plus exactement ses devoirs. Peu de temps après (1584), le chapitre ordonne qu'une quête pour les nouveaux ouvrages, entrepris dans son église, sera faite dans la nouvelle paroisse, et il recommande expressément au curé d'annoncer cette quête au prône et d'accompagner les chanoines dans leurs pourchats. Sans aucun doute, ses délégués ne reçurent pas de riches offrandes dans une paroisse qui devait faire incessamment appel à ses fidèles pour pourvoir à ses propres besoins; mais ils rappelaient la prééminence de l'église matrice et leur but était atteint 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir registres capitulaires de la collégiale, 23 mai 1572.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Registres capitulaires de la collégiale, 1er juin 1584.

Pendant les dernières années du xvi° siècle, la générosité des paroissiens ne se ralentit pas. En 1589, on acheta une maison pour y établir le presbytère, et la rue où il était situé qui s'appelait rue du Bayard, devînt, à partir de cette époque, la rue du Doyen <sup>1</sup>.

En même temps on érigeait une nouvelle chapelle dans l'église; le trésor municipal y contribuait pour 50 florins et dépensait, en outre, 20 florins pour un grand chandelier que l'Echevinage offrait à la paroisse au nom de la ville.

Cette bonne volonté se continua pendant le xvuº siècle, et en l'année 1607, nous avous à signaler une donation intéressante par le rang qu'occupait à Aire le donateur, et par les renseignements qu'elle nous donne.

Le 11 avril 1607, comparurent devant les mayeur et échevins de la ville d'Aire Jahenne Andrieu, veuve de feu Jacques Caverel, vivant mayeur de la ville et sieur du Chastelet; Me Estienne Caverel licencié en droit, sieur de Tressènes, conseiller des archiducs et leur avocat fiscal au bailliage d'Aire, et Guillaume de Veuldre, échevin juré au conseil, lesquels exposèrent que, conformément au legs fait par le se Caverel à son lit de mort, ils remettaient à la paroisse N. Dame une rente de 50 florins pour l'habillement des deux clercs desservant la dite église afin que ces deux clercs fussent décemment revêtus d'une robe et d'un bonnet carré pendant les offices et lorsqu'ils accompagneraient le pasteur portant la sainte Eucha-

¹ La maison occupée aujourd'hui par M¹º Peyrusson au coin de la rue de la Vignette et de la Petite-Place, devint l'habitation du Vice-Curé: elle avait son entrée sur le cimetière (Voir la lithographie jointe à cette notice.).

ristie aux malades. Le même acte contient d'autres libéralités et nous donnons, *in fine*, le texte de ce document dont notre ami M. W. de Sars a bien voulu nous donner copie.

Cette famille habitait Aire dans la circonscription de la paroisse Notre-Dame. Précédemment un de ses membres, Jean, honorable homme, mayeur juré au conseil de la ville, était décédé le 24 juillet 1588 et avait été inhumé dans l'église Notre-Dame. Ces Caverel appartenaient à une des meilleures familles de la ville. Elle fut anoblie en 1612 det, plus tard, elle continua à se montrer généreuse pour toutes les œuvres qui intéressaient la religion et la prospérité de la cité: Les descendants de J. Caverel furent les fondateurs de l'église Saint-Jacques et les bienfaiteurs du collège des Jésuites.

Pendant ce temps, le magistrat et les paroissiens ne cessaient d'améliorer l'église Notre-Dame. En 1623, de nouvelles quêtes permirent d'orner les voûtes du temple et l'échevinage ne manqua pas, comme représentant de la cité, d'y contribuer. Il accorda une subvention de 60 livres et profita de la circonstance pour affirmer le droit de fondateur qu'il avait toujours revendiqué. Par ses soins un cartouche fut sculpté à la voûte portant les armes de la ville et cette inscription:

Major et Scabini, hujus ecclesiæ administratores supremi, posuerunt.

Cet acte de prudence et d'autorité était inattaquable; mais il n'échappa pas à la perspicacité du cha-

<sup>&#</sup>x27;« Estienne Caverel, licencié ès loix, fut annobli moyennant » finance, taxée le 30 juillet 1612. » (De Seur. La Flandre illustrée).

pitre qui gardait toujours avec un soin vigilant ses prééminences et autres prérogatives. C'est ainsi qu'en 1620, l'abbé Pruvost, doyen du district et curé de Notre-Dame qui avait occupé, dans une cérémonie religieuse de la collégiale une stalle réservée aux chanoines, fût admonesté et amené à faire des excuses pour cet acte d'inadvertance.

En 1628 et en 1633, deux faits analogues se produisirent. En 1628, année de jubilé, le chapitre d'Aire crût devoir désigner exclusivement l'église Saint-Pierre pour les visites prescrites aux fidèles. Le curé de Notre-Dame, organe des susceptibilités de ses paroissiens, en appela à l'évêque qui déclara que les visites prescrites par le Saint-Père en vue du jubilé, se pourraient faire à la paroisse Notre-Dame aussi bien qu'à l'église Saint-Pierre. Le chapitre à son tour protesta contre la décision épiscopale; mais l'évêque la maintint, se contentant de lui faire savoir qu'il n'avait entendu causer aucun préjudice aux droits de l'église matrice de la ville d'Aire 1.

En 1633 il se produisit un incident de la même nature et dans lequel la bienveillance de l'évêque pour une paroisse qui était directement placée sous son autorité, se manifesta centre les prétentions de la collégiale. La paroisse de Notre-Dame, de concert avec celle d'Isbergue, avait résolu de faire une procession au tombeau de la patronne de la ville d'Aire. L'évêque accepta la présidence de cette cérémonie. On comptait sur l'assistance du chapitre d'Aire; mais

¹ La déclaration de l'évêque se trouve consignée toute entière au procès-verbal du chapitre capitulaire de 1628 à la suite d'un exposé dans lequel les chanoines font remarquer qu'ils ont agi conformément à l'autorisation donnée par l'évêque aux chapitres et autres supérieurs ecclésiastiques du diocèse.

les chanoines refusèrent d'abord leur concours à une procession dont ils n'avaient eu ni l'initiative ni la direction et il fallut qu'un délégué pacifique, le R. P. Couvreur qui était d'Aire, vint de la part de Monseigneur au chapitre lui donner l'assurance qu'il n'était entré dans la pensée de personne de porter atteinte à ses prérogatives <sup>1</sup>.

Le siège de 1641, si funeste à l'église Saint-Pierre, se passa sans dommage pour la paroisse Notre-Dame. Elle avait à cette époque pour vice-curé un prêtre dont le nom se rattache directement à l'histoire de la ville, l'abbé Jean Humetz. Né à Aire au commencement du xvue siècle, ce prêtre s'était d'abord voué à l'enseignement; de retour dans sa patrie, vers 1640, il fût attaché comme vice-curé à l'église Notre-Dame, fût témoin de l'héroïque résistance de la population pendant la durée du siège et il en écrivit l'histoire. Son livre, dédié au gouverneur G. de Berwout, fut imprimé à Saint-Omer en 1644.

En 1670, Me Lucas Delattre, curé de Notre-Dame, étant décédé, la nomination de son successeur amena des difficultés nouvelles. A cette époque, deux camps s'étaient formés au sein du chapitre. Les uns soutenaient que le prévôt de Noyelles avait le droit de présenter son candidat à l'évèque, les autres considéraient la prévôté comme vacante et se substituaient au prévôt pour cette présentation. M. Barbault, curé d'Haverskerque fut enfin nommé; mais les discussions auxquelles sa nomination donna lieu, n'étaient pas faites pour apaiser les paroissiens de Notre Dame et l'intervention salutaire de l'évèque était souvent demandée.

<sup>1</sup> Registre capitulaire de la collégiale. 21 mai 1633.

C'est ainsi qu'en 1673, l'ordinaire dut régler les droits des deux églises en ce qui concernait certaines inhumations. Un prêtre habitué de la collégiale et le grand bailli de sa justice temporelle qui avaient tous deux leurs domiciles dans les limites la paroisse Notre-Dame étant venus à mourir, on ne put se mettre d'accord sur la guestion de savoir à quelle église appartenait le droit de dire le service des défunts et d'accompagner leurs cercueils au cimetière. L'official de Saint-Omer intervînt et imposa une transaction: Les chanoines furent autorisés à venir chercher les corps aux maisons mortuaires, à célébrer les services dans leur église, mais ils ne purent accompagner les cercueils que jusqu'à la rue du Bourg. A cet endroit, limite de la paroisse Notre-Dame, le clergé de cette église fut autorisé à prendre la place du chapitre, et à présider à l'inhumation.

Des difficultés analogues se produisirent jusqu'à la fin du xvii° siècle. En ce temps-là l'autorité épiscopale grandissait et achevait de soumettre à son contrôle les communautés religieuses qui se prétendaient encore indépendantes. Comme conséquence de cette utile rèforme, la paroisse Notre-Dame appuyée par l'autorité épiscopale, essaie de rompre les derniers liens de sujétion qui la rattachent à la collégiale. En 1697, M. Prevost, curé de Notre-Dame et doyen du district d'Aire, demande en cette dernière qualité, à visiter, non pas la collégiale, mais la paroisse de Saint-Pierre. L'année suivante, le samedi saint, il fait sonner les cloches de son église, sans attendre que la collégiale ait fait sonner les siennes. Ces actes d'indépendance signalent la fin du xvii° siècle.

Avant d'aborder le xviii siècle, nous devons compléter ce que nous avons dit sur la paroisse NotreDame en exposant ce que nous avons appris sur sa vie intérieure.

Elle devait sans doute l'existence à l'échevinage, à la générosité des paroissiens, à la bienveillance des évêques; mais elle dût surtout sa prospérité aux curés qui l'administrèrent et qui surent réunir autour d'eux les sympathies et le zèle de leurs paroissiens. Des fètes, sans cesse renouvelées les amenaient aux pieds des autels et les confréries des diverses corporations de la ville donnaient à la paroisse une incessante clientèle.

Chaque fois que le magistrat accordait un règlement à ces associations, ce règlement commençait par placer la corporation sous le patronage d'un saint dont elle devait célébrer la fète, et le plus grand nombre de ces sociétés étaient rattachées à la paroisse Notre-Dame. Citons les Tanneurs qui, le jour de Saint-Nicolas, faisaient chanter une messe solennelle suivie, le lendemain, d'un office pour les confrères décédés; la confrérie des Cordonniers mineurs qui y faisaient célébrer une messe le jour de Saint-Crespin et les Perruquiers le jour de la Saint-Louis. Quant aux Portefaix, si leur prédilection était pour l'autel de N.-D. Panetière, néanmoins leur fête se célébrait à Notre-Dame le jour de Saint-Christophe. L'antique confrérie des Marchands qui s'était fondée à la collégiale ne négligeait pas la nouvelle église qui était la paroisse du plus grand nombre de ses membres : La messe annuelle de Sainte-Marie-Madeleine était dite alternativement à Saint-Pierre et à Notre-Dame.

En outre de ces fêtes ouvrières, Notre-Dame avait ses cérémonies particulières, des processions nombreuses que la piété des fidèles avait instituées et su rendre intéressantes par leur apparat ou par les distributions qui se faisaient aux pauvres 1.

Le jour de l'Ascension un prètre montait en chaire et racontait l'histoire de cette fête. Il recevait pour son henoraire douze deniers de pain et deux pièces de mouton. Le même jour trois jeunes filles figuraient en vierges à la procession. Elles étaient accompagnées de douze pauvres, costumés en apôtres, qui recevaient chacun un jambon et dinaient ensemble servis par les douze paroissiens qui, l'année suivante, devaient sans doute obtenir la même faveur. Le jour de la fête de Saint-Jacques on bénissait des corbeilles de pommes qui étaient distribuées aux fidèles, et nos pères prenaient plaisir à ces cérémonies qui, sous leur forme naïve, attestaient et entretenaient la foi et la charité des paroissiens <sup>2</sup>.

En compulsant les anciens documents relatifs à

<sup>&#</sup>x27;Voir au registre des actes de baptême de la paroisse pour les années 1630-1654 une note écrite sur l'intérieur de la couverture du volume relatant divers-usages.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La bénédiction des pommes de Saint-Jacques se faisait en présence de la corporation des Portefaix qui célébraient le même jour (25 juillet) la fête de leur patron Saint-Christophe. Ils étaient chargés sans doute de les distribuer aux assistants et finirent par considérer cette distribution comme faisant partie de leur propre fête. Lorsqu'après la révolution, l'église paroissiale de Saint-Pierre fut rendue au culte catholique, les portefaix d'Aire se rappelèrent et leur fête patronale et la distribution des pommes qui ce jour là était faite à l'ancienne église de Notre-Dame et le 25 juillet de chaque année la corporation se rendait en corps à Saint-Pierre, y entendait la messe, offrait un collier de pommes à la statue de Saint-Jacques et se chargeait d'en distribuer à toute l'assistance, renouvelant ainsi les traditions de l'église Notre-Dame. Cet usage dura jusqu'à l'époque où les portefaix cessèrent de former une corporation privilégiée (vers 1859).

cette paroisse, on est aussi frappé de la composition du Conseil de fabrique. Tout ce que la bourgeoisie d'Aire comptait d'hommes que la fortune acquise par le travail ou la considération publique plaçaient au premier rang, venaient successivement en faire partie, et on comprend l'influence heureuse qu'exerçaient ces bourgeois sur une population habituée à les voir presque tous tenir la tête de l'industrie locale ou acquérir dans les fonctions de l'échevinage des titres à sa reconnaissance.

J'ai cité plus haut quelques faits relatifs à la famille Caverel et on m'excusera, je l'espère, d'insister sur ce point et de raconter ici l'histoire d'une famille de la paroisse Notre-Dame qui habita Aire dès le xviè siècle, y grandit par le travail, consacra ses peines au service de la paroisse, fit d'incessantes fondations et quitta la ville au xvii° siècle pour prendre, par plusieurs des siens, un rang honorable dans l'histoire littéraire de la province.

Au temps où fût fondée cette église vivaient à Aire Jean Gazet et Satherine Leroy sa femme. Ils furent parmi les premiers bienfaiteurs de la paroisse <sup>1</sup>. En 1553 Hugues Gazet, leur fils, remplissait les modestes fonctions d'huissier près le grand conseil de Malines à la résidence d'Aire. Entouré de l'estime publique il devînt échevin de la commune, et eût quatre enfants: Guillaume, Antoine, Jean et Françoise. Guillaume entra dans les ordres, fût pendant quelques années chanoine de la collégiale d'Aire et mourut en 1614 curé d'une paroisse importante de la ville d'Arras. Guillaume fit grand honneur à son père; il publia nombre d'ouvrages historiques et

<sup>1</sup> En 1532 et 1534 un Antoine Gazet était mayeur d'Aire.

religieux. Enfant dévoué à sa ville natale, il fit en mourant, entr'autres générosités, une fondation charitable à la paroisse de sa famille. Antoine, le second fils d'Hugues, fùt dirigé, comme son aîné, du côté des carrières libérales. Il choisit la médecine, prit ses grades à Rome et revint exercer son art dans son pays. En 1595, il faisait imprimer chez Bourgois d'Arras la traduction de deux ouvrages de piété composés en Italie et que les curieux recherchent encore à plusieurs titres. Il fut échevin et marguillier de Notre-Dame et, lorsqu'il mourut, il n'oublia pas sa paroisse. Jean, le troisième fils, fût destiné à l'étude des lois. Il quitta Aire pour occuper une place de procureur au conseil d'Artois et ses enfants, Allard, Nicolas et Angelin Gazet, suivant les traces de leurs oncles, se firent, par leurs travaux et leur érudition une place honorable parmi les écrivains de leur temps.

Quant à Françoise Gazet, elle épousa à Aire Guillaume Moncarré. Ce nom est inscrit également sur la liste des échevins et au banc des marguilliers de Notre-Dame. Ces Moncarré pensaient et vivaient comme les Gazet. Un de leurs fils devint curé de Sainte-Marie-Madeleine d'Arras à la mort de son oncle Guillaume Gazet et, animé du même goût pour l'étude, il mit en ordre et fit imprimer l'ouvrage le plus important de son prédécesseur <sup>1</sup>.

Ces honorables traditions se continuèrent long-

L'histoire ecclesiastique des Pays-Bas, contenant l'ordre et suite de tous les Evesques et Archevesques de chacun Diocese auec un riche recveil de leurs faicts plus illustres. Vol. in-4° Arras. G. de la Rivière. 1618. On trouve dans notre notice sur le canton d'Aire, p. 162-166, l'indication des nombreux ouvrages publiés par G. Gazet.

temps encore. Pendant le xvu° siècle, les Moncarré figurent parmi les échevins de la ville et les marguilliers et en 1704, nous rencontrons encore dans les annales de l'église Notre-Dame une fille du docteur Antoine Gazet, mariée à Aire et faisant plusieurs legs pieux à sa paroisse.

Sans doute, cette famille Gazet fût pendant les xvi° et xvii° siècles le type le plus remarquable des familles bourgeoises de la ville d'Aire; mais nous pouvons affirmer que plusieurs autres se rapprochaient d'elle, s'enrichissant par le travail, menant une vie régulière et modeste, et ne sortant de leurs habitudes économes que pour faire le bien. Leur zèle qui avait créé la paroisse Notre Dame, en assura la prospérité et, à la fin du xvne siècle, son administration et ses ressources ne laissaient rien à désirer. Elle possédait, outre le presbytère, plusieurs maisons dans la ville, 14 mesures de terre, 1800 livres de rentes diverses, la redevance sur le droit du minck qui s'élevait à 350 livres et une dime volontaire que payaient les marchands de beurre et de Toutes ces ressources réunies atteignaient 5000 livres; six prêtres la desservaient.

Le premier événement considérable du xviii siècle, fût le siège de 1710. Comme en 1641, l'église Notre-Dame fût épargnée. Placée à l'abri de l'artillerie ennemie, elle réunit un jour (le 22 septembre) une assistance nombreuse. Conduite par le gouverneur de la ville, le général de Guébriant, elle vint y déposer le cercueil d'un officier, Jacques de Baufremont, marquis de Listenois, maréchal de camp au service de sa Majesté très chrétienne, le roi de France. Il avait été tué la veille à la tête d'une vigoureuse sortie tentée par les assiégés, en

faisant tout son devoir et il appartenait à une famille de Bourgogne qui ne comptait plus le nombre des siens morts au service de la France. Le général fut inhumé au chœur de l'église : et, si la pierre qui recouvrait sa tombe, a disparu avec l'église ellemême, la ville d'Aire n'en doit pas moins garder respectueusement le souvenir du brave soldat auquel elle doit une des belles pages de son histoire 1.

La collégiale, toujours préoccupée de ses privilèges, les rappelait, de loin en loin, à l'église Notre-Dame. A l'occasion d'un *Te Deum*, le chapitre décide que les prètres attachés à cette paroisse prendront place aux stalles basses et n'accorde d'exception qu'en faveur du curé qui était investi, en outre, du titre de doyen du district.

Quelques années après, le curé de Notre-Dame fait annoncer par affiches une procession qui sera présidée par l'évèque de St-Omer. Le chapitre y voit un empiètement sur ses droits, réclame auprès de Mgr qui le rassure et lui déclare de nouveau que l'évêque n'a pas l'intention d'amoindrir la collégiale.

Afin que nous puissions mieux apprécier le caractère de cette bourgeoisie d'Aire qui, depuis plusieurs siècles, avait si souvent témoigné de la vivacité de sa foi religieuse comme de sa volonté d'indépendance dans

'L'église Notre-Dame servit aussi de sépulture à plusieurs officiers, décédés en garnison à Aire. Nous citerons M. Fitzgerald, d'origine anglaise, officier au régiment d'O'Donnel (1734); M. de Pascal, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne (1730); le Lieutenant-Général, marquis de Ceberet, grand'croix de S' Louis, gouverneur de la place (1754). Nous reproduisons, en outre, aux *Pièces jointes* les inscriptions sunébres qu'y releva, en 1772, l'abbé Hellin, chanoine de S' Bavon de Gand. Nous devons communication de cet intéressant document à l'obligeance de M. Saudo, juge-de-paix à Merville.

l'ordre temporel, il s'éleva en 1718 un procès qui mit en relief ces deux sentiments de la façon la plus inattendue comme la plus instructive.

M° François Gabriel Lavetz, curé-doyen de Notre-Dame, résolut, à cette époque, d'attacher un septième prêtre à son église, et il crût pouvoir convoquer les paroissiens pour leur faire accepter son projet. Les échevins et les marguilliers qui, depuis plus de deux cents ans avaient lutté avec le curé, pour obtenir la constitution de la paroisse et son indépendance ne se montrèrent pas moins jaloux de la conserver vis-àvis de leur propre pasteur qui leur paraissait aussi enclin aux dépenses que peu soucieux du bon ordre des comptes : les prétentions du curé furent déférées à la justice.

On sait que le célèbre Concile de Trente n'avait été recu en Artois que sous la réserve expresse des droits et immunités de la province. Ces réserves qui concernaient principalement l'administration temporelle des hôpitaux, confréries et paroisses avaient été acceptées sans conteste et il était admis, ainsi que l'avait fait remarquer le Conseil d'Artois « qu'au dit « pays, ès églises paroissiales, chacun an, les pa-« roissiens commettent manégliers, les quels, les « jours de dimanche, font les pourchats ès-dites « églises et recoivent les revenus d'icelles qu'ils em-« ploient aux charges et affaires y appartenant, si « comme de payer les gaiges et sallaires des gens « d'église et autres faisant l'office divin, entretenir « les ornements, les édifices et semblables; et de « leur entremise les dits manigliers rendent compte. « chacun an, aux dits paroissiens à ces fins assem-« blés, où est présent le curé ou vice-curé desser-« vant la cure. »

Leur bon sens faisait penser aux échevins et aux marguilliers qu'il était juste de conserver ces règles, et lorsque le curé prétendit au droit de préséance dans les assemblées ainsi qu'au droit d'administrer, ils portèrent leurs griefs au Conseil d'Artois. La lutte s'engagea d'abord entre les marguilliers et le curé, et un arrêt du Conseil d'Artois, rendu le 9 mars 1728, accueillit en partie les réclamations des marguilliers (voir le texte de l'arrêt aux pièces jointes).

Quant à l'Echevinage, il résolut aussi de se faire reconnaître dans le droit d'administrer une paroisse qu'il considérait comme une propriété communale, et d'exercer sur les revenus et les dépenses le contrôle d'un souverain administrateur, qualité qu'il avait souvent prise et qui se trouvait gravée sur la voute de l'église.

Un arrêt du 20 octobre 1734, mît fin à cette contestation. Il reconnût à l'Echevinage la qualité qu'il réclamait, donna à ses délégués la préséance dans la reddition des comptes et les mit en possession d'administrer les biens de la paroisse conjointement avec les curé, marguilliers et paroissiens. (Voir le texte de l'arrêt aux pièces jointes.)

Nous épargnons aux lecteurs la fatigue de suivre ces procès dans leurs diverses phases : Ils avaient duré 16 ans, donné lieu à la production de nombreux mémoires et contredits dont la collection forme un gros volume in-4°. Nous avons dù lire toutes ces pièces pour y rechercher les faits invoqués par les parties en cause, et c'est dans ces mémoires et les registres capitulaires de la collégiale que nous avons trouvé les principaux éléments de cette notice. A cette époque, les Régistres et les papiers de la paroisse existaient encore, et les archives de la commune

possédaient un grand nombre de documents. Les plaideurs les invoquaient tour à tour et leurs mémoires nous en ont conservé de curieux extraits que nous avons pu utiliser.

La collection que nous avons consultée, est écrite en entier de la main de Jean, Nicolas, Joseph d'Assenoy, avocat et échevin <sup>1</sup>. La famille d'Assenoy, qui s'est éteinte de nos jours, a été pendant les deux derniers siècles, représentée à Aire par plusieurs générations qui ont continué les traditions des Caverel, des Gazet, des Moncarré et de ces autres notables paroissiens de Notre-Dame, dont nous avons indiqué plus haut le caractère et les services.

Un prêtre distingué, deuxième successeur du curé qui avait soulevé si mal à propos ce procès de prérogatives et de préséance, l'abbé Raftel, y fit du bien. La confrérie du Saint Sacrement, instituée à Notre-Dame, voyant le nombre et le zèle de ses adhérents diminuer, le curé y substitua une confrérie du saint Viatique à laquelle il donna une organisation meilleure. Cette confrérie fût approuvée par l'évêque de Saint-Omer en 1732, et agrégée à l'archi-confrérie de St-Pierre de Rome en 1738. Les curieux gardent le petit livret que l'abbé Raftel composa à l'usage des confrères et qu'il fît imprimer en 1747 <sup>2</sup>.

¹ Nous possedons, en outre, un mémoire imprimé relatif à cette contestation: Factum signifié pour les marguilliers et paroissiens de l'église Notre-Dame en la ville d'Aire, administrateurs d'icelle demandeurs contre M° François, Gabriel Laveh, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris, doyen de chrétienté et cure de la dite paroisse en la ville d'Aire, défendeur. Pièce in-folio de 11 p. s. l. n. d. (1721.)

L'association du très saint Sacrement de l'autel, crigée en l'église paroissiale de Notre-Dame en la ville d'Aire, sous te titre du saint Viatique par Mgr L'illustre et Reverend Joseph, Alphonse de

L'administration de l'abbé Raftel fût aussi signalée par un fait plus important. A l'origine de la paroisse, le zèle des habitants avait créé à l'angle des rues du Château et du Sablon une modeste école pour les filles. Cette école, qui s'appelait l'école de Ste Agnès, rendait, dans le quartier où elle était située, les mêmes services que l'institution appelée Jardin Notre-Dame, établie sur la place des Béguînes dans la circonscription de l'église St-Pierre. En 1750, le curé et l'Echevinage tombèrent d'accord pour agrandir l'école de S<sup>1</sup> Agnès et la céder à la bourse des pauvres qui prît à sa charge les nouveaux bâtiments à construire, et l'entretien des sœurs. Le choix de l'Echevinage et des administrateurs se fixa sur l'ordre de la providence de Rouen. Cet arrangement fut ratifié le 20 mai 4751, et cette école, qui était placée sous le contrôle spirituel du curé, prît un grand développement et fit honneur à la paroisse qui l'avait fondée et entretenue jusqu'alors. La première supérieure de la maison fût Françoise Drouard; elle mourût en 1752 après avoir présidé à l'organisation nouvelle et fut inhumée dans l'église Notre-Dame. Il n'est que juste de rappeler dans cette notice la première supérieure de ces religieuses de la Providence qui, depuis cette époque, ont gardé la direction de cet établissement et acquièrent encore chaque jour de nouveaux titres à la reconnaissance des mères de famille.

L'école dominicale qui avait ses classes dans l'Hôtel-de-Ville était aussi de la paroisse Notre-Dame et dut à cette circonstance plusieurs legs importants.

Ainsi qu'on doit le prévoir, la seconde moitié du

Valbelle, évêque de St-Omer. Vol. in-18 de 133 p. Aire. Boubert de Corbeville, libraire. 1747.

xviii° siècle fût moins heureuse. Les idées se modifiaient à Aire comme ailleurs, et le procès malencontreux de 1734 avait laissé dans les esprits des germes de méfiance et même de discorde.

En 1760, on crùt y porter remède en changeant la composition du Conseil de fabrique et en décidant qu'il serait composé de deux marguilliers à vie, et de deux marguilliers élus pour deux ans. En 1763, cette mesure ne paraissait pas suffisamment protectrice des intérêts de la fabrique et on alla jusqu'à demander que les quatre marguilliers fussent nommés à vie <sup>1</sup>.

On peut juger par cette proposition, qui émanait d'un homme sincèrement attaché à la prospérité de la paroisse, de la négligence des précédents marguilliers, de leurs dépenses exagérées et de la situation obérée de l'église.

Peu après (1782) un événement, étranger à l'administration de l'église, vint accroître la désaffection des habitants. En cette année, la ville fut frappée d'une épidémie grave. Une fièvre putride se répandit dans la ville et une commission médicale fût envoyée de Lille par l'intendant de Calonne pour en rechercher les causes et le remède. Parmi les causes que les délégués de l'intendant signalèrent, ils crurent devoir indiquer le cimetière de l'église Notre-Dame « trop exigu pour la population à laquelle il était. « destiné, placé au centre de la ville, dans un ter- « rain où l'eau qui source à 3 ou 4 pieds ne permet « pas d'approfondir les fosses et enclos d'une mu-

¹ L'auteur de cette proposition sit imprimer le factum suivant : Mémoire du marguillier perpetuel de la paroisse Notre-Dame d'Aire, à Messieurs les administrateurs de cette église. Pièce infolio de 6 p. s. l. n. d.

« raille qui y concentre les miasmes délétères qui « s'en dégagent 1. »

L'épidémie qui s'étendit sur un certain nombre de localités voisines, disparut bientôt. Les esprits se calmèrent; mais l'indication des médecins de Lille ne fut pas oubliée.

La révolution se chargea d'apporter peu après un remède radical. Les années 1789-90 se passèrent sans malheur; en l'année 1791, nous relevons même sur les registres de la paroisse qui sont encore très exactement tenus, un fait curieux et qui mérite d'être noté. On sait l'enthousiasme avec lequel fut reçue la constitution nouvelle. A partir de sa promulgation, nous voyons dans les registres de baptême que de nombreux pères de famille faisaient ajouter aux noms qu'ils dennaient à leurs enfants cette mention: Amis de la constitution, exprimant ainsi leur confiance dans l'ordre politique nouveau, confiance à laquelle l'effroyable tyrannie des Jacobins vint donner, dès l'année suivante, le plus cruel démenti.

En 1792, la collégiale ayant été supprimée, l'église Saint-Pierre fût, à bon droit, considérée comme suf-

<sup>&#</sup>x27; Mémoire sur la fièvre putride maligne qui a régné à Aire depuis la fin de septembre 1782, rédigé par des médecins de la ville de Lille, publié par ordre de Monsieur l'Intendant. Pièce in-4° de 18 p. Lille. Peterinck-Cramé. 1783. L'habitude d'enterrer les morts dans les églises occupait depuis longtemps l'opinion publique. En 1744 C. G. Porée avait fait imprimer à Bruxelles un recueil de lettres sur la sépulture dans les églises. En 1773, il parut à Dijon une brochure de 67 p. intitulée: Mémoire sur l'usage où l'on est d'enterrer les morts dans les églises et dans l'enceinte des villes. Ce mémoire, composé par M. Maret, docteur en médecine et secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, se prononce nettement contre cet usage.

fisante pour les besoins religieux de la petite ville et l'église Notre-Dame fut abandonnée. La population en prit son parti sans grande peine; elle voyait comme conséquence de sa suppression la suppression du cimetière.

C'est en effet ce qui arriva : L'église fut aliénée. Les matériaux provenant de sa démolition servirent en partie à construire quelques nouvelles 'maisons, le cimetière fut détruit et la place toute entière rendue à la voie publique.

Telle est l'histoire de cette église. En résumé, elle nous montre un curieux spécimen de la lutte entre le droit commun et le droit féodal; le droit commun représenté à Aire par l'échevinage et la bourgeoisie; le droit féodal représenté par la collégiale. Cette lutte était inévitable ; il faut bien admettre que les bourgeois d'Aire aient voulu défendre leur propriété et résister à toutes ces prérogatives auxquelles prétendait le chapitre et qui, en définitive, étaient de véritables servitudes. Quant aux chanoines, si nous autres, hommes du xixº siècle, nous avions la pensée de sourire en voyant avec quelle tenacité et quelles précautions ils soutenaient leurs privilèges, nous aurions néanmoins tort de les blâmer; dépositaires viagers de certains avantages, leur conscience les obligeait strictement à les transmettre intacts à leurs successeurs.

Une dernière observation peut encore être faite: Depuis 1710, la guerre s'étant éloignée de notre province, la population qui s'était réfugiée au xvie siècle dans les murs de la ville a repris le chemin de la banlieue. Les divers hameaux situés à l'Est se sont repeuplés; de nouvelles fermes se sont construites dans la campagne et, aujourd'hui, ces hameaux, ces

fermes sont distantes de six et sept kilomètres de la paroisse de Saint-Pierre à laquelle ils sont rattachés. Ces habitants, éloignés des secours religieux, ont, sans aucun doute, le droit de regretter la modeste église mérovingienne de Pecqueur où la sœur de Charlemagne, sainte Isbergue et le vieil ermite saint Venant venaient souvent prier Dieu.

Bon DARD.

Aire, 20 juin 1888.

P. S. Cette notice est accompagnée d'une lithographie dans laquelle nous avons essayé de reconstituer la place Notre-Dame telle qu'elle était au 17° siècle. Il n'existe aucun plan de l'église dans les archives d'Aire ou du département : mais, grâce à l'extrême bienveillance de M. le général Perier, directeur du dépôt des plans en relief de l'hôtel des Invalides, nous avons pu obtenir une photographie exacte de ce monument curieux et presque oublié.

• .

# PIÈCES JOINTES

# N° 1. — Titre concernant la bourse des Clercs de Notre-Dame de la ville d'Aire.

11 avril 1607.

A tous ceulx guy ces presentes lettres verront maieur et eschevins de la ville d'Aire salut; scavoir faisons que ce jourdhuy, par devant nous, comparurent en leurs personnes, damoiselle Jahenne Andrieu, veuve de feu Jacques de Caverel, vivant maieur de ceste ville d'Aire et sieur du Chastelet, Me Estienne de Caverel licentier ès droix, sieur de Tressenes, conseillier des archiducgs et leur advocat fiscal en ceste ville et bailliage d'Aire, et Guillaume de Vuldre échevin juré au conseil d'icelle ville; les dits sieurs de Tressenes et de Vuldre, héritiers du dict sieur du Chastelet ayt déclaré à monsieur Me Paul Prévost, ptre, curé propriétaire de l'eglise paroissialle de Nre dame en ceste dicte ville et doyen de la chrestienneté au quartier du dict Aire, ensamble à eulx, qu'il estoit intentionné de fonder en la dicte eglise de notre dame l'entendement de la robbe par chacun an de deux clercos d'icelle eglise aux charges et modiffications par lui conclues et ce rafreschy par devant

le dict sieur doven, le jour de son trépas : à quoy vœullans par les dicts comparans sattisfaire, en effectuant ces présentes, ordonnent que deux des clercos d'icelle paroisse de Notre Dame présens et advenir estans en actuel service en icelle eglise prouffiteront par chacun an de la somme de cinquante flourins qui est à chacun d'iceulx vingt cinq flourins pour la première année être employé en l'achapt d'une robbe que les manégliers d'icelle eglise seront tenus faire instamment que les dicts clercqs et chacun d'iceulx seront dénommez les quels-seront tenus porter la dicte robbe par chacun jour, ensemble le bonnet quarré tant en la dicte eglise que aviant les rues, assister au service divin quy se fera en la dicte eglise et au pasteur administrant le saint sacrement d'Eucharistie hors de la dicte eglise. chanter à l'issue du salus par chacun samedy de l'an l'hymne ave marie Stella et le pseaulme de profundys avec les antiphones et oraisons à ce convenables, en mémoire du dict fondateur, sieur du Chastelet: desquels vingtcinca flourins le dit clèrca pourveu joyra tant et jusques à ce qu'il continuera esdicts debvoirs. Actuellement en sentretenant néanlmoins de robbe et bonnet honestement à la discrétion du dit pasteur et manégliers d'icelle eglise quy debyront à ce pourveoir et, faulte de quoy, le plus proche parent des dicts fondateurs de lestocq du dict sieur de Tressenes polra luy mesme achapter du drap pour être emploié esdictes robbes et bonnets que lesdicts manegliers seront tenus paier instamment le dict achapt faict des deniers quy procéderont du cours annuel de la rente cy après declairet, et affin que la dicte fondation soit tant mieulx effectuée, les dicts comparans ont vollu et vœullent que que soit furny au maistre de chant d'icelle eglise present et advenir la somme de trente pattarts par chacun an etc. . . . . . . . les dicts vollu et ordonné que soit célébré en la dicte eglise notre dame ung obit solennel par chacua an au dernier jour de mars en priant Dieu pour l'âme du dict déffunct et de ses prédécesseurs dont le celebrant aura quinze pattarts, les chappelains, en nombre de six, dix

(Copie tirée du cabinet héraldique de M. W. de Sars de Douai).

### Nº 2. - Arret du Conseil Provincial d'Artois.

9 mars 1728.

Les gens tenans le Conseil provincial d'Artois; A Tous ceux qui ces presentes Lettres verront, salut : Sçavoir faisons que, veu le procez entre les Marguilliers et Paroissiens de l'Eglise de Nôtre Dame en la Ville d'Aire Demandeurs suivant les conclusions par eux prises à l'audience de la Cour du 16 Janvier 1721. d'une part. Me François Gabriel Lavech, Licencié en Theologie Curé de ladite Paroisse et Doyen de la Chrestienté au District de ladite Ville d'Aire, Défendeur, d'autre : entre ledict Lavech, Demandeur, suivant les conclusions prises par les Escritures du 28 Mars 1726. d'une part lesdits Marguilliers et Paroissiens Défendeurs, d'autre : l'Ordonnance d'audience dudit jour seize janvier 1721, par laquelle, lesdites parties auroient esté appointées en droit, mémoires, avertissemens, productions, contredits, et autres Escritures; conclusions des Gens du Roy: Tout considéré, Nous avons ordonné et ordonnons que les comptes tant généraux que particuliers des biens de l'Eglise de Nostre Dame de la Ville d'Aire continuëront d'être adressez conjointement aux Curé Marguilliers et Paroissiens de ladite Eglise et signez par ledit Curé le premier, lorsqu'il y sera présent; Ordonnons pareillement que lorsqu'il eschéra de faire quel-

que assemblée, elle sera anoncée au prosne par ledit Curé à l'indication préalable des Marguilliers pour par ledit Curé, Marguilliers et Paroissiens déliberer, y résoudre à pluralité de voix ce qu'il conviendra pour le bien de ladite Eglise, ce qui sera aussi observé pour la proposition et élection des Marguilliers et les actes de deliberation arrestés et signés dans l'ordre ci-dessus par ceux qui y auront assisté, le Registre où ils seront couchés sera remis dans l'endroit à ce destiné dont le Curé aura une clef et les Marguilliers une autre, maintenons lesdits Marguilliers aux droits d'Administrer les biens de la fabrique de ladite Eglise, ce faisant, les mandats ou ordres concernans la dépense seront expediez par lesdits Marguilliers, à l'exclusion du Curé, à moins qu'il ne soit nommé par les Paroissiens pour ce faire, conjointement avec eux; esquels mandats seront compris ceux pour retribution des Prêtres habituez de ladite Paroisse qui seront tenus rapporter au préalable un estat et déclaration certifiez par le Curé des Messes et fondations qu'ils auront deschargées ; sera néanmoins payé ledit Curé par le Receveur de la fabrique sur sa quittance de ce qui luy sera deu pour aquis de pareilles Messes et fondations, et sur le surplus des demandes, mettons les parties hors de cour, condamnons les Marguilliers et Paroissiens dans un tier des despens, les deux autres compensez: Mandons au premier huissier requis, de mettre le present jugement à pleine et entière exécution, de ce faire et rescrire luy donnons pouvoir.

Fait et donné en jugement audit Conseil le neuvième jour de Mars 1728, à la relation des Gens tenans le Conseil d'Artois; Signé

LE GAY DE RAMECOURT, avec paraphe.

(Placard in-folio. Aire. Chez H. P. J. de Beaussart imprimeur).

# N° 3. — Arrêt du Conseil provincial d'Artois du 20 octobre 1734.

Les mayeur et echevins de la ville d'Aire, demandeurs par requête du 15 janvier 1729 :

Contre

Les curé, marguilliers et paroissiens, Défendeurs.

Sur laquelle procédure est intervenu sentence au Conseil d'Artois du 20 octobre 1734, dont s'en suit la teneur du dispositif.

Nous, ayant égard à l'opposition des demandeurs à la sentence du 9 mars 1728, les maintenons et gardons dans le droit et possession d'administrer les biens de la paroisse de la ville d'Aire, conjointement avec les curé, marguilliers et paroissiens; ce faisant, ordonnons que les comptes continueront d'être présentés aux curé, aux mayeur et échevins, députés de la part du corps, qui seront nommés par noms ét surnoms, aux marguilliers et aux notables paroissiens; seront les comptes adressés, en la préface, aux mayeur et échevins, souverains administrateurs, aux marguilliers et notables paroissiens, en la présence du curé et les d. comptes signés par le curé, les députés des échevins, les marguilliers et par les notables paroissiens, sans que la clause de non préjudice contenue es-comptes précédens, puisse à l'avenir être insérée à la clôture des d. comptes. Pourront les d. mayeur et échevins assister, si bon leur semble, à toutes les assemblées et délibérations, résolutions, lesquelles seront prises à la pluralité des voix, confermément au jugement du Conseil d'Artois du 16 janvier 1721, et signées dans l'ordre ci-dessus prescrit pour les comptes, auquel effet le curé et les marguilliers seront tenus de les faire avertir en seur greffe, des jours et sujet des d. assemblées : permis aux d. mayeur et échevins, aussi de convoquer les assemblées pour le bien de la d. paroisse et d'avoir une clef des archives. Mettons sur le surplus les partis hors de cour; condamnons les défendeurs aux dépens, etc., etc.

N° 4. — Epitaphes que j'ai trouvées le 10 octobre 1772 dans les églises de la petite ville d'Aire entre Bethune et St-Omer. (Extrait du recueil d'inscriptions sépulchrales des villes de Lille, Bethune, Aire, St-Omer, etc., copiées sur les lieux par E. A. Hellin, chanoine et écolatre de S' Bavon à Gand. Ms. n° 1520 de la bibliothèque royale de Bruxelles.)

#### A NOTRE-DAME

Au chœur:

Il y avoit une grande pierre avec 16 quartiers et armoiries tous usés et cette epitaphe:

Ici repose le corps de noble et illustre seigneur

Messire Charles de Hennin Lietard d'Alsace, Baron de Blicony, age de 85 ans, fils de feu noble et illustre Sgr messire Jean de Hennin Lietard d'Alsace, baron de Fosseux, Blicony, Cuillus, Dion, etc., et de noble et illustre dame madame Jeanne de Dion, lequel trespassa le 5 may 1701,

et de noble et illustre dame madame Marie Marguerite de Hybert, son epouse, eagee de 65 ans, fille de feu noble et illustre Sgr Messire Jean de Hybert, baron de la Motte, de Berlette, de la Vacourie, etc., et de noble et illustre Dame madame Catherine Jonglet, laquelle trespassa le 20 janvier 1701.

Requiescent in pace.

Hennin-Dion Le Prevost de Basserode-Glîmes

De la fosse-Bailleul

De Hem-Merode

Hybert-Jonglez Duchastel (effacé)

Tramecourt-Dubois

Duwez de Guisnes-Bernard.

Autre avec armoiries, mais usées.

Cy gist Messire de Pascal, seigneur de Pairemales, lieutenant colonel du Regiment de Bourgogne, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, decedé en cette ville le 4 de may 1730 age de 66 ans.

Priez Dieu pour son ame.

Autre à cote de la precedente avec ces 8 quartiers.

Sous ce marbre reposent les corps de Messire Barthelemy françois de Vitry, en son vivant chevalier seigneur du Broeuc et autres lieux, decedé le 9 de septembre 1760, age de 77 ans, et de noble Dame Marie Angelique de Servins, son épouse, decedée le 28 janvier 1761, agee de 73 ans.

Requiescant in pace.

Vitry-Melun Petitpas-Le Vasseur Servins-Genevières Duriez-Lefebure.

Autre avec ces seize quartiers qui sont tres mal renges.

Cy gist le corps de tres noble Dame madame Marie Agnes Joseph Le Vaillant du Chastelet, decedée le 25 octobre 1754 dans sa vingt et unieme annee et administrée des Sacrements, epouse de Messire Jean Barthelemy hippolyte de Vitry, chevalier, seigneur haut Justicier de la paroisse et territoire de Noeu les Bethune, la Barre, la Bourse, chevalier de l'ordre royal et militaire de S' Louis. De cette conjonction est né françois joseph hyppolyte de Vitry, baptisé dans cette église, lequel ayant survecu sa mère pendant einquante deux heures rendit son ame au createur, le 27 octobre, agé de huit jours et tut enterré sous le même marbre auprès de la dame sa mère, qui demande lecteur le secours de vos prières.

Requiescant in pace.

Vitry-Le Vasseur de Servins-Petitpas de Genevières-de Preudhomme Le Vaillant-Des Enfants Chastillon-de Haynin

D'ailly Melun-de Croix Doutreman-de Haccart Tourmanoir-de Gomer.

Autre sur une pierre à cote de la dernière avec deux licornes pour supports et ces huit quartiers

Cy gist le corps de noble homme Messire Jean barthelemy hippolyte Baron de Vitry, la Bourse, la Barre, et seigneur haut Justicier de la paroisse et territoire de Noeu les Bethune, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, decedé le deux de may mil sept cent cinquante huit dans sa quarante deuxième année.

Requiescat in pace.

De Vitry Melun Petitpas Le Vasseur de Servins de Genevières Preudhomme de Croix.

Autre sur une pierre audit Chœur avec 16 quartiers fort usés étant gravés sur du marbre blanc.

#### Fides in Unum.

Icy reposent jusqu'à la resurrection les corps de messire Jean comte de Ryan, chevalier seigneur de Glinogally, Brevillier la Trammerie et de Bracquincourt, etc., lieutenant colonel d'Infanterie ilrlandoise et commandant pour le Roy à Warneton, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, decedé le 19 janvier 1727 age de 54 ans, et de dame Marie Jacqueline de Coupigny son épouse, decedée le 16 de janvier 1739 agee de 64 ans.

Priez Dieu pour leurs ames

Ryan-O'meanchir O'Brien-O'Caroll ..... O'Connor Butler-Macarty Coupigny-de Tocque
..... Bourgogne
Obert-Comille
de Rouck ....

Autre sur une lame de marbre contre la muraille à droite dudit Chœur.

Icy est la sepulture de haut et puissant seigneur Messire Claude de Ceberet, lieutenant general des armées du Roy, grand croix de l'ordre royal et militaire de S<sup>t</sup> Louis, gouverneur des ville et fort ès chateau d'Aire, commandant en chef de cette province d'Artois, decedé le 25 d'Avril 1756 agé de 83 ans 6 mois et haute et puissante Dame, Dame Marie Catherine Forcadel, son épouse dame d'atours de madame la duchesse de Berri et auparavant veuve de haut et puissant seigneur Messire Charles de Bournel, chevalier marquis de Monchy, lieutenant general des armées du Roy, grand maître de la garde robe de Monseigneur le duc de Berry, decedée le 10 Novembre 1754, agée de 64 ans.

In quem Mars stupuit Coluit quem Patria patrem Et Cupidum recti condidit urna ducem.

Autre aussi sur une lame de marbre à coté de l'autel de Notre Dame à droite du chœur avec les trois quartiers ou armoiries en chef des familles de Grenet, d'Amesqueta et Werbier.

Sepulture de Dame Anne Therese de Amesqueta épouse en premieres noces de luc Joseph de Grenet, ecuyer seigneur de Cohem, et en secondes noces de Louis Joseph Werbier du Hamel, ecuyer et grand bailly des ville et bailliage royal d'Aire, decedée le 31 juillet 1738 agee de 60 ans.

Requiescat in pace.

Autre sur une pierre à terre à côté dudit autel.

Jacet in hac urna corpus nobilissimi viri D. D. christophori Fitzgerald ex illustri Geraldinorum familia Rathronia apud lagienses in hibernia nati, ordinis Divi Ludovici equitis torquati, qui postquam quœstoris munus in legione D. O'donnel integerrime administraret Centuriam, vexit in legione Comitis de Clare bellicam virtutem nec non egregiam in regem christianissimum fidem quinque, et triginta annorum spatio probavit, christiane obiit die 13 Junii anno 1724 œtatis vero 54....

Pie Lector fauta apprecare. Requiescat in pace.

# UN LIVRE DE RAISON

# EN ARTOIS

(XVI° SIÈCLE)

PAR X. DE GORGUETTE D'ARGOEUVES membre titulaire

-<u>.</u> .

## UN LIVRE DE RAISON

## **EN ARTOIS**

(XVI° SIÈCLE)

La recherche des livres de raison est entreprise partout avec beaucoup d'activité. Les rapports des sociétés savantes nous apprennent que certaines contrées sont très largement pourvues de ces sortes de manuscrit; malheureusement il n'en est pas de même dans la région du nord. Les livres de raison s'y rencontrent rarement, et celui que j'ai eu l'honneur d'analyser au dernier congrès de la Sorbonne est jusqu'ici le seul trouvé en Artois.

Il est tout particulièrement curieux et peut être classé parmi les documents qui doivent aider l'histoire; parfois il s'écarte des incidents domestiques pour traiter de sujets d'un ordre plus relevé, mais ces digressions n'altèrent en rien la forme caractéristique du livre de raison. Son auteur, Jean Thieulaine, occupait à Arras une position importante, et était plus à même que tout autre de savoir ce qui se passait, étant données ses nombreuses relations.

Ses rapports constants avec les principaux personnages de l'Artois, du Hainaut et du Cambrésis expliquent comment il a pu mentionner dans ses narrations journalières des noms qui ont échappé aux chroniqueurs de nos abbayes.

Jean Thieulaine, écuyer, licencié en droit, était fils de Jean et de Jeanne le Wattier dame de Lestoquoy. Il épousa par contrat du 29 septembre 1542, Catherine Blocquel dont il eut sept enfants : cinq d'entre eux ne vécurent que peu de temps, l'une de ses filles mourut sans alliance, l'autre nommée Catherine épousa Jean du Grospret, chevalier, président du conseil provincial d'Artois.

De ce mariage naquit François du Grospet, écuyer, licencié en droit, qui fut père d'Adrien. Ce dernier habitait Saint-Omer, il était héritier des seigneuries de son aïeul, et on peut constater la concordance entre les rapports et dénombrements qui lui sont servis et les documents contenus dans ce manuscrit.

Cette précision dans les chiffres et cette exactitude dans la nomenclature de ses charges, montrent le soin scrupuleux que Jean Thieulaine apportait à la rédaction de son journal.

Il le commence par la copie de son contrat de mariage; puis suivent les comptes de ses recettes et dépenses parmi lesquels sont intercalées des notes sur les naissances, mariages et décès de ses plus proches parents. C'est du milieu de ces mélanges que sont extraits les faits historiques qui suivent; ils y ont été inscrits jour par jour, sans préoccupation du style et dans le seul but de transmettre des renseignements aux générations futures.

Ces récits sont d'autant plus précieux à recueillir qu'ils confirment et complètent ce que nous connaissions de l'Artois au temps de la destruction de Thérouanne; ils nous donnent, avec le menu détail d'une chronique régionale, les noms de ceux qui prirent part aux grands événements de cette époque.

En résumé ce manuscrit nous procure des documents qui ne sauraient être considérés comme quantité négligeable pour l'histoire du passé, et dont la véracité a pour garant le nom même du chroniqueur.

X. DE GORGUETTE D'ARGOEUVES.

# EXTRAITS

## Année 1549

Le x° jor daoust feste de St Laurens Philippe d'Austrice infant d'Espaigne fit son entrée en ceste ville d'Arras et vint avec luy en ladte ville lempereur Charles son père, et fut led. sr prince receu par le pays et fit le serment por succéder aprez sond. père.

Le XXIX<sup>6</sup> dud. mois (mars)... et en ce jor vindre nouvelles certaines de la paix entrevenue entre les Anglois et Franchois moiennant que reddittion se debvoit faire de Boulongne et aultres fors détenus aud. pays par lesd. Anglois.

#### Année 1551

Le xxvIII° jor de septembre aud. an LI, heure de dix heures du mattin, fut publiée en ceste ville d'Arras et touttes les aultres villes de ce pays d'Arthois, la guerre contre le Roy de Franche et à ces fins fut envoyé par la Royne pacquet le samedy précédent xxvIº dud. mois au soir à Messrs du conseil d'Arthois, lesquelz en envoyèrent coppie aulx subalternes por la publier à lheure que dessus. La nuyct subséquente que led. pacquet fut apporté fut grande pluye, vent et tonnoire avec blanche esclitre, et depuis dura lad. pluye et ventz par bonne espace de tempz et le jor de la publication aprez disner fit grosse gresle. Dieu par sa grace vœule tourner le tempz en mieulx et nous remettre en paix, tranquilité et concorde.

Le VIII<sup>o</sup> de décembre, jo<sup>r</sup> de la conception de la vierge Marie le sr de Venersino, lieutenant po<sup>r</sup> le Roy en Picardie, assisté du sr d'Enghuien son frère et aultres sgrs, contendre surprendre ceste ville d'Arras, à la porte ouvrant par le moyen daulcuns Anglois quy se debvoient simuler du party de lempereur et avoir prins aulcuns Franchois prisonniers, et estans entrez en la porte la devoient tenir suiecte tant que les Franchois estans en embusque seroient entrez, mais son emprinse fut descouverte.

### Année 1552

Durant ce mois de juillet les Franchois ont prins le chastiau de Bulion en Liège et depuis ont divisé leur armée, et quant à celle de ce pays s'est retirée prez Mons en Haynault où se sont faictz de gros dhommages, et depuis sest divisée, partie alant en Luxembourcq, aultre partie à Mastrect et le surplus en Haynault et ce pays d'Arthois, et en fin du mois furent deffaictes huyt enseignes de piétons, deulx de frisons, deulx de flamengz, celle de Binot, celle du sr d'Ococh et aultres estantes alées avec le sr de Beaurain et compagnye de son père conte du Rœulx, le sr de Morbecque et sa compagnie et la compagnie du sr de Baillœul gens de chevaulx vers Thérouanne quy furent aussy mis en fuite de devant Thérouanne jusques à Aire, et depuis en mesme mois bruslèrent plusrs vill. aud. cartier.

Au mois daoust de cest an les Franchois ont ravitalié leurs villes de Thérouanne et Ardre, bruslé au tour d'Aire, St Omer jusques au nœuf fossez et le pais de Brédenarde prins Tournehem, en ce pays d'Arthois, mais ilz en ont incontinent estez boutez hors par les gens Martin Van Rossen et aultres estans en dessoubz le conte du Reulx, quy ont bruslez aud. voyage depuis Thérouanne jusques à Boulongne et se sont campez prez la ville de Thérouanne.

Sest faict aud. mois la paix entre lempereur et le duc Maurise de Saxe et ceulx d'Alemaigne, et sy a esté reprins sur les Franchois le chastiau de Rodemacq en Luxenbourcq. Mais en la fin dud. mois les Franchois se sont assamblez et ontassiegié le chastiau de Conte lez Hesdin quy fut par eulx prins le xxix dud. moys dassault où furent tuez six cens ou envyron compagnions de guerre de ce pays et nen sonteschappez que le cappitaine nommé Tranbloy et iii ou v aultres. Et au jor dicelle prinse estoient campez à Helfault quy est entre Thérouanne et St Omer, ledt sr du Rœulx et Martin Van Rossen et grosse gendarmerie de pied et de cheval quy ne bailèrent ayde aulx assiegez ni aulx assallys.

Au mois de septembre lesd's Franchois bruslèrent Focquebergue et, plusrs aultres villages, et finallement se descoudirent et nre gensdarmerie se retourna vers ceste ville d'Arras où elle se assambla, et quant à lempereur il vint vers Loraine avec grand esquipage de gensdarmerie.

Lesr d'Auximont gouverneur de Bapp<sup>mes</sup> print dassault les chastaulx de Sally (Selisol?) où furent tuez tous ceulx quy furent trouvez dedens en nombre de 11° gens de guerre.

Led<sup>t</sup> mois (Octobre) vi<sup>o</sup> jo<sup>r</sup>, se partit de ceste ville le conte du Rœulx, gouverneur de Flandres et d'Arthois avec la gensdarmerie quil avoit lez luy, et ala camper à Crevecœur en Cambresy où se trouvèrent vers luy plusrs capp<sup>nes</sup> avec lesquelz, et leurs gens estans lxii enseignes de piétons et cinq mil v<sup>o</sup> chevault, le xi<sup>o</sup> jo<sup>r</sup> ils alèrent par Fonsonne en dessous S<sup>t</sup>Quentin, à Vendeul, Chiauly, Neele, Noyon, Roye, Lyhon, quilz bruslèrent et plusrs aultres plaches, et retournèrent par Bray sur Some passans près Deurre, Beauquesne, Dourlens, Fruges, alèrent à Hesdin où ilz mirent le siège les penult<sup>me</sup> et dernier jours dud, mois Doctobre. Et quant à lempereur il estoit devant Metz en lorraine, ayant divisé son armée en trois campz.

Led. mois (Novembre) et ve jor dicelluy le chastiau de Hesdin, aprez avoir esté fort canoné, fut rendu par le sr de Rasse lors gouverneur dicelluy, au conte du Rœulx et aultres sgrs le avans assiégié.

Et soixante ans paravant sur samblable jor ceste ville d'Arras a esté par les Alemans remisse es maingz des prédécesseurs de lempereur en débouttant les Franchois.

En lan xv<sup>c</sup> xxi les Franchois soubz le Roy Franchois avoient prins ladto ville et chastiau de Hesdin, et avoient le tout rendu par le traictié de Cambray. Depuis, en lan xxxvi. led. Franchois Roy de Franche reprint led. chastiau aprez avoir tenu devant son camp p lespace de xxvii jors. Aprez laquelle prinse et que le chastiau d'Auxi sest rendu, icelluy camp se ronpit au marteloz près Avesne le conte le xire dud. mois, et vindrent au giste en ceste ville Adrien de Croy sr du Rœulx, gouverneur de Flandre et Arthois, lieutenant de lempereur en sond. ost, N. . . . de Nassau, aultrement de Chalon, prince d'Orenges. Hues de Melun prince d'Espinoy, Phles de Croy duc d'Arscot, Regnauld de Hollande, sr de Brederodes, Ponthus de Lalaing, sr de Bugnicourt et plusrs aultres sgrs guy avoient tousiours estez aud. camp. En ce tempore, le marquis Albert de Brandebourcq quy avoit esté toutte l'année ennemy de lempereur et brascadé les villes d'Auschourcg. Triest et aultres villes impériales d'Alemaigne, par faulte de soudar, délaissa le service du Roy, et print appoinctement de lempereur, et avec son armée vint assister lempereur à son siège de Metz, en quoy faisant il dessit le conte d'Aumalle ayant quatre cens lanche dordonnance de France et vue chevaulx légier. lequel conte et plusrs nobles furent prisonniers aud. marquis Albert. Sy y fut tué le sr de Rohan son lieutenant enseigne et plusrs aultres. Et le xxIIe dud. mois la gendarmerie dud. sr du Rœux, espécialement les Alemans. furent cassez et se partirent dautour de ceste ville, où ilz avoient faict plusrs dhommages, tant par abbausson darbres que aultrement, et sy firent le samblable aud. tempore es faulxbours de Cambray ceulx du régiment du duc d'Arscot où nre jardin de Noeufvile olt à souffrir.

Au commenchement de Decembre les Franchois se assemblerent à Filievere prez Hesdin, et dela le xº vindre assiegier le chastiau dud. Hesdin, que aprez avoir fort canoné ils prindrent le xxiii dud. mois, dont les nouvelles en vindrent en ceste ville la nuyct du Noel; estoient dedens led. chastiau le sr de Beaurains, filz au conte du Rœulx, les srs de Vendeuile, Quevigny, Haloy, Cottes, Béry, Bynot, Caron et aultres; pour le secours desquelz led. conte du Rœulx avoit assamblé armée à

Bruay, que depuis il mesna à Pernes, et dela à Monchy le Cayeulx, mais elle ne pœult empescher la prinse dudchastiau, laquelle armée fut depuis rompue. Et quant à lempereur demoura tout led. mois devant Metz où se traicta lappoinctement entre sa Ma. et le conte sr de Mansefelt quy paravant tenoit le party des Franchois. Et en ce mois commenchèrent plusrs gens à morrir en ceste ville, faulbours et aultres lieulx où la gendarmerie du camp de Noyon avoit logié au retour.

Le dernier jor dud. mois de Décembre lempereur leva son siège de Metz en Lorraine et retourna par decha et faisant tirer sa gensdarmerie au mois de Janvier vers ce pays d'Arthois, et dicelle dix enseignes furent mises à Cambray, et plusrs aultres en ceste ville d'Arras, à Béthune, Valenchiennes, Bavetz et aultres villes. Valloit aud. mois le blé xxxII pattars le mécault, le lot de vin vII pattars, le cartier de mouton XIII pattars, le chappon x pattars et toutte aultres choses à ladvenant. Sy remontèrent les ors en Valenchiennes, de sorte que lescut fut à XL pattars, le demy Royal XXXIII, le florin dor XXXI et tout aultre or à ladvenant.

Le v° jo' de Février, les Franchois pillèrent et bruslèrent la ville de S¹ Pol et village de Heuchin en contrevenant à la neutralité et saulvegarde quilz leur avoient donné, et en ce faisant firent le samblable quilz avoient faict en lan xxxvi, que lors en contrevenant à telle asseurance ilz saisirent lad¹ ville de S' Pol et furent cause de la ruyne au moyen quelle fut lors prinse par assault, les gens tuez et le chastiau et plusrs édifices bruslez, et les portes et partie de murailes abatues.

Au mois de Mars aud. an lempereur tint ses estatz généraulx por lever argent sur ses pays, et luy furent accordez sur Arthois vix mil carolus, oultre les cent mil de lan précédent, pour lesquelz recouvrer furent mis sus de grandz impotz en tout le pays sur servoise et vin, assavoir: IIII pattars sur le toniau de chervoise et quattre au vin. Il valloit sept pattars vi deniers le lot. Et non obstant les accordz desd pays, la gendarmerie de cheval et de pied nestoit payé, tellement que les bonnes villes et plat pays avoit grandement à souffrir, et par espécial ceulx de Cambray où en ce tempore les Espagniolz estans

en garnison se faisoient maistres de la ville, constraindans les habitans à les nourrir et leur baillier argent, rompans touttes cloistures, et ouvrant de forche publicquement et tirant bledz et aultres grains des greniers, et entre aultres firent ce à moy mesme. A Douay dix enseignes d'Alemans quy y estoient, constraindirent ceulx de la ville à leur faire prest de IIII<sup>m</sup> carolus. Et à St Omer, six enseignes desd. Alemans les constraindirent furnir xIII<sup>c</sup> carolus. Mais à Cambray le nombre des Espagniolz excédoit tout au moyen que pour IIII<sup>m</sup> IIII<sup>c</sup> Lx hommes à payé ilz estoient en tout plus de xVI<sup>m</sup> testes sans grand nombre de chevaulx quil falloit aussi nourrir. Et pour entendre la vérité de la calamité en quoy ilz constituoient les pouvres habitans, je y alay que trouvay plus grande que le bruye ne portoit en ceste ville.

# An XVº cincquante et trois

La nuict précédente le jor de Pasques communiaulx, le chierge bénict en leglise catédrale notre dame de cité d'Arras espandit quelque flamette de feu sur l'arbre de cire où estoit assise lad" chandelle, dont tout led. arbre et troncq de bois fut lad. nuyet bruslé, que aulcuns prindrent por mauvais présage. Et la dernière feste de Pasques, ve dapvril, fut bruslé tout le couvent des cordeliers de Douay. Et sy furent tuez par les Franchois de la bende Blondau plus de cent compaignons de guerre à Curlu et plusrs enmesnez prisonniers par enbusche sur eulx faicte à ladvertence d'ung Franchois Renye, ce que depuis fut vengié par les garnisons de Cy. . . . . et Landreschie, quy tuèrent de deux à trois cens gascons.

Le XII de ce mois les garnisons de ce pays se alèrent assanbler à Thérouane et lieulx circonvoisins avec plusieurs Alemans venus de Douay et aultres garnisons, et durant le tempz quilz estoient illecq, les Franchois brus-lèrent prez ceste ville Monchy au bois, Hannecamp et quelque partie de Bienvilers. Le XXVIII dud. mois lordon de lempereur vint au camp de assiegier Thérouane et sieuvant ce, fut chose faicte entre le penult et dernier dud. mois.

Au commenchement de May vindrent nouvelles de lap-

poinctement trouvé entre lempereur et Octavio de Frenese duc de Camerino, par lequel la ville et pays de Parme fut remis en la main dud, s' empereur, et led. duc de Camerino fut rescompenssé des biens du prince de Salerne quy sestoit révolté aulx Franchois et depuis rendu Turcq. Depuis par les garnisons du Quesnoy et Avesnes furent ruez les Englois, toutefois ayans en ce pays bruslé les villages dessus mentionnez. Et sy fut deffaicte quelque bende de Franchois vers la plache à Bruay quy vénoyent por copper les vivendiers alans au camp de Thérouanne. Et le xxvº dud. mois de May fut commenché à canoner et battre lad. ville de Therouanne. où furent mesnées ex pieches de grosse artillierie, dont estoit conducteur le se de Glagnon, et en dessoubz de luy le bastard de Lières. Le xxvie dud, mois les Espagniolz partirent de Cambray où ilz avoient faict dextremes extortions tant en deniers que vivres sy avant quilz nen eussent sceu plus faire ores quilz eussent pillié la ville et prindrent leur chemin par ceste ville por aler au camp de Thérouanne où ilz arrivèrent le xxixe du mois.

Le premier de juing je alay jouer au camp de Thérouanne, où le ve dud. mois décéda Adrien de Croy, chlr de lordre, cappne général, gouverneur de Flandres et Arthois, luy estant en son camp au chastiau d'Upen, et le viiie dud. mois fut commis en son lieu aud. estat de cappne général Ponthus de Lalaing, chlr de lordre et sr de Bugnicourt paravant marischal dud. camp. Le xii se bailla assault à lad. ville, mais elle fut bien deffendue.

Le XVII<sup>6</sup> les Franchois, envyron une heure aprez mynuyct, y mirent quelques harquebutiers en nombre de III xx par la négligence du prince d'Antoing quy nestoit à son guet, et le non chaloir du sr de Bomy, son lieutenant, lequel aprez advertence à luy faicte par les escouttes de leur venue, ne fit esmeute au camp, et sy nala contre eulx. Ce toutes fois non obstant le xx dud. mois, une heure aprez minuict, ceulx de ladte ville commenchèrent à parlementer de rendre la ville, et ce pendant qu'ilz faisoient difficulté de recepvoir tel party quilz avoient faicten lan précédent à ceulx (d'....) Les Espagniolz entrèrent en la ville par le blocqus, et les Alemans du régiment geores van ost

par le rampart abbattu prez la tour de chappitre, lesquelz Alemans tuèrent ceulx quilz rencontrèrent en nombre de envyron cent cincquante compagnions de guerre; et quant au surplus fut prins à merchy et constituez prisonniers par les Espagniolz et aultres, au nombre desquelz prisonniers estoit le sr de Montmorency, filz au conestable de France quy fut prisonnier aud. sr de Bugnicourt, les srs de Varennes, lieutenant au sr de Vilebon, de Locho, capp<sup>10</sup> de la ville, de Marly, de Carnin, de ... Conte, de Samette, de Humyères, de Gamache, de Saveuse, les cappnes Josne, de le Barre, Feret, de Foiche, avec plusieurs aultres. Et v furent tuez le sr d'Aix alias des Essais, chief de la gensdarmerie, les srs de Péronne, de Beaudisme et de Joieuse, et aultres non cognus. Et quant à la ville fut du tout pillée, bruslée, et depuis démolie, et por ce faire y envoièrent les Flamengz, six mil pionniers et ceulx d'Arthois aulx despens du pays, deux mil aultres pionniers. Et demoura le camp à ladte ville de Thérouanne jusques au premier de juillet, pendant lequel tempz les Espagniolz et aultres gens darmes futèrent tous, et trouvèrent plus de biens (tant en vaiselles que aultrement) que lon ne nose estimé.

De julliet le premier jo' le camp se remut de Thérouanne et en passant par Blangy se vint mettre devant Hesdin où il arriva le 1110 dud, mois, et print dassault la ville le v' dud. mois, où furent tuez auleuns Franchois. Et le xi dud, mois arriva au camp Monsgr Emanuel de Savoye, prinche de Piedmont, cappne général du camp. Et le xiii y arriva le prinche d'Orenges, et en ce tempore fut led. chastiau fort canonné et battu. Et lors vindrent nouvelles du mariage du prinche d'Espaigne, fils de lempereur à la fille du Roy Emanuel de Portugal, et de madame Alienor, dernière Royne de Franche, sœur aud. sr empereur. Enssamble de le mort du josne Roy Edouart d'Engleterre par empoisonnement, furent aussy constituez prisonniers plusrs notables gens de Bruges, chargés destre sacramentaires. Et quant à lempereur estoit tousiours à Bruxelles solitaire en quelque maison de plaisance estante au boult du parcq. Le xvii dud. mois les nobles estans dedans Hesdin, contendirent sortir en faisant quelque salie, mais ilz furent rebouttez dedens. Le xviiie aussy que lon creusoit le pied du rampart de Hesdin, ung pionier ayant une ensseignes de pioniers, monta amont le rampart et en provocquant les Franchois les esmutà getter des cercles et potz à feu comme silz eussent estez assalis, en quoy faisant bouttèrent le feu en leurs poudres, quy les mict en grand estonnement, et penssant estre assaillis se mirent en bataille sur le rampart, où fut faict deux grande occision par nostre artillerie, et entre aultres y fut occis Horatio Frenese, filz de Pierre Loys, et lequel Pierre Loys estoit filz du Pappe Paul troisiesme, et avoit led. sr Horatio espousé la fille naturelle du Roy de France.

Le xix dud, mois fut led, chastiau de Hesdin rendu par appoinctement, par lequel les soudars eschappèrent à la blanche verge, demourans les nobles prisonniers, entre lesquelz furent : de la Marcque, prendant tiltre de duc de Boulion, sgr de Séden, marissal de Franche, filz aisné du sr de Florenge quy deffendit Pérone, et quy estoit filz de Messire Robert de la Marche ayant par deffiance encomenché contre lempereur la guerre de lan xxi; le conte de Vilars, filz du batard de Savoye, beau frère au conestable de Franche, lequel au commenchement de ceste guerre avoit conduict les practicques d'Italie; Tibault Rohault sr du Riou, capp<sup>n</sup>, dud. Hesdin, lequel avoit durant toutte ceste guerre fort travaillié par diverses exactions et compositions ce pays d'Arthois, et par espécial le conté de St-Pol, le sr de Saveuse, filz dud. sr du Riou et plusrs aultres, et par espécial une enseigne de Piedmontois et deux enseignes d'Alemans avant rendus (...) et aprez se estre révoltez que led, prince de Piedmont voloit faire mettre au dernier supplice. En faisant laquelle reddittion furent tuez par les Espagniolz et Alemans xxx ou xL Franchois. Toutesfois durant le siège ils estoient. frayez plus de IIII e dont une bonne partie estoient gentilz hommes.

En ce tempz vindrent nouvelle que le duc de Nortebellant, aprez la mort du Roy d'Angleterre, avoit couronné Roy dud. pays son filz et luy avoit baillié en mariage la fille du conte de Noirfort quy descendoit du sang Royal de la maison de Lenclastre, à cause de quoy se suscitoient divers tumultes aud. pays. Et d'aultre part

vindrent nouvelles que le duc Maurice de Saxe avec les deux filz du duc de Brunsvicg et aultres ses aliez, contendans résister aulx brascals du marquis Albert de Brandebourca, gaignérent la bataille contre luy, où il fut bleschié en quattre lieulx de son corps, toutesfois il se sauva. Mais y demourèrent mors lesd. duc Mauriche et ensfans de Brunsvicg, et plus de x m hommes des deux parties: et se fit ladte bataille le ixe dud, mois de juillet. Depuis la mort du Roy Edouard d'Engleterre, sa sœur aisnée, et quy estoit fille unicque du premier mariage du Roy Henry, fut receue à Royne par les Anglois, lors eagié de XL ans ou envyron. et furent constituez prisonniers le conte de Nortebellande, levesque de Londres, sa femme et plusrs aultres de leur ligue et faction, en quoy faisant Dieu sambloit voloir confirmer et approuver les mariages que led. Roy Henry avoit contracté du vivant de sadte première femme avoir estez incestueulx, et conséquamment que sadte fille estoit sa seule et vraye héritière habille à luv succéder.

•

Le xxie dud. mois de jullet fut taillié nostre filz Jehan Thieulaine par lentesure quil avoit en lune des aynes aprez que pour y trouver garison nous avyons user du conseil de M.M Nicollas Goddin et Anthoine de Brach, médechin et cyrurgien de ceste ville d'Arras, et Me Toussain Muissart fort estimé médechin de Lille, et de la dame Dourton, en ce aussy estimée, les médechynes desquelz nauroient nullement prouffité, obstant quil crioit et braioit continuelement.

Au commenchement daoust, le tempz commencha à estre plus humide que paravant, par la trop grande sécheresse duquel en ceste année il ne crut en ce pays comme nulles avaines, mais le blé fut bon et secq, pour le passé de ceste an ayant esté vendu trente pattars le mencaud communément, v pattars viii deniers le lot de vin, et xiii pattars le tonniau de bière. Et le tempz précédent avoient esté les fruitz fort chers pour avoir failly par trois ans, mais en ceste saison ilz commenchèrent à estre à bon marché comme bien adressez. Toutte ceste année précédente fut dangereuse de rompure et entesure en parties basses des petitz enffans, de sorte que pour une

sepmaisne en auroient estez tailliez en ceste ville plus de vingt.

En ce tempz par la mort du duc Maurise de Saxe le pays d'Allemaigne estoit en paix et le pays de Brabant eschappa davoir la guerre que led. duc Maurise y contendoit venir mesner, avant à ces fins à linstance des Franchois faict ligues et confédérations avec plusrs sgrs, et dont lon ne excusoit de y avoir esté comprins le Roy des Romains, frère de lempereur, ne son filz Maximilien, gendre aud sr empereur, car led, duc Maurise avoit en sa compagnie deux mil chevaulx bohemiens, et faisoit jurer à tous ceulx quil prendoit de non porter armes contre le Roy des Romains, et au contraire le marquis Albert de Brandebourcg faisoit jurer à ses prisoniers de non porter armes contre lempereur. Lequel marquis Albert fut assisté en ladte rencontre du conte d'Oldenbourcg auv avoit levé en ce tempore au nom de lempereur III m chevaulx et xxv enseignes de piétons. La doubte que led. sr empereur avoit de la descente au pays de Brabant dud. duc Maurise, avec le désir que lon avoit de desmolir le chastiau de Hesdin, fut cause que le camp y seiourna longue espace, estimans par les cappnes estre mandez de jor en jor avec la gensdarmerie por la tuition et dessense de Brabant. En ce tempz grand quantitez de Turcgz venans par mer, vers Naples et Sicile, souffrirent naufrage, et plusrs quy eschaperent led' naufrage tombère es maingz de ceulx des galères de lempereur esds pays, et par ce moyen furent les Franchois frustrez du secours qu'ilz attendoient de ce costé là. Comme aussy furent-ilz de la confédération et lighue quilz avoient faict avec le conte de Nortebellante auguel ilz avoient promis assistence en lusurpation du royalme d'Engleterre en leur baillant les villes et pays de Cales et Guines, quy fut en ce tempz descouvert et esmut les Anglois à voloir mesner guerre aulx Franchois. Vers lesquelz Anglois lempereur, par les sgrs de Courière et de Thoulouze ses ambasadeurs, sollicitoit le mariage de son filz, infante d'Espaigne, à la nouvelle Royne d'Angleterre. Et délaissa icelluy son filz parenssuevir le mariage conclud entre luy et la fille de Portugal et de la Royne de France Alienor. Le mie dud, mois daoust par malheur de guerre fut

prins prisonier à Hébuterne, par aulcuns des gens de guerre du sr d'Auximon et les paisans dudt lieu, le sr de Canaples, filz aisné du sr de Crecquy et quelques aultres gentilz hommes.

Le viie dud. mois daoust se leva le camp de Hesdin et vint à Conchy et lieulx circonvoisins et delà à Luceu. En ce tempz le duc de Cleves quy avoit tousiours dissimulé, vint vers lempereur à Bruxelles, comme aussy fit le filz aisné du duc de Saxe, désirant parvenir au mariage de la fille et seulle héritière du duc Maurice, comme on disoit.

Le xe dud. mois fut prinse par ceulx de ce pays la tour. de Beauquesne, et depuis misnée. Les Espagniolz, au lieu de assister à ce pays, pillièrent Pas, Orville, Gaudiempré, Humbercamp, le Bazecque, Warlincourt, Saulty, Couwin et tous les villages voisins, enmesnant bestes et gens, tant hommes que filles et femmes dont les aulcunes furent enforchées au camp, que toutesfois on dissimula por saulver leur honneur, et quant aux hommes les plusrs furent gehinez et mis à renchon. Et depuis lesd. Espagniolz faisoient esd' villages battre les bledz et aultres grains qu'ils mesnoient vendre au camp. Et sussent venus, continuant en ceste manière de faire jusques en la ville, (d'Arras?) neust esté que ceulx de Baincourt, Saulty et aultres, à la fin se mirent à dessence, et tout ce tolleroit et permettoit le prince de Piedmont contre le gré des sgrs de ce pays. Sy balloit mattière de doubter le tempz advenir sur le fait des vivres tant de gens que bestes, à raison que les vivendiers du camp avaient pilié tout ce que la saison avoit laissé davaine, vesche et aultres rachaines.

La nuict précédente, le xiiie dud' mois, quattre mil chevaulx des régiments du prinche d'Anthoin, sr de Bossu et aultres, se partirent du camp por aler trouver les Franchois, se faisant chief de prinse led. prinche d'Anthoin, en ayant por son guide Mathieu Quignion, censsier de Berles et homme darme, et led. jor, envyron deux heures de soleil, trouvèrent les Franchois assez prez de Piquigny qui estoient deux jors paravant advertis de leur venue, et les attendoient en trois embusches de chevaulx et une de gens de piedz; et auparavant quelque coup

donner led. prinche d'Anthoin, nommé Hughues de Melun, conte d'Espinoy sescria estre foible, et incontinent aprez tomba mort, quy luy advint de débilité de nature, entant quil estoit dérompu es basses parties, et avoit courte alaine de quelque bleschure quil avoit par cy devant receu en une liche en Espaigne, dont il tenoit assez debvoir en brief morir. Et incontinent aprez que lon le vit mort, fut chargé sur les ennemis quy se présentèrent en ung hault noz gens en montant, en laquelle première charge estoit les srs de Bugnicourt, de Bossu et de Herenberghue quy ouvrirent les ennemis; mais voyans les ennemis venir puissans en aultre troupe de gens de chevaulx et de pied, furent contrainctz eulx retirer. Ce voyant par le duc d'Arscot ayant quelques trois compagnies de chevaucheurs quy navoient estez à la première emprinse, se vint opposer contre les nouviaulx ennemis: mais il fut délaissié par icelles compagnies quy le habandonèrent, et par ainssy fut pris avec le sr de (Famars?) Et à le première rencontre fut prins Renom de Longueval (sr d'Esconvier?) ensseigne dud, sr de Bugnicourt estant son cheval tué soubz luy, et quant à son ensseigne elle fut sauvé. Le surplus de le gensdarmerie retourna au camp à la course et sans ordre, et eschaperent gros inconvénient par bénéfice de la pouldre et du soleil guy leur estoit prouffitable et contraire aux ennemis. Et amesnèrent prisonier le sr de Canaple, filz aisné du sr de Crecquy, que lon penssoit paravant avoir esté prins par le sr d'Auximont. Sy furent encoires amesnez aulcuns aultres gentilz hommes qui nestoient de nous. Et quant aud. Quignion guide, fut constitué prisonnier. Depuis lon fut adverty que les Franchois, penssans estre trahis en lad'e rencontre, voyans leur avant garde deffaicte, quilz sen estoient fuis, chevaucheulx et piétons, en telle confusion que rien plus, jusques dedens la ville d'Amyens, et que en icelle deffaict avoit esté tué le prinche de Condé, dict Louis Monsieur de Bourbon, frère au sr de Vendosme, avant espousé la fille du Roy, le 11º fils de Monsgr le connestable et trois aultres grandz sgrs incognus, et bien aultres, cent cincquante gentilz hommes et plusieurs hommes darmes. Depuis le deffaict fut recognu entre les prisonniers le sr de la Roche Guyon, frère au sr de le Val,

de Bretaigne, sy y en avoit ancoires daultres incognus. Le xviiie dud, mois le camp se leva de Lucheu sans en faire quelque advertence quy fut cause de grandes pertes à plusrs vivendiers et de surprinse de plusrs paisans p ceulx de Dourles, et ala led<sup>t</sup> camp camper à Authies prez Couwin, et le xix<sup>e</sup> à Miraulmont vers Bapp<sup>mes</sup> et illecq estans, pillièrent tous les villages circonvoisins en tirant sur ce pays comme Grevilers. Bienvilers et aultres plusrs. mesme les Espagniolz enmesnèrent de forche filles et femmes belles de beaucoup de lieulx, dont ilz abusoient comme de Busquoy et de Sully en Ecouage. Le xxve dudt mois, ledt camp assez soudainement (en apparence que cestoit por doubte des ennemis que lon disoit passer le rivière de Somme por les venir combattre) se leva, et à petite ordre vint camper à Vy en Arthois, prez ceste ville d'Arras où arrivé, les villages de Monchy le preulx, Remy pevele, et aultres plusrs circonvoisins furent pilliez, si avant que por le tempz nestoit seur widdier par ceste ville, mesmes que aulcuns auroient estez battus et mal mesnez es faulxbours dicelle. Combien que lon travailla en lad. ville de recouvrer vivres, et touttes aultres sortes de munition pour mettre dedens Bappmes quy aultrement estoit despourveue, et par la retraicte de Miraumont sambloit comme habandonnée, pour laquelle deffendre se mit dedens le sr de Trelon, les sept ensseignes de Namurois et aultres sgrs jusques à xv ensseignes de piétons. Aux dtes munitions et furnitures de Bappmes contribuérent et subvindrent largement ceulx de Douay, mais ceulx de ceste ville v envoyérent sy avant que por debyoir craindre den avoir digiette, pour avoir nourry le camp par tel tempz que dessus pœult apparoir et que por la despoule de ce mois daoust le Mars estoit perdu, et en beaucoup dendroictz de ce pays ny avoit à espérer sur le blé, quy valloit en ceste ville : le nouviau xeviii pat tars et lancien XLII pattars, et pour brasser le scorion il nen estoit point.

Le xxixe dud, mois les Franchois vindrent camper à Miraulmont, et en ce faisant aulcuns advans coureurs se présentirent par escarmouche à Bapp<sup>mes</sup> où estoit mis p le camp de pardecha le sr de Trelon avec vii ensseignes de Namurois et aultres bendes de ceste nation, faisant le

tout xv ensseignes. Sy fut led. jor bruslé le surplus de Puisieulx par les Franchois.

En ce tempore Philibert Emanuel, prince de Piedmont et capp<sup>ne</sup> général de nostre camp, receu lettres de la mort de son père, duc de Savoye.

Le dernier dud' mois les Franchois vindrent brusler depuis leur camp de Miraulmont jusques assez près de ceste ville d'Arras, dont furent les villages de Boillœulx, Aiette, Bory, Becquerel, Bory St Martin, Ablainsevele, Busquoy, Hébuterne, Audinfer, Moiennevile, Ervilers, Grévilers, Aissiet le grand, et plusrs aultres villages du pays alenvyron, quy causa ung grand dhommage tant por les amasements que por les advestures et blais nouvelement despouliez et engrangez, dont le tout fut perdu, sans que les pouvres gens en ayent peu rescouvré por leur nourriture, et remettre sur les terres. Et au regard de laultre endroiet de ce pays depuis ceste ville jusques à Lens, Douay et Cambresy, le tout estoit battu, ravy et emporté par la gensdarmerie de nostre camp estant à Vy en Arthois, sans en pooir rien rescourré; quy nous baille bien mattière davoir doubte en ceste année de famine et de peste. Et valloit lors le blé L pattars le mencau, le cartier de mouton xvIII pattars, autant le chappon suranné, le lot de vin vi pattars vi deniers, et le tonniau de biere xiiii pattars, soucrion xxv pattars, pamele xxiiii et soille xxxviii.

Septembre. Le premier dud. mois les Franchois vindrent de Miraulmont brusler le molin d'Aissiet le grand et plusrs aultres maisons quy avoient eschappé le feu des villages bruslé le jo précédent.

Le II° jor les Franchois de Dourlens vindrent brusler la chastellenie de Pas en Arthois, et fut par le feu escheillie ce que les Espaigniolz navoient peu ravir et emporter; et du nombre des villages bruslez par eulx furent: Saulty, Pommier, Pommeras, Bienvilers, Baillœulemont, Hubercamp, et plusrs aultres villages voisins et adiacens. Et quant au camp de Miraulmont vindrent brusler plus hault audt battaille de Bapp<sup>mes</sup> les abbaies d'Ecouage, d'Aucourt et le village de Martinpuich et circonadiacens. Et quant à nostre camp quy estoit de excessive puissance, tant de gens de chevaulx que de piedz, au lieu daler au

devant et remédier ausd. inconveniens, led. jor se leva et retira ancoires plus arrière des Franchois et avant en pays, et se assit prez de lescluze vers Douay, estant désia le pays prez Vy en Arthois tout ruiné et usé de leurs mengeries, quy bailloit en ceste ville grande pitié de veoir le pouvres gens anmesnans ce quilz avoient peu rescourré de grains et de bestes, de ceulx dud. camp et les aultres le petit remesnant quilz avoient peu saulver du feu des ennemis, de leurs bestiaulx affamez estans plains les lieulx prochains ceste ville et dedens icelle, beaucoup diceulx et de leurs enffans couchans misérablement es rues et soubz les couvertures des maisons sans lictz, et de jor bien empeschez trouver leur repas.

Le bled valut led. jor LXVI pattars.

Et en icelluy jo<sup>r</sup> les Franchois se partirent de Miraulmont et tirèrent à Molains et Clery sur Somme vers Péronne.

Led. II° de septembre lempereur se partit de Bruxelles avec la Royne de Hongrie et toute la court, pour venir vers son camp, lequel camp se retira de Vy en Arthois à Marques et Marquette lez lescluze, et delà à Hasprez, de sorte que, le x° du mois, il estoit sur les villages à une lieue prez de Valenchiennes, en apparence de reculer plus en pays. Et quant aulx Franchois vindrent de Molains à Crevecœur et Escaudevere en Cambresis, et se monstrèrent prez Cambray le vII° dud. mois, sur lesquelz sallirent le sr de Bugnicourt, marquis de Renty et plusrs aultres, avec xxxII ensseignes de piétons et de mil à XII° chevaulx, en laquelle rencontre y olt plusrs gens de bien tuez dont le nombre des Franchois mortz estoit estimé monter à II m et ceulx de pardecha à IIII°.

Et durant le tempz entrevenu entre led. 11e et xe, les Franchois bruslèrent plusrs villages en ce pays d'Arthois, conté de S' Pol et Cambresis; assavoir : Averdoing. Ligny, Vandelicampaine, Noielle, Noulettes, Pas et la pluspart dicelle chastellenie, Messancouture et plusrs aultres lieulx, sans que en ce ilz fussent empeschez, au moyen que en ceste ville, ny aultres de ce pays, ny avoit garnisons, et que toutte la gensdarmerie estoit au camp.

En ce tempore le pays d'Arthois racorda de nouviau quarante mil carolus dont portion se print sur les maisons.

Le XIe dud' mois, les Franchois du camp vindrent brusler Chérisi, et aultres plusrs villages alentour de Vy en Arthois.

Le XIIº dud' mois, ilz levèrent leur camp de Crevecœur aprez avoir démoy le fort et bruslé plusrs villages en Cambresis, et se retirèrent iceulx Franchois vers Montescoue et St Quentin, démolisans tous les fors où ilz passoient, comme Lesdaing et plusrs aultres, delà tirèrent vers le Chastiau en Cambresv.

Le xve, lempereur vint à Valenchiennes de Mons en Haynault. Et le lendemain xvi, les Franchois se levèrent de Chastiau en Cambresy, et se vindrent en bataille rengée présenter devant nostre camp, assez prez de Valenchiennes, et lequel estoit fort trenchise, et approchèrent les d. Franchois sy prez que plusrs furent tuez de nostre artilierie, et entre aultres deux sgrs dont le Roy fut fort marry, et lesquelz nous sont incognus.

Le xvii et aultres jors subsequens, les Franchois se retirèrent darrière nostre camp et le commenchèrent à eslongier petit à petit, bruslant les villages et chastiaulx tant de Haynault que de Cambresy où leurs courours pooient aler.

Le XIX<sup>e</sup>, le sr de Morbecque, gouverneur d'Aire, leva les garnisons voisines, et ala pillier et brusler Dompierre, Cressy et aultres villages en boulenois.

Le xxiii, les Franchois rompirent leur camp, et les xxiii et xxiiii, vindre ceulx de Dourlens brusler Betonsart et plusrs aultres villages vers ceste ville de S' Pol.

Led' XXIII', lempereur se retourna de Valenchiennes vers Bruxelles, délaissant son camp. En la fin du mois la gensdarmerie commencha retourner de Valenchiennes vers ce pays de Lens en Arthois, vivans à discrétion sans rien payer sur le pays, combien que on ne leur deubt rien.

Octobre. — Au commenchement de ce mois le régiment du sr de Rys bourguignon vint en ceste ville de Lens, à la venue desquelz fut introduit encommenché de faire livrer furniture aux gens de guerre par les gens des villages, lors estans travailliez à lextresme de pillieries et mengeries oultre les fus que dessus. Et furnisoient le

cent de gerbes pour vingt pattars, et le mencaud davoisne à xxxvi pattars, le tout sans rien recepvoir.

En ce tempore vindrent nouvelles de la mort de Anne de Montmorency, connestable de France, et que les Franchois estoient fort solez de la guerre

Le vie du mois le beuffroy de ceste ville fut achevé en lélévation de sa haulteur.

Le camp estoit ancoires près Valenchiennes, et lempereur estoit à Bruxelles, et se ronpit le xº dud. mois, que lors furent cassez tous régimens d'Alemans et aultres bendes. Et quant aux Espaignolz, se retirèrent vers St-Pol et passèrent le xuº de ce mois prez ceste ville; et vers Lens passèrent les Allemans et aultres gensdarmes, marchant vers nostre frontière.

Au commenchement de ce mois Marie d'Engleterre fut couronné Royne, et luy furent faictz les sermentz accoustumez faire à prince ou princesse du pays.

Le XIIII., fut cassé le régiment des piétons de Haynault, entre lesquelz estoient les bendes de Bouflers, et Blondau.

En ce tempz se retira vers le pappe le légat de (. . . .) voyant quil ne pooit rien proufiter par decha. Et vindrent nouvelles que les Turcqz, à lassistence des Franchois, avoient pillié et despopulé tout lille de Corse vers Sicile, ayans les Turcqz enmesnez esclaves les habitans de lad" isle et aprez le habandonné toutte déserte aulx Franchois.

Le xx dudt mois, furent cassées les bendes des srs Gazebecque, Noyelle sur lescault, Noielle soubz Lens, Longastre, Bailliœul et plusrs aultres compagnies de chevaulchers et le surplus des compagnies non cassées furent diminuées de la moittié.

Le xxi<sup>e</sup>, les Franchois en dessoubz de Jehan d'Estoutevile sr de Villebont, prévost de Paris et par cy devant capp<sup>ne</sup> de Thérouwane, descendirent en ce pays d'Arthois vers St Pol où ilz furent bruslans et faissans tous actes exécrables de tuer femmes vieilles, ravir josnes filles et religieuses, tuer et enmesner enffans jusques au xxviie dudt mois quilz se retirèrent vers Ardre por le ravitalier; mais durant le tempz quilz furent en ce pays bruslèrent léglise et deux portes, avec toutte laultre reste de S' Pol, Pernes et tout la conté de St Pol, et depuis retournèrent de devers Ardre à Blangy en ternois ayans bruslé grand nombre de villages vers Aire et S' Omer, tellement que lon estimoit quilz avoient bruslé plus de m' villages, et desquelz guaires nestoient demourées de maison dans tout ledt pays quy est du meilleur d'Arthois estant apparant de demourer à ryen et ruyne, et les habitans de mouryr de poyreté, froidure et indigence.

Le sr de Bugnicourt en ce tempore se entremettoit des affaires du pays d'Arthois comme gouverneur dicelluy au lieu du conte du Rœulx, et ravisoit le contenance des ennemys de Bethune, sans assambler la gendarmerie du pays d'Arthois quy estoit ancoires de grande quantité de gens de piedz et de cheval. Et quant à lempereur, estoit à Bruxelles, retiré de la cour au parcq, en sa maladie accoustumée.

Les Espagnolz et aultres gensdarmeries entretenues en soudées et ceulx quy estoient cassez b.... et ruy-noient le pays non bruslé à lextresme. Combien que de touttes choses fut grande chéreté, saulf de pomes et poires quy estoient à assez gratieulx pris, dont pouvres gens estoient soulagiez.

Le xº dudt mois doctobre, décéda de ce siècle ma tante, dame Marie Le Wattier, religieuse de la Thieuloye, et chele mère dudt monastère. Dieu ayt son âme et de tous trespassez.

Novembre. Le 110 dudt mois, vii heures du soir, se leva horage assez sousdaing, et ung seul coup de tonoire à esclitre blanche, duquel fut attainct le fort de Montenescour lez Wanquetin, où furent tuées x vaches, aulcuns chevaulx.

En ce tempore le conte de Lalaing avec les garnisons de Haynault et de Cambray vint depuis le Quesnoy jusques à St Quentin tout brusler le frontière de France, et olt passé oultre neust esté les pluyes.

Le viie, les vi xx chevaucheurs Espagnolz vindrent logier en ceste ville, mais voyans quon ne leur faisoit recœule tel quilz voloient, contendirent retourner mengier les villages de cy autour comme ilz avoient faict paravant, ce quon les empescha faire en ferant les portes de la ville et les enfermans dedens. Le sr de Bugnicourt estoit comme

au lict mortel en la ville de S' Omer, pourquoy nul nexerchoit pour sa maladie lestat de gouverneur d'Arthois.

Le x' vindrent nouvelles que le sr de Gineu avoit cassé à Dourlens la plus part de ses piétons, et assi garnison en rompant le camp, et faisant dessense de ne plus brusler en ce pays aprez que quasi tout avoit esté bruslé où ilz avoient peu monstrer leur mauvais corage, tant es terres appartenant aulx sgrs de Franche que aultres. Et du nombre des bruslez sut ma sœur Mariette, vesve de seu Jehan le Maistre, à sa maison de Bacle prez Fressin.

Le xve dudt mois vindrent longier es faulxbours de ceste ville cincq enseignes de piétons Espagniolz quy firent de grandz dhommage, et ausquelz convint livrer plus de IIII e litz par les bourgois de ceste ville, et furent mis desd. Espagniolz piétons et chevaucheurs à Douay, Aire, Lens, Béthune, le Bassée, et aultres lieulx où ilz firent de grandes fentes, se firent maistres de la ville de Lens saisissans gardes aulx portes et guet, ce quilz pensèrent aussy faire à Aire et Douay, mais le pœuple se esleva contre eulx et y en olt des Espagniolz aulcuns tuez.

Le xxv<sup>e</sup> dud. mois le conte Rainsgrave Franchois vinct à Freven avec ses Alemans où il print dassault le fort et tuant les paisans quy y estoient.

Le xxvi<sup>e</sup> dud. mois le sr de S<sup>t</sup> André, gouverneur por le Roy en Picardie (au lieu du duc de Vendosme, quy en ce tempore par sa femme estoit succedé au Roy de Navarre et po' y aler avoit délaissié led<sup>t</sup> gouvernement) se vint joindre prez Dourlens avec led. Rainsgrave, et par enssamble vindrent canoner le chatiau d'Avesne le Conte, en ce pays d'Arthois, quy estoit gardé par les paisans, en quoy ilz continuèrent le lendemain ce que lon oyoit en pourmesnant au marché de ceste ville; et en faisant leur batterie bruslèrent Gouy, Fosseulx, Barly, Petitcambray, Waignolieu, Duisans, Avesnes le Conte, Blanicourt, Beauffort, Wanquetin, Lattre, et plusrs aultres villages, et vindrent sy prez ceste ville que on les voyoit combattre contre aulcuns Bourguinions et Espagniolz estans sorty de ceste ville et cité.

Le xxviii ilz prindrent dassault le chastiau de Beauffort et tuèrent tous les hommes estans dedens quy estoient plus de cent paisans. Le sr de Bugnicourt gouverneur d'Arthois estoit en ceste ville quy proposoit de camper ledt jor à Estrun prez Duisans, au camp Julle César, mais son propos ne peu sortir effect, obstant que la gensdarmerie de Haynault et celle de Cambray qui estoit de x ensseigne d'Alemans ne se y volurent trouver, craindans que les Franchois quy estoient aussy assamblez celle part, ne fisissent quelque exploiet, parquoy le pays demoura à lhabandon en permettant aulx ennemis comme victorieulx de faire tout ce que bon leur sambloit.

En ce tempore se traictoit le mariage de Phles d'Austrice infant d'Espaigne à la Royne d'Engleterre lequel estant prest despouser la fille d'Emanuel Roy de Pourtugal et de madame Alienor Royne de France, avoit esté adverty à diligence du changement d'Engleterre, à cause de quoy il auroit délaissié led mariage jusques ad ce quil voirroit que ce seroit d'Engleterre.

Le xxvIII du mois, iceulx sr André Villebon et aultres abandonnèrent Avesnes le Conte aprez avoir presché et admonesté de belle parolles les assiegiez de voloir sortir de la carrière en laquelle ilz se estoient retirez aprez que le chastiau avoit esté ruyné dartillierie. Delà sen alèrent à Saulty, Banicourt, le Basecle 'et aultres lieulx circonvoisins aux avoient esté entretenus en neutralité et saulvegarde le tempz précédent pour lucheulx, où ilz trouvèrent fourages et vivres, mais en tous endroictz vindre esdts lieulx comme ennemis de ce tempz, bruslans édifices, enforchans filles et femmes, tuans les hommes. et gastans les biens. Et desdts lieulx, le xxixe dudt mois, velle de St Andrieu, se vindrent monstrer assez pres ceste ville, bruslans Wailly, Rivière, Loges, et aultres lieulx. Led. jor soir arrivèrent en ceste ville le conte de Lalaing, grand bailly de Haynault, le marquis de Renti et le sr de Trelon, à intention de résister aulx ennemis. Le dernier dud, mois, jor de St Andrieu, lesd. Franchois avans logié à Saulty, Bayincourt, le Herlière, Guediempré et la censse de le Bassecle, au mattin y boutèrent le feu et desmolirent les fors, quy sera cause que pour ladvenir les terres demourront à rien par faulte que les paisans nauront retraicté ne fourages pour leurs bestes. Led. ior soir arrivèrent es faulxbours de ceste ville dix ensseignes d'Alemans, venant de St Omer, quy furent envoyez logier à Blangy et aultres lieulx circonvoisins, et pour autant quil plut tout led jor ne furent nulles nouvelles des Franchois.

Le xxvie jor dud' mois de novembre, fut bruslée par les Franchois nostre grange d'Abencourt, et la grangette et estables du jardin de Nœufville. Dieu nous garde de plus grande perte.

Décembre. — Le premier du mois vindrent vers ceste ville six ensseignes de Namurois en dessoubz du sr de Trelon, et ledt jour se retirèrent les Franchois. Le lendemain, 11' dudt mois, les srs de Bugnicourt, Lalain, Renti, Trelon et aultres se partirent de ceste ville avec toutte la gensdarmerie, et alèrent logier à Croisillies, Vaulx, S' Legier et aultres villages circonvoisins, où se joindirent avec eulx les x ensseignes d'Alemans de Cambray et aultres gensdarmerie, tellement quilz sy trouvèrent xL ensseignes de piétons estimez à XII m hommes, XXII chevaulcheurs, et bien dix à douze mil paisans et aultres servans.

Et le lendemain, III du mois, alèrent à Molains, Maisnil, Curlu et aultres lieulx de le rivière de Somme quilz bruslèrent, et delà, en passant devant Péronne, sen alèrent vers Ham et St Quentin où ilz firent plusieurs feus, de sorte que à leur retour (quy se fit par Espehy prez Cambresy) ilz estimoient avoir bruslé bien IIII villages dont une bonne partie estoient de la conté de Marle, appartenant au duc de Vendosme, et estoit le tout du pays de Vermendois.

Le viite dudt mois, jor nostre dame, fut leur retour. Lequel jor les Franchois, en partant de Dourlens et devers Auxy où les Alemans de Remsgrave se tenoient, vindrent passer par Acq où ilz bruslèrent la censse du sr d'Escouvières et aultres maisons, et delà en passant par le molin de Frévin, vindrent par Anières brusler le Fermon, et delà au Aubigny, et le lendemain se retirèrent mesnans envyron vi xx prisonniers, iiii m blanches bestes, et grand nombre de chevaulx jumens, vaches, pourchiaulx et aultres bestiaulx, le tout levé sur ladte valée d'Aubigny, dont ce pays olt grosse perte. Au voyage de Vermendois que dessus fut blesché en la teste dung coup de pierre le sr du Rœulx quy navoit son armet en teste. Le xiie, les Franchois vindrent brusler Escoult St Main. Vaulx,

Haplincourt et aultres villages du balliage de Bap-

En ce tempore nouvelles vindrent que les Franchois, par trahison de quelque clercq, seroient entrez en Verseille, ville de Piedmont, appartenant au duc de Savoye, laquelle ilz auroient pilliée, et entre aultres choses les trésors du duc de Savoye deffunct, mais lauroient habandonné au moyen qu'ilz ne pooient concquerre la citadelle, et que le lieutenant de lempereur a Milan assambloit ses gens pour les venir clorre.

Vindrent aussy nouvelles que le Turcq auroit estranglé son filz aisné quy sestoit marié à la fille du Sophy de Perse, et faict morir deux enssans de sond filz, à la persuasion de la seconde semme dud Turcq, belle mère et marrastre aud filz, et à cause que le filz dud Turcq avoit avec led Sophy porté armes contre sond père, toutessois soubz espoir de réconsiliation sestoit venu remettre en sa miséricorde.

En ce pays se destruisoient tous les bois par les paisans y alans abbattre par grandes assamblées, et telle que on ny pooit ballier résistence ne mettre ordre, prendant couleur par iceulx paisans quilz avoient esté bruslez, et que le dégat qu'ilz faisoient estoit por eulx ramaser et chauffer. Si ne voloit la Royne de Hongrie régente permettre que lon amesna vin de France, ains se convenoit passer de vin de Rin à vi pattars le lot.

Se délaissoit la labeur en beaucoup de pays frontier, et en ce pays non frontière estoient laissées à rien les terres de moindre rapport, par faulte que les gens champestres navoient fourages et espécialement avoine por nour-rir chevaulx et aultres bestiaulx, et aussy au moyen que leurs fors et retraictes avoient estez bruslez et gastez par les ennemis au mois précédent. For la gensdarmerie convint à la Royne faire amesner par commissaires avesnes et fourages des chastellenies de Lille et Tournesy et ce pays d'Arthois. Et quant à lempereur, il faisoit sa résidence à part au boult du parcq à Bruxelles, ne se entremestant des affaires du pays por la débilité du cherveau dont il estoit travailié, et por ce que son conseil privé, dont estoit chief Monsgr d'Arras, nosoit pourveoir des estatz vaccans, et la Royne en son conseil ne

voloit ce faire en la présence de lempereur, demouroient plusrs estats et offices sans officiers.

Le xviiie dud, mois, se partit de Douay le conte de Lalaing en compagnie de grand nombre de josnes gentilz hommes, avant en traing plus de 11° chevaulx, et de Bruxelles, le conte d'Aiguemont nommé Remora, menant aultre grande quantité de gentilz hommes et de traing IIIº chevaulx et avec eulx le chanselier de lordre du toison nommé Nigri, lesquelz trois comme solempnelz ambasadeurs, se tirèrent vers Gravelines et Duquerque et dela en Angleterre por le faict du mariage de Phles d'Austrice infant d'Espaigne et madame Marie de Richemont Royne d'Angleterre, vers laquelle por empescher led' mariage neu paravant avoit esté de par le Roy de France le marisal de St André gouverneur de Picardie. mais navoit eu audience, au moven que ladte Rovne estoit aulcunement advertie de leurs trafficques, et quelle les suspectoit avoir sollicité lempoisonement du Roy Edouart VIII<sup>e</sup> son frère. Ce voyant par le Roy de France. et ou nor aultres causes à ce le mouvantes, manda venir vers luv en court tous les nobles de son pays signammant ceulx ayans administration de villes, pays, fors et gensdarmerie, pr communiquier de ses affaires et du royalme, que entendions se faire à Chantilly, quy estoit nouvelle manière de faire, par ce que auparavant le Roy Franchois son père, ne tenoit conseil que de luy et aulcuns ses plus familiers, et ancoires en villages et chastiaulx en forestz, et où bonnement gens ne pooient sejourner, pour tenir sa vie cachée comme Tibère, empereur romain, en quoy le Roy présent son filz avoit constinué faire, se arrestant sur la seneschalle de Normandie, fille du sr de Sumalière, le connestable de France et le cardinal de Guise, quy pour ce jour estoit comme superintendent des affaires du royalme; en quoy faisant ne le filz, ne le père, ne enssievoyent la manière de faire des Roys Lovs XII<sup>o</sup>. Charles VII<sup>o</sup>. et aultres bons Rois de France, lesquelz en enssieuvant linstitution du Rov Phles le bel avantérigié pour son conseil le parlement de Paris représentant le Roy de France, et comme le Sénat romain aulx bons empereurs, ou les ephores aulx bons Rois lachédémoniens le recepvant pour frain ou bride,

pour selon ce que par le conseil seroit conclud, mettre leffect des emprises à exécusion. En la fin de ce mois moroient plusrs gens tant es bonnes villes que villages par pouvreté et froidure, quy avoit continué de ce mois plus de xv jours en sy grand froit que de long tempz fut -veu.

Dès le commenchement dud' mois de décembre devint malade de fiebvre continue Jehan Thieulaine mon père, dont il fut en dangier de sa vie. Comme aussy fut nre frère M' Gérard Thieulaine.

Décéda le filz naturel de nre frère M. Daniel Thieulaine, lequel Daniel, envyron la penthecoste précédente, estoit aler demourer en court chez lambasadeur de Venise. Revint sur la fin dud mois nre frère N. . . . Thieulaine quy paravant se estoit expatrié pour la quatriesme fois, et fut mu demourer sur quelque. . . . . . à Lille.

Le viº dudt mois de décembre décéda nre sœur de St Vaast, femme de nre frère Michiel Blocquel, quy délaissa à son mary ung filz et quattre filles.

Décéda samblablement la femme Marcq du Hem bailly de Douay, paravant vesve de Hierosme Regnalme, oncle de ma femme, par le trespas de laquelle contre noz aultres frères et sœurs nous eschiet la viii partie du quart d'une maison séant à Cambray etc......

Le dernier jour dudt mois de décembre aprez soupper au logis Jehan le Bailly la toux me causa nouvelle eversion de sang par la bouche parquoy me convint remettre à manger de médechines.

Janvier. — Au commenchement de ce mois vindrent nouvelles en ce pays que en Alemaigne nouviau trouble se encommenchoit entre aulcuns princes pour autant que aprez le trespas du duc Maurice de Sax, le duc Ernest de Saxe, filz aisné de cesluy quy na guaire estoit prisonier pardecha, contendoit que lelection ostée à sondt père et donnée audt dessunct duc Maurice luy debvoit retourner comme chief de la maison de Saxe, au moyen que ledt duc Maurice navoit laissié filz, ains seulement une josne fille à marier que ledt duc Ernest désiroit avoir à mariage. A quoy luy balloit contredict le duc Auguste de Sax, frère audt duc Maurice, et oncle à ladte fille,

soustenant que ladte élection luy debyoit appartenir comme au plus prochain héritier masle de sond' frère: et pour assistence à sa querelle avoit le Boy des Romains. et ses aliez avec le duc de Wictenberghue. Et au contraire ledt Ernest avoit le Roy de Dannemarque, le marquis Albert de Brandebourca et le duc de Brunsvica auv furent les premiers aulx champz, et alèrent brusler quelque portion du pays du Boy des Romains, ce que nestoit de constume es guerres d'Alemaigne : mais au lieu de ce le vaincqueur ou maistre de champz branscadoit le plat pays. Touttesfois aultres quy pensoient plus cler veoir entendoient que ladte guerre concernoit principalement lempereur et son frère le Roy des Romains. A raison que led. Roy des Romains et Maximilien son filz. Roy de Boesme, ne se contentoient de leur partage, et pour doubte que endessoubz dudt duc Auguste ne se sit quelque emprinse sur Brahant ou aultres des pays bas que contendoit faire le duc Maurice lors quil fut tué que on - luv avoit ( 1) ledt Ernest et consors, et de ce présumer en prendoient mattière à loccasion que ledt Roy des Romains et aliez ne hantoient nullement pardecha, mesmes que la femme du duc de Cleves et sa fille requise estre à le couche de le princesse d'Orenge où estoit la Royne et aultres princesses, ne sy volu trouver, que le duc de Cleves son mary estoit renommé fortifier ses places. Le marquis Albert portoit le croix rouge, xlm livres en daldes de ce pays d'Arthois dung payement dun prest gardez plus de demv an, furent envoyez en Alemaigne, soubz couleur que cestoit pour ses gens pour le printempz, et aultres renommées quy couroient. Dieu mette le tout au mieulx.

Au commenchement de ce mois aulcuns Alemans partys d'Auxy où estoit leur garnison, avec aultres compagnies de Franchois, ravitaillièrent par Boulenois la ville d'Ardre, et ce faire monstrèrent apparence de passer la rivière à Watten, quy estoit sy fort gelée que pour les porter et delà venir à Bourbourcq et aultres lieulx du bas Flandre, pour aquoy obvier les cincq ensseignes d'Alemans quy estoient à St Omer se alèrent logier aud. Watten. Et le vue du mois commencha à desgeler. La veille des Rois lesde Franchois contendirent à surprendre

la ville de St Omer et à ces fins mirent par eschellement dedens le monastère des chartrons voisins à ladte ville envyron v° compagnons de guerre garnis de pistocletz, lesquelz tindrent subjectz lesde chartrons et leur faincte affin quilz ne fussent descouvers et, disoit on, quilz entendoient surprendre la porte prochaine aprez quelle seroit ouverte et en aprez y debvoient venir le surplus de la gensdarmerie de gens de cheval et de pied quy estoient assez prez, les aultres disoient quilz contendoient, envyron les sept heures du soir, pendant que chacun se recreoit, et faisoit royalme, de passer par desseure les glaces et escheller quelques basses murailes de ladte ville, mais leur emprinse ne sortit effect au moyen que lon dict que le surplus de la gensdarmerie franchoise délaissa à marcher.

Le xiii dud. mois, par ordonnance de lempereur fut révocquié à son de trompe touttes saulvegardes données à aulcuns terroirs de Franche, fut par sa Ma. le prince de Piedmont, le sr du Rœulx, où le sr de Bugnicourt, donnant à chacun desd's territoires, spécialement aulx hommes, cincq jours pour saulver leurs personnes et biens, aultrement aprez led. tempz expiré, les déclairant de prinse.

En ce tempz nouvelles vindrent que les ambasadeurs de ce pays estoient fort magnificquement traictiez et avoient estez receu en grand honneur en Angleterre, et que les sgrs dud' pays sesquipoient au plus fort pour recepvoir le prince d'Espaigne; mesmes que ung navire portant quelque esquipage de nos gens prinse par les Franchois, avoit esté par eulx rendu aprez avoir entendu que à cause de lad'e prinse la Royne d'Engleterre avoit faict saisir et emposcher tous les biens des Franchois estans en son pays.

Ladie Royne, en ce tempore faisoit forgier monnoie blanche, vallisante deux pattars, où estoit emprainct effigie dune Royne regardante vers Espagne à lopposite des aultres princes quy se mestent en leurs monnoies en regard vers orient.

Le xuº dud' mois furent pour la uº fois receulx en court d'Angleterre les ambasadeurs de pardecha, où leur fut faict response sur le harenghue et requeste faicte par iceulx ambasadeurs par la bouche de Monsgr Nigri, chanselier de lordre, que on les remerchioit de lhonneur quilz faisoient à la Royne et au royalme, et au surplus furent les offres desd's ambasadeurs acceptées, et du tout laccord passé entre ceulx de ce pays et d'Engleterre pour le faict dud' mariage, dont lempereur en olt certaines nouvelles le xve dud' mois, estans au boult du parcq à Bruxelles, et fit donner au maistre de poste ayant apporté icelles nouvelles v° escus dor, au lieu du pasport de v° pieches de vin quil demandoit avoir pour tirer hors d'Engleterre auparavant illecqs amesnées de France, parce que lempereur et la Royne, en ce tempore, ne voloient nullement permettre vin de France estre vendu et distribué en ce pays bas.

Le xxiiie dud' mois, le cardinal blanche Roze, natif d'Engleterre, fut envoyé par le pappe et arriva à Bruxelles pour traictier de la paix entre les princes chrestiens, comme lon disoit. Le xxIIIIe le sr de Bugnicourt estant à Cambray receu lettres (quil envoya à la Royne) par lesquelles le conestable de France ladvertisoit que sy on se voloit abstenir de brusler du costé de pardecha quil se feroit fort que le samblable seroit faict du costé de France. En ce tempore les affaires d'Alemaigne se troubloient de plus en plus, et estoit bruyct que le duc de Brunsvicq bien mérité, et quy estoit grandement obligié vers lempereur; sestoit contre luy révolté à petite occasion, et le duc de Cleves assambloit gens et se préparoit à la guerre, ayant espousé la fille de Hongrie par le traictié de paix que lempereur luy avoit faict, parquoy estoit le pays de Brabant assez prochain au pays de Cleves en grande peur et doubte. Le bruyt estoit icy que les Franchois en penssant ravitalier le port St-Bonifache en Corse avoient supporté gros naufrages de galères et gros bastiaulx, et que le faict et conduicte de ce quilz tenoient en Italie ilz avoient commis lieutenant pour le Roy Pietro de Strocis banny florentin, et oncle de la Royne de France.

Au mesme tempore les parisiens fortificient Paris à grande diligence, quy balloit indice de leur paour et peu de corage aulx frontières. En la fin du mois, le bruyt commencha que quelque traictié estoit apparant se trou-

ver entre lempereur et le Roy, et se cœuloit led bruyt sur ce que le sr du Riou, prisonnier, avoit esté renvoyé en France sur sa foy pour traictier moiens de la délivrance des aultres prisonniers estans par decha.

Acheté par mov etc. . . . .

Février. — Au commenchement de ce mois le bruyt que les communes d'Engleterre se commouvoient pour empeschier le mariage entre le filz de lempereur et leur Boyne par doubte quilz avoient que par telle aliance ilz polroient estre constrainctz touchant la religion aultrement vivre que paravant : pour obvier auquel tumulte. lade Royne fit lever gens par le duc de Suffort son cousin, filz de la sœur du Roy Henry d'Engleterre quy avoit estée mariée au Roy Louis XIIº de France, et depuis à son père quy estoit Anglois, descendant dung marchant de drapz de Flandres, mais quy avoit eu grand crédit vers led Roy Herry: lequel duc de Suffort-au lieu de résister aud tumulte, se joindit avec les tumultuans quy mut lad' Royne de advertir le conte d'Aiguemont et de Lalaing de partir le plus hastivement que faire policient. pour éviter dangier de leurs personnes; lesquelz au mesme instant, avans trouvez trois bastiaulx de flamengz. se mirent en mer, et vindrent deschendre à Fleschine en Zelande: et quant à la Royne d'Angleterre, se retira en sa tour de Londres, et avec elle le sr de Courière, le chanselier de l'ordre et aultres plusieurs de lade ambasade, ausquelz icelle Royne balloit assez à entendre que ce estoit advenu contre sa volunté, et quelle estoit délibérée de parachever ce que estoit encommenché et ainssy lavoit déclairré ausd' d'Aiguemont et Lalaing à leur nartement: et advint ce le premier jour dud' mois de febyrier.

En ce tempore fut commis et institué évesque de Thérouwanne au pays de pardecha le prévost de Furnes et de Liège de nasion bourguignon, de maison de Carondeletz et de nom de Poitiers, alias de Pictavia, estimé fort homme de bien et schavant, duquel lempereur sestoit fort servy au concile de trente et aultres grandz affaires. Vindrent neuvelles de la mort de Jehan Roy de Portugal, gendre de lempereur, la vefve duquel estoit estimée estre demourée de luy enchainte, aultrement

led Royalme retournoit au filz dud sr empereur par sa mère sœur aisnée dud desfunct Roy. Estoient en Alemaigne en armes tous les sgrs et villes impériales dont plusieurs ne contendoient que à eulx deffendre pour éviter branscal, et quant aulx aultres se maintenoient ce faire pour expeller le marguis Albert de Brandebourcq auv avoit leur pouissante compagnie de gens de guerre à cheval et à pied le maintenant par eulx ennemy du pays et mys au bancg impérial. Au contraire led marquis Albert offroit son service à lempereur, et en cas quil ne fut à ce receu scavoit de quil il seroit bien venu, et pour ce déclairier avoit gens en court par luv envoyez. quy estoient logiez au logis de Monsgr d'Arras, et sambloit que les princes d'Alemaingne se voloient dire ennemy de lempereur sil le recepvoit, et au contraire sil ne le recepvoit, que icelluy marquis luy seroit ennemy et les aultres ne luy seroient guaires fidèles par la practique du duc Auguste de Saxe et famille du Roy des Romains, enffans et aliez. Sur ce lempereur dissimuloit sans descouvrir appertement sil retiendroit led' marquis Albert à son service ou non, mesmes couroit le bruit quil se préparoit pour aler en Alemaigne pour appaisier le tumulte, et faire délaissier des armes, lequel son voyage depuis fut dict estre attargié à cause des affaires d'Engleterre.

Le xve dud' mois vindrent nouvelles dud' pays d'Engleterre que noz ambasadeurs, pour plus justifier leur retour et purgier leurs personnes de légiereté et pusilanimité, ilz avoient mis en avant bruyt dud' pays d'Engleterre plus avant beaucoup que la vérité du faict ne portoit, parquoy ilz en furent de moingz estimé; car par poste furent apportées nouvelles que, au tumulte d'Engleterre que dessus, navoient estez assamblez que quattre à cincq mil personnes du plat pays, avec le duc de Suffort et aulcuns nobles; pour ausquelz pooir résister la Royne se trouva en personne en la maison de la ville de Londres où elle avoit faict assambler les nobles du pays circonvoisin avec ceulx de sa court et les plus notables bourgeois dicelle ville, en laquelle assamblée elle remonstra quelle se donnoit de merveille dont pooit procéder telle commotion, dautant que nullement on ne le

pooit inputer au mariage mis en avant. Combien que les séditieulx prétexoient ce pour leur excuse, attendu que ce navoit esté à son mouvement seul, ny dauleurs particuliers dudi pays, mais que par tous les estatz dicelluy meurement et par délibération de conseil, led mariage avoit esté advisé et conclud. Parquoy présumoit et estimoit telle commotion plus procedée de gens désirans choses nouvelles et par adveture enssievis par commune. instiguez par nouvreté soubz espoir de pilier les riches. Pour à quoy obvier disoit estre expédient y pourvoir. Ce entendans par les assamblez, fut advisé et conclud de faire deffense publique aud. Londres de ne sortir du logis depuis quattre heures de laprès disner jusques au lendemain viii heures, mesmes de commettre ghuet et garde par les carfours et lieulx publiques de la ville pour empeschier que les communes dicelle ville de Londres ne se assamblassent. Et le jour des cendres enssuievant quy fut le vue dud' mois, ladte Royne avec sa garde noble, et ceulx tenant son party pour refréner la fureur de ceulx tenant les champs avec le duc de Suffort et confédérez. se retira à sa maison de Senghiens prez Wesmonstier. où estante, filt donner escarmouche par ve chevaulx (contre lesquelz estoient xx des plus nobles et pouissans du pays) contre lesde assamblez quy furent incontinent deffaictz, dont en v olt dicelles communes de tuez envvron cL et de prins v c, et oultre ce furent prins le duc de Suffort et ses deux frères. Pierre Charcot, Moral, Coueffus Hoiette, Couvan et ses deux filz, Florence, le vielgrenade, Varnecre et aultres, advertissant au surplus par ladio Royne quelle désiroit parenssievir ce que avoit esté conclud pour le mariage que dessus. Il estoit le bruit que led tumulte avoit esté suscité à la poursieulte et practique du vidasme de Chartres Franchois, et quil avoit promis envoyer aide ausdes communes, de la gensdarmerie Franchoise estante es frontières de ce pays, et que ce estoit cause quilz ne nous faisoient nulles dresches icy, que estans retirez sur les portz de la mer pour eulx enbarquier quant besoing seroit; pour aler au devant du prinche d'Espaigne estoient tenus pretz en Zélande trente gros bastiaulx, armez à la guerre; et depuis fut renvoyé en Engleterre le conte d'Aiguemont.

En ce tempore, le bruyct estoit que lempereur avoit appoinctement avec le Roy des Romains son frère, et le Roy de Boheme son gendre et nepveu, par lequel il balloit aud' Roy de Boheme le ducé de Milan, la conté de Bourg<sup>ne</sup> et la . . . . . . de le duché de Bourguongne, et oultre ce, quattre cens mil ducatz, et oultre ce consentoit que au proufit dud<sup>t</sup> Roy de Boheme led<sup>t</sup> Roy des Romains son père céda son droict et tiltre de Roy des Romains et César, et moienant ce, led<sup>t</sup> tumulte d'Alemaingne estoit appaisé. Et se préparoit led<sup>t</sup> sr empereur pour y aler aprez Pasques.

En la fin dud' mois le cardinal d'Engleterre comme légat se partit de Louvain, au devant duquel furent envoyez pour luy faire honneur ceulx de la garde de lempereur, et le plus part des sgrs de la cour. Auguel arrivé à Bruxelles fut baillié audience par lempereur, pardevant lequel led' légat exposa sa cherge quy estoit en effect de le induire à la paix, soubz advertence des biens quy en vienderoient, et au contraire les maulx dont la guerre estoit cause; à quoy lempereur, assez sommèrement, fit response luv mesmes, disant quil avoit esté tousiours très désirant de ladte paix, et de sa part quelle navoit esté enfraincte. Ains au contraire, soubz pretext dicelle, le Roy de Franche avoit solicité et induict contre luy par diverses practicques plusrs ses confédérez et aliez, mesmes séduict ses prochains parens à luy faire guerre, et de sa personne lavoit sy fort surpris que neust esté la bonne diligence de la Royne de Hongry sa sœur il le eust surpris, en sa personne comme il avoit faict aulcuns de ses pays. . . . et aultres de lempire comme Luxembourcq et Mes, quy plus avoit spolié le duc de Loraine et le duc de Savoye illecq présent de leur pays, sans restitution desquelles spoliation ne vioit moven de paix. Et aprez aultres propos, ledt légat prins congié de venir vers le Roy de Franche, pour regarder sy auleuns movens se polroient vers luy trouver, ce que luy fut accordé. suevant quoy le dernier dudt mois partit de Bruxelles et vint par Valenchiennes à Cambray.

Mars. — Le premier dudt mois, décéda de ce siècle, maistre Loys de Martigny, président du conseil d'Arthois, quy avoit succédé audt estat à Me Guillaume Han-

gouart sr de Piètre, et lequel y avoit esté commis par le trespas de Me Jehan Caulier, sr d'Agny, quy fut créé le premier président à lérection dud conseil en l'an xvexx. Et sy fut constitué mayeur de la ville d'Arras le sr du Beauregard, (de Soubynoy?) Blondeau gendre dud Martigny président, par le trespas de Jehan de Lœuse, en son vivant mayeur, quy estoit décédé envyron six sepmaisnes paravant led président.

Lon commencha à besongnier à grandz fraictz par ordonnance de lempereur à la ville de Bannmes où estoient mis en œuvre de xy à xyı o pionniers et manouvriers. Le samblable faisoient ceulx de la ville de Cambray à la fortiffication de leur ville, mettans en œuvre samblable ou plus grand nombre de manouvriers, le tout pour faire rampars et rapprofondir leurs fossez, saulf que ceulx de Bappmes faisoient une platte forme en tirant vers labbaie d'Avesnes, peu paravant bruslée, et estant pour lors à ruyne par ordonnance de lempereur aux ne voloit permettre la réédiffication comme nuisible au fort de Bappmes, quy venoit mal à point à labbesse et religieuses dudt lieu, pour ce tempz demourantes réfugiées en cité; et laquelle abbesse; deux ans paravant, auroit acheté la sgrie dudi village d'Avesnes de Me Pierre Asset. sr de Mames et dud' Avesnes, conseillier au conseil d'Arthois.

Le vi dudt mois, Remoura d'Aiguemont, conte dudt lieu, espousa en qualité de procureur espécialement fondé de Phles d'Austrice infante d'Espaigne par.....

Madame Marie Royne d'Engleterre, lors paisible aud' royalme, aprez avoir faict exécuter par justice le duc de Suffort et plusieurs aultres, en nombre de m' hommes, et mieulx pour le rébellion précédente, dont les condempnations auroient estées faictes à la mode d'Engleterre; assavoir : des nobles ayans délinquis, par trois nobles, et des nottables bourgiois et plébeiens, par trois nottables bourgiois ou plébeiens, selon leurs qualitéz; et ce faict. le prince de Berghues, le conte de Hornes, et plusieurs aultres de ce pays, se partirent pour aler au devant dud' sr infante d'Espaigne pour le convoier en Engleterre au parachevement dud' mariage.

Le xve dud' mois furent tenus les estatz en ce pays

d'Arthois, sur la demande peu paravant faicte aud' pays par lempereur en tenant estatz généraulx à Bruxelles, laquelle demande estoit de cent mil carolus pour ledt pays d'Arthois, sur quoy ceulx des villes estoient dadvis de ne rien accorder, et finablement furent induictz par ceulx de léglise et nobles à accorder vingt cincq mil florins à prendre sur la continuation de limpost précédent, et sambloit que ceulx des villes estoient sondéz en leurs reulus, et iceulx estatz usoient de grande libéralité en ce accordant, ayant regard que durant lannée tout le plat pays avoit esté bruslé, et ce quy estoit eschappé le feu, avoit esté tellement mengié des gens de guerre estans es garnisons, quy ne faisoient exploiet sur les ennemis, que le tout estoit réduict à extresme indigense et pouvreté, sy avant que ung cent de gerbes valloit cinco carolus, ung fais de foing quattre carolus, ung mencaud davesne LIIII pattars, ung mencaud de vesches IIII pattars, une gerbe de blé cincq pattars, le mencaud de blé xxxviii pattars, le lot de vin vii pattars, le tonneau de cervoise bien senglé au bourgiois xiiii pattars, au détaillent xvi pattars, le quartier de mouton xx pattars, assez près autant le veau. Et sy estoit grande affluence de pouvres et point de gaigniage, oultre les pertes que le pays avoit souffert en général, et ung chacun en son particulier.

En ce tempore les affaires de lempereur prospéroient en Italie et Corse, et avoient estez ruez sus deux cens lanches et quelques ensseignes de piétons contendans aler rafreschir ceulx de Sienne iceulx Franchois partis de Parmes et conduictz par les gens du duc de Camerino, Octavio Frenèse. En la court de ce pays ne se tenoient propos de paix ou de guerre, et ne veoit en apparence nulle dassambler gensdarmerie pour camper contre lennemy, et sambloit que quelque paix ou tresve se trouverroit, ou pour le moingz en cest an que lon ne feroit aultres choses que fortiffier les villes de frontière, et vacquer au faict du mariage du prince en Engleterre. Les affaires d'Alemaigne estoient en tranquilité, sans tumulte ou apparence de guerre, pour laquelle tranquilité nourrir lempereur, à la requeste des princes et villes de lempire, se serait déporté de se servir du marquis

Albert de Brandebourcq. Combien quil se maintint requis des Franchois et quil luy offroit grand traictement ce que led. sr empereur luy auroit consenti prendre, en le faisant payer de ce que luy pooit estre deubt pour avoir esté au service de sa Ma. en tempz précédent.

Les Franchois par intelligence secrète quilz avoient avec aulcuns soudars de la garnison de Bapp<sup>mes</sup> par la conduicte dung prestre franchois Renié, et quy avoit servy le camp de pardecha au voyage de Noyon, comme guide; et pour parvenir à chef de leur emprinse, lesd<sup>ts</sup> Franchois avoient faicte grande assamblée deschielle en le ville de Péronne, mais le tout fut descouvert, et aulcuns constituez prisonniers et amesnez en ceste ville.

Le jour du Vendredi sainct xxIIIº dud' mois, aulcuns Espagniolz estans en garnison es faulxbours de ceste ville furent estimez, et courut le bruit qu'ilz avoient trouvé quelque trésor en ung jardin prez le porte de Baudimont dans cité, appartenant à Christofle Sottin, bourgiois de ceste ville. Or auparavant le caresmes et durant icelluy, ilz avoient faict fouir par plusrs gens qu'ilz pavoient avans Espagniolz au guet quy les veilloient de jour et de nuict, et de ce faire les induisoitquelque aultre Espagniol megicien et que l'on disoit avoir quelque esperit saulier et ung anelin; mais la vérité de ce quilz avoient trouvé, ou non, ne fut pour ce jour amesné à cognoissance fors quil estoit certain quilz avoient trouvé quelque boyeau carré machonné et vause de grez, en carrure de la grandeur que de y pooir mettre une pièche de vin, et aprez par eulx avoir faict descouvrir lentrée, v firent retirer les ouvriers, et v mirent ghuet de gens armez jusques la nuvt pendant laquelle lon diet qu'ilz entrèrent dedens, et transportèrent par sachine ce quilz y trouvèrent.

#### Année 1554.

Apvril. — Environ le xve, retourna de Franche le cardinal . . . . d'Engleterre, lequel en audience deux fois vers lempereur à Bruxelles, moy estant en lade ville, mais fut trouvé que les Franchois ne voloient avoir que trève sans rien rendre de ce quilz avoient occupé en

commenchant la guerre, faisant par eulx courré bruyt que lempereur demandoit appoinctement par pouvreté et indigence dargent, comme de ce sy avant destitué, que pour ne pooir furnir aulx mises nécessaires de la guerre, par le moyen de quoy tout espoir de bon tempz cessa, et fut commenché pourvoir pour ladvenir à entretenir la guerre; à ces fins, fut expédié le conte de Moghuen, quy fut enssievy de plusieurs sgrs pour aler dessendre la ville de Tionville en Luxembourg avec nombre d'Espagniolz. Alemans et Namurois pour soustenir siège en cas que le Franchois vint assiéger le plache, ce que estoit fort creu, attendu que en rassamblant seulement les garnisons estantes es villes de Metz. Yvois, Montmédy, Buillion et aultres lieux circonvoisins, se pooit trouver comme une armée suffissante à mettre siège. Estoit en court comme fuyant la court romaine le cardinal de Burgos espagniol, et pour expédier les affaires ecclésiastiques y avoit ung nunce apostolicque, et par ainssy y estoient deux cardinaulx, ung nunce. Sy y estoit damp Ferdinante Gonsalè, gouverneur de Milan, y estant venu à grand esquipage, et lequel tenoit trois trains: lung luy, le second sa femme et le tierch son filz; toutesfois nestoit sa venue honorable en bruyt connu, au moyen que on maintenoit icelle estre pour avoir avaricieusement versé en sond estat dont en estoit redondé dhommage et perte à lempereur et au pays. sy ainssy estoit lempereur, quy vaghuoit pour lors aulx affaires, le dissimuloit et en singne de caresse et amittié, à la bien venue du filz dudt Gonsalè, luy donna quelque fructueuse croisade d'Espaigne, dont je luy en vis porter la merche. Souvent venoient nouviaulx ambasadeurs d'Engleterre, oultre lordinaire, ausquelz lempereur prestoit facile audience, et faisoit, tant luy que par aultres faire, plusrs dons et présens tant de chavnes dor que chevaulx d'Espaigne en magnificque esquipage.

Dès le commenchement de ce mois fut permis de tirerhors de Franche vins pour ce pays, quy fit aulcunement radoulcher la chèreté, mais quant à la cher principalement de mouton, elle augmentoit sy avant, tant en ce pays que flandres et brabant, que lon estoit honteulx de réciter le pris quy fut à Lille pour ung jour, tel que une espaule de mouton fut vendue vingt et huyt pattars, et paravant et depuis, tant en ladte ville que Gand et aultres voisines, ne se vendoient guaires moingz, et quant au surplus des vivres il sentretenoit au pris de vente telle que dessus.

En ce tempz fut constitue au lieu du prince d'Anthoing, gouverneur de Tournay et Tournesy, le séneschal de Haynault, son beau père, En Lille, Douay, Orchies, au lieu du conte du Rœulx, le sr de Courières. En le citadelle de Cambray et Cambresy, au lieu du sr de Bugnicourt, le conte de Lalaing, son beau frère et cousin, grand bailly de Haynault. Et au lieu dudt conte du Rœulx, chief des finances, Phles de Montmorency sr de Hachicourt.

Fut apportée à lempereur de Milan une sphère avant tour et cours imitant le celestiel, faicte par reues comme une horloge, dont en estoit sy grand bruyt que la nouveleté dicelle en faisoit tenir des propos que plusrs tenoient pour fabueulx; pour la nouveleté dicelle, lempereur en laisoit si grand cas que merveillies, à raison que sur touttes choses il se delectoit dorloge, comme aussy simuloient faire en le contrefaisant ses courtissans, lesquelz mestoient sans peties horloges, et entre aultres ien vois à son confesseur deux sur sa table. Laucteur de ladte sphère fut fort récompensé pour une fois, et ancoires de rente à vie sur le demaine de Milan. Comme aussy fut sur celluy de ceste ville langlois ayant faict ladvertence de le surprinse que les Franchois y voloient faire le jour de nre Dame de décembre, au commenchement de ceste guerre, dont dessus est faict mention.

Les galeries du beufroy dicelle ville furent assise, et icelluy beufroy achevé, et les cloches y pendues.

En la fin du mois, les srs de Morbecque et d'Aix par charge de lempereur, alèrent brusler en Boulenois et Ponthieu, au tour de Renty pour doubte que les Franchois ne vinsissent assiègier le plache; au contraire les Franchois en ravitailliant Ardre bruslèrent portion de Brédenarde.

Tout ce mois la saison fut fort sesche, quy fut cause que les advestures de la sole des blez en court terrey se portoient fort mal, et les machaines ne pooient germer ne lever. Le penulte dud. mois dapvril décéda de ce siècle mon filz Jehan etc. . . . .

May. — Au commenchement de ce mois fut ravitalié Thionvile par Martin Van Rossen, gouverneur lors de Luxembourcq pour lemprisonnement du conte de Masselt, à son grand honeur, à raison que les Franchois estoient sy fors à Rodomacq. Métz et aultres villes voisines comme Monmedi, Ivois et aultres que pour faire le nombre de xxvi m gens de guerre. Sy attendoient le marquis Albert de Brandebourcq, mais ad ce que le bruyt porta, il fut deffaict vers Briennes de par le duc de Brunsvicq, quy lavoit empesché dassambler gens, ainsy quil avoit eu volunté de faire, et en le deffaict, luy avec le surplus de ses gens, fut mis en chasse et constrainct pour eulx saulver se mettre en quelque rivière où le plus part fut noyé, et ne scavoit on sy led' marquis estoit dud' nombre.

Ce pays d'Arthois estoit en grand doubte et crainte de lennemy, au moyen que oultre leurs Alemans estans à Aulxy le chasteau en dessoubz de Rinsgrave, et leurs gens de chevaulx, et piétons de pays, leurs estoient de nouviau survenus vim Alemans, et sy avoient levé XIII m suisses, dont les VII m tiroient vers ce pays, que lon estimoit que cestoit pour surprendre Renty, Bappmes ou Cambray; en laquelle ville de Cambray furent prins quelques Alemans de la garnison chergez de trahison; et quant aulx aultres vim suisses estoient tirez vers Siennes en Italie, pour contendre de retirer dillecq les gens que le Roy y avoit mis, estant lors lade ville en désespoir de pooir plus estre tenue par les Franchois, obstant la famine survenue par trenchisement et aultres empeschement mis sur les chemins venans de Rome. dont paravant ilz avoient estez avitaliez. Vers la fin du mois la crainte que dessus commencha à cesser, au moven que les Franchois commenchèrent à eslongier ce pays, et sambloient tirer vers Italie.

Combien que les garnisons faisoient courses et dégastz, ayant ceulx d'Aire bruslé Hucliers en Boulenois, lesd's Franchois vindrent rebrusler ce que restoit de Lisbourcq et aulcuns aultres portions daultres villages.

Sy revint espoir de ce que lon receu nouvelles en court que le filz de lempereur estoit prest de partir pour venir en Engleterre, et nattendoit que vent propice, ayant gros accordz de deniers des cortes d'Espaigne pour subvenir à la guerre de ce pays; mais le vent estoit en bise contraire à sa navigation, où il a esté tout ce mois, et le mois précédent, estant secq et froit, et pour ce, les biens de terre en avoient fort à souffrir.

Sy sestoient réconciliez avec lempereur le conte propriétaire de Masselt, quy avoit tousiours tenu party contraire, et paravant contre sa Mai deffendu Magdebourcq vers (Brienne?) et aultres sgrs, quy pour ce tempz estoient en court à Bruxelles, tellement que par bruyt connu lon tenoit l'Alemaigne sans division, unie avec lempereur, et que le Roy de Boheme, son nepveu et gendre, se debvoit en brief trouver vers sa de Ma. à Bruxelles, estans à ces sins par les sourriers les logis retenus, que lon estimoit estre pour advancher le mariage du frère dud' Roy à la fille de Portugal, et de la Royne Alienor de France, avec pour par amitié prétendre partage de pays pour sa femme. Les Anglois estoient aussy estimez debvoir mettre en armes vi m gens de pied et iii m de gens de chevaulx pour estre employez sur la cotte maritime à eulx voisine incontinent que le filz dud sr empereur seroit arrive, et de telles espoirs le pœuple soulagioit son mal.

Le xxvii<sup>e</sup> dud<sup>i</sup> mois, par monsgr Nigry, chanselier de lordre, furent mis par lauctorité de lempereur ou aultrement, nœuf ou dix chanoines de Thérouanne au colliege de léglise collégiale de S<sup>i</sup> Omer, en S<sup>i</sup> Omer, quy y apportèrent le chief S<sup>i</sup> Matz (Maxime) et aultres reliquaires de lad<sup>te</sup> église cathédrale de Thérouanne en partant par eulx de léglise S<sup>ie</sup> Audegonde, mais pour lad<sup>te</sup> heure ne fut ancoires estably le siège épiscopal aud<sup>ie</sup> St-Omer.

Pour la sécheresse du tempz plusieurs villes et villages olrent en ce mois à souffrir de seu de meschies. Combien quilz sussent samez hors pays frontière, comme Disquemude, Warwincq, aulcune portion nouvellement réédiffiée de Ménin, Warneston et Motte au bois, plus de cent cincquante maisons de Islaires, de Si Omer et aultres lieulx; mesmes pour ladé sécheresse, lon estoit constrainct de délaissier le labeur en sin dudé mois, quy su

cause que ceste ville fut tant mieulx furnie de bois. Combien que lon paya xxxv pattars pour la voitture dung cent de fagotz de bois de le bazecle.

Led' mois se fit quelque rencontre vers Metz par le conte de Meghuen, énvoyé pour Tionvile, et Martin Van Rossen, sur ceulx quy amesnoient a Metz le paiement de la gensdarmerie Franchoise des garnisons circonvoisines et pour les Alemans quy se debvoient lever, où fut pillié ung chériot chergié de testons en estimation de viii à x livres, toutesfois le surplus, quy estoit de plus de cent mil carolus, fut rescous par les Franchois quy vindrent à grande puissance, estans advertis par quelque clercq de thésaurier que noz gens besongnoient aud descoussement, quy fut cause de leur retraicte.

Le pénult<sup>me</sup> dud<sup>t</sup> mois passa par ce pays homme envoyé par le Roy de France, demandant passage pour le conestable en compagnie de douze pour aler vers lempereur, dont beaucoup de gens furent joieulx, soubz espoir que led<sup>t</sup> conestable de France ne viendroit à aultre fin que pour traictier de la paix, de laquelle il estoit estimé amateur.

Donné par moy à ma sœur Anne religieuse de lanonciade de Bethune etc. . . . .

Juing. - Sur le commenchement de ce mois les Franchois estoient estimez estre desnuez de deux choses esquelles principalement ilz avoient espoir pour le faict de leur guerre; lune quy estoit sur le grand turcq, au moyen que lon avoit nouvelles que led. grand turcq avoit perdu une bataille contre le Roy de Perse, où avovent estez désimez de ses gens cincquante mil piétons, et trente mil chevaulx, parquoy luy seroit forché distraire ses forches de pardecha, pour entendre pardela; laultre quy se consistoit es practicques d'Italie, se diminuoit de jor en jor par la vaillance du marquis de Marignien, lieutenant de lempereur, et le duc de Florence, lesquelz pressoient sy estroictement de leurs sièges ceulx estans assiégiez en Sienne, qu'ilz auroient bien à faire à eulx deffendre sans susciter nouvelles commotions, avans par eulx perdus deux monasters voisins à leur dte ville, dont ils se servoient pour fortz, et desquelz lesds de Marignien et duc de Florence avoient sy bien garny de gens, et aul-

tres choses nécessaires que pour eulx aydier desde fors à empescher vivres et aultres commoditez de ladte ville. Mais quant à ce pays lesd's Franchois faisoient grande assamblée, des le commenchement de ce mois, de gens artillierie et munitions de guerre vers Bray et St Quentin, à raison de quoy mettoient tout ce pays en grande doubte deux, espécialement les villes de Cambray et Bappmes, les habitans desquelles pour mieulx résister continuoient de tant plus leurs fortiffications, ausquelz par le sr de Bugnicourt et aultres estoient envoyez gens et munitions pour soustenir siège, toutesfois les d' Franchois ne marchoient avant, estant la saison fort sesche et disposé au mieulx à mesner carroy. Sur le bruyct desd's Franchois, lempereur estant en bonne santé et disposition tant d'esperit, de corps, avec la Royne de Hongrie, sa sœur et leurs conseilz, commenchèrent à haster leurs gensdarmerie de se assembler pour contrecamper et résister aulx emprinses de lennemy, mesmes de lendhomagier se possible estoit. A ces fins fut envoyé à Cambray comme cappa général du camp le conte de Savoye, assisté de domp Jehan Baptiste Castaldo, selon le conseil duquel, en tout le faict de la guerre par ordonnance de lempereur il auroit à se régler, estante la bonne diligence et experience dud' Castaldo bien cognue dud' empereur de ses guerres d'Alemaigne, la Transilvanie et aultres. Sy estoit avec luy le prince d'Orenges et aultres sgrs quy arrivèrent tous audt Cambray le xvii de ce mois. Et le xx aprez mynuict les Espagniolz estans es faulxbours de ceste ville, les aulcuns y ayans yvernez, et les aultres assamblez pour résister, seroient partis tirans vers Cambray où estoit alé le jour précédent le sr de Bugnicourt, marissal du camp.

En ce tempore estoient ceulx de Cambray et de Bapp<sup>mes</sup> en doubte ayans les Franchois prez deux, et pour résister chacun se mettoit en traveil sy avant que en Cambray en dessoubz de Blondeau ceulx de la ville se furnirent xiii enseignes, et prindrent divers cartiers à garder chacun en la ville, tant contre les gens de guerre y estans que les ennemis, portans la hotte et faisans tous debvoirs par ceulx de lad'e ville pour fortiffication et desfense, sy avant que avec la gensdarmerie y survenue, chacun se

commencha asseurer. Ce voyant par le Franchois le xxi commencha à tirer vers Havnault et descendre entre la chappelle et Avesnes par ung village nommé Estrun, quy baillia mattière de craindre quilz contindrent se mettre en Liège comme ilz avoient faict en Loraine, parquoy fut advisé pour y obvier que les Alemans estans assez près dillecq attendans destre mandez y enterroient, ce quilz firent au grand regret de ceulx de la dte ville et du pays. Mais quant au Franchois en poursuevant son voyage faindit enclorre Avesnes pour lassiégier et à grande diligence, le xxiiii du mois, fit par ses chevauchers fermer Maribourcq, quy estoit un nouviau fort, érigié par la Royne de Hongrie, régente de son nom, pour faire et servir de bolèvercq aulx pays de Namur, Brabant, Liège et Haynault, comme estant closture desds quattre pays et asseurance de la maison de Binch, avant ledt fort de Maribourcq esté érigié en plaine terre et bien eslit, sans contraincte faict et parenssievy pour deffense de guerre, et les demeures y depuis érigiés comme servantes et estantes contraintes pour le fort. Toutesfois le xxvi dudi mois fut rendu sans coup férir aulx Franchois estant dedens, le cappne Mondragon bourguignon, quy sestoit hasté de se y boutter pour gloire acquerre, mais il ny trouva guaires de gens pour le aydier à deffendre la place, et la reddittion fut faicte par le cappne de la plache nommé le sr de Martigny, cousin au président d'Arthois, dernièrement décédé; et estoit le bruyt quil avoit intelligence avec le Franchois, et que en rendant la place il se retira avec eulx. Le bruyt aussy estoit que combien que les gens de guerre se polroient retirer corps et bien, sauf que, en contrevenant au traictié, les Franchois les avoient faict tous tuer. Ceste prinse esbranla merveillieusement tout le pays bas, par espécial Brabant, Haynault. Namur et Liège: tellement que les villes de Nivelles, Namur, Binch et aultres plusieurs estoient comme habandonnées à lennemy.

Le sr de Bugnicourt marissal avec la gensdarmerie se tenant à Thubise, quy est une lieuve prez de Notre Dame de Ha.... et quattre lieue de Bruxelles, les ennemis se ensuieverent de Chimay, Beaumont, Trelon et aultres plaches de Haynault quilz bruslerent Cependant le Juillet. — Le commenchement de ce mois fut usé par les Franchois au tour de Maribourcg, en le refortissiant enssamble coppant une partie de Cymay pour en faire garnison, que silz ne se fussent du tout amusez à ce faire. en usant de leur fortune incontinent aprez la prinse dud' Maribourca, silz fussent entrez en pays, pooient pillier et gaster lesdtes villes de Namur, Binch, Nivelles et plusieurs aultres, tellement que Bruxelles, Louvain nestoient asseurées de ne souffrir la mesme fortune. Quant à lempereur, il se portoit bien de corps et d'espervt, estant remys en chair et bonne corporulence, envoya à diligence gens à Namur, les Espagniolz à Binch, le séneschal de Havnault et plusieurs aultres avec gensdarmerie à Mons en Haynault et le surplus de sa gensdarmerie quil avoit esparsé par tout le pays bas lassambla entre Bruxelles et Nivelles avec plusieurs Alemans assez prez de Halseberghue, où il se trouva en personne, revisitant sa gensdarmerie le v dud' mois, et se y monstra armé de toutte pièche par lespace dune heure, quy bailla grand espoir à ung chacun, au moven que pour ce jour le tout dépendoit de sa personne.

Ce faict, tint bien estrat conseil avec ses capp<sup>nes</sup> et chiefz de guerre, pour lequel le sr de Hubermont escripvit au sr de Vaulx avoir esté conclud de combattre lennemy, et à ces sins partir le vii dud<sup>t</sup> mois tant led' sr empereur que son armée pour tirer vers Namur et le aler chercher.

Le II dud' mois le vent quy avoit esté passé trois mois secq et en bise en boulenois, se retourna et mit en France, quy nous bailla espoir de la venue du prince d'Espaigne en Engleterre pour le faict de son mariage, au renforcement de ce pays de gens et argent quil avoit levé en Espaigne, et le ve du mois le tempz se commencha mettre à la pluye. Led jour les srs de Villebon, Miraulmont et aultres, ayans rassamblé des garnisons du Chas telet, Péronne et aultres lieulx, xxII ensseignes de piétons et xII e chevaucheurs, vindrent camper sur ce pays en partant de Dourlens, et de prime fache démolirent les fors de Pas, le chastiau de Souattre, les fors de S'Amant

Pommier, et dela descendirent à Aubigny où les paysans tinrent leur fort. De telle venue estions bien perplex en ceste ville, au moyen que ny avyons aulcuns chiefz de guerre, ne gens darmes, ains que le tout sestoit retiré au camp de Brabant, saulf notre gouverneur et deux cens cincquante compagnions de pied par luy nouvelement assamblez, dont le viii du mois il en envoya les cincquante au mont S' Eloy pour tenir labbaie contre les ennemis à lassistence des paysans, mais la nuvet séquente il les remanda; dont les paisans estonnez habandonnèrent ladie abbaie et fort, auguel entrèrent sans difficultez lesds Franchois le IXº jour au mattin, où ilz trouvèrent grande habondance de bons mœubles comme vaselles, tapisserie, bestiaulx et aulfres que labbé avoit obmis à retirer en la ville, tant par simplesse et asseurance de longues adversitez contracter que pour doubte de donner estonnement aulx paisans voisins. Led jour lesd's Franchois bruslèrent Aubigny, le Chapelle, Annieres et aultres villages estans sur la rivière venante dud' Aubigny, du nombre desquelz furent Acq. Escoivres, Bray, Marœul et aultres. Led' jour Blondeau, sr deshaulxbois, demt à Cambray, quy avoit paravant eu cherge de gens de pied, vint en ceste ville, dont lon fut bien joyeulx, estimant que en polrions faire quelque chief dentre nous comme avoient faict ceulx de Cambray au mois précédent, car nous navions personne à quy lon vaulsit déférer; mais il fut advisé qu'il sen yroit à Lens où les Franchois estoient dictz voloir aler, lequel v mesna deux cens compagnions de la bende dud' gouverneur. Vint aussy ledi jour en ceste ville le sr d'Auximont avec aulcuns ses chevaucheurs, quy ala escarmoucher le mesme jour les Franchois aud' Mont S' Elov où il print aulcuns chevaulx que les pages menoient abeuvrer. Sv v vint le conte de Lalaing, grand bailly de Havnault et gouverneur de Cambray, amesnant avec luy le sr de Fama son lieutenant aud Cambray, et la bende de chevaulx dud' de Fama, avec ce, trois ensseignes de piétons de son gouvernement, dont les deulx furent incontinent envoyées à Lens, et laultre demoura es faulxbours de Miolens, quy bailla ung peu de corage et resconfort.

Le xº dud' mois, lesds Franchois mîrent le feu au molin

dud' Mont S' Eloy, et incontinent en divers lieulx dud' monastère, comme aussy firent ils en tout le village et tous aultres villages y voisins comme Gouy, Servin, Pond du gy, Duisans, Anez et aultres, et du nombre des bruslez fut mon père aud' Duisans; et ayans faict lesd's feus, se mirent en plusieurs embusches sur noz gens quilz estimoient debvoir aler vers lesds feus, et entre aultres en mirent une grosse vers le bois Sacquespée et dessoubz de la justice des Hocettes où par cy devant le sr descordes, du tempzdu Roy Loys XII', en avoit mis une samblable, et par icelle tué plus de xv° bourgiois de ceste ville quy furent surprins pour estre coppez sans pooir retourner. Sur ceste embusche les srs d'Auximont et de Fama Bertencourt et Halloy, avec ce peu de gens que lesdo d'Auximont et Fama avoient amésnez, ilz envoyèrent descouvrir, et suevirent leurs coureurs; mais ilz trouvèrent sy dur rencontre et forte partie, que lesd's sr de Fama et Bertencourt furent prisonniers; et quant audt sr d'Auximont et Haloy, ilz se ralièrent déseurent Wailly et firent telement que sans grande perte rentrer en ceste ville avec aulcuns prisonniers franchois; dont le mesme' jour ledt d'Auximont partit et se retira à Bappmes avec ses gens pour doubte que les Franchois ne tirassent cette part. Le mesme jour le fort d'Aubigny fut prins par-lesda Franchois guy tuèrent tous les paisans y estans. Dieu ayt leurs ames, enssamble des femmes et religieulx quy y furent tuez, voeulant au surplus resconforter et remettre à mieulx les filles et femmes quy furent enforchiée et mises à mort aud' lieu et aultres où lesd's Franchois passèrent, et entre aultres celles de Duisans es ozières que mon père avoit faict planter en son jardin, pour lesquelles dessendre de paroles, la semme de Jehan Martin sut grièvement bleschée et pour ce jour estoit en dangier de mort.

Le xi lesds Franchois prindrent leur trainct pour tirer vers Houdaing, Holehain, en cottoiant le mont Verderel, touiours bruslans; mais, tout à coup ilz se retirèrent vers S' Pol en bruslant aulcunes maisons refaictes à Averdoing, Tangry, et aultres lieulx circonvoisins, et aprez avoir couché la plus grosse troppe aud' S' Pol, se retirèrent en France. Le bruyt estoit quilz avoient estez remandez à diligence, ce que faisoit assez à croire, attendu

que, en sy peu dheures, ilz firent tant de chemin pour eulx retraire sans avoir parachevé leur emprinse quy estoit de tout ruyner le plat pays d'Arthois, et à ces fins y seiourner par plusrs jours; touttefois la calamité quilz avoient faict au tour de ceste ville, signament vers le Mont S' Eloy et en dessoubz, estoit sy grande que rien plus, car aud' Mont S' Eloy ne demoura que léglise de tous les magnifiques édiffices quy y estoient, tant nouvelement que de long tempz construictz, et en tous les aultres villages ne y estoit rien demouré, saulf Estrun et Pond du gy. Yceulx Franchois vendirent le mesme jour leurs furnitures, vivres et munitions quilz avoient faict venir à Ligny sur Chamche pour les sievir partout où ilz yroient, quy nous faisoit pensser que tel changement de conseil sy soudain pooit estre advenu par advertence quilz pooient avoir de la venue du filz de lempereur en Engleterre, et quilz se hastoient de tirer vers Abevile et la cotte marine pour garder que les gens de mer dud' sr ne missent pied à terre, ou quilz estoient mandez par le Roy pour venir vers son camp estant lors à Bouvynes, quil avoit prins dassault et y tué tous ceulx quy estoient dedens. Mais Martin Van Rossen, gouverneur de Luxenbourcq, et aultres gens de guerre, à laide des gens de pays, avoient abbattu plusrs arbres et croissié par les chemins, de sorte que lon ny pooit passer, quy faisoit grande chereté de vivre aud camp joinct que lempereur estoit à Namur avant illecq son armée, attendant oportunité et le surplus de ses gens, que led' Franchois délibère du tout de le combattre; comme la Royne de Hongrie, estante lors aud Namur avec la Roine douagière de France, escripvit à ceulx de ce pays, les admonestant de prier Dieu de voloir donner succès et bon event de ladte bataille; parquoy pooit sambler que pour renforchement du camp dud' Roy, lad" gensdarmerie estoit mandée se tirer hors de ce pays pour aler au camp de Dinant, quy est tenant ladte ville de Bouvines, en laquelle ville de Dinant les Franchois navoient ancoires sceu recognoistre jusques à ce jour pour y pooir mettre siège et drescher leurs batteries, obstant les empeschements que la gensdarmerie de dedens leur balloit, faisans plusieurs salies.

Le xu' dud' mois furent faictes proussessions générales

à la fin que dessus, et aprez icelle faicte, je alay veoir aulcuns villages bruslez où je trouvay la ruyne et destruction plus grande que je neusse aulcunement cru, ne penssé, tant estoit générale et universele lad<sup>10</sup> destruction, et pour laquelle convint en plusieurs lieulx aulx ennemis fort travailier à cause que plusieurs édiffices de pierre et fort matérielz contre le feu se trouvoient bruslez.

Le xiiie dud' mois, retourna le conte de Lalaing par ceste ville avec sa gensdarmerie, avec laquelle il avoit envoyé lennemy par Lens et Béthune.

Le XIIII. Du mattin vindrent nouvelles que les gens de guerre de Dinant, aprez avoir soustenu ung assault de sept heures, auroient rendu la place par appointement le XIII précédent.

Led' XIIII. M. Jacques de Rebreviettes, conseillier de Malines, et paravant ayant esté conseillier au conseil d'Arthois, présenta aud' conseil son pooir de président au lieu du trespassé. Le jour précédent à Lille y olt grosse commotion de poeuple pour doubte des Franchois estans sur le plat pays d'Arthois, quy le esmouvoit telle doubte en toutte la chastellenie que chacun sen fuioit, et estimans par ceulx de Lille quilz avoient quelque intelligence en leur ville par le moyen du sr de Montmorency, illecq prisonnier au chastiau, dont les serviteurs hantoient la ville, se mirent en armes et constituèrent aulcuns prisonniers, tenant leurs portes fermées jusques à trois heures aprez disner.

Ceulx d'Anvers, au mesme tempz, firent aultre tumulte aprochant à sédition sur ce que lon avoit donné à entendre à aulcuns que on voloit sy avant emplir la ville d'Espagniolz que pour les rengier ainssy que avoient estez ci devant les habitans de Cambray; en ce tumulte fut forche aulx magistratz et riches gens mettre en armes les sermen de la ville et de tirer dartillierie sur les assamblez, aprez que lon trouva que admonitions et belles paroles ne les scauroient remettre à rien.

Le xixº du mois fut faict assamblée de bourgiois en ceste ville pour la fortification dicelle, et au moyen que pour ce faire ne se trouvoient au demaine aulcuns deniers, fut advisé de mettre sur le lot de vin, ancoires ung

gros dimpost, oultre le demy gros mis par forme de recrue au commenchement de ceste guerre, et par ainssy sur le lot de vin y avoit en ce tempz deux pattars quattre deniers obole que dimpos que de maltottes.

Les Franchois ayans prins Dinant le desmolirent et en ce passèrent quelque tempz; le bruyt estoit que à la prinse le sr d'Estrée, maistre de lartilierie, et capp<sup>n</sup> de cens gentilz hommes du Roy, et du Chastelet, de Gouy, y fut tué.

Le xxi vindrent nouvelles en ceste ville de la descente et arrivée du filz de lempereur au port de Hanton en Angleterre, avec grande esquipage de mer, et grande quantité de finance pour subvenir aulx guerres de par decha, quy nous bailla commenchement de quelque joye et resconfort, estant le bruyct que le xxvº jour de S' Jacques et S' Christofle, les nopces se celebroient de luy et de la Royne d'Engleterre.

Le xxIIe les Franchois vindrent de Dinant vers Binch et envoyèrent brusler leurs avans coureurs le Rœulx, Marymont, Fontaisnes levesque, Trazignies, Fleru et tant daultres chastiaulx et plaches que merveilles appartenant à divers sgrs du pays de Haynault, et delà vindrent brusler les faubxbours de Mons. Quiéverain et plusrs aultres burgades jusques à Valenchiennes où ilz bruslèrent aussy les faulxbours; et aprez avoir bruslé Binch où lempereur venoit pour les assalir, se retirèrent à Bayetz que pareillement ilz bruslèrent, prendans leur chemin vers Chasteau en Cambrésis, lempereur les scieuvant de prez. Et le xxvº du mois, jour de S' Jacques et S' Christofle, vers Bermerain en Haynault, le sr d'Arenbergue et quelques Alemans en nombre de v m chevaulx, ruèrent sur larrière garde des Franchois guy se mirent en route et fuite, par le moyen de quoy y eu plusieurs Franchois, gens deguerre, vivendiers et aultres tuez, et aultre grand nombre prisonniers mesnez à Mons, Valenchiennes et aultres villes voisines.

Le xxvi<sup>e</sup> lesd<sup>e</sup> Franchois bouterent les feus vers Chasteau en Cambrésis, que lon voyoit du beufroy de ceste ville, lempereur le cottoyant de sy près, que les deux guetz escarmouchoient souvent enssamble, et ne se campoient plus long les ungz des aultres que de deux lieuves,

ayant lors led'empereur son armée toutte assamblée, et en laquelle il estoit et se monstroit souvent à cheval, que lon estimoit estre en partie cause de la retraicte du Françhois, avec ce que estant vers Maribourcq et Dynant, il avoit eu grande nécessité de vivres.

Le xxix les Franchois en passant devant le Quesnoy vindrent camper à Marcoing et Crevecœur en Cambresis, bruslant partout où ilz passoient, sy desmolirent le chasteau et église dud' Crevecœur; et quant à lempereur, il vint camper à Douchy quy est à une lieuve prez de Bouchain en tirant vers Haspre, où lon se trecquisa fort. Sur le plat pays ceulx de lempereur pilloient et faisoient tous actes dennemis, saulf quilz ne brusloient les villages, et entre aultres pilièrent tout ce quilz trouvèrent à Bugnicourt, Hourdaing, appartenant au sr de Bugnicourt, Marissal, lequel ny pooit ordre mettre; led' jour fut avéré que ce que lon avoit mis en bruyt de la dessaicte de larrière garde du Franchois estoit chose controuvée, mais que lon avoit eu occasion de ce faire assez prez du Quesnoy, en passant quelque pond estroict ce que avoit esté empesché par Anthoine Doria, gouverneur du prinche de Piedmont, dont lempereur fut fort marry coutre luy, et ne le volut recepvoir, ne ouyr les excuses que icelluy Doria volut proposer.

Août. — Au commenchement de ce mois les Franchois descampèrent de Crevecœur, et alèrent camper à Vauchelles et Hondecourt, delà vindrent camper au Maisnil et Mollains, et dillecq partans le mie dud' mois, vindrent camper à Miraulmont et Puiseu, où estans vindrent brusler vers la ville de Bappmes, Hébuternes, Bienvilers. Fau guembers, Monchy au bois, Sailly au bois et aultres plusieurs villages et terroirs que paravant navoient du tout estez bruslez, et les advestures despouliés, envoyées ou estantes en dixiaulx, ou en garbes par les champz: parquoy touttes gens du plat pays, en ce tempore, se tenoient retirez es bonnes villes. Le ve ilz campèrent à Lucheu, Pas en Arthois, et Warlincourt, de là à Cherquam et Freven où ilz se trenequisèrent comme pour v faire long seiour. Au regard de lempereur, il vint de Douchy le muedu mois camper à la porte Robert et faubxbours de Noeufville de Cambray, où les arbres de nostre jardin olrent beaucoup à souffrir, comme aussy olt nostre censsier d'Abencourt et tout le pays voisin pour la grande licence que les gens de guerre prenoient en faulte de dicipline militaire. Le vi° ilz vindrent à Marcquion et aultres villages voisins sur le hault tirant vers Bapp<sup>mes</sup>. Le vii° ilz vindrent à Hernain prez ceste ville où je vis lempereur logier, et estoit chose infinie à veoir sa gensdarmerie; nous eusmes aussy de grands dhommages. Le viii° ilz alèrent à Souchez, Aublain, Angre et aultres lieulx voisins, le ix à la plache à Bruay. Quant au Franchois le viii°, en passant par le conté de S' Pol et gastant tout ce quil pooit, vint camper à Blangy en ternois, cependant il faisoit ravitaillier Ardre par le sr de Vilebon du pillage quil pooit faire alentour de S' Omer.

Cette dernière phrase, tracée d'une main peu ferme, justifie l'annotation qui suit, et montre que Jean Thieulaine écrivit tant que ses forces le lui permirent.

Le x jour daoust xv le la le d' M Jehan Thieulaine olt sur le matin ung flus de sang par la bouche et depuis une fiebvre continue dont il termina le vendredy, xvn dud mois daoust, à six heures et demie du soir, et le lendemain fut inhumé en la chimetière de S Nicaise en la cité d'Arras, délaissant sa femme enchainte et une seulle fille nommée Mariette Thieulaine.

### TABLE

### DES NOMS DE PERSONNES ET DE SEIGNEURIES

CITÉS DANS CET OUVRAGE

Agny, 175.
Aiguemont (Comte d'), 166, 171, 172, 173, 175.
Aix, 150, 179.
Alienor, saur de Charles V, 150, 153, 163, 181.
André (Maréchal de S'), 162, 166.
Anthoing (Prince d'), 149, 154, 155, 179.
Arenbergue, 190.
Arras (Monsgr d'), 165, 172.
Arscot (Duc d'), 146, 155.
Asset, 175.
Aumalle (Comte d'), 146.
Austrice (d'), voyez Philippe II.
Auximont, 145, 154, 155, 186, 187.

Bailloeul, 144, 160.
Barre (de le), 150.
Beaudisme, 450.
Beaurain, 144, 146.
Beauregard, 175.
Berghues (Prince de), 175.
Bertencourt, 187.
Béry, 146.
Binch (Maison de), 184.
Binch (Maison de), 184.
Blanche Roze (Le Cardinal), 170.
Blocquel, 167.
Blondau, 148, 160, 175, 183, 186.
Bomy, 149.
Bossu, voyez Anthoing.
Bouflers, 160.

Bouillon (Duc de), 151. Bourbon, 155.

Brach, 152. Brandebourcq (Marquis Albert de), 146, 152, 153, 168, 172, 177, 180. Brederode, 146. Bretaigne, 156. Brunsvieq, 152, 168, 170, 180. Bugnicourt, 146, 149, 150, 155, 158, 161, 162, 164, 169, 170, 179, 183, 184, 191. Burgos (Le Cardinal de), 178. Camérino (Duc de), 149, 176. Canaples, 154, 155. Carnin, 150. Caron, 146. Carondelet, 171. Castaldo, 183. Caulier, 175. Chalon, 146. Charcot, 140. Charcot, 173. Charles-Quint, 143, 145, 146, 147, 148, 150, 153, 154, 158, 159, 160, 161, 165, 168, 169, 170, 171, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 181, 182, 183, 185, 188, 190, 191. Charles VII, 166. Chartres (Le vidame de), 173. Cleves (Duc de), 154, 168, 170. Condé (Prince de), 155. Conte, 150. Cottes, 146. Coueffus, 173. Courières, 153, 171, 179. Couvan, 173. Creequy, 154, 155. Croy, voyez Roeulx, Beaurain et Arscot.

Danemärque (Roi de), 168. Doria, 191. Dourton, 152.

Edouard d'Angleterre, 150, 152, 166. Eléonore, voyez Aliénor. Emmanuel, roi de Portugal, 150, 153, 163. Enghuien, 144. Escouvier, 155, 164. Espinoy, 146, 155. Estouteville, 160.

Fama, 186, 187.
Ferdinand I<sup>er</sup>, roi des Romains, 153, 168, 172, 174.
Feret, 150.
Florence, 173, 182.
Florenge, 151.
Foiche, 150.
François I<sup>er</sup>, 146, 166.
Frenese, 149, 151, 176.

Gamache, 150.
Gazebecque, 160.
Gineu, 162.
Glagnon, 149.
Goddin, 152.
Gonsales, 178.
Guise (Cardinal de), 166.

Hachicourt (Sieur de), 179.
Haloy, 146, 187.
Hangouart, 174.
Hem (du), 167.
Henri II, roi de France, 143, 166, 171, 174, 180, 182.
Henri VIII d'Angleterre, 152, 171.
Herenberghue, 155.
Hoiette, 173.
Hongrie (La Reine de), 158, 165, 170, 174, 183, 184, 188.
Hornes (Cte de), 175.
Hubermont, 185.
Humyères, 150.
Hollande (Regnault de), 146.

Jehan de Portugal, 171, 172. Joieuse, 150. Josne, 150.

Lalaing, voyez aussi Bugnicourt, 163, 164, 166, 172, 179,
186, 189.
Le Bailly, 167.
Le Maistre, 162.
Lenclastre, 151.
Lières, 149.
Locho, 150.
Loeuse, 175.
Longastre, 160.
Longueval, 155.
Loraine (Duc de), 174.
Louis XII, 166, 171.
Louis XIII, 187.

Mamès (Sieur de), 175. Mansefelt, 147. Marque (de la), 151. Marie, reine d'Angleterre, 152, 153, 160, 163, 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 190. Marignien (Marquis de), 182. Marly, 150 Martigny, 174, 175, 184. Martin, 187. Masselt (Comte de), 180, 181. Maxime (Saint), 181. Maximilien, roi de Boheme, 153, 168, 174, 181. Meghuen, 178, 182. Melun, 146, 155. Miraulmont, 185. Moghuen (C<sup>16</sup> de), 178, 182. Mondragon, 184. Montmorency, 150, 160, 179, 189. Moral, 173. Morbecque, 144, 159, 179. Muissart, 152

Nassau, 146.
Navarre (Roi de), 162.
Nigri, 166, 170, 181.
Noirfort (Comte de), 151.
Normandie (Senechalle de), 166.
Nortebellant, 151, 152, 153.
Noyelles-sous-Lens, 160.
Noyelles-sur-Escault, 160.

Ococh, 144. Oldenbourcq (Comte d'), 153. Orenge (Le Prince de), 146, 150, 168, 183.

Paul III, pape, 151.
Péronne (Sieur de), 150.
Perse (Sophy de), 165.
Philippe II, 143, 150, 153, 163, 166, 169, 171, 173, 175, 180, 181, 185, 188, 190.
Philippe-le-Bel, 166.
Piedmont (Prince de), 150, 151, 154, 157, 169, 191.
Piètre (de), 175.

Quévigny, 146. Quignion, 154, 155.

Rainsgrave, 162, 164, 180. Rasse, 145. Rebreviettes, 189. Regnalme, 167. Renty (Marquis de), 158, 163, 164. Renye, 148, 177. Riou, 151, 171. Rocheguyon (de la), 155. Roeulx (Comte du), 144, 145, 146, 149, 161, 164, 169, 179. Rohan, 146. Rohault, Sr du Riou, 151. Rys (Sieur de), 159.

Salerne (Prince de), 149. Samette, 150. Saveuse, 150, 151.
Savoye (Duc de), 150, 151, 157, 165, 174, 183.
Saxe (Duc de), 152, 153, 154, 167, 168, 172.
Sedan (Sieur de), 151.
Sottin, 177.
Strocis, 170.
Suffort (Duc de), 171, 172, 173, 175.
Sumalière, 166.
Thieulaine, 152, 167, 180, 182, 192.

Thieulaine, 152, 167, 180, 182, 192. Thoulouze, 153. Tranbloy, 145. Trelon, 156, 163, 164.

Val (de le), 155. Van Ost, 149. Van Rossen, 144, 145, 180,182, 188. Varennes, 150. Varnecre, 173. Vaux, 185. Vendeuile, 146. Vendosme (Duc de), 155, 162, 164. Venersino, 144. Vielgrenade, 173. Vilars (Comte de), 151. Vilebon, 150, 160, 163, 185, 192.

Wattier (Le), 161. Wictenberghue (Duc de), 168,

### TABLE

#### DES NOMS DE LIEUX

CITES DANS CET OUVRAGE

Abencourt, 164, 192. Abeville, 188. Ablainsevele, 157. Acq, 164, 186. Aiette, 157. Aire, 144, 159, 161, 162, 180. Aissiet le grand, 157. Amant (Saint), 185. Amyens, 155. Anez, 187. Angre, 191. Annières, 164, 186. Anvers, 189. Ardre, 144, 160, 161, 168, 179, 192. Arras, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 152, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 175, 177, 179, 183, 186, 188, 189, 190, 192. Aubigny, 164, 186, 187. Aublain, 191. Aucourt (Abbaye d'), 157. Audegonde (Eglise S<sup>16</sup>), 181. Audinfer, 157. Ausbourg, 146. Authies, 156. Auxy, 146, 164, 168, 180. Averdoing, 158, 187. Avesnes, 149, 175, 184. Avesnes le Conte, 146, 162, · 163.

Bacle, 162.
Bailloeulemont, 157.
Baincourt, 154.
Banicourt, 163.
Bapaume, 145, 156, 157, 165, 175, 177, 180, 183, 187, 191, 192.

Barly, 162. Basecque (Le), 154, 163, 182. Bassée (Le), 162. Baudimont (Porte de), 177. Bavetz, 147, 190. Bavincourt, 163. Beauffort, 162. Beaumont, 184. Beauquesne, 145, 154. Becquerel, 157. Berles, 154. Bermerain, 190. Béthune, 147, 161, 162, 182, 189. Bétonsart, 159. Bienvilers, 148, 156, 157, 191. Binch, 184, 185, 190. Blangy, 150, 161, 164, 192. Blanicourt, 162. Boilloeulx, 157. Boniface (Port Saint), 170. Bory St Martin, 157. Bouchain, 191. Boulenois (Pays de), 159, 168, 179, 180, 185. Boulongne, 143, 144. Bourbourcq, 168. Bourgogne, 174. Bouvines, 188. Brabant (Pays de), 153, 168, 170, 178, 184, 186. Bray sur Somme, 145, 183, 186. Brédenarde (Pays de), 144, 179. Briennes, 180. Bruay, 147, 149, 192. Bruges, 150. Bruxelles, 150, 154, 158, 159, 160, 161, 165, 166, 170, 174, 176, 177, 181, 184, 185. Bugnicourt, 191. Bulion, 144, 178. Busquoy, 156, 157.

Calais, 153. Cambray, 146, 147, 148, 149, 157, 158, 161, 163, 164, 167, 170, 174, 175, 179, 180, 183, 186, 189, 192. Cambresy (Pays de), 159, 179, 191. Chantilly, 166. Chapelle (La), 184, 186. Chasteau en Cambresy, 159, 190. Chastelet, 185. Chérisi, 159. Cherquam, 191. Chiauly, 145. Chymay, 184, 185. Clery sur Somme, 158. Clèves (Pays de), 170. Conchy, 154. Conte les Hesdin, 145. Corse (Pays de), 160, 170, 176. Couwin, 154, 156. Cressy, 159. Crevecœur, 145, 158, 159, 191. Croisillies, 164. Curlu, 148, 164.

Deurre, 145.
Dinant, 188, 189, 190, 191.
Disquemude, 181.
Dompierre, 159.
Douay, 148, 156, 157, 158, 162, 166, 167, 179.
Douchy, 191.
Dourlens, 145, 157, 159, 162, 164, 185.
Dourles, 156.
Duisans, 162, 163, 187.
Duquerque, 166.

Ecouage (Abbaye d'), 157. Ecouage (Pays d'), 156. Ervilers, 157. Escaudevere, 158. Escoivres, 186. Escout S' Main, 164. Espehy, 164. Estrun, 163, 184, 188.

Fermon (Le), 164.
Filievere, 146.
Fileru, 190.
Fleschine, 171.
Focquebergue, 145, 191.
Fonsonne, 145.
Fontaisne l'évêque, 190.
Fosseulx, 162.
Fressin, 162.
Fréven ou Frévin, 162, 164, 191.
Fruges, 145.
Furnes, 171.

Gand, 179. Gaudiempré, 154, 163. Gouy servins, 162, 187. Gravelines, 166. Grévilers, 156, 157. Guines, 153.

Hainault, 144, 159, 160, 161, 163, 179, 184, 185, 186, 190. Halseberghue, 185. Ham, 164. Hannecamp, 148. Hanton, 190. Haplincourt, 165. Haspre, 158, 191. Hébuterne, 154, 157, 191. Helfault, 145. Herlière, 163. Hernain, 192. Hesdin, 145, 146, 150, 151, 153, 154. Heuchin, 147.. Hocettes (Les), 187. Holehain, 187. Hondecourt, 191. Houdaing et Hourdaing, 187, 191. Hucliers, 180. Humbercamp, 154, 157.

Islaires, 181.

Landreschie, 148. Lattre, 162. Legier (Saint), 164. Lens, 157, 159, 160, 162, 186, 189.
Lesdaing, 159.
Liège, 144, 171, 184.
Ligny, 158, 188.
Lille, 152, 165, 178, 179, 189.
Lisbourg, 180.
Loges, 163.
Londres, 171, 172, 173.
Loraine (Pays de), 145, 184.
Louvain, 174, 185.
Luceu, 154, 156, 163, 191.
Luxembourcq, 144, 174, 178, 180, 188.
Lyhon, 145.

Magdebourcq, 181. Maisnil, 164. Malines, 189. Marcoing, 191. Marcquion, 192. Maribourcq 184, 185, 191. Marle (Comté de), 164. Maroeul, 186. Marques, 158. Marquette, 158. Marteloz, 146. Martinpuich, 157. Marymont, 190. Mastrect, 144. Messancouture (Metz-en-Couture), 158. Metz, 145, 146, 147, 174, 178, 180, 182. Milan, 165, 174, 178, 179. Miolens, 186. Miraulmont, 156, 157, 158, 191. Moiennevile, 157. Molains, 158, 164, 191. Monchy au bois, 148, 191.

Monchy le cayeulx, 147.

Monchy le preulx, 156.

Mons, 144, 159, 185, 190.

Mont S' Eloy, 186, 187, 188.

Montenescour les Wanquetin, 161. Montescoue, 159. Montmedy, 178, 180. Motte au bois, 181.

Namur, 184, 185, 188.

Naples, 153. Neele, 145. Nicaise (Cimetière S'), 192. Nivelles, 184, 185. Noeuf fossez, 144. Noeufville, 146, 164, 192. Noielle, 158. Noulette, 158. Noyon, 145, 147, 177.

Omer (Saint), 144, 148, 161, 162, 163, 168, 169, 181, 192. Orchies, 179. Orville, 154.

Paris, 166, 170.
Parme, 149, 176, 178.
Pas, 154, 157, 158, 185, 191.
Pernes, 147, 160.
Peronne, 151, 158, 164, 177, 185.
Perse, 182.
Petitcambray, 162.
Picardie, 144, 162, 166.
Piedmont, 165.
Picquigny, 154.
Pol (Saint), 147, 151, 159, 160, 187, 192.
Pommeras, 157.
Pommier, 157, 186.
Pont du Gy, 187, 188.
Ponthieu, 179.
Puisieulx, 157, 191.

Quentin (Saint), 145, 159, 161, 164, 183. Quesnoy, 149, 161, 191. Quiévrain, 190.

Remy pevele, 156. Renty, 179, 180. Rivière, 163. Rodemacq, 144, 180. Roeulx (Le), 190. Rome, 180. Roye, 145.

Sacquespée, 187. Sailly, 145, 191. Saulty, 154, 157, 163. Sélisol, 145. Senghiens, 173. Sicile, 153, 160. Sienne, 176, 180, 182. Somme (Rivière de), 156, 164. Souattre, 185. Souchez, 192. Sully, 156.

Tangry, 187.
Thérouanne, 144, 148, 149, 150, 160, 171, 181.
Thieuloye (Monastère de la), 161.
Thubise, 184.
Tionville, 178, 180, 182.
Tournay, 179.
Tournehem, 144.
Transilvanie, 183.
Trazignies, 190.
Trelon, 184.
Triest, 146.

Upen, 149.

Valenchiennes, 147, 158, 159, 160, 174, 190.
Vandelicampaine, 158.
Vauchelles, 191.
Vaulx, 164.
Vendeul, 145.
Verderel (Le mont), 187.
Vermendois (Pays de), 164.
Verseille, 165.
Vy, 156, 157, 158, 159.

Waignolieu, 162. Wailly, 163, 187. Wanquetin, 162. Warlincourt, 154, 191. Warneston, 181. Warwincq, 181. Watten, 168. Wesmonstier, 173.

Yvois, 178, 180.

Zélande, 171, 173.

# LA RÉFORME

## A SAINT-OMER & EN-ARTOIS

### JUSQU'AU TRAITÉ D'ARRAS

(ÉPISODE DE LA PACIFICATION DE GAND)

1577-1579

PAR M. L'ABBÉ O. BLED

Membre titulaire

### LA RÉFORME

### A SAINT-OMER ET EN ARTOIS

#### JUSQU'AU TRAITÉ D'ARRAS

(ÉPISODE DE LA PACIFICATION DE GAND)

1577-1579

#### INTRODUCTION

La pacification de Gand. — Menées du Prince d'Orange. — Attitude de l'Artois. — Les nouveaux magistrats, les Patriots, les capitaines bourgeois. — Arras et Saint-Omer dans ces troubles civils.

Le 8 novembre 1576, les députés des Etats Généraux représentant les quinze provinces des Pays-Bas demeurées fidèles à la religion catholique et au roi Philippe II, signèrent « en la maison eschevinalle de la ville de Gand », avec les commissaires du prince d'Orange et ceux des provinces de Hollande et de Zélande gagnées au protestantisme et à la rébellion contre l'autorité royale, le fameux acte de confédération connu sous le nom de Pacification de Gand. L'ambition cauteleuse du prince d'Orange, Guillaume le Taciturne avait mené cette

grande entreprise; l'incertitude dans laquelle les lenteurs de Philippe II à nommer un nouveau gouverneur tenaient le pays, la lassitude des horreurs de la guerre civile, la terreur qu'avait causée partout le malheur d'Anvers, mis la veille même à feu et à sang avec une véritable « furie espagnole », par les vieilles bandes demeurées aux Pays-Bas, l'impatiente espérance de rendre au pays affamé de paix, après dix ans d'horribles luttes, un peu de calme et de sécurité, y avaient en quelque sorte contraint les provinces fidèles. Mais, comme le dit M. Kervyn de Lettenhove, ce traité « ne réalisait les vœux ni des « uns ni des autres. Les députés des Etats Généraux . « abandonnaient, au moins provisoirement, le but prin-« cipal de leur mission, le rétablissement de la religion « catholique en Hollande et en Zélande; d'autre part « ceux du Taciturne, s'ils repoussaient à leur profit « la doctrine si souvent revendiquée dans leurs « écrits de la liberté de conscience et de la tolérance « religieuse, n'avaient pas réussi à l'introduire dans " quinze provinces 1. »

En effet, au grand regret de la plupart des députés des Etats Généraux, qui ne passèrent qu'après protestations à la signature de l'acte, aucun article ne stipulait exclusivement en faveur de la religion catholique et de l'autorité royale. Il était seulement dit, dans les préambules de l'acte que « ce présent traicté a été fait et dressé à l'honneur de Dieu et pour le service de Sa Majesté : » Toutefois, l'article iv spécifiait formellement la protection du culte catholique et sa libre pratique à l'exclusion de tout autre, dans

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Kervyn de Lettenhove. Les Huguenots et les Gueux, t. IV, p. 165.

toutes les provinces autres que celles de Hollande et Zélande.

« Il ne sera loisible ny permis à ceulx de Hollande « et Zélande, ny à autre de païs, qualité ou condi-« tion qu'il soit, de attenter aucune chose par deça « hors desdits pays de Hollande et Zélande et aultres « lieux associez, contre le repos et paix publiques, et « signamment contre la religion catholique romaine « et l'exercice d'icelle, ny à cause de ce injurier ou « irriter aucun de faict ny de parolles, ny le scanda-« liser par actes semblables, à paine d'estre puniz « comme perturbateurs du repos publicq, à l'exemple « d'autres. »

Malgré son imperfection, cette Pacification fut accueillie de toutes les provinces avec une joie universelle. Les docteurs de Louvain, dans une consultation solennelle avaient levé tout scrupule en déclarant que la Pacification était avantageuse à la religion catholique romaine et à Sa Majesté catholique, et que chacun pouvait en sûreté de conscience, s'engager à la maintenir.

L'arrivée du gouverneur des Pays-Bas, don Juan d'Autriche, l'illustre vainqueur de Lépante, ne tarda pas à éveiller, grâce aux machinations du Taciturne, de nouvelles méfiances et de nouveaux troubles. En même temps l'intervention ou les promesses d'intervention de la reine Elisabeth et du duc d'Anjou ou d'Alençon, frère du roi de France Henri III, n'avaient fait qu'embrouiller les affaires des provinces. N'attendant d'aide que d'elles mêmes, les provinces se lièrent entre elles par un nouvel acte de fédération appelé l'Union de Bruxelles, signé en cette ville, le 9 janvier 1577, par les députés des provinces, formant les Etats Généraux. C'était une obligation plus

étroite de maintenir la Pacification de Gand, en même temps qu'une association pour la défense du pays et l'expulsion des Espagnols. « Le tout à la conservation de la sainte Foi catholique et sous la due obéissance au roi. »

Don Juan, quoiqu'avec répugnance et sur les pressantes instances de Philippe II, accepta la Pacification de Gand, en signant le 17 février 1577, l'édit perpétuel de Marche, et le roi lui-même ratifia cet édit le 6 avril suivant.

Les provinces Wallonnes, l'Artois, le Hainaut, furent des plus empressées à souscrire un acte par lequel elles espéraient assurer chez elle la libre pratique de la religion catholique, à laquelle elles étaient profondément attachées. Le 24 novembre, le traité fut envoyé à toutes les villes et chatellenies, afin que les magistrats en fissent la publication et en prescrivissent l'exécution. Saint-Omer, Arras, Lille, Douai, Orchies, Cambrai, Valenciennes, et toutes les villes de Flandre et d'Artois, aujourd'hui françaises, et alors vivant sous l'autorité du roi d'Espagne, prirent part à l'allégresse universelle que causa partout le pays ce traité, si mal nommé, de Pacification. Nous allons essayer de suivre l'histoire de notre province et plus particulièrement de notre ville depuis la rupture violente qui éclata entre le souverain et une partie des provinces, par suite du refus d'accepter Don Juan et de la proclamation de l'archiduc Mathias comme gouverneur des Pays-Bas, jusqu'à la réconciliation particulière des provinces Wallonnes avec. le roi Philippe II. L'Artois parmi les provinces, et Saint-Omer parmi les villes de l'Artois, ayant joué dans cet événement un rôle prépondérant, nous observerons plus particulièrement ce qui se passe dans cette ville et aux Etats de cette province <sup>1</sup>. Nous n'avions d'abord l'intention de raconter que les événements qui se produisirent à St-Omer durant l'année 1578, particulièrement troublée. Au cours de nos recherches, frappé de l'intérêt que pouvaient offrir pour l'histoire de la province, les documents que nous rencontrions, nous avons donné à notre étude des développements que nous ne nous étions pas proposé d'aborder.

C'est ainsi que le récit de ce qui se passa alors à St-Omer nous a amené à parler de l'action des Etats d'Artois pour former le parti des *malcontents* et arriver à la paix d'Arras.

La Pacification de Gand n'était pas, pour l'ambitieux Guillaume d'Orange et les provinces anti-catholiques de Hollande et de Zélande, un but où l'on se devait tenir, mais un moyen de pousser plus avant leurs desseins: le premier aspirait surtout au gouvernement

Suivent quelques extraits des actes des Etats généraux. (Biblioth. des arch. départ.)

<sup>1</sup> Cette attitude de l'Artois devant les tentatives souvent renouvelées d'y introduire la religion prétendue réformée, a inspiré, à l'auteur du répertoire des actes des Etats d'Artois, composé vers la fin du xviii siècle, l'éloge suivant de sa province: « Religion. On croit devoir, à la gloire du pays d'Artois. a faire un article sous le titre Religion dans ce recueil, à cause « de la fermeté singulière et héroïque des Etats d'Artois à sou-« tenir la religion catholique dans leur province, et même dans « les Pays-Bas, contre les plus puissants efforts qu'ont faits les « hérétiques pour s'y établir par les guerres les plus atroces « qu'ils ont fomentées, et les crimes et les intrigues les plus a noires qu'ils ont employés. On peut assurer qu'ils ont sur-« passé dans ces temps malheureux, les autres provinces des « Pays-Bas, en zele, en résistance pour la défense de la ca-« tholicité. Il en est question à chaque page dans les regis-« tres : on se contentera de rappeler seulement ici, quelques « principaux articles. »

des Pays-Bas, les autres voulaient chasser de toutes les provinces la religion catholique et y imposer la religion réformée. Il fallait pour assurer la réussite de ces criminels projets procéder à la révolution avec une prudente et savante lenteur. Lentement et sûrement fut, avant d'être la bruyante devise que l'on connaît, la silencieuse maxime du Taciturne.

Il est une chose qu'on ne peut contester : c'est l'attachement sincère de l'Artois et de cette partie de la Flandre, aujourd'hui si française, à l'autorité des rois d'Espagne. Cette fidélité à des souverains étrangers, vivant loin de cette partie de leur immense empire, trouve sa première explication dans l'ascendant considérable qu'avait su prendre sur ces populations, amies du faste et de la large vie, le populaire empereur Charles-Quint. Mais la vraie cause, il la faut voir dans l'attachement si profond de ces provinces à la foi catholique, dont le respect et la conservation parurent toujours le principal objet de la politique des rois d'Espagne. Les cruautés du duc d'Albe, les exactions de son inique dixième denier et surtout « les mengeries, pilleries, foulles » et excès de tous genres des soudards espagnols, malheurs exagérés encore par les menées du prince d'Orange et les calomnies des protestants, avaient bien quelque peu entamé le prestige de l'autorité royale : mais les peuples avaient fait la distinction entre les mercenaires étrangers et le prince qui les envoyait : on avait en horreur les troupes espagnoles, on continuait d'aimer le roi, on voulait lui obéir.

Pour ébranler cette solide position, le prince d'Orange et le conseil d'état composé de ses créatures, ne pouvant compter sur le clergé et la noblesse plus perspicaces à pénétrer leurs ambitieux projets et plus

attachés à l'autorité légitime, cherchèrent à gagner le tiers par les magistrats des villes. Ce fut leur constante tactique durant l'année 1577, tactique trop bien servie par les imprudences, disons les fautes, du chevaleresque Don Juan. Par toutes sortes de moyens, on s'efforça de faire entrer dans les échevinages des hommes gagnés aux idées nouvelles: Guillaume d'Orange pratiquait déjà au xviº siècle l'épuration des magistrats. Un article de la Pacification autorisait le retour dans les villes des individus qui en avaient été autrefois expulsés pour cause de politique et de religion. Rentrés chez eux, ces hommes, aigris par l'exil et rendus plus opiniàtres, ne songeaient qu'aux représailles et au triomphe des opinions pour lesquelles ils avaient souffert.

Le Brabant, la Flandre et même le Hainaut avaient vu les magistrats de la plupart de leurs villes, autrefois si catholiques, forcés d'accepter dans leurs rangs des échevins à la foi douteuse et même notoirement réformés; plusieurs cités avaient élu des magistrats entièrement gagnés aux idées nouvelles. Les partisans du prince d'Orange, couvrant leurs menées ambitieuses et anti-catholiques de la belle apparence de zèle pour la patrie, se faisaient appeler *Patriots* ou *Patriotes*; pour eux, qui était fidèle à sa foi et à son roi, était traître à la patrie.

Dans tous ces troubles, l'Artois, de toutes les provinces des Pays-Bas, avait toujours eu avec le Hainaut l'attitude la plus résolument catholique et était demeuré inébranlable dans sa fidélité au roi. Au cours de cette même année 1577, quand déjà la guerre était ouvertement déclarée à l'Église catholique par Guillaume, les Etats de cette province avaient demandé aux Etats généraux de Bruxelles qu'on envoyât au

Pape une députation pour lui faire « aveu et protestation de fidélité à la religion catholique. » Plus tard, en février 1578, quand il s'agira de reconnaître l'archiduc Mathias, choisi par le Taciturne pour l'opposer à Don Juan, envoyé par le roi, les Etats d'Artois donneront à leurs députés mission expresse de ne l'agréer qu'à ces deux conditions particulièrement recommandées: « l'entretement de nostre foy et anchienne relligion catholicque romaine et la due obéissance à Sa Majesté... sans permectre l'exercice d'aultre relligion. »

C'était la pensée des Etats de la province où prévalait encore l'élite du clergé et de la noblesse. Mais les villes d'Artois, moins entamées que la majorité des autres dans les Pays-Bas, n'avaient pas échappé pourtant aux pratiques des Orangistes. Dans la plupart, Guillaume avait, dès 1577, des émissaires, il y avait implanté ses créatures. Sous le nom de Verds-Vêtus à Arras, de Sinoguets à Saint-Omer, les patriotes s'étaient déjà fait un parti assez influent pour troubler les élections des magistrats; et comme nous le verrons à Arras et à Saint-Omer, assez audacieux, malgré leur infime minorité, pour paralyser un moment les aspirations des gens de bien et imposer à la fin le magistrat de leur choix.

L'armement des milices des villes, moyen toujours cher aux révolutionnaires, avait singulièrement servi les intrigues du Taciturne. Une fois embrigadés sous des chefs, toujours choisis parmi les plus remuants et les plus factieux, les paisibles bourgeois perdaient une partie de leur liberté, tout au moins de leur assurance. Les lieutenants du prince d'Orange entretenaient avec les capitaines des compagnics bourgeoises des relations très actives, ils échauffaient

leur zèle et les poussaient à une confédération générale des compagnies de toutes les villes de la province, afin que cetté concentration mît plus facilement aux mains du principal intéressé les forces vives du pays. Tout cela se faisait pour opposer aux forces plus militaires de la noblesse et à l'influence du clergé une résistance plus assurée. Les capitaines de ces compagnies bourgeoises prennent dans les conseils de la cité une place prépondérante : on les voit organiser ou conduire des députations aux Etats généraux et au prince d'Orange, de qui ils sont toujours recus et souvent écoutés. Ainsi, dans les premiers jours de janvier 1578, Béthune envoie un échevin et un capitaine au prince d'Orange : cette ville accepte la fédération des milices bourgeoises et ellemême députe à Arras, à Pernes et à Saint-Pol pour le même objet, et ces villes acceptent aussi la proposition. Émus de la défaite des troupes des Etats généraux à Gembloux par Don Juan, les capitaines des compagnies d'Aire écrivent à Saint-Omer au sieur d'Esquerdes, partisan avoué de la réforme et du prince d'Orange, et proposent une réunion à Arras des capitaines bourgeois d'Arras, de Saint-Omer, d'Aire et de Béthune pour aviser à la défense du pays, « veu que à la noblesse, il y a peu d'apparence s'y attendre. » Le lendemain un capitaine de la même ville, Alexandre Lefebyre, écrit encore au sieur d'Esquerdes pour lui proposer un moyen qu'il trouve ingénieux de fournir à la solde des milices bourgeoises : ce serait d'établir une capitation sur les riches, on atteindrait ainsi les ecclésiastiques et les nobles qui, par pudeur ou par crainte, n'oseraient se soustraire à l'impôt. Par ces indications qu'il serait facile de multiplier, on voit quelles étaient les dispositions d'esprit des masses et dans quel sens on les travaillait.

Sous ces incitations, il se produisit nécessairement dans les villes où la faction orangiste rencontra de la résistance des troubles presque toujours sanglants.

Pontus Payen 1, bourgeois d'Arras, nous a laissé une très intéressante relation, des tragiques événements qui s'y passèrent en cette année, et dont il avait été témoin. Nicolas Gosson, célèbre avocat d'Arras et l'un des hommes les plus influents de la cité, âgé de 72 ans, décapité le 14 octobre à minuit, sur la place du marché, paya de sa vie sa coupable condescendance pour les émeutiers calvinistes, Verds-Vétus ou Patriots. Cette exécution, celle de cinq autres personnages quelques jours après, et le bannissement de soixante bourgeois, mit fin à cette criminelle agitation.

Pour n'avoir pas eu un dénoûment sanglant, le drame politique qui se déroulait en même temps à Saint-Omer, pour la même cause et sous les mêmes influences, n'en est pas moins intéressant. Peut-être même, par les particularités dont il a laissé les traces dans nos archives communales, sert-il davantage l'histoire du pays en nous montrant mieux les menées et les ruses des Orangistes.

Il a été souvent parlé des troubles des *Patriots* ou *Sinoguets*, à Saint-Omer en 1578 : il n'en a jamais été publié un récit complet et méthodique.

Le ms. d'Arras a été publié par M. le comte Ch. d'Héricourt.

¹ Il a été fait de la relation de Pontus Payen un grand nombre de copies. L'original est à la bibliothèque communale d'Arras, ms. 464. — La bibliothèque de Saint-Omer en possède une copie transcrite par Visconti.

Jean Balin<sup>1</sup>, religieux de Clairmarais, compilateur très soigneux des faits qui se sont produits chez nous dans les dernières années du xvie siècle, raconte dans son « recueil » l'affaire des Sinoquets. Nous ignorons si cette partie de son travail est aujourd'hui conservée quelque part : nous regrettons en tout cas de ne l'avoir pas pu consulter. Le véritable historien de notre cité, l'exact Deneuville, nous console presque de l'absence de Balin; le récit qu'il fait des événements de 1578 nous semble du reste, pour la faible partie que nous avons pu comparer, une reproduction presque textuelle du récit du moine de Clairmarais. Aussi, l'avons-nous suivi comme notre guide principal dans nos recherches. A chaque instant, du reste, les documents authentiques viennent justifier son récit. Nous avons mis aussi à contribution les

- On peut lire dans un manuscrit in-folio reposant dans la bibliothèque des archives départementales à Arras, la note suivante:
- « En l'an 1577, au mois d'août, il serait advenu en la « ville de St-Omer, grands troubles du temps des patriots te« nant la partie du prince d'Orange, et les bons bourgeois ca« tholiques tenant la partie du roy et de D. Juan, dont s'ensuit « le sommaire desdits troubles que frère Jean Balin, prêtre, « religieux de l'abaye de Clairmarais a fait et recueilli, tout ce « qu'il a trouvé plus remarquable et digne de mémoire au siè« cle dernier, rédigé en 4 volumes, escripts à la main, hors « desquels Guillaume de Whitte, religieux du monastère de St« Bertin, a fait en la ville de Poperinghe, le 14 d'aoust 1622, « l'extrait qui s'ensuit comme ayant eu l'histoire en prêt de « feu monsieur Thiran, abbé dud. lieu de Clairmarais. » Vient ensuite l'extrait de Balin:

« Au commencement d'août 1577, se commencèrent à décou-« vrir les troubles de St-Omer, excités par les patriots et re-« belles de S. M. catholique contre D. Juan.

(Cet extrait de Balin ne va que jusqu'à la découverte de la lettre reproduite en partie par Deneuville.)

« extraits du Diarium des jésuites de Saint-Omer »; publié par M.L. Deschamps de Pas 1, et quelques notes des registres capitulaires de l'église de Saint-Omer. Une source de renseignements surs qui nous aurait été bien précieuse, c'est le registre des délibérations du magistrat de Saint-Omer en cette année. registre est aujourd'hui malheureusement perdu. Nous avons pu, du moins, nous aider d'une analyse, un peu confuse, mais assez circonstanciée, de ce registre faite par le greffier Gaillon au xvine sièclé. Mais ce qui nous a particulièrement servi, c'est la précieuse collection de la correspondance du magistrat, où se retrouvent toutes les lettres reçues, et les minutes de toutes celles écrites par le magistrat avec les minutes des instructions pour les députés envoyés aux Etats ou en Cour. La liasse de l'année 1578 est de beaucoup la plus volumineuse, et l'activité de la correspondance marque assez l'importance des événements de cette année.

C'est à l'aide de ces divers documents, soigneuse-

¹ Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie. Le Diarium des PP. Jésuites de Saint-Omer est une sorte de journal où ces religieux consignaient jour par jour les événements qui se produisaient dans leur maison et dont ils voulaient conserver le souvenir. La plupart des faits qui y sont relatés ont trait presque exclusivement à l'établissement et à la vie de ces religieux dans notre cité. Mais beaucoup aussi intéressaient l'histoire même de Saint-Omer. Ce recueil, autrefois en possession de l'un de nos concitoyens, a aujourd'hui disparu sans qu'on puisse savoir ce qu'il est devenu. Tout donne à penser que cette source si précieuse de renseignements pour l'histoire de notre ville depuis le xvr siècle jusqu'a la Révolution, est aujourd'hui perdue : il n'en subsiste que les extraits fort intéressants que M. L. Deschamps de Pas en a autrefois faits.

ment collationnés et complétés l'un par l'autre, que nous avons essayé de reconstituer l'histoire des principaux faits de ces temps si profondément troublés. Menées des *Patriots* à Saint-Omer en 1577. — Une lettre compromettante. — Troubles à cette occasion. — Election imparfaite du Magistrat. — Le s' d'Esquerdes veut faire arrêter plusieurs échevins de l'ancienne Loi. — Les Etats-Généraux ordonnent de faire une nouvelle élection. — Enquête sur les troubles. — Une partie de l'ancien Magistrat est arrêtée. — Nouveau serment exigé de tous les bourgeois. — Don Frédéric d'Ire abbé de Maroilles, uommé à l'abbaye de Saint-Bertin. — Démarches de la bourgeoisie pour l'élargissement des prisonniers. — Embarras des ecclésiastiques et des religieux au sujet du serment exigé. — Les échevins prisonniers sont conduits à Arras.

L'Artois avait été des premières provinces à accepter les seize articles de la Pacification de Gand, et Saint-Omer les avait d'abord signés par la main de son conseiller Doresmieulx. Plus tard, quand par sa conduite impolitique à Namur, Don Juan se fut aliéné les esprits de presque toutes les provinces, et que les Etats Généraux eurent accepté l'archiduc Mathias pour gouverneur général des Pays-Bas, dans une assemblée du magistrat, Saint-Omer déclara qu'il ne recevrait le nouveau gouverneur qu'après la déclaration du roi, parce que, disait-il, on ne le pouvait faire sans blesser la fidélité qu'on lui devait. Les Etats Généraux et particulièrement le prince d'Orange furent vivement irrités de cette réserve. Ce

dernier activa immédiatement ses secrètes pratiques sur notre ville et les autres villes wallonnes trop fidèles au roi d'Espagne. Il se trouva à Saint-Omer, comme il s'en trouve partout; des esprits remuants, secrètement acquis aux idées de la réforme religieuse, amateurs d'aventures ou de bouleversements, qui répondirent aux sollicitations du Taciturne. Les principaux furent Eustache de Fienne, seigneur d'Esquerdes, déjà compromis dans la révolte des Gueux, Antoine Sinoguet, gros marchand salinier établi dans le voisinage de la porte du Haut-Pont, et François Sarra, ancien soldat et de nationalité étrangère.

Depuis le jour où le magistrat avait ainsi déclaré son peu de sympathie pour l'archiduc Mathias, il se heurta partout à l'hostilité du groupe des orangistes, grossi chaque jour par les menées et les calomnies de Sinoguet et de Sarra, criant partout que les échevins voulaient livrer la ville aux ennemis de la patrie.

Enfin, le bruit s'étant répandu dans la ville que Don Juan devait ramener dans ce pays 8000 hommes de troupes espagnoles pour s'emparer des places fortes, ce fut pour les remuants patriots une nouvelle occasion de manifester leur hostilité au magistrat. Le matin du 15 août 1577, ils se répandirent tout à coup dans les rues de la ville, appelant le peuple aux armes et l'excitant, dans l'incurie du magistrat, à pourvoir lui-même à sa propre sûreté. Cette foule était en grande partie composée de Hautponnais, race alors fort turbulente, dont l'antagonisme contre les gens de la ville s'était en maintes rencontres violemment déclaré. Ils se rendent en tumulte à la demeure d'Eustache de Croy, sieur de Ruminghem, grand bailli et gouverneur de la ville. Là, ils appren-

nent que le gouverneur assistait à la messe à la cathédrale avec le mayeur, Flour de Fiennes, sieur de la Rue: ils y courent en furieux, pénètrent dans l'église, et l'un des mutins crie à haute voix à ces deux officiers de la ville, que le moment est mal choisi pour entendre la messe, mais que leur charge leur imposait de veiller au salut de la ville, à l'heure même en grand péril. Messieurs de Ruminghem et de la Rue étant aussitôt sortis de l'église, les mutins leur déclarèrent qu'il fallait, sur le champ, convoquer le magistrat et organiser la défense de la ville, en nommant des capitaines aux compagnies bourgeoises. Tout le peuple là présent appuva les exigences des meneurs. Le magistrat fut convoqué, et, pour apaiser l'émoi, nomma des capitaines, lieutenants et sergents 1. Le magistrat ne put les faire agréer qu'en les prenant tous dans le parti des factieux. Mais avant de les établir dans leurs fonctions, il prit la précaution de faire prèter, à ces orangistes déguisés, un serment de fidélité au roi et à la religion catholique. Gaillon nous en a conservé la formule : « Je jure que je serai toujours fidèle au roi, notre sire, obéissant au commandement et aux ordonnances de

<sup>&#</sup>x27;Il paraît que l'ignorance et la gaucherie de ces officiers improvisés n'échappaient pas toujours aux moqueries et aux malicieuses remarques de leurs propres soldats ou des curieux qui les regardaient manœuvrer. Nous lisons en effet, dans une lettre du vicomte de Gand, gouverneur de l'Artois, adressée le 9 sept. 1577, au magistrat de Saint-Omer, tout son mécontentement de ce qu'il vient d'apprendre qu'il y a à Saint-Omer « des malaspritz en vœullant à la patrie qui, se raillent et mocquent des cappitaines ou officiers à la garde ou aultrement. Je vous prie, dit-il au magistrat, en informer et me le faire apparoir affin d'y donner ordre et le chastoy qu'il appartiendra. » Arch. munic. Corresp. du magistrat.

Messeigneurs du magistrat de cette ville, que je maintiendrai avec eux la religion ancienne catholique et romaine, et que dans les offices qui me seront commis, je ferai tout ce qu'il importe pour le bien et sûreté de la ville. »

Cependant, arriva à St-Omer le vicomte de Gand <sup>1</sup> gouverneur général de l'Artois. Il était chargé par les Etats Généraux, dont les rapports avec Don Juan étaient de plus en plus tendus, de faire connaître au peuple les menaces de guerre contenues en la lettre envoyée au roi d'Espagne, par Escovedo, secrétaire de Don Juan, interceptée par le roi de Navarre, et envoyée par ce dernier au prince d'Orange. Il devait aussi faire savoir que son Altesse, interrogée par l'abbé de Maroilles et le comte de Boussu, députés par les Etats, s'était déclarée résolue à faire la guerre aux Pays-Bas pour y maintenir son autorité, et « qu'elle appellerait plutôt le

<sup>1</sup> Messire Robert de Melun, chevalier, marquis de Roubaix, vicomte de Gand, seigneur de Richebourg, etc..., du conseil d'Etat de Sa Majesté, commis au gouvernement général d'Artois et de la ville d'Hesdin par les Etats généraux, continué par Sa Majesté en 1579. Il mourut général de la cavalerie, le 4 avril 1585, tué sur l'estacade près Anvers. Il fut inhumé dans l'église de St-Jean, à Arras. Il suivit quelque temps le parti des Etats Généraux et du prince d'Orange dans leur opposition à Don Juan; il fut même le député des Etats auprès de la reine Elisabeth pour en obtenir un secours d'argent (Gachard. Actes des Etats Généraux, nº 592, 12 juin 1577); il figure sur la liste des « bons patriotes » dressée en octobre 1577 pour les Etats Généraux, avec le S' de Capres, le S' de Noyelles, tout comme l'intrigant abbé de Maroilles, prétendant à l'abbaye de S' Bertin, et le sanguinaire Hembyze, la terreur de Gand. Aussi le vicomte de Gand fut-il longtemps suspect à messieurs des Etats d'Artois. Mais à la fin de l'année 1578, il se rallia résolument au parti catholique et passa aux Malcontents.

Turc à son aide, que de renoncer à son dessein. »

Le vicomte de Gand, secret partisan de Don Juan, s'acquitta de sa charge avec beaucoup de réserve.

Connaissant la division qui travaillait la ville, il remontra que l'intention des Etats était de maintenir la religion catholique et romaine, et l'obéissance au roi, et il demanda au peuple de St-Omer, de renouveler le serment d'entretenir la Pacification de Gand en tous ses articles, et d'obéir aux Etats et au magistrat en tout ce qui ne serait pas contraire à cette pacification. Tous jurèrent avec le magistrat et les capitaines.

Peu après, les Etats généraux rompirent complètement avec Don Juan, qu'ils déclarèrent traître à la patrie, et proclamèrent le prince d'Orange rewart du Brabant et protecteur des Pays-Bas. Ces nouvelles inspirèrent une nouvelle hardiesse aux Patriots de Saint-Omer : ils recommencèrent leurs attaques contre le mayeur et les échevins. C'était du reste, comme nous l'avons dit, un mot d'ordre donné par le prince d'Orange dans toutes les provinces, de discréditer les anciens magistrats suspects d'attachement à l'ancien ordre de choses, afin de préparer l'élection de nouveaux officiers municipaux gagnés à la cause des Etats généraux. Nos Patriots n'y manquèrent point. Un jour que le seigneur de Capres, gouverneur d'Arras et commis au gouvernement de l'Artois en l'absence du vicomte de Gand, était venu à Saint-Omer chez M. de Ruminghem, ils vinrent en foule se plaindre à lui que le Magistrat leur était peu sûr, qu'il recevait de fréquentes lettres de Don Juan; que les échevins étaient en correspondance suivie avec ses lieutenants le sieur de Longueval<sup>1</sup>, seigneur de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Maximilien de Longueval, seigneur' de Vaulx. Le vicomte

Vaulx, et le baron de Licques. Messieurs de Capres et de Ruminghem, bien convaincus de la fausseté de ces déclarations, firent de leur mieux pour calmer les esprits, mais ils ne parvinrent pas à ramener la confiance au Magistrat chez tous ces exaltés, et le parti d'Orange continua à faire dans la ville de nouvelles recrues.

Les choses allèrent pourtant ainsi tant bien que mal jusque vers Noël. L'époque approchait où, au terme de leur coutume, les mayeur et échevins devaient procéder au renouvellement de la Loy, c'està-dire du Magistrat. Plus que jamais l'occasion urgeait pour les Patriots de s'emparer, malgré la résistance de la plus saine partie de la population, de la direction des affaires de la ville.

Dans les derniers jours de l'année, les rebelles se rendirent en armes chez M. de Ruminghem et lui présentèrent la liste des gens qu'ils voulaient avoir pour échevins <sup>1</sup>. Le grand bailli leur répondit que les élections du Magistrat se feraient suivant l'usage et dans les formes légales, le 6 janvier prochain, et que jusque-là les bourgeois n'avaient qu'à se tenir tranquilles. Cette réponse ne satisfit pas les agitateurs. Pressentant que s'ils n'arrivaient à provoquer

de Gand avait fait inventorier et annoter les biens de ce seigneur en Artois, afin d'en préparer la confiscation. Don Juan écrivit à ce sujet une lettre de remontrances aux Etats généraux (21 août 1577). — Gachard. Actes des États-Généraux, nº 735.

¹ Vers le même temps, les Patriots d'Arras et de Béthune intriguaient pour se faire élire du Magistrat, et faisaient des démarches auprès des Etats généraux pour obtenir un changement dans le mode ancien des élections qu'ils ne croyaient pas suffisamment propre à servir leurs intrigues.

quelque désordre dans la ville, l'ancien Magistrat, qui jouissait auprès de tout ce qu'il y avait d'honnêtes et bons catholiques dans la ville d'une très grande influence, et qui appartenait en grande partie aux plus nobles et plus riches familles de la cité, dirigerait les élections dans un sens défavorable aux Orangistes, les Patriots imaginèrent une machination par laquelle ils empêcheraient l'élection.

Comme nous l'avons dit plus haut, les principaux chefs du parti d'Orange étaient Antoine Sinoguet dont le nom servit à désigner les ennemis du Magistrat, et François Sarra: ils étaient l'un et l'autre les agents intrépides d'Eustache de Fienne, seigneur d'Esquerdes, le meneur véritable, mais secret, de tout le mouvement.

Un vendredi matin, 3 janvier, l'un des échevins, Gilles Gaultran, procédant à l'ouverture de la porte Boulenisienne, trouva, glissée sous la herse, une lettre adressée à Antoine Sinoguet, lieutenant de la compagnie bourgeoise du Haut-Pont où il demeurait. Gaultran apporta aussitôt la lettre en la halle échevinale où le Magistrat réunit en prit connaissance.

Voici quelle était la teneur de la lettre :

- « Monsieur Sinoguet, j'ai recu hier au soir lettre de » laquelle je voudrois bien vous communiquer, ou à quel-
- » qu'un de la ligue que sçavez les plus fidèles; et comme
- » le jour approche de mettre en effet une si bonne entre-
- » prise qu'avons ès mains, je vous prie n'en faillir de don-
- » ner ordre que convient, de sorte qu'il ne manque rien à
- » notre emprinse et promesse, vous asseurant que de mon
- » costé il n'y aura faute, comme aussi ne feront nos amis
- » du dehors qui commencent à approcher. Je ne doute pas
- » qu'il ne vous souviendra de donner ordre pour envoyer
- » quelqu'un des fidèles, pour leur déclarer l'heure et le

- » lieu là où ils se metteront suivant notre dernière réso-
- » lution qui me gardera d'en dire davantage. Faut prier
- » Dieu vous donner le bon jour et sa grace, me recomman-
- » dant à la vostre de bon cœur.
  - » Votre entier amy à vous complaire,
    - » Eustache de Fiennes. »
- « Vous pourrez communiquer secrètement à ceux qui le
- » méritent. S'il fut possible que le petit ami fut de la par-
- » tie, je m'assure que notre cas se porteroit que mieux. »

La suscription était : A Antoine Sinoguet, lieutenant en la ville de Saint-Omer.

La lettre était cachetée des armes du sieur d'Esquerdes, portant un lion rampant, et datée « de Deule dernier de l'an 1577. »

Le mayeur décréta d'arrestation le sieur Sinoguet et lui dépècha le petit bailli pour l'amener sur l'heure à la halle. Mais celui-ci ne put s'en emparer, car Sinoguet provoqua par ses protestations un tel émoi autour de lui, que les Hautponnais accoururent en armes au secours de leur lieutenant, et que le petit bailli n'eut que le temps de s'enfuir pour échapper à la foule qui voulait lui faire un mauvais parti.

Bientôt la nouvelle s'en répandit dans toute, la ville : les séditieux prirent les armes, criant partout que le Magistrat voulait s'emparer des gens de bien et des bons patriotes, qu'il voulait trahir la ville et la livrer à D. Juan. Ils arrivèrent en foule jusque sur la place ayant à leur tête le fameux Sinoguet, et firent de telles menaces que le Magistrat crut devoir, pour sa propre sûreté, faire barricader les portes qui donnaient accès dans la halle.

Pour en finir, Sinoguet se résolut à se présenter avec quelques compagnons devant le Magistrat, et vint en halle où on lui donna lecture de la lettre saisie. Il désavoua la lettre, protesta n'y rien comprendre et déclara qu'il irait le jour même au château d'Henne pour savoir dans quelle intention le sieur d'Esquerdes lui avait écrit une pareille lettre. Puis, sur l'offre de présenter dix ou douze personnes pour ses cautions, il fut élargi à charge de se présenter à toute réquisition. Ses cautions furent les sieurs Leporcq, de Balinghem, de Delft, Caucheteur, etc.

Pendant ces débats, les Hautponnais, que par prudence on avait séparés de la ville en fermant la porte du faubourg, brisèrent la porte, firent en la ville bruyante irruption, en parcoururent tumultueusement les rues, s'emparèrent par violence des autres portes, et demandèrent à grands cris des armes et des munitions. La mise en liberté de Sinoguet calma un peu leur fureur, et celui-ci se rendit aussitôt auprès du sieur d'Esquerdes.

Le lendemain 4 janvier, l'agitation recommenca. Des bandes de factieux se répandent dans les rues. criant à la trahison, accusant le magistrat d'ètre-Johanniste. En un moment, la place du grand marché est envahie par une foule compacte, parmi laquelle les gens de bien, également en armes, s'efforcent en vain de faire un peu d'apaisement. C'était jour de marché, mais il fut impossible de le tenir au milieu d'un pareil désordre. La surrexcitation était de part et d'autre telle, dit le Diarium, sans le secours de la Providence, était fait dès lors de la cité et de la religion catholique chez nous. Dans la ville, les bourgeois interprétaient diversement la lettre. Les partisans de la paix, et ceux qui étaient sincèrement attachés au roi l'attribuaient au sieur d'Esquerdes, les Orangistes au contraire, en accusaient Jean de Brandt, greffier de

la ville, dont l'attachement au parti catholique était bien connu et le signalait à leur haine.

Dans l'après-midi, le sieur d'Esquerdes, accompagné de ses deux fils, de Sinoguet et de plusieurs autres vint à la ville, et se rendit en halle échevinale. En présence des capitaines, lieutenants et autres des compagnies bourgeoises, il requit du grand bailli, de messieurs des deux années et des dix jurés pour la communauté 1 « d'avoir vision de ladicte « lettre. Et en faisant l'exhibition, dict que de prime « fache, il semblait estre la sienne propre, et meis-« mes qu'il at eu un cachet pareil à cestuy apposé à « lad. lettre : neantmoings quelque paine que avoit » faict le fabricateur d'icelle lettre, n'estoit la sienne, « requérant à mesd. seigneurs que pour tel acte tant « exécrable, il pleut à mesd. seigneurs luy bailler « aide et assistence de convaincre ceulx qui poeu-« vent estre autheurs d'ung tel maléfice, duquel il est « nect et pur. Ce que messieurs ont promis faire et « travailler pour advener (deviner) le faict, estant pri-« sonnier Gilles Gaultran, lequel l'on entend avoir « recoeilli lad. lettre. »

Le magistrat en effet, s'engagea à faire tout devoir pour éclaireir cette singulière affaire et décida que le Gilles Gaultran serait gardé à vue. Les protestations du sieur d'Esquerdes n'étaient pas faites pour apaiser les esprits : joint à cela que le lendemain était le jour fixé par l'antique coutume pour le renouvellement de la Loy. Sans désemparer, le magis-

<sup>&#</sup>x27;La citation suivante est une copie collationnée d'une délibération du Magistrat du 4 janvier 1578. C'est une partie d'un extrait que nous avons retrouvé dans des papiers épars du *Gros* à Saint-Omer, d'autant plus intéressant qu'il est peut-être tout ce qui subsiste du registre aux délibérations pour ces temps-là.

trat mit en délibération l'élection du nouvel échevinage, se demandant si dans l'état d'irritation où se trouvaient alors tous les esprits, il était prudent d'y procéder dès le lendemain.

Aux termes des lettres patentes accordées à la ville par le duc de Bourgogne, le 9 décembre 1447, voici dans quelles formes se devait faire le renouvellement de la Loy.

« La veille des rois, à 8 heures du matin, les mayeurs et échevins et les dix jurés pour la communauté de l'année précédente se réuniront et éliront neuf personnes notables, trois curés, trois nobles et trois bourgeois. L'assemblée composée de ces neuf personnes et des précédentes élira à son tour douze personnes des plus notables et soufisants prud'hommes pour être mayeur et échevins. Elle élira aussi dix jurés, personnes sages et âgées de 28 ans et au-dessus, deux dans chacune des trois grandes paroisses et un dans les petites. Un d'eux sera mayeur des dix jurés. »

Les 31 électeurs dont il est question ci-dessus, réunis en halle, prêteront préalablement serment sur la croix devant le bailli et son lieutenant. Puis ils procéderont à l'élection de douze personnes légitimes et de loyal mariage sans avoir égard si elles ont été déjà dans la loi ou non. Puis avec le clerc du secret de la ville, réunis en chambre du conseil, ils éliront parmi les douze un mayeur et un lieutenant de mayeur.

¹ En 1500, une ordonnance de l'archiduc Philippe-le-Beau avait modifié celle de 1447 et décidé que les quatre premiers échevins seraient nommés par le grand bailli, et Philippe II en 1573, avait ordonné que le mayeur serait toujours l'un des quatre échevins nommé par le grand bailli.

Comme on le voit, tout le mouvement dans l'élection partait de l'ancien conseil; aussi sen influence était-elle prépondérante dans le choix du nouveau. Soit qu'ils ne se sentissent pas encore assez puissants à ce moment, soit qu'ils espérassent annihiler l'influence de l'ancien Magistrat en faisant remettre l'élection au delà du terme où expirait son mandat, les factieux tentèrent par tous les moyens d'empêcher le renouvellement. Dès la veille, François Sarra prenant la parole au nom de ses adhérents, requit le sursis à l'élection jusqu'à ce que « messeigneurs des Etats généraux » en eussent envoyé ordonnance. Mais il lui fut répondu qu'il y aurait péril à laisser la ville sans Magistrat, et qu'il fallait s'en tenir à l'ordre et aux privilèges anciens dont il fut fait lecture. Sarra demanda alors à présenter le lendemain une liste de cinquante bourgeois agréables au peuple, parmi lesquels, pour éviter toute cause de trouble, le Magistrat s'engagerait à choisir ses élus, laissant néanmoins au grand bailli le droit, qu'il avait alors, d'en nommer quatre à son choix, lui demandant toutefois de n'en nommer aucun qui fût suspect au peuple : c'était, disait-il, le seul moyen de faire déposer les armes et de ramener la tranquillité dans la ville 1.

Il y avait alors à Saint-Omer un homme intrépide nommé Guillaume de Vandolre, écuyer, licencié en droit, seigneur de Rietz, Joyelles, et conseiller des archiducs dans cette ville. Plusieurs fois déjà il avait eu avec le capitaine Sarra, fort mauvais sujet, des altercations assez vives. Un jour qu'il entendait Sarra tenir contre le roi, Don Juan et la religion catholique

¹ Extrait du registre des délibérations vu et collationné pardevant notaires. Archives du Gros.

des propos injurieux, il lui répondit avec émotion et le provoqua même en combat singulier. Ce bourgeois se trouvait en halle au moment où les Orangistes voulurent imposer des conditions à l'élection pour amener un Magistrat favorable à leurs menées hérétiques. Vandolre, entouré de ses partisans, alla droit à Sarra et lui cria à haute voix : Vous ne ferez aucun Magistrat contraire à notre foi et rebelle à notre prince. Cette vaillante attitude intimida les révoltés et confirma le Magistrat sortant à repousser les propositions de Sarra si attentatoires à l'antique liberté des élections municipales. Nous retrouverons plus tard Vandolre avec la même intrépidité.

Le lendemain, 5 janvier, se devait donc élire le nouveau Magistrat. De grand matin, la foule envahit en armes la maison de ville, proclamant à grands cris les noms de ceux qu'elle voulait avoir pour échevins. Malgré tout ce tumulte, le Magistrat, fort de son droit et intrépide dans son devoir, commença à désigner dans les formes ordinaires ses nouveaux électeurs; déjà il avait été procédé à l'élection des cinq électeurs, tant nobles que bourgeois, qui, avec les quatre laissés au choix du grand bailli, devaient parfaire le nombre de neuf, quand commandement fut fait aux électeurs, de la part de M. de Capres qui venait d'arriver à Saint-Omer, de suspendre toute opération jusqu'à ce qu'il fut venu lui-même conférer avec eux en halle échevinale.

Mais M. de Capres fut impuissant à ramener le calme dans une population affolée par les menées des Orangistes. Il fallut quand même, sous la pression des armes, continuer l'élection le lendemain. Chaque fois que l'on proclamait un nouvel élu, s'il était connu comme bon catholique et attaché au roi, la

foule criait: « Nous n'en voulons pas, nommez ceux que nous vous avons désignés 1 ». Les Hautponnais se signalaient par la violence de leur intervention et prétaient aux factieux un concours efficace. La haine populaire poursuivait surtout le greffier principal de la ville, Jean de Brandt: on le contraignit dans l'assemblée du 7 à donner sa démission. il fut remplacé par Louis Bernier. Voyant le caractère que prenaient les élections, amenant à l'échevinage des perturbateurs et des gens de peu de renom, une partie de l'ancien Magistrat, entre autres le mayeur. M. de la Rue, Antoine du Mez, sieur de Pouche, et Pierre Broude, se retirèrent et refusèrent leur concours pour la nomination des dix jurés au conseil, » ne voulant pas siéger avec les nouveaux élus?. Le peuple, du reste, les tenait pour suspects et avait déjà réclamé leur démission. Le Magistrat ne crut pas pouvoir, dans ces conditions, continuer le renouvellement de la loy, et il écrivit au Etats généraux pour lui demander une ligne de conduite.

Cépendant les Etats d'Artois étaient convoqués à Arras, le 16 janvier, pour y entendre les propositions faites par M. de Beaumont au nom des Etats Généraux. Le sieur d'Esquerdes y devait assister : mais comme on attendait de jour en jour la réponse des Etats Généraux sur le fait de l'élection du Magistrat à St-Omer, et qu'il voulait y pouvoir jouer son jeu, il alla en halle déclarer qu'il ne quitterait point la ville avant qu'il eut été décidé sur l'accusation portée contre lui, requérant en outre qu'on fit pareille défense à Wallerand de Croix, sieur de l'Espinoy et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Diarium.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Archives du Gros.

à Jean de Brandt. Le Magistrat répondit qu'il ne les pouvait retenir, à moins que d'Esquerdes ne les désignât comme ses propres accusateurs. Celui-ci demanda un jour de délai, et le lendemain il désigna comme ses accusateurs les sieurs de l'Espinoy, J. de Brandt, de Wavrans et Jean Losse, curé de St-Denis. Il demanda aussi qu'on désarmât les échevins de l'an passé et qu'on leur interdit toute réunion entre eux. Le Magistrat se borna à leur défendre de sortir de la ville, et de s'assembler de jour ou de nuit. Ces défenses furent maintenues malgré une requête présentée par les sieurs de l'Espinoy et de Pouches. C'était l'annonce de prochaines et plus iniques violences contre les membres les plus influents de l'ancien Magistrat.

En effet, les deux meneurs de l'affaire, le sieur d'Esquerdes et Antoine Sinoguet ne tardèrent pas à dénoncer en halle les sieurs de l'Espinoy, de Wavrans, de Pouches et de Brandt, comme ayant enfreint la défense du Magistrat, en tenant avec Claude Andreux des conciliabules secrets dans l'église de St-Denis: ils demandèrent en même temps qu'on fit les mêmes défenses de réunion aux sieurs Boulanger, de Bersacques et Gautran, ajoutant au surplus qu'ils tenaient pour suspects et séditieux « tous ceux des deux vieux bancs de l'an passé, officiers et autres du secret ». — Le Magistrat renouvela sa défense de toute réunion séditieuse et l'étendit aux suspects qu'on lui avait désignés en y ajoutant le sieur de la Rue, l'ancien mayeur.

Le bruit de ces fàcheuses mutinerie était parvenu à Ypres, dont l'échevinage inquiet s'empressa d'écrire au Magistrat de St-Omer, pour savoir de lui la vérité sur cette agitation, « d'aucuns prétendant que c'était à cause de quelques français qui auraient voulu empreindre sur la ville ». De son côté, le gouverneur de Gravelines, le fameux Valentin de Pardieu qui avait été mayeur de St-Omer en 1570, quand Philippe II avait voulu amener cette ville à l'acceptation du terrible 10° denier, écrivait à nos échevins qu'il était bien « merry des troubles et fâcheries » qu'ils y avaient à ce moment.

Enfin, le 15 janvier, arrivèrent lettres des Erats Généraux autorisant le sieur de Ruminghem, les échevins et dix jurés, à faire élections d'autres douze jurés au conseil. On manda aussitôt aux électeurs d'avoir à se trouver en halle échevinale le lendemain à six heures du matin. On célébra devant le Magistrat les trois messes d'usage, puis on décida, pour marquer l'union, que tous s'asseieraient à la même table, et qu'on ne servirait qu'un seul et commun déjeuner.

Malgré tant de préliminaires de paix, les élections nouvelles, s'il faut en croire le journal des jésuites, ne se firent pas sans violence et sans émeute, grâce toujours aux remuants Hautponnais. On ne put en finir en un jour, et il fallut l'intervention de M. de Capres arrivé en toute hâte à St-Omer, pour remédier à tant de désordres.

Le nouveau mayeur fut François de Ricamez, sieur de Morval, les échevins furent Pierre Pigouche, lieutenant du mayeur, Jean de Malpau, médecin, François Carpentier, Christophe de le Nef, Jean de Franqueville, Antoine du Bois, Jean Visse ou Vitche, Jean de Poix, Pierre de Delft, Philippe Leporcq, Mathieu Baillet<sup>1</sup>. Les Sinoguets croyaient pouvoir compter sur la plupart des nouveaux élus pour leurs plus

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous avons constitué cette liste avec le registre des comptes de la ville de cette année et à l'aide de quelques documents officiels. En la place de J. Visse, J. de Poix et Pierre de Delft,

pervers desseins. Ils ne purent cependant empêcher quelques bourgeois bien pensants de faire aussi partie de l'échevinage. Ce sera sur ce groupe que s'appuiera la résistance des conservateurs pour renverser plus tard le parti des démagogues.

Il est à remarquer que Sarra et Sinoguet, les organisateurs de l'agitation électorale, ne furent pas élus de l'échevinage. Sarra était étranger, il ne pouvait donc entrer au conseil de la ville. Certaines minutes de la correspondance du Magistrat en 1570 et un extrait des comptes de la ville nous donnent la raison de cette exclusion pour Sinoguet. Nous avons raconté ailleurs comment Allart Ogier, assisté de son fils Simon, assassina chez lui son beau-fils Pierre Desfossez, mari de Jeanne Ogier. En l'absence de tout document qui indiquât l'occasion de ce meurtre nous nous demandions s'il n'y avait pas eu là « quelqu'une de ces tristes causes qui font éclater des malheurs soudains dans les familles 1. »

Ant. Sinoguet avait été la cause ou l'occasion de ce meurtre, ayant été surpris en adultère avec Jeanne Ogier. Cet homme violent, arrêté pour ce crime et mis en prison s'était, pendant l'instruction de son procès, échappé et sauvé hors de la ville après avoir presque démoli la prison. Il fit requête au Conseil privé pour obtenir son retour dans la ville. Le Magistrat consulté, demanda que, si le roi lui accordait lettre de rémission, il fut condamné, à cause du scandale et en raison de sa fortune, à une amende de 350 florins, dont 50 pour les pauvres et 300 pour la réparation de la prison.

Voici ce que porte ce registre des comptes au fol. Lvi:

Deneuville nomme le s' de Wattou, Hugues Hautecloque et Pierre Peplu.

<sup>1</sup> Un dernier mot sur Simon Ogier, page 12.

- « De Allart Ogier, nagueres argentier de ceste ville
- « pour une amende en quoy il a esté condempné par sen-
- « tence rendue pour l'homicide par luy commis en la per-
- « sonne de Pierre Desfossez son beau filz | cxxxiii 1 vi s viii d
  - ◆ De Anthoine Sinoguet a esté pareillement receu deux
- « cens livres pour une amende en quoy il a esté condempné
- « vers ceste ville pour les lettres d'abolition de l'adultère
- « qu'il estoit chargé avoir commis avec Jehenne Ogier
- « femme dud. Pierre Desfossez. »

Le Magistrat était sans doute à jamais fermé à un homme couvert d'une pareille flétrissure.

Pour le moment, la majorité était assurée dans l'échevinage aux Orangistes. Aussi dès le lendemain, les séditieux se rendirent auprès de M. de Capres, qui avait été reçu à l'abbaye de St-Bertin, et lui demandèrent justice contre l'ancien échevinage qu'ils accusèrent d'avoir causé les troubles qui avaient désolé la ville. Le gouverneur répondit que tout ce qu'il pouvait faire était d'en écrire en cour pour obtenir un prompt jugement.

De leur côté, trois cents de plus honorables bourgeois de la ville et des plus sûrs catholiques allèrent trouver M. de Ruminghem et lui déclarèrent, en présence de M. Delelis, conseiller de la ville de Lille, et de MM. de Watou ¹ et d'Auxi², qu'ils regrettaient plus que personne, tout ce qui était arrivé, qu'ils désavouaient la rébellion et qu'ils étaient prêts à en donner acte par écrit signé. Cette démarche gêna beaucoup le sieur d'Esquerdes, à qui M. d'Auxi déclara deux jours après, qu'il eût à bien prendre garde à lui, parce que l'on commençait à voir ses menées.

Lustache de la Viesville, écuyer, sieur de Steenwoorde et de Watou.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Certains titres portent de Haussy.

D'Esquerdes brava la menace et se mit alors à conférer de jour et de nuit avec ses lieutenants A. Sinoguet et Fr. Sarra. Ils firent renforcer les gardes aux portes de la ville, répandant le bruit que le sieur de Ruminghem voulait faire entrer les paysans de son bailliage, pour renverser le Magistrat nouveau et rétablir l'ancien. Ils poussèrent même l'audace jusqu'à prétendre visiter la maison du grand bailli, pour y saisir les armes qu'ils disaient y être cachées. L'attitude résolue de M. de Ruminghem les arrêta pourtant. Pendant ce temps, Fr. Sarra avec sa compagnie, gardait la porte du Haut-Pont, tout prêt à se porter avec les gens du faubourg, au secours de ses complices.

Comme il l'avait promis, M. de Capres avait écrit en cour sur les troubles qui agitaient St-Omer et l'accusation qui pesait sur l'ancien Magistrat. Le nouveau, de son côté, avait fait aux Etats Généraux la même requête. Le 3 février arrivèrent des lettres de l'archiduc Mathias qui chargeaient messieurs d'Auxi et Delelis, de faire une enquête sur les causes de ces troubles. Mais les séditieux simplifièrent beaucoup la besogne des commissaires enquêteurs; car le jour même de l'arrivée des lettres de l'archiduc, ils se saisirent, contre toute justice, du sieur de la Rue, ancien mayeur, du sieur de l'Espinoy, aussi ancien mayeur, des sieurs de Pouches, Mathieu Boulanger, Georges Gautran, d'Enguerrand de Wavrans, sieur de la Blanchemotte, tous anciens échevins 1, et de J. de Brandt, qu'ils enfermèrent dans la mai-

¹ D'après le registre des comptes nous trouvons à l'échevinage de 1577 : Flour de Fiennes, s' de la Rue, mayeur; Wallerand de Croix, s' de l'Espinoy; Antoine du Mez, s' de Pouches; Georges ou Gilles Gautran; Mathieu Boulanger ou

son de l'abbé de St-Jean, près des Frères prêcheurs. Le greffier de Brandt, pressentant le malheur qui le menaçait, avait sollicité des Etats Généraux des lettres l'autorisant à se rendre en France pour prendre ses degrés de licence, mais le magistrat avait intercepté les lettres qui lui accordaient cette autorisation et l'avait empêché de sortir de la ville.

Cette arrestation inique s'était faite sur le conseil de certains échevins et par les ordres du capitaine Fr. Sarra, qui déclarait agir au nom du mayeur, le sieur de Ricamez; mais celui-ci s'en défendit devant le peuple et désavoua cette arrestation. Les prisonniers n'en demeurèrent pas moins sous bonne garde, car les Sinoguets prévalaient 1.

Le populaire armé avait en effet établi dans notre cité le régime de la terreur. Quand les Etats Généraux, exclusivement préoccupés de chasser D. Juan et ses forces étrangères, avaient consenti à laisser prendre les armes au peuple des villes et des campagnes, ils avaient commis une grave faute, comme le remarque judicieusement Ponthus Payen. Ils commirent une faute plus grande encore, quand, inquiets de l'appui que le prince de Parme, Alexandre Farnèse venait apporter à D. Juan, ils excitèrent la colère de cette foule aveugle qu'ils venaient d'armer, par toutes sortes de nouvelles, vraies ou fausses,

Boullengier; Enguerrand de Wavrans; Pierre Brunet ou Broude; Jean Louchart; Nicolas Haffreingue; Pierre Breton; Robert Huig?

Les prisonniers demeurerent quinze jours dans cette maison sous la garde de six bourgeois pour le paiement desquels l'argentier porte au compte de la ville 24 livres 14 sols. Mais les auditeurs des comptes à l'année suivante refuserent de reconnaître cette dépense et la laisserent à la charge de ceux qui l'avaient commandée.

capables d'aviver la haine contre les souverains d'Espagne. Ils violaient en cela la Pacification de Gand, dont les deux principaux articles étaient le respect et le maintien de la religion catholique et la fidélité au roi : mais le Taciturne qui les menait n'en était plus à compter ses violations de serments.

Dans le courant de janvier, les Etats avaient expédié à toutes les villes des Provinces-Unies, à St-Omer comme ailleurs, une copie authentique de la déclaration faite le 6 janvier devant le collège des trois membres de Bruxelles par un courrier anversois, de retour de l'Espagne et de Lisbonne. Cet homme rapportait que les plus étranges et plus sinistres propos couraient en Espagne contre les pays de par dela. Il avait vu à Madrid, en décembre, le duc d'Albe, Albornoz et plusieurs autres capitaines espagnols qui se promettaient avec bonheur de mettre bientôt à sac les villes d'Anvers et de Bruxelles, de manière « que pierre ne demourera sur l'autre ». On a vu quatre-vingts mulets chargés d'argent, conduits vers Barcelonne; le fils du prince d'Orange a été le 10 déc. enfermé en un château-fort; enfin « le bruict y va qu'ilz ouvriront aux femmes le ventre et qu'ils y bouteront les hommes avecq la teste pour les suffoquer au sang, et ttu'ils feront restaurer les chasteaux et que y contraindront un chacun de refaire les fossés avecq les ongles des mains 1. »

Le peuple de Saint-Omer fut également informé par son magistrat que D. Juan menaçait de mettre tout le pays à feu et à sang et, dit Gaillon, d'après le registre qu'il analyse « d'aller jusqu'à ôter les enfants du ventre de leur mère. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. munic. Corresp. du Mag.

Ces terribles nouvelles, avec le retour des reitres allemands ramenés par Farnèse, causaient parmi le peuple une grande émotion et avivaient encore son irritation déjà grande contre les Espagnols et contre ceux qu'il accusait d'ètre de leur parti. De tous côtés les villes organisaient la défense, armaient leurs bourgeois et votaient des impôts pour payer les nouvelles milices. De tous côtés naissaient des projets de confédération entre les milices des villes. Déjà les trois membres de Bruxelles avaient écrit aux capitaines des compagnies d'Arras, pour leur proposer « de rafraischir l'union jurée » à Gand ; les gens d'Arras, à leur tour, présentèrent ces propositions au nouveau magistrat de St-Omer. Celui-ci s'empressa de répondre qu'il était prêt à entrer avec eux en plus étroite union, et pressentant d'où viendrait l'opposition à ces projets d'union conçus dans une pensée de révolte et contre l'Eglise catholique et contre le roi, il se déclarait décidé à tenir la bonne main sur les ecclésiastiques et nobles de la ville. Nous avons dit déjà (p. 211) les propositions de fédération des milices bourgeoises par les villes d'Aire et de Béthune.

La grande majorité de la population des villes demeurait pourtant, malgré ces menées, fidèle à son Dieu et à son roi. Mais alors, comme de tout temps, les violents, quoique moins nombreux, imposaient leur volontés perverses.

C'était assurément cette pensée que la confédération universelle des forces bourgeoises leur donnait désormais toute licence, qui avait rendu Fr. Sarra assez audacieux, pour arrêter sans mandat, les anciens échevins, le jour même où l'on apprenait que les Etats ordonnaient l'enquête. Les honnètes bourgeois de notre cité, moins résignés que ceux de beaucoup d'autres villes, et prévoyant d'ailleurs que les Sinoguets continueraient leurs arrestations arbitraires, résolurent d'affirmer leur résistance. A la nouvelle qu'on arrêtait les anciens échevins, ils se rendent nombreux et en armes sur la place et demandent l'élargissement des prisonniers. Le Magistrat promit de s'assembler le lendemain 4 février, pour aviser à ce qu'il convenait de faire en une telle conjoncture.

Comme il délibérait, arrivèrent de Bruxelles les députés qu'il avait envoyés en cour pour accuser devant les Etats Généraux, le mayeur et les échevins de l'an passé. Ils apportaient une lettre pour M. d'Auchy. Il lui était enjoint de faire appréhender par le mayeur de la ville, les sieurs de la Rue, de l'Espinoy, de Pouches, Enguerraud de Wavrans, Mathieu Boulanger, Gilles de Bersacques<sup>1</sup>, Jean de Brandt et Georges Gautran, jusqu'à complète enquête. Cet ordre venu des Etats donnait à l'arrestation une apparence, sinon de justice, au moins de légalité. Mais devinant qu'il n'avait été obtenu que par les intrigues et les calomnies des *Patriots*, le parti qui leur était contraire continua sa protestation.

Pour ramener un peu de paix dans cette population si troublée, le magistrat résolut de proposer un compromis, que tous, de quelque parti qu'ils fussent, pussent accepter sans trop de difficulté, prenant pour base de l'entente la Pacification de Gand qui avait été acceptée du clergé, de la noblesse et du tiers-état de toutes les provinces des Pays-Bas. Par un nouveau

¹ Nous n'avons pas pu établir que Gilles de Bersacques, arrêté avec les échevins, fit partie de la Loy de 1577.

serment, prêté entre les mains de commissaires nommés par le Magistrat, chacun s'engageait à tenir et conserver l'union confirmée par les Etats, à maintenir et respecter la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à conserver la fidélité et obéissance dues au roi, à résister à l'invasion de D. Juan. à s'engager à ne prendre les armes que sur l'appel du Magistrat, à ne tenir aucune assemblée illicite, enfin à n'attenter en rien au bien de la patrie. Quiconque refuserait de prendre cet engagement serait déclaré perturbateur du repos public, et ses biens seraient confisqués selon l'ordonnance des Etats du 11 août 1577. Ce serment devait être fait en personne par les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, par les nobles et les notables, et au nom du peuple, par les capitaines qui l'exigeraient ensuite de chacun des hommes de leur compagnie.

Ce compromis fut délibéré et décidé devant le sieur de Ruminghem, grand bailli, le sieur d'Esquerdes. Fr. de Ricamez, mayeur, Pierre Pigouche, lieutenant du mayeur, Jean de Malpau, Fr. Carpentier, Christophe de le Nef, Jean de Franqueville, Antoine Dubois, Phil. le Porcq, le sieur de Watou, Hugues Hauteclocque, Pierre Peplu, Claude Leporcq, tous échevins régnants, Pierre Taffin, juré au conseil. Noël Cocquempot, mayeur des dix jurés, Allard Prévost. Jacq. Chocquel, Ant. de Neufrue, André Gillocq. Guill. Queval, Pierre Bultel, Guill. Cornut, Jean Tartare et Louis Lerat, tous échevins des dix jurés pour la communauté; de Loo, Oudart de Lens sieur de Blandecques, Gérard de Lens sieur de Hautegrève, Fr. Sarra, A. de la Folie, de Delft. J. Cocheteur, capitaines; Ant. Sinoquet, Guill. de Vincq, P. Cuvelier, Guill. de Canteleu, Sauvé. P. Legay, tous lieutenants, Jean Pètre, sergent <sup>1</sup>.

Nous avons mis en italique, les noms de ceux qui, d'après l'analyse de Gaillon, prêtèrent le serment. Il faut y ajouter : d'après la même autorité, A. d'Ococh, Thomas de Arden, C. de St-Martin, J. Quieuville, Louis Bernier, le nouveau greffier du

Toutes ces précautions ne rassurent pas le Magistrat qui se sent dans un régime de violence et qu'inquiète l'influence du parti conservateur. Le 5 février il écrit à M. de Capres, pour lui raconter ce qui s'est passé, l'arrestation et le tumulte qui s'en est suivi. Il expose en ces termes au gouverneur de l'Artois son embarras et ses craintes.

Magistrat, et G. Nonart, greffier du crime.

- « Nous fûmes constraincts d'entrer en conclave et y pas-« ser un compromis... tendant tous à une bonne union...
- e sei un compromis... condant tous a une conne union...
- « pour conserver ceste povre ville. Mais se présentans de
- « jour en jour nouveaux troubles, voyans lad. ville ran-
- « gée en deux factions contraires, à quoy ne nous est pos-
- « sible remédier pour n'avoir l'auctorité, ni le crédit qu'il
- « convient, voyans d'advantage que les parens et amys
- « desd. appréhendés s'altèrent de plus en plus contre leur
- « parti, meismes contre nous, nous craindons bien que led.
- « compromis ny toustes aultres choses que sçœurions pro-
- poser pour du tout faire cesser les troubles ne resortisse
- « aucun effect, et ne voyons sinon une ruyne apparante,
- « n'est qu'il y soit pourveu de bien tost remède par la
- « présence de V. Seigneurie, la supplians partant très hum-
- « blement y vouloir venir au plus tost que faire se porra.
- « Sy messieurs des Estats Généraux eussent mandé vers
- « eux ceux qui sont constitués prisonniers, il nous samble
- « que eussions peu aucunement contenir le peuple; et se-
- « roit V. S. cause d'un grand bien s'il luy plaisoit tenir
- « la main qu'ils fussent incontinent menés à Arras ou au-
- « tre lieu que cette ville. Il est nécessaire de considérer

<sup>1</sup> Deneuville.

- « qu'estant les affaires aux termes où elles sont réduictes,
- « l'ennemy qui est à notre porte ne fauldra de prendre oc-
- « casion d'attempter contre ceste ville, présumans bien
- « que tous ces troubles sont suscités de son costé, et ma-
- « laysément, voires il est impossible de y résister estans
- « ainsy divisés en partialitez et factions contraires; et
- « comme le péril est en la tardance, nous supplions dere-
- « chef très humblement et très instamment qu'il plaise à
- « V.S. y donner prompt remède par sad. présence la.
- « quelle est du tout requise et nécessaire 1. »

Toute cette agitation des Sinoguets était peu faite pour complaire à M. de Capres, partisan très froid du prince d'Orange, et suspect pour sa modération à la faction orangiste des Vert-Vètus qui troublait alors Arras. Elle n'était pas davantage approuvée du gouverneur de Gravelines, Valentin de Pardieu, qui, répon-

' Arch. munic. de Saint-Omer, (Correspondance du magistrat, minute.)

Le danger du côté de l'extérieur préoccupait alors vivement tous les esprits à Saint-Omer. Le baron de Licques, capitaine wallon, tenant le parti des Espagnols, rassemblait des troupes en Artois et en Picardie; on l'avait vu rôder aux environs avec 14 enseignes. Aussi le magistrat députant son conseiller Adrien Doresmieulx, aux Etats d'Artois, tenus le 6 février, le charge entre autres choses de demander l'autorisation d'abattre deux arpents de bois dans la forêt de Riliout pour faire gabions et fascines; un secours en argent pour réparer les fortifications; le retour des six compagnies tirées de Saint-Omer pour être envoyées à Gand, et de deux autres demandées pour équipage de mer; la permission de vendre 3 à 400 harquebuses hors d'usage, pour acheter des mousquets et d'autres armes. (Corresp. du Mag. min.)

La foire aux bestiaux se devait justement tenir à Saint-Omer en ces jours de péril. Dans la crainte que les ennemis n'en profitassent pour s'introduire dans la ville sous les dehors de marchands ou de vendeurs, la foire eut lieu cette année sur le plateau des Bruyères. (Gaillon.) dant le 10 février à une lettre de félicitation de Messieurs de Saint-Omer, plaide la cause des prisonniers et blâme indirectement cette façon d'agir.

- « Désirans continuer en mes bonnes intentions envers
- « votre ville ne sçaurois moings faire vous recommander
- « la liberté des prisonniers, mes confrères du passé en Loy,
- « où que ay cognu leurs bonnes volontés, et m'asseurant
- « qu'ils ne sont changés, et qu'ils ont encore le bien et re-
- « pos du pays pour recommandés, je vous supplieray, pour
- « ceste cause les favoriser, et ce qu'en ceste partie ferez
- « pour moy, je m'oblige à le recognoistre; et me semble,
- « à vos corrections, que on leur porroit bailler la ville pour
- « prison me doubtant meismes que leurs parties tout en-
- « tiers sont libres et n'est la façon de procéder; partant,
- « pour éviter touttes occasions de scandalle, seroit le meil-
- « leur de leur bailler lad. ville pour prison 1.

Toutefois notre remuant Magistrat n'avait pas que des contradicteurs; il avait même en cour de hauts et puissants protecteurs dont il avait plus d'une fois déjà employé le crédit. Un de ceux qui l'avaient dans les récents événements plus puissamment aidé, était dom Frédéric d'Ire, abbé de Maroilles, que l'ambition avait jeté dans le parti de Guillaume d'Orange. Il épousa même si aveuglément sa cause que pour parvenir à ses fins il se fit le servile courtisan de l'hérétique Taciturne et de l'archiduc Mathias: il eut même besoin d'être relevé par le pape des censures encourues par son zèle pour une cause condamnée. Cet intri-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch, munic. de St-Omer. (Corresp. du mag. Orig.)

Le 8 janvier, Guillaume d'Orange avait écrit au magistrat pour recommander l'abbé de Maroilles nommé à Saint-Bertin. L'archiduc Mathias avait fait de même, le 13 février.

Le 8 mars, Mathias écrit encore pour annoncer l'arrivée du nouvel abbé à son abbaye.

gant prélat avait été pourvu par l'archiduc Mathias depuis le 19 octobre 1577, de l'abbaye de St-Bertin, vacante par la mort de Gérard d'Hamericourt, mais les religieux de St-Bertin refusaient de le recevoir. Messieurs de la ville pouvaient agir sur les religieux et servir en cela M. l'abbé, fâché depuis longtemps de n'être qu'élu.

C'est à lui que, le 43 février le Magistrat dépèche l'argentier de la ville, pour le supplier d'appuyer la requête qu'il présente à S. A. l'archiduc Mathias aux fins d'obtenir la mise en état de défense de la ville de Saint-Omer et l'autorisation de lever à rente une somme de 16.000 fr. sur les plus « suffisants » de la ville banlieue et bailliage, « tant ecclésiastiques que tous aultres », avec d'autres impôts. Il se recommande auprès du prélat, l'assurant de son dévoûment à la bonne cause.

« Nous ne désirons, si non virilement et unanime-« ment résister à toutes invasions de nostred. en-« nemy et ses adhérens, auquel effect meismes, « affin d'oster toute diffidence et discorde entre « nous, avons puis naguères juré et signé tous le « compromis dont les porteurs en bailleront la co-« pie à V.-S. <sup>1</sup> »

' Dom Frédéric d'Ire répondit le 26 février une lettre fort curieuse.

Il a fait toutes démarches auprès de S. A. et de messeigneurs du Conseil d'Etat et assure à nouveau messieurs de la ville et les bourgeois, de son bon zèle. Il viendrait volontiers à Saint-Omer, mais « la discourtoisie d'auleuns religieux de St-Bertin » l'empêche de faire avec « allégresse » son entrée à St-Bertin. Aucune « honnesteté » de sa part ne les a pu, jusqu'à présent, amener à la raison. Il se verra contraint de prendre bientôt possession par procureur malgre son vif désir de le faire en personne, et d'offrir ses services à messieurs de la Mais le Magistrat exagérait beaucoup le succès de son compromis. Les ecclésiastiques et nobles refusaient de signer un acte qui les déclarait ennemis de D. Juan, frère du roi, et féaux serviteurs de l'archiduc Mathias et de son lieutenant, le prince d'Orange. Dans la bourgeoisie, il y eut aussi beaucoup de mécomptes, quand le 14 février, il fut publié que chaque bourgeois devait au plus tôt se rendre chez son capitaine pour jurer et signer le compromis. Beaucoup refusèrent, alléguant qu'il fallait au préalable faire agréer l'acte au grand Conseil.

Dans cet embarras, l'archiduc Mathias mande immédiatement auprès de lui à Auvers, messieurs de Ruminghem et d'Esquerdes. Nouvelle alarme pour le Magistrat qui craint qu'en l'absence de leur chef il lui soit impossible-de contenir les deux partis qui

ville, si les religieux « induits » par eux, le voulaient appeler. Mais il lui répugne de venir « en ung logis » pour être mal reçu. Il jouit toujours « de la faveur de Mgr l'archiduc, de Mgr le prince d'Orange, et de messieurs les Etats Généraux » plus qu'il ne mérite. Il triomphera malgré ses ennemis, à leur grande confusion et à leur grand dommage. Les religieux sont abusés : il est « bien prest à les embrasser et caresser et traicter comme bons confrères et religieux obéissans » et faire une oubliance perpétuelle de toutes choses. « Se trouvez bon, « continue-t-il, leur faire ressentir ceste mienne affection, je « me rapporteray ad ce que par votre prudence jugerez convea nir. Et en cas que vous leur en touchez, je vous prierai me « mander pour ce dernier coup leur intention; et si elle est « conforme à mon désir, je chercheray moyen d'obtenir congé « de mond. seigneur l'archiduc et de mesd. seigneurs du « Conseil d'Estat (encoires que ce seroit à bien grande diffi-« culté) pour me transporter vers iceulx et leur donner tout « contentement..., d'Anvers, ce 21 février 1578.

« Frederico, abbé de Maroilles. » Arch. munic. de St-Omer, Corresp. du mag. Orig.

divisaient la ville. Il écrit aussitôt à M. de Capres que la ville ne peut en temps si dangereux demeurer sans chef ni gouverneur, et le conjure d'arriver le lendemain si c'est possible <sup>1</sup>.

M. de Capres se rendit en toute hâte à ce pressant appel. Dès que son arrivée fut connue, une députation du parti du vieux Magistrat se rendit auprès de lui à St-Bertin, afin de lui demander la mise en liberté des, échevins prisonniers. Le gouverneur accueillit avec d'autant plus de bienveillance cette requête qu'il ne pouvait refuser son estime aux innocentes victimes de la sédition. Il ne voulut toutefois accorder l'élargissement que sur l'avis du sieur d'Esquerdes, de Sinoguet et des chefs du parti contraire. Ceux-ci fort gênés, éludèrent la réponse, et repoussèrent la responsabilité de cette arrestation qu'ils désavouaient, disaient-ils, prétendant qu'elle n'avait été faite qu'à la sollicitation des bourgeois et du commun de la ville. Cette calomnieuse excuse irrita tellement les honnêtes gens, tant nobles que notables et le peuple lui-même, que le lendemain, vers dix heures, ils s'assemblèrent malgré la défense du compromis, dans la cour de l'abbaye de St-Bertin, et présentèrent une requête contradictoire et justificative de leur conduite au sieur de Capres. Ils y déclaraient que ce n'était pas de l'aveu de toute la communauté et bourgeoisie que l'ancien Magistrat avait été emprisonné, mais seulement par la coterie des factieux. Ils se plaignaient en même temps de la violence que l'on voulait leur faire à eux-mêmes, en les contraignant à signer ce compromis, ce qui ne se pratiquait nulle part et était du reste illégal 2.

<sup>&#</sup>x27; Arch. munic. Corresp. du mag.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Deneuville.

Mais l'ordre venait d'arriver, au nom des Etats et de l'archiduc, de faire conduire les prisonniers à Arras. M. de Capres répondit aux bourgeois qu'il était trop tard et qu'il ne pouvait plus rien pour les prisonniers, leur promettant cependant d'appuyer leur requête aux Etats Généraux et de leur obtenir des lettres qui les purgeraient de ces injustes accusations. Quant au serment demandé, il trouvait que les bourgeois feraient mieux en le prêtant.

Le Magistrat profita de ces dispositions du gouverneur, et immédiatement s'étant assemblé avec les dix jurés, devantlui, et en présence de M. de Capres, de Ruminghem et d'Esquerdes, il fit comparaître les principaux de ceux qui refusaient de signer le compromis. Malgré toutes leurs raisons et après s'en être longtemps défendus, un bon nombre, pour éviter la prison, consentirent à signer. La plupart cédèrent aux menaces, car le Magistrat déclarait que, D. Juan étant ennemi public, refuser le serment contre lui, c'était participer à sa révolte; et le sieur d'Esquerdes menacait d'envoyer les récalcitrants pieds et poings liés au prince d'Orange. Le Magistrat fit même arrêter sur l'heure et mettre dans la prison de la ville, un sieur Antoine Leblocq qui, « au mépris et con-« temnement de la Loy... refusa de jurer et signer « le compromis sans scavoir ny vouloir dire les cau-« ses de son refus ; et comme cela tend à sédition, « division et désobéissance, nous supplions V. Al-« tesse commander qu'il luy soit envoyé prisonnier, « ou aultrement en ordonner, pour donner plus de « terreur aux aultres de Saint-Omer 1. »

Corresp. du mag. Minute.

¹ Lettre du magistrat à l'archiduc Mathias, le 21 février 1578.

Mais ces moyens d'intimidation étaient demeurés sans effet sur un grand nombre. Comme nous l'avons dit, le serment de fidélité au prince d'Orange, dont les sympathies pour la religion nouvelle s'étaient publiquement déclarées, répugnait principalement aux ecclésiastiques. Leur situation, en ces temps troublés où des hommes sincères se pouvaient demander de bonne foi de quel côté était véritablement le droit et le devoir, était réellement fort perplexe. Les Espagnols, surtout depuis le gouvernement du duc de sang, le terrible duc d'Albe, s'étaient rendus odieux dans tous les Pays-Bas et dans nos contrées, par les excès de leurs soldats; leur expulsion, posée au préalable comme base de toute entente, avait fait le succès de la Pacification de Gand, et à ce titre, il pouvait paraître souverainement antipatriotique de tenir encore le parti de D. Juan qui semblait vouloir les ramener. Mais d'un autre côté, dans toutes ces émotions populaires qui éclataient presque partout en même temps, à Bruxelles, à Gand, à Lille, à Douai, à Gravelines, à Béthune, à Aire, à Saint-Omer, et surtout à Arras, il était bien facile de saisir les menées ambitieuses et les desseins anticatholiques de Guillaume le Taciturne qui s'était fait le lieutenant d'un gouverneur, l'archiduc Mathias, qu'il gouvernait absolument. Il y avait, pour qui voulait y réfléchir, deux parties contradictoires dans le serment que le Magistrat de Saint-Omer exigeait alors de tous les bourgeois : il était difficile de jurer fidélité à la religion catholique et au roi, en même temps qu'obéissance à leur ennemi plus ou moins déclaré, le fourbe prince d'Orange. L'interprétation partageait les meilleurs esprits : aussi, en gens avisés, les Jésuites ne se prononcèrent jamais et le

P. Provincial défendit même à ceux de Saint-Omer sous peine disciplinaire toute discussion et même toute conversation sur les affaires publiques <sup>1</sup>.

Beaucoup de ceux appelés au serment auraient voulu pouvoir en diviser les deux parts. C'est la distinction que fit du moins Jean de Thouars qui, en cette séance du 20 février, appelé devant le magistrat de Saint-Omer pour jurer le compromis, déclara ne le pouvoir faire en sa qualité de chevalier de Jérusalem, parce qu'il avait juré comme tel obéissance au roi d'Espagne; mais il offrit de jurer de tenir pour ennemis ceux de la patrie et de défendre la ville, et l'on se contenta de ce serment.

Pour les ecclésiastiques et religieux, les conséquences de ce serment étaient encore plus redoutables. Les chanoines, dès l'arrivée de M. de Capres, lui avaient envoyé en présent, douze lots de vin pour. lui recommander et leurs personnes et leurs affaires : de concert avec les curés de la ville, ils firent le 21 février, auprès du gouverneur de pressantes instances, afin d'obtenir que le clergé fut dispensé du serment que les capitaines exigeaient des autres habitants. Nous ne savons pas la réponse que leur fit M. de Capres. Peutêtre faut-il attribuer à l'embarras que lui causa cette démarche, l'annonce qu'il fit le jour même au Magistrat de son départ de la ville le lendemain. A cette nouvelle, nos échevins affolés écrivent immédiatement à Son Altesse, pour lui exprimer leurs appréhensions.

- L'ennemi est à leur porte et a l'œil sur la ville.
- « Davantage nous sont ceulx du vieil magistrat quy
- « sont constituez prisonniers, demeurés sur les bras,

<sup>1</sup> Diarium.

« entre temps leurs parens en ont prins ung mal « contentement et avons veu que par laps de temps « ceste ville se mect de plus en plus en factions, di-« visions et partialités, n'estant nostre authorité « telle qu'il convient pour y remettre ung bon ordre « et police ». On est toujours en grand danger de nouveaux troubles, et c'est en un pareil moment que Son Altesse rappelle messieurs de Ruminghem et d'Esquerdes. Pour comble M. de Capres, sur qui ils comptaient pour « radouber tout le mal entendu qu'il y a en ceste ville et faire effectuer le compromis » vient de leur annoncer qu'il partait le lendemain pour tenir les Etats à Arras. Ils supplient S. A. d'ordonner à M. de Capres de séjourner à Saint-Omer durant tout le carême, et de permettre à M. de Ruminghem de demeurer près d'eux jusqu'à ce que le sieur d'Esquerdes, parti en cour, renouvelle au grand bailli l'ordre de S. Altesse 1.

Cependant les sept prisonniers de l'ancien échevinage furent, comme l'avait ordonné l'archiduc Mathias, conduits à Arras, non sans courir en chemin péril pour leur vie, dit le journal des jésuites. Le Magistrat se décida alors à répondre au sieur de la Motte, qui avait intercédé pour eux. Il lui demande le renvoi des six canons tirés de Saint-Omer pour être envoyés à Bruxelles et deux autres précédemment enlevés, et l'envoi de six autres en plus <sup>2</sup>; il lui annonce que le duc d'Anjou s'est depuis huit jours, enfui de la Cour de France pendant la nuit pour rejoindre le roi de Navarre et le prince de Condé, que l'on annonce de grands trou-

¹ Corresp. du mag. 21 février.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> De Pardieu était capitaine général de l'artillerie des Pays-Bas.

bles en France, que le vice-roi de Naples a été massacré; enfin venant au fait des prisonniers, il dit : « Quant aux prisonniers, nous n'avons jamais voulu « prendre cognoissance de leur faict, ains est de-« meuré à MM. des Estats Généraulx, et depuis à « S. A. par ordonnance de laquelle ils sont convoyés « à Arras; et la décision de leur faict commise à

« MM. du Conseil d'Artois, comme ils ont requis ¹. » L'arrestation d'une partie de l'ancien échevinage, approuvée par S. A. avait mis les Orangistes en goût de violences. Ils obtinrent des Etats Généraux de pouvoir destituer de leur charge, comme supects, ceux que le sieur de Capres avait maintenus dans le Conseil de la ville. C'étaient pourtant, dit Deneuville, des plus notables et plus dignes bourgeois. Ils mirent en leur place douze autres de leur faction dont le mayeur juré au Conseil fut Eustache de la Viefville, sieur de Vos ².

Cette inique mesure provoqua de nouvelles et vives protestations. De nouveau on écrit à M. le gouverneur d'Artois de revenir en toute hâte à St-Omer. Il répond à M. de Ruminghem gouverneur et grand bailli de la ville et au Magistrat, que retenu à Béthune par des élections, il n'arrivera que dans huit jours, à moins d'urgence absolue. Il a des nouvelles du duc d'Alençon (duc d'Anjou). « Il monstre nous donner du secours. Dieu veuille qu'il soit ainsy. Mais je crains qu'il nous fera bonne mine et mauvais jeu 3.

Cependant, comme dans les grandes calamités, à la demande de la majeure partie de la population, et après une commune délibération, messieurs du cha-

<sup>1</sup> Corresp. du mag. 23 février.

<sup>- 2</sup> Deneuville.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Corr. du mag. 27 février.

pitre et les religieux de St-Bertin, décidèrent d'exposer à la vénération des fidèles, les corps des saints patrons, protecteurs de la ville. Cela se fit le 26 février à 4 heures du soir, à l'insu du Magistrat; et jusqu'au 16 mai suivant, en dépit des protestations et des démarches des factieux, le peuple courut en foule vénérer les reliques de S' Omer, de S' Erkembode et de S'e Austreberthe, exposées dans la cathédrale, et celles de S' Bertin, de S' Folquin et de S' Sylvin exposées dans l'église de l'abbaye.

Dispositions des Etats d'Artois. — Tentatives de Philippe II pour communiquer avec les villes des Pays-Bas. — Mesures contre les prédicateurs du carême à Saint-Omer. — Vexations contre les ecclésiastiques et les religieux. — Les Patriots veulent éloigner de Saint-Omer le s' de Ruminghem, gouverneur de la ville. — Arrivée de l'abbé de Maroilles à Saint-Omer: il est reçu par les Patriots.

Les Etats d'Artois, opposés, du moins pour les deux premiers membres, à la politique des Etats Généraux, avaient, dès le mois de novembre 1577, protesté contre les excès des Gantois 1, et demandé l'élargissement ou le prompt jugement des prélats, seigneurs et nobles jetés traîtreusement en prison par la populace de Gand; ils avaient rappelé aux Etats Généraux leur promesse déjà ancienne, d'envoyer vers le Saint Père et le roi d'Espagne, pour les informer « à la vérité » de ce qui se passait, « pour la grande justification des Etats d'Artois »; ils

¹ Dans la nuit du 28 octobre 1577 Ryhove et Hembyse, les chefs des factieux à Gand, avec l'assentiment, si non le conseil, du prince d'Orange, avaient arrêté et jeté en prison le duc d'Arschot, Jean Vander Straten, Fernand de la Barre, seigneur de Mouscron, grand bailli de Gand, avec ses deux fils et son chapelain; Max. Vilain, baron de Rassenghien, gouverneur de Lille, Douai et Orchies; Fr. de Hallewin, grand bailli d'Audenarde, les évêques de Bruges et d'Ypres, etc.

avaient demandé acte de leur profession de foi faite, afin « d'assurer icelles Sainteté et Majesté de la bonne dévotion qu'ils ont de continuer en l'observance de la religion catholique et romaine et obéissance deue à Sa Sainteté »; ils avaient seulement « condescendu » vu l'état du pays, à recevoir l'archiduc Mathias, par provision et sous le bon plaisir de Sa Majesté; ils s'étaient résolument opposés à la nomination du favori du prince d'Orange à l'abbaye de St-Bertin, déclarant qu'elle était directement contre le droit commun, les privilèges de l'abbaye et l'union jurée; ils n'y avaient consenti plus tard qu'en faisant toutes leurs réserves des droits violés, et seulement, à la demande de M. de Beaumont, pour ne pas donner le scandale d'une opposition à une chose déjà réglée par les Etats Généraux; ils avaient repoussé les propositions d'impôts présentées au nom des Etats Généraux par l'ancien gueux de mer, Marnix de Ste Aldegonde envoyé pour cela à Arras, et avaient maintenu et fait accepter leurs propres propositions.

Et même, passant par-dessus les Etats Généraux, ils s'étaient adressés directement aux Etats de Hainaut, Tournai, Tournesis, Lille, Douai, Orchies, pour conclure un accord et ramener au plus tôt la paix dans le pays. Le Magistrat d'Arras, alors presque tout entier, acquis à la faction orangiste des Vert-vêtus, protesta contre cette démarche et en avertit aussitôt Saint-Omer afin que cette ville l'aidât dans son opposition 1. Mais déjà, se produisait dans la contrée, un mouvement de réaction en faveur de la religion catholique et du roi, bien que l'on refusât universellement D. Juan, surtout à cause des Espagnols dont l'on craignait qu'il provoquât le retour. Hainaut conférait avec

<sup>1</sup> Corresp. du mag. 17 mars 1578.

le duc d'Anjou; Lille repoussait les offres de confédération des Gantois, en déclarant la Pacification suffisante pour assurer l'union des provinces; et le temps était proche, où Valentin de Pardieu, dont l'influence dans la région était considérable, allait se déclarer ouvertement pour l'ancienne obéissance et y ramener la Flandre, le Hainaut et l'Artois.

Mais Saint-Omer, du moins son Magistrat, dominé par les Sinoguets, tenait plus que jamais pour les Orangistes. Dans les derniers jours de février, Maximilien de Longueval sieur de Vaulx, député spécialement par Philippe II, avait adressé de Paris des lettres au Magistrat de Saint-Omer, avec un paquet de lettres du roi, dont les Etats Généraux avaient empêché la remise aux diverses provinces des Pays-Bas, malgré la mission qui avait été donnée par Philippe II à son ambassadeur Jean de Noircarmes, baron de Selles, de les leur faire tenir. Ces lettres disaient en substance que les Etats Généraux, en retenant les lettres du roi, empêchaient les Pays-Bas de par-delà de communiquer avec leur prince légitime; ils n'agissaient ainsi que pour tromper le peuple fidèle à son roi, l'exciter à la révelte contre l'obéissance qui lui était due et implanter violemment l'hérésie au sein de ces populations si catholiques 1.

Non seulement le Magistrat ne fit aucun accueil à ces propositions, mais il fit même jeter en prison le messager qui, sans savoir ce qu'il portait, s'était chargé de les lui remettre. C'était un pauvre bourgeois de Boulogne: l'échevinage de cette ville dut intervenir pour obtenir sa mise en liberté?

Du reste, à tant d'occasions de trouble dans la

<sup>1</sup> Corr. du mag. Orig. du 27 février.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid. Orig. du 17 mars.

ville, les prédicateurs du carême en ajoutèrent bientôt une autre. On ne sait que trop jusqu'où en ces temps rudes et troublés, les orateurs de la chaire portaient la liberté de la parole. L'éloquence de la chaire était alors une puissance avec laquelle les chefs de parti devaient compter, et en France même, Henri IV. pouvaient dire avec assez de vérité, quelques années plus tard, dans les troubles de la Ligue: « Tout mon mal vient des prédicants. » Dans la circonstance actuelle, cette force s'accroissait de tout le zèle que devaient inspirer à des hommes préoccupés du soin des âmes, les hypocrites manœuvres du fourbe hérétique qui menait tout, le prince d'Orange 1. Les prédicateurs ne se firent assurément pas faute de signaler aux simples le danger, auquel on les induisait, de perdre la foi catholique, et ne manquèrent pas de condamner les excès des meneurs orangistes. Inquiets et mécontents, ceux-ci se plaignirent aux Etats Généraux, et en écrivirent à M. le vicomte de Gand,

<sup>&#</sup>x27;Le prince d'Orange et l'archiduc prirent cette année des mesures sévères contre les dangers des prédications dans les · églises. Les prédicateurs de carême, tous religieux et par conséquent moins exposés que les curés aux conséquences d'une libre et audacieuse parole, se signalaient par leurs hardiesses. Au cours du carême le gouverneur de l'Artois et le président du Conseil provincial à Arras recurent, avec une lettre spéciale de l'archiduc l'ordre de publier dans la province un placard par lequel il était fait défense au nom du roi aux prédicateurs, pasteurs et curés « de prescher, enseigner ou proferer en publicq ou privé quelques parolles ou actes schandaleux tendans à sédition, division ou destraction du respect, honneur ou obéissance deus à nostre nepveuz et frère l'archiduc d'Austrice et nostre cousin le prince d'Orenge et aus Estats Géneraulx: ny aussi chose qui serve à la promotion ou recommandation de Don Jehan et ses adhérens, ennemys de la commune patrie. » Arch. départ. B. 752. p. 96. 97.

gouverneur d'Artois, en ce moment à Bruxelles, auprès de l'archiduc Mathias. M. de Gand répondit aussitôt au Magistrat de s'entendre avec les vicaires généraux, pour réprimer ces excès en imposant silence à ces « perturbateurs publics », et de « tenir la main si roide.., qu'ils ne s'ingèrent plus à traicter de telle matière en publicq, ny en secret, ains qu'ils suyvent le texte de l'Evangile selon leur debvoir ». En cas de refus de se conformer à ces défenses, il autorise le Magistrat à se saisir des délinquants après information préalable !.

A ces mesures coercitives, le Magistrat ajouta une autre mesure qu'il avait fort à cœur, la prestation du serment exigé des bourgeois et la signature du compromis. Mais ils refusèrent, dit Deneuville, et préférèrent sortir de la ville. Ce fut un prétexte aux factieux pour renouveler leurs vexations contre les religieux et ecclésiastiques. Ils obtinrent du Magistrat, sous prétexte que l'approche de l'ennemi exigeait que la ville se mit en défense et armât ses bourgeois, la permission de réquisitionner toutes les armes qu'ils trouveraient dans les abbayes, les cloîtres des religieux mendiants, les maisons de chanoines et des autres ecclésiastiques. A cette occasion, ils firent partout d'insolentes recherches et enlevèrent toutes les armes qu'ils rencontrèrent 2. Les reli-

Chez M. le doyen, « une fourche fille, hache et javeline. »

¹ Corr. du mag. Orig. du 17 mars.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il ne semble pas qu'ils aient fait dans ces odieuses perquisitions, de bien riches trouvailles. Un procès-verbal signé de Nonnart, donne l'inventaire de ces recherches faites par les nommés Fr. Carpentier, de Poix, Charles Six, Jacques Veullet, Jean Hielle, Pierre Bultel, Adrien Gillocq, Guillaume de Vincq, Charles de St-Martin. On a trouvé chez messieurs du chapitre:

gieux de St Bertin, hostiles à l'ami et entremetteur du Magistrat, l'intrigant abbé de Maroilles, furent particulièrement maltraités : les Sinoguets pénétrèrent violemment dans l'abbaye, prétendant qu'il y avait quantité d'armes cachées, et tinrent même prisonnier dans ses appartements, le prieur Vast de Grenet, le plus rude opposant de l'abbé de Maroilles.

Malgré tous leurs succès, il y avait pourtant un homme dont la présence gênait les séditieux, c'était M. de Ruminghem, grand bailli et capitaine de la place. Sa haute situation, son inébranlable attachement à la cause du roi et à la religion catholique, lui

Chez M. Charlat, - rien.

Chez M. Thieurlet, - rien.

Chez M. Marcq-Heus, « une pistolle. »

Chez M. Lengaigne, « une hallebarde. »

Chez M. Pottier, « une pistolle et espieu. »

Chez M. Longchamp, « une mache. »

Chez M. Delattre, « une javeline et espieu. »

Chez M. de Bersacques, « une fourche fille, pistolle, espieu et arbalestre. »

Chez M. Jean Hius, - rien.

Chez M. Six, - rien.

Chez M. de la Croix, - rien.

Chez M. Caudavaine, - rien.

Chez M. le chantre Tilly, « une javeline. »

Chez M. l'archidiacre Militis, « une pistolle. »

Chez M. d'Hostrel, « une hache. »

Chez M. de Chantby, - rien.

Chez M. de Fléchinel, « une pertuisane et une hallebarde. »

A la maison des Escotiers, « une hallebarde et hache. »

Chez M. du Prey, « une hallebarde. »

Dans la maison du chapitre où se tient le vivier, - rien.

Au collège des jésuites, - rien.

Chez les Frères prêcheurs, « une arbalestre. »

13 mars 1578.

(Corresp. du mag.)

avaient conquis la confiance des gens de bien; en même temps une certaine facilité à l'accommodement, une apparente modération lui avaient permis, plus d'une fois, d'entrer dans les affaires des Orangistes, dont il avait paru servir les vues. Mais les bons comptaient trop sur-lui pour que les mauvais puissent lui donner toute leur confiance. Les Patriots résolurent de l'éloigner. Pour cela, ils lui firent envoyer par les Etats Généraux l'ordre de rejoindre surle-champ sa compagnie alors dans le Hainaut, afin de lui donner comme successeur dans le gouvernement de la ville, leur chef, le sieur d'Esquerdes, qui convoitait ardemment cette succession, Mais M. de Ruminghem céda aux instances des bons bourgeois, et sous différents prétextes, il ajourna indéfiniment son départ. Les Patriots firent une nouvelle tentative. Le Magistrat allait députer deux membres du conseil à l'abbé de Maroilles pour lui recommander une requête aux Etats. Il demandait l'autorisation de couper du taillis dans le bois de Belo, pour faire gabions et fascines, et la protection de Son Altesse en faveur d'un de leurs bourgeois, Claude Leporcq, retenu prisonnier à Rouen 1. Les Orangistes firent désigner pour cette mission le sieur d'Esquerdes et son compère Ant. Sinoguet, qui devaient secrètement demander le rappel de M. de Ruminghem. En effet dès leur arrivée, le prince d'Orange manda au grand bailli de se rendre immédiatement près de lui, à Anvers.

Les ecclésiastiques, nobles et notables bourgeois firent alors requête à l'archiduc Mathias pour conserver ce gouverneur dont la présence était plus que jamais nécessaire à St-Omer. Cette requête du 11 mars

<sup>. &#</sup>x27; Corr. du mag. Min. 6 et 24 mars.

était signée d'un grand nombre de personnages de la ville et des plus considérables : Adrien de Coche: le sieur de Loo; le baron de Beaumetz; Oudart de Lens, sieur de Blendecques, Halines et Coubronne; Gérard de Lens, son frère, sieur de Hautegrève; Nicaise de Bersacques, sieur d'Arquingoult; Jérôme de Stienbecg; Claude de Heuchin; Jean de Thouars. et de beaucoup d'autres nobles, d'avocats, de gens de lettres, de rentiers et principaux marchands; avec eux les chanoines, le religieux de St-Bertin et autres ecclésiastiques. On ajouta à la requête les défenses faites par le Conseil et les Etats d'Artois à tous gouverneurs des villes de cette province, de s'éloigner de leur gouvernement. Le tout fut envoyé à Son Altesse par députés spéciaux, ne se fiant pas au Magistrat qui, entraîné par une aussi considérable manifestation, ne put se refuser d'envoyer un député avec requête aux mêmes fins.

Le député du Magistrat rencontra en son chemin D. Frédéric d'Ire qui s'était enfin décidé à venir à St-Omer, pour prendre possession de sa charge d'administrateur temporel de l'abbaye de St-Bertin. L'abbé de Maroilles dit au député qu'il était précisément porteur de lettres de S. A., continuant M. de Ruminghem dans son commandement, et le décida à reprendre avec lui la route de St-Omer.

C'est la seconde fois que nous rencontrons au cours de notre récit l'intrigant abbé de Maroilles. C'était, au dire de Deneuville, un des plus fins et des plus rusés esprits de son temps, et ce chroniqueur le fait responsable des succès qu'eut quelque temps à Saint-Omer la faction orangiste des Sinoguets. Aussi eut-il leur appui quand la mort du saint et généreux Gérard d'Haméricourt, le 17 mars 1577, à la fois évêque de

Saint-Omer et abbé de Saint-Bertin, livra à son ambitieuse convoitise la prélature de cette illustre abbaye. Il servait avec zèle la cause du prince d'Orange et des Etats Généraux; aussi, bien que cette prélature fut réservée à la nomination du souverain, ceuxci l'avaient imposé, le 19 octobre 1577, à l'élection des religieux qui refusèrent de ratifier par leurs votes un aussi mauvais choix. Le 13 février de l'année suivante, l'archiduc Mathias ne pouvant réussir à le faire accepter comme abbé, le nomma administrateur des biens temporels de l'abbaye; il enjoignit en même temps au Magistrat de donner toute assistance à son « grand aulmosnier » pour le faire entrer en possession de son abbave. Quelques jours après, le 8 mars, il avise le Magistrat qu'il a ordonné à l'abbé de Maroilles de se rendre à l'abbaye de Saint-Bertin « pour s'informer de la con-« duicte des religieulx, y donner l'ordre qu'il con-« vient, l'autorisant de faire sequestrer ceulx desd. « religieulx qu'il trouvera avoir désobéy à Nous et » aulx Estats généraulx, et saisir les comptoirs et « tous papiers et deniers qu'il y trouvera. » Il requiert en même temps le Magistrat d'assister le prélat et d'assurer l'exécution de la présente ordonnance, « y usant de modestie tele, toutes fois, qu'aulcun « schandale n'en soit donné. »

Cette entrée de l'intrigant prélat se fit, dit le journal des jésuites, avec une incroyable joie pour les méchants, mais une grande douleur pour les honnêtes gens. Les Orangistes dont il était l'avocat auprès des Etats, se portèrent en foule à sa rencontre, les uns en armes, les autres avec tambour et instruments de musique. Certaines femmes, vêtues d'habits des couleurs de la livrée du prince d'Orange, armées de pistolets, s'étant mises dans des barques, restèrent pendant deux jours sur la rivière pour l'attendre.

« On le recut en cette manière un jour de dimanche en carême, et trois ou quatre cents patriotes le conduisirent à l'abbaye de Saint-Bertin où il leur fit distribuer cent écus et une tonne de bière par compagnie. Ce qui donna lieu à plusieurs insolences et fureurs que ces séditieux commirent en ce jour et le lendemain. Pendant son séjour au monastère, il caressait les patriotes. Il conféra les charges et offices de l'abbaye aux chefs principaux : Antoine Sinoguet fut fait grenetier 1..... etc. » Messieurs de la ville lui firent en la halle échevinale un grand repas qui figure aux comptes pour xlv1 x s.

Le Magistrat, au sein duquel continuait à prévaloir l'influence des *Patriots*, s'empressa d'écrire à S. A. pour la remercier « d'avoir pourveu la ville d'ung personnaige si prudent qu'est M<sup>8</sup> le prélat de S' Bertin, lequel en temps si tempestueux et plain d'orages... saura prendre le timon et gouvernail de nostre républicque. »

Cependant après le départ pour Arras des sept échevins prisonniers le Magistrat avait fait de nouvelles arrestations qui l'embarrassaient beaucoup<sup>2</sup>. S. A.

Corresp. du Mag. Minute du 25 mars.

<sup>1</sup> Deneuville.

<sup>\* «</sup>Les premiers accusés et ceulx qui depuis ont esté constitués prisonniers tendent respectivement non seulement d'estre et demeurer absouls, ains réintégrés en leur honneur, quy nous samble fort malaysé, sçachant en oultre et voyant à l'œil que... les habitans de ceste ville se rangent en deux factions et partialitez selon qu'ils sont affectés à l'une ou l'autre partie, les uns poursuivant sans intermission la délivrance desd. prisonniers, les aultres d'exhiber nouveaux faicts et faire plus ample preuve à leur justification. »

l'avait autorisé à nommer des commissaires pour faire l'enquête et établir les culpabilités, mais cette mission difficile gêne nos échevins, et encore plus la présence des prisonniers dans une ville où ceux-ci jouissaient de la sympathie de tous les honnètes gens. Afin de les éloigner, le Magistrat, dans cette même lettre, demande que S. A. les fasse aussi juger par des gens d'Arras ou de tout autre ville d'Artois. Tout en demandant le jugement, il semble redouter que l'acquittement des prévenus ne les rende à leur ville, car il insiste pour obtenir la remise de l'affaire jusqu'après la pacification entière du pays. Il supplie en même temps l'archiduc de laisser quelque temps à Saint-Omer l'abbé de Maroilles. Il déclare compter beaucoup sur l'influence de ce prélat pour faire cesser les troubles présents, d'autant que le jour même il avait heureusement, par la lecture d'une lettre de S. A., mis fin au différend que le Magistrat avait avec une partie du peuple, les prédicateurs du carême et certains curés de la villle.

Ce qui se passe en Artois. — Valentin de Pardieu se sépare des Etats Généraux. — A Saint-Omer les ecclésiastiques et religieux sont de nouveau contraints au serment. — Les bons bourgeois s'opposent à l'expulsion des prêtres et religieux. — La ville demeure fermée devant M. de Capres qu'y s'y présente avec un renfort de garnison. — Tentative des Patriots sur l'abbaye de Clairmarais.

Pendant que Saint-Omer s'agitait ainsi, des événements bien autrement graves se passaient dans les pays voisins. Arras était entièrement livré aux excès des Vert-Vêtus; son Magistrat écrivait à Saint-Omer pour signaler un débarquement d'Espagnols et d'Italiens à Ambleteuse <sup>1</sup>; le baron de Licques battait tout le Boulonnais et la Picardie avec les sieurs de Warlnzelle, de Germiny, de Bryas, et menaçait ensuite avec ses vieilles bandes <sup>2</sup> la place de Renty d'où le gouverneur, Adrien de Ghistelles, écrit lettre sur lettre au Magistrat de Saint-Omer pour en obtenir des armes, de la poudre et des vivres; Nicolas de Montmorency mande d'Hesdin que l'ennemi et surtout des Français rôdent aux environs; l'alarme est à la fois à Lens,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette nouvelle fut reconnue fausse.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le magistrat dans sa correspondance les qualifie « vieulx rusés renards. »

Béthune, Lillers, Aire et La Bassée; Bourbourg et Bergues sont également menacés. Mais ce qui mit le comble à l'émotion fut la défection de Valentin de Pardieu, sieur de la Motte, gouverneur de Gravelines. Ce capitaine, ancien et vaillant soldat de l'empereur Charles-Quint et de Philippe II, n'avait jamais été un partisan bien résolu du prince d'Orange. Homme d'ordre et d'autorité, il avait vu avec peine la populace de Gand arrêter et jeter en prison, où malgré les réclamations de la majorité des provinces, ils étaient détenus sans jugement depuis plus de six mois, des seigneurs, ses anciens amis, comme le duc d'Arschot, des évêques et de hauts bourgeois; catholique sincère, il prenait en dégoût les fourberies du prince d'Orange qui, dupant à la fois l'archiduc Mathias et les Etats, préparait en dessous main le triomphe de l'hérésie dans les Pays-Bas.

Déjà, le 12 mars, il avait mandé aux jésuites de Saint-Omer de lui envoyer quelqu'un de leurs Pères avec qui il put s'entretenir des difficultés au milieu desquelles il se trouvait. Le P. Gérard lui fut envoyé avec une instruction du P. Crohin, recteur. A la suite de cet entretien, il se résolut tout à fait à abandonner le parti d'Orange, et à revenir entièrement à l'obéissance du roi. Depuis quelque temps déjà une résistance, colorée de prétextes, aux ordres qui lui venaient de la cour, avait rendu de Pardieu suspect au prince et aux Etats Généraux; mais le prince d'Orange et les Etats avaient intérèt à ménager un aussi vaillant capitaine et un auxiliaire aussi influent 1. Il avait,

<sup>&#</sup>x27;Voir Correspondance de Vulentin de Pardieu, seigneur de la Motte, etc... par A. Diegerick, page 20 et suiv. Bruges, 1857. — Les archives de Saint-Omer possèdent un grand nombre de lettres fort curieuses de V. de Pardieu. Beaucoup auraient pu,

sous le duc d'Albe, commandé en chef toute l'artillerie du roi dans ses provinces des Pays Bas, il s'était signalé en maints sièges et dans maints combats, et récemment encore dans la campagne de Hollande. Nommé gouverneur de Gravelines, il avait appris avec indignation que le marquis d'Havré, négociateur de l'archiduc Mathias, offrait ce port aux Anglais pour les aider à reconquérir Calais, et il s'était juré à lui-même de conserver cette place au roi. Philippe II lui écrivit pour le remercier et lui promettre de se souvenir de ce service. Ce fut du reste dans notre pays le plus acharné adversaire de Guillaume d'Orange el le plus intrépide champion de la religion catholique et du roi.

Malgré tous les ménagements, la rupture éclata dans les premiers jours d'avril, sous prétexte d'une difficulté survenue à propos de solde entre les soldats de sa compagnie et ceux de la compagnie du sieur de Vaulx, son lieutenant, mais en réalité parce que la présence de celui-ci, dévoué aux Etats, gênait

si elles avaient été connues, prendre avantageusement place dans l'intéressant recueil de M. Diegerick. Plusieurs même sont ici en original dont le savant éditeur n'a vu que des copies.

'Nous ne pouvons accepter le sévère jugement de M. Diegerick sur Valentin de Pardieu (Correspondance de V. de Pardieu, p. 30). Il est très vrai que le duc d'Anjou, à qui sa duplicité faisait faire des avances à tous les partis aux Pays-Bas, lui avait fait des propositions que le sieur de la Motte repoussa. Il y en a des preuves dans la correspondance du Magistrat de Saint-Omer. En abandonnant l'archiduc Mathias et Guillaume d'Orange, Valentin de Pardieu n'a ni trahi, ni desservi son pays. En définitive, les Malcontents, dont il a organisé la resistance, ont soustrait les provinces wallonnes à une tyrannie plus redoutable que celle des rois d'Espagne. Les beaux travaux de M. Kervyn de Lottenhove et de Monseigneur Nameche le prouvent surabondamment.

les desseins du gouverneur; il le fit arrèter et donna l'ordre à la compagnie du sieur de Vaulx de sortir sur-le-champ de la ville.

De Pardieu avisa le jour même par lettre le Magistrat de Saint-Omer de ce qui s'était passé à Gravelines. Comme on le pense, l'émoi fut grand à Saint-Omer où le seigneur de la Motte était très connu. Ce fut bien pis quand on appris deux jours après que le gouverneur de Gravelines, continuant son mouvement, s'était emparé par un coup de main, du châteaufort d'Hennuin, au-delà de l'Aa, à une demi lieue de Watten, au pays de l'Angle, ainsi que de plusieurs autres fortins, et qu'il avait en même temps fait arrêter ou chassé de la ville les principaux partisans des Etats. Le Magistrat s'empressa de faire part de ces fàcheuses nouvelles à M. de Capres, le priant d'arriver au plus tôt et d'envoyer en attendant, pour assurer l'ordre dans la ville, quelque renfort de garnison 1. Dans une réunion qui avait eu lieu à Watten, de Pardieu avait déclaré ouvertement à M. de Ruminghem, en face de l'abbé de Maroilles et du sieur d'Esquerdes, qu'il se rangeait du parti du roi catholique, et le 17 avril il exposa, dans une lettre au Magistrat de Saint-Omer, les raisons de sa conduite. Il y proteste qu'il veut avant tout la conservation de la foi catholique « conformément à la Sainte-Union si solempnellement jurée. » Or, il lui semble, comme il l'a déclaré aux députés de Son Altesse, que le serment a été violé, et il demande 1º « le relaxement des bons évèsques, seigneurs et aultres détenus passé long-

<sup>&#</sup>x27;Arch. mun. Minute du 10 avril. « Ledict sieur de la Motte tient la ville de Gravelinghes pour Dieu et le roy, et il mourra, luy et les siens, plustost que de la rendre aux Estats et au prince d'Orenge. »

temps prisonniers, sans jusques à présent avoir déclaré la cause; 2° le redressement des Loix (ou Magistrats) où que les catholiques ont esté desmis, et en aulcuns lieux admis des personnes suspectes, qu'est, comme scavez, directement contre la Pacification de Gand »; 3° le paiement de ses soldats 1.

Le second grief tombait à plomb sur l'échevinage de Saint-Omer, élu dans la violence et contre la pratique jusque là suivie dans les élections : aussi le Magistrat ne fit aucune réponse aux lettres de V. de Pardieu, et celui-ci s'en plaint. Cette défection du gouverneur de Gravelines, en aggravant le danger d'une surprise de la ville par les ennemis des Etats, accrut encore le désordre.

Les Patriots affolés ne virent au mal d'autre remède que de revenir au compromis et d'en exiger résolument cette fois la signature par tous les bourgeois, mais surtout par les ecclésiastiques. On commença par messieurs du chapitre sur qui l'on croyait avoir plus immédiatement action. Déjà dans les instructions qu'Adrien Doresmieulx, emportait à Arras pour les Etats du 6 février, messieurs de la ville avaient donné à leur député charge spéciale de déclarer où il appartiendra, que le Magistrat s'unissait à messieurs du chapitre dans leur requête aux Etats Généraux « pour supposer à la promotion faicte par eulx puis naguère à sire Josse Desgardins de la prevosté de Watenes, et ne souffrir que lad. prevosté soit rethirée ou desmembrée de l'évesché de ceste ville, et ce aux despens desd. du chapitre, à la con-

<sup>1</sup> La lettre de V. de Pardieu au magistrat de Saint-Omer n'est qu'un très bref résumé de la belle et éloquente lettre qu'il avait écrite le 13 avril aux quatre membres de Flandre. Cette dernière se trouve au recueil de M. Diegerick.

dition qu'ils presteront le serment d'observer l'union jurée par les Etats Généraux et de n'attempter chose au préjudice du bien commun de la patrie. »

Jusque-là cependant les chanoines avaient réussi par des moyens dilatoires à échapper au serment; mais cette fois on ne leur en laissa plus la faculté. Les registres capitulaires nous les montrent, dès le 9 avril, rédigeant en chapitre une formule de serment qu'ils font soumettre au Magistrat par M. le chanoine d'Ostrel. Le Magistrat la refuse, et le lendemain en propose une autre. A leur tour les chanoines repoussent celle qu'on leur demande, puis deux autres successivement, et maintiennent leur première formule<sup>1</sup>.

'Arch. munic. Registres capitulaires. C'est sans doute aux démarches faites par le clergé séculier et régulier de St-Omer, pour trouver une formule de serment ménageant leurs scrupules de conscience, que nous devons attribuer un document curieux que nous avons trouvé dans la correspondance du Magistrat. C'est la formule de serment adoptée par le chapitre et les prêtres séculiers d'Anvers, demandée par le clergé de Bruges, et apportée à Saint-Omer par un jésuite venant de Bruges.

Magister Reinerus Reineri quinto Martii ad me litteras dedit quibus significat formam juramenti cui totum capitulum et seculares sacerdotes subscripserunt, sibi etiam exhibitam, cujus tenor sequitur.

Nos infrà scripti pollicemur et juramus Deo et omnibus sanctis ejus, quod nos nullo modo, nec directè nec indirectè, consilio aut opere, verbis vel factis, nil moliemur vel tentabimus contrà Pacificationem Gandavensem, factam VIIIº die Novembris, anno 1576, XIIº februarii subsequentis apud Suam Majestatem approbatam, nec contra Unionem et Pactum inter Status Generales harum regionum in decembre initum et conclusum et factum; sed illa sequentes, nulli cujuscumque qualitatis fuerit per pacificationem et unionem unito inferemus invidiam nec molestiam verbis aut factis, nec permittemus eidem fieri per subditos nostros. Sed in omnibus ita nos geremus ut promoveamus bonum hujus patriæ, profectum hujus civitatis Antuerpiensis, ac si quid intellexerimus quod esset in prejudicium boni communis hujus patriæ ac civitatis ac etiam incolarum ejusdem,

Tous les autres ecclésiastiques et religieux étaient entrepris en même temps aussi vivement. Leur résistance provoqua parmi les Sinoguets une véritable fureur. Le parti de factieux dominait dans le Magistrat; ils détenaient les clefs de toutes les portes de la ville; ils avaient la main sur toutes les munitions; en un mot, ils pouvaient, dit le journal des jésuites, commander tout ce qu'il leur plaisait, personne, il semble, n'était dans le cas de leur résister.

Le 11 avril, ils décidèrent que le lendemain les jacobins, cordeliers et jésuites seraient chassés de la ville, et avec eux les bourgeois ou prêtres qui refuseraient de signer le compromis. Mais, dit pieusement le *Diarium* que nous suivons ici, il n'est point de conseil qui puisse prévaloir contre Dieu. C'était le lendemain la fête de saint Erkembode, un des patrons les plus populaires de la cité, et dont le corps était en ce moment exposé à la vénération des fidèles

nos hoc ipsum curabimus impedire, tempestive significando magistratui ut decet.

Quam ocyscime responsam Antuerpiæ N..., quæso, rescribat, quia instant vehementer qui responsum exigant et tridui inducias tantummodo eis concesserunt, alioquin civitatem excedere, nisi subscribant, ut scribit M. Renerus, debebant. — Vale in Christo Jesu, et nos Deo commenda.

Brugis VIIº martii 1578.

R. servus in Christo Robertus Clayssenius.

Au dos desquelles lettres estoit escript : A monseigneur M. Baulduin de Lange, résident à Sainct-Omer.

Collation faicte aux lettres originales en latin cy dessus transcriptes: lequel original at esté le jourd'hier soir delivré à M<sup>sr</sup> le Maieur de ceste ville par ung jhesuiste soy disant venir de Bruges, lequel s' Maieur nous a requis ceste coppie qui at esté trouvée concorde à l'original par nous nottaires royaulx résidens à St Omer soubsignés. Ce dixiesme jour de mars 1578.

DELEHAYE. GAZET.

dans l'église de Saint-Bertin. De plus, ce jour-là même, plusieurs de ceux de l'ancien Magistrat, qui avaient été arrêtés et envoyés en jugement à Arras, en étaient revenus entièrement absous par sentence du Conseil d'Artois en date du 9 avril, à la grande joie de leurs nombreux amis. Cependant, ils ne furent pas, quoique élargis de prison, autorisés-à rentrer dans leur ville : c'étaient Flour de Fiennes, s' de la Rue, ancien mayeur; Wallerand de Croix, s' de l'Espinoy; Antoine du Mez, s' de Pouches; Enguerrand de Wavrans, Mahieu Boullengier, Georges Gautran et Jean de Brandt. Cette sentence du Conseil d'Artois, malgré ses restrictions, inspira sans doute en grande partie la courageuse détermination du lendemain

Le 12 avril, de grand matin, quelques bons bourgeois, fervents catholiques, se rendent, au nombre de cinq ou six, sur la place du marché, et nous allons voir ici une fois de plus ce que peuvent sur une foule égarée, quelques hommes de cœur, quand ils osent se montrer et user de l'influence que donnent toujours sur les masses l'honneur d'une belle vie et le souvenir des services rendus. Bientôt à cette petite élite viennent s'adjoindre d'autres bourgeois, fatigués des excès des Patriots; ils se trouvent ainsi peu à peu une cinquantaine d'hommes venus là sans armes et sans ordre, pour protester contre la mesure décrétée la veille. On accourt des rues voisines et bientôt des quartiers les plus reculés de la ville. Se sentant soutenus des sympathies de la plus saine partie du peuple qui les entoure, les principaux opposants vont en halle et demandent au Magistrat de retirer l'ordre inique de l'expulsion, déclarant avec énergie qu'eux tous là présents étaient décidés à se faire tuer jusqu'au dernier plutôt que de souffrir que l'on chassat un seul prêtre de la ville.

Une si ferme attitude en impose au Magistrat; il se trouble et commence à craindre à son tour. En même temps plusieurs honnêtes bourgeois, membres du conseil de la ville, qui déploraient en secret les mesures que leur faiblesse laissait prendre, se sentant appuyés, livrent davantage leur vraie pensée. Bientôt, le Magistrat tout entier proteste de son innocence, s'excuse de tout ce qui s'est passé jusqu'ici dans la ville, déclare qu'il a eu la main forcée par la multitude, qu'il a décidé malgré lui l'expulsion des prêtres et des religieux et qu'il ne demande pas mieux que de retirer un pareil ordre. Il ajoute même qu'il est tout prêt à remettre aux bons catholiques là présents les clefs des portes de la ville et des magasins aux munitions. Ceux-ci, on ne sait trop pourquoi, les refusèrent. Profitant d'aussi bonnes dispositions chez le Magistrat, les chefs du mouvement s'adressant alors à M. de Ricamez, mayeur de la ville, dont ils connaissaient la modération, lui dirent que le meilleur moyen d'apaiser toutes choses, puisque tout le monde aujourd'hui paraissait d'accord, était de ne plus faire de différence entre tous les citoyens de la même ville. Pour cela il suffirait de remettre toutes les signatures au compromis et de les détruire, afin qu'on ne distinguât plus entre bourgeois ayant signé et autres ne l'ayant pas fait. M. de Ricamez fit quelque difficulté avant d'accepter une proposition aussi grave, puis entraîné par le mouvement général, il donna l'ordre aux capitaines de remettre toutes les signatures qu'ils avaient recueillies. On les apporta toutes sur le milieu du marché et on les brûla solennellement. Cet auto-da-fé se fit à midi de cette même journée du 12 avril. 18

Les *Patriots*, épouvantés d'un si soudain et si complet revirement, craignant à leur tour que les amis des anciens échevins qu'ils avaient fait arrêter, n'usassent contre eux de représailles, s'empressèrent, pour les principaux du moins, de sortir de la ville. Les plus prompts à s'enfuir furent le s' d'Esquerdes, Ant. Sinoguet, Fr. Sarra, Jean de France, Gaspard Godin, etc.

Au contraire, dès les premières nouvelles d'un aussi heureux changement, des gens de bonne volonté avaient couru aux différents couvents annoncer aux religieux, déjà prêts à partir, qu'ils pouvaient demeurer tranquilles dans la ville et que rien ne les menaçait plus <sup>1</sup>. Le péril pourtant n'était conjuré que pour bien peu de temps.

L'abbé de Maroilles avait été témoin « marry » de tous ces troubles à l'apaisement desquels sa présence était loin de contribuer. Le mouvement offensif du sieur de la Motte vers Saint-Omer n'était pas fait pour rassurer l'intrigant prélat. A la première nouvelle qu'il en eut, il se hâta de partir pour Bourbourg, se rendant, disait-il, à Dunkerque où le peuple était « en garbouille » avec le Magistrat <sup>2</sup>. Le 14, ignorant encore ce qui s'était passé à Saint-Omer deux jours auparavant, il écrivit d'Anvers au Magistrat de Saint-Omer pour le remercier de l'accueil qu'il avait reçu dans cette ville. Il a dès son retour exposé à l'archiduc Mathias, au prince d'Orange et au Conseil d'Etat, en quel malentendu sont les bourgeois de Saint-Omer, par suite d'une « dif-

<sup>1</sup> Diarium.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il ne revint plus à Saint-Omer, dit Deneuville, mais il trouva encore moyen de retirer de grosses sommes de l'abbaye de St-Bertin par l'aide des officiers laïques qu'il y avait établis.

fidence qu'ils ont les uns des aultres » et comment le Magistrat, faute de moyens et autorité suffisants, ne peut « renger tant l'une partie que l'aultre a deue obéissance », ni faire exécuter ses ordonnances, ce qui entraîne le mépris du Magistrat et de la justice. Le péril est grand, même « plus reformidable par les actions du s' de la Motte si proche voisin ». Le meilleur moyen de faire respecter le Magistrat et d'assurer la sécurité de la ville à l'extérieur serait de lui procurer un certain nombre de soldats. « Sur ces advertences, Son Altesse vous escript et « aux s<sup>rs</sup> de Ruminghem et d'Eskerdes pour intro-« mectre les deux cens testes de gens de pied et cinc-« quante de chevaulx que avant mon partement « avions advisez de recueiller, vous authorisant, « pour le plus grand contentement des bourgeois de « dénommer les trois capitaines telz qu'il vous plai-« rat, auxquelz incontinent la reception des lettres « susd. donnerez commission soubz le seel de la ville « ou signature de votre greffier. »

Si ces forces sont jugées insuffisantes, on enverra telle garnison que le Magistrat jugera convenable, à la charge de la généralité. Le prélat l'engage à demander encore deux ou trois compagnies. Il a aussi fait connaître à Son Altesse le refus qu'ont fait ceux du clergé de signer le compromis. « Pour a ce les « induire, ou à faulte de bonne volunté, les constrain- « dre à sortir de la ville et de tout le pays patrimo- « niaulx de Sa Majesté, l'on vat publier ung placcart « génerallement par chacune province tendant affin « que ung chacun aye à l'accepter et agréer sur paine « que dessus. »

Il ajoute en post-scriptum à cette lettre :

« Messieurs, je suis bien aise que le faict des pri-

« sonniers est vuidé partie conforme à ce qu'en avois « requis Son Altesse, partie aussy selon le désir « qu'en aviont leurs parents, qu'espère seront satis-« faicts et décesseront à soy mescontenter. Je me confie « que vous aultres en serez bien aises et qu'en lieu « d'avoir doubte d'eulx, que doresenavant vous asseu-« rerez par ce moyen l'uug de l'aultre 1. »

Mais avant l'arrivée de cette lettre, une nouvelle agitation s'était produite à Saint-Omer : le Magistrat, dès qu'il avait connu la prise du château d'Hennuin, avait écrit à M. de Capres pour le prier d'envoyer quelque renfort et de venir lui-même au plus tôt. Il se trouvait d'autant plus embarrassé, qu'il avait été obligé d'affaiblir sa garnison pour secourir Renty. Le bruit courait aussi, répandu par les Orangistes, que M. de Licques rassemblait force troupes espagnoles et autres pour s'emparer de la ville. M. de Capres ne pouvant venir de suite, avait aussitôt écrit à ses troupes qui tenaient campagne dans le plat pays de se rendre immédiatement à Arques et de s'y tenir à la disposition du gouverneur et du Magistrat de Saint-Omer. Lui-même écrit le lendemain qu'il est à Aire et se dirige vers Saint-Omer, et sur une nouvelle instance du Magistrat, qui en cette grande journée du 12 avril lui écrivait que le trouble dans la ville est plus grand que jamais, à cause du refus des ecclésiastiques de jurer le compromis; il annonce le 43 qu'il arrive le jour même avec 150 arquebusiers.

C'est avec de grandes précautions que M. de Capres avait annoncé le secours qu'il amenait, déclarant ses arquebusiers fort bons patriotes, « lesquels je vous asseure sur mon honneur, disait-il, ne feront en

<sup>·</sup> ¹ Corresp. du Mag. 14 avril 1578.

vostre ville plus longtemps séjour que vous aultres messieurs voudrez, meismes vous promets en cas de besoing les envoier et jecter en tels lieus que sera trouvé convenir par vos bons advis. » Malgré cela, l'arrivée de M. de Capres avec ses forces amies causa à Saint-Omer un grand émoi. Ce n'était pas non plus une petite affaire pour une ville déjà fort obérée que l'augmentation de sa garnison. Il n'y avait encore au seizième siècle aucune caserne construite; les soldats recrutés ordinairement dans la lie de différentes nations, étaient logés chez le bourgeois qui éprouvait souvent, de ce contact forcé, une horrible gêne ; les troupes, conservées pour la défense de la ville, étaient entretenues à ses frais, et le retard de la solde amenait souvent de grosses misères. Cependant ce ne furent peut-être pas là les véritables causes de l'opposition que M. de Capres rencontra à l'admission de ses arquebusiers dans la ville. M. de Capres, dit le Diarium des P. jésuites, était venu pour prêter mainforte aux gens de bien de la ville; malheureusement il n'avait communiqué à personne ses intentions, et comme on l'avait vu plusieurs fois déjà, forcé sans doute par les circonstances, aider de son concours les projets du parti orangiste, il était suspect aux amis de l'ordre sans avoir la pleine confiance des Patriots. A ces motifs il faut ajouter que le Magistrat, mécontent de voir M. de Ruminghem, résolu partisan de l'ordre, ajouter à sa garde ordinaire un bon nombre de hallebardiers pour sa sûreté personnelle et la tranquillité de la ville, en avait pris ombrage et semblait avoir demandé surtout contre le grand bailli le secours de nouvelles forces. C'est pourquoi les honnêtes bourgeois de la ville, dès qu'ils apprirent que le dessein de M. de Capres était

de faire entrer avec lui dans la ville 150 hommes armés, firent auprès de lui une démarche pour le prier de n'en rien faire. Celui-ci ne voulut point entendre leurs raisons. Mais il fut bien surpris quand, se présentant le 13 avril avec sa troupe devant les portes de la ville, il les trouva fermées et les remparts garnis du côté de la porte du Brule de bourgeois en armes. C'était, on s'en souvient, le lendemain du jour où les adversaires des Patriots avaient fait sur la place du marché une protestation qui avait vaincu les résistances du Magistrat.

Blessé de cet affront et voyant ses intentions ainsi méconnues, M. de Capres s'en retourna au château d'Arques où il passa la nuit. Le lendemain il envoya trois ou quatre de ses gentilshommes à Saint-Omer pour tenter de s'en faire ouvrir les portes : mais ce fut en vain 1, et force lui fut de s'éloigner de Saint-Omer où il avait pourtant été appelé par de vives instances.

Ce refus de recevoir M. de Capres et l'agitation des jours précédents avaient donné lieu à des bruits fâcheux sur la fidélité de Saint-Omer à garder la Pacification. Le 15 avril les députés de Flandre se trouvant à Bergues avaient écrit pour s'informer de ce qu'il fallait en croire : il leur était parvenu « aulcuns mauvais bruietz semez en ceste ville... sur ce que, ces jours passez, seroit parti en la ville de Saint-Omer à cause de certain malentendu qu'il y auroit entre

<sup>&#</sup>x27; Le Diarium dit que cette démarche réussit et que M. de Capres obtint d'entrer dans la ville avec quelques hommes de sa suite, trop peu nombreux pour lui permettre de réaliser les desseins qu'il avait conçus. Nous suivons en ce point la relation de Deneuville qui nous paraît cadrer mieux avec la suite des événements.

messeigneurs gouverneur, Magistrat et commun d'illecq. » Ils n'en croient rien et n'osent pas douter que Saint-Omer ne veuille demeurer fidèle « à l'Union si solempnellement jurée » : le sieur Reynier, échevin de Bruges est envoyé vers le Magistrat de Saint-Omer pour l'assurer des bons sentiments de la Flandre envers cette ville. Lille écrit aussi. Arras, dont le sort est plus directement lié à celui de Saint-Omer, s'inquiète plus vivement. C'est d'abord son Magistrat qui, informé par M. de Capres du désaccord où se trouvaient les bourgeois de Saint-Omer et prié par lui d'y envoyer quelqu'un pour y rétablir la concorde, écrit au Magistrat de Saint-Omer que le mayeur d'Arras et maître Nicolas du Val, accompagnés de Mtre Pierre Paien, seigneur de Bellacourt, député par le Conseil d'Artois, et Mtre Pasquier Josson, commis des bourgeois d'Arras, se rendent à Saint-Omer pour apaiser le différend. De son côté, le Conseil d'Artois annonce qu'à la demande du Magistrat d'Arras, et pour répondre à sa charge de maintenir la paix et la tranquillité dans la province, il députe à Saint-Omer, pour accorder les bourgeois en différend, maître Pierre Paien, avocat fiscal du roi en ce Conseil 1.

Aux questionneurs alarmés, le Magistrat répondit partout à peu près dans les mêmes termes « que

<sup>&#</sup>x27;« Considéré que par l'institution de ce Conseil est entre « aultres choses porté de tenir la main que aulcune forche ny « violence soit commise, mais nous mectre en debvoir de accor- « der les parties, nous avons commis nostre bien amé maistre « Pierre Paien, advocat fiscal du roy en ce Conseil, pour s'en- « cheminer avecq lesd. deputés d'Arras vers vous pour entendre « les causes desd. différents et au surplus vous accorder sy « faire se poeult, vous requérant y vouloir entendre pour le « bien de vous et du pays en général. » (Corresp. du Magistrat, 16 avril.)

« l'altération et émotion de la bourgeoisie en ceste « ville n'estoit provenue d'aultre cause que de la « venue inoxiale de M. de Capres pour entrer en « ceste ville avec quelques forces de gens de pied et « de chevaux » et qu'il n'y avait aucun parmi eux qui « ayt aultre envie que de mourir pour le service « de Dieu, du roy et de la patrie contre l'invasion de « D. Juan. » Il écrivait le 18 à M. de Ghistelles, l'intrépide gouverneur de Renty, qu'à la vérité « le « temps et sa malice produyt journellement de nou- « veaux fomytés de dissensions, divisions, partialités « et factions contraires, mais le bon cueur ne se « peult mouvoir ny prendre vouloir de maculer son « honneur d'une tache sy vilaine que de adhérer aux « tyrans. »

Cependant si la tranquillité n'était pas grande dans la ville, la sécurité n'était pas plus assurée au dehors.

Les Patriots qui avaient quitté la ville entretenaient correspondance avec leurs amis demeurés dans l'intérieur de la place. De Nieurlet, Sarra leur écrivait pour se plaindre de ce que l'on permettait à M. de Ruminghem d'avoir une garde aussi nombreuse, et de détenir avec le mayeur les clefs de la ville. Les trois meneurs d'Esquerdes, Sinoguet et Sarra ayant battu la campagne aux environs de Cassel avaient enrôlé une troupe de 4 à 500 hommes dont ils avaient donné le commandement au sieur d'Escoult, avec charge de les faire entrer à Saint-Omer à la première occasion. Celui-ci les mena quelques jours après à Clairmarais et demanda à entrer avec sa troupe dans l'abbaye. L'abbé Antoine de Canteleu, avec son beau-frère Gérard Cornil et guelques bourgeois de Saint-Omer qui se trouvaient là par hasard, vinrent lui demander ce qu'il voulait ; d'Escoult répondit qu'il avait recu l'ordre d'occuper l'abbaye avec sa troupe. L'abbé lui répondit qu'il pouvait y entrer lui-même avec quelques-uns de ses hommes, mais que pour le reste de sa troupe, il devait le maintenir dehors où on lui ferait servir quelque rafraîchissement. Cette réponse mécontenta d'Escoult qui donna aussitôt l'ordre de forcer l'entrée. Déjà ses gens escaladaient les murs quand l'abbé fit sonner la cloche d'alarme. Aussitôt les paysans accoururent en armes de tous côtés, au secours des religieux qu'ils aimaient. A leur vue, les assaillants s'enfuirent non sans avoir fait de grands dégâts dans la basse-cour où ils commirent maints excès et d'où ils emportèrent force volailles. D'après les chroniqueurs suivis par Deneuville, Sinoguet avait amassé ces troupes pour tenter une surprise sur Saint-Omer, s'emparer de la ville et y établir un gouvernement militaire analogue à celui des Quinze à Arras, et des Dix-huit à Bruxelles et à Gand.

Réparation accordée par la ville à M. de Capres. — Remontrances du député du Conseil d'Artois aux ecclésiastiques de Saint-Omer. — Troubles à Saint-Omer à l'occasion de l'arrivée des troupes. — Embarras financiers de la ville obligée de payer sa garnison. — Nouvelle agitation des Patriots. — Le serment de nouveau exigé: Attitude des Jésuites en cette circonstance. — Périls de tous côtés. — Le grand bailly dénoncé.

En d'aussi inquiétantes conjonctures, le Magistrat déplorait amèrement d'avoir laissé faire à M. de Capres un aussi mauvais accueil. Celui-ci, repoussé de la ville, s'était retiré à Aire et se tenait à portée d'intervenir, pressentant bien ce qui allait arriver. Le 16 avril, il avait écrit au Magistrat une lettre de protestation contre l'inqualifiable conduite dont il avait été l'objet de la part des habitants d'une ville à laquelle il n'avait rendu que de bons services. Le lendemain matin, le Magistrat donna lecture publique de cette lettre en présence du grand bailli, du Magistrat, des ecclésiastiques, des nobles et d'un grand nombre de notables bourgeois. On résolut unanimement de députer messieurs de Barastre et de Hautecloque avec un bourgeois vers M. de Capres, « afin, dit la lettre, de supplier sa seigneurie de la « part de nous tous, qu'il luy plaise venir en ceste « ville avec son train ordinaire et les gentilshommes « de sa suite, sans aucune diffidence pour composer « et remectre en tout bon ordre le malentendu que « ces jours passez est advenu sur la recepsion de sa « seigneurie, la supplians vouloir induire monsieur « de Morbecque lui tenir compaignie affin d'assister « à ce négoce ». En même temps un exprès était envoyé pour le même objet à M. de Morbecque, gouverneur et grand bailli d'Aire.

M. de Capres ne tint pas rigueur aux bourgeois de Saint-Omer, et le lendemain, il arrivait en cette ville, accompagné de M. de Morbecque. Les chanoines que l'édit des Etats contraignant les ecclésiastiques au serment, préoccupait toujours, se hâtèrent de lui souhaiter la bienvenue en lui recommandant les affaires du chapitre. Ils lui firent présent de huit mesures de vin, et en offrirent six à M. de Morbecque. Il semble pourtant que les chanoines comptaient plus encore sur M. de Ruminghem à qui ils firent don d'une pièce de vin. On retint les députés de Béthune et d'Aire envoyés par leur ville à Saint-Omer pour voir ce qui s'y passait, et quand la députation d'Arras fut arrivée, se tint une assemblée solennelle.

En la halle, dans la grande salle échevinale, se réunirent M. de Capres, gouverneur général de l'Artois, M. de Ruminghem, grand bailli, gouverneur de Saint-Omer, M. de Morbecque, gouverneur d'Aire, les députés du Conseil d'Artois, et des villes d'Arras, d'Aire et de Béthune, le Magistrat de la ville et les deux corps de l'échevinage, les supérieurs des Jacobins, des Cordeliers et un grand nombre de bourgeois notables 1.

<sup>1</sup> Le registre des comptes mentionne une dépense de 172 li-

L'avocat fiscal au Conseil d'Artois, Pierre Paien, prit la parole et harangua l'assemblée. Après avoir montré de quelle importance il était en face de l'ennemi commun de conserver une entente patriotique, il se montra particulièrement sévère en sa qualité de légiste, envers les ecclésiastiques et religieux qui avaient refusé le serment. Sans prendre garde que nulle autorité laïque ne pouvait contraindre les consciences, il leur rappela qu'ils devaient obéissance au Magistrat qui leur imposait de signer le compromis, et surtout il leur reprocha d'avoir commis un acte illégal en laissant brûler la lettre du gouverneur général et les registres aux signatures 1.

Les arbitres de ce différent étaient à peine rentrés chez eux qu'une nouvelle agitation se produisit. Le 21 avril, se présenta en la salle échevinale le sieur de Masnuy, écuyer, sieur d'Aubermont, lieutenant-colonel de trois compagnies du régiment d'Egmont, porteur de dépêches pour M. de Ruminghem et pour le Magistrat. C'était une lettre de l'archiduc Mathias. Sans attendre la réponse de la ville à l'invitation faite par l'abbé de Maroilles, de demander une augmentation de garnison, l'archiduc informait le Magistrat et le gouverneur que, apprenant la venue dans le pays de troupes françaises et espagnoles, il était obligé de pourvoir à la sûreté de

vres « Pour frais d'hostel au Cygne de l'avocat fiscal du Conseil d'Artois, Mayeur d'Arras, M<sup>tre</sup> Nicolas du Val et Pasquier Gosson; Guill. de Warlincourt, Claude du Saultoir, Jacques Joires, Jean Werbier et Louis de Hauteclocque, tous députés des villes d'Arras, Béthune et Aire pour adviser sur la pacification des troubles survenus, et nous présenter toutes aydes, faveur et confort en telle nécessité. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Table des délibérations.

la ville, et qu'en conséquence, il avait fait marcher en toute célérité vers Saint-Omer trois compagnies du régiment du comte d'Egmont, sous la conduite du sieur de Masnuy, lieutenant-colonel, et que la ville avait à les recevoir quand elles se présenteraient.

M. de Masnuy annonçait que ses trois enseignes étaient aux portes de la ville, et demanda, en vertu des lettres-patentes qu'il présentait, qu'on lui en accordât immédiatement l'entrée.

Cette demande donna lieu à d'assez vifs débats. Messieurs de Capres et de Morbecque pressaient le Magistrat et les bourgeois de laisser entrer ces troupes envoyées par les Etats et qui ne venaient dans la ville que pour la mieux assurer contre l'ennemi. Ce secours était d'autant plus opportun que la défection de Gravelines mettait le péril aux portes de la ville. D'autre part les adversaires des Orangistes, qui né se fiaient qu'à demi à M. de Capres, craignaient toujours quelque surprise. M. de Masnuy, gentilhomme du Hainaut, ne leur était pas connu, et ils craignaient que les forces qu'il amenait ne fussent un encouragement à de nouveaux excès des Patriots. Ils objectaient à M. de Capres que ces troupes seraient une nouvelle et lourde charge pour la ville déjà fort obérée, et que si la place courait quelque danger, on la pourrait toujours garder en armant avec les bourgeois tous les paysans du bailliage, sans recourir à des inconnus. Ils demandaient qu'on exigeât du moins de ces troupes le serment d'entretenir la religion catholique, apostolique et romaine, de n'en pas empêcher l'exercice, d'obéir aux gouverneurs de la province et de la ville, enfin de sortir de la ville à la première réquisition du Magistrat. Il ne semble pas que M. de Ruminghem ait parlé dans l'un ou l'autre sens. Sa charge de grand bailli ne lui permettait pas de s'opposer publiquement à un ordre qu'il avait reçu de l'archiduc Mathias, et en même temps il voyait les *Patriots* trop empressés à accueillir la garnison nouvelle pour ne pas appréhender l'entrée de tant de soldats étrangers.

Pendant que de part et d'autre on discutait en halle avec chaleur, la partie du Magistrat gagnée aux Orangistes, avait fait défendre aux guetteurs de sonner la cloche pour empècher les opposants de courir aux armes, et donna l'ordre d'ouvrir aux troupes de Masnuy la porte du Haut-Pont. Avant que cet ordre fut exécuté, l'écuyer Vandolre 1, l'intrépide adversaire des *Patriots* que nous avons défà vu bravant Sarra le jour de l'élection du Magistrat, s'apercut du stratagème. Il court aussitôt chez lui, se revêt à la hâte de ses armes, et se précipitant dehors, appelle à grands cris les voisins et amis, les convoquant à se rassembler devant la maison du mayeur, située en face de l'église des Dominicains, actuellement rue Allent. Le mayeur était chef de la rue et comme capitaine du quartier en commandait les bourgeois armés: mais il était retenu en halle occupé à distribuer le logement des soldats attendus. Le père de la Croix, prieur du couvent des Dominicains, attiré par le bruit sortit sur la rue et apprenant ce dont il s'agissait, demanda à la femme du mayeur de donner l'enseigne de la compagnie déposée chez elle. Celle-ci

<sup>&#</sup>x27;Guillaume de Vandolre, écuyer, licencié, s' de Rietz, Joyelles; il fut plus tard conseiller des archiducs à Saint-Omer. Il avait un frère chanoine au chapitre de Saint-Omer.

la donna et précédés de leur sergent, Louis Cadet, qui portait l'enseigne, les bourgeois se dirigèrent en: troupe vers la porte du Haut-Pont. Ils rencontrèrent en chemin le sieur de Thouars, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem qui, à la tête de sa compagnie, se rendait au même endroit dans les . mêmes intentions. « Prenons courage, monsieur, lui cria Vandolre, nous devons vivre et mourir pour notre foi et notre prince : nous vous suivrons tous. » Mais les abords de la porte étaient barricadés et gardés par un grand nombre de bourgeois et de soldats armés d'arquebuses à croc enlevées lors du pillage des munitions de la ville dans les dépôts de Sainte-Marguerite. Ils étaient prêts à faire feu sur les assaillants au moindre mouvement en avant. Ceux-ci prirent le parti de se retirer. Seul Vandolre, embusqué dans une maison de la Tenne rue, où s'établirent depuis les capucins, voulait tirer sur les soldats à leur passage, mais le père de la Croix l'en empècha; il lui ôta même ses armes et les emporta à son couvent, disant que la résistance ne pouvait qu'être funeste à la ville. Les patriotes s'avancèrent piques baissées jusque sur la place du grand marché, balayant ainsi le passage pour les troupes qui allaient entrer. Quant à Vandolre, caché dans le couvent des Dominicains, il échappa avec grand'peine aux perquisitions du sergent envoyé à sa recherche. Quand l'effervescence se fut un peu calmée, comme il ne pouvait demeurer plus longtemps dans le couvent, il en sortit par escalade au-dessus des murailles. Vandolre se cacha quelques jours chez la veuve d'un bourgeois du nom de Thomas Liot, puis chez le chanoine Louchart. Mais comme sa vie et celle de ses protecteurs était toujours en péril, un certain samedi, jour de marché, il se déguisa en paysan, se barbouilla la figure et les mains et sortit de la ville par la porte de Sainte-Croix 1.

Les Patriots, exaltés par cette tentative de résistance, excitèrent les soldats de Masnuy, à leur entrée, à massacrer sans merci les bourgeois qu'ils rencontreraient en troupe, les donnant comme traîtres et Johannistes. Mais il arriva fort heureusement que les soldats ne rencontrèrent pas même trois bourgeois ensemble, dit le Diarium. Ce sont ces événements qui ont fait dire à Petit de Béthune, dans sa Chronique, que l'arrivée des soldats de Masnuy à Saint-Omer « faillit faire les bourgeois s'entr'égorger. » En dépit des excitations des factieux et grâce à la prudence de leurs adversaires, l'entrée de ces troupes, une fois la porte du Hautpont franchie, se fit sans plus de résistance.

Si les catholiques de Saint-Omer eussent mieux connu le caractère et les dispositions de M. de Masnuy, ils n'eussent pas tant appréhendé de le voir entrer avec ses soldats dans leur ville. Le journal des Jésuites rapporte qu'à l'occasion de l'arrivée de cette garnison nouvelle, le père recteur et le père Gérard s'étaient rendus chez M. de Ruminghem, devenu comte du Rœux, afin de solliciter pour leur collège la dispense de logement militaire. Ils y rencontrèrent M. de Capres, et la chose demandée leur fut grâcieusement accordée. Durant l'entretien survint M. de Masnuy qui, pour répondre aux appréhensions qu'exprimèrent les personnes là présentes, assura sur sa parole et par serment qu'il était catholique comme toute sa famille : il n'osait affirmer la même chose de ses soldats, gens rassemblés un peu de

<sup>· 1</sup> Nous avons trouvé ces détails dans une attestation faite le

toutes mains; mais il promettait de veiller à ce qu'on ne fit rien contre la religion catholique et qu'il ne se commit aucun désordre.

Cependant le Magistrat, qui n'était pas dans le secret de ces explications, voulant s'assurer, en face de ces soldats étrangers, des forces dont il put disposer lui-même, avait demandé à l'archiduc Mathias que les deux cents hommes levés dernièrement dans le bailliage fussent sous les ordres de M. de Ricamez, mayeur de la ville. Son Altesse, en remerciant le Magistrat de l'accueil fait aux trois enseignes, accorda cette requête. Plus tard, M. de Ricamez étant devenu suspect à une partie du Magistrat, on demanda la suppression de cette garde personnelle, mais le mayeur fut maintenu dans son commandement.

La solde d'une garnison aussi considérable ne tarda pas à être pour la ville une source de graves ennuis dont elle ne se débarrassera qu'à la paix des provinces. Une ordonnance de l'archiduc du 26 avril avait bien décidé que les garnisons seraient désormais payées par la généralité de la province et que l'argent que les villes dépenseraient pour cet objet, viendrait en déduction de leur quote 1; mais il y

30 juin 1607, par devant deux notaires, par le P. Pierre de la Croix, ancien prieur des Dominicains de Saint-Omer; déposant sous la foi du serment, sur la conduite de Guillaume Vandolre pendant les troubles de 1578 à Saint-Omer. Deneuville l'a transcrite à la fin de son second volume. Pierre de Croix ou de la Croix est né à Saint-Pol vers 1540. Il est l'auteur d'un « Discours de l'usage, vertu et miracles du signe de la croix ». Arras, chez Guillaume de la Rivière: 1604. — V. Ferry Locres et Gazet:

¹ La même ordonnance fixe la solde « à 3 pattards par jour pour chacun cheval et gens de cheval, et aux pietons 6 pattards

eut en tout cela, en dépit de la réglementation, bien des mécomptes. Et d'abord, quand M. de Masnuy arriva avec ses compagnons à Saint-Omer, la Flandre, d'où il venait, lui devait un mois de gages. Il écrivit le lendemain de son arrivée pour le réclamer. Messieurs des quatre membres lui répondirent qu'ils ne le pouvaient absolument pas et que Saint-Omer ne lui refuserait pas la gracieuseté de les payer en leur place. Quoiqu'on fit plus tard, l'argent de Flandre ne vint jamais garnir l'escarcelle des soldats de Masnuy. A peine installés de huit jours, les soldats réclament qu'on paie leur arriéré, et la ville est contrainte, « pour les tenir en bonne discipline » de leur faire une avance de 1200 florins, et de solliciter pour le paiement de sa garnison et des deux cents « testes » de M. de Ricamez, l'octroi d'un emprunt à rentes. Bientôt ce sont les Finances d'Artois qui refusent d'indemniser la ville de ses avances; plus tard les autres villes d'Artois déclarent que les deniers des impôts ne rentrant pas, elles ne peuvent aider Saint-Omer. C'est durant tout le cours de cette année une série de plaintes pitoyables envoyées par le Magistrat audomarois, à Son Altesse, aux Etats Généraux, aux Etats et au Conseil d'Artois, à M. le vicomte de Gand, gouverneur général de la province, à M. de Capres son suppléant, aux Magistrats des villes. En attendant les soldats « qui, disent judicieusement les échevins, ne peuvent vivre de l'air et ne rechoivent pas un sol » sont fort « émeus », refusent d'obéir, courent « à la picorée sur les villages voisins », s'organisent en

par sepmaine pour chacun soldart; et ung lict pour deux soldarts; moyennant quoy l'hoste sera deschargé tant de seu, de chandeilles que touttes aultres choses. » Corresp. du Mag. 26 avril 1578.

bandes de quarante au moins, malgré la défense expresse de leurs capitaines, et vont dans les campagnes avoisinantes vivre « chez le bonhomme » où ils pillent vivres et meubles et tuent même parfois quand ils rencontrent de la résistance. Arras prend en pitié Saint-Omer qu'il voit dans « une telle angoisse de deniers » et lui prête 1600 florins : M. de Gand et M. de Capres chacun 1000, les chanoines de Saint-Omer font aussi de fréquentes avances : mais il faut rembourser à l'échéance, et la difficulté un moment reculée revient bientôt doublée d'une impossibilité nouvelle. L'abbé de Maroilles, à qui ses religieux tiennent toujours rigueur, fait à Messieurs de la ville dont l'influence pourrait lui ouvrir les portes de son abbaye, de riches promesses d'intervention auprès de Son Altesse, mais aucun argent ne les suit : il se plaindra lui-même, un peu plus tard, que le Magistrat aux abois ait fait prendre de force les deniers que le receveur de l'abbave avait en caisse. Onelquefois ses envoyés, dûment autorisés, sont assez adroits pour mettre la main sur la caisse pas tout à fait vide des collecteurs d'impôts; ce sont alors des cris et des réclamations presque aussi insupportables que le dénûment lui-même. Telle est, en résumé, la triste situation que nous révèle la correspondance du Magistrat durantices mois.

Du reste elle n'est pas plus brillante ailleurs : les Etats Généraux sollicitent sans cesse les provinces de verser leur quote pour fournir au paiement de l'armée ; mais celles-ci épuisées et ruinées pouvaient à peine se suffire à elles-mêmes, et faute d'argent l'armée des Etats ne put tenir campagne.

Le plus grand mal pour la ville dans l'entrée des trois compagnies d'Egmont fut de ramener les deux

fléaux de la sécurité publique : Sarra et Sinoguet 1, que la crainte avait jusque-là retenus loin des murs de la cité. Aussitôt de retour ils travaillèrent les soldats pour les exciter par toutes sortes de moyens à chasser de la ville les catholiques et surtout les ecclésiastiques, qu'ils traitaient toujours de Johannistes, assurant Masnuy qu'il n'y avait que ce seul moyen de vivre tranquilles. Mais les meneurs ne tirèrent aucun fruit de leurs discours et de leurs largesses. Les troupes de Masnuy tinrent le serment de fidélité à Dieu, au roi et à la religion catholique, qu'elles avaient fait à leur chef. Elles se conduisirent même si bien que le Magistrat, inquiet du mouvement que faisait vers D. Juan Valentin de Pardieu, et des nouvelles qu'on lui envoyait d'Hesdin, annonçant prochaine attaque des Français, demanda et obtint de l'archiduc Mathias l'entrée de deux nouvelles compagnies du même régiment, que l'on avait tenues à distance de la ville.

Une pareille force militaire dans la ville mettait en présence du gouverneur et du Magistrat une nouvelle autorité considérable. Des conflits étaient à craindre. M. de Ruminghem en écrivit à l'archiduc qui décida que tout ce qui concernait la police militaire et la sûreté de la ville, se ferait jusqu'à plein apaisement des difficultés actuelles, d'une commune délibération entre le gouverneur de la ville, le s<sup>r</sup> de Masnuy, et le Magistrat, sans préjudice des droits de la ville.

Cependant les tentatives de réconciliation du roi d'Espagne avec les Etats Généraux avaient échoué,

<sup>&#</sup>x27;Sinoguet fut même envoyé par le Magistrat vers l'archiduc pour l'informer de l'entrée des troupes d'Egmont à Saint-Omer. Les contrôleurs des comptes de la ville refusérent d'approuver l'année suivante la somme allouée par le Magistrat pour ce voyage. Arch. munic. Comptes de la ville. 1578-1579.

malgré l'intervention du roi de France. Les Orangistes en firent naturellement responsable Philippe II, l'accusant de violer la Pacification de Gand, et lui prêtant le dessein de ramener aux Pays-Bas les bandes espagnoles, la terreur du pays. Ce fut une occasion de faire renouveler partout le serment de fidélité à la Pacification de Gand, et, avec l'esprit de persécution qui animait le gouvernement des Etats contre la foi catholique, de l'exiger particulièrement des religieux et des ecclésiastiques. Nous ne constatons nulle part que cette provocatrice exigence ait causé grand émoi parmi les ecclésiastiques et les religieux de la ville à qui l'acte du mois précédent avait sans doute fait trouver une formule acceptable pour tout le monde.

La chose ne paraît pas avoir été si facile avec les Jésuites, de qui l'on demandait spécialement un serment contre D. Juan. Avec prudence, ils déclarèrent ne pouvoir jurer ni dans un sens ni dans l'autre 1. Pressés par les meneurs, ils portèrent leur

¹ Déclaration des Jésuites de ne pouvoir prêter le serment demandé.

<sup>«</sup> Attendu que les suppotz et religieus de la Société du nom de Jésus, obstant leurs constitutions et règles approuvées du S' Siège apostolique et virtuellement par Sa Majesté lorsqu'ils quent receus en ces Pays-Bas à l'exercice d'icelles, ne se peuvent empescher ou entremectre aulcunement ès choses civiles ou politiques, pour mieulx et sans semblables empesque chements attendre à leurs offices spirituels, ausquelles règles ou constitutions sont obligez par veux bien estroitement, ne peuvent partant estre pressez contre leurs consciences, et faire aulcun serment civil ou criminel, ny à s'obliger au prejudice de personne, combien que verbalement, conformément a leursdites constitutions, peuvent promettre de n'attenter, soit par conseil ou de faict, ny aultrement contre le bien et repos de ladicte république des Pays ny d'aultre quelconque. »

affaire en cour, se faisant recommander à l'archiduc Mathias par le docteur Langolius et surtout par le gouverneur de Saint-Omer, alors à Bruxelles. De son côté, le Magistrat avait envoyé vers l'archiduc un échevin juré au conseil et le greffier principal Bernier pour demander son avis sur ce point et sur plusieurs autres difficultés pendantes. Ils rapportèrent pour réponse que le Magistrat avait bien fait d'exiger des ecclésiastiques et des religieux la signature du formulaire, mais que si les Jésuites refusaient de le signer, il ne fallait pas les v contraindre mais « leur permettre avec modestie de sortir de la ville à bref jour après avoir vendu leurs biens à leur profit 1 ». C'est alors que les Pères acceptèrent la formule rapportée de Bruxelles par M. de Ruminghem : ils jurèrent de ne rien faire ni entreprendre contre le bien de la ville et l'utilité de la patrie 2. Beaucoup de mauvais esprits trouvèrent cette formule trop vague et voulaient un chgagement précis de s'opposer à Don Juan. Les mutins auraient même fait aux Pères un mauvais parti, si le Magistrat et le gouverneur ne s'étaient rendus à leur collège pour les défendre contre la foule, à qui ils déclarèrent qu'il fallait se contenter d'une formule acceptée par les Etats 3.

Ces violences firent sortir de la ville un certain nombre d'ecclésiastiques et même quelques laïques, préférant quitter leur demeure plutôt que de prêter un serment qu'ils croyaient inique 4.

<sup>&#</sup>x27; Arch. mun. Table des Délibérations.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. munic. Table des délibérations.

<sup>3</sup> Diarium.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le Diarium cité D. Vaast de Granet, prior de Saint-Bértin, Adrien Poulet, prévôt d'Arques, et d'autres religieux; quel-

L'inutilité de leurs tentatives sur les cinq enseignes du régiment d'Egmont avait ralenti quelque peu les menées des perturbateurs. Sarra et Sinoguet ne tardèrent pas à comprendre que M. de Masnuy travaillerait peu pour eux, et pendant quelque temps ils demeurèrent relativement tranquilles. Il y avait du reste une préoccupation qui absorbait toutes les autres: le danger extérieur. Les Espagnols arrivaient dans les provinces flamandes et les Français dans notre pays. De tous côtés, d'Hesdin, d'Arras, de Béthune, de Bapaume, de Renty, venaient nouvelles dénoncant les plans des Français sur Saint-Omer. Chaque ville s'intéressait à la conservation de cette cité que, depuis la ruine de Thérouanne, on regardait comme le boulevard des Pays-Bas du côté de France. Saint-Omer devait encore attendre un siècle avant de faire retour à la couronne de France. M. Pagart d'Hermansart dans une savante et très attachante étude a raconté le siège de 1677 qui rendit enfin Saint-Omer à la France 1. A l'époque où se passaient les événements que nous racontons, la population de nos pays, malgré sa lassitude des garnisons espagnoles, redoutait encore plus les huguenots français que les Espagnols catholiques. Du reste la question de patrie n'était pas ici en cause : les Artésiens ne pouvaient

ques chanoines parmi lesquels Jean Six, qui devint évêque de Saint-Omer. M. de Laplane parlant de ces départs (Les Abbés de Saint-Bertin, t. II, p. 159), semble avoir ignoré l'affaire du serment : il les attribue au choix de Frédéric d'Îre, abbé de Marœuil, pour l'abbaye de Saint-Bertin. Cette nomination, odieuse à l'abbaye, ne peut expliquer que l'arrestation des quatre religieux qu'il mentionne et dont nous parlerons plus loin.

<sup>&#</sup>x27; Le siege de Saint-Omer en 1677, par M. Pagart d'Hermansart.

mettre dans ce beau nom de *Patrie* la même idée que les Hollandais et les Zélandais, et, il faut en convenir, ceux qui, dans notre pays, partisans de Guillaume d'Orange, se faisaient appeler par excellence les *Patriots* n'étaient pas moins ennemis de Henri III et de la France que de Philippe II et de l'Espagne. Ce que cherchent avant tout les patriotes Orangistes, c'est bien moins la liberté politique et l'indépendance de la patrie que le triomphe de leurs doctrines religieuses que sous les faux dehors de liberté de conscience ils veulent imposer partout.

1 Cette alliance des Orangistes des Pays-Bas et des Huguenots de France est clairement établie par un document que M. Kervyn de Lettenhove a puisé à la bibliothèque nationale (Fonds fr. 3324 p. 196) et qu'il analyse dans son ouvrage si riche de faits et de documents, les Huguenots et les Gueux, (tome V. p. 90), c'est une lettre d'un huguenot français ami du prince de Condé, à quelqu'un de ses-correspondants. Il lui annonce le bon état des affaires des réformés de France et l'assurance qu'ils peuvent avoir sur l'Artois. Le prince d'Orange aura à sa dévotion Arras et Bapaume, et dès que toutes les troupes, arquebusiers et cavalerie, seront réunies autour de lui à Arras, Condé se rendra en Picardie pour le rejoindre. « Lors, ajoute l'auteur de la lettre, aurons moyen de nous promener à nostre avse en la Picardie, Normandie et par l'Ile de France, » La reine d'Angleterre Elisabeth leur a dit-on envoyé secrétement des subsides, et l'on prépare une descente des Anglais en France. Adrien de Ghiselles, gouverneur de Renty, écrit de cette place au Magistrat d'Ypres que le prince d'Orange a envoyé de l'argent pour les troupes enrôlées par le duc d'Anjou et c'est avec les huguenots de Condé qu'elles doivent entrer en France.

La crainte des Français n'était pas particulière aux gens d'Artois. Lille, Douai, Valenciennes n'avaient pas d'autres sentiments. Quand il fut question de donner en garantie au duc d'Anjou, trois places des Pays-Bas, Landrecies, Le Quesnoy et Bavay furent désignées par les Etats-Généraux. Ces

Le fameux capitaine de Licques se remue beaucoup contre les Etats, il enrôle tout ce qu'il peut - dans le pays, il va tenter sur le château d'Audruick et les autres du voisinage, sur les abbayes de Watten et de Clairmarais. La conduite du gouverneur de Gravelines, devient de plus en plus inquiétante. « Le seigneur de la Motte, écrivait le s<sup>r</sup> d'Esquerdes au gouverneur du West-Quartier de Flandre, nous donne la puche à l'aureille : j'espère que la Flandre ne dormira point. » M. de Capres est indéchiffrable. M. de Masnuy semble conserver le secret de sa pensée. Dans l'ensemble, les agissements intéressés du duc d'Anjou, frère du roi, l'intervention du roi lui-même, Henri III, prétendu pacificateur entre le roi d'Espagne et les provinces des Pays-Bas, tout embrouille, tout inquiète. Guillaume d'Orange et les Etats ne parlent que pour demander de l'argent ou rappeler aux autres le serment de maintenir la Pacification de Gand, et

trois petites villes, aujourd'hui si françaises de cœur protestèrent avec énergie. Plutôt que de recevoir le Français, elles retourneraient sous l'autorité espagnole : accepter Anjou « ce serait, comme l'on dict en proverbe, tomber de fiebvre en chaud mal ». Les Français les ont menacés de mille maux, « ce que par effect ont bien démonstré et faict paroistre depuis peu de jours, passant les troupes de monseigneur le duc par les villaiges de ceste prévosté, les ayant pillé, branscatté, comme ennemis, forcé femmes et violé filles, tué plusieurs des habitants, mesmement pillé plusieurs églises, prophané et foulé le Saint-Sacrement, et rompu les fermes et déchiré les lettraiges et escriptz au grand détriment desdicts inhabitans ». A Landrecies l'abbé de Maroilles qui s'y était rendu pour engager les habitans à accepter garnison française, faillit périr assommé; les femmes qui étaient les plus furieuses et « qui, dit l'abbé, parloient un jargon plus entendable que delectable », le voulaient jeter à l'eau. (Gachard, Actes des Et. Gén. passim, et 1337, 1356, 1354.

ils l'ont depuis longtemps outrageusement violée. Les provinces s'observent sévèrement, elles s'excitent mutuellement à maintenir la Pacification de Gand, sentant que c'est le seul lien qui les unisse et les rende fortes contre l'ennemi commun; mais celles que la haine du catholicisme n'égare pas, n'y croient déjà plus. Les provinces wallonnes et une partie des Flamands ont les yeux fixés sur l'Artois, les villes d'Artois regardent Saint-Omer. C'est Saint-Omer que l'on renseigne de partout; c'est Saint-Omer qu'on encourage par des promesses de subsides qu'on n'envoie jamais; c'est de Saint-Omer qu'on attend le mouvement que tous désirent. Mais le moment de la décision n'est pas encore venu; par la politique louche du prince d'Orange et des Etats, par l'hostilité de plus en plus déclarée envers la religion catholique, par les ambitions décues, et surtout le manque d'argent pour payer les troupes, le parti des Malcontents se recrute, se fortifie, et traitera bientôt de gré à gré avec les Etats. Tous nos chroniqueurs et plusieurs historiens des Pays-Bas font à notre ville l'honneur d'avoir donné le branle à ce grand mouvement de réaction contre la tyrannie cauteleuse du Taciturne : nous verrons tout à l'heure que les événements justisient cette prétention.

Si M. de Masnuy donnait à penser aux agitateurs, M. de Ruminghem leur était ouvertement hostile : leurs pernicieux projets ne rencontraient nulle part d'adversaire plus déclaré. Aussi cherchaient-ils tous les moyens de le perdre. Dans le courant de juin ce gouverneur fut appelé, ainsi que le s' d'Esquerdes, auprès de l'archiduc. M. de Ruminghem, pour gagnér du temps, partit la nuit, après la fermeture des portes. Aussitôt Degrave, Sinoguet et Sarra, allèrent le dé-

noncer au Magistrat comme étant sorti de la ville « aux portes fermantes », ce qui était contre les règlements, et demandèrent que le Magistrat informât contre lui. Ils ajoutèrent d'autres griefs l'accusant d'avoir traité de traîtres et de séditieux ceux qui, dans une récente assemblée en halle, avaient demandé le maintien dans la ville des compagnies d'Egmont<sup>1</sup>. Le Magistrat, qui voyait d'où partaient ces accusations, déclara qu'il n'avait pas qualité pour informer contre un gouverneur, grand bailli de la ville, ajoutant que les plaignants n'avaient qu'à faire informer par devant notaires ou porter leur accusation devant le Conseil d'Artois.

L'absence de M. de Ruminghem fut encore l'occasion d'un petit conflit d'autorités. L'archiduc avait réglé que ce qui concernait la sûreté de la ville se réglerait entre le gouverneur, M. de Masnuy et le Magistrat. En l'absence du gouverneur, M. de Masnuy voulut donner le mot du guet : le Magistrat protesta. Après quelques pourparlers, M. de Masnuy, qui était un homme de bonne composition, proposa que l'on mît les mots à prendre pour le guet dans une boîte et que le mayeur et le colonel tirassent à tour de rôle le mot du guet : ce qui fut accepté.

Le 10 juin, sur je ne sais quel bruit que le Magistrat, ne pouvant plus les payer, allait renvoyer de la ville les cinq compagnies d'Egmont, un grand nombre de bourgeois, plus de trois cents, dit Gaillon, se portèrent à la halle, et devant de Rumingbem, d'Esquerdes et Masnuy, exigèrent du Magistrat la promesse de maintenir les cinq compagnies qui avaient la confiance des habitants. (Corresp. du Mag.. 10 juin.)

Arrestation de plusieurs religieux de Saint-Bertin sur les ordres de l'archiduc. — Difficultés pour la solde de la garnison. — Démarches et progrès du sieur de la Motte; ses tentatives auprès du Magistrat.

Les religieux de Saint-Bertin, fâchés de voir les fruits de leur monastère s'en aller aux mains d'un prélat qu'ils refusaient d'accepter, et humiliés de voir quels factieux bérétiques il avait préposés à la recette de ces revenus, voulurent soustraire au moins une partie de leur fortune à un aussi regrettable emploi. Ils s'adressèrent au roi Henri III pour obtenir que l'administration des biens qu'ils avaient en France fut exclusivement réservée à D. Waast de Grenet, qu'ils avaient tous unanimement élu pour leur prieur. Par lettres du 8 juillet, le roi de France ordonna à tous les baillis, sénéchaux et prévôts de tenir la main à ce que le prieur D. Waast de Grenet pût seul et à l'exclusion de tous autres administrer paisiblement les biens de l'abbaye situés sur le territoire de son royaume 1. Cette déclaration atteignait à la fois l'administrateur temporel dom Frédéric d'Ire et les Etats Généraux qui l'avaient nommé. Aussi le mécontentement fut grand à Anvers.

<sup>1</sup> De Laplane, Les Abbés de Saint-Bertin, t. II, p. 162.

Le 34 juillet l'archiduc Mathias, sur les instigations et accusations de l'ambitieux prélat, informa dans une lettre fort courroucée le Magistrat de Saint-Omer qu'il avait donné l'ordre d'arrêter et d'amener à Anvers quatre à cinq religieux de Saint-Bertin, considérés comme les principaux « auteurs et inventeurs de la praticque avecq D. Juan et aultres leurs confrères reffugiez vers luy. » De plus « yous requerons, « et de la part de Sa Majesté, ordonnons qu'ayez à « nous informer de ce que pourrez avoir entendu « desd. religieulx susd., et en oultre que ne trouviez « estrange le saisissement d'auleurs d'iceulx des « plus suspectz, estimant par ce moyen affrancir « votre ville de surprinse ou révolte, attendu qu'ils « se sont monstrez tant partiaux et téméraires que « après avoir receu lettres de D. Juan et de leurs « confrères fugitifs, ilz ont osé envoyer à Paris pour « consulter si Nous ou les Estats généraulx, sommes « puissans de disposer du monastère, et avant donné « à entendre aux docteurs ès droictz les affaires à « leur advantaige, ilz ont obtenu tel advis qu'ilz ont « désiré, auquel se référant ilz refusent finallement « l'abbé de Maroilles notre grand aulmosnier et con-« seiller d'Estat pour leur prélat futur, craindant « d'incourir l'indignation de N. S. Père le Pape et « du Roy. Or comme il est notoire à tous que le Roy « faict la guerre à ses subjects et le Pape luy adhère, « ne fault revocquer en doubte si les Estats qui ont « emprins et nous ont choisy au gouvernement du « Pays-Bas sont de pareille pouvoir et aucthorité « qu'ont estez jadis Sa Sainteté et le Roy catholicque. « Et comme ces disputes ne doibvent tomber sur le « jugement des simples religieulx, ne trouvons aul-« cunement raisonnable de leur permectre ceste

« liberté, ains leur ordonner que sans contredire à « nos ordonnances ilz obéissent au prélat susd. que « cognoissons estre si bon patriot et si bien voulu de « vous aultres que ne le peulvent refuser avecq bon « fondement. Par quoy vous requérons d'avancher « lad. promotion tant qu'en vous serat, exhortans le « reste des religieulx à soy conformer à nostre inten- « tion; en oultre luy donner toute faveur et addresse « sur la confiance qu'avons qu'il serat bon amy de « vostre ville et de vous tous, ne mancquant au deb- « voir de bon patriot. »

La complicité de l'intrigant prélat dans cette arrestation arbitraire se révèle dans une lettre qu'il écrivait le 27 juillet au Magistrat. Il excusait son séjour à Anvers et son absence loin de son abbaye par la nécessité des affaires 1 et par le mauvais vouloir des religieux de Saint-Bertin dont il se plaignait amèrement. Le 1er août il renouvelait ses récriminations. Voilà plus d'un an, disait-il, qu'il désirait venir vivre à Saint-Omer et résider dans son abbaye; mais ses malveillants religieux s'y opposent, refusant de « l'accepter à prélat ». Cependant ils lui font un grief de cette absence, le dénigrent partout, l'accusent de bien toucher les revenus de son abbaye, mais de laisser son troupeau dans la détresse. S'il était à Saint-Omer il y ferait grand bien, il prêterait son puissant concours pour les fortifications de la ville 2,

¹ L'abbé de Maroilles, homme de cour et fort habile, était presque constamment en mission pour l'archiduc et les Etats Généraux. Ce fut lui qui traita presque seul la lourde et épineuse alliance de François, duc d'Anjou, avec les Etats Généraux.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La mise en bon état des fortifications de la ville était un des grands soucis du Magistrat en ce moment. Sur les frontières de Picardie, Combelles, capitaine du duc d'Anjou, rassemblait

il aiderait les pauvres de son mieux; mais les religieux s'opposent à tout ce bien, et il les en fait responsables. Du reste il sait que plusieurs d'entre eux ont commerce avec l'ennemi. Ils sont conseillés, ajoute-t-il en postcriptum, « d'obéir plus tost à N. S. « Père le Pape et au Roy que aux Estats généraulx « et à Son Alteze, ce qui at esté prins de très maul- « vaise part, et certain qu'ils ne se loueront d'avoir « suivy led. advis, à cause que trop manifestement « ils déclairent plus tost vouloir tenir le party du Roy « et don Jehan que des Estatz, conforme à toutes « leurs responses précédentes à la suyte, d'aulcuns « d'eulx ayans prins l'administration dud. don Jehan, « et à la reception qu'ilz font ordinairement de ses « lettres. Ce qui n'est à souffrir ni tollérer en une

des troupes françaises pour former le prétendu secours annoncé aux Pays-Bas. D'un autre côté, D. Juan avec une armée, le s' de Licques levant des hommes dans le Boulonnais et l'inquiétant voisinage du s' de la Motte, obligeaient St-Omer à une grande vigilance. On fit à cause de cela de grands travaux aux fortifications. Sur la requête du Magistrat, l'archiduc ordonna à tous les habitants des villages circonvoisins jusqu'à trois lieues à la ronde de contribuer aux fortifications de la ville. Tous les habitants de la ville étaient tenus de venir travailler chaque jour aux murailles, ceux qui en étaient incapables ou empêchés devaient fournir à leurs frais quelqu'un qui les remplacât. Les ecclésiastiques et les religieux s'v employérent aussi. Les Jésuites en furent exemptés moyennant une contribution hebdomadaire (Diarium). Ce fut alors que, après requête à Son Altesse, fut démoli le couvent des sœurs du Soleil qui était presque attenant à la porte du Hautpont. Bonne de Lannoy, vouve du ser de Noircarmes, autrefois grand bailly de Saint-Omer, dont les ancêtres avaient fondé ce couvent, écrivit à M. de Ruminghem afin qu'il obtint de la ville un autre emplacement où ces pauvres religieuses pussent rebâtir leur couvent qu'elles avaient été contraintes de démolir à leurs frais. (Corresp. du Magist. 9 juin.)

« ville si principale que la vostre; partant si mal-« heurs en prent, ne l'imputez à moy, ains à eulx « qui sont cause de tout le mal qu'ilz pourroient a « ceste occasion souffrir 1. »

Le Magistrat, chargé par Son Altesse d'informer sur cette affaire, ne put que protester de l'innocence des religieux inculpés. Nous avons fait, écrit-il à l'archiduc, « tout bon debvoir touchant leurs actions « et communications qu'ilz pourroient avoir eu avecq « leurs confrères refugiés, et ceulx tenans party con-« traire : sur quoy n'avons peu jusques ores res-« sentir qu'ilz avent attenté ou faict chose au preju-« dice de la patrie ny de ceste républicque, ayant « presté volontairement chacun d'eulx le serment de « fidélité à lad. patrie, comme V. A. a esté par nous « advertie. Et quant aux lettres lesquelles leur ont « esté envoyées par leurs confrères réfugiez 2, elles « n'ont esté lues par iceulx mais delivrées touttes « cachetées ès mains du seigneur de Masnuy, les-« quelles avons entendu depuis avoir esté envoyées « à V. A. par led. s' de Masnuy; n'ayans au surplus « en tout aultre endroit trouvé cause d'entrer en sus-« picion ou d'avoir sinistre opinion desd. religieulx. » Malgré cette justification peu suspecte de parti pris quatre religieux furent enlevés de force, jetés dans

quatre religieux furent enlevés de force, jetés dans une voiture et emmenés à Anvers. Le *Diarium* nous en donne les noms: D. P. de Faucuelle, D. Silly, l'aîné, D. Descamps, et D. de la Haye <sup>8</sup>.

¹ Arch. munic. Corresp. du Mag. 1ºr août, original.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ceux qui n'avaient pas voulu prêter le serment et dont nous avons précédemment parlé.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> M. de Laplane dit, nous ne savons d'après quelle autorité, que ces érudits exilés occupérent le temps de leur captivité à préparer l'impression sur vélin d'un magnifique graduel romain qu'il décrit (*Bulletin de la Morinie*, t. 2, p. 55).

On se figure facilement l'émoi que dut causer dans une ville aussi catholique que Saint-Omer une pareille violence. Ce n'était pas la seule inquiétude qui agitait alors les esprits religieux du pays. Les Etats Généraux gênaient toutes les provinces par de pressantes demandes d'argent en espèces : ils avaient donné l'ordre de requérir les cloches des abbaves, couvents et même églises paroissiales, de dresser l'inventaire des trésors, reliques et vases sacrés pour établir la contribution des ecclésiastiques au cadeau que les Etats se proposaient de faire au duc d'Anjou en récompense de son problématique secours. Mais Saint-Omer est bien incapable de faire des libéralités grâcieuses : elle a déjà déboursé 27000 fl. depuis l'entrée de M. de Masnuy, sans compter 10 à 12000 autres dépensés aux fortifications. Elle expose aux Etats d'Artois qu'Arras et sa gouvernance, avec Bapaume et Lens pourraient fournir chaque mois 3 à 4000 florins, Béthune 6 à 800, Aire 12 à 1400, le bailliage de Saint-Omer 2000 et la ville même le reste.

Cet embarras financier faillit amener dans la ville une nouvelle émeute. Comme M. de Masnuy pressait le Magistrat de payer ses soldats ainsi que les Etats généraux en avaient donné l'ordre, il fallut de nouveau faire appel à la générosité des bourgeois. Le 1<sup>er</sup> juillet en plein midi un contribuable mécontent attacha sur le portail de la cathédrale, du côté de la maison de l'archidiacre M. Heyms, un placard imprimé signé du roi. Par ce factum le roi défendait aux habitants de payer la taxe imposée, non plus que les moyens généraux ni les autres aides, déclarant que son intention n'était pas de fouler ainsi le pauvre peuple. A une heure le Magistrat averti fit arracher le placard séditieux et fit informa-

tion. Quelqu'un fut soupçonné puis arrêté, mais on le relâcha faute de preuve 1.

En juillet et août l'habile gouverneur de Gravelines mena plus vivement que jamais ses intrigues anti-Orangistes, Sa lettre du 17 avril au Magistrat de Saint-Omer marquait déjà nettement une politique fort différente et très indépendante de celle des Etats. Plus tard lors des protestations peut-être un peu platoniques de M. de Ruminghem au sujet de l'occupation du fort d'Hennuin par ses troupes, de Pardieu avait répondu assez sèchement que ce fort était en Bredenarde et sous sa juridiction, et qu'après tout Saint-Omer pouvait protester en cour. Le désaccord s'accentua encore par l'arrestation que firent messieurs de Saint-Omer de deux soldats de Gravelines. De Pardieu les réclama sans pouvoir « sacquer » du Magistrat la moindre réponse. Il fait alors attaquer l'église de Saint-Nicolas au pays de Langle; Saint-Omer de son côté fait marcher des troupes sur Hennuin. De Pardieu arrête le seigneur de la Mouillerie, Antoine de Lalaing, député près de lui par l'archiduc Mathias: aux réclamations de l'archiduc il répond qu'il ne le laissera partir que si Saint-Omer relâche ses deux soldats, il ne retirera du fort Hennuin la garnison qu'il y a mise que si ceux de Saint-Omer se retirent eux-mêmes des forts de Saint-Nicolas et d'Audruick. Entre temps, de Pardieu avise officieusement Saint-Omer que le roi de France intervient pour procurer une bonne paix entre le roi et le prince d'Orange: il termine son message par une pressante invitation à la pacification de Gand et au traité d'union. Si M. de la Motte était sûr de M. de Ruminghem, si déjà alors

¹ Corresp. du Mag. 1er juillet.

il croyait à peu près pouvoir compter sur MM. de Capres et Masnuy, le Magistrat composé d'hommes de partis opposés ne lui inspirait qu'une demi confiance et lui-même était payé de retour. Aussi le Magistrat de Saint-Omer semble ne pas quitter de l'œil le s' de la Motte. Dès qu'il apprend qu'il a fait quelque mouvement ou recu quelque renfort, il s'empresse d'en aviser l'archiduc, M. de Capres, et toutes les villes de la région. Le 9 août c'est M. de Capres qu'il informe du passage de soldats espagnols se rendant de Calais vers Gravelines; le 14 il écrit à Doresmieulx, son député à Arras : « si notre voisin se met en campaigne en Artois, il y aura tel effroi que chacun se sauvant abandonnera la plus grande partie de ses biens ». La chose publique est un grand péril, et il le faut dire à Arras, Béthune et Aire. Le 16 il informe l'archiduc des menées de l'ennemi sur la ville, il faut porter prompt remède pour empêcher « sinistre desseing qui pourroit esbranler non seulement les simpliciens mais bien d'autres plus rusés »; on s'attend à une « envahie » de de la Motte qui a recu hier une compagnie de 50 à 60 chevaux espagnols : il a fait construire des ponts portatifs. Le Magistrat envoie même à Son Altesse les preuves écrites des projets de l'ennemi. C'était des lettres adressées par le comte de Berlaymont et don Alonzo Curiel au Magistrat, à M. de Masnuy et à M. de Ruminghem, pour les engager l'un et l'autre à s'emparer de la ville au profit du roi, leur promettant prompt secours en hommes et en argent. Le 19 du même mois le gouverneur de Gravelines toujours préoccupé d'amener Saint-Omer à la cause qu'il a définitivement épousée écrit au Magistrat la curieuse lettre suivante.

Il a deux raisons d'écrire à messieurs de Saint-

Omer. La première est pour réclamer trois de ses soldats que messieurs détiennent prisonniers malgré ses protestations. « L'aultre est me plaindre de plusieurs de vostre ville. Signamment de Pigouche qu'ilz me accusent de n'avoir tenu ma promesse. Pleut à Dieu, messieurs, que chascun l'eussit faict comme j'ai et veulx faire : le païs et habitans seroient beaucoup mieulx et hors de hasard de perdre la foy et liberté d'icelle. J'entens que prendent leurs derniers fondemens de mesdire sur certains soldatz estimans (qu'ils estiment) Espagnolz, venus depuis peu dans ceste ville, de la compaignie de M. de la Tour. Sur ceste matière, je dirai que chascun est de raison obligé procurer sa résonnable conservation, et principalement moy et les miens à quy l'on faict souvent nouveaux attentats sans en donner auleune occasion. Pour ceste cause, on ne se doibt ébahir ny trouver estrange si j'ay quelques gens sans le préjudice de personne. Il est vray qu'en lad. compaignie dud. sieur de la Tour y sont de toutes sortes de nation sans faire exception de personne, pour estre faicte à la haste. Et au cas, messieurs, que vous fussiez, de volonté, comme aucuns disent icy, de vous conformer comme nous faisons en ceste ville, à la foy catholique et obéissance de Sa Majesté et privilèges, selon l'Union, ferois retirer non seulement le peu d'Epagnolz qui y sont, mais tous aultres qui pourroient légitimement être débastables pour les causes dictes. Serait une œuvre bonne pour nous de quicter le mal et scandal déjà fort avant venu, remédiable toutes fois par la grace de Dieu. Sur espoir que vous y emploierez comme il convient et que me ferez avoir par ce porteur de vos responces, prieray le créateur.... »

Le magistrat fit aussitôt transcrire cette lettre en nombreux exemplaires, et l'envoya à toutes les villes avec lesquelles il était en relation 1. Chacun s'empressa de remercier de l'avis et de promettre fidélité à l'Union. Ceux de Bérgues ajoutent qu'ils ne savent trop que penser de la conduite de M. de la Motte : il a mis tout le pays en frayeur. Il a appelé leur collège et ceux de plusieurs villes du voisinage afin de conférer ensemble, ils ont refusé, jusqu'à ce que l'archiduc les y eut autorisés. Ils concluent par cette déclaration : que M. de la Motte soit pour ou contre D. Juan, c'est son affaire; pour eux ils n'écouteront ' que le devoir. Toujours soucieux de déguiser son jeu sous une apparence de zèle pour Saint-Omer, de Pardieu lui écrit le 28 que pour preuve de son désir de maintenir l'union, il informe le magistrat que des compagnies françaises, sous les ordres de messieurs de Refuge et Bonnivet, viennent d'arriver en Boulonnais, avec des projets sur Arras et Saint-Omer, et que par conséquent il est prudent de se tenir sur ses gardes.

Bientôt d'autres sollicitations viennent tenter le Magistrat. Deux capitaines du parti des *malcontents*, les sieurs de Montigny et d'Hallennes, qui venaient de marcher sur les Gantois pour réprimer leurs sanglants excès, lui écrivent pour justifier leur conduite envers ces révoltés, et solliciter en même temps la sympathie des bourgeois de Saint-Omer.

Il leur fut répondu toujours avec la même circonspection : on enverra aux villes de la région les

<sup>&#</sup>x27;C'est une de ces copies envoyée à Bourbourg que M. Diegerick a publié dans son intéressante correspondance de Valentin de Pardieu, p. 238. L'original est aux archives de Saint-Omer.

lettres des capitaines pour une commune entente, mais on affirme à nouveau la résolution de demeurer fidèle à l'union. En même temps le Magistrat avisait les villes qu'à cause des risques il avait pensé un moment supprimer la grande foire habituelle du 29 septembre; mais qu'après mûre réflexion il se décide à la tenir quand même pour éviter un dommage aux bourgeois de Saint-Omer et aux autres villes. Seulement, à cause de la contagion il n'admettra pas ceux de Calais ni des autres lieux infectés, et il exigera de tous un certificat de leur Magistrat.

Mais voici que de Pardieu, fatigué de l'insignifiance des réponses de ceux de Saint-Omer qui affectent de ne le pas comprendre, parle à peu près sans ambages. Sous prétexte d'entretien d'un « havre » ou port que Saint-Omer possédait à Gravelines, il engage le Magistrat à envoyer quelqu'un en faire la visite; puis venant au point délicat et rappelant en quel mauvais point sont les affaires du pays, il dit en substance : il me semble que nous gouvernerions nos propres affaires nous-mêmes mieux que des étrangers et des gens mal intentionnés : je serais bien heureux de m'entretenir « privément » avec quelqu'un d'entre vous.

L'invite était directe: mais le magistrat de Saint-Omer était encore trop sous la coupe des Orangistes pour prendre un parti résolu. Il remercie M. de la Motte; leur commis à Gravelines visitera le havre, et quant aux deux autres points, ils en écrivent à M. de Capres.

La veille, il avait en effet écrit à M. de Capres que M. de la Motte ayant reçu de nouveaux renforts « l'envahie » était imminente; le gouverneur de Gravelines a fait fabriquer trois cents saloirs et un

grand « navire plat ». En même temps il écrit à Arras, Béthune, Aire, etc., et maintient sa résolution de tenir la grande foire du 29 septembre. Mais M. de la Motte hante la pensée de nos municipaux. « Nous « craindons bien, écrivent-ils, qu'il ne veulle troubler « nostre feste, soit entrant en France avec forces « pour enlever du bestial et en munir sa ville, ou « tournant en Artois 1. »

<sup>1</sup> Corresp. du Mag.

La prétendue paix de religion. — Les provinces wallonnes la repoussent. — Proposition de la religion Frede à l'Artois. — Dispositions de la bourgeoisie de St-Omer, le sieur d'Esquerdes se justifie, expulsion des factieux hors de la ville, Saint-Omer donne, la première des villes d'Artois, mandat à ses députés de refuser la religion Frede.

Pour bien comprendre les événements graves qui se vont produire à Saint-Omer, il nous faut sortir de cette ville et voir un peu ce qui, dans ces derniers temps s'était passé dans quelques autres provinces des Pays-Bas.

Encouragés par leurs succès et par l'appui plus ou moins déclaré qu'ils trouvaient auprès du Taciturne et des Etats Généraux, les réformés montraient chaque jour de nouvelles exigences. Leurs progrès avaient été rapides, surtout dans les provinces septentrionales de Hollande et Zélande, et dans celles de l'Est limitrophes de l'Allemagne où le protestantisme était dominant. Mais les provinces flamandes et wallonnes s'étaient de tout temps montrées presque absolument réfractaires à toute introduction de la prétendue réforme religieuse. Cependant dès le mois de mars, Anvers et Gand avaient eu leurs prêches autorisés par les magistrats : le 2 juin s'était tenu à Dordrecht une espèce de synode

des églises allemandes, hollandaises et wallonnes, où il avait été résolu de demander aux Etats le libre exercice de la religion réformée dans toutes les provinces des Pays-Bas<sup>1</sup>.

Quand il eut fait travailler, par ses émissaires les villes où les réformés dominaient par l'audace sinon par le nombre, le Taciturne fit proposer la paix de religion qui mettrait les deux religions sur un pied d'égalité dans toutes les provinces. Mais cette égalité n'était qu'apparente, et pour le sectaire qui avait osé dire en pleine assemblée à Termonde: « Je veux faire un mariage des deux religions : la religion romaine étant le plus faible sera la femme », ce n'était qu'un moyen d'asservir plus sûrement la religion catholique pour l'anéantir ensuite complètement. De fait, jamais égalité ne fut plus illusoire. En Hollande, où les réformés faisaient la majorité, qui se déclarait catholique était menacé du bourreau; en Flandre, pays plus catholique, le pouvoir était aux mains hérétique, toutes les de la minorité étaient pour les réformés tandis que les catholiques non seulement ne pouvaient rien obtenir, mais encore étaient exposés à mille vexations.

Les Etats Généraux étaient en grande majorité, favorables à la religion romaine, mais ils étaient abusés par les habiletés du prince d'Orange qui les menaient. Le 12 juillet, de concert avec le Conseil d'état, ils arrètèrent un certain nombre de points ou articles à envoyer aux provinces afin d'établir partout le libre exercice de la religion réformée. Celles de Hainaut et de Tournaisis protestèrent contre cet envoi, soutenant que la proposition en devait venir

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hist. générale des Provinces-Unies, V, p. 449.

des états particuliers de chaque province. Les états de Hainaut ne manquent pas une occasion de protester contre cette ingérence des Etats Généraux de disposer sur le fait de la religion, ce qui était directement contre la Pacification de Gand et l'union ensuivie, et ils déclarent de la manière la plus énergique qu'ils ne prêteront en rien l'oreille à aucune ouverture sur ce point, déclarant ne vouloir conniver ou dissimuler le moindre iota au préjudice de la religion catholique romaine » Valenciennes est encore plus énergique dans sa protestation particulièrement motivée. Ses prévôts, jurés, échevins et conseil rappellent que toutes les provinces, en envoyant leurs députés à l'assemblée des Etats Généraux ont protesté vouloir garder la religion catholique romaine et l'obéissance due au roi; que cela a été consacré par les articles 3 et 4 de la Pacification de Gand, ratifié par l'édit perpétuel, confirmé et approuvé par les serments des Etats; que ceux-ci l'ont déclaré ainsi à plusieurs reprises dans leurs lettres à l'empereur, aux rois de France et de Portugal, à la reine-mère, à la reine d'Angleterre, aux ducs de Savoie, de Lorraine, de Clèves et à plusieurs autres potentats de la chrétienté. Ils rappellent aussi la promesse du prince d'Orange à son arrivée à Anvers, et celle de l'archiduc Mathias à sa réception. En présence de tous ces actes politiques et notoires, accorder par tous les Pays-Bas la liberté de la nouvelle religion, ce serait « encourir la note de perfidie, de déloyauté, infamie et déshonneur pardevant tous les princes et autres gens de cœur vertueulx, destruire et ruyner la juste cause et dessense des estatz et justifier la cause de l'ennemi commun 1. »

¹ Gachard, Actes des Et. génér. nº 1246.

Les villes et chatellenies de Lille. Douai et Orchies. se déclarent tout aussi résolues à ne « permectre l'exercice de ladicte religion prétendue réformée, ains de demeurer en la religion catholicque, apostolicque, romaine, laquelle ils ont tant solempnellement promis et juré de maintenir et entretenir par la Pacification de Gand, l'union et plusieurs aultres actes, auxquelz ils ne peuvent dérogher ny préjudicier, sans encourir note d'inconstance et crisme de perjures et desloyaulx devant Dieu et le monde »1. Nous n'avons pu retrouver nulle part les résolutions des états de l'Artois sur ces ouvertures des Etats Généraux : mais la conduite qu'ils tinrent plus tard et que nous allons raconter, nous est un sûr garant qu'ils protestèrent avec non moins d'énergie que les provinces wallonnes auxquelles le sort de l'Artois était si étroitement lié.

1 Haller, le fidèle et secret correspondant des Etats Généraux à Augsbourg, tout ardent protestant qu'il fût, était bien autrement libéral que les sectaires qu'animait Guillaume d'0range. Renseignant les Etats Généraux sur ce qui se passait et ce qu'il entendait autour de lui, il leur écrivait un jour à propos de la pacification que l'empereur Rodolphe entreprenait d'opèrer : « Nous aurions icy bien grand espoir qu'on s'accorderait: mais nous craindons fort le populaire, qui est tant enragé de la doctrine de Calvinus, qu'on se pourra pas accorder avec iceulx. Aucuns espritz nostres, gens bien scavants, sont d'opinion que si le roi permectait lad. religion réformée aux deux provinces librement, asçavoir en Hollande et Zélande (c'était précisément s'en tenir à la Pacification de Gand), et que les aultres pays demeurassent en leur entier, que alors de bonne raison ung chacun devroit avoir contentement, et que ceulx qui vouldriont pas vivre conforme à ce que se résouldra présentement à lad. assemblee (de Cologne), que iceulx se pourriont retirer on Hollande et Zélande. » - Gachard, op. cit., nº 1561.

Des protestations semblables vinrent aussi aux Etats de la part des provinces où l'exercice de la religion réformée se pratiquait déjà, comme de Brabant de Gueldre, d'Utrecht même et d'autres; mais elles émanaient particulièrement des deux premiers ordres, le clergé et la noblesse.

L'archiduc Mathias voyait bien à regret où les violences des sectaires l'entraînaient malgré lui. Mais ce « Juvenetto », comme l'appelaient les intimes, était dominé par son lieutenant : la question était introduite, il ne la pouvait plus longtemps éluder. Par lettre du 22 septembre, il ordonna à Saint-Omer et aux autres villes d'Artois d'envoyer le 1<sup>er</sup> octobre leurs députés à Arras pour y donner leur résolution sur le fait de la religion Frede <sup>1</sup> ou Fridt, comme écrit Gaillon, dans l'assemblée des états d'Artois convoquée pour ce jour-là.

Quand cette nouvelle parvint à Saint-Omer, ce fut un grand émoi parmi cette population si profondément attachée à la religion catholique: les meurtres, pillages et excès de tout genre qui avaient suivi le triomphe du prétendu parti de la liberté dans les villes de Gand<sup>2</sup>, Bruges, Ypres, Dunkerque, Bergues,

<sup>&</sup>quot; « Religions-vrede, c'est-à-dire liberté de religion », dit Petit de Béthune. — On trouve écrit : Religions-frede, religionfridt, religion-freide, et aussi le Frede de la religion.

Les Gantois s'étaient de tous temps montrés violents sectaires. Déjà ils s'étaient signales par leurs excès lors de la fureur des gueux et des briseurs d'images sous Marguerite de Parme. L'annonce de la paix de la religion fut l'occasion de nouvelles fureurs. Se riant des protestations des Etats généraux, ils détenaient toujours prisonniers les seigneurs arrêtés par eux en octobre 1577. De plus, ils n'avaient cessé de tourmenter les catholiques par mille cruelles vexations et profanations de tous genres. Le 18 juillet, ils veulent porter au delà de

etc. n'étaient pas de nature à gagner aux nouvelles propositions les partisans de l'ordre en

leurs murs leurs exploits impies. Ils se précipitent en armes sur Lille qu'ils espèrent surprendre. Mais la ville, avisée à temps par son gouverneur, M. de Villerval, se mit sur la défensive et déjoua leur projet. Ils se dirigèrent alors sur Ypres où ils entrèrent sans résistance. Grossie de tous les gueux de la ville, ils commettent mille désordres, pillent le palais épiscopal et les maisons des chanoines; la magnifique cathédrale et les autres églises, les monastères sont livrés à une complète dévastation. Ils installent, comme à Gand, le conseil des Dixhuit, et s'en retournent emmenant prisonniers le grand bailli et les anciens magistrats. Malgré ses réclamations aux Etats Généraux, à l'archiduc et au prince d'Orange, Ypres était encore sous l'odieuse tyrannie des Gantois à la fin du mois d'août. -Le 24 août une nouvelle sureur les prit et ils saccagèrent ce qui restait encore à Gand des églises, cloîtres et hôpitaux appartenant aux catholiques. — Un peu plus tard, le 4 octobre, Ryhove et Imbèze arrachent à leur prison Visch, le bailli de Gand et le vieux conseiller Hessels, les traînent hors de la ville et les pendent au premier arbre qu'ils rencontrent. Hessels avait une longue barbe blanche qui lui tombait jusqu'à la ceinture; Ryhove la coupa et orna son chapeau-de ce hideux trophée. Cette barbe fut envoyée au prince d'Orange, qui, dit Petit de Béthune, se serait volontiers passé de cet hommage. - Sous la protection du Taciturne et de Marnix de Sainte-Aldegonde les Gantois étaient assurés de l'impunité.

Ces excès, qui n'étaient pas particuliers à la ville de Gand, contribuèrent plus que tout autre chose à la formation du parti des malcontents. Il faut ajouter qu'ils n'étaient pas approuvés de tous les réformés. Le sincère Haller écrivait d'Augsbourg aux Etats Généraux: « Puisque Messieurs de Flandre et mesmes ceulx de Gand commencent si indiscrétement à procéder contre les images des églises, les prebstres et moisnes, s'attachant à incorporer leurs biens, ruynant et gastant les abbayes, allumans un feu que par sitost ne se pourra estaindre, contrevenans tout ouvertement à la pacification faicte à Gand, violans et fraudans leurs promesses, nos princes et électeurs d'Allemaigne disent tout plat celluy est malheureus qui se mesle de sem-

grande majorité dans notre ville. On se contint cependant jusqu'à la réunion des états d'Artois, résolu d'attendre ce qui se passerait dans cette assemblée.

Le 1<sup>er</sup> octobre, après avoir entendu la proposition faite, au nom de l'archiduc, par François d'Oingnies, s<sup>r</sup> de Beaurepaire, son envoyé, les députés des états, ecclésiastiques, nobles et députés des villes, déclarèrent être résolus *unaniment* « comme autrefois de « ne recepvoir, admectre en fâchon que ce soit, lad. « religion frede, tant pour estre icelle répugnante à « la loy divine, contraire à l'union et pacification « de Gand tant solempnellement jurées, comme « pour ne servir de repos en la républicque chres- « tienne, mesme au contraire causer divisions san- « glantes et immortelles. <sup>2</sup> »

blable peuple, si inconstant que d'avoir l'ennemy encoires au mitant du pays, sans luy avoir donné aulcune rencontre quelconque et de commencer une guerre intestine entre eulx. » Et ailleurs: « On craint fort le sieur d'Aldegonde et ses adhèrens (pour la conclusion de la paix) .... Nous avons en ceste ville la religion, graces à Dieu, si bien que autre part par Almaigne.... Chascun fait l'exercice de son religion, et vivons par ensemble en très bonne paix. Mais si nous aultres nous vouldrions avancher leur prendre leurs biens et enchasser tous les catholicques, certes l'on tueroit l'ung l'aultre comme des chiens. Et pourtant ceulx de Gand procèdent injustement et tiranniquement, et tous ceulx de nostre religion leur donnent très grand tort de prendre par force et injustement le bien d'aultruy. » C'est ce qui faisait dire à Languet, un autre protestant : « Si la Pacification a été signée à Gand, c'est aussi à Gand qu'elle est violée. » Lettre du 18 août 1578.

¹ Cette expression prouve que l'Artois avait bien comme les autres provinces wallonnes protesté dès les premières propositions de religieu frede.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. départ. Etats d'Artois. Reg. A. fol. 368 v°. — Gachard. Actes des Et. Génér. n° 1401.

Après cette péremptoire déclaration, les états s'ajournent jusqu'au 14 octobre pour donner alors une réponse à tous les points touchés par M. de Beaurepaire,

Les bons bourgeois de Saint-Omer résolurent de mettre à profit ce délai pour témoigner publiquement et avec force de leur énergique volonté de défendre les anciens privilèges de la religion catholiqué : ils se sentaient soutenus par les deux plus influentes autorités de la cité, le gouverneur et M. de Masnuy. Quelque temps avant ces faits, M. de Ruminghem avait eu publiquement une très vive altercation en pleine halle avec le sieur d'Esquerdes à qui il reprocha sa conduite. M. de Masnuy venait de signer un compromis avec M. de la Motte, par lequel, dit Deneuville, il s'engageait à prendre sérieusement en main la cause de Dieu; du roi et de la religion. Aussitôt qu'il connut le dessein des Etats Généraux d'imposer par tout le pays la religion frede, pour s'assurer l'affection de ses officiers, il leur distribua, dit Deneuville, vingt bagues d'or qu'il avait fait faire pour chacun d'eux. Puis, après avoir ordonné de fermer les portes de la ville, il fit mettre son régiment sous les armes et le conduisit sur la grand'place. Là il déclara ouvertement à ses soldats, devant la foule des bourgeois rassemblés, que son intention était de suivre le service du roi et de demeurer dans la religion catholique. Il leur demanda ensuite si telles étaient leurs dispositions. Tous, officiers et soldats, répondirent qu'ils étaient dans les mêmes intentions que leur colonel 1.

Enhardis par cette importante manifestation, les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Deneuville.

bourgeois, comme le député de Saint-Omer aux états d'Artois allait rendre compte en halle le 8 octobre de ce qui s'était passé à Arras, concertèrent de se présenter le jour même en halle pour avoir, en assemblée générale, l'avis du Magistrat et de la ville tout entière. Aussitôt le Magistrat dépêche un messager à M. de Capres, alors à Béthune, pour le supplier de venir à Saint-Omer « d'aultant que sommes pressés de proposer le jour de demain en pleine assemblée de bourgeois notables, capitaines et lieutenants les articles de la religion fridt et aultres causes bien « prégnantes ». L'assemblée se tint le 8 octobre. Le Magistrat en rend compte en ces termes à M. de Capres: « Ce jourd'huy estans assemblés avec MM. de « Reminghem, de Masnuy, ceulx de nostre conseil « et les dix jurés pour la communaulté, pour enten-« dre le rapport de nostre second conseiller Dores-« mieulx sur ce qui at esté résolu aux derniers estats « tenus à Arras le 1er de ce mois, plusieurs nobles « et grand nombre de bourgeois notables ont faict « demander audience, et en foute modestie et res-« pect ont, par le bailly de St Bertin advoé d'eulx ' « tous, déclaré l'occasion de leur venue en nostre « halle echevinale, et leur at esté donné tout conten-« tement ; pour aultant que sommes pressés de pro-« poser choses qui ne conviennent seullement le bien « et repos de ceste ville, mais de touttes celles d'Ar-« tois et aultres voisines, qui ne souffrent aucun « délay, avons résolu de faire aultre assemblée plus « grande le jour de demain a huyet heures précisé-« ment pour adviser sur les points qui seront lors « proposés, supplians bien humblement votre sei-« gneurie de prendre la peyne de se y trouver. « Auquel effect renvoyons exprès ce porteur. Si vous

« povons asseurer que franchement et librement « chacun porra dire son intention, car Dieu mercy, « nous avons encore la force et n'y at aulcune appa-« rence de tumulte. »

M. de Capres arriva en effet le 9 au matin. De bonne heure la halle est envahie par une foule nombreuse et inquiète, composée de nobles, notables bourgeois et autres. Avant que le Magistrat ne proposât les questions en délibération, il se produisit un incident qu'il faut d'abord raconter.

Il y avait plusieurs jours déjà que le sieur d'Esquerdes était de retour d'un voyage assez mystérieux qu'il avait fait à Gand. Personne n'aurait osé s'aventurer dans ce repaire où sévissait la furieuse tyrannie des Dix-Huit, sans avoir au préalable donné à la rébellion quelque gage de sympathie : on commentait assez sinistrement ce voyage où le s' d'Esquerdes avait osé se risquer, et on l'accusait presque de ce qu'il était revenu sans disgrâce de cette ville où l'on emprisonnait sans forme de procès tous les honnêtes gens. Le sieur d'Esquerdes crut que cette solennelle assemblée lui fournissait une heureuse occasion de s'expliquer sur ce voyage incriminé.

Dès l'ouverture de la séance, en présence de M. de Capres, de M. de Ruminghem, du Magistrat et de son conseil, de nobles et notables bourgeois, tous montés sur le doxal, en présence de M. de Masnuy, le sieur d'Esquerdes lut au peuple assemblé le rapport de son voyage à Gand <sup>1</sup>.

Il y at environ quinze jours que led. seigneur d'Esquer-

¹ Brief discours du voiage du s' d'Esquerdes faict depuis peu de jours en la ville de Gand la cause pourquoy et ce quy s'en est ensuivy. — Arch. munic. Corresp. du Mag. 9 oct. 1578.

des se trouvant en discours avec le sieur de Masnuv se complaigniant de l'estat et gouvernement de ces pays et spéciallement de ce quy se faisoit journellement en Flandres, tant de brisement des images, pillages des monastères. que de l'emprisonnement de plusieurs gentilshommes parens dud. sieur de Masnuy, lesquelz il disoit estre fort bons patriots s'estans montrés telz dez le commenchement des massacres et saccagements des Espagnolz, et nomément au siège du château de Gand, disant led, sieur de Masnuy que s'il avoit moven de faire ung voiage aud. Gand, qu'il ne fauldroit à leur remonstrer que tels déportemens altéroient plusieurs de leurs voisins, comme au semblable les parens de ceulx qu'ilz avoient emprisonnez bien légèrement, mais que la charge qu'il avoit en ceste ville ne le povoit dispenser durant telz troubles d'abandonner la ville. Sur lesquelles remonstrances raisonnables led. sr d'Esquerdes s'offrit fort volontiers d'aller à Gand tant pour sentir l'intention desd. Gantois que pour ouyr s'il ne pouldroit trouver une ouverture à propos pour remettre le tout en bon estat. Suivant laquelle résolution il se seroit acheminé en lad. ville de Gand où il auroit fort librement parlé de lad. matière aux principaulx magistratz de lad. ville, comme aussy, à la prière dud. sieur de Masnuy et du mayeur de ceste ville, il aurait demandé ausd, seigneurs et magistratz dud. Gand s'ilz ne vouldroient permettre au Magistrat de St Omer de jouir des biens que les ecclésiastiques de ceste ville avoyent en Flandres.

Sur lesquelz poinctz proposez, comme de soy-mesme et comme estant affectionné à la tranquillité et repos de ceste patrie, luy fut répondu ce qu'il s'ensuyt. Et en premier lieu, quant au pillage des monastères, faictz par les soldatz de Flandres, que cela leur déplaisoit, mais d'aultant que leurs soldatz n'estoient non plus anges que les Wailons, Hannuiers, Franchois et Allemans, lesquelz ravissoient tout indifféremment où ilz passoient, et que leurs soldatz ne s'estoient atachez sinon aux mœubles biens des ecclesiastiques, lesquelz procédoient de biens communs des donations de leurs

prédécesseurs, que cela estoit trop moins de mal que de ravir la substance du pauvre peuple, mesmes qu'il ne s'en est ensuivy auleune effusion de sang.

Et quant à ce que l'exercice de l'Eglise romaine estoit cessé en Flandres, cela procédoit de ce que les provinces voisines ne voloient admettre le Frit de la religion, me ' promectans avec serment qu'ilz estoient plus pressez et plus désireulx que jamais de mettre le Frit en effect. Et quant à la jouissance des biens ecclésiastiques estans en Flandres, qu'ilz n'entendoient en donner empeschement pourveu que l'on leur fit le mesme des biens estans en Artois appartenans aux églises de Flandres.

Ores comme durant ces entrefaictes nouvelles certaines leur vindrent de la surprinse de Menin par les Wallons,

- ¹ Ici le copiste écrivant sans doute sous la dictée du sieur d'Esquerdes, oublie que jusqu'ici le narrateur avait parlé à la troisième personne.
- <sup>2</sup> Au moment où ceci se passait, il s'était formé en Flandre un puissant parti militaire composé surtout de troupes wallonnes sous les ordres du comte d'Egmont et des sieurs de Hèze, de Montigny et d'Allennes. Ces seigneurs indignés de la conduite des Gantois et des autres réformés, satigués de l'incertitude et de la duplicité de la politique de Guillaume, et ne pouvant obtenir des Etats la solde de leurs troupes sans paiement depuis de longs mois, avaient rompu avec le Taciturne, sans toutefois se rallier aux Espagnols, ce qui avait fait donner à leurs partisans le nom de Malcontents. S'en tenant aux termes de l'Edit perpétuel, et fortement attachés à la religion catholique, ce parti inclinait à la réconciliation avec le roi aux conditions indiquées dans cet édit : le renvoi des troupes espagnoles et le maintien, avec la religion catholique, de toutes les anciennes libertés. Des Pruneaus, chambellan du duc d'Anjou et protestant renforcé, faisait à ce parti l'honneur de l'indiquer à son maître, au milieu des partis qui divisaient les Pays-Bas, comme étant « dévoué à la seule patrie. » En septembre, ces compagnies wallonnes tenaient la campagne aux environs de Lille pour protéger cette ville contre les Gantois : le s' de Capres y était aussi avec une partie de ses soldats. Une partie de ces

sur lesquelles nouvelles ilz dirent aud. s' d'Esquerdes qu'ilz donnoient grandes raisons ausd. soldatz de demander leur payement, mais qu'ilz ne trouveroient jamais bon qu'ilz vinssent piller la Flandre, comme aussy ils estimoient que ne feroient ceulx d'Artois, sy lesd. soldatz wallons se venoient aussy jecter aud. pays; et que partant ilz prevenoient touttes les villes d'Artois, tant en géneral qu'en particulier, se vouloir joindre avec eulx à la répulsion des Wallons, s'obligeans en cas pareil et en semblable événement d'assister led. pays d'Artois en général, ou bien les villes quy se joindroient pour cest effect en particulier avec eulx. A faulte de laquelle union ilz protestoient réputer led, pays et ville d'Artois comme fauteurs et favorisans l'insolence desd. Wallons, et partant leurs ennemys sur lesquelz l'oraige polroit aussy bien tomber, pour la grande multitude de gens qu'ilz levoient pour leur deffense en nombre de trois cents enseignes et trois mille chevaulx, comme sur eulx par lesd. Wallons, priant led. seigneur les vouloir advertir amiablement de la response qu'il pouldroit avoir sur ce faict du Magistrat de ceste ville de Saint-Omer.

Ce que led. seigneur at bien voulu mettre en lumière au peuple de ceste ville pour luy faire entendre la pure vérité, et luy oster les sinistres impressions que quelques malveillans veuillent faire croire de luy qui n'a jamais cherché aultre chose que le repos, la paix et union de ceste patrie, comme il espère faire toute sa vie, au contentement

troupes s'étant approché de Gavre, au quartier du comte d'Egmont, à trois lieues de Gand, furent surprises par les Gantois qui les maltraitèrent fort : pour venger cette déroute, le baron de Montigny s'empara de Menin dont il fit le quartier général des *Malcontents*, comme garantie des arrérages de soldes que l'on devait à ses soldats. Ce fut alors, qu'à la grande indignation des provinces wallonnes, et au grand mécontentement de l'archiduc et des Etats, Imbyze, qui avait toutes les audaces, fit venir de son autorité privée le duc Casimir à Gand avec les Allemands protestants.

de touttes gens de bien, et à la confusion des meschans, menteurs, semeurs et inventeurs des bourdes, lesquelz ne taschent, à l'imitation du diable, que de semer troubles et divisions à la ruyne des gens de vertu.

Pour tout lecteur attentif, le sieur d'Esquerdes, par une semblable communication au moment où les bourgeois assemblés allaient délibérer sur le fait de la religion fride, voulait moins justifier son voyage que peser, par la menace des Gantois, sur la grave décision que les délibérants devaient prendre. Il ne dit rien de l'inique arrestation des gentilshommes, quoique le sort de plusieurs d'entre eux touchât de si près le s<sup>r</sup> de Masnuy pour qui il disait avoir entrepris le voyage. Il ne semble pas même s'en être occupé. Mais par contre, les raisons par lesquelles se justifient les Gantois, leur ferme volonté d'établir la religion fride, leurs menaces contre les villes qui refuseraient leur alliance, tout cela est longuement et avantageusement rapporté. Le chef du parti d'Orange fut trompé dans ses calculs. Les menaces comme les théories religieuses des Gantois ne firent que confirmer les bourgeois dans les dispositions qu'ils avaient montrées la veille. Quand dans la lecture des propositions de l'archiduc on en vint à ce qui concernait la libre pratique de la religion réformée dans la province d'Artois, toute l'assemblée protesta avec une nouvelle énergie qu'elle n'accepterait jamais la religion vrede, et renouvela sa résolution de vivre et de mourir dans la religion catholique et dans la fidélité au roi. De nouveau elle jura d'observer la Pacification de Gand et l'acte d'union.comme le roi l'avait approuvé. Les bourgeois de Saint-Omer ne se contentèrent pas de ces protestations et déclarations ; ils demandèrent que chacun en donnât acte par écrit, et tous signèrent la déclaration acclamée. M. de Ruminghem, le grand bailli, signa le premier, après lui le mayeur, messieurs de l'échevinage et la plupart des dix jurés.

Nous ne voyons pas que M. de Capres, là présent, ait signé la déclaration : il n'avait pas à le faire, n'étant pas de la ville. Mais ce fut assurément avec son approbation que les choses se passèrent ainsi sous ses yeux. Déjà du reste il s'était plus qu'à demi laissé gagner au parti des *Malcontents*, dans les conférences qu'il avait eues à Wayrin avec le baron de Montigny, par charge des Etats Généraux.

On demanda au Magistrat d'expulser de la ville tous les séditieux et malveillants qui l'avaient tant troublée toute l'année. Le Magistrat promit, mais comme le lendemain aucune enquête n'était encore commencée, le peuple revint faire nouvelles instances, et l'on commença les informations par suite desquelles plusieurs habitants, mais en petit nombre et presque tous étrangers, durent quitter la ville avec leur « ménage ». Le s' de Masnuy prévint officieusement F. Sarra et Sinoguet que devenus odieux à la bourgeoisie ils feraient bien, pour éviter un plus grand mal, de quitter au plus tôt la ville. Ce qu'ils firent. Sinoguet se retira à Amiens où sa femme le rejoignit peu de temps après 1.

Le départ des gens turbulents ramena dans la ville un peu de calme : la plupart de ceux que l'exigence du serment avait fait partir, ainsi que le fougueux Vandolre revinrent. Toutefois ceux de l'ancien Magistrat que le Conseil d'Artois avait exceptés de l'autorisation de rentrer à Saint-Omer durent attendre un meilleur moment.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Archives du Bailliage de Saint-Omer.

Le docteur Malpau et A. Doresmieulx, second conseiller de la ville, furent députés pour porter aux Etats d'Artois les résolutions de la ville. Ils emportaient avec eux les instructions suivantes baillées par écrit :

« En premier lieu declarerez que depuis cincq jours enchà s'est par deux diverses fois faict grande assamblée de bourgeois notables et communaulté de ceste ville pour cause que le bruyt estoit que l'on debvoit admectre la liberté et les presches, estans de ce fort esmeus; et à la dernière desd. assamblées protestèrent en la présence de monseigneur de Capres, gouverneur du pays et comté d'Artois de jamais admectre lad. liberté, ains au contraire promirent tous de maintenir et conserver inviolablement la pacification de Gand et la déclaration depuis sur icelle ensuivie, en icelle vivre et mourir jusques à la dernière goutte de leur sang, comme aussy avoient faict le jour précédent, tant M. de Ruminghem que tous ceulx du magistrat unanimement avec ceulx de leur conseil et la plus part des dix jurés pour la communaulté, déclarant en oultre qu'ilz n'estoient intentionnez de fachon quelleconque d'entrer en la religion fridt, d'aultant qu'elle contrevient directement à lad, pacification de Gand 1. »

Suivent des instructions sur les demandes et concessions d'impôts.

La conduite des bourgeois et du Magistrat de Saint-Omer en ces circonstances est remarquable. Elle est la première ville de l'Artois qui ait donné à ses députés la charge si formelle de s'opposer à l'introduction de la religion réformée. Sans doute les

<sup>. 1</sup> Arch. munic. Corresp. du Mag.

Etats d'Artois ne la voulaient pas davantage : mais jusque-là les deux premiers ordres seuls s'étaient déclarés, il fallait le suffrage des villes, faute duquel les décisions des états restaient sans portée. Arras se débattait encore sous la tyrannie des Ouinze, et c'était sur cette ville et sur Bapaume que les Huguenots français et les Orangistes comptaient le plus pour combiner leur effort. Béthune et Aire quoique déjà ébranlés par M. de Capres et de M. de Morbecque ne faisaient encore aucun mouvement: les autres villes étaient de trop peu d'importance pour donner le branle. Cependant, bien loin de se prêter le moins du monde aux ouvertures des Malcontents, le Magistrat n'avait jamais manqué jusque-là d'en signaler tous les mouvements et toutes les démarches aux Etats généraux, à l'archiduc, à M. de Capres et d'en aviser avec empressement toutes les villes artésiennes ou flamandes de la région. Mais après ces journées des 8 et 9 octobre, M. de Capres est le seul informé des incidents qui intéressent la ville et le pays : de Montigny s'ouvre sans ambage de ses projets au Magistrat ; ses relations avec le s' de la Motte redeviennent cordiales, et il peut communiquer sans obstacle avec le commandant de la garnison, le se de Masnuy; les chefs des Malcontents se rencontrent et délibèrent à Saint-Omer même, ce dont M. de Capres se justifie devant les autres villes.

Ce si grand changement n'a d'autre cause apparente que la proposition des Etats généraux d'admettre partout la religion réformée. Ce fut, pour tous les esprits encore hésitants ou abusés, comme une révélation des intentions du parti d'Orange, qui sous l'apparence d'une émancipation politique, menait secrètement le pays à l'abandon de la foi catholique.

En même temps la mort de D. Juan <sup>1</sup> (1er octobre) à qui l'on prêtait les plus tyranniques projets, ôtait au parti des *Patriots* presque toute raison d'être. L'expulsion, définitive cette fois, de Sarra de Sinoguet et de quelques principaux meneurs affaiblit le parti des Orangistes, tandis que celui des catholiques devenait plus nombreux et plus résolu. Sans doute les hommes que les factieux ont introduits dans le Magistrat de la ville en font encore partie, mais leur influence est désormais brisée.

Cette attitude de la ville de Saint-Omer eut dans les pays circonvoisins un grand retentissement ; de la Motte la regarda comme le commencement du triomphe du parti catholique et royal en Artois, et il en informa aussitôt Philippe II qui écrivit aux bourgeois de Saint-Omer pour les féliciter de cet heureux changement.

Il nous faut maintenant suivre les événements jusqu'à la conclusion de la paix particulière des provinces wallonnes avec le roi.

<sup>&#</sup>x27;M. Kervyn de Lettenhove et Mgr Namèche ont rendu pleine justice à la mémoire du jeune et glorieux vainqueur de Lépante, trop décrié par les calomnies et les outrages de ses ennemis, et jusques chez les catholiques. Voici en quels termes peu respectueux le docteur de Malpau, échevin de Saint-Omer député à Arras, annonçait cette mort à ses confrères en loy : « Don Jean est mort le second de ce présent moys, et at esté enterré led. D. Jean à Namur tout armé, l'espée au poing et de bout, ayant sur sa teste ungne couronne rompue et toutes les lances de ses hallebardiers bouttées en terre à l'entour de luy. Je croy qu'après avoir mené la guerre aux hommes, qu'il voeult combattre les diables. Amen. » Corr. du Mag. 22 oct.

Assemblée des Etats d'Artois à Béthune le 14 octobre. — Graves événements à Arras : fin de la faction des Verts-Vêtus. — Déclaration des députés des Etats du Hainaut aux Etats d'Artois pour plus étroite union des provinces wallonnes, le 25 octobre. — Réunion des Etats d'Artois le 6 novembre à Béthune, puis le 15 à Arras : ils rejettent la religion frede. — Progrès des Malcontents : leurs chefs se réunissent à Saint-Omer; propositions faites par les de la Motte au nom du roi. — Alarmes des villes de Flandre. — Le duc d'Anjou et Saint-Omer.

En se séparant le 1<sup>er</sup> octobre, les états d'Artois avaient décidé « obstant la maladie contagieuse estant présentement en la ville d'Arras, eulx assembler en la ville de Béthune plus commodieuse et scituée au milieu du païs d'Artois¹. » La maladie contagieuse n'était qu'un prétexte; la vraie raison était que les états, résolus à rejeter la religion frede, ne croyaient pas pouvoir délibérer en sécurité dans une ville où dominait encore par la terreur la faction des Quinze. Ces calvinistes venaient d'envoyer requète à l'archiduc pour l'établissement d'un prêche à Arras, et la nomination du s<sup>r</sup> d'Esquerdes au gouvernement de la ville en la place du s<sup>r</sup> de Capres dont ils ne voulaient plus ².

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. départ. Etats d'Artois, reg. A. fol. 369.

<sup>3</sup> Relation de Ponthus Payen et Mémoriaux d'Arras.

Naturellement les députés d'Arras s'étaient opposés à la réunion des Etats à Béthune, parce que cette mesure frustrait leur ville de son antique privilège; ils assuraient « que la maladie contagieuse mise en « avant par les seigneurs des estats ne peult suffire « pour altérer l'anchienne station d'iceulx puisque « lad. maladie..... ou infection de peste... n'est si « grande comme l'on le vœult dire : car on ne trou- « vera hostellerie quelconque infectée, ny mesmes « maison en rue abordant au marchié.... et seroit « ès rues hors de passaige 1. »

En dépit de ces protestations, les états se tinrent à Béthune le 14 octobre. Ils renouvelèrent le 15 leur refus d'admettre la religion *fredt* et leur intention de demeurer fidèles à la Pacification de Gand <sup>2</sup>.

Le docteur de Malpau écrit le 17 à ses commettants et les informe de ce qui s'y est « besongné. »

On a passé outre « avecq toute modestie ne veullant les altérer davantaige » à la protestation de ceux d'Arras. Cette ville est « en grandissime trouble et danger. » Doresmieulx et M. Baudoin, un chanoine de Béthune, ont été députés par les états auprès de S. Altesse à Anvers pour obtenir que l'on « casse le capitaine Ambroise et destitue les *Quinze* de leur authorité comme les sources et racines de tout le malheur »; on voudrait tenter la paix avec les Gantois ou entrer, à cause du péril de ce côté, en plus étroite union avec Hainaut, Lille, Douai, Orchies, Tournai et Tournesis. Le s<sup>r</sup> Malpau demande au Magistrat des pouvoirs pour ce point, car l'absence

¹ Arch. municip. de St-Omer. Lettre du Magistrat d'Arras à celui de Saint-Omer.

¹ Arch. départ. Etats d'Artois, reg. A. fol. 375, et Gachard, Actes des Etats Généraux, nº 1496.

de Doresmieulx, les travaux des états et l'ordre de M. de Capres l'empêchent de revenir conférer avec lui. « Ce jour d'huy estant au disner avecq M. de « Caspres à quatre heures est arrivé à son logis Mgr « de Bourses 1, lequel nous a dict que l'on ne trou-« voit personne en court pour aller à Gand traictier « de pacification avecq les Gantois, et que luy-mesme « ayant esté député, il l'avoit refusé, comme, je « croy, à l'exemple du regnart lequel ne vollut venir « faire omaige au lion leur roy comme les aultres « animaulx, respondant qu'il veoyt bien les marches « de ceulx lesquels y avoient estez, mais non de « ceulx lesquels en estoient retournez. Le prince « d'Orange meisme estant requis affin de soy trans-« porter vers iceulx gantoys ny a vollu entendre, « mais en a faict refus. Pour quelles raisons? je vous « en laisse juges. Sy est-ce que touttesfoys que Mgr « de Sainct-Aldegonde et aulcuns aultres de la reli-« gion ont empryn la légation avecq certains articles « et pooir limité, quy nous faict espérer quelque « bonne yssue et accord, lequel s'il advient, je m'as-« seure que Dieu nous aura regardé de son œul de « miséricorde ; et nonobstant, s'ilz se conforment à « la raison, j'ay opinion que ce sera plus formidine « pene quam virtutis amore. » Il donne ensuite quelques nouvelles politiques et des indications sur les moyens de payer la garnison à Saint-Omer. Il a proposé aux Etats six sous par semaine pour les gens de pied au lieu de bois, chandelle, huile et vinaigre, et trois sous par jour pour les gens de chevaux.

¹ Ponthus de Noyelles, s¹ de Bours, gouverneur de Malines, envoyé vers Montigny par les Etats Généraux. — Gachard, op. cit. 1420, 1470, 1488, 1560.

Pierre Taffin est envoyé au docteur Malpau pour lui porter nouvelles instructions, se rendre avec lui à Arras et prendre tous les deniers que peut avoir en ses coffres le receveur d'Artois « pour l'employer incontinent au paiement des soldats de ceste garnison qui sont sur le point de se débander et aller à la picorée sur le plat païs<sup>1</sup>. »

En cette périlleuse conjoncture les chanoines vinrent en aide au Magistrat, et sur sa demande, celle de MM. de Ruminghem et de Masnuy, avancèrent, pour sauver la ville du pillage, quinze mille florins.

Ce secours vint à point, car Malpau et Taffin ne purent pas même entrer à Arras. Le sang coulait dans cette malheureuse cité que terrorisait la faction des Vert-Vêtus, furieuse de l'opposition que mettaient les Etats d'Artois à l'acceptation de la religion frede.

« La ville d'Arras est fermée, écrit le 19 oct. « M. Malpau, et en grand trouble et sédition..... « tous les principaulx sont saisis, le Magistrat pri- « sonnier, entre lesquelz aucuns ont esté tuez. » Taffin revient et en rapporte des nouvelles. Trois jours après, Malpau annonce à Saint-Omer la délivrance du Magistrat d'Arras. « Les autheurs principaulx en nombre de quinze sont prys et constituez prisonniers entre aultres, Bertoul et maistre Nicolas Gosson, et ce par ordonnance de messieurs du conseil (d'Artois) à la volonté du meilleur peuple et par la force des harquebusiers entrant en garde avant hier soyr. »

On sait comment cette sanglante tragédie se ter-

<sup>1</sup> Corresp. du Mag.

mina par l'exécution en pleine nuit du malheureux avocat Gosson. On peut en lire le récit dans la relation de Ponthus Payen. Voici ce qu'en écrivait de Béthune, le 25, le docteur Malpau:

« Quant à ce qui s'est passé jusques à ce jour en « la ville d'Arras, pour éviter prolixité, je vous re-« mets au s. Taffin et pareillement au lieutenant « Poitevin lequel a veu jouer ungne partie de cette « tragico-comédie : laquelle a prvs telle issue qu'a-« vant hier à ix heures du soyr, à la lumière des « fallots, le poeuple d'Arras estant armé et disposé « en ses plaices ordinaires d'alarmes avecq comman-« dement de n'en bouger sur la vie, furent pendus « devant la halle Berton et Rascart, et au matin, « après trois heures, Mire Allard Crujot. L'on disoit « bien icy que sur les x heures l'on debvoit décapiter « Mtre Nicolas Gosson. Voilà l'yssue des autheurs de « sédition et turbateurs de république. Ils tiennent « encore plusieurs prisonniers lesquelz seront traictez « selon leurs démérites 1. »

¹ Depuis le 6 octobre les *Patriots* terrorisaient la ville, ayant fait arrêter violemment et jeté en prison tous les échevins qu'ils menaçaient de mettre à mort. Ils s'empressèrent d'informer de ce beau succès leurs farouches correligionnaires de Gand, à qui il fut même un moment question d'envoyer les prisonniers. Mais ces excès mêmes produisirent une réaction violente chez ceux qui en avaient trop longtemps souffert; le conseil d'Artois organisa résolument la résistance, délivra avec le secours de la bourgeoisie fidèle les échevins prisonniers, et fit arrêter et passer en jugement les principaux meneurs. M. de Capres, absent d'Arras durant ces troubles, s'y rendait de retour d'Halewin où il était allé conférer avec les chefs Wallons, quand il apprit en chemin ce dénouement (Gachard, op. cit. nº 1444). Il se hâta de rentrer dans la ville, et l'on rapporte que ce fut surtout par son intervention

Ces nouvelles furent accueillies à Saint-Omer avec terreur par les Orangistes, mais avec bonheur par tous les partisans de l'ordre et de la conservation de la foi catholique. Le Magistrat lui-même prend part à la joie des gens de bien. A la première nouvelle de l'arrestation des meneurs, il avait écrit à son député:

« Monsieur le docteur, nous avons veu par vos « lettres le désastre advenu à la ville d'Arras, et « depuis, le remède que l'on y at donné, dont avons « receu grand contentement, et avons délibéré de « secourir lad. ville de tout ce que nous eust esté « possible, pour benéfice et réciproque que avons « receu de messieurs du conseil et magistrat d'icelle « en notre anxiété et perplexité causée par les trou-

que se fit cette violente répression. Des documents saisis au domicile des inculpés prouvent que les Patriots d'Arras avaient lié leur cause à celle des révoltés de Gand. On trouva même des preuves qu'ils avaient écrit au Prince d'Orange d'envoyer des garnisons écossaises dans les villes d'Arras, de Bapaume, de La Bassée et de Pont-à-Vendin. (Mém. de la Soc. hist. de Tournai, t. IV, p. 287). Le s' de Sainte-Aldegonde alors à Gand se plaint aux Etats généraux qu'à la nouvelle de ces exécutions, les Gantois, qui allaient accéder aux demandes des Etats, aient tout rompu. Il en fait un grief contre M. de Capres et déclare que « nul homme de bien et d'honneur ne « s'oseroit d'ores en avant plus entremestre de moyenner « telles paix fourrées, pendant qu'ailleurs on ensanglante les « mains des meilleurs patriotes. » (Gachard, Actes des Etats généraux, 1444 et 1454.) Marnix de Sainte-Aldegonde s'était couvert d'un sang bien plus innocent au temps de l'affreuse guerre des Gueux : il pouvait d'autant plus regretter la pendaison de deux des Quinze qu'il était venu au commencement de cette année organiser lui-même à Arras ce pouvoir révolutionnaire. Pierre Bertoul, Valentin Mordacq, Allard Crugeot furent pendus, Nicolas Gosson eut la tête tranchée; cinq autres périrent par la corde quelques jours après; plus de soixante séditieux furent bannis de la ville « sur la hart. »

« bles advenus en ceste ville. Nous louons Dieu de « ce qu'il a pleu à sa bonté donner le ferme cueur et « vigueur à ceulx qui de bonne volonté se sont op-« posez et donné obstacles, et ont empesché que les « desseings des autheurs d'une emprinse si perni-« cieuse n'ont peu sortir effect, rendant à lad. ville « la liberté ainsy malheureusement empiétée, dont à « jamais l'honneur et gloire leur demeurera devant « Dieu et devant les hommes, s'estans si fidèlement « employés pour le recouvrement d'icelle. »

Il le charge en même temps de faire entendre à M. de Capres, aux députés aux états et à ceux des députés des villes d'Artois à qui l'on peut se fier, que l'on vient de découvrir de secrètes menées excitant les soldats à s'emparer de la ville. Les Gantois ont envoyé pour cela « grande et notable somme à certain personnaige quy ne se nomme encoire ». Il y a donc plus que jamais nécessité urgente d'obtenir de l'argent des états.

Le même jour, un échevin est dépêché à M. de Capres pour le prier d'envoyer de suite douze mille florins. Le danger est imminent; M. de Malpau lui dira pourquoi. « Les Flamands ont depuis deux ou « trois jours cassé les Wallons quy estoient en la « compaignie quy est à Watenes, laquelle ils ont ren- « forcée de beaucoup plus d'hommes qu'ils n'es- « toyent, ayans fortifié l'abbaye, et dict-on qu'ils « veullent aussy fortifier le bollevert de Neuf fossé... « Il nous samble que ne debvons souffrir telz voi- « sins sy proches de nous 1. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le 27 octobre, les états d'Artois se plaignent aux Etats Généraux des excés des Flamands et surtout des Gantois, qui « mectent tout en combustion et désordre.... à sacq et ruyne, les abbaïes, monastères, églises et chasteaulx des gentilz hom-

Pour parer à de pareilles éventualités, le Magistrat renforça les gardes aux portes de la ville, et fit arrêter plusieurs personnes suspectes de favoriser le retour des armées espagnoles, car si l'on voulait rester fidèle au roi Philippe II, c'était dans les termes de la Pacification où il était dit qu'il retirerait des provinces les soldats étrangers et surtout les soldats espagnols.

Les députés aux états revinrent à Saint-Omer vers le 28 octobre, mais ils ne rapportèrent pas d'argent, malgré les démarches de M. Malpau qui, comme il l'écrit, n'a fait que chanter aux états : argent, argent. Le Magistrat s'en plaint vivement à M. de Capres, rappelant le danger où est la ville, et de plus « Nous « craindons la venue de M. d'Egmont ou d'aultres sei- « gneurs, estans advertys qu'il amène avecq luy ung « nouveau lieutenant coronel, le s' de Vermelles, et « aultres capitaines pour faire icy ung changement « quy n'apporteroit moins de troubles, mais bien plus « que la dernière surprinse d'Arras. »

Cependant les excès des Gantois et surtout la proposition de la religion frede, avaient beaucoup déconsidéré l'archiduc Mathias et les Etats Généraux, déjà fort compromis dans la province d'Artois et les pays wallons. Les provinces wallonnes en acceptant la pacification de Gand, avaient stipulé qu'elles apporteraient sept voix dans les Etats Généraux, une pour

mes de notre voisinage au pays de Flandre, ayans mesme bruslé le cloitre de la prévosté de Vormezelles, estans les religieux déchassés et exilés, s'efforçans davantaige de fortifier aulcuns lieus prochains des villes de ced. païs d'Artois, empeschans entre aultres la libre navigation de la rivière de Saint-Omer, quy sont acte de guerre et hostilité, par lesquelles actions voyons évidemment qu'ilz sont intentionnez de faire le mesme en ced. païs d'Artois. » Gachard. Actes des Etats Généraux, 443.

ę

l'Artois, une pour le Hainaut; Lille, Douai et Orchies en faisaient une troisième; Tournai, le Tournesis, Valenciennes et Malines fournissaient les quatre autres. L'exemple de leurs voisins qui rompaient l'accord général contre les provinces qui refusaient d'accepter la religion frede les engagea à s'allier entre elles, et à conserver pour payer leurs troupes l'argent des impôts établis chez elles par les Etats Généraux.

Le 25 octobre, les états de Hainaut avaient fait auprès des états d'Artois assemblés à Béthune une démarche officielle d'une grande importance.

Le s<sup>gr</sup> de Lanselot de Peyssant, écuyer, sieur de la Haye, vint au nom des états de Hainaut, leur faire une navrante peinture des maux du pays et proposer une plus étroite union contre les « malfaisans. »

« Est plus que notoire et manifeste, disait-il, combien que les provinces de par deça tendans à restablir l'anchienne liberté et se descharger des Espaignolz » aient traité une pacification avec le prince d'Orange, la Hollande, la Zélande et leurs alliés, « par laquelle avoit esté stipulé... de n'attempter chose du monde, ny faire aulcun scandale par deçà contre l'anchienne foy et religion catholicque, apostolicque et romaine, à paine de estre reprins et corrigé comme perturbateur de la foy et repos publicque, meisme que sur ce ayt esté faicte et sollempnellement juré une union généralle comprenant ce mesme poinct par exprez. »

« Ce néantmoings l'on perchoit et descouvre à tous costez que les sectaires et héréticques se desbendent à toute oultrance, faisant presches et exercices publicques de leurs sectes et religions pestiférées, ruynant et prophanant les saints sacrements,

cloistres et abbaïes, sacagant les églises et ymaiges, chassant et massacrant les gens ecclesiasticques et bons catholicques, surprenant et oultrageant monastères, villes et chasteaulx, forchant, violant et abusant des filles sacrées et d'aultres femmes et filles pudicques, usurpant et abusant à leur desseing et volunté, emprisonnant et exemptant par grande infamie évesques, prélatz, seigneurs et honorables personnaiges justes et innocens, renversant tout ordre de justice et police de magistratz et officiers légitimes, et de toute anchienneté accoustumez, menant à ces fins gens et artillerie en campaigne et faisant tous actes d'hostilitez. »

On les voit s'attaquer à la noblesse avec une telle furie, qu'il semble, comme l'un des principaux d'entre eux l'a déclaré, qu'ils veulent l'anéantir, et avec elle tous les gens de bien et bons catholiques. Cependant personne ne les arrête, même ceux qui ont le plus juré la pacification. Celui même qui « mercenairement et à la grande cherge du païs est venu pour le secourir » donne assistance à ces révoltés 1. Pour obvier à tant de malheurs et à de plus grands qui menacent, il est nécessaire « que les provinces les plus entières et qui se sont jusques à présent maintenues sur le pied de la Pacification de Gand et union jurée empoignent les affaires à meilleur echiet... non pour attenter chose contraire au bien de la cause commune, mais soubz protestation bien expresse de se tenir suyvant lad. pacification et union contre la plus que barbare insolence et tirannie excédant l'espaignolle, desd. sectaires. »

La nonchalance serait non seulement cause de dé-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le duc Casimir appelé par les Gantois,

sastre, mais aussi d'une ignominie perpétuelle devant Dieu et devant les hommes. On se rendrait par là indigne du secours si généreux du duc d'Anjou.

Puisque Hollande, Zélande, Flandre et autres provinces se liguent « et desbendent à mal faire », que les provinces, Etats et villes catholiques « si comme Arthois, Lille, Douay et Orchies, Tournay et Tournésie, Valenciennes et Haynaut se joignent et unissent bien estroictement sur ce faict et que par une bonne et mutuelle correspondance advisent de se maintenir et conserver la foy »; leur exemple en entraînera d'autres. « Il y va de la gloire, honneur et service de Dieu, la conservation de notre sainte foy et religion catholicque, apostolicque et romaine, ensamble de la noblesse et tous bons catholicques, leur honneur, vie, femme et enfans et possessions 1. »

Les états concluent en pressant messeigneurs d'Artois de donner prompte et favorable réponse à cette proposition d'union.

Le 28 octobre, le baron de Montigny écrivait de son côté aux états d'Artois qu'il protégeait de son mieux avec ses gens les marchands de Béthune, Aire et autres villes d'Artois contre les attaques et pillages des Gantois, il exprimait son désir d'entretenir avec les états des relations amicales et leur faisait valoir les avantages d'une bonne union des provinces wallonnes.

Cependant, comme il y eut désaccord entre les députés des villes pour se rendre le 6 novembre à Béthune, quelques-uns ayant voulu quand même se rendre à Arras, on ne put rien conclure ce jour-là. Enfin sur le refus des députés d'Arras de se rendre à

¹ Corresp. du Mag. octobre 1578.

Béthune et à la demande du Magistrat assurant que maintenant, « par la grace de Dieu et la bonne bourgeoisie », la tranquillité était assurée, les Etats décidèrent de se rassembler à Arras le 15 suivant.

En attendant le conseiller Doresmieux et le docteur Malpau, députés par Saint-Omer à ces Etats, sont à la torture par l'incertitude des événements prochains et de la résolution à prendre.

Malpau écrit le 13 novembre :

« Le conseiller Richardot a fait sa harangue et dé-« clairé les causes de sa légation lesquelles estoient de « nous dissuader de la part de son Alteze de ne faire plus « estroicte alliance ou confédération avec ceux de Hay-« nault. Après luy fut ouy la harangue du commis des « Estats de Haynault lequel n'oublia rien de tout ce quy « estoit requys pour nous induire a ungne plus estroicte « union et conjonction par eulx prétendue. Sur quoy les « advis ont esté divers à raison de quoy ne fut prise au-« cune résolution sur lad. adjonction prétendue par les « Estats de Haynault : mais fut advisé que l'on oyroit « iceulx députez le lendemain pour entendre les condi-« tions et particularitez d'icelle adjonction pour n'avoyr « esté par eulx en cest endroit spécifié aulcune chose, ne « leur veullans encore toutestoys déclairer sy nous nous « conjoindrions avec eulx plus étroictement qu'il n'est « permis par la Pacification de Gand, ou non. Ce point est « si pesant et de telle conséquence que je voys les princi-« paulx des Estats en estre en grande peine et perplexité; « car il n'y a en ceste besogne election telle qu'entre le « bien et le mal ou entre deulx maulx et incouvénients « desquels l'on recognaistroit certainement le moindre et « le plus grand. Car faisans l'adjonction nous voyons appa-« ramment plusieurs grands dangiers nous arriver, et pa-• reillement ne la faisons point. J'espère qu'en ces ohoses « inexplicables par jugement humain que le Seigneur Dieu

« estans par nous prié et invocqué y pourvoira pour la « conservation de son église et de l'estat politique. »

Les résolutions de l'Artois se pressentent déjà : on n'en est plus à délibérer sur le principe de l'union des provinces catholiques ; il est admis en droit presque en nécessité ; on en voudrait seulement régler à l'avance les conditions et en bien peser toutes les conséquences. Il faut aussi remarquer que le premier et plus cher souci est la conservation de la foi catholique en nos pays, pour le maintien de laquelle les états semblent décidés à courir tous les risques.

Et en effet, assemblés au jour fixé, 15 novembre, les états refusèrent absolument la religion frede, déclarant cette concession à l'hérésie tout à fait contraire à la pacification et union jurées. Ils furent particulièrement fermes sur la répression des violences faites aux catholiques. « Nous sommes entièrement résolus et intentionnés de maintenir et garder inviolablement la pacification de Gand et l'union depuis ensuivie, tant solempnellement jurées et ratiffiées par les Provinces sans aulcunement nous en vouloir départyr, supplions V. Altesse qu'il plaise commander et ordonner à toutes aultres provinces comprinses en lad, union faire le semblable, voeullons bien représenter à V. A. que l'on trouve estrange les insolences, excès et oultraige que commectent journellement aulcuns Gantois et leurs adhérens endroict les ecclésiasticques nobles et particuliers, contrevenans directement au contenu de lad. pacification par eulx jurée; et d'aultant que par icelle pacification chacun se trouve obligé et chargié subvenir, aider et secourir ceulx qui se trouvent lésés par les infracteurs de lad, pacification tant en général que en particulier, requérons qu'il plaise à V. A. de à toute diligence, ausd. Gantois et aultres leurs adhérens, d'eulx déporter de telles insolences, excez et oultraiges, restablissans tous oppressez en leur prestines dignitez, honneurs, liberté et biens comme ils estoient auparavant lesd. excez commis, à faulte de quoy, à notre grandissime regret, serions constraincts, pour acquit de nostre foy, serment et obligation, assister les oppressez par telle voye et moien que trouverons convenir avecq ceulx qui pour pareille descharge de leur conscience voldront faire le semblable. En quoy pour l'importance du faict plaira à V. A. avoir soigneux regard 1. »

Il résulte de ce document que si les états d'Artois n'ont pas encore pleinement adhéré à la proposition des états du Hainaut, ils s'appuient du moins et fondent sur elle la mise en demeure qu'ils adressent à l'archiduc.

Cependant le parti des *Malcontents* se remuait fort à Saint-Omer. Le comte d'Egmont qui avec ses troupes allait jouer dans la résistance aux Etats un rôle considérable, était venu à Saint-Omer dans les derniers jours d'octobre pour inspecter son régiment, mais surtout pour se concerter avec les chefs du parti des *Malcontents* <sup>2</sup>.

Le 13 novembre le baron de Montigny 3 et le sieur

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. départ. Reg. des Elats d'Artois A. fol. 375. — Arch. munic. Saint-Omer. Corresp. du Mag. 16 nov.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Son arrivée nous est signalée par le registre capitulaire. Les chanoines envoient dix mesures de vin au comte d'Egmont in hanc civitatem statim venienti. 31 octobre 1578.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Emmanuel de Lalaing, plus connu sous les titre et nom de baron de Montigny; il était aussi marquis de Renty, vicomte de Bourbourg, seigneur de Condé, etc. Ce fut, après Valenţin

de Lamotte avaient eu ensemble, dans l'abbaye de Watten une entrevue dans laquelle ils avaient débattu les premières conditions d'une entente pour amener les provinces wallonnes à la réconciliation avec le roi. Quelques jours après une réunion plus nombreuse des chefs des *Malcontents* et des partisans du duc de Parme eut lieu à Saint-Omer.

C'est une lettre du Magistrat à M. de Capres qui nous informe.

« Nous ne doutons V. S. aura esté advertie de la venue de messeigneurs de Montigny et de la Motte en ceste ville, lesquelz se partirent le jour mesmes après disner vers le soir, et avoir communicqué avec messieurs de Reminghem, de Masnuv, de Nieurlet, de Prove et le jeune Boisinghem pour choses qui tend à ung grand bien et repos pour ceste ville, comme on nous at déclaré, ny avant aucun des nostres esté appelé à lad. communication, et croyons que V. S. est du tout bien informée. Lendemain, mond, s' de Reminghem fevt faire commandement par le s. de Barastre, son lieutenant à aucuns bourgeois de ceste ville de sortir d'icelle, et ne v rentrer tant que aultrement en soit ordonné; ce qui at estonné beaucoup d'aultres, estant led commandement venu si à l'improvise 1. »

Le Magistrat répond le même jour à l'archiduc qui venait de lui écrire pour l'engager à demeurer dans l'union générale avec toutes les provinces; il le remercie de ses assurances d'amitié, mais il se garde bien de dire un mot du fait très considérable qui venait de se passer chez lui. Le mot était donné de

de Pardieu, le capitaine des Pays-Bas qui contribua le plus à ramener à l'obéissance royale les provinces wallonnes.

<sup>1:</sup> Corresp. du Mag. 18 nov.

conserver dans les rapports avec les Etats généraux et l'archiduc une attitude correcte, mais de préparer en secret la réconciliation avec le roi, générale si possible, mais assurément particulière. Car, comme l'écrivent d'Arras aux Etats généraux W. de Haudion et Jean Richardot, leurs députés, tout le monde est fatigué du régime : « Nous trouvons ici, messeigneurs, les gens merveilleusement dégoustez et craignons que... le feu s'allumera si grand que malaisément il se pourra estaindre <sup>1</sup>. »

Le baron de Montigny venait de chasser de Cassel les gens de Gand, « quy ont profané les choses sainc-« tes et sacrées, brizé les imaiges, saccagé les « esglises et violé les contrats et appointements » comme le dit de la Motte à ceux de Bourbourg à qui il reproche de leur avoir donné asile. Montigny, tout en tenant campagne avec ses Wallons, n'était pas encore entièrement gagné à l'idée d'une paix particulière avec le roi. Lors de son entrevue avec le s. de la Motte à Watten et à Saint-Omer, aux propositions qu'on lui faisait, il avait répondu vouloir « avant tout entendre la volonté des provinces plus catholicques, si comme de Hainau, d'Artois, Lille, Tournay et aultres, ensemble de Mr le ducq d'Arschot, comte de Lalaing et aultres mes parens et amis 2. » C'était une recrue précieuse pour le parti du roi. Aussi le s<sup>r</sup> de la Motte n'a de cesse qu'il ne l'ait amené à ses propositions. Il lui envoie le sieur de Floyecques et lui écrit pour lui offrir d'obtenir pour lui du roi la commission de général de ces quartiers. Le chef des Malcontents remercie courtoisement et déclare n'avoir

¹ Gachard. Actes des Et. gén. 1491.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Kervyn de Volkaersbeke. *Documents médits*. Lettre de Montigny à V. de Pardieu. Lettre xxxiv.

d'autre intention, comme il l'a toujours eue, que de s'employer de tout son pouvoir, au maintien de la religion catholique.

De son côté le prince de Parme, que Don Juan avait en mourant désigné pour lui succéder, faisait le siège de M. de Capres déjà bien ébranlé. Il lui écrivit pour le féliciter de sa conduite à Arras, promettant de le faire savoir au roi à qui il demanderait pour lui le gouvernement d'Artois et d'Hesdin dont le s' de Capres s'était emparé et d'où il avait chassé tous les factieux orangistes. Le prince l'engage à continuer ses services pour maintenir la religion catholique et l'obéissance au roi 1. La conduite du gouverneur d'Arras prouve qu'il ne fut pas insensible, sinon à ces offres, du moins à ces exhortations.

Depuis le 11 septembre le roi avait envoyé de Madrid au st de la Motte l'autorisation d'accorder en son nom l'oubli du passé à toutes villes, bourgades, ou particuliers qui rentreront sous son obéissance et garderont inviolablement l'exercice de la religion. Il n'avait cessé depuis de travailler à gagner villes et gens de guerre à la cause du roi et de l'église catholique. Ce fut assurément lui qui organisa cette entrevue à Saint-Omer. Nos archives n'ont pas conservé le procès-verbal d'une réunion qui se fit sans le concours du Magistrat, mais une lettre du gouverneur de Gravelines à ceux de Dunkerque nous marque fort nettement l'objet de cette réunion. « Nous sommes avec M. de Montigny depuis trouvé par ensemble à Saint-Omer pour adviser sur les remèdes des affaires, et vous puis dire, nous avons trouvé quelque bon expédient

<sup>&#</sup>x27; Lettre du P. de Parme au baron de Capres. Mém. de la Soc. hist. de Tournai, t. IV, p. 207.

pour nous maintenir en la foy de Dieu et son esglise catholicque romaine, obéissance de notre prinche naturelle, garder et observer les privilèges en conformité d'ung escript qui vat icy joinct qu'avons faict auparayant 1. »

Une minute sans date qui repose aux archives de Saint-Omer nous semble pouvoir être acceptée pour un résumé succinct des propositions du s' de la Motte dans la réunion de Saint-Omer.

En voici la copie:

- « Discours faict par Mr de la Motte et advis sur le re-
  - « dressement des affaires de ce pays en présence de
  - a plusieurs seingneurs et gentilz hommes bien affec.

  - « Dict que Sa Majesté désire et entend exposer tous les
- « moyens pour parvenir à ung repos général entre ses
- « subjects offrant pour ceste cause deniers pour estre em-
- « ployés selon et au lieu que se trouvera convenir, et que
- « jà bonne somme est reposant en la ville de Gravelinghes
- avecq bonnes et sceures assignations pour plus grande
   somme.
  - « Oultre, offre de faire rentrer les Espaingnolz et estran-
- « gers de quelles nations qu'ilz soient, et pour son service
- « employer en tous estatz et offices naturelz de pardeça et
- « non aultres, n'est que par led. païs mesme en soit requis
- « avoir d'aultres.
  - « Davantaige, S. M. entend et promect de maintenir
- « chacun païs ville et communaultez, en tous et quelqucon-
- « ques ses privilèges.
  - « Aussy, qu'icelle ne se resouviendra d'aulcunes choses
- « passées ains que le tout sera reputé pour non advenu.
  - « Le tout à condition que la foi catholicque et apostolic-
- « que romaine et sa deue obéissance seront observées en-
- « suyvant la pacification de Gand et union ensuyvie.

<sup>&#</sup>x27; Diegerick. Corresp. V. de Pardieu, 15 nov. 1578.

- « Lesquelles conditions et articles ont semblé bien justes
- « et raisonnables, moyennant qu'il plaise à S. M. donner
- « tout contentement raisonnable à Mer le duc d'Anjou,
- pour ce que confessons et sçavons luy estre deubt et ap-
- partenir soyt par voye d'alliance ou aultrement 1. »

Anjou en effet dont les avances à tous les partis étaient condamnés à un misérable et continuel échec, voulait maintenant jouer le rôle de conciliateur entre les Wallons et les Flamands; lui qui se déclarait prêt à se faire protestant pour épouser la reine d'Angleterre Elisabeth, écrivait le 26 novembre à Saint-Omer en réponse à la lettre et à la députation que le Magistrat lui avait envoyées.

« Messieurs. Si je vous ay faict ample démonstration de mon affection envers vous, je ne me tiens poinct pour cela satisffaict que je ne vous en aye rendu quelque digne tesmoignaige à votre contentement et au bien et repos de vostre patrie, et le désir que j'en ay prend de jour à autre nouvel accroissement, regrettant beauconp de veoir si longtemps votre liberté en proye à l'impietté et violence de vos ennemys. A quoy néanmoingz j'ay esté bien ayse d'entendre par votre lettre et ce que vos députez m'ont diet de votre part ², que vous prenez cueur de

- ¹ A ce document est annexé une copie de requête au roi adressée à M. de Ruminghem. Des gentilshommes du pays avec M. de la Motte demandent à S. M. d'accepter le concours d'Anjou qui les a déjà beaucoup servis. Moyennant les conditions « icy joinctes » du s. de la Motte, Artois, Haynaut, Lille, Douai, Orchies, Tournai et Tournaisie resteront fidèles à Dieu et au roi, même prendront les armes. Sans date.
- Le 18 nov. le Magistrat avait envoyé à Mons une députation au duc d'Anjou pour le remercier de sa « bonne affection » et des offres qu'il avait saites pour le repos de la ville et l'entretien de la Pacification et de l'union jurées. (Arch. mun. Table des Délibérations.)

vous opposer et recherchez par tous bons conseilz la voye de votre salut, voulant bien vous advertir qu'il convient aussi plus que jamais de vous tenir sur vos gardes et contrevenir les artifices d'aucuns adhérans desd. ennemis, qui sans cesse veillent pour vous surprendre et mectre au désespoir. Je proteste, Messieurs, que je ne vous défaudray de tout le secours et assistance que je vous ay promis, et que pouvez espérer de moy qui postposeray tousjours mon particulier pour vous maintenir tous soubz le bénéfice de vraye religion catholicque et en la jouissance de vos anciennes franchises et immunitez, ainsi que j'ay plus particulièrement déclaré à vos députez, à la suffisance desquelz me remettant, je ne vous feray la présente plus longue pour prier Dieu vous avoir, Messieurs, en sa sainte et digne garde.

- » Fait à Mons le xxvi j. de Novembre 1578.
  - » Vostre bon et asseuré amy.
    - » Francoys 1 ».

Ce prince faisait au même moment le jeu des Etats Généraux à qui l'abbé de Maroilles écrivait le 2 décembre qu'ils ne sauraient trop reconnaître la bonne volonté que Monseigneur a mise dans ses négociations avec le baron de Montigny, et pour empêcher les Etats d'Artois de se séparer, « sous ombre du maintiennement de la religion catholicque-romaine » des autres provinces demandant la religion freid<sup>2</sup>.

La nouvelle que les chefs des *Malcontents* s'étaient rencontrés à St-Omer s'était bien vite répandue dans toutes les villes de la région. Elles s'étaient empressées d'en écrire au Magistrat de cette ville leur éton-

<sup>1</sup> Arch. munic. Corr. du mag. Orig.

Gachard. Op. cit. Nº 1521.

nement et leurs appréhensions. C'est M. de Capres lui-même qui, arrivé en toute hâte en cette ville, et se déclarant de plus en plus, se charge de les rassurer. Les villes ont tort de s'inquiéter, ils les en assure comme « gouverneur provincial de ceste conté » Saint-Omer ne songe pas à sortir de la pacification de Gand et de l'union ensuivie, pour laquelle tous doivent employer bien, maisons et propres vies » comme il l'attend de toutes les villes. « Et sy par cas d'aventure qu'il y auroit quelqu'un quy vouldroit sinistrement ou à son goult, selon ses passions, interpréter la venue de M. le baron de Montigny en ceste ville et de la Motte aultrement que pour bien, n'y peult asseoir ung fondement asseuré, veu que l'ung ni l'aultre ne sont estés proclamés et tenus du corps de la généralité pour ennemis et infracteurs de lad. Pacification de Gand et union ensuivie. Je m'asseure bien tant que ny M. de Reminghem, gouverneur particulier de cette ville, ni messieurs du magistrat avecq leur bourgeoisie, et assistance, M. de Masnuy avecq ses troupes, les eussent voulu admectre, mesmes y opposeroient tous leurs moyens : en quoy je les eusse de tout mon pouvoir assistés de la mesme volonté que prie au Créateur vous donner la grâce à tous de ne jamais départir ung seul brin de nos sermens et promesses conformes à lad. Pacification de Gand et union ensuivie. » (Corresp. du Mag. 22 nov.)

Saint-Omer envoie de semblables explications aux villes de Dunkerque, Bergues, Cassel, Bourbourg, etc. L'alarme dans ces villes était d'autant plus facile que la faction des *Patriots* y avait plus complètement réussi à établir des magistrats orangistes. Bergues entre autres villes était absolument dominé par les sectaires de la réforme.

Infatigable en son dessein de conserver dans la religion catholique et dans l'obéissance au roi les provinces wallonnes, le gouverneur de Gravelines adressa au conseil provincial d'Artois une longue et fort belle lettre qui prouve que cet intrépide capitaine savait manier la plume non moins vaillamment que l'épée. Nous voudrions pouvoir citer en entier ce document aussi solidement pensé qu'éloquemment écrit, dans lequel le zélé partisan recourt aux arguments les plus puissants et fait appel aux sentiments les plus élevés. Pour ne pas étendre notre étude déjà longue nous ne donnerons de cette lettre qu'un résumé avec quelques extraits 1:

Depuis longtemps il a reçu du roi commandement exprès d'exposer aux provinces l'intention et l'affection de Sa Majesté: « Mais obstant la mauvaise intelligence survenue entre vous et nous j'ay différé.... craindant que je ne semblasse vouloir aigrir les affaires au lieu de les appaiser, ... maintenant que par la bonté divine les bons commenchent à respirer et reprendre leurs forces entre tant d'afflictions et que les volontez se redressent, » il va satisfaire à ses obligations envers Dieu et envers son roi.

Trois choses maintiennent les républiques en prospérité: « la religion, la police tant civile que militaire et les finances. » La religion, base de toute communauté politique est la première, car « il seroit plus aysé à bastir une ville sans fonds ou sans terre, que d'assembler un peuple sans religion. » C'est pour cela que tous ceux qui ont « le ma-

¹ Nous avons trouvé en original cette lettre dans les arch. dèp. série B. 752, p. 98. Elle fut envoyée de Gravelines le 17, et d'après le nota qu'elle porte elle ne parvint que le 24 à messieurs du Conseil. Valentin de Pardieu envoya aux magistrats des villes de Flandre copie de cette lettre, et c'est une copie adressée au Magistrat de Dunkerque qu'a publiée M. Diegerick. Corr. V. de Pard. p. 254.

niement des affaires publicques > ne doivent rien tant redouter qu' « ung désordre en leur religion, parcequ'il s'en suyvroit nécessairement la perte de la fidelité entre les hommes et redoutables perturbations de tout estat. > Aussi Sa Majesté, fidèle à son serment « entend de ne tolérer ny permectre qu'ung seul exercice de la religion catholicque et romaine. > Si la religion doit être sacrée pour tous combien plus nous chrétiens « qui ne retenons pas seulement nostre religion pour la conservation de la société civile, ains attendons selon nos œuvres et actions, vie certaine et éternelle après ceste vie. Et quant à moy, je proteste, devant Dieu et devant les hommes, d'exposer mes biens et ma vie pour la tuition et conservation d'icelle. Il nous doibt souvenir, messieurs, du serment solempnel qu'avons tous faict par ensemble; suyvant nostre union, non seulement de maintenir la religion chrestienne et catholicque, mais encore de l'advancher à nostre pouvoir sans en tolérer aulcune aultre, ny souffrir aulcun scandal et attentat estre faict contre icelle, en conformité de la Pacification de Gand. Car si jamais auleun serment a peu obliger un peuple à maintenir et garder sa foy, celuy-cy nous constraint si étroistement à la défense de ceste religion que nous ne pouvons endurer aulcune aultre sans faire force à nos consciences et mettre en doubte tout le droict que nous avons en nos biens et possessions. Je dis librement, et mes actions le feront paroistre, que la seule occasion quy m'a faict retirer des mauvais a esté la religion contemnée. » Il y a un an qu'il a protesté devant les Etats Généraux contre le renversement des Magistrats des villes et affirmé son attachement à la religion catholicque et son obéissance au roi. Rien n'a fait. Les misères et les excès surtout ceux commis par les Gantois vont s'accroissant sans espérance de salut. « Je n'ay sceu moins faire, afin de n'estre participant à de telles indignitez, que de m'opposer à leurs desseings; s'il vous plaist d'embrasser ceste cause, .... j'offre d'exposer ma vie à vostre service. C'est ce que Dieu nous commande, c'est ce que le roy désire. »

Quant à la police, c'est une vérité reconnue de tous que la tranquillité et la prospérité d'une nation résultent de l'entente et de la concorde entre les sujets et leur prince. Pour tout apaiser, le roi propose « oubliance perpétuelle du passé », et abolition générale de tout ce que les malheurs des temps ont pu causer de désaccord « entre nous et luy. » Tous statuts, ordonnances, privilèges et prérogatives anciens seront maintenus, afin que « ceulx quy seront instituez à l'administration des Magistratz soient esleus des plus gens de bien et des, plus fameux du pays. » Sa Majesté promet de retirer « les troupes Espaignoles et les étrangères, et pour oter tout malveuillant prétexte » à certaines gens de dire qu'on leur préfère des étrangers, le roi « offre toute asseurance que la levée de gens de guerre quy se fera par cy après pour la défense du pays sera faicte des gens naturels du pays, voire des provinces mesmes où ilz debyront estre employez, et que les chefs se prendront des seigneurs et gentilzhommes et aultres personnes idoines de ces pays, pourveu qu'ilz soyent catholicques. »

Reste la question des finances. Sa Majesté, « prince très-pitoyable et débonnaire est esmeu de grande compassion » à la vue de tant d'impôts qui pesent sur son peuple, d'autant qu'elle sait que la plus grande partie des finances et recettes générales sont aux mains du parti contraire. « Elle m'a envoyé somme notable de deniers pour les frais qu'il conviendra faire pour nous défendre, et bonne assignation pour en tirer durant ceste guerre affin d'obvier aux désordres et pour le soulaigement du peuple. » Il dépend donc de nous « de renvoyer les estrangiers hors de noz provinces sans coup férir, ou de nous perdre et ruyner nous-mesmes ..... Souvenons-nous de noz ancestres si estroietz observateurs de la foy catholicque, et si dévotieux et affectionnés a obéyr à leurs princes naturelz, et suyvant leurs traces et vestiges resveillons les mémoires, et employons en ceste cause commune tout ce que nous avons en ce monde. »

Le s. de la Motte termine par une vive et pressante ex-

hortation à accepter le remède à tant de maux si librement offert par le roi. « Considérons que c'est Dieu qui nous tend la main de sa miséricorde par les parties que le roy nous présente; et si nous les refusons, Dieu nous traictera comme ingrats et indignes de sa grace et bonté, faisant espandre sa fureur et malédiction sur ceulx-là et leur postérité qui empescheront le bien et repos de tant de misérables personnes qui prieront vengeance à Dieu, et leur clameur sera receue et ouye par celuy quy est leur protecteur. Quant de ma part, je vous supplie et admoneste de ne laisser couler inutilement ungne si belle occasion que l'en nous propose, pour mestre fin à ceste malheureuse division, vous asseurant que pour ungne si juste cause seray tousjours prest à vous faire bien humble et fidèie service. »

Après avoir envoyé copie de cette lettre aux villes et châtellenies de Flandre, le s' de la Motte convoqua à Saint-Omer pour le 2 décembre leurs députés afin de les entendre et de leur expliquer les intentions du roi. Un certain nombre de délégués se rendirent à cet appel. Il les renvoya avec des instructions bien formelles pour leur's mandataires. Ce sont à peu près les mêmes promesses : oubli complet, de la part du roi, de tout ce qui s'est passé jusqu'à ce jour, à la condition du maintien entier de la religion catholique et de l'obéissance à Sa Majesté, renvoi des garnisons étrangères et surtout espagnoles, décharge des impôts nouveaux. M. de la Motte promettait le secours de ses troupes, à toute ville, bourgade ou châtellenie qui serait attaquée pour s'être alliée à lui : il demandait que l'adhésion ou le refus à ses propositions fut signé le samedi suivant par les délégués de nouveau réunis à St-Omer, imposant aux absents une amende de cent couronnes 1.

De Laroière. H. des troubles religieux au XVI s., p. 320.

Bourbourg, Bergues et Dunkerque, tout en témoignant le désir de maintenir les relations de bon voisinage refusèrent de s'engager si avant, soumettant au préalable tout accord avec le gouverneur de Gravelines à l'agrément de l'archiduc Mathias et des Etats généraux; Bergues se montra plus résolument opposé à toute fédération particulière; son Magistrat avait même déclaré dans sa réponse du 30 nov. à celui de Saint-Omer que malgré les menaces des Français établis à Cassel et les lettres de MM. de Ruminghem et de Masnuy, si les propositions faites dans la réunion du 2 décembre étaient contraires aux ordres de l'archiduc, il se verrait, bien à regret, dans · la nécessité de se défendre par les armes. Quelques jours après il présentait en effet requête au prince d'Orange afin d'obtenir des troupes contre l'ennemi qui l'entourait de toutes parts 1.

Ces villes de Flandres, comme celles d'Artois étaient en ce moment vivement sollicitées par l'archiduc et par les députés des Etats Généraux, qui informés des négociations déjà fort avancées du sieur de la Motte, en redoutaient le plein succès. Connaissant le grand désir de paix qu'avait le pays, ils les conjuraient de n'en pas conclure de particulière avec le roi, attendu que l'empereur avait accepté un arbitrage qui amènerait une paix générale. Nous verrons par la suite le peu de sincérité que l'archiduc Mathias et surtout son conseiller, Guillaume le Taciturne apportaient dans ces tentatives de réconciliation avec le souverain des Pays-Bas.

¹ De Laroière, op. cit., p. 325.

La ville de Saint-Omer et les états d'Artois. — Session des états au 1er décembre. — Proposition de l'évêque d'Arras au nom du roi. — Intervention du vicomte de Gand. — Résolution des états d'Artois. — Le conseiller Meetkerque député vers les états d'Artois. — Déclaration de Saint-Omer à Son Excellence. — Le s' de Masnuy, le vicomte de Gand et les Etats Généraux. — Instruction du Magistrat de Saint-Omer pour ses députés aux états d'Artois.

Dans ces derniers événements la conduite de Saint-Omer avait été particulièrement agréable aux états d'Artois, aussi voyons-nous aux registres de leurs délibérations que, durant cette cession de novembre. messieurs des états prirent plusieurs résolutions avantageuses pour cette cité. Ils décident d'abord d'écrire à Son Altesse, au nom du chapitre et des bourgeois, afin d'obtenir qu'il soit prochainement pourvu à l'évêché vacant depuis la mort de Gérard d'Haméricourt, 17 mars 1577. M. de Capres a mission de rétablir, lors de son prochain voyage, les officiers et anciens titulaires de l'abbave de Saint-Bertin dans leurs charges, et d'en « déporter » ceux que M. de Maroilles y a nommés. La ville écrasée par la charge d'une nombreuse garnison qu'elle avait elle-même demandée pour se défendre contre le s' de la Motte qu'elle redoutait alors, avait demandé à en être soulagée; les états promettent d'écrire à M. de Masnuy

pour le remercier de ses bons services « jusques ores » et lui enjoindre de faire sortir de Saint-Omer deux des cinq compagnies qui y sont. Ils promettent aussi d'envoyer pour le paiement de la garnison 8000 livres sur les 12000 provenant de la vente par confiscation de la terre de Bucquoy 1. Pendant ce temps M. de Ruminghem, comme capitaine gouverneur de la ville prenait d'énergiques mesures et achevait de purger la ville en chassant, comme M... de Capres venait de le faire à Hesdin, ce qui restait encore de la turbulente faction des Sinoguets. Le s' de Capres avait été le négociateur de Saint-Omer auprès des états, et le conseiller de la mesure prise par M. de Ruminghem : car Sarrazin, prieur de St-Vaast, avait achevé la conquête du gouverneur, commencée par le prince de Parme et le s' de la Motte, et le gouverneur d'Artois avait déclaré « en plaine assemblée des Estats d'Arthois, à haulte voix, de vouloir vivre et mourir pour la religion catholicque romaine, et le service de Sa Majesté. 2 »

Surs du gouverneur de la province et certains du concours d'une ville très influente, les états d'Artois n'avaient plus rien autour d'eux qui les retînt d'écouter leurs sympathies et de faire aux propositions du Hainaut un accueil favorable. Ils s'étaient ajournés au 1<sup>er</sup> décembre. Ils siégèrent onze jours sans autre interruption que celle imposée par le dimanche. Une longue lettre du docteur Malpau nous informe de ce qui se passa dans cette importante session.

On entendit le premier jour les députés du Hainaut et ceux de Lille, Douai, Orchies et Valenciennes. Ceux de Tournai et Tournaisis devaient être aussi

<sup>1</sup> Arch. dep. Reg. aux résolutions des Etats d'Artois, coté B.

¹ Gachard, Corr. d'Alex. Farnèse avec Philippe II. 27 nov.

présents aux débats, mais ils s'excusèrent sur la crainte que les Gantois leurs proches voisins n'interprétassent mal leur démarche et ne leur fissent quelque dommage. Au cours de la séance on recut une lettre de l'évêque d'Arras Mathieu 1 Moulard qui se trouvait avec le s' de Valhuon à Humbercourt. Il écrivait aux Etats qu'il avait reçu du roi tout pouvoir pour traiter de la paix avec les provinces des Pays-Bas, quelles qu'aient été leurs relations avec l'ennemi. Il demandait à être entendu par l'assemblée. Après de vifs débats, cette demande fut repoussée, malgré les efforts des ecclésiastiques. Le lendemain, le peuple d'Arras ayant été consulté, il fut décidé qu'on entendrait l'évêque le jour même. Mais comme les états étaient en délibération sur les propositions d'une union plus étroite présentées par les députés du Hainaut, on apporta une lettre du vicomte de Gand rendu à son gouvernement général de l'Artois, demandant que les Etats ne décidassent rien avant son arrivée qui serait le lendemain vers dix heures « ce

<sup>&#</sup>x27;Mathieu Moulard, évêque d'Arras depuis octobre 1577, prit possession de son siège dans des circonstances fort critiques. A peine arrivé, il avait été des premiers en butte aux violences des Verts-Vêtus, et contraint de se retirer à Amiens pour ne pas tomber, comme il l'écrivait à D. Juan le 16 avril 1578 « ès graux du lion mugyssant ès Pays-Bas contre tous vrais catholiques, principalement ecclésiastiques. » — Le prince d'Orange blâma ses amis d'Arras d'avoir laissé échapper le personnage dont il importait le plus de s'emparer. « Ce fut, dit le chanoine Claessens, par la douce éloquence et les habiles négociations de ce sage prélat que l'Artois, la Flandre gallicane et le Hainaut conclurent à Arras cette célèbre confédération qui sauva le catholicisme dans les provinces wallonnes et par suite dans les autres provinces méridionales des Pays-Bas. (Eclaircissements sur les nouveaux évêchés aux Pays-Bas, p. 107.)

dont eurent quelques-uns l'esprit fort troublé », dit Malpau.

Dans le courant de cette année 1578, le vicomte de Gand, général de la cavalerie des Etats Généraux, appelé à l'armée pour le service de sa charge, avait dù remettre son gouvernement d'Artois au s' de Capres, qui l'exerca quelque temps en qualité de lieutenant 1. Plus tard les Etats Généraux l'y nommèrent en titre 2. Bientôt les services rendus par le nouveau gouverneur à la cause catholique et royale engagèrent le prince de Parme à demander au roi le maintien du sieur de Capres dans cette charge 3. L'archiduc et le prince d'Orange venant à connaître le rôle du nouveau gouverneur en Artois et auprès des Malcontents, se hâtèrent de renvoyer le vicomte de Gand dans son ancien gouvernement qu'ils retirèrent à M. de Capres; ce qui ne contribua guère à le ramener aux Etats Généraux 4.

Dans de pareilles conditions et dans la circonstance présente, l'arrivée du vicomte de Gand ne pouvait qu'être très désagréable aux Etats d'Artois : mais il n'était pas possible de refuser le gouverneur.

<sup>&#</sup>x27; Une lettre écrite le 27 mars 1578 par le Magistrat d'Arras à celui de Saint-Omer l'informe que M. de Capres a été commis au gouvernement général de l'Artois en l'absence de M. le vicomte de Gand.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Gachard. Corresp. d'Alex. Farnèse avec Phil. II. 27 nov. 1578.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> .... J'avertiray (Sa Majesté) ... tenir la bonne main qu'il luy plaise vous hounorer comme vous mérité, et vous accorder le gouvernement d'Artois, et particulier de Hesdin, lesquels en attendant la provision absolute de Sa Majesté je vous accorde et feray dépescher lettres pertinentes. » Lettre du P. de Parme à M. de Capres. 25 nov. 1578. Mémoires de la Soc. histor. de Tournai, t. IV, p. 207.

<sup>4</sup> Gachard. op. cit. Lettre du 7 janvier 1579:

Le vicomte arriva comme il l'avait annoncé, et dès son entrée en séance se plaignit « avec modestie » des mauvais bruits que l'on avait répandus sur lui, assurant qu'ils étaient tous faux, priant messieurs des Etats d'attendre pour le juger à l'œuvre. Il termina en protestant de son intention de s'acquitter en toute fidélité et honneur de sa charge. Les états remercièrent le gouverneur de ses bonnes intentions 1 et continuèrent les travaux commencés; mais faute de pouvoirs suffisants, les députés ne purent prendre ce jour-là résolution sur la proposition du Hainaut. On dut aussi remettre au lendemain, 5 décembre, d'entendre l'évêque d'Arras sur la proposition d'une paix particulière avec le roi, que déconseillait le gouverneur, assurant que l'empereur préparait une paix générale, et qu'avant huit à dix jours il y aurait une universelle cessation d'armes.

Le 5, après avoir entendu l'évêque d'Arras et M. de Valhuon, envoyés vers eux par le duc de Parme, au nom du roi, les Etats d'Artois décident d'informer résolument l'archiduc Mathias et les Etats Généraux de leurs intentions. Ils veulent maintenir la Pacification de Gand, mais ils demandent que tout le monde l'observe. Ils ne veulent pas leur laisser ignorer les propositions de paix particulière que le roi leur a fait présenter devant les députés de plusieurs autres provinces, ils en envoient copie ainsi que d'une lettre missive de M. de la Motte. Ils en étudient les conditions, mais ils ne décideront rien sans en avertir Son Altesse et les Etats. Il les prient en retour de leur envoyer celles de la réconciliation préparées par l'empereur. Mais ils tiennent à déclarer

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. munic. Corresp. du Mag.

dès maintenant que, si quelques provinces s'opposent à la réconciliation avec le roi, « sommes enthièrement résolus, disent-ils, pour obvier à tant de maux, désastres et inconvénients passer oultre et entendre à une bonne et asseurée paix au plus grand bien et avantaige que porrons adviser 1. »

Cependant le vicomte de Gand était trop clairvoyant politique pour ne pas deviner, au train où les affaires étaient lancées aux états d'Artois et dans les provinces. wallonnes, que toute son autorité serait impuissante à arrêter ce mouvement du pays qui le portait, par attachement à sa foi, vers le roi catholique. Le dégoût et la lassitude de l'anarchie, autant sans doute que les instances et les promesses des représentants du prince de Parme, achevèrent de le détacher du parti d'Orange et des Etats Généraux. La conduite de M. de Capres fut en cette conjoncture pleine de générosité. Malgré l'assurance qu'il avait recue du prince de Parme que le roi le maintiendrait dans son gouvernement, « préférant le bien publicq à son particulier et pour le désir qu'il avoit d'avancer lad. reconciliation, il se déporta de son droit aud. gouvernement général d'Artois et en laissa la libre jouissance aud. sieur marquis [de Roubaix, vicomte de Gand]2. »

Toutefois, avant d'aller plus avant avec le vicomte de Gand, les états d'Artois voulurent tenir d'un homme, qui avait si longtemps servi la politique orangiste, autre chose que des promesses verbales.

<sup>1</sup> Arch. munic. Corresp. du Mag.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Attestation des services rendus par Oudard de Bournonville, s' de Capres, comte de Hennin. Mém. de la Soc. hist. de Tournai, t. IV, p. 282. Le s' de Capres fut nommé par le roi gouverneur d'Artois en 1585, après la mort du vicomte de Gand tué devant Anvers.

Le 7 décembre, entre les états et le gouvernenr se conclut le traité suivant :

Les Etats du pays et conté d'Artois assamblés au lieu abbatial St Vaast d'Arras le 7º de décembre 1578 ont remontré à mer le viconte de Gand, gouverneur général dud. pays, qu'ils ont eu plusieurs advertences pour leur engendrer quelque diffidence de sa personne, lesquelles ils ne veullent ici spéciffier pour ne l'offenser, attendu la bonne volunté qu'il a déclaré avoir de donner satisfaction et contentement raisonnable; ains désirans vivre avece luy en bonne union accord et sincère correspondance, protestent devant Dieu et les hommes de mettre tout le passé soubz le pied sans oncques s'en voloir souvenir, et luy rendre tout le respect deu, moiennant que réciproquement led. ser viconte faict protestation semblable sur la foy et honneur, asseurans ne jamais s'informer ne souffrir luy estre représenté ce quy polroit toucher les causes de diffidences passées, et de ne vouloir oncques mal ne recherche en général ny en particulier, directement ou indirectement estre faict mal, injure ou desplaisir de parolle ny de faict à nulle personne de quelque qualité ou condition qu'il soit pour les causes susd. ou en dépendantes. Et que iceluy ser prestera le serment dernièrement advisé par lesd. Estats ensemble, lequel aura pour agréable et ratiffiera ce que par iceulx Estats a esté faict et passé jusques ad présent, et se conformera doresenavant à la générale résolution desd. Estats d'Aitois, touchant le maintenement ou advanchement des deulx poincts tant solemnellement jurés par la Pacification de Gand et union sur ce ensuyvie, advouant aussi tout ce qui s'est passé par les magistrats des villes dud. pays d'Arthois comme faict par voye de justice, et qu'il soustiendra comme chief l'auctorité et institution du conseil d'Arthois en tout, signamment en ce qu'ilz jugent par arrest en matière criminelle.

Pareillement qu'il entretiendra en tant que en luy seroit l'anchienne forme et manière au renouvellement des ma-

gistrats des villes et ne souffrira y estre aulcunement contrevenu, se conformant en ce regard selon que s'est faict du temps de très haulte mémoire Charles V°.

Moiennant ce que dessus lesd. Estats déclairent qu'ilz entretiendront led. ser viconte premier en toutes telles auctoritez, haulteur et prééminences comme ils ont faict les gouverneurs d'Artois ses prédécesseurs. Bien entendu que à toutes collectations des voix qui se fera ausd. Estats led. ser viconte se retirera volontairement sans estre présent ausd. collectations '.

Au moment même où, avec le concours ou tout au moins en la présence des députés des provinces wallonnes, les états d'Artois faisaient à l'archiduc et aux Etats Généraux l'énergique déclaration que nous avons citée, ceux-ci leur écrivaient que, le camp étant sur le point de se débander faute d'argent, l'Artois était requis de payer dans les quinze jours sa quote de 90.000 livres. Les partis étaient loin de s'entendre. C'était la première fois que les propositions du roi aux provinces étaient si officiellement et si hautement avouées. Inquiets de ce progrès de leurs adversaires, l'archiduc et les Etats Généraux députent aussitôt le conseiller d'état Meetkercke avec charge de détourner l'Artois de s'accorder avec le prince de Parme. La paix va se conclure par l'entremise de l'empereur et s'il y a eu quelques écarts sur le fait de religion, c'est qu'ayant « l'ennemi en barbe » il a fallu, pour éviter tumultes et massacres, « par ma-« nière de provision accorder la religions freid ès « villes qui l'ont demandé. » Son Altessé n'a agi ainsi que pour « bénéficier plus ceulx de la religion

Arch. munic. Corresp. du Mag. Le même acte se trouve aux arch. dép., reg. A des Etats d'Artois, signé du vicomte de Gand.

« catholicque romaine que les aliénez d'icelle 1 ». Ce serait faire affront à l'empereur ayant « emprins la negociation de lad. paix générale », enfin ce serait attirer aux villes et plat pays d'Arthois la « gendarmerie » espagnole. En terminant, l'archiduc requiert les états d'Arthois d'envoyer leurs députés à l'assemblée des Etats Généraux « pour entendre d'une commune main à lad. paix 2 ». En même temps ils écrivaient au vicomte de Gand qu'ils trouvaient fort étrange la façon de faire de l'Artois, ils le chargent d'aider de tout son pouvoir leur député, et lui recommandent de s'employer de son mieux pour empècher de tels desseins.

De leur côté, les quatre membres de Flandre se hâtent d'envoyer des députés à Arras pour conjurer le danger d'une réconciliation particulière avec le roi. Le Taciturne était en ce moment même à Gand où on l'avait longtemps pressé de se rendre et faisait près des Gueux quelques feintes démarches d'apaisement. Le fameux Hembyze lui-même, le chef de la faction des Dix-Huit de Gand, l'auteur principal de l'arrestation des évêques et des seigneurs flamands, l'organisateur des pillages de monastères et des massacres des catholiques, écrit au Magistrat de Saint-Omer le 20 décembre. Il continue de regarder ceux d'Artois comme des amis et compatriotes, et veut justifier auprès d'eux ce qui s'est passé à Gand. Tout a été fait au mieux de la tranquillité de cette ville, « n'ayans peu adviser de meilleur expédient que de balancer également et mettre comme en contrepois les remèdes nécessaires aux membres et humeurs divers du corps, les applicquer dextrement pour la

<sup>&#</sup>x27; Gachard. Actes des Et. Génér. nº 1544.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Gachard. Ibid. nº 1545.

conservation de tous et au contentement d'ung chacun. Ce qui s'est faict par la religions freid, en laquelle les parties, voire le corps entier de ceste ville a condescendu et accordé égale liberté aux ungz et aux aultres 1. »

A toutes ces objurgations, les Etats d'Artois ne font qu'une même réponse : ils ont tonjours maintenu la Pacification de Gand, et la veulent encore maintenir, ils remettent au 27 de ce mois de répondre sur le reste.

Pendant ces négociations, M. de Floyecques se rendant de la part du s' de la Motte vers le baron de Montigny avec une escorte de deux cents hommes, fut assassiné aux environs d'Esquelbeke avec presque tous ceux de sa suite. Montigny et de Pardieu réunirent leurs forces auxquelles M. de Masnuy joignit ses compagnies qu'il avait fait sortir de Saint-Omer, et tous ensemble ils se portèrent sur Bergues qu'ils rendaient responsable de cet attentat. Les habitants de cette ville furent dans une vive alarme; mais le Magistrat s'engagea à punir les coupables s'il les trouvait, à faire à la veuve de M. de Floyecques une pension convenable, et promit même d'embrasser le parti des *Malcontents*. Tout se passa pourtant en pourparlers parce que le prince d'Orange envoya du renfort à Bergues 2.

Cet incident servit néanmoins à révéler davantage l'entente des confédérés wallons et le progrès de leur

<sup>&#</sup>x27;Arch. munic. Corresp. du Mag. orig. Ce qu'était cette prétendue liberté du catholicisme à Gand, l'emprisonnement des évêques, l'expulsion des prêtres, religieux et religieuses, le pillage des couvents, le bannissement des catholiques, le prouvent assez.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> De Laroière. Troubles religieux des Pays-Bas, p. 325.

parti. Après avoir permis aux chefs des Malcontents de se réunir et de se concerter dans ses murs, Saint-Omer qui laissait maintenant sortir sa garnison pour aller prêter main-forte aux troupes de Montigny afin de venger la mort d'un lieutenant du s' de la Motte, se compromettait de plus en plus devant le prince d'Orange. L'archiduc écrivit à M. de Masnuy pour lui dénoncer la conduite du Magistrat qu'il accusait d'être de connivence avec le gouverneur de Gravelines et de vouloir ramener les Espagnols dans le pays. Informé par Masnuy, le Magistrat répondit à Son Altesse:

Monseingneur, Cejourd'huy monsieur de Masnuy nous at faict lecture d'une lettre que V. Excee luy at envoyée en laquelle entre aultres poinctz il samble que l'on ayt adverti icelle que aurions traicté ou vouldrions traicter aucune chose en particulier avecq le s' de la Motte, ou par son moyen avec aulcuns tenans party contraire; quy nous a meut d'envoyer ceste à V. Exce pour l'asseurer que n'avons oncques eu aucune communication avecq led. de la Motte ny aultre', ains sommes résolus et at tousjours esté nostre intention de nous maintenir et conserver es poinctz de la Pacification de Gand et en icelle vivre et mourir. Et nous asseurans aussy de la fidélité du s' de Masnuy ne povons croire qu'il vouldroit estre d'opinion contraire, veu qu'il s'y est obligé par plusieurs déclarations et promesses qu'il nous at faict. Bien est vray que nous avons ung indicible regret de veoir les ecclésiastiques et nobles et un très grand nombre de bons et notables personnages estre deschassez de leurs demeures par toute la Flandre, spoliez de leurs biens à raison de quoy se sont ensuyvis aussy les dévastations, désolations et ruynes quy se commectent journellement, quy, a l'apparence (sy on ne les faict bien tost

<sup>&#</sup>x27; Ce qui était exact, toutes les réunions et tous les pourparlers que les ches des Malcontents avaient eus à Saint-Omer ayant eu lieu en dehors du Magistrat.

cesser), ne promectent que ung accablement total de ces pays bas. Pourquoy supplions V. Exce aultant humblement que faire povons, vouloir à ce tenir la bonne main et tascher par tous moyens que l'on puisse parvenir à une bonne et asseurée paix, laquelle Dieu nous veuille octroyer.

Cette lettre témoigne qu'il ne restait plus rien des anciennes inquiétudes que les catholiques audomarois et une partie du Magistrat avaient éprouvées lors de l'arrivée du renfort de garnison qu'amenait en la ville le lieutenant-colonel du comte d'Egmont. L'entente était maintenant complète et cordiale, et nous aurons l'occasion de signaler le service que rendit à son tour M. de Masnuy au Magistrat dans ces derniers jours de décembre à l'occasion du renouvellement de la Loy. Nous ne voulons pas introduire ici le récit de cette affaire qui agita beaucoup Saint-Omer vers la fin de décembre 4578 et dans les premiers jours de janvier suivant, afin de ne pas interrompre l'exposé des graves événements qui se passent en ce moment dans l'assemblée de la province.

Masnuy était même à ce moment tellement acquis à la réaction catholique qu'il trouvait les Etats d'Artois imprudents d'avoir si tôt cru aux déclarations du vicomte de Gand, et qu'il leur reprochait de l'avoir inconsidérément accepté pour gouverneur. Il en vint quelque chose aux oreilles de celui-ci qui écrivit aussitôt au Magistrat de Saint-Omer moins pour se plaindre que pour se justifier.

Malgré ce qui s'est passé dernièrement avec Messieurs des Etats d'Artois « si est-ce que j'ay entendu, écrit-il, que M. de Masnuy, nonobstant ces debvoirs se met en scrupule de moy, et si avant qu'il auroit proféré en présence de vous que l'on s'estoit trop

<sup>1</sup> Arch. mun. Corr. du Mag. minute.

hasté de me recevoir. Je ne sçay à quoy tendent ces termes en mon endroict, tenant le lieu que je tiens, sinon pour me donner fascherie sans le mériter avecq plusieurs aultres propos que l'on dict qu'il semble vous voulloir dissuader de suyvre le party de vostre province. Ce que je ne puis croire, pour l'avoir cognu gentilhomme saige. Or, messieurs, puisque vous cognoissez ma sincérité et que je n'ay jamais tasché vous faire aultre chose sinon tout service et amytié, je vous prie ne croire légièrement de mes actions, vous asseurant que je ne me conformeray jamais aultrement que ma province trouvera convenir, selon que je l'ay juré, avecq laquelle je désire vivre et mourir..... Vostre meilleur ami à vous servir, Robert de Meleun 1 ».

Le gouverneur d'Artois promet ici de se conformer aux vœux, bien connus déjà, de sa province. Le temps est proche où il écrira lui-même aux Etats Généraux : « Messieurs. Les estatz [d'Artois] et moy vous supplions humblement qu'au plustost que faire se pourra, vous plaise adviser de faire traicter une bonne reconciliation et paix générale avecq Sa Majesté, laquelle lesd. estatz (comme les provinces voisines) et moy désirons tant qu'il n'est possible de plus, affin de pouvoir dorésenavant déservir et obéir Sad. Majesté de nostre accoustumé en ses vertueulx désirs, et aussy de nous tirer une fois hors de ceste guerre qui si misérablement ruyne à tout entièrement, sans laquelle certes, Messieurs, je craindroy qu'avec le temps le peuple ne face de soy-mesme [ceste paix] 2 ».

Le  $s^{\mathfrak{r}}$  de Masnuy mit moins de façon à rompre avec

¹ Arch. mun. Corr. du Mag. 19 déc. 1578.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Kervyn de V. Documents inédits, p. 81.

les États Généraux. Il fut, pour son concours si actif à la cause des provinces wallonnes, dénoncé aux Etats qui lui écrivirent le 2 janvier 1579 pour le prévenir de ne pas se laisser prendre aux belles promesses des ennemis de la patrie, mais de s'opposer au contraire à leurs machinations. Il leur répondit aussitôt avec désinvolture qu'il voyait avec regret ses actions mal interprétées non « par l'ignorant vulgaire » mais par ceux « qui sont ou pour le moingz doivent estre imbuz des affaires. » Quoi que l'on puisse dire, il demeurait fidèle à la Pacification de Gand, à son serment et à la conservation des privilèges du pays 1.

La déclaration du 5 décembre n'avait provoqué de la part des Etats Généraux et de l'archiduc qu'une réponse illusoire. Pressées par les sollicitations du prince de Parme d'un côté, menacées de l'autre par les Gantois et les Flamands qui mettaient comme condition à l'entente l'exercice de la religion frede dont elles ne voulaient à aucun prix, les provinces wallonnes ne pouvaient attendre les lenteurs de l'intervention impériale dont on les bercait depuis longtemps. La crainte de subir de nouveau des garnisons espagnoles les pouvait seule toucher; mais le roi s'engageait dans ses propositions à n'employer pour la garde de ces pays aucune troupe espagnole ni étrangère. En se séparant les états d'Artois s'étaient remis au 28 décembre pour « besongner » le 29. Les députés devaient s'en retourner vers leurs commettants pour prendre des pouvoirs plus étendus et résoudre sur les propositions d'une paix particulière avec le roi. Le suffrage des villes était plus

¹ Gachard. Op. cit. 1581 et 1591.

anxieusement attendu, celui du clergé et de la noblesse étant déjà acquis à la réconciliation.

La population si catholique de Saint-Omer était plus que tout autre impatiente de conclure un arrangement qui mît sa foi religieuse à l'abri des persécutions. Avant l'importante assemblée du 15 novembre où se devait voter la proposition de la religion frede. il s'était fait une procession générale autour de la chapelle de Notre-Dame des Miracles, la grande dévotion des Audomarois aux jours d'alarme, pour la conservation de la foi catholique, afin que la ville et le pays fussent préservés des maux dont toute la Flandre était accablée, et pour confirmer tous les cœurs dans la Pacification de Gand Le 12 décembre se fit une nouvelle procession générale dans les rues de la ville pour obtenir la tranquillité de l'Eglise et la paix entre le roi et les provinces. C'était un élan universel et une excitation mutuelle entre tous les concitovens aux mesures les plus énergiques pour la conservation de la foi catholique romaine et le maintien de l'obéissance au roi en qui l'on voyait surtout le protecteur de la religion catholique. Rien de comparable ne s'était produit en cette ville depuis la mémorable journée du 8 octobre. On se sentait à la veille de grandes résolutions et d'évènements graves.

Le Magistrat était lui-même entraîné par l'élan de la population. S'il y avait encore parmi les échevins quelque vieux tenant des orangistes, cette faction était depuis les dernières expulsions à peu près impuissante, et l'imminence du renouvellement du Magistrat ne permettait pas du reste au corps échevinal

<sup>1</sup> Arch. du chapitre Reg. capit.

une imprudente résistance au vœu unanime de la population.

Les députés de Saint-Omer, M. le mayeur François de Ricamez et le docteur Malpau avaient emporté aux Etats de pleins pouvoirs pour conclure au plus tôt la réconciliation avec le roi dont les conditions sont, écrivait M. de Ricamez « plus que raisonnables. » Le Magistrat donna à ce sujet des instructions très précises à ses mandataires, apostillant chacun des trente-cinq articles contenant les conditions de la paix proposée. On était las de la guerre, dit le greffier Gaillon, on la voulait finir à tout prix. Les députés avaient charge en même temps de refuser toute taxe ou impôt demandé par les Etats Généraux qui n'auraient pas été accepté par les états d'Artois, et d'accorder au contraire tous ceux que ces derniers états demanderaient.

Le 26 décembre, à la demande des ecclésiastiques, nobles et notables bourgeois, le Magistrat envoie à ses mandataires des instructions plus formelles encore et plus pressantes. Saint-Omer est tout prêt à entrer en une union plus étroite avec toutes les provinces qui veulent l'exécution de la pacification de Gand et la réconciliation avec le roi. Si les provinces refusent, Saint-Omer traitera avec le roi sa paix particulière tout en désirant une paix générale. « Pour conclusion, disent-ils, nous sommes tous d'avis et résolus qu'on traite d'un accord avec Sa Majesté sans différer davantage, et nous voulons persévérer dans l'obéissance sans avoir guerre. Que si quelque ville ou province ne veuille pas y condescendre, ou veuille s'assurer pour quelques modérations ou considérations qui puissent retarder la paix, nous supplions les Etats de ce pays de parler résolument et avec détermination et de passer outre à la réconciliation et à la paix 1, »

Cette lettre fut lue en pleine assemblée des états d'Artois et acclamée. Elle produisit surtout grand effet sur les députés des villes et contribua puissamment aux résolutions énergiques que prirent les états dans cette session.

En raison de l'importance des débats, messieurs de Saint-Omer avaient adjoint à leurs deux députés, maître A. Aubron leur premier conseiller qui leur envoie le 5 janvier des nouvelles des états.

« Les députés de Hainault sont venus et ont eu le jour d'hier audience, comme ont eu ceulx de Lille, de Douay et d'Orchies, tous en notable compaignie. Lesd. de Hainault garnis de procure et povoirs disant qu'ils se feroient plus amplement advouez après le pourject conceu. Ceulx de Douay avoient aussi povoir et commission pertinente, mais lesd. de Lille et Orchies ont esté priez de renvoyer vers leurs maistres pour l'insuffisance de leur commission. L'on a mis en avant de faire une sommation aulx provinces où la Pacification de Gand a esté infraincte de se régler par effect selon lad. pacification, à faulte de quoy faire par dedens certain et brief temps que sera advisé par les aultres provinces l'aians entretenue et entretenans, seront quictes et deschairgez de leur serment. A esté encoires mis en termes de faire une plus estroicte liaison et union entre les provinces catholicques pour se maintenir contre les aultres si elles ne condescendent à lad. Pacification de Gand, et de prétendre une réconciliation particulière au cas que les aultres provinces ne voeullent condescendre à la raison affin de haster la pacification générale. En attendant l'accord de ce que dessus, ceulx de la ville d'Arras` ont auparavant accordé un centiesme sur l'église et deux centiesmes sur les nobles et aultres pour avoir deniers

¹ Bibl. de Saint-Omer. Ms. 810, p. 458.

prestz aux occurences qui peuvent subvenir; priant sur tout m'advertir de vostre intention comment je me auray à me régler et renvoier députez bien instruicts pour m'assister en affaires sy importantes. L'on a dénommé de la part des villes maistre Philippe de le Val, procureur de ceste ville et moy au cas qu'il convient envoier pour traicter de lad pacification générale avecq les députés des aultres provinces au lieu où se fera l'assemblée, aiant esté le conseiller de ceste ville excusé pour sa vieillesse; ayant aussy prétendu de mon costé de m'excuser et pour cest effect avois dénommé de vostre part monsieur Doresmieulx, mon confrère; sur quoy il vous plaira aussi m'advertir de vostre bon plaisir et volonté. Les bourgeois de ceste ville sont ce jourdhuy assemblés, et attendons de scavoir leur résolution, n'aians leurs députez eu povoir d'adviser sur les moiens de réconciliation particulière, sur quoy ils se confèrent, comme j'ay entendu '. »

La partie se joue active et serrée dès le début de cette année 1579 entre les provinces Wallonnes et les Etats Généraux, et ce n'est plus ici une lutte d'indépendance ou de prééminence de province à province; des intérêts bien autrement hauts sont en cause. Il s'agit de savoir qui l'emportera du catholicisme ou du protestantisme; si notre pays demeurera catholique ou si, se laissant prendre au leurre de la religion frede, il passera à la religion réformée. Car il est très vraisemblable que si les provinces wallonnes s'étaient laissées prendre au piège du Taciturne, les provinces aujourd'hui si catholiques de Flandre et de Brabant ne seraient pas revenues de leur première surprise, et que le Hainaut et l'Artois seraient aujourd'hui avec elles acquises au protestantisme, comme la Hollande, la Zélande, la Gueldre, la Frize, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. munic. Corr. du Mag. 5 janvier 1579.

Résolution des états d'Artois du 5 janvier 1579. — Acte d'union de l'Artois, du Hainaut et de Douai, 7 janvier. — Le prince de Parme félicite les états de leur conduite. — Les états d'Artois et les chefs militaires des malcontents. — Les provinces protestantes concluent l'Union d'Utrecht.

Les Etats s'étaient ajournés au 29 décembre. La veille, de la Motte leur avait écrit qu'ils pouvaient compter sur son concours et il était venu lui-même à Arras dans les premiers jours de janvier 1 pour tout animer par sa présence et ses excitations. Aubron nous a dit ce qui s'était passé aux états jusqu'au 5. Ce jour, en assemblée plénière à laquelle assistèrent les députés du Hainaut, de Lille, Douai et Orchies, fut décidé que l'on ferait, dit le registre des délibérations des états, la semonce aux provinces 2.

Ce protocole, dont le ton est singulièrement résolu, fut envoyé immédiatement aux Etats Généraux. En voici le début :

« Personne ne doibt trouver estrange, s'il y a en elle quelque capacité de raison et sain entendement, s'il nous a despleu, comme véritablement nous griesve et desplaist

<sup>1</sup> De Laroière, op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. dép. Reg. des Et. d'Art. B.

amèrement, que plusieurs des provinces de nostre union, contre la foy publicque et leurs obligations et sermens, se sont tant oubliez que de rompre et enfraindre, en diverses sortes et manières, les poinctz et articles d'icelle union et pacification de Gand, si avant mesmement que d'avoir amené Son Alteze, conseil d'Estat et estatz généraulx à décerner et édicter mandemens 'du tout contraires et préjudiciables, voires au principal poinct d'icelle, assçavoir de nostre saincte foy et religion catholicque romaine : dont se sont ensuyvis et effectué scandales et ruynes irréparables, à la honte et confusion perpétuelle de ces Pays-Bas \*. »

Malgré les remontrances des provinces catholiques on n'a rien fait de suffisant pour arrêter le mal. C'est ce qui leur a donné raison de chercher les moyens d'une réconciliation générale avec le roi. Cependant leur conscience les engage à demander auparavant aux Etats Généraux de rétablir les choses aux termes de la pacification de Gand : faute de quoi ils tiendront pour séparés de l'union ceux qui en violent les articles. « Requérans sur ce d'entendre et scavoir l'intention de Vos Seigneuries par tout ce mois, pour suivant ce nous conduire et régler. Cependant néantmoins, pour le désir qu'avons d'une bonne, briesveet asseurée réconciliation, sommes travaillans à concepvoir par ensemble et de main commune quelques poinctz et articles que trouverons à ces fins nécessaires, lesquels poincts vous seront briesvement envoyés pour advanchement du traicté encommenché.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Allusion au placard pour la religion frede.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. mun. Corr. du Mag. — Gachard. Act. des Et. Gén. t. II. appendice XV. M. Gachard date cette pièce du 6 janvier : elle est datée du 5 dans la copie de nos archives municipales de Saint-Omer.

Et sur confidence que Vos Seigneuries s'y accommoderont à bon escient, finirons.....»

Deux jours après, copie de cette lettre est envoyée à l'archiduc avec une autre particulière l'informant que les états ont ainsi agi parce qu'ils n'ont plus d'espoir « en ceulx quy manyent de plus grand crédict les affaires. » Ils conjurent Son Altesse d'intervenir pour l'acquit et décharge de son propre serment 1.

Messieurs des Etats d'Artois avaient tellement goûté la lettre du Magistrat de Saint-Omer à ses députés le 26 décembre dernier, qu'ils ne la jugèrent pas indigne de figurer à l'appui de leur commune déclaration; ils l'envoyèrent avec la leur aux Etats Généraux. Ils voulaient ainsi montrer combien le peuple lui-même, représenté par les députés des villes désirait la réconciliation.

Les états d'Artois, après expédition de cette missive, continuèrent leurs travaux. Le registre aux résolutions nous les montre le 6 s'occupant de reviser les points de la proposition de paix faite par le prince de Parme; le 7 ils dressent l'acte de l'union et continuent l'étude des articles de la paix. Pendant ce temps les députés de Saint-Omer continuent leur prosélytisme en faveur de la réconciliation. C'est toujours Aubron qui nous en informe, en écrivant à ses « maistres » le 9 janvier :

« Messieurs. Depuis mes dernières l'on a besongnié au concept des moyens de réconciliation et pacification avecq le Roy nostre sire, et certain acte de ratification de la Pacification de Gand, dont ne fauldray vous envoier les copies si tost qu'elles polront estre despéchées. Je vous envoie deulx copies de lettres, l'une dressée à Son Altèze

¹ Arch. mun. Corr. du Mag.

et l'aultre aux Estatz généraulx closes en ceste, aiant esté fort joieulx de la venue de M. Doresmieulx, mon confrère, à cause de l'ampliation de la première instruction que avez envoyée, selon laquelle nous règlerons et induirons les aultres députés, tant que nous sera possible, de se conformer. Nous attendons les députés de Lille et Orchies quy ne sont encoires de retour, comme aussy attendons reponse de ceulx de Tournay, Tournesy et Valenciennes. Pour nouvelles Monseigneur le duc d'Alenchon (duc d'Anjou) est retiré de Mons en la ville de Condé. J'ay entendu des députez de Haynault que se machinoit entreprinse sur lad. ville de Mons. Quant aux affaires publicques elles sont fort confuses et difficiles à redresser en bon estat, n'est que Dieu y interpose sa grâce 1. »

L'acte conclu le 7 janvier <sup>2</sup> est une solennelle promulgation de l'union particulière de l'Artois, du Hainaut et de la ville de Douai en confirmation de la Pacification de Gand.

L'acte rappelle d'abord en quelles circonstances et à quelles conditions se sont conclues, en 1578, la Pacification de Gand et l'Union générale qui la suivit. Mais loin d'y être fidèles, « plusieurs séditieulx hérétiques et perturbateurs du repos publique, contre leur foy et serment se sont, au temps que plus on se debvoit évertuer de secouer le fardeau de l'ennemy commun, tellement débandez en la principale province (la Flandre) et quasi par toutes les aultres, peu s'en fault, s'attachant à nostre saincte foy et religion par telle furie qu'ils avoient deschassé tous gens d'église et de religion, massacré grand nombre d'iceulx, violé filles sacrées, prophané et renversé églises et aultelz, saccagé et brisé images à tous costez, foullé aux pieds les saints sacrements, mesmement, sans aucune horreur ou

<sup>1</sup> Arch. mun. Corresp. du Mag.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> M. Gachard qui le publie (Actes des Et. gén. t. II. app. XVI) le date du 6. Le registre aux résol. des Et. le place au 7 janvier.

crainte de la vengeance divine, celuy du précieux corps et sang de Nostre Seigneur, ruynant et démolissant jusques aux fondements abbayes, églises, cloistres et monastères, usurpant et robant les biens d'icelles bonnes maisons dédiez et voués au sainct service divin. » Ils ont declaré de bouche et de fait qu'ils voulaient détruire à jamais la religion catholique et la noblesse : ils ont destitué les magistrats légitimes, brisé les lois: « ils ont appréhendé évêques, prélats, nobles, gentilshommes, dames et conseillers et les aucuns d'iceulx exécutez, pendus, estranglez et decapitez sans aucun ordre ou forme de justice » : ils se sont mis en campagne à main armée, détruisant tout, « plantans partout leurs perverses hérésies, mettant à néant tout exercice de religion, poussez d'une telle rage et furie qu'ilz estoient jà parvenues sur les mêtes et provinces de leurs voisins où ilz avoient exercé et exécuté toutes espèces de tyrannie et semblables cruautez, délibérez de faire le mesme partout, ne fût que par une vraye providence divine, Mgr le baron de Montigny avec ses troupes, plusieurs seigneurs, gentilzhommes et aultres bons personnaiges, zélateurs du service de Dieu, s'y fussent uniement opposez. »

Tant de débordements ont pu se commettre « par connivence et impunément » malgré force requêtes à Son Altesse, aux Etats Généraux et au conseil d'Etat, par la nonchalance des uns et l'appui même des autres favorisant la nouvelle religion, « si ainsi doibt estre appelée, ... et soubz ombre de remédier au mal tendans à l'abolissement de la religion catholicque » par l'établissement de « ce qu'ils appellent la religion vrede », ce qui était le vrai moyen pour les sectaires, dont l'esprit « irrequiet » ne sera jamais content, de mettre le tout en confusion. Sous prétexte de se défendre des catholiques ils ont rempli tout le pays de gens de guerre étrangers; et toujours irréconciliables, ils empêcheront la paix par des conditions par trop iniques. Les affaires vont « à généralle désolation » si Dieu n'y met sa grâce. C'est pourquoi, confiants en

Dieu, pour décharger leur conscience et éviter la note de perfidie indictée par l'ancien pacte d'union, « nous avons trouvé convenir d'en faire protestation publicque, et le nouveau, entre nous et tous aultres quy se vouldront descharger de leur serment et obligation, rafreschir, renouveller et plus estroictement confirmer lad. union. »

« A ceste cause, en vertu de nos povoirs et commissions, respectivement et aultrement, avons promis et juré, promettons et jurons les uns aux aultres, en foy de chrestien et gens de bien, pour nous et nos successeurs à jamais, suyvant le contenu exprès de lad, union, et à l'effect et accomplissement d'icelle, de persévérer et maintenir nostred. saincte foy catholique, apostolique, romaine, deue obéissance de Sa Majesté et Pacification de Gand, aussy procurer le bien, salut, paix et repos de nostre patrie tant. désolée », de maintenir les anciens privilèges et les défendre contre toute attaque, de nous prêter pour cela une mutuelle assistance et « nous submettans à toutes résolutions par commun advis pour levée de deniers, de gens de guerre ou aultrement. Sommans, prians et exhortans tous aultres estatz, provinces, villes et communaultez, gouverneurs, colonnels, capitaines, gens de guerre et généralement tous gens de bien, de s'acquitier pareillement de leur devoir et obligation, et à mesme fin entrer et se joindre avec nous, faisans, par eulx ou députez de leur part suffisamment authorisez, pareille déclaration et protestation de maintenir et conserver lad. pacification et union généralle depuis ensuivie en tous leurs poinctz et articles, sans aulcunement s'en desjoindre, retirer ou séparer pour occasion ou par quelle voie que ce soit, ouvertement, secrètement, directement ou indirectement, comme font tous ceulx et celles qui avancent, inventent, poursuivent, admettent ou connivent choses au contraire : ce que nous, ny eulx, povons ny debvons faire, le tout à peine d'encourir l'ire de Dieu et d'estre dégradez de noblesse, de vertu, de nom, d'armes et d'honneur, et d'estre tenus pour parjures, infidèles, desloyauls et ennemis de Dieu, de nostre saincte

foy et religion et de nostre patrie, et au surplus d'encourir la notte d'infamie et lâcheté à jamais. Et à l'effect et accomplissement des choses avantdictes et ce qu'en dépend, en avons submis et obligé, submettons et obligeons l'un envers l'aultre nos corps et biens et ceulx de nos hoirs, successeurs et remanans, meubles et immeubles, présens et advenir partout, renonçans généralement et espécialement à toutes exceptions de droict, de loy et de coustume, et toutes aultres qu'au contraire nous pourroient servir et valoir : le tout de bonne foy et sans aucun malengin.

Pour approbation de toutes lesquelles choses nous avons le présent acte faict signer et attester respectivement de nos greffiers.

Ce fut faict, résolu et arresté en plaine assemblée desd. estatz, en la ville d'Arras, l'an de grace Nostre Seigneur mil v° septante-nœuf, le vi° de janvier.

Soubzscript: Par ordonnance de nosd. maistres, et signé: P. Marchant et L. Carlier.

Et pour attestation plus grande de lad. conclusion et résolution, mesme de la signature desd. greffiers, nous, présens et assistans à icelle et qui l'avons solemnellement particulièrement juré et approuvé, avons cy dessoubz mis et apposé nos noms et seingz manuels. »

Tels sont les actes des états d'Artois à l'occasion desquels le prince d'Orange écrivait le 14 janvier aux Etats Généraux: « J'ay trouvé les lettres d'Arthois plus rigoureuses qu'il me semble le temps le requérir¹. » En effet cette résistance, sì correcte dans la forme, puisqu'elle ne faisait que rappeler à l'observation d'un serment solennellement prêté, rompait tous les plans du Taciturne, et d'autre part rien ne ressemblait moins à une révolte puisque se tenant toujours sur le terrain commun et légal, la Pacification de Gand, les provinces, selon les promesses qu'elles en

<sup>1</sup> Docum. inéd. p. 104.

avaient faites aux Etats Généraux, leur envoyaient, deux jours après, copie des points et articles qu'elles avaient arrêtés pour parvenir à la paix avec le roi <sup>1</sup>. Ils les ont conçus, disaient-ils, sur le pied de la Pacification de Gand, mais en termes si raisonnables que le roi ne pourra les rejeter. Ils espèrent que les Etats Généraux n'hésiteront pas « à y entendre sérieusement... car le mal que nous ressentons en nos entrailles ne permet plus longue dilation <sup>2</sup>. `»

Le prince de Parme écrivit aux états d'Artois pour les remercier et les féliciter de leur conduite.

« Messeigneurs. Avant entendu la bonne résolution . qu'avez prins à vostre dernière assamblée de une fois vous mectre hors de ces misères et calamitez qui vous ont amené les guerres cruelles, et feront davantaige s'il n'y est obvié. nous ne voulons laisser de vous louer grandement et dire que c'est bien ce qu'avous attendu de vous, sy affectionnez. comme avez tousjours esté, au maintènement de la religion catholicque romaine et service de Sa Majesté; et ce n'est rien de bien commencer sans parachever. Comme peult estre ceulx quy ne vous voeullent guaires de bien et ont causé ces derniers troubles tascheront par tous movens et subtilitez de vous divertir de vostre résolution, nous vous avons bien vollu envoier oultre les députez qu'avons en Arras, le baron de Selles, comme celuy qui freschement estant venu d'Espaigne, vous pourra mieulx informer et asseurer de la rondeur et bonne intention avecq laquelle Sa Majesté embrasse ceste affaire de la pacification, et du désir qu'elle a à veoir ses bons subjects hors des misères et calamitez, et aussy vous dire que à tout ce que nous vous offrons au nom de Sad. M. n'y aura nulle faulte, vous requérant le voloir croire et adjouter foy à ce qu'il vous dira. De Mersen le xix de janvier 1579. Alexandre 3. »

<sup>1</sup> Gachard. op. cit. t. II. app. XVII.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Kervin de Lettenhove. Huguenots et Gueux. t. V. p. 327.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Arch. munic. Corresp. du Mag.

Les états d'Artois comprirent facilement qu'ils ne pouvaient s'en tenir à une déclaration platonique et que les émeutiers de Gand, avec les reîtres allemands soudoyés par les Etats Généraux et les renforts d'Anglais ou Ecossais que le prince d'Orange avait obtenus de la reine Elisabeth, et dont Ypres déjà avait été menacé, pourraient bien être envoyés au plat pays pour le contraindre à une liberté dont il ne voulait pas. Il fallait plus que jamais pouvoir compter sur le concours des hommes de guerre afin d'appuyer la parole par l'effet, ou tout au moins se mettre sur une défensive qui se fit respecter.

Aussi voyons-nous, dans cette\_session de janvier 1579, les états d'Artois entretenir une correspondance très active avec les commandants des forces militaires de la région. Dans cette même journée du 9, nous trouvons une lettre adressée à Philippe, comte de Lalaing, frère du baron de Montigny, capitaine général gouverneur et grand bailli du Hainaut. Il était un de ceux qui avaient le plus compté sur le secours du duc d'Anjou, qu'il avait même fait venir à Mons. En ce moment sa province était fort agitée par la présence, puis par l'énigmatique départ du prince français. Les états le conjurent d'entendre aux propositions que M. le vicomte de Gand et M. de Capres « nous ont faict, disent-ils, ceste honneur de se travailler et trouver au lieu où ils vous puissent plus vivement rencontrer et faire connoistre. » M. de Willerval, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, qui après un rapprochement vers la politique des provinces wallonnes, mettait à terminer son mouvement une certaine lenteur, reçoit la même visite et le même message. Cette lettre est particulièrement instante sur les maux causés « à la saincte foy et

religion tant foullée et oppressée que c'est horreur et grand vergoigne à tous bons catholicques de l'avoir tant enduré... Vous ne pouvez ignòrer, pour n'en estre fort esloingné, que les plainctes et clameurs, les larmes et le sang des povres ecclésiasticques et catholicques en sont montez jusques au ciel, mesmement de tant de povre poeuple massacré, perdu et ruyné à tous costez, désirans et réclamans le secours et assistence de ses gouverneurs 1. »

Le baron de Montigny, par l'entremise de Ponthus de Noyelle, avait conclu, dans les derniers jours de décembre, une trève avec le gouvernement du prince d'Orange et négociait ce jour même au château de Commines un arrangement avec les députés de l'archiduc Mathias; c'était un allié de la première heure, une épée indispensable au triomphe de la cause; on était sur le point de la perdre. A cette même date du 9 janvier les états d'Artois lui écrivaient:

« Monseigneur, ayant quelque chose de grande importance à communicquer à V. Seigneurie selon que vous poeult avoir récité le ser capitaine la Biche, la requérons bien affectueusement se voloir transporter jusques icy, au moings envoyer quelque député de sa part, homme confident et instruict de l'intention d'icelle, et ne voloir ce pendant passer oultre a quelque arrest de l'appoinctement commenchié avecq les Ganthois sans nous en faire part 2. »

En si grave conjoncture, les états se gardent bien de négliger le grand négociateur du retour des provinces wallonnes au roi.

..... Nous avons veu les offres que vous nous faictes dont sommes esté bien joieulx, et affectueusement vous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Corresp. du Mag.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid.

remerchions, vous priant d'y continuer et vous contenir sans aulcunement chose attempter au préjudice de nostre union, parceque avons requis et sommé Son Altèze et Estats généraux de redrescher les affaires sur le pied desd. Pacification et union endedens la fin de ce mois, et par aultres lettres, dattées comme les présentes, leur avons reytéré que sy endedens ce temps n'en voyons les effects, y procéderons comme trouverons convenir, dont ne fauldrons vous advertir, nous recommandons ce pendant bien affectueusement à vostre bonne grace. »

Il n'est pas jusqu'au commandant de la garnison de Saint-Omer qui ne soit alors l'objet des soucis et des soins des états d'Artois. Les Etats Généraux venaient d'écrire à M. de Masnuy à Saint-Omer, et pour le gagner par l'appât d'une charge qu'ils semblaient lui promettre par là, ils avaient mis en suscription à leur lettre : A Monsieur de Masnuy, gouverneur de Saint-Omer. Le Magistrat s'empressa d'informer les états d'Artois de cette manœuvre. Aussitôt et en ce même jour (9 janvier) ceux-ci relèvent vertement l'erreur des Etats Généraux. Ils leur écrivent que ce n'est pas M. de Masnuy mais M. de Ruminghem qui est gouverneur de Saint-Omer. « Si cela a été faict, disent-ils, pour mectre les deux seigneurs en picques ou jalousie, ou bien si c'est pour au sieur de Masnuy donner l'espoir d'y parvenir pour la récompense dont par le contenu desd. lettres il est allicié (alléché), ne fault penser que pour cela jalousie ny ambition quelconque puist ébranler ny faire dégénérer le cœur desd. seigneurs, solides, comme ils sont, d'enthière et parfaicte vertu1. »

Messieurs des états ne crurent pas indigne de leurs sollicitations un homme que les Etats Généraux

¹ Gachard. op. cit. 1605.

cherchaient à gagner par de pareils moyens. Se rappelant que ce capitaine avait été autrefois peu favorable au vicomte de Gand dont ils étaient alors entièrement assurés, ils écrivent à M. de Masnuy le même jour :

« Monsieur de Masnuy. Nous avons veu par les lettres les bons debvoirs et offices en quoy d'une ferme constance perséverez, chose, au vray dire, d'honneur et recommandable devant Dieu et les hommes, vous priant y continuer de pareille dévotion, sans vous arrester aux calomniateurs ennemys ordinaires de vérité, tenant en tout et par tout bonne correspondance avecq M. le vicomte gouverneur de ceste province, et nous vous asseurons que de nostre part y serez secondé de tous nos moiens et puissance, et que en dedens le xxº de ce mois vous sera, et à voz soldats, faict paiement suyvant ce que nous a proposé et requis de vostre part le sº de Ronmarché. »

Les députés des villes de Valenciennes, Lille et Orchies, ceux de Tournai et Tournesis, renvoyés vers leurs maîtres, comme nous l'a dit Aubron, n'étaient pas de retour. Les états d'Artois écrivent à chacune de ces villes pour activer leur zèle. La ville de Valenciennes, gênée encore par ses anciennes sympathies pour les Gueux, et en ce moment regorgeant de réformés chassés des autres villes, avait sans cesse opposé des moyens dilatoires aux propositions qui lui avaient été faites par les états d'Artois d'entrer en une plus étroite union avec cette province, le Hainaut, Lille, Douai et Orchies. Les états annoncent au prévôt et magistrat de cette ville la mission qu'ils ont donnée au prélat, M. de Hanon, de se rendre auprès d'eux pour justifier l'Artois des calomnies dont ses ennemis l'accablent, et pour solliciter leur adhésion à l'union particulière. Ils affirment qu'ils ne veulent que le maintien de la Pacification de Gand, rappellent les horribles excès de ceux qui la violent et assurent que jamais occasion ne fut plus favorable pour mettre fin aux malheurs du pays.

Pareilles lettres furent envoyées aux états de Tournai et Tournesis. Lille et Orchies, croyant que le Hainaut avait cessé sa poursuite d'une union particulière, s'étaient retirées. Les états leur écrivent :

« Messieurs. Ayant par celles que vous avez escript du xii de ce mois veu qu'estimez chose frustre (inutile) d'envoyer icy vos députez pensans que ceulx de Haynault se seroient retirés, nous a samblé convenir de députer et requérir Mgr le prélat abbé esleu de St Vaast, le sr de Tangry, et Mtre Jehan le Merchier eschevins de ceste ville d'Arras avec les sers députés de Haynault de se transporter en vostre assamblée pour vous donner contentement et satisfaction sur tout ce que voldrez désirer, vous requérant leur donner audience, foy et crédence en ce qu'ilz vous proposeront. »

Le 41 du même mois, c'est au comte de Rennebourcq, gouverneur de la Frize, qu'ils recommandent leurs projets et envoient copies des lettres écrites aux Etats Généraux et des actes conclus entre eux et les provinces wallonnes, afin qu'il puisse devant ceux de Gueldre, Frize et autres provinces protester de leur droite intention. Car, disent-ils, « sommes asseurés que plusieurs calumpniateurs, ennemys de Dieu et de son église, héréticques, séditieulx et perturbateurs du repoz publicque vomiront et desgorgeront contre nous leur venin et leurs fausses et sinistres interprétations <sup>1</sup>. »

<sup>&#</sup>x27; Toutes ces lettres se trouvent en une copie qu'Aubron fit prendre et envoya au Magistrat de Saint-Omer. — Arch. mun. Corresp. du Mag.

Nous ne voyons pas que l'archiduc et les Etats Généraux aient fait immédiatement réponse à la sommation des états d'Artois. Pour se donner le temps de la réflexion, et sans doute pour laisser aux événements de leur fournir la plus opportune solution à ces difficultés, ils attendirent la fin du délai qui leur avait été fixé.

Cependant, l'Artois songeait à parer une attaque imminente. Les 15 et 16 janvier, dans une assemblée dans laquelle furent entendus le vicomte de Gand et le s' de Capres, les officiers de la gouvernance d'Arras, le magistrat et les bourgeois convoqués en halle décidèrent que pour la sûreté du pays et « pour n'estre prins au pied levé sans aulcunes armes défensives contre les ennemys qui se monstrent de divers costez », il serait bon de retenir pour deux mois les Wallons actuellement à Menin, aux dépens communs des provinces liguées. MM. de Gand et de Capres furent chargés de faire adopter cette proposition par les états d'Artois ¹.

Le temps paraissait proche du reste où il faudrait repousser la force par la force.

Les provinces protestantes de Hollande, Zélande et Gueldre avaient vu avec un véritable dépit la proposition de la Paix de religion. Depuis quelque temps elles négociaient entre elles un pacte d'union particulière en vue de l'exercice exclusif de la religion réformée. La proclamation des provinces wallonnes fit hâter la conclusion de ces pourparlers, et le 23 janvier ces trois provinces signèrent à l'hôtel de ville d'Utrecht un traité de confédération particulière connu sous le nom d'Union d'Utrecht.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Corresp. du Mag.

Tandis que les provinces wallonnes donnaient pour base de leur entente la Pacification de Gand et le serment d'union qui l'avait suivie, les provinces septentrionales violaient manifestement l'acte de 1576 en rejetant résolument les deux principales clauses de ce traité, à savoir le maintien de la religion catholique et l'obéissance due au roi. En somme toutes les clauses de l'Union d'Utrecht se peuvent ramener à un triple but : anéantissement de la religion catholique, refus d'obéissance au roi, triomphe de la religion réformée. C'est le comte Jean de Nassau, frère du Taciturne, qui avait mené cette campagne. D'aussi violentes résolutions devaient trouver à Gand d'ardentes sympathies. Le sectaire Hembyze y applaudit avec enthousiasme et le 26 janvier la commune résolut d'y adhérer 1.

Le prince de Parme se hâta d'informer par son député les états d'Artois de ce qui se passait à Utrecht, profitant de la circonstance pour leur montrer la fourberie du prince d'Orange que révélait du reste une lettre adressée par le sieur de Sainte-Aldegonde à Pierre Ryhove, à Gand, et qui avait été interceptée. Voici un extrait de cette lettre dont le prince de Parme recommandait qu'il fût donné lecture aux états d'Artois:

« Son Excellence (le prince d'Orange) s'appreste pour vous venir veoir, combien qu'il ne s'y fiera de léger, sans premièrement séjourner en chemin pour bien fonder le fond. Vous ferez avecq les fidelz tous bons debvoirs tant pour accélérer son asseurance et arrivée que de l'assister quand il sera illecq. J'espère que ces bélistres malotruz

<sup>&#</sup>x27; Kervyn de Lettenhove. Les Huguenots et les Gueux, t. V, p. 314.

porteront de brief le cœur plus mal content qu'ilz ne s'en attribuent le nom. La dextérité est extrême, conceue par Son Excellence, et bien aultre qu'il ne descouvre à ses altèzes petites et grandes; sur tout, bonne et sûre mine et langue. En la plus voisine de nos bonnes villes nous avons perdu au Magistrat ung bien fidel et affectionné, mais il y en a encoires d'aultres bien principaulx, et sy y est la garnison ennemie aux infidelz pour mourir au collège des patres, illecq Son Excellence a trouvé d'y mectre une mouche s'asseurant bien tost d'aultres bourdons. Tu sustine, tempus enim breve. Nous avons esté bien informé quel part ceste nostre mouche a eu avecq le tyran d'Alva, et pour quel service il avoit obtenu le don de la greffe de la ville après le sacq. Mais telz galans nous duisent comme scavez, et en avons tousjours tirez les plus notables services. Nostre gros solliciteur ' ne cesse de crier paix et de cercher propositions: auquel nous accordons un aultre voyage quant tout sera bien contreminé. »

Le prince de Parme écrivit lui-même aux états d'Artois:

- « Je ne veulx laisser de vous advertir que le prince
- ¹ Allusion au comte de Schwartzemberg, ambassadeur de l'empereur Rodolphe aux Pays-Bas, et son commissaire auprès des Etats Généraux dans l'affaire de la paix générale. Ces propos de Marnix de Sainte-Aldegonde, le confident des secrets du Taciturne et le plus dévoué agent de sa politique, montrent bien avec quelle indigne mauvaise foi les réformés avaient accepté la médiation impériale. Encore une fois, il ne faut pas envelopper dans la même accusation les Etats Généraux, ni l'archiduc Mathias, jeune prince aussi inexpérimente qu'imprudemment ambitieux: ils étaient les inconscients instruments de Guillaume d'Orange. Philippe II avait dès le 4 juillet de l'année précédente accepté l'arbitrage de l'empereur, et le duc de Terra Nova avait quitté Madrid le 9 septembre avec les pouvoirs nécessaires à la conclusion d'une paix générale sous la médiation de l'empereur Rodolphe.

d'Orenge par le moien de son frère le conte Jehan à Utrecht a faict comme conclure une nouvelle religion particulière dans les provinces flamenges, où ceulx de Gand ont comparu aussy, admectant indifféramment les deux religions, se ligans contre ceulx quy ne le vouldront admectre. Ce que il est bien que l'entendiez, affin de le faire bien entendre par dela; et que, cependant que led. prince traicte d'un costé pour les contenir en l'union générale suivant la pacification de Gand, de l'aultre costé il traicte aultrement : quy est jouer du baston a deux boutz et faire son proffict de tout, pour parvenir à son but quy est de planter l'hérésie par tout le pays. Par où on ne se debvroit plus laisser abuser, ains passer oultre à la réconciliation. Et quant à se fonder à ne se résouldre jusques à la venue des députés de l'empereur et du duc de Terra Nova, il ne le fault faire; d'aultant que S. M. impériale ne les voeult nullement envoyer que premièrement tous les estats en général se soient du tout submis à luy; comme a faict le roy. A quoy led, prince d'Orenge et tous ceulx de son party ne voeullent entendre, désirans plus la guerre pour maintenir led. prince d'Orenge, que d'avoir une paix qui serait sa totale ruyne '. »

Arch. mun. Corresp. du Mag.

Le duc d'Anjou quitte les Pays-Bas. — Organisation de la milice de province en Artois. — Accord du baron de Montigny et des Etats Généraux. — Philippe II et le prince de Parme écrivent aux bourgeois de Saint-Omer pour les féliciter. — Entrevue des chefs des *Malcontents* à Bethune. — Lettre du prince de Parme et de l'archiduc aux états d'Artois en vue de l'assemblée du 6 février. — Députation des Etats Généraux aux états d'Artois.

Les événements montraient bien l'opportunité des mesures que messieurs de Gand et de Capres avaient proposées au nom des bourgeois d'Arras. Le duc d'Anjou sur qui les provinces wallonnes avaient cru un moment pouvoir compter quittait les Pays-Bas, emmenant ses troupes qui sous les ordres de Combelles avaient dans ces derniers temps tenu campagne avec les soldats de Montigny.

Le prince sit en partant ses adieux aux états d'Artois. Il leur écrivit le 26 janvier :

« Messeigneurs. M'acheminant en France et ne povant plus temporiser en ce lieu sur l'instance que me faict le roy mon seigneur et frère, j'ay bien vollu vous en advertir, et prier continuer l'affection qu'avez tousjours démonstré avoir en mon endroict dont je me souviendray, et chercheray tous moiens vous tesmoigner à toutes les occurences et occasions qui se présenteront, de quelle part je reçois

ceste bonne et sincère dévotion, aiant donné charge au ser de Bonnivet conseiller et chambellan de mes affaires et conseil vous faire entendre plus amplement mon intention lequel je vous prie croire en ce qu'il vous dira de ma part, comme moy-mesme, et vous asseurer que, en quelque lieu que je sois, je ne diminueray jamais la volonté que j'ay à tout ce qui sera de vostre-contentement. A quoy je ne m'estenderay davantaige, me remetant du surplus sur led. ser de Bonnivet. Priant sur ce.....

Escript a Conty ce xxviº j. de janvier 1579. Vostre bon amy. François ¹. »

C'est alors que les états d'Artois prirent la résolution suivante 2:

Considéré qu'apparemment les Gantois et autres ligués avec eux voudront « empiéter » sur les provinces voisines, il a paru bon d'organiser une commune défense contre les assaillans, sans néanmoins se départir de la Pacification de Gand, « entendans que Hollande, Zéelande, Frize, Overyssel, Utrecht, Gheldres avec une partie de Flandre et aultres ne voeullent entretenir lad. Pacification... signamment aux articles touchans la religion catholicque romaine mais la abolissent du tout... Pourquoi est expédient de se munir de forces pour empescher telles entreprises, et samble que le pays d'Artois polroit bien entretenir pour quelques mois les gens de guerre quy s'ensuyvent. »

La compagnie d'hommes d'armes de M. de Ruminghem, celle de M. le marquis <sup>3</sup>; celle de M. de Morbecque; une autre compagnie de 30 hommes d'armes, faisant ensemble 150 hommes, avec leurs archers et suité. La compagnie de chevaux légers de M. de Capres, portant les cinq compagnies de chevaux ensemble, par mois 12.080 <sup>1</sup> 12 <sup>s</sup>. Il est

<sup>1</sup> Arch. mun. Corr. du Mag.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. mun. — Points pour se arrester les gens de guerre tant de pied que de cheval pour la dessense et tuition du pays d'Artois. Corresp. du Magistrat.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le vicomte de Gand nommé marquis de Richebourg.

hors de doute que tous les gentilshommes « fieffés et arriéfieffés... vivans de leurs rentes » voudront pour la commune défense et la leur propre, se tenir prêts à servir en personne, trois ou quatre mois, et s'ils ne le peuvent, fournir chacun pour eux un homme à cheval ou plus selon leurs ressources. Les veuves des gentilshommes devront aussi fournir un ou plusieurs hommes à cheval : àinsi que les prélats et bénéficiaires, chacun selon ses moyens. Les bénéficiaires jouissant d'un revenu d'au moins 800 livres en fourniront chacun un. On présume que par ce moyen on se procurera bien 200 chevaux légers.

Le paiement des gens de pied, les cinq compagnies de Saint Omer, les « recrutes » de Hesdin, Lillers, Renty, Bapaume, et la compagnie de la citadelle de Cambrai, avec le traitement des gouverneurs, montent par mois à 17.941.

S'il faut quelque camp volant pour tenir campagne, on pourra enrôler 2000 têtes à 5 livres par mois l'un dans l'autre. D'autant que vivant sur la campagne, et songeant qu'ils servent non par avarice mais pour garder leur pays; ils se contenteront d'une paie modeste.

S'il faut les mettre en des villes fermées, les 2000 têtes se répartiront en quatre compagnies, à la solde des compagnies ordinaires: 300 <sup>1</sup> par mois pour le capitaine et autres officiers de chaque compagnie, ce qui portera l'entretien de chacune d'elles à 2800 <sup>1</sup> par mois.

On donnera à ces 2000 h. pour colonel un gentilhomme du pays et de qualité.

On estime que les frais d'entretien des quatre compaguies et de tous leurs officiers s'élèvera à 11.700 par mois.

Toutes les garnisons ordinaires d'Artois, les quatre compagnies d'hommes d'armes, celle des chevaux légers de M. de Capres coûteront par mois 42.748 1 12 °.

Si chaque province contédérée veut en faire autant, il n'y a rien à craindre des malveillants. Dans le cas où il faudrait « tenir les champs » les forces de toutes les provinces se réuniraient sous le commandement d'un général en chef choisi d'un commun accord.

Enfin l'on prévoit que dans ces conditions la dépense à la charge de l'Artois serait, pour six mois, de 256.489 17 d.

Saint-Omer applaudit à ces mesures. En effet Gaillon analysant un registre perdu des délibérations du Magistrat rapporte que le 29 janvier le vicomte de Gand, de Ruminghem, de Capres, de Masnuy, de Beauregard, de Croix, de Wattou, de Barrasle, de Blendecques, de Louches, de l'Espinoy, de Lohers, de Rosendal, de Hogan, de Warigny, etc.; les députés du chapitre et autres ecclésiastiques, ainsi que beaucoup de notables et bourgeois se rendirent en halle. Le vicomte de Gand exposa à l'assemblée que la Flandre empêchait la réalisation du désir qu'avait le pays de se réconcilier avec le roi, en y mettant comme condition la libre profession de la religion fridt, selon les résolutions prises à Gand, ce qui était contraire à la Pacification de Gand et à l'union ensuivie; qu'en conséquence il était urgent de prendre promptement un parti sur les propositions du roi, car sans cela on aurait à la fois pour ennemis les Espagnols et les Flamands. L'assemblée à l'unanimité déclara qu'elle voulait se réconcilier avec le roi et que pour se mettre en défense contre une attaque probable des Gantois, elle approuvait tout ce qui avait été résolu à Arras.

Cependant l'homme même entre les mains de qui les provinces wallonnes songeaient à remettre le commandement de toutes leurs troupes, et qui en commandait déjà une partie, le baron de Montigny, faillit par une démarche plus généreuse que prudente, faire échouer tous ces beaux projets. Depuis le mois d'octobre Emmanuel de Lalaing était travaillé par Ponthus de Noyelle, s' de Bours, envoyé près de lui par le prince d'Orange pour amener à un

accord le chef des Malcontents. M. Kervyn de Lettenhove a raconté 1 par quels artifices le Taciturne parvint à faire accepter, du moins en apparence, par les Flamands, et surtout les Gantois les conditions que Montigny mettait à l'accord. Le 9 janvier le s' de Montigny et le baron de Hèze: avaient eu avec les députés de Gand et du pays de Flandre une entrevue ménagée par le s' de Bours dans le vieux château illustré par Philippe de Comines. Le chef des Malcontents y présenta ses conditions contenant treize articles 2. Les principales étaient que le libre exercice de la religion catholique romaine sera permis en Flandre, que les Flamands restitueront aux catholiques au moins la moitié des églises confisquées, que l'on rendrait aux prêtres et aux nobles les biens qu'on leur avait enlevés, que les évêques et seigneurs tenus en prison par les gueux de Gand depuis plus de quinze mois seraient remis en des mains neutres et que leur procès s'instruirait au plus tôt. Ces conditions furent acceptées et la convention de Comines: fut ratifiée par les Etats Généraux le 25 janvier 3.

Le dessein généreux d'arracher à leur dure captivité et à une mort presque certaine les innocents captifs, et en même temps celui d'éviter à sa patrie les horreurs d'une guerre civile qui lui semblait devoir suivre la séparation des provinces wallonnes d'avec la généralité, avaient décidé Montigny à consentir à cet accord. Il demeurait pourtant partisan d'une union défensive plus étroite entre les provinces catholiques, mais il ne voulait point que l'on travaillât à une réconciliation particulière avec le roi. Les dé-

Les Huguenots et les Gueux, V. p. 329.

De Laroière. H. des troubles religieux, p. 534.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Docum. inéd., p. 120.

marches à Comines et l'arrestation de quelques-uns de ses officiers qu'on disait contraires à ses vues inspirèrent quelque inquiétude sur sa fidélité. Quelques capitaines de la garnison de Saint-Omer avaient recu de lui des lettres les engageant à ne pas se séparer de la généralité: il leur disait qu'il venait de traiter avec ceux de Gand un accord dont on serait content, et il leur recommandait de ne pas suivre trop aveuglement le sieur de Lamotte. Le Magistrat de Saint-Omer ayant surpris des propos entre soldats à ce sujet dans la nuit du 16 au 17 janvier, en écrivit aussitôt aux états d'Artois pour les en informer, et demander que pour plus de sécurité M. de Capres vint au plus tôt passer la montre des soldats de la garnison, et après paiement de ce qui leur était dû, renouveler leur serment. Les lettres de Montigny avaient été apportées par un soldat de Robert de Mérode, commandant à Cassel. Ce malheureux fut arrêté à Saint-Omer et condamné à mort par le Magistrat. Il ne dut son salut qu'à l'intervention du sieur de Mérode qui affirma que ce messager ignorait ce qu'il portait.

Sur la dénonciation du Magistrat de Saint-Omer, les états d'Artois se plaignirent au baron de Montigny de ses agissements. Celui-ci leur expliqua sa conduité et écrivit en même temps à Saint-Omer pour se justifier. Il sait, déclare t-il, qu'on a calomnié ses intentions; mais sans y répondre, il affirme à nouveau qu'il n'a pris les armes que pour le maintien de la Pacification de Gand et pour la conservation de la foi catholique romaine. Il persévère dans ces intentions. Le traité qu'il a conclu avec les membres de Flandres n'y contredit pas, au contraire. Par là, il réprime les excès des Gantois jusqu'à ce que les Etats Généraux et Son Altesse puissent ré-

tablir l'ordre. De plus longues divisions auraient amené une générale ruine. Quant à l'arrestation de quelques-uns de ses capitaines, c'est affaire de discipline. Il conjure ceux de Saint-Omer de se garder des traités particuliers, prenant bien garde « que aucuns abusans de ce doux et tant désiré nom de paix ne nous introduisent en nos entrailles une très cruelle guerre. » Ces particularités ne peuvent que « oblicquement restablir au milieu de nous la domination étrangère que tant abhorrissons. » Le plus sûr est de suivre le chemin « tout saintement encommencé » d'une plus étroite union entre les provinces, afin de mieux « s'entredeffendre », mais sans se séparer de la généralité ¹.

Toutes ces protestations n'inspiraient qu'une demi confiance au s' de Capres. En réponse à une lettre que Philippe II lui avait écrite de Madrid le 3 janvier, ce seigneur, dans sa réponse au roi dans les premiers jours de février, écrivait : « Je tascherai de faire le mesme (comme avec le vicomte de Gand) avec le s' de Montigny qui ne marche du tout comme je désire <sup>2</sup>. »

Montigny était assurément convaincu de l'excellence de ses moyens, mais il montrait en cela plus de bonne volonté de servir son pays que de connaissance des hommes avec qui il traitait. L'anarchie ne tardera pas à se réveiller à Gand, plus destructive et plus sanglante que jamais, révélant au trop généreux comte que le salut ne pouvait venir d'où il l'avait espéré.

Après la lettre que le Magistrat de Saint-Omer lui avait écrite le 9 janvier, le sieur de Lamotte s'était

<sup>&#</sup>x27; Arch. munic. Corresp. du Mag.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mém. de la Soc. hist. de Tournai, t. IV, p. 212.

empressé de faire connaître au prince de Parme les bonnes dispositions dans lesquelles étaient les états d'Artois et le rôle considérable qu'y avait tenu la bourgeoisie de Saint-Omer. Alexandre Farnèse envoya en ces termes le 25 janvier ses félicitations au Magistrat de cette ville:

« Messieurs. Ayant entendu par le sieur de la Motte les bons devoirs et offices que avez fait et faictes encoires journellement pour maintenir vostre ville et les inhabitans d'icelle en la religion catholicque romaine et obéissance de Sa Majesté, et signamment en ce temps tant turbulent, nous ne pouvons laisser de vous louer et mercyer grandement, estant bien ce que se doibt attendre de si bons et féalz vassaux aians tousjours si bien servi à sad. Majesté, vous asseurant qu'elle ne fauldra vous en rendre les graces et vous en sçavoir le gré que méritent si bon debvoirs, et vous continuer en sa bonne volunté et protection '. »

Le roi lui-même s'efforce d'entretenir de son mieux le beau zèle des gens de Saint-Omer pour la cause royale et catholique. Dans les derniers jours de janvier arriva de Madrid une lettre de Philippe II adressée le 5 de ce mois aux bourgeois de cette ville:

Chiers et bien amez. Nous avons volontiers entendu les bons debvoirs et offices que vous avez faict pour le bien et salut en général de la chretienté; et particuliérement de notre pays et comté d'Arthois, en chassant et expulsant tous héréticques et séditieux, et pour ce nous voulons bien que vous entendez que l'occasion quy nous a meu à prendre les armes n'a esté aultre que pour parvenir à cest effect et maintenir inviolablement la foy et religion catholicque romaine; et vous voyant oppressez par les forces du prince d'Oranges, vous ayder à oter ce joug de dessus les espaules et conserver aultant vostre estat que notre jurisdiction

¹ Arch. mun. Corresp. du Mag.

et seigneurie. Et puisque de vous-mêmes vous estes affectionnez à votre prouffict et souhaitez votre délivrance, vous nous trouverez disposé et prest à vous avder et conserver ce qui vous est deu et sert à votre salut, avecg les movens que Dieu nous a presté en ce monde. Et pour derasciner toute diffidence de vos esprits, voulons que vous soyez trancos, quites et exemptz de toute garnison d'Espaignolz et aultres estrangers quelque ce soit, vous asseurant en parolle de roy que aussy tost que par les forces du pays vous vous pourrez conserver et guarantir contre les invasions dud. prince d'Oranges et ses adhérens, ferons incontinent retirer les Espaignolz et aultres estrangers de par dela. Car ne desirons aultre chose de vous que le seul exercice de la foy et religion catholicque romaine et l'accomplissement de notre obeissance, de la mesme façon et manière que vos prédecesseurs et vous souliez rendre à feu l'Empereur mon très honoré seigneur et père, et surtout que vous scachez veoir et congnoistre votre bien, qu'il y en a aulcuns es aultres provinces qui cherchent les moyens de nous endommaiger, et que la fin et intention des Francois ne tend point ailleurs que en vous tenant asservis soubz leur main et puissance, amoindrir notre jurisdiction et seigneurie. Mais sy obstinément il y a quelqu'un quy se veuille perdre et ruyner soy mesme, nous protestons d'ici en avant, que sy l'on endure quelque perte, ruine et dommaige, que la coulpe en sera seulement à eulx et non à nous qui tesons par force la guerre, et que ce débat n'est point selon notre volunté. Et d'aultant que vous avez fort bien commencé, n'estant aultre notre désir que de vous veoir remis en repos et tranquillité perpétuelle, nous vous prions de continuer en notre party que vous avez embrassé comme meilleur et le plus prouffictable, vous ramentevant toutes fois que vous avez souvent laisser couler les occasions qui ne reviennent point à la main toutes les fois qu'on les souhaite, en ne condescendant à accepter ce que vous avons offert, ainsi que scavent plusieurs bons personnaiges des vostres, quy sont tesmoings de l'amour et bonne affection que vous portons, comme à présent les effectz le monstreront, sy vous avez le cœur de prendre esgard de près à vos affaires en conformité de ce que de notre part nous a fait entendre le sieur de la Motte. A tant chiers et bien amez notre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

De Madrid le IIIeme de janvier 1579.

PHILIPPE 1.

Cette lettre, dont lecture fut faite au peuple du haut de la bretèque de l'hôtel-de-ville, et en chaire dans toutes les églises, causa un véritable transport. Le peuple pleurait de joie en l'entendant, écrivait de la Motte au roi le 10 février. Du reste, à ce moment, le roi est pour ainsi dire présent aux provinces fidèles par ses nombreux messages aux assemblées, aux villes, aux chefs du parti qui s'organise pour sa cause. De la Motte est plus que jamais l'âme de tout ce mouvement. Ce fut à son appel que les chefs des Malcontents, de Montigny, le vicomte de Gand et le sr de Capres eurent une entrevue à Béthune le 3 février. On ne pouvait se passer de Montigny, mais son invincible aversion pour les Espagnols le maintenait rebelle à tout arrangement avec le roi en dehors de cette condition. Dans cette conférence il fut dressé un acte par lequel, à la condition que le roi acceptât la Pacification de Gand et fît sortir promptement les Espagnols et étrangers des Pays-Bas, ces seigneurs juraient sur leur foi et honneur « de servir Sa Majesté fidèlement contre tous et envers tous. » En cas de refus du roi, ils s'obligeaient tons ensemble à continuer la guerre avec les autres provinces contre les Espagnols et leurs adhérents, et à ne point conclure de traité particulier avec le roi à

<sup>1.</sup> Arch. mun. B. CXL. 1. Orig.

d'autres conditions. Le vicomte de Gand et le s' de Capres signèrent cet acte le jour même. Le baron de Montigny, toujours trop confiant dans le traité de Commines conclu avec les Flamands, remit sa signature à plus tard. Quelques jours après, passant à Lille pour se rendre à Cuinchy où se devait trouver le s' de la Motte, et où le s' de Masnuy avait été prié par les états d'Artois de se rendre également, Montigny promit au baron de Hèze, devant les seigneurs de Willerval et d'Allennes, de signer cet engagement, mais il voulut au préalable qu'il fût signé du s' de la Motte, et demanda qu'au cas où le gouverneur de Gravelines refuserait de s'engager comme eux, le vicomte de Gand et le s' de Capres le tinrent dès cette heure pour ennemi, promettant de ne plus traiter avec lui directement ni indirectement.

Les états d'Artois devaient s'assembler le 6 février. L'attitude du sieur de Montigny et les agissements du prince d'Orange à Gand pour rapprocher les Flamands et les Wallons pouvaient apporter quelque hésitation dans les résolutions importantes qui devaient être proposées aux états. Le prince de Parme ne manque pas de les prévenir d'être sur leurs gardes:

Messeigneurs. Puisque toutes choses sont remises à l'assamblée future le vie de l'aultre mois, ce qui sera au faict sera de bien imprimer ceulx quy se y trouveront, et les désabuser des ruses et finesses du prince d'Orenges et des siens, et qu'ilz ne leur voeullent plus adjouster nulle foy pour les mensonges et bourdes qu'ilz ont semez jusques à présent, sy comme que le comte de Schwarzemberghe auroit traiter à Viset avecq nous le faict de la paciffication généralle, vous ayant bien apparu le contraire par les piéches quy vous ont esté envoiez ; aussy leur faire connoisire au de-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit ici, croyons-nous, de la lettre du prince d'Orange

vant la négociation de l'union particulière quy se practicque en Utrecht contre eux, le traicté qu'il a faict à Gand touchant l'exerciee des deulx religions, davantaige leur monstrant copie de la lettre de Saincte-Aldegonde par laquelle ilz polront descouvrir ses intentions tant pour le faict de la faulse religion que de la paix qu'il ne désire, se mocquant de tout le monde quand il dict que l'on accordera encoirs ung aultre voiage au comte de Schwartzemberghe aprez qu'ilz auront asseuré leur faict, et ce qu'il praticque pour gaigner villes et extirper les bons; et que partant l'on veuille entrer en la réconciliation particulière et se résouldre tout d'un beau coup. De Ochen le dernier de janvier 1579 1.

D'un autre côté, l'archiduc Mathias comprenait très bien que la crainte de voir la religion catholique persécutée chez elles, comme elle l'était dans les provinces protestantes, ou seulement humiliée et entravée par l'exercice d'un culte hérétique, entraînait les provinces wallonnes hors de la généralité. Pour les rassurer, il leur envoya une solennelle déclaration que jamais ni lui ni les Etats Généraux n'avaient prétendu imposer nulle part le libre exercice de la religion réformée contre le gré des provinces; il prenait, avec les Etats Généraux, le public engagement que jamais « la religion prétendue reformée ne seroit admise ny introduite èsd. provinces (d'Artois, Haynaut, etc.) contre leur gré et volunté, par quelque voye que ce soit 2. »

à Ryhove, et d'une autre du même « aux députés des Etats Généraux à Cologne en laquelle il les avertissoit que l'intention des Etats n'étoit pas de faire la paix, mais seulement les entretenir en l'espérance. Le prince de Parme envoya cette lettre au commissaire de l'empereur qui en sit ses plaintes à celui du prince d'Orange. » Bibl. de St-Omer. Ms 810 p. 458.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Corr. du Mag.

<sup>2</sup> Docum. inéd. p. 127.

L'archiduc ne manque pas non plus de faire son effort sur une ville dont l'exemple a déjà été si considérable. Il écrit le 34 janvier « aux Bailly, Mayeur, Echevins et députés de la bourgeoisie de St-Omer » l'instante lettre que nous allons citer :

Chers et bien amez. La singulière affection qu'avons à vostre conservation ne nous peult laisser en repos que (jà soit qu'ayons toute bonne confidence de vos vertuz et preudhommie de ne jamais abandonner le serment et obligation qu'avez à la généralité de ces pays bas, vos confédérez, et à nous), considérans les traverses et sinistres practicques dont l'ennemy commun use par le moyen de ceulx quy trop luy sont affectionnez en tous cesd. pays, de vous admonester, requérir et néantmoins, pour le lieu que tenons, ordonner bien sérieusement de tousjours estre mémoratifs de vostre obligation, que mesme cessant le serment de l'union, la nature vous commande d'avoir aultant recommandé qu'avez chière vous, vostre patrie, honneur, femme et enfans, sans pour chose ou prétexte du monde que soit, vous laisser persuader vous disjoindre de lad. généralité, et conséquemment vous mectre en proye et miséricorde, ou plustost plus que barbare tirannie de voz ennemys, délaissant ceulx quy pour vostre et leur commune liberté vous doibvent et employent tous les moyens possibles, tant de deniers, gens et conseil que biens, voires mesme la vie. Il n'y a pretext quy vous puist excuser que ne soyez tous pour la conservation de vosd. liberté, honneur, vies, biens et repos de vostre patrie, maintenement de tous vos prévilèges, droictz, franchises, statutz, coustumes et usance anchienne, mesme pour le repos de vos consciences très étroictement obligez d'entretenir inviolablement et à jamais l'union et société avec lesd. aultres provinces unies, sans qu'aucun s'en puist disjoindre ou départir par dissimulation, société, intelligence ou aultre manière quelleconcque pour l'expulsion de l'Espaignol et ses adhérens noz communs ennemys, lesquelz voyons n'y avoir d'aultre

moien de se prévaloir, sinon par disjoindre les provinces soubz quelcque couleur que ce soit, n'espargnant moyen du monde quy puist servir à leur desseing au préjudice de vos libertez et biens, de vous et de toutte vostre postérité. o dont ferions plus ample discours ne fut que plusieurs des plus notables villes de par deça et cruelles exécutions encoires sanglantes en rendissent tesmoignage évident, joincte la calamité redoublée que, au cas susd, vous conviendroit endurer de ceulx quy jusques ores vous servent de deffence. quy pour le singulier amour qu'avons tousjours eu à vostre bien et prospérité nous faict vous requérir de rechef de vous tenir et persévérer en l'étroicte confédération avec lad. généralité et ne faire ou admectre chose quelleconcque en l'assemblée des estatz du pays prochains ne aultrement : quy puist préjudicier à icelle géneralité, voires (mesmes si y eust prélatz ou gentilzhommes (que ne croions) quy voulsissent faire ou vous persuader soubz umbre que la religion vrede seroit esté accordée en aucunes provinces ou aultrement) le contraire, de tant que cela s'est seulement faict par provision jusques à la décision des Etatz Généraulx, et vous povons asseurer n'estre sinon ès villes et provinces l'ayant très instamment requis, pour en ceste extrême difficulté de temps obvier à tous inconvéniens, mesmes à l'apparente ruyne ou extirpation de la religion catholicque en aucuns lieux, sans qu'ayons oncques eu l'intention, comme encoires n'entendons l'admectre ès aultres lieux, ne soit à l'instante requeste des étatz, magistratz, bourgeois et manans d'iceulx, et où la conservation nécessaire de l'estat du pays le requiert, comme plus amplement le pourrez entendre par l'acte que pour ce spécialement envoyons ausd. estatz. Ce qu'espérons mectrez en considération telle que l'importance du faict mérite, selon la bonne opinion qu'avons tousjours eu, et espérons encoires de vous pour vostre propre bénéfice et desd. provinces et pays unis. MATHIAS 1.

<sup>1-</sup>Arch. mun. Corr. du Mag.

Le 24 janvier l'archiduc et les Etats Généraux avaient donné mandat à l'abbé de Saint-Bernard, à messire Ch.-Philippe de Croy, marquis d'Havré, chef des finances et à Adolphe de Meetkerke, conseiller d'Etat, de se transporter aux états d'Artois, de Hainaut et de Lille, Douai et Orchies. Sur leur demande, on leur adjoignit l'abbé de Maroilles sur la diplomatie de qui ils semblaient compter beaucoup. Ils avaient en même temps la charge de faire au duc d'Anjou, qui avait annoncé son retour en France, des propositions pour le retenir aux Pays-Bas. Mais ils apprirent en arrivant à Mons que le prince, au lieu d'attendre à La Fère, était déjà parti pour Haplincourt d'où il irait droit sur Alençon.

Le 4 février, les députés eurent audience aux états tenus à Mons « assemblés en nombre aultant que doiz vingt ans en chà ils ont esté, tant de prélatz, nobles que villes. » Ils ne perdirent pas leurs peines, car ils écrivaient le lendemain à Anvers qu'ils avaient bon espoir. En effet, le 8 février, les états de Hainaut faisaient savoir aux Etats Généraux leur résolution d'envoyer leurs députés pour traiter d'une paix générale « avec le roi catholicque sur le pied et fondement de la Pacification de Gand, sans y pouvoir avancher ou coucher quelque article contraire signamment à la religion catholicque. » Le succès des députés de Son Altesse était réel; déjà le Hainaut, sans renoncer toutefois au pacte plus étroit conclu avec l'Artois, voulait traiter de la paix avec la généralité.

Le surlendemain, les députés de l'archiduc, laissant à Mons l'abbé de Maroilles pour maintenir les états de Hainaut dans ses bonnes dispositions, se mettaient en route pour Arras où, retenus par d'autres affaires, ils n'arrivèrent que le 15. Déclaration des députés des Etats Généraux aux états d'Artois, 16 février. — Dispositions des députés des pays wallons. — Convocation des provinces des Pays-Bas aux Etats Généraux du 26 mars. — Lettre du roi aux états d'Artois. — Réponse des provinces wallonnes aux Etats Généraux. — Lettre des états d'Artois au prince de Parme : celui-ci promet de faire ratifier par le roi la Pacification de Gand.

Cependant les dispositions étaient tout autres en Artois. Assemblés dès le 6 février, et toujours en pensée d'organiser les forces militaires du pays pour la résistance, ils n'avaient traité autre matière qu'aviser aux moyens d'amener les chefs militaires du parti à conférer avec le s' de la Motte, et de procurer aux troupes leurs soldes en retard depuis très longtemps. Aussi, quand les députés des Etats Généraux passèrent de l'apaisement du Hainaut à l'agitation de l'Artois, trouvèrent-ils, comme ils l'écrivent à Anvers, les esprits « merveilleusement altérez et malcontens. » L'exact Aubron renseigne, comme il suit, le Magistrat de Saint-Omer sur ce qui s'est passé aux états jusqu'au 11 février :

Messieurs. Nous nous sommes trouvés en ceste ville au jour assigné pour le retour des estatz, lequel n'a esté altéré, changé ny prolongé, combien qu'encoires en ceste difficulté

d'opinions et ad ceste cause peu de gens sy sont trouvez. Ce néantmoings, l'on a besogné aux affaires qui se sont pu expédier par ceulx y estans. Le dimenche et lundy l'on a surattendu la venue des députés de la part de la court. asçavoir les seigneur marquis de Havrech, abbé de St Bernard, et conseiller de Meetkerke, lesquels ne sont encoires ad présent arrivez. Le seigneur de Selles est arrivé lundy soir après avoir demandé et eu assurance de sa venue, vers lequel l'on envoya le jourd'hier députés de la part des Estatz pour le complimenter, sçavoir et entendre de luy s'il venoit de la part de Sa M<sup>té</sup> ou de Son Exc<sup>ce</sup> le prince de Parme, ensemble sy sa commission addressoit seullement vers ceulx dud. Arthois, et s'il luy plaisoit avoir audience led. jour, d'autant plus que les seigneurs vicomte de Gand et de Cappres gouverneur général et particulier d'Arthois et ville d'Arras se debvoient trouver cejourd'huy à Cuinchy pour des affaires importantes : lequel sgr de Selles auroit déclaré sa commission estre donnée de la part de Sa Mte, et qu'elle s'adressoit à tous ceulx quy entendent eux réconcilier avec Sa Mté, et par tant qu'il désiroit bien de surseoir sad, commission jusques au retour desd, sers gouverneurs et arrivée des aultres députés. Lesd. sgrs gouverneurs sont partys cejourd'huy pour aller vers Cuinchy où ilz doivent trouver les sgrs de la Motte et de Montigny pour communicquer par ensemble pour le bien du pays'. Et cependant lesd. sgrs gouverneurs nous ont ordonné demourer avecq le reste des députez aux estatz pour adsister et besogner à plusieurs expéditions de requestes quy ont esté présentées passé trois à quattre moys, et sur lesquelles l'on n'a eu moyen ny le loisir de vaquer pour grandes et importantes affaires quy se présentent, et pour expédier plusieurs aultres particularitez q v se présentent journel-

Le registre B aux délibérations des états d'Artois mentionne au 7 février : les états décident que l'on écrira à M. de Masnuy à Saint-Omer pour l'informer que le s' de la Motte et de Masnuy se doit rencontrer à Cuinchy avec Messieurs de Gand et de Capres et qu'il sera instruit de ce qui s'y sera passé.

lement. L'on atten l de jour à aultre les députez de Haynault, Douay, Lille et aultres, à l'arrivée desquelz apparemment se présenteront et proposeront des choses de grandissime importance desquelles nous ne fauldrons de faire le rapport et lever soigneusement coppies de tout ce que sera de besoing.

## En post-scriptum:

Messieurs, nous avons communicqué avecq Monsieur (lacune), beau-frère de M. de Masnuy, sur l'advis du s' de la Motte délivré à vos seigneuries, ce que le sgr viconte n'a trouvé bon de communicquer, par tant n'en avons faict mention. Nous avons aussi obtenu assignation sur les moyens généraulx, personnelz et assiettes sur les terres du bailliage de St Omer, de la somme de viii m ix c xxxviii l pour furnir aux charges desquelles la ville se trouve chargée, laquelle va cy joincte. Le sgr de Cappres entend estre remply de ce que luy est deu du reste des deniers procédans de ceste assignation.

Anthoine Aubron et A. Doresmieulx 1. »

Le 16 février, quand les députés du Hainaut, de Douai et de Lille furent arrivés et que les deux gouverneurs furent de retour, Messieurs de Selles et de

¹ Arch. mun. Corresp. du Mag. 11 février 1579. A cette lettre, était joint un état des dépenses faites par la ville pour ses ouvrages et sa garnison. En voici quelques articles qui donneront un aperçu du coût de la solde d'une garnison à cette époque. Paiement des troupes à Saint-Omer du 2 février 1578 au 4 février 1579. Pour les 250 hommes de pied et 50 hommes à cheval, levés suivant l'union de quatre principales villes d'Artois conclue en mars 1578 aux émotions du château de Renty, 4676 · 7° 4 °. Les cinq compagnies d'Egmont au 10 juin 1578, 7034 ¹; jusqu'au 10 juillet, 8042 ¹; jusqu'au 8 septembre, 16709 ¹; jusqu'au 7 décembre, 28525 ¹ 19 ° 8 °. M. de Masnuy est payé à raison de 200 ¹ par mois. On a payé à Charles Six pour livraison d'avoine 4300 ¹.

Valhuon, introduits aux états, exposèrent l'intention du roi de conclure avec les provinces fidèles un traité de réconciliation particulière aux conditions que nous connaissons déjà pour les avoir entendues du s<sup>r</sup> de la Motte les annoncant aux villes de Flandre et d'Artois.

Le lendemain les députés des Etats Généraux eurent à leur tour audience. Voici en substance le message dont ils étaient chargés :

Son Altesse et les Etats Généraux, sur le rapport de M. Meetkerque félicitent les états d'Artois de vouloir bien surseoir à tout traité particulier avec le prince de Parme et attendre l'effet de l'intervention impériale pour une générale réconciliation : on va désigner un lieu où l'on pourra plus convenablement se rencontrer pour négocier. « Pour procéder à laquelle paix l'on a conféré les articles par vous envoiez avecq ceulx proposés dernièrement à Louvain en présence des ambassadeurs de l'empereur, de France et d'Angleterre, et trouvé que les vostres sont esté trouvé fort bien advisez et assez conformes ès poincts principaulx »; mais comme on a commencé déjà l'étude des points de Louvain, il est bon d'attendre la réponse du prince de Parme, pour résoudre ensuite avec la géneralité des provinces. En attendant les états d'Artois sont très instamment priés de ne pas travailler plus avant à une réconciliation particulière, et de désigner leurs députés à l'assemblée de la généralité pour d'un commun avis « procéder aud. traicté. » Son Altesse et les Etats Généraux assurent de nouveau que leur intention n'a jamais été, et n'est encore, d'introduire la religion dite réformée aux provinces d'Artois, de Hainaut et autres provinces et villes qui ne la demanderaient pas, et s'en rapportent à leur acte du 29 janvier dernier 1.

Les députés, envoyant le 20 à Anvers des nouvelles

<sup>1</sup> Arch. mun. Corr. du Mag. févr. 1579.

de leurs démarches, disent qu'ils ont eu « bonne et longue audience »; mais ils déclarent qu'ils ont trouvé beaucoup de gens « merveilleusement altérez et malcontentz comme aussy ils en font bien manifestes démonstrations, ne dissimulant les visconte de Gand et s' de Capres que ces jours passés ils ont esté en communication à Quinchy avecq le s' de la Motte et le s' de Masnuy, et aultres, soubstenans ce leur estre licite d'aultant que led. de la Motte n'est encoires déclaré ennemy par Son Altèze ny par messieurs les Estatz Généraulx. »

Durant ces débats, la crainte du gouverneur de Gravelines avaient amené à Arras les gens de Bourbourg pressés de déclarer s'ils acceptaient les propositions du roi, sinon le s<sup>r</sup> de la Motte leur affirmait « qu'il les tiendroit pour ennemys et voleroit tous leurs villaiges et biens que jusques ores il avoit gardez comme son œil. » Sur son conseil ils étaient venus à Arras pour entendre l'avis de messieurs les états d'Artois. Malgré cela les députés de Son Altesse avaient bon espoir que la résolution du Hainaut et des villes wallonnes empêcherait les états d'Artois de se séparer de la généralité. En effet, quand les députés du Hainaut et de ces villes exposèrent leurs instructions, les états d'Artois reconnurent sans peine que les députés de Son Altesse étaient passés par Mons, Lille et Douai avant de venir à Arras, et avaient ralenti le beau feu qui animait ces provinces un mois auparavant. Voici comment opinait le Hainaut.

L'abbé de Hasnon, le marquis d'Havrech, Lancelot de Peissan, sieur de la Haye, Jehan d'Offeignes, sieur de Calevelle, députés du Hainaut, devront : Affermir, sur un pied stable, l'union faite naguère entre les

états. - Voter les dépenses nécessaires pour l'entretien des gens de guerre, sans cependant pousser à de nouvelles levées, pour éviter les difficultés et les foules du pauvre homme. Il suffira d'entretenir en bon état les vieux soldats. — Pour la réconciliation avec le roi, montrer combien il est plus « convenable et de plus grand service à Dieu et au roi » de la traiter avec la généralité autant que possible. Puisque le roi et les Etats Généraux ont remis le tout à la médiation de l'empereur, il est bon d'en attendre le résultat. Il sera temps ensuite d'agir, et avec plus de fondement, pour une paix particulière. Puisque M. de Selles envoyé au prince de Parmes, va avoir audience des états d'Artois, il est prudent de l'attendre. En tous cas, ils ne doivent rien conclure qui pourrait entraver la médiation de l'empereur, afin de ne pas aliéner les autres provinces catholiques qui ne sont pas de l'union particulière et se montrer, en bons sujets du roi, partisans d'une paix générale. Il faudra solliciter Tournai de venir à l'union particulière et s'entendre avec les autres provinces sur les députés à envoyer aux Etats Généraux et à Cologne.

Valenciennes écrit à peu près les mêmes choses aux états d'Artois. Ils sont décidés à se maintenir, comme de tout temps, dans la Pacification de Gand, ils ont même rejete la religion *vreide* quand elle leur a été proposée. Ils persistent dans leur résolution et sont tout prêts à donner assistance aux états d'Artois, à charge de réciprocité, si on les inquiète, mais ils ne veulent traiter de la paix qu'avec la généralité.

Les députés des châtellenies de Lille, Douai et Orchies apportaient aussi à Arras les mêmes instructions. Lille, Douai et Orchies n'ont de tous temps fait qu'une province. Douai a donc eu tort de traiter à part avec les états d'Artois. Tournai jusqu'à présent n'est pas encore entré dans l'union définitive : à cause de son voisinage il est bon d'attendre sa résolution, comme aussi celle de Valenciennes, Que l'on maintienne les compagnies wallonnes du baron de Montigny, et qu'on lève denier pour les payer; quant à la réconciliation avec le roi, il faut la traiter avec la généralité <sup>1</sup>.

Le conseil d'Etat, de concert avec les Etats Généraux et l'archiduc Mathias, Guillaume d'Orange ne voulait en aucune facon laisser les Pays-Bas se réconcilier avec le roi : que les conditions de cette réconciliation fussent débattues directement par la généralité des provinces convoquées en Etats Généraux, ou que la paix fut préparée par la médiation de l'empereur. Il se méfiait de Rodolphe comme le révolutionnaire se méfie de toute autorité légitime et régulière, et il n'ignorait pas qu'aux Etats Généraux sa politique serait combattue par les ecclésiastiques et les nobles et même par bon nombre de villes. Il eut été illogique cependant de vouloir retenir les provinces dissidentes par l'espoir d'une commune entente, et de ne pas fournir à toutes l'occasion et les moyens d'une délibération commune. Il devenait urgent aussi d'arrêter les pourparlers entre les provinces wallonnes et Sa Majesté catholique. Dans ces conditions le conseil d'Etat décida de convoquer toutes les provinces des Pays-Bas à une solennelle assemblée des Etats Généraux, le 26 mars, à Anvers. L'archiduc Mathias écrivit à cette occasion aux états d'Artois une longue lettre et fort embarrassée.

Très chiers et bien amez. C'est bien à nostre grand et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Corr. du Mag.

indicible regret que, nonobstant la Pacification de Gand et l'union générale depuis ensuyvie et si solemnellement jurée pour par commune main maintenir la liberté qui nous est à bon droict deue et pour deffendre ces Pays bas jadis si florissans, contre les tyrannies estrangières et violences de ceulx qui nous menacent d'une ruyne extrème, l'on est contrainct de veoir dedens les entrailles dud, pais et mesmes entre ceulx qui sont aliez, tant de dissentions, diffidences, amertumes et aultres indignitez. A quoy eussions volontiers donné tel ordre par le moyen de l'auctorité que les Estatz générauls nous ont mis en main, que n'eust esté besoing d'y employer aultre remède, attendant que le temps fut venu pour la retraicte de l'ennemy commun, pouvoir librement faire assambler les Estatz généraulx, affin de, suyvant le IIIe article de lad. Pacification, mestre ordre aux affaires desd. pays, tant en général que particulier. Mais comme l'iniquité du temps présent, et mesmes les guerres tant intestines que aultres, ameutées et nourries de touttes meschancetez, désordres et inconvéniens, nous ont mis en telz termes, quelque debvoir qu'ayons sceu faire aux parties, que aprez avoir cherché tous remèdes convenables et nécessaires n'avons sceu trouver aultres moyen par quoy puissions bastir nostre repos, garde, conservation, et aussy soulagement général, que par advis et résolution générale d'une assamblée plus solemnelle de tous les estatz, pour conjoinctement traicter et adviser, non seulement par quelz moyens l'on pourra mieulx réconcilier les subjects à une parfaite amitié et concorde, restablir le gouvernement et police et justice avecq auctorité et obéissance telle qu'il convient, et au surplus pourveoir ad ce que lesd. désordres et abus cessent et n'adviennent plus à l'advenir, mais aussy sur les conditions et seuretez d'une paix présentement tant désirable, dont Mr le cte de Schwartzemberg, ambassadeur de l'impériale Majesté, nous a faict quelque ouverture avecq espoir d'en bien tost venir à chief, comme avez entendu, et mesmes pouvez entendre plus amplement par la coppie des lettres et actes responsifs de Sad.

Majesté impériale qui va quant et ceste; qu'à faulte d'y povoir parvenir, nous préparer à la guerre et adviser de l'ordre qu'il conviendra tenir, et des moyens pour la soustenir, que sont les seuls remèdes possibles pour mettre sus nostre patrie tant affligée. A faulte desquelz et demeurans longtemps ainsi, ou faisans séparation l'ung de l'aultre, nous n'en pouvons attendre qu'une enthière confusion, désolation et ruyne lamentable tant par l'un que par l'aultre. Par quoy et affin que ne soyons inculpés aprez le coup de n'avoir en nostre endroict satisfaict ad ce que nostre debvoir et service nous commande, nous requérons, si affectueusement que povons, que ayans regard à vostre propre bien et obligation qu'avez à vous mesmes et à la fidélité qu'avez jurée et debvez à vostre patrie vous veuillez avecq nous incontinent meetre la main ad ceste cause, sans attendre tant que le remède ne trouve plus de lieu, vous transportant à ceste effect, ou du moings envoyans vos députez des plus expérimentez, gens de bien, qualifiez et zélateurs du repos publicque en nombre compétent de tous membres de vos estatz, souffisamment instruictz et auctorisez, en ceste ville d'Anvers pour le xxvie jour du mois de mars prochain, affin de lendemain besongner, délibèrer et absolument resculdre sur ce que dessus et aultres poinctz que l'on trouvera convenables pour le bien et conservation du pays en général, vous asseurans en parolle de prince que nous trouverez promptz et appareillez comme avons (en tant que en nous est) tousjours esté d'entendre et faire accomplir, par les moyens qui nous pourront estre mis en main, tout ce qui sera advisé et résolu pour la seureté bien et tranquillité desd. pays. Et afin qu'il n'y ait personne qui redoute de se trouver en ceste assamblée tant nécessaire, avons mis ordre que à vous et à vos députez soit porté\_tel respect et donné tel asseurance tant en venant, besognant que retournant, tant de nostre cousin le prince d'Orenges que de ceulx de cested. ville (suyvant les actes quy vont ci-joinctz) et aultres seuretez que sçaverez désirer, les prendant en nostre sauvegarde et protection. Et comme

connoissez assez de vous mesme de combien ceste assamblée et ceste poursuite à l'effect susdict est requise, nous nous asseurons et confions tant en vos léautez et enthières affections vers vostre patrie, vos propres personnes, femmes et enffans qu'il n'y aura faulte, et prions Dicu le créateur pour fin de cestes, qu'il luy plaise donner à ceste future assamblée si bon advis et conseil que son honneur y soit paré et tout le peuple remis en bon repos et tranquillité.

D'Anvers le XVIIIº jour de febvrier 1579. MATHIAS 1. »

Cependant les états d'Artois tardaient à prendre une résolution : il leur en contait d'entrer dans une action commune avec toutes les provinces, d'abord parce qu'ils n'avaient aucune confiance dans la tentative de réconciliation essavée par l'empereur et dans laquelle à la sincérité de Philippe II Guillaume d'Orange n'opposait qu'astuce et fourberie, ensuite parce qu'une réconciliation générale les privait des faveurs royales et des avantages qu'une paix particulière ne pouvait manquer de leur procurer. Rien ne se décidait, et le marquis d'Havré écrivait encore le 23 à l'archiduc Mathias : « Sommes encore aux mesmes termes, les estats [d'Artois] consultans sans résolution, le sgr de Selles avec ses fauteurs practiquans par tous moyens et inventions possibles pour parvenir à leurs pernicieux desseins. » L'arrivée à Arras des sers de Montigny et d'Allennes, toujours abusés par les Flamands, et opposés à tout traité particulier avec le roi en haine des Espagnols, servit fort à point la cause des Etats Généraux. Aussi le marquis d'Havré ajoute en post-scriptum : « Monsieur de Montigny et le s' d'Alennes arrivez ici ont faict très grand fruict, et ont donné le crocq en jambe aux pervers et mal intentionnez. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Corr. du Mag.

Quand le marquis d'Havré écrivait ainsi, messieurs des états d'Artois n'avaient pas encore fait connaître aux députés d'Anvers un événement considérable qui avait eu lieu quatre ou cinq jours auparavant. Le 5 février, le roi avait envoyé de Madrid aux états d'Artois une lettre qui, d'après une annotation que porte la copie reposant en nos archives, était arrivée à Arras le 19. En voici les termes:

« Révérends Pères en Dieu, vénérables, chiers et féaulx, chiers et bien amez. Comme nous avions naguères entendu la bonne résolution que vous avez prins allendroit du maintiennement et conservation de nostre sainct relligion catholicque romaine et nostre deue obéissance, nous en avions receu ung très grand plaisir et contentement, et ne vous en scaurions assez louer et estimer, en sorte que n'avons peu délaisser de vous escripre ceste pour vous en remerchier, et déclarer le bon gré que vous en scavons, vous priant et enchargeant de continuer comme bons et léaulx vassaulx et subjectz sont obligez. Et pour le très grand désir qu'avons de vous veoir en bonne paix et tranquillité, nous vous promectons de ratiffier et approuver tout ce que les évesque d'Arras, sieur de Valhuon et consors traicteront et accorderont avecq vous en vertu et suyvant la commission et instruction qu'ilz ont à ceste fin de nostre très cher et très amé nepveux le prince de Parme, lieutenant gouverneur général de nos Pays-Bas. PHILIPPE 1. »

Cette lettre et surtout les commentaires qu'en donnèrent les commissaires du roi affermirent davantage la résolution de l'Artois toujours décidé à la réconciliation avec le roi, et ramenèrent à l'action commune les provinces un moment dissidentes du Hainaut et de Douai. La Pacification de Gand et les

=

¹ Arch. mun. Corresp. du Mag. février 1579. La même est adressée à M. de Capres. Mém. de la Soc. hist. de Tournai, t. 4 p. 213.

traités qui l'avaient suivie étaient considérées comme le Palladium de la fortune publique des Pays-Bas, tant par les provinces réformées que par les provinces catholiques. Aussi toutes, même celles qui la violaient davantage, l'invoquaient à l'envi. Jusque-là Philippe II avait refusé toutes les propositions d'arrangement qui lui avaient été faites par le prince de Parme et par d'autres négociateurs sur le pied de cette Pacification. Farnèse avait de nouveau et d'une manière pressante, informé le roi que cette résistance arrêtait toute négociation et qu'un plus obstiné refus amènerait la perte des Pays-Bas. Espérant faire enfin prévaloir ses idées, il avait donné à l'évêque d'Arras et au s' de Valhuon des instructions en conséquence. Le 23, ces deux commissaires du roi eurent audience, et sans rien assurer encore, firent entendre que le roi, moyennant propositions convenables, inclinait à accepter la Pacification de Gand.

Le 24, après avoir entendu l'évêque d'Arras, toutes choses sont de nouveau débattues, et les états d'Artois, de concert avec les députés de Hainaut et de Douai, décident d'adresser aux Etats Généraux la réponse suivante 1:

« Messeigneurs. Nous avors entendu ce que messieurs le prélat de S' Bernard, le marquis de Havrech et le conseiller d'Estat Meetkercke nous ont proposé de la part de Son Altèze et Voz Seigneuries, suivant les lettres de crédence que préallablement ils nous avoyent délivré. Sur quoy il

¹ D'après Gachard, op. cit. p. 462, cette lettre aurait été écrite le 23 février. La copie qui est aux archives communales de Saint-Omer la date du 24, ce qui est beaucoup plus vraisemblable. Lille et Valenciennes, Tournai et Tournesis ne signèrent pas cette missive.

nous a semblé, de prime face et à bonne raison, que telle remonstrance, admonition et requeste de demourer en l'union n'estoit vrayement propre à nous, qui sommes tousjours inviolablement demourez au pied d'icelle, sans y avoir jamais contrevenu en un seul poinct ny à la pacification de Gand, mais qu'elle se povoit et debvroit bien faire à ceulx qui en tant d'endroictz l'ont fourfaict et violé : ce que, pour nostre debvoir et descharge, avons bien voulu représenter à Voz Seigneuries, et pareillement que n'avons par tout cela receu ni eu satisfaction de ce que tant avions désiré et requis par noz lettres du vime du mois précédent, à scavoir que les affaires fussent partout redressez et maintenuz ès termes et au pied de ladicte pacification de Gand et union depuis ensuivie, et sur ce nous vouloir ouvertement déclairer et advertir leur intention par tout ledict mois, qui présentement et de longtemps est escoulé et expiré. Et que plus est, tant s'en fault qu'on face démonstration d'avoir quelque envie ou volonté de pourveoir audict redrès, que mesmement, au contraire, par divers déportemens, nouvelles ligues et confédérations qui se font par ceulx de la nouvelle religion (qu'ils appellent), sans quelque empeschement, n'y a apparence de beaucoup espérer. Sur quoy Voz Seigneuries peuvent considérer quel fondement et raison il y a de prétendre de nous que demourions tousjours avec ceulx qui se disent la généralité, puis encores que, souffrant, connivant ou bien favorisant et communicant avec ceulx qui se desbordent en tels excès, contre leur propre foy et serment, ne pouvons aucunnement éviter l'ire de Dieu, l'indignation du Roy et grand vitupère de nostre honneur, suivant le contenu tant exprès de l'union que tous cœurs généreux, nobles et bien assiz doibvent maintenir, voires plustost mourir, et ne fust que pour la gloire. et service de Dieu, que de permettre ny admettre aulcune chose au préjudice d'icelle, vueillans toutesfois bien déclarer en toute fidélité que désirons sur toutes choses une paix et réconciliation générale, aussy considérans combien elle peut et doibt prévaloir une particulière. Et de faict

sommes bien délibérez et résoluz de la poursuivre telle. pourveu néantmoins que ce soit sur le pied et fondement de la pacification de Gand, union ensuivie et édict perpétuel, sans y admettre ou coucher chose quelconque au contraire, signamment de nostre saincte foy et religion catholique romaine. Vueillant bien advertir Voz Seigneuries. pour leur démonstrer la sincérité de noz actions, que nous a esté présenté de traicter une réconciliation avec Sa Majesté, et que nous seroient données conditions et asseurances. telles que raisonnablement scaurions demander: mesmes avons receu lettres de Sadicte Majesté, dont la copie va cy-joincte, promettant de ratifier et approuver tout ce que l'évesque d'Arras, seigneur du Valhuon et consors traicteront et accorderont avec nous : lesquels nous ont déclaré Sa Majesté estre d'intention de ratifier la pacification de Gand, union et édict perpétuel, comme pourrez veoir par l'extraict cy-encloz. Mais n'y avons encore voulu entrer, soubz ferme espoir de bientost parvenir à une générale réconciliation sur le pied que dessus. Ce qu'avons bien amplement représenté à monseigneur le prince de Parme, supplians Son Excellence vouloir embrasser ladicte générale réconciliation pour le meilleur et plus grand service de Dieu, du Roy, bien et repos de tous ses pays, et espérons qu'elle s'y accommodera. Requérant bien instamment Vosdictes Seigneuries ne rejecter ou négliger l'occasion qui se présente si bonne, de tant qu'aultrement la nécessité nous presseroit de passer plus avant. Les prions aussi nous mander tout ouvertement, endedens le xvme jour de mars prochain, leur intention sur le redrès des affaires prétendu par nosdictes lettres du VIme de janvier, et au surplus nous faire part des articles de paix donnez à M. l'ambassadeur de l'Empereur, comme contient la lettre latine de Voz Seigneuries à Sa Majesté Impériale du xxvme dudict janvier, commencant: Cum hactenus, etc., afin desur le tout adviser et y tenir tel terme qu'il appertiendra. Et ne se doibvent Voz Seigneuries esmerveiller si désirons telle accélération, et si prendrons le silence pour refuz, veu les

termes où sont réduites et se retrouvent les affaires d'une part et d'aultre, et que ne prétendons chose à quoy on ne puisse promptement satisfaire.

Les estatz du pays et comté d'Arthois, députez du pays et comté de Haynault et députez de la ville de Douay 1. »

Le lendemain le baron de Selles et le s' de Valhuon furent chargés de remettre de la part des états le message suivant au prince de Parme :

« Monseigneur. Nous avons receu a grandissime bénéfice et honneur qu'il a pleu à V. Excee, suivant le povoir et charge qu'elle en a du Roy nostre prince et seigneur naturel, de nous présenter et offrir la réconciliation, paix et assoupissement de ces troubles et divisions, dont n'en scaurions assez souffisament louer et regracier nostre. Bon Dieu, et remerchier S. M<sup>te</sup>, mesmement V. Ex<sup>ce</sup> du soing, paine et travail qu'elle y expose pour nostre singulier et propre bénéfice, la vocullant bien asseurer que jamais ne tombera de nostre mémoire l'obligation que ressentons y avoir, mais l'acquicterons en tout et partout ce que se pourra présenter pour le service de Dieu, de S. Mte et de V. Exce. Ce que préférant à nostre propre utilité nous a faict penser et considérer combien il seroit de plus grand fruict et service de ramener au giron de nostre saincte foy et relligion catholicque romaine, et deue obéissance de Mad. Ste, par le moien d'une réconciliation générale, tout le trouppeau de ces Pays-Bas, ainsy esgaré, dispersé et désolé comme l'on voit, sy néantmoings il se poeult faire en conformité de la Pacification de Gand, union ensuyvie et édict perpétuel. Le grand bien que cela pourroit causer et amener mérite assez de y emploier quelque temps et travail, et nous a poussés, postposant comme dict est, nostre propre et singulier bénéfice au plus grand service de Dieu et de S. Mte, de supplier très humblement qu'il plaise à V. Ece sérieusement embrasser le faict, et affin de prévenir

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Corr. du Mag.

et rejecter touttes délations, vouloir présenter et offrir aux Estatz Généraulx, où envoierons nos députez lorsque la matière y sera disposée, conditions honnestes et raisonnables d'asseurance en conformité des articles quy vont cy joinetz ou aultres qu'on pourra concepvoir, non dérogans ausd. Pacification, union et édict perpétuel, les admonestans et exhortans de respondre ouvertement et informer V. Exco de leurs intentions. Nous espérons qu'il n'y aura personne de bonne volonté quy refusera offre sy gratieuse, procédans de son prince naturel, reluisant en cela d'une affection plus que paternelle allendroit de ses subjects, mesmés coppera chemin à touttes longueurs et tergéversations, et sy donnera instruction comment chacun aura à se régler et maintenir, entendant la résolution des Estats Généraulx. Suppliant bien humblement V. Exco de croire que nostre but ne tend à aultre fin que de nous réconcilier avecq S. M<sup>te</sup> et avecq la généralité quy seroit le plus grand bien que icelle pourroit désirer, et que ne faisons ceste requeste pour délaier, mais pour accélérer l'affaire et mectre en leur tort ceulx quy ne voldront entrer en lad. réconciliation. Monseigneur. Dieu nostre créateur veulle faire prospérer les vertueux desseings de V. Exce, nous randans bien humblement à la noble et bonne graice d'icelle 1. »

La sincérité des provinces wallonnes dans leur recherche d'un arrangement profitable à tout le pays est encore rendue plus évidente par ces deux lettres. Les provinces n'abandonnent pas le terrain de la Pacification de Gand, elles déclarent même leur préférence désintéressée pour une réconciliation générale, mais, déjà frustrées dans l'attente d'une réponse demandée, elles conjurent une dernière fois ceux qui ont en mains la direction des affaires du pays, de ne pas les soumettre à une plus longue et plus intolérable épreuve.

<sup>1</sup> Arch. mun. Corresp. du Mag. février 1579.

Le régiment d'Egmont en garnison à Saint-Omer se déclare pour les états d'Artois. — De Montigny se sépare définitivement des États Généraux. — Difficultés pour le transit des marchandises entre les provinces wallonnes et les provinces flamandes. — Philippe II fait savoir aux Pays-Bas qu'il accepte la Pacification de Gand.

La ville de Saint-Omer apprit avec une grande joie ces résolutions des états. Elle était encore toute enthousiasmée de la lettre flatteuse que le roi lui avait écrite, et elle avait renouvelé à ses députés aux dexniers états l'ordre bien instant de presser la réconci-·liation particulière avec le roi sans s'attarder à attendre les autres provinces si elles semblaient hésiter. Son Magistrat avait prié le s<sup>r</sup> de la Motte d'assurer le roi de l'attachement inviolable des bourgeois à la religion catholique et de leur fidélité au roi, se déclarant prêts à sacrifier leurs biens et leur vie pour le triomphe de ces deux causes 1. Le s' de la Motte écrivait en effet 'au roi le 10 février que les lettres de S. M. avaient été lues à Saint-Omer à l'hôtel de ville et en chaire au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Saint-Omer écrivit aussi au prince de Parme le 18 février pour déclarer ses dispositions et prier Son Exce de

<sup>1</sup> Arch. mun. Répertoire des delibér. du Mag.

hâter la réconciliation particulière. Dans sa réponse, le prince félicitant et remerciant les bourgeois de Saint-Omer, leur rend témoignage que leur ville « a esté une des premières de par decà a commencher et faire ceste démonstration et que icelle a donné aux aultres exemple de faire le semblable. »

Au point où en étaient les négociations entre-le prince de Parme et les provinces wallonnes, il devenait urgent pour ces dernières de s'assurer quelques forces militaires dans le pays : l'acquiescement du roi à la Pacification de Gand devait faire disparaître les dernières hésitations. Il n'y avait plus du reste aucun doute sur les dispositions des villes d'Artois: on connaît celles de Saint-Omer, les bourgeois d'Arras avaient les premiers proposé la levée et l'entretien d'une armée provinciale, Béthune et Aire suivaient le mouvement. Seul Montigny, avec les forces imposantes qu'il commandait, fixait sur lui le regard inquiet des provinces wallonnes et arrêtait leur marche vers le roi. Mais l'impatience des bourgeois gagnait les garnisons et l'inertie des chefs commencait à peser aux soldats.

Le régiment qui tenait garnison à Saint-Omer, fort de cinq enseignes ou compagnies, appartenait au comte Philippe d'Egmont, fils ainé de Lamoral. Ce seigneur, comme Philippe de Lalaing, gouverneur du Hainaut, et Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, tout en condamnant les menées du Taciturne, ne voyait pas sans un secret dépit le mouvement qui reportait les provinces vers l'Espagnol. Il avait fait défendre à ses soldats de se séparer de la généralité et de se prêter à une réconciliation particulière. Mais ceux-ci ne purent se défendre de l'influence de la ville où ils vivaient, et leur commandant de Mas-

nuy, qui ne cachait plus le concours qu'il prêtait au s' de la Motte <sup>1</sup>, leur donnait une autre impulsion. Nous ne savons quel incident produisit dans ces troupes une petite émotion dont ils prirent occasion pour exprimer leurs sentiments au gouverneur de la province. Le 28 février, le Magistrat écrivait au vicomte de Gand:

« Monseigneur. Nous sommes ce matin esté requis de Monsieur de Masnuy, capitaine Bonmarché, et plusieurs lieutenants, sergeans et caporaux venus vers nous de la part des soldatz estans en ceste ville, de vouloir faire signer au nom d'eulx tous, par nostre greffier principal l'escript icy joinct que délivreront à V. S. ces présens porteurs; ce que n'avons peu dénier voyant que le contenu ne tend que à pacification et plus grand repos de ceste povre ville. »

Dans cette déclaration, que quatre ou cinq d'entre eux étaient chargés d'aller porter au vicomte de Gand, les soldats protestent d'abord « de garder l'honneur et debvoir à l'endroict de Mgr le comte d'Egmont nostre coronel » et prient M. le vicomte de Gand « de venir en ceste ville pour y donner l'ordre que requiert pour le service de Sa Majesté et de Messeigneurs les Estatz catholiques. »

Ils exposent ensuite leur requête.

« Remonstrance à Monseingneur le vicomte de Gand. Poinctz qu'auront à remonstrer les députez des soldatz et officiers en général, tenans garnison en Saint Omer.

Premier. Comme passé quelque trois mois, nous avons à nostre grand regret veu les désordres advenus en Flandres et ès aultres lieux voisins de nos quartiers, que nous,

i Les registres capitulaires signalent la présence à Saint-Omer, le 11 février du st de la Motte vers qui le chapitre députe M'' Heyms, archidiacre de Flandre et M'' de Tilly, grand chantre, pour lui offrir « VIII hydrias vini ».

après avoir bien advisé à ce quy s'en porroit ensuivre, avons advisé par ensemble quelz moyens nous tiendrons pour nous garder du malhear quy se préparoit tant sur ce quartier que partout le pays en général : et aprez avoir prins enthière résolution, il est que pour nostre asseurance et garder le serment qu'avons faict avons tous promis à nos chefs fidélité en la forme et manière cy-aprez déclarée :

En premier lieu, tous les capitaines, officiers et soldats avons promis et juré à M. de Masnuy nostre lieutenant coronel de mourir tous à ses piedz pour maintenir la Pacification de Gand et union. Laquelle promesse nous promectons et jurons de tenir inviolable, et appelons le Seingneur Dieu à témoing que jamais ne fut et n'at esté aultre nostre intention, et que c'est là le but où nous voulons tous mourir, promectans à V. S. et à M. de Masnuy de luy donner tout ayde et confort pour ayder à chastier ceulx quy se trouveroient coupable de volloir aller au contraire de nostre promesse.

Et pour donner satisfaction à V. S. de ce quy s'est passé hier, il est, Monseingneur, que nous avons prié M. Waest, l'ung de noz capitaines, de se voloir trouver vers la s. de Mgr le comte d'Egmont, nostre colonnel, pour luy déclarer nostre intention à celle fin de luy prier qu'il luy plaise de se volleir trouver icy pour se joindre avec messeingneurs les estats catholiques pour maintenir la Pacification de Gand et l'union ensuivye. A faulte de quoy luy déclarer de nostre part que nostre intention estoit de vivre et mourir sur ces articles, tant solempnellement par nous jurés. Par quoy si Sa Seingneurie ne volloit tenir le mesme party, nous luy déclarons que nous nous tenons quicte et absoutz du serment que luy avons presté et que nous obéirons dores en avant à M. de Masnuy, suyvant le commandement à nous faict de la part de messieurs les étatz d'Ar tois et V. S.

Et comme le capitaine Waest nous at promis faire tout debvoir pour nous envers Sa Seingneurie, nous luy promismes en son absence que nous ne sortirions nulles enseignes; parquoy nous n'avons voulu laisser sortir le capitaine Bonmarché. Mais pour monstrer à V. S. que sommes pretz à faire très humble service, nous sommes contents d'envoyer jusques à deulx cens harquebuziers, en attendant la venue du capitaine Waest, faire la garde du passage de St Venant, pour aprez sçavoir l'intention de Msr le comte d'Egmont. Obéirons à V. S. et à Msrs des estats et sortirons par enseigne, escadre, ou dixaine, tout ainsy que, par V. S. et nos chefs sera commandé.

Par quoy nous supplions bien humblement V. S. de ne prendre de mauvaise part ce quy s'est passé le jour d'hier. C'est le seul regret qu'avons de Mgr le comte d'Egmont nostre coronel qu'il n'embrasse, sy tost que désirons bien, le party des estatz catholicques, et pour aussy avec juste cause povoir estre deschargé de nostre serment et le mectre du tout en son tort s'il ne maintient ce qu'il at juré avec nous quy est la Pacification de Gand et l'union ensuyvie, laquelle dict de maintenir la foy catholicque et romaine, la deue obéissance à S. Mte, en conformité de nos prévilèges, et de tenir pour ennemys tous infracteurs d'icelle, qu'est le but que voulons maintenir jusques à mourir.

Par ordonnance expresse de M<sup>grs</sup> mayeur et eschevins de la ville de Saint-Omer, à l'instance et requeste de M<sup>gr</sup> de Masnuy, lieut. cor., le s<sup>r</sup> de Bonmarché, capitaine, les lieutenants dud. s<sup>gr</sup> de Masnuy, plusieurs sergeans et officiers, députez des soldats, des compagnies des gens de pied du régiment de M<sup>gr</sup> d'Egmont estant en ceste ville.

## L. Bernier, greffier principal. »

Le vicomte de Gand se rendit en effet à St-Omer pour arranger cette affaire, mais nous n'avons pu savoir quelle réponse le comte d'Egmont fit à la députation de son régiment. Pendant que la garnison de Saint-Omer pressait ainsi le zèle de son colonel, il est fort probable que la même impatience tourmentait les Wallons du s<sup>r</sup> de Montigny, et qu'il subissait de la part de ses troupes une semblable poussée.

En tous cas les événements et la mauvaise foi de ceux avec qui il avait traité, allaient enfin l'amener à une action plus déclarée.

Il y avait deux mois déjà que la convention de Commines avait été signée, et malgré l'hypocrite intervention de Guillaume d'Orange, les Flamands n'avaient encore tenu aucune de leurs promesses : la religion catholique n'est pas chez eux plus respectée qu'avant le traité; les églises, cloîtres et biens n'ont pas encore été restitués aux ecclésiastiques et religieux; l'on n'a pas rétabli dans les Magistrats des villes les catholiques qui en ont été chassés; les prisonniers de Gand n'ont pas encore été mis en jugement.

Dans les premiers jours de mars, les s's de Montigny et de Hèze avaient en à Lille de fréquentes entrevues avec le s' de Bours, négociant au nom des Etats Généraux le départ des Wallons hors du pays de Flandre. Ces seigneurs se plaignaient des nouveaux délais que ceux de Flandre mettaient journellement à l'accomplissement des clauses du traité fait à Commines, disant aussi que dans tous leurs accords et promesses avec eux, l'archiduc, le prince d'Orange et les Etats Généraux se servaient sans cesse des termes « aultant qu'en nous est, et semblables » par où ils semblaient « diffier de pouvoir faire effectuer ledict traicté. » Enfin le 9 mars la rupture était à peu près complète et le s' de Bours en informait ainsi les quatre membres de Flandre :

« Messieurs. Par aultres mes précédentes vous ay adverty que j'estois attendant en ceste ville le retour de M. de Montigny des estatz d'Arthois avecque lequel et le s' de Hèze je suis esté depuis continuellement empesché pour accélérer leur partement et retraicte hors du pays de

Flandre. Mais jà soit que jusques ores j'ay eu bon espoir que lesd. sgrs auroient contentement, toutesfois ont recherché diverses occasions de nouvelles difficultez sur le défect de l'accomplissement du traicté avecq eulx arresté à Commines endroict l'exercice de la religion romaine et restitution des biens aux ecclésiastiques par toute la Flandre et signamment ès villes d'Ypres et Nieuport, et aussy (à ce qu'il me semble) ils tâchent délayer les affaires jusques à ce que l'assemblée générale des Estatz Généraulx et ceulx des estatz d'Arthois sera tenue '. »

Les Gantois, qu'aucune considération ne retient plus, dès le 10 mars se livrent à de nouveaux excès. Ils chassent de leurs murs ce qui pouvait rester de prêtres et de religieux rentrés sous la protection du prétendu *Fride* de religion. Imbize s'empare audacieusement de tous les biens du clergé, en vend une partie et livre l'autre à ses soldats. Quand il n'y eut plus de prêtres ni de religieux à chasser, plus d'église à piller, il mit à sac les habitations des riches catholiques; on arrêta les nobles les plus respectés, les bourgeois les plus honorables. Révolté par tant d'excès et perdant enfin toute illusion sur une entente

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Documents inédits, p. 177.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tous les historiens qui ont parlé de ces troubles, même les plus favorables à la réforme, conviennent qu'une grande part de responsabilité dans la rupture entre les Wallons et les Flamands, pèse sur les Gantois. C'est aussi ce que déclarent dans leur rapport le marquis d'Havré et l'abbé de Saint-Bernard. Quand ils sont arrivés « en Arthois les affaires estoient en assez bon terme jusques à la nouvelle altération de Gand et l'arrest des marchandises, dont lesd. d'Arthois se sont grandement enaigriz, se monstrans depuis plus eschauffez à traicter avec le prince de Parme, combien qu'il n'y eust encoires aulcune arrestée résolution. » Gachard. op. cit. p. 506. Le renom des Gantois comme gens remuants et malaisés à vivre, était déjà ancien à Saint-Omer, car nous lisons dans nos archives

possible avec de pareilles gens, le baron de Montigny se rapproche immédiatement du seigneur de la Motte à qui il avait reproché peu auparavant « d'avoir voulu précipiter les traités commencés. » Résolu à ne plus communiquer avec le prince d'Orange, il a le 11 mars une entrevue avec le gouverneur de Gravelines à Arras. Une négociation s'engage. Montigny fait connaître qu'il est prêt à répondre aux bonnes intentions du roi.

C'était rompre résolument avec les Etats Généraux. Ceux-ci, par placard du 9 mars, publié par toutes les provinces, venaient en effet de déclarer, aunom du roi, ennemi public, traître et rebelle, Valentin de Pardieu, sieur de la Motte, gouverneur de Gravelines, l'homme même qui, en vertu de pouvoirs exprès du roi, cherchait à faire rentrer sous son autorité les provinces révoltées.

On se souvient que les députés des Etats Généraux écrivant à Anvers le 20 février avaient dit que le vicomte de Gand et le s' de Capres n'avaient pas dissimulé leurs relations avec le s' de la Motte, alléguant qu'ils en avaient bien le droit puisque ce seigneur n'était pas déclaré ennemi public. Ce fut sans doute ce propos qui décida la mesure des Etats. Toutefois ce ne fut pas sans quelque hésitation qu'ils se déterminèrent à la prendre. Le 7 mars l'archiduc informait le s' de Bours qu'à cause de ses menées secrètes aggravées encore par son récent mouvement avec des forces considérables entre Bergues et Dunkerque, « aulcuns ont bien esté d'advis passé longtemps

qu'en 1389 Jean Robelot ayant dit que les bourgeois de Saint-Omer étaient de « maulvais Gantois », fut condamné à une réparation publique, le mot étant considéré comme une grande injure. qu'on debvoit déclairer le s' de la Motte adhérent des ennemis. » Mais on n'osait agir avec une pareille rigueur contre un homme d'un tel mérite et d'une aussi grande renommée, sans s'assurer un peu de l'opinion publique. Le s' de Bours est chargé de faire connaître « signamment en ce quartier comme on est avecq led. de la Motte », et les Etats insistent surtout pour savoir comment de Montigny et de Hèze apprécieraient cette mesure, précisément au moment où ces seigneurs fesaient vers de la Motte leur évolution définitive. L'attitude des Wallons, l'irritation des Flamands et le mouvement offensif du s' de la Motte hâtèrent la résolution.

Le 9 mars le seigneur de la Motte, accusé d'avoir secouru les Espagnols, d'avoir excité à la rébellion les sujets de diverses provinces, d'avoir usurpé le titre de chef de l'armée catholique est, au nom du roi et par les plus ardents fauteurs de l'hérésie, solennellement déclaré indigne de la qualification de catholique; il est ordonné à tous de tenir le s' de la Motte et ses adhérents pour rebelles et traîtres à la patrie, et de les traiter comme tels. La confiscation de tous leurs biens est prononcée, et il est défendu, sous peine de mort « sur la hart ». d'entretenir avec eux des relations, soit verbalement, soit par correspondance, message ou autrement. La même peine est décrétée contre quiconque leur fournirait soit directement, soit indirectement, des vivres, de l'argent ou autres secours 1.

Les Flamands de Gand, d'Anvers et d'Ypres n'avaient pas attendu la promulgation de ce placard pour traiter déjà, dès les derniers jours de février, leurs voi-

<sup>1</sup> Documents inédits, p. 207.

sins en ennemis publics, arrêtant dans leurs ports et canaux les bateaux destinés aux marchands artésiens, ou aux bourgeois de Lille et de Tournai. De toutes parts des plaintes et des réclamations très vives sont adressées aux Etats Généraux. Les bourgeois d'Arras, dans une assemblée du 26 février, demandent qu'en représailles de l'arrêt des marchandises appartenant aux bourgeois de cette ville fait à Gand et à Anvers, les états d'Artois retiennent prisonniers les députés des Etats Généraux jusqu'à ce que les Flamands aient laissé passer librement les bateaux arrêtés. L'abbé de Saint-Bernard et le marquis d'Havré écrivent à Anvers pour faire connaître la fâcheuse impression produite par les insolences des gens de guerre des Etats sur le plat pays du Hainaut, assurant que l'arrestation des marchandises a mis toute la province d'Artois en grande « altération. » Ils informent, le 9 mars, les Etats Généraux que les états d'Artois ne veulent pas les laisser quitter la ville d'Arras avant que les marchandises saisies n'aient été rendues.

En effet les députés sont retenus par ordre des états d'Artois, et étroitement gardés à vue dans la maison du gouverneur de la province. Ils ne parvinrent à s'échapper d'Arras que le 5 avril suivant <sup>1</sup>.

¹ Le lendemain, 1er d'apvril, sommes allés saluer monseigneur le marquis de Havrech et le prélat de Sainct Bernard,
illeuq (à Arras) envoyés par Mers les Etatz Généraulx aux mesmes fins que nous, lesquelz le viconte de Gand avoit faict loger
en sa maison; ausquelz avons faict les recommandations de
Vos Seigneuries en leurs bonnes grâces; et sont estés très
aises de nous veoir et qu'estions devenus là, et leur a semblé
un allèguement d'avoir une fois eu moyen de pouvoir racompter le mauvais traictement que ledict viconte et M. de Capres
leur avoient faict, et le peu de respect qu'ils leur avoyent porté,

Les Etats Généraux écrivirent bien aux villes de Flandre de mieux respecter le droit des gens, mais sans aucun succès.

Le 11 mars ils invitaient presque leurs députés à se résigner à la captivité, lorsqu'ils déclaraient qu'ils étaient bien enclins à accorder la main-levée des marchandises sollicitée par l'Artois, mais ils avouaient que leur décision « ne sortira jamais effect, ne soit qu'au préallable ceulx d'Arthois se soient résoluz : car le peuple n'obéira jamais qu'il ne soit asseuré de cette province. » Voilà comment était respecté et obéi de ses fidèles le gouvernement qui voulait imposer son autorité et une religion nouvelle aux provinces catholiques.

Le Magistrat d'Anvers fit pourtant une réponse plus correcte aux réclamations des états d'Artois à l'occasion de certains vaisseaux chargés de vivres en destination de Saint-Omer. Les gens d'Anvers se déclarent fort « marrys » de voir leur intention sinistrement interprétée. Ils ont agi d'un cœur sincèrement « ameuté au bien général. » Furieusement attaqués par le prince de Parme, jusque sous les murs de leur ville, et « comme abandonnés de toutes les autres provinces, lesquelles depuis v ou vi mois en çà n'ont aporté une seule maille de contribution à la généralité, » ils ont dû fournir de vivres leurs soldats et ceux de plusieurs villes voisines, le pays étant aux environs « despiéçà, rongié et pillé jusques aux os. » Or il se trouva que le même jour où

et bravades qu'ils leur avoyent faict, non plus ni moins que s'ils y fussent esté blistres (bélitres) et vilains, les ayans tenus si abstrait (à l'écart) qu'il n'estoit permis à aulcun bourgeois d'Arras librement parler à eulx. — Rapport des députés de Bruxelles en Hainaut et en Artois. Gachard. op. cit. p. 497.

ces bateaux venaient d'être chargés, par suite de faits de guerre et l'arrivée en masse de paysans fuyant devant l'ennemi, les vivres enchérirent subitement de moitié et la ville fut menacée d'une disette. Pour éviter ce malheur et empêcher une émeute populaire déjà menaçante, on empêcha le départ de ces bateaux et de tous autres chargés de denrées, quelle que fut leur destination, avec intention d'indemniser les marchands. Le Magistrat d'Anvers profite de cette circonstance pour renouveler à ceux d'Artois toutes ses assurances d'amitié. Il exprime l'espoir que la nécessité où il a été d'admettre à Anvers « le libre exercice de la religion que l'on appelle réformée ou nouvelle », n'altérera pas leur affection. Il conjure les états d'Artois de ne pas prêter l'oreille aux propositions de l'ennemi, « vous abbreuvant, dit-il, de promesses ainbigues et fardées que l'intention de Sa Majesté seroit de permectre que les articles contenus en la Pacification de Gand, Junion ensuyvie et édict perpétuel sortent leur plain et entier effect ainsy que chante l'acte de l'évesque d'Arras et le s' de Valhuon, et pareillement qu'il fera retirer les Espagnolz lorsque vous serez assez forts pour vous maintenir. » Il termine en lés conjurant de demeurer en étroite union avec la généralité 1.

Le 16 mars seulement l'archiduc donnait ordre de main-levée pour les navires chargés de « huiles, sucres, fruictz de caresme et semblables provisions, ensamble de laines et denrées servans à la manufacture.... mais au regard des fromaiges tant de Flandre que de Hollande, et du beurre, considéré la conjoncture présente et aultres nécessitez par ceulx

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Corresp. du Mag.

d'Anvers alléguez, ordonne que suyvra seulement aux marchans la juste moictié, laissant le reste icy pour la provision de la ville moyennant remboursement<sup>1</sup>. » Ces ordres demeurèrent du reste sans effet.

De son côté le s' de la Motte ne se faisait pas faute de causer à ses adversaires le plus de dommages possible, et moins encore depuis qué les Etats l'avaient déclaré ennemi public. Etabli à Watten, il arrètait les marchandises que les canaux convoyaient à Dunkerque et à Bergues, deux villes flamandes entièrement acquises au parti d'Orange. Les échevins de Bergues écrivirent même à ceux de Saint-Omer pour s'en plaindre, les enveloppant insidieusement dans leurs reproches contre le s<sup>r</sup> de la Motte. Car, disentils, il a eu en votre ville des fauteurs et c'est avec l'assistance de votre garnison qu'il démontre par ici. Du reste les gens du s' de la Motte arrêtent les marchandises allant à Dunkerque et à Bergues « donnans néantmoings libre passaige à celle qui vient de Dunkerche à St Omer, déclarant par là l'intelligence et considération qui est entre eulx et vous. » Ils annoncent que si cela se présente encore ils arrêteront « la vente quy passe journellement par icy vers vous. »

Les conséquences de la déclaration des Etats contre les adhérents au gouverneur de Gravelines, pouvaient être fort graves pour les marchands de Saint-Omer. Le Magistrat s'empresse d'envoyer à Bergues une réponse où perce l'embarras et la mauvaise humeur:

« Messieurs. Pour respondre aux doléances que faictes par vos lettres du jour d'hier de ce que M. de la Motte auroit ces jours par forme de guerre ouverte fait appro-

¹ Arch. mun. Corresp. du Mag.

cher ses troppes près de la ville de Berghes empeschant l'allée de vostre vente ordinaire vers Dunkerke, et donnant néantmoings franc passage à celle vente vers nostre ville, en quoy maintenez qu'il auroit intelligence avec nous, veu mesmement (comme vous dictes) il at levé ses forces en ceste ville, n'avons voulu faillir vous dire ces deux mots qu'à nostre grandissime regret les affaires et choses sont tembées ès termes là où ils sont, d'aultant que ne désirons vivre sinon en paix, repos et union avec tous nos voisins, conformément au serment que avons tous presté en général, avec toute fréquentation, commerce et libre conversation les ungz avec les aultres. Sy povez croire que n'avons auleunes intelligences avec-led s' de la Motte et moins décovert de commander à sesd. forces ny à aultres de ces quartiers, estans extrêmement marrys que ne pouvons redresser les affaires comme il convient pour le bien et tranquillité de ces pays, ains sommes forcez d'attendre que Dieu y mecte la main'. »

Au milieu de toutes ces difficultés les Etats Généraux préparaient leur réponse à la déclaration que les états d'Artois, de Hainaut et de Douai leur avaient adressée le 23 février. Le 5 mars ils envoient à Arras une longue lettre que neus analyserons :

L's Etats Généraux s'étonnent d'être rappelés par ceux d'Artois et de Hainaut au respect de la Pacification de Gand. Ce traité n'a t-il pas pour objet l'expulsion des Espagnols hors de toutes les provinces? S'il y a eu quelque violation de la Pacification, ce qu'il faut reconnaître, est-ce une raison pour en méconnaître l'esprit et en ruiner l'intention en s'accordant avec l'ennemi? Ils prient ceux d'Artois et leurs alliés de se prémunir contre ceux qui cherchant leur intérêt propre, leur propose « les fers et chaisnes d'une servitude espaignole, couvertes de quelques lustres de faux or » et qui connaissant l'attachement de leur pro-

<sup>&#</sup>x27; Arch. mun. Corresp. du Mag.

vince à la foi catholique les veulent attirer à eux par ce beau prétexte. Peut-être les Etats Généraux ont-ils excédé leur pouvoir en étendant la religion réformée hors de Hollande. Zélande et lieux associés et en excluant de ces pays la religion catholique. Cela n'aurait pas eu lieu si « on eust peu chévir (venir à chef, venir à bout) des Espaignolz». Mais au point où en sont les choses on ne saurait retirer cette mesure sans une grande effusion de sang. La faute est imputable à Don Juan par les menées de qui « les cartes ont esté touillées. » La religions vrede n'a été imposée nulle part, et où elle a été concédée ce n'a été que pour éviter un plus grand mal, et même dans l'intérêt de la religion catholique. Les Etats Généraux conjurent Artois. Hainaut et Douai de renoncer à tout traité particulier, se déclarant prêts à accepter les articles par eux proposés à la condition qu'on ne fasse pas de différence de . religion, car, disent-ils, « l'ennemy se servira du mot de la religion comme d'une pippée pour nous engluer ». Il ne faut pas compter que les Espagnols se retirent, quand chaque province sera en état de se défendre par elle même « comme portent les belles promesses du sieur de la Motte, confirmées par les lettres qu'il vante estre venues du roi d'Espaigne. »

Ils les pressent en terminant de déclarer « de brief » si « sous ombre de religions friede » ils veulent « passer oultre » à une réconciliation particulière, malheur dont ils leur laissent toute la responsabilité devant Dieu et devant les hommes, et qu'ils ont voulu empêcher déjà en supportant « en patience plusieurs parolles et lettres injurieuses dictes et escriptes à tort 1. »

La veille du jour fixé par les états d'Artois, comme date extrême de leur attente, les Etats Généraux envoient encore une instruction spéciale à leurs députés

Gachard. Op. cit. p. 465 à 476. Imprime chez Plantin, in-4° de 14 feuillets.

à Arras <sup>1</sup>. Celle-ci porte exclusivement sur l'accord de la *religions vrede*, qu'ils s'efforcent de montrer de nouveau comme une mesure nécessaire, utile à tous et avantageuse même à la religion catholique.

Cependant il était venu de Madrid des nouvelles qui devaient beaucoup faciliter la paix. Jusque-là Alexandre Farnèse n'avait jamais été autorisé explicitement par Philippe II à conclure aucun traité sur le pied de la Pacification de Gand. Ce qu'il avait fait entendre des intentions du roi à ce sujet, était plutôt un espoir qu'une assurance. Sur de nouvelles instances, le roi venait d'écrire au prince de Parme qu'il pouvait faire quelques concessions. Ce qui importe le plus, lui mandait-il; c'est de rétablir la religion. Le 28 février il autorise formellement son lieutenant aux Pays-Bas à confirmer la Pacification « mais, ajoute ce roi qui ne cédait jamais, il ne faut pas que l'on sache que cela se fait par mes ordres ; il vaut mieux que l'on pense que c'est vous qui le faites pour rétablir la paix et la religion. »

Le roi écrivit lui-même cette résolution au gouverneur général de l'Artois; le prince de Parme s'empresse de l'écrire de son côté à M. de Capres, afin de hâter le zèle de ceux qui « estoient irrésolus, lesquels il voit maintenant au bon chemin », et désirant lui-même « procéder rondement en toutes choses » <sup>2</sup>. Le même jour il écrit de Pétersem aux Etats Généraux pour leur apprendre que Sa Majesté offre « la ratiffication de Gand, union depuis ensuivie et édict perpétuel en tous Jeurs poinctz, et d'en donner telles assurances que raisonnablement se polra demander,

<sup>&#</sup>x27; 14 mars. Gachard. Op. cit. p. 476.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettre du P. de Parme au baron de Capres, 12 mars, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, t. 4, p. 215.

pourveu touttes fois et moiennant que le seul exercice de la religion catholicque romaine et l'accomplissement de la deue obéissance à S. M<sup>te</sup> soient observez et maintenus comme au temps de feu-l'empereur Charles de haulte mémoire, selon que sy solemnellement l'on a juré et promis par tant d'escriptz et lettres à S. M<sup>te</sup> » ¹. En même temps il donne à cette nouvelle toute la publicité possible la faisant publier et afficher par tous les pays wallons.

Le 13 mars le prince de Parme envoie aux états d'Artois la lettre suivante que nous retrouvons, en un style un peu rajeuni dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Omer <sup>2</sup>.

Nous avons recu la vôtre du 25 du passé par le baron de Selles et le s' de Valhuon, par laquelle vous nous avisez de votre bonne résolution en ce qui touche la religion catholique et l'obéissance due au roy, moyennant la confirmation de la Pacification de Gand et de l'union faite du depuis et de l'édit perpétuel, qui est ce que Sa Majesté veut, et nous avons toujours espéré de vous autres, si zélés de l'avancement du service de Dieu et de Sa Majesté, désireux du repos et bien publicque, et n'avons pu omettre de vous en remercier, comme nous faisons, de tout notre pouvoir, et vous louons particulièrement pour la bonne opinion que vous témoignez avoir de notre sincérité et franchise. En quoy vous n'êtes pas trompés, car vous pouvez vous asseurer et croire qu'il n'y a personne au monde qui désire davantage de vous voir en bonne paix, d'autant que nous sçavons bien que ce sera un grand service au Roy et pour la grande affection que nous vous portons et à l'amour que madame la Duchesse, ma mère 3, vous a toujours porté, comme aussi pour le souvenir que nous avons du bon traitement

<sup>&#</sup>x27; Arch. mun. Corr. du Mag.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Bibl. de Saint-Omer, ms. 810, p. 462.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Marguerite de Parme autrefois gouvernante des Pays-Bas.

que vous nous avez autrefois fait. Et pour cela, vous accordons, au nom de Sa Majesté, et vous promettons de faire ratifier lad. Pacification de Gand, l'Union et l'Edit publicque, moyennant que l'on conserve la religion catholique et l'obéissance due au roy, comme au temps de l'Empereur d'heureuse mémoire, et que vous le promettez dans votre lettre, représentant que ce seroit un grand profit et le bien commun de ramener les sujets à la foi catholique et à l'obéissance de Sa Majesté par le moyen d'une générale réconciliation, et partant qu'il falloit moyenner cela avec les Etats Généraux. C'est pourquoy ne désirant rien tant que cette réconciliation en tant qu'elle soit possible, nous leur avons écrit par une trompette exprès et vous envoyons copie de la lettre par laquelle nous leur offrons la même que nous vous avons dit, espérant que s'ils ne sont plus aveuglés et n'abhorrent leur propre bien, qu'ils l'accepteront sans difficulté. Sur quoy vous pouvez considérer combien Sa Majesté et nous, désirons la paix, le bien et repos publique. Nous ne manquerons de vous aviser aussitôt que nous aurons la réponse et vous l'envoirons, promettant de vous faire savoir le reste des intentions du roi et des nôtres à ce que vous dira le baron de Selles et le s' de Valhuon auxquels nous avons remis l'affaire et vous prions de les croire comme à nous. ALEXANDRE.

Le 19 mars les Etats Généraux envoyèrent leur réponse, à la lettre du prince de Parme. Comme il fallait s'y attendre, ils opposent une fin de non recevoir, à ce que le prince leur propose, alléguant qu'il s'est lui-même autrefois opposé à la paix, que le roi a refusé déjà la Pacification de Gand, et qu'ils ne peuvent plus actuellement accepter de maintenir la religion catholique et l'obéissance au roi, comme au temps de l'empereur. Ils s'en remettaient du reste aux négociations commencées avec l'empereur Rodolphe 1:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gachard, op. cit. 1745 et ms. 810, p. 464.

Le s' de la Motte, attaqué par les Flamands, demande l'aide de Saint-Omer et envoie députés aux états d'Artois. — La promesse du roi qu'il retirera des Pays-Bas les troupes espagnoles ramène les provinces wallonnes à l'intention d'une paix particulière. — Bruxelles députe deux de ses bourgeois aux bourgeois d'Arras sans aucun résultat.

Cependant Saint-Omer continuait à se signaler parmi les villes d'Artois par son zèle pour la religion catholique et son empressement à conclure la réconciliation avec le roi. Le s<sup>r</sup> de Capres qui y est venu dans les derniers jours de mars mande au prince de Parme qu'il s'y passe des choses importantes qu'il ne lui écrit pas parce qu'il pense bien que le prince les connaît par ailleurs. Le vicomte de Gand s'y est trouvé en même temps : il a engagé le Magistrat à jeter encore hors de la ville sept ou huit bourgeois des plus factieux « afin que les aultres de mesme farine prinssent exemple. »

Cette attitude exposait la ville à de dangereuses représailles de la part des Flamands que la défection désormais consommée du s' de la Motte mettait en une véritable fureur. Déjà les hostilités avec le voisinage avaient commencé, et sa garnison s'entachait du mauvais renom qu'avaient les troupes du gou-

verneur de Gravelines, avec lesquelles elle opérait souvent, comme s'en plaignent les gens de Bergues. Les marchands déjà maltraités à Anvers et à Ypres, voient leurs denrées arrêtées à Dunkerque, où le bourgmestre met la main sur huit à neuf bateaux chargés de sel et autres denrées en destination de Saint-Omer. Le Magistrat écrit pour s'en plaindre, alléguant qu'on ne peut lui « imputer s'il y a quelque mal entendu entre le s' de la Motte et les quattre membres de Flandres »; il demande que « continuant toute bonne voisinance » on veuille « relaxer incontinent lesd, batteaux et personnes detenues. ». Le bourgmestre de Dunkerque répond qu'il a demandé attestation que ces marchandises étaient pour Saint-Omer et non pour Gravelines. Il ajoute, faisant par insinuation, la leçon à ceux de Saint-Omer : « Et ne debvez, soubz correction, trouver estrange si ne laissons mener aulcune provision à Gravelinghes, à l'usage du s' de la Motte, ennemy et trahistre de sa patrie, par ce que en cela ne vous est faict aulcun préjudice, ny à ceulx quy ne sont adhérens dud. de la Motte; ains debvroient tous bons et loiaulx patriots faire de mesmes en endommageant led. de la Motte et ses favoritz par touttes voies possibles, conforme au placeard de Sa M<sup>te</sup> naguères publié 1 ».

Par contre il y avait aussi des bateliers de Saint-Omer qui faisaient le trafic avec les Orangistes. Le gouverneur de Gravelines en avait arrèté plusieurs qui, sans lettres de leur Magistrat avaient été charger des bières en Angleterre pour les amener à Dunkerque, « accommodant ainsy de vivres ceulx quy se sont déclarés ennemis aud. s<sup>r</sup> de la Motte et consé-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Corr. du Mag.

quemment à Sa Majesté»; d'autres s'étaient « advanché de transporter à Delft des grains en bon nombre et ramener dillecq aultres marchandises avecq bonnes sommes de deniers, lesquels ils ont solempuellement recelé et nié en estant astraincts par serment ». Ils avaient pour cette « hantise » illicite obtenu lettres du prince d'Orange. Comme ces gens se réclamaient de Saint-Omer, le s' de la Motte envoya le mayeur de Gravelines Antoine Desquesnes et un gentilhomme de sa compagnie, le s' Palmé, afin de prendre, d'une commune main « avec les nobles seigneuries de mesd. seigneurs de St Omer », les mesures propres à empêcher de tels abus. Dans l'instruction qu'il leur donne, Valentin de Pardieu expose que, selon le placard des Etats Généraux, les Flamands ont dressé et démené la guerre contre lui et ses associés « du nombre desquels il ne doubte que sont ceulx de S' Omer, comme ses bons voisins, pour le grand désir et sincère affection qu'ilz portent par ensemble de maintenir l'honneur de Dieu et de la religion catholique avec l'authorité et obéissance deue à S. M<sup>66</sup> ». Et puisque l'archiduc et le prince d'Orange ont défendu à quiconque « de accommoder de vivres ceulx de Gravelinghes, aussi de les hanter, négocier à peine de la hart », de son côté le s' de la Motte, en réponse aux actes d'hostilité qui se font journellement, entend « amener la guerre allencontre ses ennemys » et interdire toute hantise avec eux; ce qu'il « faict annoncer non à cris publicgs et proclamations de placcart, mais à son et coup de canon 1. »

L'affaire des bateliers réglée, le s' Palmé s'en retourna à Gravelines. Monsieur le mayeur avait une

¹ Arch. mun. Corr. du Mag.

mission plus considérable. Valentin de Pardieu par lettre particulière, avise messieurs de S<sup>t</sup> Omer que le s' Desquesnes, député par lui aux états d'Artois pour leur représenter certains articles concernant le service du roi, doit leur soumettre ces articles et ne les porter en diligence à Arras que s'ils les approuvent : au cas contraire, il doit les rapporter à Gravelines pour y faire les changements indiqués. Le greffier de la ville, L. Bernier, nous a conservé copie authentique des instructions remises par le s' de la Motte au mayeur de Gravelines.

Après les assurances de bonne amitié, le s' Desquesnes, doit justifier le s' de la Motte des calomnies des esprits malins qui l'accusent de vouloir « assubjectir le pays à la tyrannie barbare des Espagnolz (qu'ils appellent) ». Son intention « n'est aultre que de maintenir le seul et unicque exercice de la religion catholicque, apostolicque et romaine, conserver la deue obéissance du roy comme au temps de l'empereur, et garder inviolables les privilèges du pays ». L'on ne saurait manquer à ces engagements solennellement pris sans « faire enthièrement pièche de nostre honneur » ... mesmement nous estans reciproquement oblesgez de prendre les armes contre les infracteurs desd. traités et union. Et comme nous serions desjoinez et désunis des quattre membre de Flandres, voyant toutes choses se commectre directement contre lesd, traictez, et signamment au préjudice de nostre saincte foy catholique, quy doibt émouvoir tous cœurs des bons chrétiens eu égardt à la détention des évesques et seigneurs captifz', au changement des magistratz, ayant destitué les catholicques pour y introduire les hérétiques, aux profanctions des églises, profanations des saints sacrements et de touttes choses sainctes et sacrécs qu'ilz ont commis et commectent

<sup>&#</sup>x27; Les prisonniers de Gand, qu'en dépit de toutes réclamations les Gueux gantois tenaient en prison.

journellement à la veue d'ungchacun. Et pour ce qu'il importe de beaucoup pour la conservation commune de ces pays et particulièrement de la foy catholicque que ceulx de Graveleinghes soient unis, joinctz et confédérés avec nosd. seigneurs de l'Artois, vous leur direz que pour cest effect nois vous avons envoyé par de la pour leur faire entendre que nous sommes pretz d'exposer nos vies, biens et moyens pour la conservation de ce que dessusd., et pour restablir touttes choses en conformité de la susd. pacification de Gand, union et édict perpétuel, davantaige pour préserver lad. province d'Artois de toutte foulle et moleste comme nous avons faict entendre particulièrement à MM. les visconte de Gand et de Capres, désirant de leur donner toutte satisfaction, comme ils peuvent tesmoingnier ».

Bien qu'il soit attaqué journellement avec les gens de Gravelines par ceux de Flandre, le s' de la Motte n'a encore voulu faire aucune invasion, ni entreprise, se contentant de rassembler le plus de forces possible, parce qu'il attend la jonction des troupes d'Artois, ne voulant rien faire sans avertir les états de cette province.

« Et pour aultant que de la conservation de ceulx de Graveleingues despend celle d'Artois, attendant la rage et fureur de ce poeuple extrème (les flamands), vous les supplierez humblement qu'ilz voeullent faire tant de bien que de nous faire sçavoir ouvertement et au plus tost s'ilz nous vœullent donner ayde, sezours et confort pour l'accomplissement d'ung si sainct œuvre, selon qu'ilz sont tenus et oblesgez par lesd. traicté de Gand et union, et comme nous ont promis par leurs lettres du viiie de décembre dernier.

Et quant au faict des Espaignolz, sy on vous en parle, vous respondrez que le s' de la Motte les a tenu pour bons soldatz, bons subjectz et sincères du roy; mais que tant s'en fault qu'il les ayt volu introduire esd. pays, qu'il auroit renvoyé ceulx quy estoient soubz son obeissance, affin de copper chemin à toutte diffidence, et pour tant plus fa-

cilement refuter les cavillations et calomnies des malvoeullans » 1.

Ces propositions répondaient trop bien aux désirs de messieurs de Saint-Omer pour qu'ils fissent la moindre objection. Ils étaient, comme nous l'avons dit, impatients de voir mettre enfin un terme à toutes les lenteurs apportées à la réconciliation. A la suite du précédent émoi que la garnison avait occasionné dans la ville, ils venaient d'« escongier » de la ville et banlieue trente à quarante individus qui leur semblaient peu sûrs <sup>2</sup>. Aussi dès qu'ils eurent entendu le député du s' de la Motte, ils envoient séance tenante, le 24 mars, des instructions très formelles à leur confrère en loi, Antoine de Lens, écuyer, s<sup>gr</sup> d'Allouagnes et à leur conseiller premier Antoine Aubron, à Arras. Leur conseiller second Adr. Doresmieulx venait précisément d'arriver d'Arras envoyé

- 'Instructions pour vous M<sup>tre</sup> Anthoine Desquesnes, maieur de ceste ville de Graveleingues, allant vers MM. les prélatz, nobles, députez des villes et communaultez du pays et conté d'Artois, représentans les estatz d'iceluy, les députés de Hénault, Lille, Douay et Orchies, présentement assamblez en la ville d'Arras, de la part des gouverneur, capitaines, gens de guerre, maieur et eschevins des ville et chasteau de Graveleingnes. Arch. mun. Corr. du Mag.
- <sup>2</sup> A cette occasion le vicomte de Gand se plaignit que l'on eût outrepasse ses ordres, voulant qu'on cherchât plutôt à « réconcilier les personnes que du tout les désespèrer ». Le Magistrat exposa par la suite ses raisons qui furent acceptées. Le s' d'Esquerdes qui avait organisé tout le mouvement orangiste à S. Omer, et dont il n'est plus depuis longtemps question, avait été expulsé vers la fin de 1578. C'était pour la deuxième fois qu'une sentence de bannissement le frappait. Le 17 août 1566, le conseil des Troubles l'avait déjà condamné au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens avec son frère Guillaume de Fiennes, seigneur de Lumbres. (Annales du Comité flamand de France, t. XVII, p. 49.)

par les états d'Artois qui, sur l'intention des états d'Anvers de maintenir la *religions vrede*, avaient fait demander aux villes les pouvoirs les plus étendus pour leurs députés afin de prendre une résolution « absolute. »

Après lecture des pièces rapportées d'Arras, ils ont en assemblée générale, pris les résolutions suivantes qui serviront d'instruction à leurs députés.

« En premier, sur la demande de deniers faicte de la part de MM des Estatz généraulx alleguerez selon touttes nos résolutions précédentes l'impossibilité d'en furnir, pour les raisons y contenues '. Secondement, quant à la réplicque sur la lettre de mesd. sgrs des Estatz généraulx persisterez ès raisons contenues par celle de Mgrs des Estatz d'Artois du XXIIIº du passé à laquelle elle est responsive, vous réservant à la pourveue discrétion de mesd. sgrs, les suppliant aussy pour le tiers poinct, de ne relaxer les sgrs détenus 'è que préalablement les marchandises arrestées en Anvers ne soyent samblablement relaxées ou les deniers de la valeur rendus aux propriétaires en lieu seur.

D'aultre part nous vous envoyons icy joincte copie de l'instruction que nous a faict communicquer cejourd'huy par le mayeur de Grave!ines M. de la Motte, laquelle, par nous veue, nous avons trouvé raisonnable : parquoy led. mayeur porra présenter l'originale à Mgrs des estats d'Artois, suivant laquelle est advisé, comme porrez remonstrer, que sommes désireux que l'adjonction y mentionnée se face, qu'icelle est du tout nécessaire pour la conservation de nostre saincte foy catholicque, apostolicque et romaine, la plus grande asscurance, non seullement de ce pays d'Artois, mais c'e touttes les provinces circonvoisines, contre l'invasion que vouldriont faire les estatz de Flandres, Bra-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les lourdes charges de leur garnison et les travaux urgents aux murs de la ville.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le prélat de S<sup>1</sup> Bernard et le marquis d'Havré toujours priscnniers des états d'Arras.

bant et aultres, contre lesquelz il est besoin se munir et fortifier par tous moyens possibles ».

Viennent diverses missions afin d'obtenir deniers pour payer les compagnies qui ont quitté la ville et le renvoi de deux autres. Pour la plus sure garde de la ville il serait bon de les remplacer par la compagnie d'hommes d'armes de M. de Ruminghem et les gens de pied « aperceus » au bailliage : la moitié serait sous la charge de M. de Ruminghem, et l'autre sous celle du mayeur, le s' d'Inglevert, « pour la meilleure discipline et ordre de ceste ville » 1.

Trois jours après l'envoi de ces instructions remises à Doresmieulx, Aubron écrit d'Arras que le vicomte de Gand consulté sur les propositions du s' de la Motte a déclaré que les états remettraient leur réponse jusqu'au retour des députés de Lille, Douai et Orchies, attendus demain. Les députés de Haynaut sont revenus hier, dit-il, avec ample pouvoir. Les états ont de graves et pressantes résolutions à prendre, car « l'on at mandé à diligence aux prélats et gentilshommes absens qu'ilz aient à eulx trouver hâtivement en ceste ville avec les aultres à peine de vingt escus chacun. »

Pendant que les états d'Artois préparaient leur importante délibération sur les affaires du pays, Valentin de Pardieu qui se voyait menacé par les Brabançons et les Flamands s'occupait d'en organiser toutes les forces militaires. Heureusement pour lui et ses adhérents, une grande partie de l'armée des Etats - Généraux était immobilisée par le siège de Maestricht qu'Alexandre Farnèse poussait avec une grande vigueur. Le fameux capitaine calviniste de la Noue surnommé Bras-de-Fer avait été soudoyé par les Etats Généraux et arrivait avec ses bandes recrutées

<sup>1</sup> Arch. mun. Corr. du Mag.

surtout parmi les réformés français : il avait promis un secours de trente-trois enseignes d'infanterie et de six cents chevaux. Le s' de la Motte écrit au Magistrat de Saint-Omer pour annoncer sa venue et l'inviter à se tenir sur ses gardes 1. Le gouverneur de Gravelines multiplie en ce moment ses dépêches et ses démarches. Quand il n'ose confier aux lettres ses importantes missions, plusieurs de ses porteurs ayant été arrêtés déjà et dévalisés par l'ennemi, il n'hésite pas à entreprendre lui-même le voyage pour rencontrer les hommes avec qui il veut conférer. C'est à Cuinchy, c'est à Watten, avec le s' de Montigny, au Mont Saint-Eloi avec MM. de Gand et de Capres, à Hesdin, avec le baron de Montigny qu'il a ses conférences. Le même attachement à la foi catholique, la même fidélité au roi, le même amour de la patrie, le même dégoût des horreurs dont ils étaient les témoins, animait tous ces vaillants capitaines : rien ne les retenait plus de signer leur réconciliation avec le roi, si ce n'est la pensée de laisser les soldats espagnols occuper le pays. La présence de ces étrangers au sein des provinces où leurs chefs occupaient les plus brillantes et les plus lucratives positions excitait la jalousie des gentilshommes du pays en même temps que les trop fréquents excès de leurs soudards avaient provoqué parmi le peuple, une profonde aversion. Jusqu'ici ni le roi, ni le prince de Parme, dans les documents publics ou particuliers que nous

de la Noue faict tout son possible pour joindre quelques trouppes de toutes sortes de nations pour venir en ces quartiers nous faire teste; j'espère qu'il ny sera guères, du moins sy poions accommoder tous nos gens de guerre pour les mectre ensemble, comme il convient. » — Arch. mun. de S. Omer. Corr. du Mag.

avons signalés, n'avaient pris sur la retraite des Espagnols hors du pays, d'engagement formel. On n'avait encore que les promesses du gouverneur de Gravelines, desquelles l'autorité royale se pourrait toujours dégager. Montigny avait fait de cette retraite une expresse condition du traité de Béthune; c'est cette considération qui le rendit accessible aux propositions peu sincères des Flamands et le tint si longtemps en dehors de l'action des états d'Artois.

Mais le 5 mars le roi avait écrit aux provinces wallonnes ce qu'il avait déjà confié au gouverneur de Gravelines, à savoir, que si elles signaient le traité de réconciliation, il s'engageait formellement à retirer les troupes espagnoles. C'était une concession qui coûtait beaucoup à son amour propre de roi et que la prudence du souverain pouvait condamner. Aussi voyons-nous que le s<sup>r</sup> de la Motte recommande à son député aux états d'Artois de ne pas soulever cette question et de n'y répondre qu'avec réserve. Mais il a recu de nouveaux pouvoirs. Valentin de Pardieu convoque aussitôt à Hesdin les chefs des Malcontents. Sans attendre que le mayeur de Saint-Omer, qui fut à cette assemblée, en rapporte des nouvelles, il se hâte aussitôt son retour à Gravelines d'aviser ses bons amis de Saint-Omer par une lettre où perce sa joie de la besogne qui s'y est faite:

« Messieurs, je n'ay vollu laisser vous faire entendre comme hier soir bien tard suis esté de retour de Hesdin, où que, grâces à Dieu, avons bien besongnié en conformité de la raison selon qu'ay toujours dict et procuré, comme plus amplement entendrez par M. de Cappres et le mayeur de vostre ville. Espère que le tout continuera en mieulx, de ma part ne fauldray de faire mon debvoir » ¹.

¹ Arch. mun. Corr. du Mag. 27 mars 1579.

Nous avons vu la réponse que les Etats Généraux firent le 5 mars à la déclaration des états d'Artois, et le 19 à la lettre du prince de Parme qui leur annoncait que le roi acceptait la Pacification de Gand. Ils appuyèrent cette réponse d'une instruction qu'ils firent porter par le conseiller Richardot à leurs deux députés toujours gardés à vue à Arras. Ceux-ci auraient voulu comme ils l'écrivent à Anvers, que les Etats eussent fait « pour aulcunement contenter ces provinces ..... plus chauldement démonstration qu'ils désirent traicter ». Après tout, ajoutent-ils, les affaires ne sont pas en aussi mauvais termes qu'on aurait pu le craindre puisque rien ne se traitera si la sortie des Espagnols de tout le pays n'est garantie. Non sans doute à cette condition rien n'allait mal pour ceux qui ne considéraient que l'intérêt du pays; mais si la paix se faisait générale, les projets ambitieux du Taciturne étaient à vau l'eau, et c'est ce que celuici voulait empêcher plus que la ruine du pays.

La promesse de la retraite des Espagnols avait profondément modifié les dispositions des provinces wallonnes. Le 23 mars les états de Hainaut informent les Etats Généraux qu'ils ont résolu de traiter pour obtenir une suspension d'armes en attendant que la paix se conclue, ils protestent de nouveau contre les excès des Gantois et expriment leur inquiétude pour les seigneurs prisonniers. Les Etats Généraux s'empressent de leur écrire leur surprise et leur regret d'une résolution pareille, si différente de celle qu'ils ont prise le 8 février dernier. Ils refusent d'y croire, rien ne serait plus contraire à la Pacification de Gand qu'une trève particulière avec l'ennemi qui bat en ce moment à toute furie les murs de Maestricht. Ils attendent du Hainaut meilleure résolution.

Au même moment les états de Lille, Douai et Orchies prenaient une résolution identique.

Le 30 mars... les estats des ville de Lille et chastellenies dud. Lille, Douay, Orchies. .. en la présence et après avoir eu l'advis de Mgr de Willerval gouverneur, et de Mer le baron de Montigny, se conformans à iceulx, considérans que le traicté de lad. réconciliation encommencé de la part de Sa M<sup>té</sup> impérialle passé à bonne espace de temps ne prend aucun progrès, et que d'autre part Sa Mte catholicque, tant par ses commis et députez envoyez en la ville d'Arras que par lettres de Mgr le prince de Parme écrites aux estats assemblés en Anvers, le IXº de ce mois de mars, promet de entretenir et effectuer en tous leurs poinctz et articles la Pacification de Gand union et édict perpétuel et de en donner asseurance souffisante; aussi que l'on s'apperçoit clérement que plusieurs des provinces unies ne veullent amplecter lad. réconciliation sans y mesler le faict de la religions vrede, ont advisé et résolu d'accepter lad. offre. » La sortie des Espagnols et tous étrangers est, au préalable, la condition expresse de tout accord.

Le lendemain ils informaient les Etats Généraux de leur détermination et de leur dessein d'envoyer aux états d'Artois leurs députés pour y déclarer aux députés du roi qu'ils faisaient leur particulière réconciliation avec Sa M<sup>16</sup> aux conditions énoncées.

A ce moment la séparation des provinces wallonnes d'avec la généralité pouvait encore être évitée si les Etats Généraux ne s'étaient trop aveuglément livrés à la politique séparatiste du prince d'Orange, suscitant délai sur délai pour se prêter aux semblants d'une poursuite de paix générale à Cologne. C'est ce qui résulte du rapport que firent aux états leurs députés Melroy et Richardot, le 2 avril à leur retour d'Arras.

Ils ont parfaitement vu que ceux d'Artois sont « fors délibérez de se réconcilier avecg le roy, mesmes en particulier, sy la généralité ne s'y veult accommoder », mais sur le pied de la Pacification de Gand « et quasy tous unanimement, signamment les principaulx, tiennent langaige de jamais ne faire appoinctement sinon avec expresse condition que les Espagnolz sortiront promptement de tous les Païs-Bas. Et pour tant plus monstrer l'affection qu'ilz ont au bien et repos de la généralité, déclairent aulcuns des principaulx ne vouloir empescher que Sa Majesté ne concè le par provision, l'exercice de la nouvelle religion en aulcuns lieux et villes des provinces où elle est desjà, mesme où l'on leur demanderoit leur advis, s'emploieront volontiers à cest effect vers Sa Mte, combien qu'à cet endroict ilz ne vouldront aulcunement la désobéyr, si tant est qu'elle n'y voelle condescendre. » Par où « se peult espérer qu'on parviendra à quelque général appoinctement.» C'est pourquoi les députés eux-mêmes « supplient très affectueusement Mgrs les Estatz-Généraulx tenir la bonne main qu'on puisse donner quelque contentement ausd. d'Arthois, tant par l'accélération de l'envoy des députés vers Couloingne que par l'exécution de la main levée des marchandises arrestées, affin que ceulx de Gand et tous aultres obéyssent à ce qu'en cest endroict son Altesse a une fois commandé 1. »

Mais la délivrance des pays des garnisons espagnoles et la liberté de religion ne sont pour Guillaume d'Orange que des prétextes. Il se refusera à tout accommodement qui ne le portera pas à la souveraineté sur les Pays-Bas.

Impuissants sur les états des provinces wallonnes composés de la plus saine et plus intelligente partie du pays, les Orangistes tentent une action directe sur la population des villes, moyen qui l'an dernier

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gachard, op. cit., p. 483.

leur avait si tristement réussi à Arras, à Saint-Omer et dans nombre d'autres villes. Deux de leurs émissaires Bloyère et Liesvelt sont envoyés à Arras, mais dès qu'ils se présentent on se souvient de l'émeute qui à la fin de décembre a répondu à leurs instructions secrètes: on les repousse comme « zélateurs de sédition ». La bourgeoisie de Bruxelles tente aussi son effort. Elle envoie à Arras Guillaume Vanden Hecke, son trésorier, et Corneille Aertssens, son secrétaire qui font de leur voyage un rapport qui est une véritable et fort plaisante complainte.

Ils reçurent en Hainaut, du comte l'hilippe de Lalaing et surtout du Magistrat de Mons qu'ils avaient particulièrement mission de voir, un accueil fort gracieux. Ils allèrent « à giste », le 30 à Valenciennes.

Partis le 31 de cette ville, ils allèrent dîner à Douay, où ils trouvèrent les gens d'une tout « aultre humeur et bien aitérez, leur estant le nom de patriot si odieux que à nostre arrivée, un capitaine de lad. ville, nostre bon amy, au lieu de nous bienveingner (donner la bienvenue), nous dist que nous debvrions bien garder de sonner mot de pa-· triot en hostellerie ou aultre part, ou que aultrement nous nous mectrions en danger, et que, sur ceste condition, il estoit content de venir disner avec nous. » Le soir même ils arrivèrent à Arras. Leur première visite fut pour le marquis d'Havré et le prélet de St Bernard qui semblèrent avoir enfin « un alleguement (allegement) d'avoir une fois moyen de pouvoir racompter le mauvais traictement que le viconte et M. de Capres leur avoient faict. > Ceux-ci leur donnèrent le sage avis qu'en parlant aux états ils ne devaient se « laisser étourdir par crieries et paroles braves. ains vivement les réfuter. » Ils furent de là voir le vicomte de Gand qui à leur lettre de crédence du Magistrat de Bruxelles ne répondit « un seul mot et ne monstra la moindre mine de caresse et affection. » Il demanda leur message pour le Magistrat d'Arras. Los députés répondirent qu'ils avaient charge de le remettre au Magistrat luimême. Là dessus le vicomte leur déclara que c'était à M. de Capres, gouverneur de la ville à convoquer l'assemblée du Magistrat à Arras et sur ces mots les congédia brusquement.

Le lendemain 2 avril, dès sept heures du matin ils furent à la porte de M. de Capres qui leur envoya son maître d'hôtel et les fit attendre plus de deux heures. Quand il parut enfin les députés lui exposèrent l'objet de leur mission: aussitôt la discussion s'engagea « et comme luy pensions répliquer, subit nous ostant la parole, se met en colère et crioit à haulte voix, tellement que s'il eust déchiré sa robe eussions pensé que ce fut esté Annas ou Carphas qui crioyent Blasphemavit. » Mais disent les députés, « tant plus parloit il hault, tant plus parlasmesnous bas. Et comme led. s<sup>gr</sup> de Capres se meit en posture pour esvomir davantage sa colère, survient de bien bonne heure le s<sup>gr</sup> viconte de Gand criant: Allons, allons, les estatz nous attendent. Et ains nous laissoit-il. »

Il était trop tard pour voir le Magistrat ce jour là. Après dîner ils se rendirent aux états où ils ne purent avoir audience, attendant néanmoins « se pourmenans » en grande perplexité, « car Dieu sçait les discours que fimes en nous-mesmes. »

Le lendemain les états ne s'assemblèrent pas.

Le 4, ils retournèrent aux états, et l'abbé de S<sup>t</sup> Vaast en étant venu à sortir, il leur demanda ce qu'ils voulaient. Les députés répondirent qu'ils attendaient audience et demandaient réponse à leurs lettres. Le prélat, très impressionné, leur répondit qu'on n'avait rien à leur répondre et les engagea vivement à partir au plus vite s'ils voulaient échapper au danger, car la bourgeoisie était fort émue, ajoutant qu'ils avaient fait mauvais office.

De la « hosez (bottés) et esperonnez » ils se rendirent vers le Magistrat. Après deux nouvelles heures d'attente, celui-ci sans les admettre en sa chambre, leur fit dire par son conseiller pensionnaire qu'il avait vu leur lettre à laquelle il ferait la réponse pertinente, et qu'il les engageait à s'en retourner chez eux au plus vite.

« De là sommes allez vers led. ser viconte de Gand ; et venant à sa maison le trouvions monté à cheval qu'il alloit à la chasse, comme il faisoit tous les jours et comme on nous dist, il trouvoit et prenoit toujours la mesme beste; asçavoir le ser de la Motte; et lui avons demandé s'il ne plairoit à sa seigneurie nous donner quelque mot de responce et nous commander quelque chose. Sur quoy il nous dict qu'il n'y avait pas de responce pour nous, qui estions séditieulx, et venuz pour esmouvoir le peuple par lettres subreptices, et que nous garderions de retourner avecq semblable message; que nous nous mettrions en danger; et que nous adviserions de partir incontinent, et qu'il avoit commandé que partions dès hier. Et comme nous disions n'en avoir rien entendu, disoit-il à un de ses gens : « Et vous, ne vous avois-je poinct donné charge de le leur dire dès hier? » Et respondit que ouy, mais qu'il ne scavoit où qu'estièmes logés. Sur quoy led. viconte luy dict : « Vous en doubtez-vous, que au Fleur de lis! » comme s'il vouloit dire en l'hostellerie d'un bon patriot, si bien sont les bons patriotz illecq remarquez. >

Sur le conseil du marquis d'Havré, ils partirent le jour même et allèrent coucher à Cambrai, se félicitant d'avoir échappé à la garnison de Lens, qui, prétendaient-ils, les attendait pour les trousser sur la route de Douai, mais bien « marriz de n'avoir faict meilleur prouffict » dans leur mission.

Ce rapport prouve que la cause des Orangistes était bien perdue dans nos pays, et que le peuple des villes mêmes où ils avaient le plus dominé ne voulait plus entendre à leurs projets hérétiques et révolutionnaires.

Il était donc de publique notoriété que le vicomte

de Gand et le s' de Capres avaient dans les premiers jours d'avril de fréquentes entrevues avec le s' de la Motte en l'abbaye du Mont-Saint-Eloy, où ce dernier s'était rendu sur l'appel du baron de Montigny. Ce fut pendant une de ces entrevues, le 5 avril, que le marquis d'Havré et le prélat de Saint-Bernard « voyans que les s''s viconte de Gand et de Capres estoient allez avecq le baron de Montigny au lieu abbatial du Mont-Saint-Eloy, pour traicter avecq le s' de la Motte, par l'intervention de l'évesque d'Arras et s''s de Selles et Valhuon, hastivement et sans sceu de quelqu'ung » s'échappèrent d'Arras et s'enfuirent à Cambrai <sup>1</sup>.

<sup>&#</sup>x27; Gachard. Op. cit. t. II page 493.

Traité du Mont-Saint-Eloi. — Débats et négociations aux états d'Artois pour le traité de réconciliation. — Signature du traité le 17 mai par les députés des provinces et les commissaires du roi. — Ratification du traité par le prince de Parme le 29 juin. — Sa publication à Arras le 20 septembre. — Conclusion.

A la fin de mars les chefs du parti Orangiste considéraient déjà la réconciliation des provinces wallonnes comme accomplie. Le 29 mars le prince d'0range en avise les quatre membres de Flandre qu'il engage à savoir la vérité au juste de Montigny, et en toute occurence de s'entendre avec la Noue pour se défendre contre une attaque probable des wallons 1. En effet les états d'Artois, en session depuis le 20 mars, avaient le 2 avril donné audience au mayeur de Gravelines envoyé par le s' de la Motte, ils avaient aussientendu l'évêque d'Arras, rapportant de Petersem, où il était allé conférer avec Farnèse, la lettre que ce prince avait écrite aux Etats Généraux et copie de la réponse que ceux-ci y avait faite. Les députés du Hainaut, de Lille, Douai et Orchies assistaient à la séance. Il fut sur le champ unanimement décidé que l'on passerait outre à la réconciliation avec le roi, et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Documents inéd. p. 214.

qu'il fallait au plus vite rédiger les articles du traité de paix que l'on proposerait au prince de Parme. Les journées des 3, 4, 5 et 6 avril furent employées à discuter et à « coucher par écrit » ces articles <sup>1</sup>.

Les états « en pleinière assemblée » ne voulurent pas cependant agir sans informer les Etats Généraux de ce qui se passait à Arras. Avant de remettre leurs articles aux mains des députés du prince de Parme, ils écrivent le 6 aux états à Anvers que dans leur désir d'obtenir « prompte et réelle sortie des Espagnolz et aultres estrangiers, hors de tous ces pays bas », ils ont été « meus » à traiter avec le prince de Parme. On verra par là si les intentions de ce prince sont sincères. La médiation impériale souffre du reste délai sur délai, et n'aboutira vraisemblablement à rien. Les provinces wallonnes prient messieurs des Etats Généraux de ne pas prendre en mauvaise part leur intention : s'ils jugent bon d'envoyer députés à Arras on les avertira de ce qui se fait. « D'une chose vous voulons bien asseurer, que n'avons rien tant à cœur que l'expulsion et retraicte des Espaignolz et estrangiers hors de tous ces Pays-Bas, et serions mariz qu'il y eust homme de l'univers qui sceut faire paroistre par effet d'avoir faict plus de devoir que nous pour leur sortie, en quoy continuerons tousjours sy constamment et vivement que âme vivante ne nous en pourra rien reprocher, comme aussy ferons au maintiennement de nostre saincte Foy et religion catholicque romaine, et pareillement la deue obéissance de Sa Majesté, incontinent qu'elle aura effectué ce qu'elle nous promect 2. »

<sup>1</sup> Arch. départ. Etats d'Artois, reg. B.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Biblioth. de St-Omer. Ms. 810 p. 466. — Docum. inédits p. 218. — Gachard, op. cit. 1771.

Les Etats Généraux ne répondirent point à cette lettre; mais depuis quelque temps ils faisaient courir force calomnies et libelles diffamatoires, dénaturant les intentions des provinces qui poursuivaient la réconciliation avec le roi <sup>1</sup>. Les états d'Artois et provinces associées protestèrent par une nouvelle déclaration contre ces bruits calomnieux. « Parce que l'on tasche, en divers endroictz, calumnier nos actions faisans à ces fins semer entre le peuple plusieurs

¹ Des deux côtés du reste on menait la guerre à coups de pamphlets. Voici quelques couplets d'une chanson ou complainte du temps que nous avons trouvée dans un ms. de la bibliothèque des archives départementales intitulé: Mémoires du temps de Marguerite de Parme. Il appartenait en 1578 aux Jésuites de Saint-Omer.

Quand serache roy d'Espaigne Que tu viendras secourir Ton peuple qui vit en peine Expresse jusque au morir.

Les catholicques
Des hérectiques
Soustient un dur assault
Ne voullant estre
A ce faulx maistre
Guillaume de Nassau.

Par ce faulx prince d'Orange Rebel à sa Majesté D'une rage trop estrange Le pays est molesté Par ces canailles, Qui font ripailles De nos plus beaux joiaulx, Prendant nos cloches Mitres et croches Reliques et vaisseaulx.

## 8me COUPLET

Le bon seigneur de la Motte
Comme cestuy de Montigny
Feront danser à leur notte
Avec le sieur de Manuy
La folle Flandre,
Pour leur apprendre
Le branle des Wallons,
Par leur batteries
D'artillerie
Au lieu de violons.

propoz, lettres et libelz diffamatoires, n'avons voulu laisser de vous donner clairement et sincèrement notre intention. » Ils expliquent ensuite qu'ayant une occasion facile de mettre les Espagnols hors du pays et d'assurer en même temps à toutes les provinces des Pays-Bas si elles y veulent venir, les avantages tant et si universellement désirés de la Pacification de Gand, de l'union ensuivie et de l'édit perpétuel, ils se croiraient coupables de les refuser. En acceptant les offres de Sa Majesté, ils croient s'acquitter du sèrment qu'ils ont fait de servir la généralité.

Pendant que ceci se passait aux états d'Artois, et en ce même jour du 6 avril, à deux lieues d'Arras en l'abbaye du Mont-Saint-Eloi, se tenait une assemblée des principaux chefs militaires du parti catholique et des Malcontents, le sr de la Motte, le baron de Montigny, avec pouvoir du sr de Heze, le vicomte de Gand et le s' de Capres, en présence des députés ordinaires du prince de Parme, l'évêque d'Arras, Mathieu Moulard, le baron de Selles et le s' duc Valhuon. Là fut conclu un accord par lequel Montigny remettait toutes ses troupes et toutes les places qu'il occupait, sous l'autorité de Philippe II: il promettait de le servir contre tous à la condition que les Espagnols et autres étrangers « non agréables aux provinces des Pays-Bas » s'en éloigneraient laissant à Montigny le soin de maintenir l'ordre. Celui-ci jurait et promettait de faire jurer à ses soldats de conserver la religion catholique, et l'obéissance due à Sa Majesté. A partir de ce jour ses troupes étaient à la charge du roi et le s' de la Motte s'engageait à lui mettre en main la somme de 200 mille florins pour le paiement des mois d'avril et de mai.

Le lendemain le vicomte de Gand introduisit dans l'assemblée des états d'Artois le baron de Montigny et fit rapport de ce qui s'était passé la veille au Mont-Saint-Eloi : le baron de Montigny exhiba le traité qu'il avait conclu avec le sr de la Motte et l'on en donna lecture à toute l'assemblée. Les états, par la bouche de l'abbé de St-Vast, Jean Sarrazin, remercièrent le vicomte de Gand et le baron de Montigny du service qu'ils avaient en cela rendu à la religion catholique, à la patrie et au roi. Les députés du Hainaut, de Lille, Douai et Orchies assistaient à la séance et donnèrent à ce traité toute leur approbation<sup>1</sup>. Rien ne retenait plus dans leur mouvement vers le roi, les provinces catholiques, assurées désormais d'une force militaire suffisante pour les défendre contre toute attaque des Gueux orangistes. On remit donc aussitôt les articles élaborés dans les réunions précédentes aux mains de l'évêque d'Arras, du baron de Selles et du s' de Valhuon, les priant de les soumettre le plus tôt possible au prince de Parme. Il fallut cependant un mois de discussion avant d'en arriver à une entente complète avec les députés du prince et du roi. Nos archives possèdent une copie de ce projet de traité, envoyé au Magistrat de Saint-Omer par Aubron, son député, et sur lequel se trouvent en marge les observations des députés du prince à chacune des propositions des états. Parmi ces articles au nombre de vingt-huit, les quatorzième et quinzième furent le plus vivement et longuement débattus. En voici la teneur:

XIIII. Que Sa Majesté commectera présentement et à l'advenir ung gouverneur et lieutenant des ces Pays-Bas,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. dep. Reg. aux Et. d'Artois. B.

prince de son sang, lequel sera tenu jurer solenpnellement de maintenir la Pacification de Gand, l'union depuis ensuyvie, comme l'édict perpétuel et ce présent traicté, en leurs poinctz et articles, et notamment l'entretiennement de la religion catholicque romaine et deue obéissance de Sa Majesté, la suppliant très humblement et bien instamment y volloir agréer et continuer monseigneur l'archiduc Mathias.

XV. Que sa dicte Majesté choisira pour son conseil d'Estat x ou XII personnes des seigneurs ou gentilzhommes tant de courtes que de longues robbes, et non plus comme a esté accoustumé, naturelz desd. pays depuis le commencement des troubles jusques à présent.

Les députés du prince de Parme faisaient au premier de ces deux articles les observations suivantes :

Ledict article s'adjoustera disant: prince ou princesse de son sang. S'accorde pour le surplus de l'article, saulf ce que touche la supplication et requeste tant instante qu'ilz font a Sad. Majesté de continuer monseigneur l'archiduc Mathias, ce que les députés de Sad. Majesté prient messieurs des estatz le volloir référer au bon plaisir de Sa Majesté roubz lequel il a esté receu '.

C'était pour complaire aux provinces du Hainaut et de Lille, qui ne voulaient pas du prince de Parme, que les états demandaient, à contre cœur, le maintien de l'archiduc Mathias <sup>2</sup>. La discussion fut continuée sans la moindre interruption, durant tous les jours de la « grande sepmaine », et même le jour de Pâques. L'on avait demandé le 16 aux députés du roi s'ils avaient de lui pouvoir pour traiter sur le choix du gouverneur général : ils avaient répondu qu'ils n'avaient pouvoir que de reconnaître

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Corr. du Mag. Avril.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. mun. Corr. du Mag. Lettre d'Aubron du 11 avril.

le prince de Parme jusqu'à ce que le roi en ait autrement décidé 1. Dans l'espoir qu'une nouvelle consultation des provinces amènerait l'accord, on avait demandé aux députés aux états de se faire envoyer de leurs mandataires de nouveaux pouvoirs. Sur la demande de leurs représentants à Arras, le s' de Lens et le conseiller Aubron, messieurs de la ville de Saint-Omer assemblèrent les trois corps du Magistrat et un grand nombre de bourgeois, devant qui il fut donné lecture des articles de la pacification concernant le gouverneur général et la formation du conseil d'état. L'assemblée décida qu'il fallait maintenir comme gouverneur général, sous le bon plaisir de Sa Majesté, le prince de Parme attendu qu'il était le médiateur de cette réconciliation, et qu'en attendant la constitution du conseil d'état qui se devait former dans trois mois, après la sortie des Espagnols on lui adjoindrait douze personnes ecclésiastiques, nobles et des villes, pour traiter les affaires du pays 2.

Dans la séance tenue le 25 avril durant la « nuict de Pasques-Quasimodo » les députés se plaignent de tant de délais, mais on attend toujours la réponse du Hainaut et de Lille, et les états ont remis leur assemblée au 4 mai.

Un stratagème auquel les Orangistes avaient eu plusieurs fois recours durant cette longue lutte, faillit à ce moment faire complètement échouer de si longues et si laborieuses négociations.

Une lettre arrêtée, prétendument adressée de Gravelines par le contador Don Alonzo de Curiel au

<sup>1</sup> Arch. départ. Etats d'Artois. Reg. B.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. mun. Table des délibérations. Les dates de la rédaction des registres ont très souvent été mal lues par celui qui les a analysés.

prince de Parme <sup>1</sup>, et déchiffrée en conseil d'état, fut un moment exploitée comme un moyen d'empêcher les provinces catholiques de se réconcilier avec le roi. D'après les traducteurs elle contenait la preuve irrécusable de la mauvaise foi que le prince de Parme apportait dans les engagements contractés avec MM. de Montigny et de Heze. Dans cette lettre les Espagnols se prévalaient d'être absolument les maîtres de Saint-Omer, se vantant de pouvoir y entrer quand bon leur semblerait <sup>2</sup>. Copie en fut envoyée aux provinces par les soins de l'archiduc, et le seigneur de Cruninghem, protestant zéelandais et ardent partisan d'Orange, fut envoyé exprès an baron de Montigny qu'il trouva le 3 mai à Menin. « Aussytôt qu'il l'eust leu, s'empresse d'écrire au prince d'Orange le s' de

<sup>1</sup> M. Kervyn de Lettenhove, traite cette lettre comme elle le mérite. V. Les Hug. et les G. V. p. 350.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce sont les députés de S. Omer aux états d'Artois qui écrivent au Magistrat cet intéressant détail. La ville, obérée par sa nombreuse garnison sollicitait, par le concours de M. de Capres, la sortie de nouvelles compagnies, en même temps qu'elle s'opposait à l'admission d'autres que les états voulaient y mettre pour remplacer celles qui étaient déjà sorties : « Le s' de Capres nous déclara aussy que y avoit quelques lettres interceptées grandement à nostre désavantaige pour la sortie des deux compagnies et poursuivre l'entrée du s' de Ghistelles, dont la copie d'icelle luy avoit esté envoyée de Mons. Elles font mention que l'Espaigne s'asseure de nostre ville de S' Omer, qu'icelle est pour eulx, et qu'elle y entrera quand bon luy semblera. Nous l'avons asseuré par noz foy et serment, en tant que nous touche, et pour ceulx que cognoissons, le contraire estre veritable, et que telles lettres procèdent de ceulx qui nous hayssent, affin de nous remectre en nouvelles altérations et garbouilles ». Corr. du Mag. 7 mai 1579. Y aurait-il en effet quelque relation entre cette missive révélatrice et la lettre qui, trouvée sous la porte boulizienne à S. Omer, causa dans cette ville tant de trouble durant l'année 1578?

Cruninghem, M' de Montigny se meit en colère et ne regrettoit aultre chose sinon le peu de moyen qu'il avoit d'entendre ses soldatz ». Cette manœuvre arrêta un moment la conclusion du traité débattu alors aux états d'Artois, mais le Taciturne dut bientôt renoncer à l'espoir qu'il en avait conçu de faire par là rompre les négociations commencées. Tout au plus cette machination éveilla-t-elle les soupcons de Montigny naturellement en garde contre les Espagnols, et fit-elle insister Lille et le Hainaut déjà peu favorables à Alexandre Farnèse, sur l'exclusion de ce prince du gouverneur du pays.

Quoigu'il en soit les états devant qui il en fut fait lecture, n'y ajoutèrent pas foi, puisqu'ils continuèrent les négociations commencées. Ajournés au 4, ils ne purent se tenir que le 11 mai. Ce jour, le vicomte de Gand, demanda que si tous les députés avaient pouvoir suffisant on vidât absolument le différend particulièrement sur l'article concernant le gouverneur des Pays-Bas. Tous les députés s'étant déclarés suffisamment autorisés, il fut décidé que tout le monde signerait l'acte le lendemain : ceux de Lille pourtant se réservèrent d'en entendre encore une fois lecture, l'article II qui promettait « l'oubliance du passé » leur paraissant avoir encore besoin de quelque explication. Le 12 l'accord est à peu près complet : tous les députés signent le projet de réconciliation, le Hainaut, Lille et Douai déclarent toutefois ne le signer que sans préjudice à l'article XV sur lequel ils déclarent faire leur réserve. Les articles sont aussitôt portés aux députés du roi et du prince de Parme. Ceux-ci les renvoyèrent le lendemain sans y avoir fait de retouche. Il ne restait plus qu'à vaincre les hésitations de ceux de Lille. Le 14 l'abbé de

S' Vaast, M. de Capres et Jacques d'Oresmieulx sont députés à Lille par les états pour aplanir les dernières difficultés que soulevait encore l'interprétation de l'article II sur les fugitifs. Ils reviennent le 16, et le lendemain « Dimence, xvuº de mai, les états d'Artois, députés de Hainaut et de Douay, se seroient assamblés, où se seroient trouvés les députés des états de Lille garnis de lettres de crédence, avecq lesquelz se seroit aussi trouvé M. de Willerval, gouverneur de Lille, en la présence de tous lesquelz ont esté reluz les articles du traité de paix, et sur lesquels auroit esté tant disputé que l'on auroit esté jusques à x heures soir à s'accorder, et iceluy accord faict, fut chanté *Te Deum* en l'abbaye de Saint-Vast et le mesme par aprez en l'église de N. D. d'Arras 1. »

Le lendemain on remit au net les articles du traité de réconciliation, mais la transcription n'en put être terminée que le 19, et ce jour-là tous les députés et greffiers des provinces, ainsi que les députés du roi et du prince de Parme signèrent l'acte. On y trouvait stipulés : d'une part le maintien de la religion catholique et de la souveraineté du roi; d'autre part, l'oubli du passé, la ratification de tous les privilèges, la confirmation de la Pacification de Gand, de l'Union de Bruxelles et de l'édit perpétuel, le départ des soldats étrangers, la remise des forteresses aux naturels du pays, la formation d'une armée nationale. Le prince de Parme ne devait conserver que pendant six mois la charge de gouverneur général jusqu'à ce que le roi eut désigné un autre prince de son sang.

Une députation fut aussitôt désignée pour porter

<sup>1</sup> Arch. départ. Etats d'Artois. Reg. B.

le traité à la signature du prince de Parme, avec mission aussi de recevoir son serment de fidélité à l'acte de réconciliation. Elle se composait de « révérend Père en Dieu dom Jehan Sarrazin, prélat esleu de l'église et abbaye de s. Vaast, messire Ondart de Bournonville, s' de Capres, m're Jacques Doresmieulx, eschevin de la ville d'Arras, députez de la part des estatz d'Arthois 1; Jacques Fraye, abbé de Hasnon, le s' Lancelot de Peissant, et Jehan d'Offegnies, députez des estatz de Haynault, avecq Loys Carlier, greffier d'iceulx ; Rolland de Vicqz, m're Denis Guillebert, greffier de la ville de Lille, Floris Vanderhaer, chanoine de l'église de s' Pierre, et mire Adrien de Rebreuviettes, députez des estatz de Lille et Orchies, aussy Eustace Daoust, chief des eschevins de la ville de Douay, et mira Philippe Broide, conseillier pensionnaire d'icelle ville » 2. Ils se mirent incontinent en route le 20 mai, avec ordre de se diri-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Antoine Aubron avait été désigné d'abord par les états pour faire partie de la délégation, comme il l'annonce luimême à la ville, le 15 mai. Il fut plus tard récusé, sans doute comme trop favorable au prince de Parme. Le magistrat de St-Omer écrivant le 5 juin à celui d'Arras s'en plaignit comme d'une atteinte aux privilèges de la ville : « Avons trouvé estrange la révocation faicte par aulcuns particuliers en petit nombre de la dénomination qui avait esté faicte à l'assamblée des estats des pays réconciliés de nostre conseillier principal mire Ant. Aubron, pour avec les aultres députez aller vers Mer le . prince de Parme, car oultre que cela porroit tourner cy après à grande conséquence, il se trouve faict contre le droict et prérogative que a ceste ville d'envoyer ung député avec ung aultre de la ville d'Arras en touttes charges tant honorables que onéreuses, ce quy s'est observé de temps immémorial « n'estans intentionnez pour l'advenir de souffrir que à cela soit derogué ». — Corr. du Mag.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. mun. Corr. du Mag.

ger « à toute diligence » vers son Excellence le prince de Parme, occupé au siège de Maestricht <sup>1</sup>.

Cependant, le comte Philippe de Lalaing, frère de Montigny, et gouverneur du Hainaut, qu'une hostilité personnelle contre le prince de Parme avait, par politique sans doute, empêché d'être présent aux états d'Artois lors de la signature de l'acte de réconciliation, le signa le 23, lors du passage des députés par Mons<sup>2</sup>.

Les premières nouvelles de la députation parvinrent à St-Omer par une grâcieuse attention du s' de la Motte, qui lui écrivit le 40 juin :

Ayant receu nouvelles certaines et asseurées de nostre camp, (celui devant Maestricht), je n'ai vollu laisser de vous en faire part. A l'arrivée des députez d'Artois, de Hénault, Lille, Douay et Orchies, Mgr le prince de Parmes envoia Mr de Rossignol à Beaumont pour les recevoir avec trois cens chevaulx lances, où ilz furent traictez et receuz fort humainement et défroyer, et de là conduictz à Namur, où ilz furent pareillement traictez fort honorablement

- 'Le magistrat de St-Omer députa de son côté Pierre Pelu, juré au conseil et Loys Bernier son greffier vers le Prince de Parme, pour certaines affaires de la ville et particulièrement l'affaire de la garnison. Ils voyagèrent avec la députation des états.
- L'attitude de ses administrés avait sans doute donné à réfléchir à ce seigneur. Les députés de St-Omer écrivaient d'Arras à leurs maîtres quelques jours auparavant, que la communauté de Mons, mécontente de ses états avait pris les armes et que les bourgeois avaient déclaré au comte de Lalaing: « Nous voulons avoir la paix, vous estes celluy qui l'empesche, sy n'advisez vous conformer à nostre intention, nous sçavons bien ce qu'avons à faire. » Corresp. du May. Mai 1579. C'est une nouvelle preuve que la réconciliation des provinces wallonnes avec le roi était tout au moins autant désirée par la bourgeoisie et les villes que par le clergé et la noblesse.

par Mr de Floion, gouverneur de la ville, comme aussy du Magistrat. En arrivant à Liège, Mgr le cardinal les receut en son hostel avec grand honneur et courtoisies ; et le jour ensuyvant Son Excellence les envoya visiter par le s' Octavio de Gonzague; et pour les conduire de Viset au camp, Son Exce envoya quatre compaignies de lances avec deux cornettes de reystres, et pour les recevoir il envoia les sgrs comte de Mansfelt, de Berlaymont, de Fauguemberghe, les srs de Tilly, Taxis, Octavio de Gonzague, et tous les gentilzhommes entretenus de la maison de Son ·Exce et plusieurs aultres capitaines, quy les conduisirent jusqu'aux tentes, où Son Exce les receut hounorablement, proposant l'abbé de St Vast la harangue 1. Et après avoir obtenu response prindrent congé de Son Exce et entrèrent en une aultre tente avec tous les seigneurs dessusd., où la collation était préparée fort magnificquement, et le banquet achevé, furent reconduictz à Viset au mesme ordre que dessus. J'espère fort bon succès de leur négociation, et tiens pour certain qu'ilz retourneront avec tout contentement » 3.

'« L'abbé de S. Vaast porta la parole et dit que la haine de la religion catholique avoit entraîné les autres provinces dans la révolte, et que l'amour de cette même religion faisoit rentrer les provinces Walonnes dans l'obéissance qu'elles devoient à leur souverain ; que les Wallons comptoient sur la bonté et la clémence du roi, et qu'ils esperoient que Sa Majesté voudroit bien oublier tout le passé. »

Hist. des révolut. des Pays-Bas, par M. L. P. liv. VI. p. 11.

<sup>2</sup> Corresp. du Mag. — Le sieur de la Motte donne ensuite de tres intéressants détails sur le siège de Maestricht et sur la négociation de la paix à Cologne, de laquelle il ne faut rien attendre, parce que le prince d'Orange l'empêchera. « Le prince d'Orenge ne demande point de paix, ains il rejectera le faict en longueur, pour ce pendant dresser ses praticques. Et semble à beaucoup de gens de bien que tant qu'il vivra, nous n'aurons jamais bien ny repos par deçà; et serait autant besoing de faire instance qu'il sortit hors de ces pays comme les Espaignolz, veu qu'il ést estrangier aussy bien qu'eulx, et qu'il est cause de la ruyne de ces pays ».

La négociation fut pourtant encore bien laborieuse entre Viset et Maestricht. Tous les députés des provinces réconciliées avaient bien signé les articles, mais pour terminer des débats déjà trop longs, on en avait laissé plusieurs indécis, remettant le tout à une entente directe entre le prince de Parme et les députés des états envoyés vers lui. Les articles XXIV et XXV, traitant du gouverneur des Pays-Bas et du conseil d'état, qui avaient déjà donné lieu à tant de discussions, avaient été particulièrement réservés.

Dans les instructions que les députés avaient emportées d'Arras, il leur était recommandé de supplier Son Exco « bien humblement de volloir tant faire par devers sa Majesté que Mgr l'archiduc Mathias soit continuée au gouvernement général ». La commission était fort délicate, pénible à faire et peu agréable à entendre. Néanmoins' Alexandre Farnèse se montra bon prince. Après plusieurs conférences, il proposa de signer l'acte après quelques retouches « remectant le point de l'archiduc Mathias au bon plaisir de Sa Majesté. Et quant à ce que les provinces admectent son gouvernement pour six mois les en mercye bien fort ». Aux termes du traité d'Arras ces six mois du gouvernement du prince ne devaient commencer qu'après la sortie des étrangers des provinces réconciliées et la remise des places aux naturels du pays 1. Le prince demande que pour « retrencher entièrement au prince d'Orenge l'espoir de semer son venin » il est plus prudent que les

<sup>&#</sup>x27; Jusque la chaque province se devait tenir en rapport avec le prince de Parme pour la formation d'un corps d'armée, et les gouverneurs des provinces traiter les autres affaires sauf en matière de deniers qui était réservée aux états de chaque province. Corresp. du Mag.

provinces reconnaissent de suite son gouvernement. Il demandait aussi des modifications à plusieurs autres articles. Les députés répondirent qu'ils n'avaient aucun nouvoir nour retoucher les articles proposés : qu'ils n'avaient mission que d'obtenir de Son Excellence l'« agréation » du traité tel que les provinces l'avaient signé, et de recevoir son serment de le tenir « pour ferme et stable à jamais » : ce pourquoi « iceulx députés ont esté en sy grand nombre envovés de si loing et ont jà séjourné icy sy long temps ». Enfin, le 29 juin, quelques heures après' s'être emparé de Maestricht, et rendu peut-être plus confiant par l'assurance que cette prise iui donnait d'être maintenu dans son gouvernement « Son Excellence a juré et promis sur les sainctes évangilles d'entretenir et faire entretenir ce traicté et accord, et de aussy le faire agréer et confirmer par Sa Majesté en dedens trois mois, en tesmoing de quoy l'a soubsigné au camp devant la ville de Maestricht, le XXIX de juing, 1579. - ALEXANDRE.

LE VASSEUR » 1.

Le vicomte de Gand voulut lui-même informer le Magistrat et la ville de S' Omer de ces deux grands évenements qui changeaient la fortune des Espagnols aux Pays-Bas.

« Messieurs. La présente servira pour vous advertir que les souldats Wallons de ce camp entrarent hier au matin, environ les cincq heures en la ville de Maestricht, et les Espaignols peu de temps après par ung aultre lieu. Il y a eu quelques douze à quinze cens personnes tuéz, s'estant la plus grande part des bourgeois et souldatz retirez en Wicq, de où ils ont parlementé tout le jour jusques à quattre heures après disner, qu'ilz se sont renduz à la misericorde de Son Ex<sup>ee</sup> après avoir veu que lesd. souldatz de ce camp n'avoient plus de pasience, et qu'ilz les forcoient desjà de tous costelz. A ce que j'entens, il y a eu fort peu d'effusion de sang aud. Wicq. Il me semble

¹ Arch. mun. Corr. du Mag.

Ce ne fut que le 13 juillet que 'les députés furent de retour à Arras. Les états furent aussitôt convoqués et le 18 l'abbé de S. Vaast fit le rapport de ce qui s'était passé depuis le départ de la députation jusqu'à son retour 1. Les députés reçurent force remerciements et félicitations; les états « leur offrant de faire en temps et lieux reconnoissance en considérations des peines et maulx qu'ils ont souffert et enduré » 2.

La signature du traité par le prince de Parme ne lui donnait pas encore force de loi. Il devait au préalable être mis en placard et publié solennellement, ce qui ne pouvait avoir lieu qu'après que les députés de part et d'autre se seraient entendus.

que sad. Ex<sup>co</sup> fera mourir les soldatz, laissant les bourgeois en leurs maisons, après avoir perdu tout leurs biens et racheptez leurs vies bien chièrement. Voila, Messieurs, dont vous ay bien voullu faire part, ensemble de ce que sad. Ex<sup>co</sup> acceptit et signit hier après disner la réconcilliation, laissant encoires quelques peu de difficultés à wider par les arbitres qui seront commis de part et d'autre.

De Viset, en haste, ce dernier de juing 1579.

DE BOURNONVILLE.

Ceulx de Maestricht se sont laissé surprendre par les Wallons qui sont montez par le long de la vieille bresche de sorte que l'on afferme icy un capitaine escossois avoir esté trouvé sur son lict, non encoire chaussé, et plusieurs aultres de mesure fachon. Il y est mort fort peu de gens du camp pour la petite resistance qu'ont faict ceulx de dedens incontinent qu'ilz se sont veuz surprins par derrière. Il y est mort ung capitaine allemand du régiment du feu comte de Berlaymont, nommé Wolff, fort regrété en ce camp. » — Corresp. du Mag.

¹ Ce rapport fut envoyé par Aubron à S. Omer : il signale cet envoi dans une de ses lettres au Magistrat, mais nous n'avons pu retrouver dans les archives municipales cet intéressant document.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. dép. — Reg. aux Et. d'Artois B.

L'œuvre n'était donc pas encore achevée, et avant sa publication, le traité, tout signé et juré qu'il fût par le prince de Parme, courut plus d'une fois le risque de ne pas aboutir. Quand Alexandre Farnèse avait signé les 28 articles, il avait été entendu qu'avant leur publication, une commission composée de membres des deux parties contractantes, se réunirait au plus tôt pour en éclaireir certaines obscurités, les députés à Maestricht n'avant aucun pouvoir de débattre. Mais comme les Espagnols et autres étrangers devaient, aux termes du traité, quitter le pays six semaines après sa publication, et que les places fortes du Hainaut devaient être remises aux seigneurs du pays vingt jours après cette même publication et toutes les autres places après un délai de vingt autres jours, le prince de Parme, peu soucieux de renvoyer son armée, ne se hâtait pas de réunir la commission. Cependant l'Artois était vivement menacé par les Flamands dont les forces commandées par le fougueux Rihove étaient venues rejoindre autour de Bergues et de Watten les troupes que le fameux La Noue avait tirées de France et d'Angleterre. Impatients de tous ces délais qui compromettaient la sùreté du pays, les états d'Artois dépèchèrent le 26 juillet Eustache de Croy, s' de Crecques, au prince de Parme pour lui demander d'envoyer ses commissaires le 10 août à Arras, Mons, Lille ou Douai, et de leur côté ils désignèrent à cet effet leurs députés, qui devaient, avec ceux des autres provinces, rejoindre les députés du prince de Parme dans la ville que celui-ci aura désignée afin de lever les derniers obstacles à la publication du traité 1. Le 27 ils envoyèrent à Philippe II à Madrid

¹ Arch. mun. Corresp. du Mag. Jean Sarrazin, abbé de S¹

une pressante requête dans laquelle, ils se plaignaient des lenteurs que le prince de Parme avait mises à la signature du traité de réconciliation et qu'il apportait maintenant à sa publication, comme aussi de l'embarras dans lequel Son Excellence laissait M. de Montigny, dont, malgré l'engagement du Mont S<sup>1</sup> Eloi, on ne payait pas les troupes. Ils insistaient sur les périls que ces retards causaient à la religion catholique et à l'autorité du roi <sup>1</sup>.

Le prince de Parme ne fit à ces instances que des réponses évasives. Les états décidèrent alors, après avoir pris l'avis des villes parmi lesquelles Saint-Omer fut encore des premières à applaudir, qu'on ne recevrait plus de garnison étrangère, que l'on tiendrait pour nulles toutes les lettres de placard envoyées par le prince de Parme, comme aussi toutes provisions, lettres ou dépêches émanées de lui, jusqu'à la publication et même l'exécution du traité de réconciliation <sup>2</sup>.

Ne pouvant refuser plus longtemps sans trahir sa mauvaise volonté, Alexandre Farnèse désigna enfin, dans les premiers jours d'août, la ville de Mons comme lieu de réunion de la commission. Dès le 14 les députés d'Artois se mettent en chemin, mais c'est seulement le dernier jour du mois qu'arrivèrent à Mons les commissaires du prince, qui étaient, le comte de Mansfeld, le s' du Rossignol, le s' de Gomi-

Vaast, Jean de Goulattre, chanoine de N. D. d'Arras, pour l'église; Jean de Morbecque, gouverneur d'Aire, François d'Oingnies et Louis de la Plancque, pour la noblesse; Jacques le Pèpres échevin d'Arras et Antoine Aubron conseiller de S'Omer pour les villes, furent désignés par les états.

¹ Corresp. du Mag.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. dép. Reg. aux Et. d'Art. B.

court, le docteur de Vendeville<sup>1</sup>. Les difficultés allaient recommencer.

On suit avec un intérêt très vif tous ces débats dans la correspondance fort circonstanciée d'Antoine Aubron, dans laquelle se peignent avec une sincérité souvent naive les alternatives d'angoisses et d'espérances par lesquelles font successivement passer l'àme impressionnable et patriote de l'honnête conseiller les concessions ou les résistances des commissaires du prince. C'est une véritable joûte contre l'orgueil espagnol et l'astuce italienne dont finissent pourtant par triompher la fermeté artésienne et l'opiniâtreté flamande.

Les débats étaient particulièrement vifs autour des articles prescrivant la retraite des étrangers, la livraison des places fortes aux seigneurs du pays, et l'organisation de l'armée recrutée dans le pays mème : conditions que le prince trouvait fort « aigres ».

En apprenant ces nouvelles difficultés les bourgeois de Saint-Omer signalèrent encore une fois leur ardent désir de la réconciliation. Ils s'assemblèrent en nombre considérable dans la halle, et obligèrent le Magistrat à écrire aux députés à Mons pour repré-

¹ Les députés des provinces allèrent à la rencontre des commissaires. Il y eut entre eux à cette occasion un petit débat que raconte Aubron. Les députés du Hainaut prétendaient, comme étant chez eux, haranguer les arrivants : ceux d'Artois réclamaient cet honneur pour leur province comme étant la première ; ce fut le vieil Aubron qui « avec l'autorité du vicomte de Gand » trancha le différent en déclarant avoir vu à Nimègue, le Brabant prendre le pas sur ceux de Gueldres, bien qu'on fut en cette province : « de sorte que M¹ de Saint-Vaast aurait porté la parolle et congratulé bien succinctement la venue d'iceulx commissaires ». Corresp. du Mag.

senter le dommage que la religion catholique et le roi lui-même recevaient de tant d'hésitations. Le vicomte de Gand leur répondit au nom des députés de l'Artois pour les remercier de leur zèle <sup>1</sup>.

« Ce jourd'hui matin, écritle 10 sept. Ant. Aubron, la réconciliation estoit déplorée et désespérée avec grand marrissement et estonnement de nous tous, à cause de plusieurs nouvelles et grandes difficultéz représentées par les réplicques de Mgrs les commissaires de Son Exce contraires et en dehors du traicté faict à Arras ».

Cependant, « aprez grandes disputes continuées jusques à la nuict bien tard » ce jour, commence sous d'aussi inquiétants auspices, amena l'accord entre les belligérants. La fermeté et l'habileté de l'abbé de S' Vaast contribuèrent beaucoup au succès de la négociation. Aubron en fait aussi honneur « à la sincérité et rondeur du comte de Mansfelt », comme aussi à la vive discussion du vicomte de Gand. Aubron informa aussitôt le Magistrat, et de son côté le vicomte de Gand annonça le lendemain cette bonne nouvelle à M' de Ruminghem, gouverneur et grand bailli de Saint-Omer.

L'entente se serait assurément plus tôt faite si le prince de Parme avait mieux connu les dispositions du roi.

Le 12 juillet l'évêque d'Arras avait écrit à Sa M<sup>16</sup> afin de la conjurer de ne rien négliger pour assurer la paix aux Pays-Bas. Il lui remontrait avec force la nécessité de quelques concessions dans l'intérêt de la conservation de la foi catholique et de sa propre autorité. Philippe II, répondant le 9 septembre avec une pru-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Corresp. du Mag.

dente réserve à la requête des états d'Artois, leur prodiguait force remercîments pour leur fidèle attachement à la religion catholique et à sa royale autorité, et leur promettait ample assistance; il ne disait pas un mot du traité. Mais le 12, il écrivait au vicomte de Gand, créé par lui marquis de Richebourg : « J'envoie à mon nepveur le prince de Parme la ratiffication du traicté selon qu'il est convenu, avecq résolution et charge expresse de tirer hors des pays bas les Espaignolz et aultres estrangers quy ne seront aux Estatz agréables, combien que j'eusse pensé. qu'il fut esté bon de se servir d'eulx contre le prince d'Orenges et ses adhérens pour les réduire et les chastier, et qu'ilz ne fussent entrez au pays comprins en l'accord, ny en ceulx quy à l'exemple d'iceulx, et sur les mesmes conditions veullans demeurer constans en la religion catholicque, retourneront comme j'espère à l'obéissance, mais voyant ce que vous m'escripvez et ce que m'a dit de vostre part le s' Blangerval, et ce que m'en a escript mond, nepveur et plusieurs aultres, et aussy la relation que m'a faict don Aloso de Sotomayor de ce qu'il a veu et ouy de chacun par de là, comme je ne prétens que accommoder touttes choses au plus grand repos, bien, tranquillité et prospérité des pays, je m'y suis résolu » 1.

Le même jour, en effet, le roi signait à Madrid le traité conclu à Arras et chargeait le s<sup>r</sup> de Blangerval d'en apporter lettres patentes au prince de Parme. Ce seigneur n'arriva aux Pays-Bas que dans les derniers jours de septembre, ce qui n'empêcha pas la publication du traité. Sans désemparer, aussitôt l'ac-

<sup>1</sup> Corresp. du Mag.

cord fait, une commission se constitua à Mons pour la mise en forme de placard ou lettres patentes du traité approuvé, et la publication s'en fit solennellement dans cette ville le dimanche 13 septembre. Elle eut lieu à Arras et dans toutes les villes de l'Artois le mardi 22. Le vicomte de Gand écrivit à Saint-Omer à cette occasion : « Les estatz désirent que mardi prochain la paix se publie en la ville de S' Omer; et pour plus grande démonstration d'allégresse, je vous prie faire décharger l'artillerie sur les huict heures du soir le mesme jour ». Pareille recommandation n'était pas nécessaire pour une ville qui depuis longtemps aspirait à cette réconciliation, qui l'avait appelée de tous ses vœux, et hâtée par toutes ses démarches, s'exposant, par attachement à sa foi catholique, aux vengeances de ses violents voisins suivant le parti d'Orange et de l'hérésie. La paix proclamée à la bretèque le 22 fut accueillie avec de grandes démonstrations de joie, et la ville fit largesse à ses quatre trompettes, de 40 pattars « comme vin et récréation pour avoir sonné à la bretecque pour faire publication de la paix et réconciliation avec sa Majesté » 1.

Un *Te Deum* solennel fut chanté dans l'église cathédrale. Le jeudi suivant se fit dans les rues de la ville une procession générale à laquelle fut porté le chef de Saint-Omer.

La solennité religieuse n'eut lieu à Arras que le dimanche suivant. « Le XXV de septembre fut faite procession générale où fut porté le sainct sacrement par Monseigneur le Révérendissime évesque d'Arras, et passant par la maison de la ville fut faict publication du traicté puis chanté *Te Deum*, et après le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. mun. Comptes de la ville.

très sainct service divin achevé à l'église N. D., tous les estatz vinrent disner aux despens du pays en lad. maison de ville où y avoit fort grande assemblée » 1.

Dom Jean Sarrazin, qui s'était particulièrement donné tant de peines pour faire réussir cette longue et pénible négociation, fut choisi par les états d'Artois pour aller à Madrid remercier le roi, aussitôt que les Espagnols auraient quitté le pays.

Malines, Nivelles, Alost, Bourbourg, et d'autres villes se rallièrent successivement a ce traité qui fut, avec ses explications et interprétations de nouveau porté à la signature royale. Philippe II le signa le 22 novembre à Madrid tel qu'il avait été publié à Mons.

Telle fut, pour nos pays du moins, l'histoire de ce traité d'Arras dont M. Kervyn de Lettenhove a dit sous forme de conclusion : « Si le pacte d'Utrecht fut la base de la république des Provinces-Unies, la réconciliation des provinces wallonnes ne devait pas laisser moins de traces dans l'histoire : car elle prépara cette célèbre période marquée par le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, où les lettres furent florissantes et où les arts atteignirent un éclat qu'ils n'ont jamais dépassé ». Nous jugeons à un autre point de vue les conséquences de ce traité de réconciliation : il a été la meilleure preuve de l'attachement de nos pères à la religion catholique romaine, et le plus assuré boulevard de nos pays contre l'envahissement du protestantisme. Sans doute le principe si haut proné aujourd'hui de la liberté de conscience et ce sentiment de patrie si vif aujourd'hui dans tous les cœurs, y sont quelque peu méconnus.

<sup>1</sup> Arch. dep. Reg. des Et. d'Artois B.

Mais la patrie pour les hommes nés en Artois, Flandre ou Hainaut, était-elle donc la Hollande ou la Zélande où ils savaient que leur religion était insultée et persécutée? Et quant à la liberté de conscience, l'Eglise, depuis des siècles en possession paisible et incontestée de ces pays, n'avait-elle pas le droit, ou plutôt le devoir, d'écarter de ces religieuses populations, qui la repoussaient de tout leur effort, la réforme dont elle-même connaissait l'erreur pernicieuse et constatait, avec tout le monde, les affreux excès? On ne saurait porter sur les acles et les idées de ces temps reculés un jugement équitable si on les apprécie avec les habitudes, les mœurs et les idées de notre siècle.

Le peuple ne voulait à aucun prix de la Religions Freide que l'archiduc Mathias voulut tout d'abord imposer, et cette résistance populaire, plus que les calculs de la noblesse et les alarmes du clergé, a fait le succès de la réconciliation des provinces Wallonnes. Si nous avons insisté, un peu longuement peut-être, sur les évènements qui se produisirent à Saint-Omer, durant les années 1578 et 1579, c'est que nous voulons mettre plus particulièrement en évidence le rôle très considérable des villes dans ce mouvement non moins patriotique en somme que religieux. Plusieurs fois Philippe II et le prince de Parme ont dans leurs lettres félicité notre ville d'avoir été « une des premières de par deça à commencher de faire ceste démonstration, et icelle a donné aux aultres exemple de faire le semblable ».

Monseigneur Voisin, alors vicaire-général de Tournai, n'hésite pas à affirmer que les catholiques de ces pays doivent la conservation de leur religion aux *Malcontents*. « C'est avec leur secours, dit-il,

que le prince de Parme a délivré les catholiques opprimés et qu'il a ranimé dans tout le pays l'esprit religieux qui, depuis lors, s'y est si bien conservé. Cette époque de notre histoire n'a jamais été bien étudiée à ce point de vue, et je désirerais qu'on en fit l'objet d'un bon travail » 1. Ce désir de Monseigneur Voisin, nous n'avons pas le moins du monde l'imprudente prétention de l'avoir accompli. Pareille entreprise demande une autre science, une autre compétence que la nôtre. Loin des riches archives qui abondent sur cette époque de l'histoire des Pays-Bas dans les dépôts publics de la Belgique, nous ne pouvions entreprendre une étude générale de la réconciliation des provinces wallonnes. Sans négliger ceux de ces documents que nous avons pu trouver dans les auteurs, nous nous sommes surtout donné pour tâche de montrer à l'aide des archives de notre ville et de notre province la part très active que Saint-Omer et l'Artois ont prise dans ce grand événement. Ce rôle, on l'a vu, a été prépondérant pour Saint-Omer parmi les villes, et pour l'Artois parmi les provinces réconciliées. Nous nous considérerons comme suffisamment récompensé du travail que nos recherches nous ont coûté, si nous avons pu, par les documents nouveaux que nous avons produits, réfuter quelques unes des nombreuses calomnies qu'ont jetées contre l'Eglise les historiens protestants en racontant ces événements dont ils sont à peu près les seuls à avoir entrepris le récit.

Il y a toutefois de très honorables exceptions, et

¹ Lettres inédites de Philippe II, du Prince de Parme, etc., adressées à Messire Oudart de Bournonville, s¹ de Capres... par M. le vicaire-général Voisin. Mém. de la Soc. hist. de Tournai. T. 4. p. 182.

nous ne croyons pouvoir mieux finir qu'en citant, pour achever de justifier l'acte de réconciliation, l'appréciation très impartiale qu'en donne un protestant M. Groen Van Prinsterer dans ses Archives de la maison d'Orange T. VI. p. 679.

« On marchait droit au renversement des institutions monarchiques, au changement de souverain, à l'anéantissement de la noblesse, à l'extermination du catholicisme. Les catholiques, puisqu'on ne tenait aucun compte des obligations contractées à leur égard, ne pouvaient-ils se croire réciprognement libérés? Ne devaient-ils pas reculer dans une carrière dont ils ne pouvaient sans horreur envisager le terme, et faut-il leur imputer à crime si, pour sauver leurs intérêts les plus sacrés, ils abandonnent la cause commune tellement dénaturée : si à l'anarchie populaire et aux violences des iconoclastes ils préfèrent la tyrannie espagnole et le despotisme royal? Mais cette supposition n'est pas fondée. Ils n'abandonnèrent pas la cause commune; ils se tinrent avec bien plus de fidélité que leurs antagonistes aux bases sur lesquelles on avait traité... Ils obtinrent plus qu'on n'avait primitivement demandé. Ils stipulèrent pour les autres provinces la faculté de faire leur paix avec les mêmes avantages..... Ils ne se livrèrent point pieds et mains liés aux Espagnols..... Dans la rédaction des articles de paix rien ne fut épargné en fait de défiance et de précaution. Les troupes étrangères durent quitter non seulement les provinces wallonnes, mais toute l'étendue des Pays-Bas. Il n'était pas question d'un pouvoir absolu et illimité. La paix était bonne; en outre elle était assurée ».

# ТАВЬЕ

•	
	Pages.
INTRODUCTION. — La Pacification de Gand. — Menées	
du prince d'Orange. — Attitude de l'Artois. — Les	
nouveaux Magistrats, les Patriots, les capitaines	
bourgeois Arras et Saint-Omer dans ces trou-	
bles civils	203
I Menées des Patriots à Saint-Omer en 1577 Une	
lettre compromettante Troubles à cette occa-	
sion. — Election imparfaite du Magistrat. — Le	
s' d'Esquerdes veut faire arrêter plusieurs éche-	
•	
vins de l'ancienne Loi. — Les Etats Généraux or-	
donnent de faire une nouvelle élection. — Enquête	
sur les troubles. — Une partie de l'ancien Magis-	
trat est arrêtée. — Nouveau serment exigé de tous	,
les bourgeois. — Dom Frédéric d'Ire, abbé de	;
Maroilles, nommé à l'abbaye de Saint-Bertin	
Démarches de la bourgeoisie pour l'élargissement	
des prisonniers. — Embarras des ecclésiastiques	
et des religieux au sujet du serment exigé Les	
échevins prisonniers sont conduits à Arras	
II. — Dispositions des états d'Artois. — Tentatives de	
Philippe II pour communiquer avec les villes de	
Pays-Bas. — Mesures contre les prédicateurs de	
carême à Saint-Omer. — Vexations contre les ec	
clésiastiques et les religieux. — Les Patriots veu	
tent éloigner de Saint-Omer le s' de Ruminghem	_

	gouverneur de la ville. — Arrivée de l'abbé de	
	Maroilles à St-Omer : il est reçu par les Patriots.	252
	- Ce qui se passe en Artois Valentin de Par-	
	dieu se sépare des Etats Généraux. — A Saint-	
	Omer les ecclésiastiques et les religieux sont de	
	nouveau contraints au serment. — Les bons bour-	
	geois s'opposent à l'expulsion des prêtres et des	
	religieux. — La ville demeurefermée devant M. de	
	Capres qui s'y présente avec un renfort de garni-	
•		
	son. — Tentative des Patriots sur l'abbaye de	oco.
	Clairmarais	263
IV. –		
	- Remontrances du député du conseil d'Artois aux	
	ecclésiastiques de Saint-Omer. — Troubles à	
	Saint-Omer à l'occasion de l'arrivée des troupes.	
	- Embarras financiers de la ville obligée de payer	
	sa garnison. — Nonvelle agitation des Patriots.	
	- Le serment de nouveau exigé : attitude des Jé-	
	suites en cette circonstance Péril de tous	
	côtés. — Le grand bailly dénoncé	280
v. —	Arrestation de plusieurs religieux de Saint-Bertin	
	sur les ordres de l'archiduc. — Difficultés pour la	
	solde de la garnison Démarches et progrès du	
	s' de la Motte; ses tentatives auprès du Magistrat	298
VI	- La prétendue paix de religion Les provinces	
	wallonnes la repoussent Proposition de la re-	
	ligion Frede à l'Artois Dispositions de la bour-	
	geoisie de Saint-Omer; le s' d'Esquerdes se jus-	
	tifie; expulsion des factieux hors de la ville	
	Saint-Omer donne la première des villes d'Artois,	
	mandat à ses députés de refuser la religion Frede.	310
VII	- Assemblée des états d'Artois à Béthune le 14 oc-	
	tobre. — Graves événements à Arras : fin de la	
•	faction des Verts-Vêtus Déclaration des députés	
	des états du Hainaut aux états d'Artois pour plus	
	étroite union des provinces wallonnes le 25 oc-	
	tobre. — Réunion des états d'Artois le 6 novembre	
	à Béthune, puis le 15 à Arras : ils rejettent la re-	
	ligion frede. — Progrès des Malcontents: leurs	
	chefs se réunissent à Saint-Omer; propositions	
	faites par le s' de la Motte au nom du roi. — Alar-	
	ranes par le s' de la motte au nom du roi. — Alar-	

328
•
,
354
•
•
•
372
•
200
389
_
•
101
404
•

les provinces wallonnes et les provinces flamandes.  — Philippe II fait savoir aux Pays-Bas qu'il accepte la Pacification de Gand	420
XIII. — Le s' de la Motte attaqué par les Flamands de-	120
mande l'aide de Saint-Omer et envoie député aux	
états d'Artois. — La promesse du roi qu'il retirera	
des Pays-Bas les troupes espagnoles ramène les	
provinces wallonnes à l'intention d'une paix par-	
ticulière. — Bruxelles députe deux de ses bour-	
geois aux bourgeois d'Arras sans aucun résultat.	438
XIV. — Traité du Mont-Saint-Eloi. — Débats et négocia-	
tions aux états d'Artois pour le traité de réconci-	
liation. — Signature du traité d'Arras le 17 mai	
par les députés des provinces et les commissaires	
du roi. — Ratification du traité par le prince de	
Parme le 29 juin. — Sa publication à Arras le	
20 septembre. — Conclusion	455

# LISTE GÉNÉRALE

# DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

SEANT A SAINT-OMER (PAS-DE-CALAIS)

1889

# MEMBRES DU BUREAU

# MM.

Président	J. Butor, ancien juge au tribunal
	de Saint-Omer.
Vice Président	O. Bled (l'abbé).
Secrétaire Général	DESCHAMPS DE PAS * (Louis),
	officier de l'Instruction publique,
	correspondant de l'Institut (Aca-
	démie des Inscriptions et Belles
•	Lettres), membre non résidant
	du Comité des Travaux histori-
•	ques et scientifiques, membre de
	plusieurs Sociétés savantes.

Trésorier.... DE BAILLIENCOURT DIT COURCOL, notaire.

Secrétaire Archiviste PAGART D'HERMANSART (Emile), licencié en droit, ancien vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines, membre de plusieurs Sociétés savantes.

# MEMBRES TITULAIRES

MM.

ARGŒUVES (Xavier de Gorguette d'), propriétaire.

BOISTEL, ancien juge au tribunal civil.

Decroos (Jérôme), notaire....

DELPLANQUE, licencié ès-lettres.

DESCHAMPS DE PAS (Charles), propriétaire.

J. DESCHAMPS DE PAS (l'abbé), vicaire de Notre Dame.

Doazan (Furcy), propriétaire.

Dupuis, propriétaire.

Duquenoy (Gaston), propriétaire.

HERBOUT (Eugène), bibliophile.

Hochart (Elie), avoué.

LAMBERT-ROODE, juge au tribunal de Saint-Omer.

LEFEBURE DU PREY, député, ancien maire de Saint-Omer.

LEGRAND (Charles), licencié en droit.

LE SERGEANT DE MONNECOVE & (Félix), ancien député, ancien conseiller général du Pas-de-Calais.

· LE SERGEANT DE MONNECOVE (Albert), propriétaire.

MARTEL, docteur en droit, sénateur.

REVILLION (Charles), agent d'assurances

TAFFIN DE GIVENCHY (Charles), propriétaire.

VAN EECKHOUT (Léon), propriétaire.

Van Kempen (Charles), propriétaire.

VAN ZELLER D'OOSTHOVE (Arnould), maire de la commune de Racquinghem.

VIOLETTE DE NOIRCARME (Fernand), propriétaire.

# MEMBRES HONORAIRES ' ET CORRESPONDANTS

MMT

Advielle (Victor), officier de l'Instruction publique, à Paris. Alvimare de Feuquières (Charles d'), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Dreux (Eure-et-Loir).

ARNOULD-DETOURNAY, archéologue, à Merville.

AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.

BAECKER \* (Louis de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

BAILLIENCOURT (Gustave de), ancien receveur particulier, a Douai.

BARTHELEMY & (Anatole de), membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles Lettres), membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, à Paris.

Baye (le Bon Joseph de), au château de Baye (Seine-et-Marne).

BEGHIN (E.), à Béthune.

Bellaguer, ancien chef de division au ministère de l'Instruction publique, à Paris.

Benevion, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Maubeuge (Nord).

BERGEROT, député, conseiller général du département du Nord, maire d'Esquelbecq.

BETHUNE-D'YDEWALLE (le chanoine de), archéologue, à Bruges.

'Les membres honoraires sont désignés par la mention (M. H.) à la suite de leur nom.

Binant, homme de lettres, l'un des rédacteurs du Correspondant, à Paris.

BLANC bibliothécaire de la ville de Montpellier.

BLAQUART (l'abbé), curé de Wierre-Effroi.

Bonvarlet, consul de Dinemarck, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Dunkerque.

Bormans (Stanislas), archiviste de l'Etat, membre de l'Académie royale de Belgique, secrétaire général de l'Institut archéologique liégeois, à Liège.

BOUCHER (Aug.), journaliste à Paris.

Bourdon (Hercule), juge honoraire à Bailleul.

BOUILLET, inspecteur des monuments historiques de l'Auvergne, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Clermont-Ferrand.

BRASSART (Félix), archiviste de la ville de Douai.

BRIER (Emile), percepteur à Lumbres.

BRIÈRE (de), membre de plusieurs Académies, à Paris.

BRUCHEZ, membre de l'Institut historique, à Paris.

Burgraff \* (Louis - Frédéric de), consul général de France, à Smyrne.

CARDEVACQUE (Adolphe de), membre de l'Académie d'Arras, à Arras.

CARRION, homme de lettres, à Cambrai.

CAVROIS \* (Narcisse), ancien agent-voyer en chef, à . Neuve-Chapelle, par Laventie.

CAVROIS (Louis), docteur en droit à Arras.

CHAMOUSSET \* (l'abbé), secrétaire perpétuel de la Société des sciences, arts et belles lettres de Savoie, à Chambéry.

CHRISMAS (le révérend Henry), Sion College, London Wall. CIBRARIO (le comte), correspondant de l'Institut de France, à Turin (M. H.).

CIBRARIO (le comte Hyacinthe), avocat à Turin.

CLEMENT, conseiller à la cour d'appel de Douai.

CORDONNIER (Jules), archiviste bibliothécaire de la ville d'Ypres (Belgique).

Cuisinier \*, docteur en médecine, à St-Pierre-lez-Calais.

Cenin, officier d'administration des douanes, à Mouzon.

DARD, O. & (le baron), à Aire-sur-la-Lys.

Dancoisne, notaire honoraire et numismatiste, à Hénin-Liétard

DECKER (de), ministre d'Etat, à Bruxelles.

DEHAISNES (l'abbé), ancien archiviste du département du Nord, à Lille.

Dekaiser (Nicaise), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

DESCHAMPS, ancien secrétaire de la mairie, à Bergues.

DESCAURIETS, sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur.

DESPREZ, inspecteur d Académie, à Chartres.

DEVE \*, commandant du génie, à Orléans.

Don Castellanos de Losada, directeur fondateur de l'Académie d'archéologie de Madrid.

Don Nicolas Fernandes, secrétaire de l'Académie d'archéologie de Madrid.

Don Joachin Rubio, fondateur des conférences, à Madrid. Driesen, secrétaire de la Société littéraire, à Tongres (Belgique).

DRUON &, ancien proviseur du lycée de Poitiers.

DRAMART, conseiller à la Cour d'appel de Limoges.

Dubois (A), chef de bureau, en retraite, de la mairie d'Amiens.

DUSSART (le P. Henri), S. J., a Saint-Amand-les-Eaux.

Duverger O. \*; inspecteur général des ponts et chaussées, à Versailles.

Enlard (Camille), archiviste-paléographe, à Airon-Saint-Vast, près Montreuil.

EPELLET \*, architecte du département du Pas-de-Calais en retraite, à Arras.

Essars & (Alfred des), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte Geneviève, à Paris.

FABRETTI (Ariodante), membre de l'Académie royale des sciences de Turin.

FIERVILLE, proviseur du lycée du Havre.

FLORISONNE (Léopold de), ancien représentant à Brielenlez-Ypres.

Fourdin, archiviste de la ville d'Ath (Belgique).

FROMENTIN (l'abbé), curé de Fressin, près Hesdin.

GALAMETZ (le comte de Brandt de), à Abbeville.

GARDIENNET, proviseur du lycée de Dijon (M. H.).

GARNIER (Edouard), sous chef de section aux archives nationales, à Paris.

GIBERT (Jacques), bibliothécaire de la ville d'Arles.

GILLIODTS VAN SEVEREN (Louis), archiviste de la ville de Bruges.

GIRY, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris.

GOMBERT (Maxime de), conseiller de prétecture, à Avignon.

GRANET \*, ancien chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, à Paris.

GRANDSIRE, receveur municipal, à Hesdin.

GRUEL (l'abbé), à Lille.

HAGEMANS, député, archéologue, à Bruxelles.

HAGERUE (Amédée de Beugny d'), maire, à Lozinghem.

HALLOY, avocat, à Béthune.

HAIGNERÉ (l'abbé), curé, à Menneville.

HAZARD, conseiller à la Cour d'appel de Douai, en retraite.

HEPP, docteur en droit et professeur à l'Académie, à Nancy.

HERMAND (Octave), docteur en droit au Nuisement, canton d'Illiers (Eure et Loir).

HOFFMANN (W. J.), secrétaire de la Société d'anthropologie de Washington (Etats-Unis).

HUGUET-LATOUR (le major L.-A.), à Montréal (Canada).

IWEINS (Adolphe), juge à Ypres.

Juillac (le comte de), secrétaire de la Société archéologique de Toulouse.

KEER (Mme), membre de l'Académie royale de la Grande Bretagne, à Londres.

KERVYN DE LETTENHOVE, ancien ministre, à Saint-Michellez-Bruges

Koehne (le baron de), conseiller d'Etat, secrétaire général de la Société impériale d'archéologie de St-Pétersbourg.

LAMBERT, ancien greffier du tribunal civil, à Saint-Pol.

LAURENT (l'abbé), curé de Brimeux.

LECESNE \*, ancien conseiller de préfecture, ancien adjoint au maire d'Arras.

LEDRU, docteur en médecine, à Avesnes-le-Comte.

LEEMANS, docteur ès-lettres, directeur du Musée royal néerlandais d'antiquités, chargé de la direction du Musée royal d'ethnographie, à Leyde.

LEFEBURE (Alphonse), préposé en chef de l'octroi, à Boulogne-sur-Mer.

LEFEBURE (l'abbé), curé à Halinghem.

LEGRAND, contrôleur au ministère des finances de Belgique, à Anvers.

LEJEUNE (E.), archéologue, à Calais.

LEURIDAN, bibliothécaire, à Roubaix.

LEVERT C. \*, ancien préfet, député, à Paris.

Lion (Jules), conducteur des ponts et chaussées, à Paris.

LIPSIN (Adolphe), antiquaire, à Boulogne-sur-Mer.

Loriquet, archiviste du département du Pas-de-Calais, à Arras.

MARECHAL O. &, chef de bataillon du génie, à Orléans.

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'archéologie.

MARTIN (l'abbé), curé de Pont-de Metz (Somme).

MAURY C. & (Alfred), membre de l'Institut, ancien directeur général des Archives nationales, à Paris.

MAYER (Joseph), archéologue, à Liverpool.

MENCHE DE LOISNE O. & (Charles), ancien gouverneur de la Martinique, à Blessy.

MERGHELYNCK, à Ypres.

METIVIER, inspecteur d'Académie, à Nantes (M. H.).

Moland (Louis), homme de lettres, à Paris.

MOREAU \* (Frédéric), ancien membre du Conseil général de l'Aisne, à Paris (M. H.).

Mougenor, officier d'Académie, vice-consul d'Espagne, à Nancy.

Nyany (le baron Albert de), chevalier de plusieurs ordres, à Turin.

Périn (Jules), avocat à la Cour d'appel, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.

PETIT (Delphin), à Lille:

PETY DE THOZÉE (Jules), membre du Conseil héraldique, à Grune (Marche), Belgique.

PICQUART (Charles), à Louches.

PILLET (Louis), avocat a Chambery.

Pontaumont \* (L. de), ancien inspecteur de la marine, trésorier de l'Académie de Cherbourg.

Pottier (l'abbé), inspecteur de la Société française d'archéologie, à Montauban.

Prarond, secrétaire de la Société d'émulation d'Abbeville.

Redet, ancien archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.

REMBRY-BARTH, archiviste de la ville de Menin.

RENTY (Ch. de), à Paris.

Revel (Eugène), docteur en médecine, à Chambéry.

RIBOLI (Timothée), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

RICHARD (Jules-Marie), ancien archiviste du département du Pas-de-Calais, à Sublay, en Cossé-le-Vivien (Mayenne).

RICOUART, officier de l'Instruction publique), membre de l'Académie d'Arras.

ROBAULT (Alfred), artiste lithographe, à Paris.

Rouge (le comte Hervé de), à Rudeville (Somme).

ROUMEGUÈRE \*, secrétaire de la Société archéologique du Midi de la France, membre de plusieurs sociétés savantes, à Toulouse.

ROUYER (Jules), ancien directeur des postes, numismatiste, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

Sagor (Donatien), propriétaire, à Bléquin.

SARS (de), propriétaire, à Aire-sur-la-Lys.

Sauvage, professeur au lycée de Toulon.

SERVAUX \*, ancien sous-directeur au ministère de l'Instruction publique, à Paris

SMITH (Charles-Roach), numismatiste, membre de la Société archéologique de Londres, à Londres.

SWARTE (Victor de), trésorier-payeur-général à Mézières. TACK, représentant, à Courtrai.

TITELOUZE DE GOURNAY (Charles), ancien conseiller d'arrondissement, à Clarques.

TITELOUZE DE GOURNAY (Amédée), propriétaire, à Wandonne.

TOFFART, secrétaire en chef de la mairie à Lille.

TOLLEMER (l'abbé), ancien proviséur du lycée du Mans.

URBAIN (Nestor), homme de lettres, à Paris.

VALENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Vallee (Georges), avocat, à Saint-George-lez-Hesdin.

Van den Bussche (Emile), archiviste de l'Etat, à Bruxelles.

VAN DE PUTTE (l'abbé), éditeur des chroniques des abbayes de la Flandre occidentale, à Courtrai.

VAN HENDE (Edouard), numismatiste, à Lilie.

Van Robais (Armand), membre de plusieurs sociétés savantes, à Abbeville.

VERGER (François), propriétaire, à Nantes.

VILLENEUVE-ARIFAT (M<sup>me</sup> la marquise de), maître ès-arts à l'Académie des jeux floraux, à Toulouse.

· VILLERS (Georges), vice-secrétaire de la Société académique de Bayeux.

VION, ancien chef d'institution, à Amiens.

Wallon O. \*, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

WATERNEAU, propriétaire, à Douai.

Wyndriff, docteur en médecine, à Cassel.

# TABLEAU

# DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

#### Aisne.

Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. Société archéologique de Vervins.

Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Société académique de Chauny.

#### Allier.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

# Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

#### Bouches-du-Rhône.

Société de statistique de Marseille.

#### Calvados.

Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Bayeux.

Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, à Caen.

# Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

#### Constantine.

Société archéologique du département de Constantine, à Constantine (Algérie).

# Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.

#### Creuse.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

#### Doubs.

Société d'émulation de Montbéliard.

#### Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

#### Eure.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

#### Finistère.

Société académique de Brest.

#### Gard.

Académie du Gard, à Nîmes.

#### Gironde.

Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

#### Haute-Garonne.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société d'archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

#### Hérault.

Société archéologique de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire, de Béziers.

#### Ille-et-Vilaine.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

#### Isère.

Académie Delphinale, à Grenoble.

#### Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny.

#### Landes.

Société de Borda, à Dax.

# Lotr-et-Cher.

Société des sciences et lettres du Loir et-Cher, à Blois.

# Loire (Haute-).

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Société archéologique de Nantes.

#### Lairet.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

#### T.of.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. à Cahors.

# Lot-et-Garonne.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

#### Maineset-Laire.

Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

#### Manche.

Société académique de Cherbourg.

#### Marne.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

# Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas, a Nancy.

Société d'émulation de Cambrai.

#### Nord

Commission historique du Nord, à Lille.

Comité flamand de France, à Lille et à Dunkerque.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.

Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

#### Oise.

Comité archéologique de Senlis.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.

Société historique de Compiègne.

Comité archéologique et historique de Noyon.

#### Pas-de-Calais.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

Commission des monuments historiques, à Arras.

Société d'agriculture, sciences et arts, à Boulogne-sur-Mer.

Société académique de Boulogne sur-Mer.

Société d'agriculture, sciences et arts, de Calais.

# Puy-de-Dôme.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand

#### Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

#### Saônc-et-Loire.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

#### Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

Société historique et archéologique du Mans. Société philotechnique du Maine, le Mans.

#### Savata

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

Académie de la Val d'Isère, à Moutiers.

Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

#### Seine.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

#### Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles lettres et arts de Rouen.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

# Seine-et-Marne.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux.

Société d'archéologie de Meaux.

Société Historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau.

# Seine-et-Oise.

Sociétés des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société archéologique de Rambouillet.

Commission des antiquités et des arts de Seine et-Oise, à Versailles.

# Sèvres (Deux-).

Société de statistique, sciences, belles-lettres et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.

#### Somme.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'émulation d'Abbeville.

#### Tarn

Société des sciences, belles-lettres et arts de Castres.

#### Tarn-et-Garonne.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

#### Vor.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Société académique du Var, à Toulon.

ر

#### Vendée.

Société d'émulation de la Vendée, à la Roche sur-Yon.

#### Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

### Vienne (Haute-).

Société archéologique et historique du Limousin, à Limouses.

# Vosges.

Société Philomatique Vosgienne, à Saint-Dié.

#### Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre. Société archéologique de Sens.

# SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

#### Allemagne.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg (Alsace).

# Angleterre.

Société royale des antiquaires de Londres. Société royale de numismatique de Londres. Association archéologique de Londres.

#### Autriche.

Société impériale et royale de géographie, à Vienne.

# Belgique.

Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Société d'émulation de Bruges.
Société des sciences et arts, à Gand.
Société d'émulation de Liège.
Société archéologique de Namur.
Institut archéologique Liègeois, à Liège.
Société historique et littéraire du Limbourg, à Tongres.
Messager des sciences historiques, à Gand.
Université de Gand.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Société historique et archéologique, à Ypres.

Commission royale d'histoire et d'archéologie de Belgique,

Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, à Mons.

Cercle archéologique d'Enghien.

Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.

Société historique et littéraire de Tournai.

#### Hollande.

Académie royale des sciences, à Amsterdam. Société de la littérature Néerlandaise, à Leyde.

#### Norwège.

Université royale de Christiania.

#### Russie.

Société impériale archéologique russe, à Saint-Pétersbourg. Commission impériale archéologique, id.

#### Spisse.

Société archéologique de Zurich. Société archéologique de Genève.

# Etats-Unis (Amérique).

Société d'anthropologie de Washington. Société américaine de philosophie, à Philadelphie. Institut smithsonnien, à Washington

# TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

•	Pages.
Le siège de Saint-Omer en 1677 : Réunion de l'Ar-	
tois réservé à la France, par M. Pagart	
d'Hermansart	1
- Table chronologique	91
Notice sur l'église Notre-Dame d'Aire-sur-la-Lys,	
par M. le Bon Dard	97
— Pièces jointes	129
Un livre de raison en Artois (xvie siècle), par M. X.	
de Gorguette d'Argœuves	139
- Extraits	143
- Table des noms de personnes et de sei-	
gneuries	193
- Table des noms de lieux	196
La réforme à Saint-Omer et en Artois jusqu'au	
traité d'Arras (Episode de la Pacification de	•
Gand), 1577-1579, par M. l'abbé O. Bled	201
— Table	480
Liste générale des membres de la Société des Anti-	
quaires de la Morinie	485

Saint-Omer Tvo H D'HOMONT